

UNIVERSITÉ STENDHAL-GRENOBLE III
U.F.R. de Langues, Lettres et Civilisations étrangères
Département d'Études ibériques et ibéro-américaines

Marginalité et répression en Colombie :
le cas du « nettoyage social »

Volume I / II

Delphine MINOTTI-VU NGOC

Thèse de Doctorat
soutenue le 22 juin 2002

Directeur de recherches :
Monsieur Charles LANCHA

Membres du jury :

Monsieur P.-L. Abramson/Université de Perpignan
Monsieur R. De Roux/ Université de Toulouse
Monsieur M. Lafon/Université de Grenoble
Monsieur C. Lancha/Université de Grenoble

Je tiens à remercier vivement MM. les Professeurs Rodolfo De Roux et Pierre-Luc Abramson pour avoir bien voulu être les rapporteurs de cette thèse ainsi que M. le Professeur Michel Lafon pour avoir accepté de participer au jury. Mes remerciements vont également à M. le Professeur Charles Lancha qui pendant ces années a dirigé mon travail, m'a soutenue et écoutée. Je n'oublierai pas non plus ceux qui, lors de mon voyage en Colombie en 1998, ont vivement participé, d'une manière ou d'une autre, à cette thèse. Je souhaite aussi exprimer ma gratitude à Claire Vu Ngoc pour m'avoir fait profiter de sa connaissance de la langue française et au reste de ma famille, présente durant tout ce travail, avec une pensée spéciale pour San...

À San, Ga ĩ a et ...

Table des matières

VOLUME I

INTRODUCTION	7
---------------------------	----------

PARTIE I : APPARITION ET VICTIMES	20
--	-----------

1- PREMIERES MANIFESTATIONS ET PREMIERES VICTIMES DU « NETTOYAGE SOCIAL »	20
---	----

1-1 Apparition du « nettoyage social »	20
--	----

1-1-1 Pereira : un cas annonciateur	20
---	----

1-1-2 Premiers cas et premières villes touchées	22
---	----

1-1-3 Raisons à l'origine du phénomène	27
--	----

1-2 Le « nettoyage social » en Colombie	58
---	----

1-2-1 Termes, <i>modus operandi</i> et définition	58
---	----

1-2-2 Mise en garde	74
---------------------------	----

1-3 Évolution du « nettoyage social »	76
---	----

1-4 Autres « nettoyages » et autres formes d'intolérance	89
--	----

1-4-1 Un « nettoyage » parmi d'autres	89
---	----

1-4-2 Intolérance sociale et urbaine	98
--	----

2- LES VICTIMES : PRESENTATION ET ETUDE	100
---	-----

2-1 Typologie des victimes	100
----------------------------------	-----

2-1-1 Les délinquants	102
-----------------------------	-----

2-1-2 Les toxicomanes et les narcotrafiquants pauvres	108
---	-----

2-1-3 Les « habitants de la rue » et les récupérateurs	111
--	-----

2-1-4 Les enfants des rues	120
----------------------------------	-----

2-1-5 Les « travailleurs sexuels »	131
--	-----

2-1-6 Les malades mentaux	140
---------------------------------	-----

2-2 Causalités de leur existence	143
--	-----

2-2-1 Les raisons socio-économiques	143
---	-----

2-2-2 Les déplacements de population	154
--	-----

2-2-3 Les problèmes liés à la famille	170
---	-----

2-3 Le problème de l'identité et de ses conséquences	180
--	-----

2-3-1 Le problème de l'identité	181
---------------------------------------	-----

2-3-2 Marginalité et exclusion sociale	187
--	-----

PARTIE II : LES RESPONSABLES DU « NETTOYAGE SOCIAL »	192
---	------------

1- ASSASSINS ET COMMANDITAIRES	192
--------------------------------------	-----

1-1 La Police et les Forces de sécurité	196
---	-----

1-2 Les Forces armées et les paramilitaires	216
1-2-1 Les militaires.....	217
1-2-2 Les paramilitaires.....	225
1-2-3 Les CONVIVIR	244
1-3 Les guérillas.....	255
1-4 Les civils.....	268
2- RAISONS, CAUSES ET MOTIVATIONS	291
2-1 Les raisons contextuelles	292
2-1-1 Le contexte de violence généralisée.....	292
2-1-2 Les raisons économiques et sociales	300
2-1-3 Le problème de la criminalité et de la délinquance.....	302
2-1-4 La justice.....	304
2-1-5 Les « nouveaux » phénomènes.....	305
2-1-6 La perception déformée de la réalité	306
2-2 La ville et le « nettoyage social »	309
2-2-1 Un lieu privilégié pour les regroupements d'individus et pour les relations sociales	311
2-2-2 La multiplicité des violences en ville.....	315
2-2-3 Les imaginaires sociaux en milieu urbain	322
2-2-4 La récupération de l'espace public urbain	327
2-2-5 L'organisation des villes et le « nettoyage social »	333
2-3 Les raisons idéologiques.....	345
2-3-1 Refus et intolérance.....	346
2-3-2 La légitimité	359
2-3-3 Conservation et rétablissement de l'ordre public	364
2-3-4 La justice privée.....	369
2-3-5 L'exemplarité	372
2-3-6 « Nettoyage social » et idéologies d'extrême-droite	378

VOLUME II

PARTIE III : L'ÉTAT COLOMBIEN	403
1- RETOUR EN ARRIERE	406
1-1 Rappel historique.....	406
1-2 Le système politique colombien	425
2- UN ÉTAT FRAGILE.....	437
2-1 Fragilité et impuissance de l'État colombien.....	438
2-1-1 Les raisons profondes.....	438
2-1-2 Responsabilité dans le narcotrafic	442

2-1-3 Le problème de l'unité nationale.....	448
2-2 <i>Théorie et réalité</i>	456
2-2-1 La théorie : l'exemple de la Constitution de 1991	458
2-2-2 La réalité.....	466
3- CARENCES ET DYSFONCTIONNEMENTS	482
3-1 <i>Force et violence</i>	483
3-2 <i>Autres obligations non remplies</i>	493
4- PROBLEMES DU SYSTEME JUDICIAIRE ET DE L'IMPUNITE	533
4-1 <i>Le système judiciaire colombien</i>	533
4-1-1 Les principaux mécanismes du système judiciaire colombien	534
4-1-2 Les problèmes du système judiciaire.....	540
4-1-3 Justice et violence	546
4-2 <i>L'impunité en Colombie</i>	556
4-2-1 Situation générale.....	558
4-2-2 La justice militaire.....	563
4-2-3 L'impunité dans les faits	583
5- AUTRES ACTEURS	601
5-1 <i>La société civile</i>	601
5-2 <i>L'Église catholique colombienne</i>	614
CONCLUSION	626
BIBLIOGRAPHIE.....	636
ANNEXES	648
<i>CARTE DE LA COLOMBIE</i>	649
<i>CARTE DES DÉPARTEMENTS COLOMBIENS</i>	650
<i>CARTE DE SANTA FÉ DE BOGOTÁ</i>	651
<i>El Colombiano (Medellín), article du 12-08-1983</i>	652
<i>El Tiempo (Bogotá), article du 8-09-1985</i>	653
<i>El País (Cali), article du 4-03-1986</i>	654
<i>El Espectador (Bogotá), article du 19-02-1994</i>	655
<i>El Tiempo (Bogotá), article du 27-02-1995</i>	657
INDEX	659

INTRODUCTION

Bien que cela puisse paraître un lieu commun de le dire, la Colombie est une terre de contrastes, « el país de los extremos y de la esquizofrenia, pero nunca el de los puntos medios » (1). Ce vaste pays, un peu plus d'un million de kilomètres carrés pour environ 40 millions d'habitants, recèle le pire comme le meilleur. C'est la patrie des fameux cartels de la drogue mais aussi de Gabriel Garcia Marquez, prix Nobel de littérature. Alors que, d'après un sondage assez récent, 86 % de ses habitants affirment se sentir heureux (2), on y recense un des taux d'homicides les plus élevés au monde, surtout dans un pays non officiellement en guerre. Chaque année, plus de 30 000 personnes sont ainsi assassinées (seul un faible pourcentage l'est pour des raisons politiques) (3) tandis que près de 4 000 autres sont victimes d'enlèvements (4).

L'économie nationale, à l'instar de celle de nombreux pays, est entrée à la fin de 1998 dans un cycle récessif et traverse une crise assez difficile. Toutefois, depuis son ouverture au marché mondial en 1991, la Colombie est considérée comme « l'un des pays émergents les plus prometteurs de la région » (5). Riche en ressources naturelles, minières et pétrolières, c'est le

1- *Cambio 16/Colombia*, « El "Colombian way of life" », 22-07-1996; « le pays des extrêmes et de la schizophrénie mais jamais celui des justes milieux ».

2- Ibid., p.24.

3- Il s'agit ici d'estimations car en 1994 on considérait que seuls 35 % des victimes de violences les dénoncent à la Police, en raison notamment du très fort taux d'impunité : pour les crimes de sang, 97 % d'entre eux restent impunis. GONZALEZ F., ZAMBRANO F., *L'État inachevé, les racines de la violence en Colombie*, Paris : Fondation pour le Progrès de l'Homme, série « Dossiers pour un débat » n°42, 1995, p.11.

4- ANTIOQUIA POR COLOMBIA, *La criminalidad en Colombia*, Medellin : Antioquia por Colombia, 2001, p.1.

5- POSTE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE BOGOTA, *Lettres de Bogota*, Bogota : Ambassade de France en Colombie, avril 1999, p.1.

premier exportateur mondial d'émeraudes, le deuxième de café et de fleurs fraîches coupées, le quatrième de charbon.

Néanmoins, selon l'Unicef, 32 % de la population urbaine (73 % des Colombiens vivent dans des villes) se situent en dessous du seuil de pauvreté absolue, touchés notamment par le sous-emploi et les emplois précaires ; dans les campagnes, les chiffres sont encore plus alarmants puisque la pauvreté absolue touche 70 % de la population (6).

Dans le domaine politique, le contraste perdure. Si on exclut la courte dictature militaire de Rojas Pinilla et de la junte militaire (1953-1958), la Colombie est en effet la plus ancienne démocratie civile d'Amérique latine, même s'il s'agit bien souvent d'une démocratie « restreinte » pour reprendre les termes de D. Pécaut (7). Mais elle possède aussi la plus vieille guérilla du monde, en activité permanente depuis près de cinquante ans. Depuis 1956, date d'instauration du « Front National » (aboli dans la pratique en 1986), la vie politique colombienne s'articule autour de deux pôles qui se partagent le monopole électoral : le parti libéral et le parti conservateur. Ce système a notamment comme inconvénient majeur d'empêcher la pleine expression des diverses formes normales d'opposition et donc de participer pour une large part à la genèse de la violence dans ce pays. Daniel Pécaut le souligne en affirmant que « la tentation de la violence est toujours considérable pour une opposition qui sait qu'en dehors d'une telle circonstance elle ne peut prétendre au pouvoir » (8). La Colombie a cependant connu des tentatives récentes de création de mouvements d'opposition. Ce fut notamment le cas dans le milieu des années 1980, lorsque l'Union patriotique (coalition de gauche) tenta de

6- U.N.I.C.E.F., *The state of the world's children 1997*, New-York : U.N.I.C.E.F., 1998, p.97 et 99. Les chiffres relatifs au seuil de pauvreté absolue sont ceux de la période 1980-89.

7- PÉCAUT D., *L'ordre et la violence, évolution socio-politique de la Colombie entre 1930 et 1953*, Paris : Editions de l'E.H.E.S.S., 1987, p.17.

8- PÉCAUT D., « Réflexions sur la violence en Colombie » in *De la violence*, Paris : Éditions Odile Jacob, Collection « Opus », 1996, p.231.

s'imposer comme une véritable alternative aux partis traditionnels. Mais elle se heurta elle aussi à la violence... Elle fut systématiquement éliminée et plus de 1 500 de ses dirigeants, membres ou simples sympathisants furent assassinés, ce qui mit fin à cette tentative ⁽⁹⁾. Les dernières élections présidentielles quant à elles ont vu en 1998 la victoire du conservateur Andrés Pastrana dont l'une des priorités était de rétablir la paix. Un dialogue a donc été engagé avec la guérilla en janvier 1999 mais, après de nombreuses incertitudes, il a finalement été rompu en février 2002. Quant aux paramilitaires, ils exigent eux aussi d'avoir leur mot à dire et les violences exercées de tous bords se poursuivent malgré les trêves provisoires déclarées régulièrement. Le pays s'enlise et seule une aide extérieure pourrait faire avancer les choses.

Pendant ce temps, c'est une fois encore la population civile qui fait les frais de cette situation. Dans un rapport datant de mars 1998, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme en place à Bogota déclarait que « la population civile est la principale victime de la violence exercée par toutes les parties engagées dans le conflit. Les populations et les autorités locales qui vivent dans les zones de conflit sont exposées aux actions de tous ceux qui portent des armes » ⁽¹⁰⁾. La population civile est ainsi fréquemment menacée par les combattants de tous bords, soit pour l'inciter à coopérer, soit pour l'en dissuader. Des menaces de mort sont massivement proférées dans les zones rurales afin de provoquer la terreur ⁽¹¹⁾. Les exactions commises peuvent aller du paiement de la *vacuna* (impôt arbitraire) à l'assassinat, souvent collectif, en passant par l'exode forcé qui depuis 1985 a poussé sur les routes près de deux millions de déplacés ⁽¹²⁾. Mais la violence

⁹- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, Paris : A.I., 1994, p.16.

¹⁰- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1997*, Genève : O.N.U., 1998, p.19.

¹¹- Ibid., p. 6.

¹²- C.O.D.H.E.S., GRUPO TEMÁTICO DE DESPLAZAMIENTO, *Estado de situación del desplazamiento y retos para el año 2001*, Bogota : G.T.D., 2001, p.3.

politique ne représente qu'un faible pourcentage de la violence qui gangrène le pays. La criminalité courante a pris ces dernières années des proportions plus qu'alarmantes. D'une façon globale, la violence touche, à des degrés divers, toutes les catégories sociales, aussi bien les modestes paysans, comme nous venons de le voir, que les hommes politiques, les journalistes engagés, les défenseurs des Droits de l'homme. ou encore le citoyen refusant de se laisser détrousser. La Colombie est un pays où, de toute façon, il ne fait pas bon s'engager pour défendre la paix, les Droits de l'homme et encore moins son portefeuille. Les journalistes, notamment, payent un lourd tribut à la violence ; depuis 1989, 58 d'entre eux y ont été assassinés ⁽¹³⁾. Les défenseurs des Droits de l'homme ne sont pas mieux lotis ; on pourrait malheureusement citer des dizaines de cas. Rappelons simplement celui qui coûta la vie à Mario Calderon, Elsa Alvarado et au père de cette dernière, le 19 mai 1997 dans leur appartement du centre de Bogota. Le couple, qui militait pour le respect de l'environnement et des Droits de l'homme au sein du C.I.N.E.P. ⁽¹⁴⁾, aurait été assassiné par des tueurs à gages au service d'un des plus importants groupes paramilitaires, les « Autodéfenses Paysannes de Cordoba et d'Uraba » ⁽¹⁵⁾. Cette organisation aurait des liens très étroits avec les narcotrafiquants et l'Armée colombienne ⁽¹⁶⁾.

Le gouvernement signalait en 1997 que la violence exercée par la guérilla, le narcotrafic, les paramilitaires et la délinquance commune est la première cause de mortalité en Colombie, surtout parmi les jeunes ⁽¹⁷⁾.

¹³- REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Rapport 1999*, Paris : R.S.F., 2000, p.24.

¹⁴- « Centro de Investigación y Educación Popular », O.N.G. colombienne s'occupant des Droits de l'homme en Colombie, particulièrement active et fiable.

¹⁵- *Semana*, « Crimen y castigo », 18-05-1998

¹⁶- HUMAN RIGHTS WATCH, *The Ties that bind : Colombia and Military-Paramilitary links*, New-York : HRW, 2000.

¹⁷- *El Mundo*, « Violencia, primera causa de muerte en Colombia », 20-11-1997.

La violence dans cette partie du monde n'est pas un phénomène récent. Retracer l'histoire de la Colombie année par année n'est pas notre propos, même si cela aurait le mérite d'en montrer la continuelle présence. Nous nous contenterons ici de rappeler brièvement les grands conflits qui jalonnèrent l'histoire du pays durant les XIX^e et XX^e siècles. Comme les pays voisins, la naissance de la Colombie est liée aux guerres qui permirent au sud du continent américain de prendre son indépendance face à l'Espagne. Après de longues et tumultueuses années, la future Colombie vit le jour en 1819 à l'issue, notamment, de la célèbre bataille de Boyaca. Mais l'émancipation n'instaura pas une paix durable. En effet, très vite commença une série de guerres civiles qui allaient durer jusqu'à la fin du XIX^e siècle et qui auraient coûté la vie à plus de 130 000 Colombiens ⁽¹⁸⁾. Le siècle suivant ne commença pas sous de meilleurs augures mais par la sanglante « guerre des mille jours » ⁽¹⁹⁾. Les luttes entre les conservateurs et les libéraux se poursuivirent durant toute la première moitié du XX^e siècle. L'épisode le plus marquant, en raison du nombre des victimes mais surtout de son importance pour l'avenir du pays, fut bien entendu celui dit de la « Violence ». Cette nouvelle guerre civile, qui entre 1946 et 1965 fit plus de 200 000 morts pour une population de quinze millions d'habitants ⁽²⁰⁾, fut le prolongement des guerres civiles du XIX^e siècle. Elle mit en évidence une fois encore l'organisation du pays en factions politiques et non en classes sociales ⁽²¹⁾. Le rôle de la « Violence » a été déterminant, aussi bien dans l'économie colombienne (notamment en ce qui

18. COMISIÓN INTERNACIONAL DE JURISTAS/COMISIÓN ANDINA DE JURISTAS, *Violencia en Colombia*, Lima : C.I.J. / C.A.J., 1990, p. 63.

19- Ce conflit est proportionnellement plus meurtrier que la « Violence » puisque le nombre des victimes serait de plus de 100 000 personnes, soit 3,5 % de la population totale ; MINAUDIER J.P., *Histoire de la Colombie, de la conquête à nos jours*, Paris : L'Harmattan, 1992, p.193.

20- PÉCAUT D, « Quelques réflexions sur le phénomène de "La Violence" dans les années 1945-1953 » in *Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien-Caravelle*, 1976, n°26, p.56.

21- ORTIZ SARMIENTO C.M., *La Violence en Colombie, racines historiques et sociales*, Paris : L'Harmattan, 1990, p.271.

concerne la concentration des richesses dans certaines régions) que dans l'ensemble de la société, point sur lequel nous reviendrons plus tard.

L'héritage de la « Violence » pèse considérablement sur la Colombie actuelle ; il en va de même pour les conflits antérieurs, du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e. Il semblerait que la mémoire des Colombiens dans ce domaine soit tenace, « comme si le souvenir de tous les conflits passés ne s'effaçait pas » et qu'ils soient nombreux à croire que la violence représente la « trame sous-jacente de leur histoire politique et sociale » (22).

Il est vrai, comme nous l'avons brièvement vu, que dans l'histoire de ce pays le recours à la violence n'a pas été ponctuel mais plutôt permanent. C'est une « modalité concrète d'action » (23) qui permet de restreindre la démocratie colombienne mais qui en est aussi le fruit. Nonobstant, la violence que connaît actuellement la Colombie n'est pas la suite directe de la « Violence ». Au XIX^e siècle et dans une vaste première moitié du XX^e, la violence était plutôt de type politique ; actuellement, elle revêt des aspects plus divers. Aux conflits politiques s'ajoutent des phénomènes violents peu ou non politiques, tels le narcotrafic ou encore l'explosion de la délinquance commune. D'autre part, aux conflits anciens viennent se greffer de nouveaux acteurs, comme les paramilitaires, rendant ainsi la situation plus complexe encore. Quant à la guérilla, sa lutte continue de perdre de son contenu idéologique et elle s'engage, comme les paramilitaires, vers des dérives de plus en plus mafieuses où l'importance est donnée avant tout au contrôle des richesses. La violence actuelle, dont l'origine remonte aux années 1970, est donc beaucoup plus complexe que par le passé, notamment en raison de la multitude des acteurs et des possibles interférences entre les différentes violences. Le pluriel est désormais incontournable tant la violence aujourd'hui possède un caractère

22- PÉCAUT D., « Réflexions sur la violence en Colombie », p.226.

23- PÉCAUT D., *L'ordre et la violence, évolution socio-politique de la Colombie entre 1930 et 1953*, p.14.

multiforme. L'existence de liens entre les différents types de violence a notamment donné naissance en espagnol à de nouvelles expressions comme *narcoparamilitarismo*. Une autre caractéristique de ce phénomène réside dans le fait qu'il est maintenant beaucoup plus urbain, même si les zones de conflit guérilla-paramilitaires sont plutôt rurales. Les processus migratoires, qu'ils soient d'origine économique ou politique, ont en effet conduit la plupart des Colombiens à vivre dans les villes. Une nouvelle catégorie de violence a donc pris son essor : la violence urbaine. La ville représente le meilleur exemple de la multiplicité des violences dans la mesure où elle renferme tous les facteurs (culturels, économiques, politiques et sociaux) nécessaires à leur apparition (24).

C'est dans ce contexte que nous nous proposons d'étudier une des formes de violence que connaît la Colombie et que l'on désigne communément sous le nom de « nettoyage social » (*limpieza social* en espagnol). Ce phénomène peu connu du grand public comporte des ressemblances avec celui des « escadrons de la mort » au Brésil, un temps fort médiatisé dans notre pays. Il s'agit comme son nom l'indique d'une pratique visant, selon ses responsables, à « nettoyer » la société de ceux qu'ils jugent indésirables : enfants des rues, délinquants, toxicomanes, petits trafiquants de drogue, sans-abris, prostituées, travestis, récupérateurs, etc. Ceux qu'en Colombie on nomme *los habitantes de la calle* mais que les « escadrons » qualifient de *desechables* (25). Pour ce faire, est employée la méthode la plus radicale qui soit : l'élimination physique.

Depuis son apparition, vers la fin des années 1970, le « nettoyage social » fait chaque année des centaines de victimes. Pourtant ce phénomène se trouve souvent occulté par d'autres, jugés plus importants sur le plan national, comme durant le gouvernement Pastrana le dialogue pour la paix avec la guérilla. Depuis quelques années, les chiffres de la violence sont en nette

24- TELLEZ ARDILA A.M., *Las milicias populares, otra expresión de la violencia social en Colombia*, Bogota : Rodríguez Quito editores, 1995, p.28.

25- « Les habitants de la rue » et les [êtres]« jetables ».

augmentation ; en 1970, 4 469 personnes sont décédées de mort violente, en 1980, elles étaient 6 769, en 1989 le chiffre passait à 20 000 ⁽²⁶⁾ et pour l'année 2001 on estimait le nombre des victimes à 37 190 ⁽²⁷⁾. Dans un climat de violences si extrême, le « nettoyage social » passerait presque inaperçu si les O.N.G. de toute nationalité ne tentaient pas de recenser les cas et d'alerter l'opinion publique et les dirigeants, aussi bien sur le plan national qu'international. La presse fait parfois aussi état de cas mais il s'agit plutôt de la rubrique « faits divers » et son intention reste toujours l'information et non l'analyse. Les allusions au « nettoyage social » sont donc fréquentes, surtout dans la décennie qui suivit son apparition, mais il s'agit surtout de comptes-rendus des faits et non pas d'études ou de réflexions sur ce phénomène.

Les études approfondies réalisées sur le sujet sont fort peu nombreuses. Certains ouvrages ou travaux universitaires effleurent le sujet ou ne l'abordent que dans la mesure où ils traitent de la violence en Colombie et que le « nettoyage social » en fait partie. D'autres semblent aborder ce thème mais ils proposent fréquemment une approche qui diffère de celle que nous entendons évoquer ici. Bien souvent, ils ne vont pas au-delà de la simple dénonciation du phénomène. D'autre part, il faudrait aussi déterminer exactement ce que l'on entend par « nettoyage social », l'acception varie suivant les auteurs. C'est pourquoi une de nos premières tâches lors de ce travail sera de définir avec exactitude les implications, pour nous, de cette dénomination.

Une étude intéressante mérite toutefois d'être citée, celle que Carlos Eduardo Rojas ⁽²⁸⁾ réalisa pour le C.I.N.E.P. et qui fut publiée en 1994. Ce document est même devenu, aussi bien en Colombie que dans d'autres pays, une référence en matière d'étude du « nettoyage social » ; mais il ne s'agit que

26- SALAZAR A., « La criminalidad urbana : actores visibles e invisibles », in *Revista Foro*, 1993, n°22, p.40.

27- *El Tiempo*, « Hubo 792 muertos menos en 2001 en Colombia », 2-01-2002.

28- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, Bogota : C.I.N.E.P., 1994.

d'un assez bref rapport. Ces constatations montrent le bien-fondé d'une recherche nouvelle qui s'engagerait sur des voies déjà ouvertes, avec l'espoir de déboucher sur une étude et une réflexion encore plus larges et plus approfondies sur le « nettoyage social » en Colombie. Notons encore que Carlos Eduardo Rojas a poursuivi personnellement l'étude de cette thématique (29) en vue de l'obtention d'un magistère mais au sein de la filière « philosophie », optique intéressante mais différente de la nôtre.

En ce qui concerne la méthodologie utilisée pour ce travail, notre recherche s'est déroulée en deux temps. Tout d'abord, nous avons rassemblé un grand nombre d'informations écrites, constituant ainsi une importante bibliographie. Il convient de préciser que, pour ce faire, nous avons profité d'un stage effectué au Palais des Nations Unies à Genève en 1996 pour le service du « Rapporteur Spécial sur la Torture », puis pour celui du « Rapporteur Spécial sur les exécutions », bénéficiant ainsi d'une source d'informations privilégiée. D'autre part, une telle étude ne pouvant être menée à bien sans un séjour en Colombie, nous avons aussi entrepris en 1998 un voyage d'étude de cinq semaines à Bogota durant lequel nous avons été reçue à l'Institut Français d'Études Andines. Pendant cette période, nous avons continué notre travail de collecte de documents, consultant notamment les centres de documentation des O.N.G. et des organismes publics (mairies, chambres de commerce...) mais aussi des bibliothèques universitaires. Nous avons d'autre part pu faire de nombreuses rencontres (membres d'O.N.G, avocats, travailleurs sociaux...) qui se sont révélées fort enrichissantes. Cela nous a permis, en particulier, de nous rendre dans une des localités pauvres de Bogota, Usme, afin de rencontrer des jeunes appartenant à des *bandas juveniles* ou encore d'aller dans le sud de

29- ROJAS C.E., *Conflictos morales y Derechos Humanos en Colombia : una mirada desde la « limpieza social »*, mémoire de Magistère : Philosophie : Bogota : 1998.

Bogota pour entrer en contact avec des villageois déplacés par la violence politique quelques jours auparavant.

En raison de la nature du sujet traité, un certain nombre de problèmes s'est posé à nous. En premier lieu est intervenu celui des sources et de leur fiabilité. Certaines d'entre elles jouissent d'une fiabilité indiscutable qui permet leur utilisation sans crainte ; c'est le cas d'O.N.G internationales comme Human Rights Watch et Amnesty International, par exemple, ou encore, au niveau national, du C.I.N.E.P. ou de la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz ». Cela vaut aussi pour la plupart des auteurs, universitaires ou membres d'O.N.G par exemple. En revanche, d'autres types de sources existent dont les informations méritent d'être maniées avec davantage de prudence. Il s'agit parfois de la presse ou d'organismes dont l'objectivité peut être sujette à caution. Dans ce cas, nous avons toutefois choisi de les utiliser mais avec la plus grande réserve et en rappelant régulièrement cette difficulté.

D'autres aspects de notre sujet posent problème, notamment la partie concernant les responsables et commanditaires d'actes relevant du « nettoyage social ». Ces crimes sont souvent revendiqués, comme nous le verrons plus tard, mais par des groupes ayant pris des noms fictifs, par exemple « Muerte a gamines ». Comme pour la plupart des délits en Colombie, l'impunité en matière de « nettoyage social » est presque totale. Dans ce domaine, les enquêtes judiciaires et les jugements sont, sauf exceptions, inexistantes. Il est donc difficile de savoir avec une totale exactitude qui sont les responsables et quelles sont leurs motivations. Des indices sérieux ou certains cas ayant débouché sur des arrestations ou présentant des témoins dignes de foi permettent néanmoins d'esquisser des réponses. Il en va de même pour le nombre des victimes. Il existe des organisations qui recensent les cas avec beaucoup de sérieux (le « banco de datos de derechos humanos y violencia política » du C.I.N.E.P. et de « Justicia y Paz ») mais elles ne peuvent recenser

tous les cas existants et cela sur la totalité du territoire national. D'autre part, lorsqu'un toxicomane est assassiné par des inconnus, s'agit-il d'un nouveau cas de « nettoyage social » ou d'un règlement de comptes ? Et lorsqu'un sans-abri disparaît, a-t-il été victime d'un de ces « escadrons » ou a-t-il simplement quitté le quartier ? De toute façon, qui se soucie de lui ? ses *ñeros* ⁽³⁰⁾ ? Il n'y a alors aucune chance qu'ils déclarent sa disparition à la Police. Souvent les travailleurs sociaux, les O.N.G et parfois aussi les chercheurs des universités parviennent à manifester la vérité. Mais pour cela, encore faut-il que leur action couvre la zone des faits. Nous disposons ainsi de nombreuses informations pour certaines zones géographiques (notamment pour Bogota) et quasiment d'aucune pour d'autres (par exemple pour les petites villes rurales). En conséquence, l'identification des cas relevant du « nettoyage social » n'est pas toujours évidente et les données sont parfois très limitées. Il n'empêche que nous disposons de suffisamment de données fiables pour réaliser une étude approfondie du phénomène.

Ajoutons une dernière remarque d'ordre méthodologique. Notre travail est une étude générale du « nettoyage social » en Colombie. Néanmoins, pour diverses raisons, nous avons aussi dû choisir un secteur géographique limité servant à la fois de référence et de zone d'étude plus approfondie. Il semble en effet impossible de traiter ce sujet de façon complète, même dans le cadre d'une thèse de doctorat, en examinant la totalité du territoire colombien. La somme de travail, considérable, que cela représente exigerait l'investissement d'une équipe de chercheurs. Comme nous l'avons déjà signalé, certaines zones géographiques ne sont couvertes par des études sérieuses que de façon très partielle. Il nous était impossible de combler ces lacunes par nous même, pour des questions pratiques mais aussi pour des questions de sécurité, cette recherche sur le terrain impliquant une prise de risque considérable. D'autre part, certaines régions présentent des caractéristiques propres qui

³⁰- diminutif de « compagnons ».

gènèrent une situation particulière, susceptible de fausser l'étude générale du phénomène. Je pense notamment aux régions où des traditions remontant à la « Violence » pourraient avoir des conséquences sur le « nettoyage social » local. Il en va de même dans les zones recensant une forte présence de certains acteurs de la violence actuelle (narcotrafiquants, guérilla ou paramilitaires). Ces situations peuvent être à l'origine de comportements et de schémas particuliers et ils rendent donc délicate une étude générale. Malgré tout, ces variantes, fort intéressantes d'ailleurs, seront évoquées dans notre travail puisqu'elles relèvent du « nettoyage social ».

Choisir une zone précise sur laquelle centrer notre travail est vite devenu une nécessité. Notre choix s'est porté sur Santafé de Bogota et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle comprend, selon nous, tous les éléments présents dans le « nettoyage social », sans pour autant que l'un d'entre eux domine. A Cali, par exemple, le rôle du narcotrafic fausserait une étude générale. Dans l'Uraba ou le Cesar, la forte présence de la guérilla et des paramilitaires aurait le même effet. De plus, nous verrons plus tard que les villes colombiennes offrent un terrain favorable à l'apparition et au développement du « nettoyage social » ; Bogota en tant que mégapole présente ce type de criminalité sous une forme accentuée, complète et aussi relativement dénuée d'aspects politiques. Ainsi, le choix de la capitale se révèle particulièrement intéressant et instructif. En outre, Bogota fait partie des zones fréquemment étudiées par les O.N.G, les travailleurs sociaux mais aussi les chercheurs nationaux et étrangers ; plusieurs universités ont d'ailleurs leurs locaux dans la capitale. Sur le plan de notre recherche personnelle, elle offrait d'autres avantages, comme celui de présenter un accès facile aux diverses sources d'information.

En somme, le sujet et les possibilités d'étude sont vastes et le thème traité est complexe. Il nous a donc paru opportun de choisir des orientations

précises à partir desquelles nous puissions analyser le « nettoyage social ». Parmi toutes les interrogations qu'un tel phénomène suscite, certaines se sont imposées d'emblée. Par exemple, comment expliquer qu'un pays puisse en arriver là ? Comment le « nettoyage social » peut-il constituer pour certains une réponse à des problèmes sociaux tels que l'exclusion ? Cette violence relève-t-elle uniquement d'une idéologie d'extrême-droite ? Et pourquoi les responsables de ces atrocités peuvent-ils mener à bien ces actions dans une impunité presque totale ? C'est principalement à ces questions que nous allons tenter de répondre durant cette thèse. Mais nous pouvons d'ores et déjà dire que le grand absent de ce drame, c'est l'État colombien.

Nous avons réparti notre travail en trois grandes parties qui correspondent aux trois grands protagonistes du « nettoyage social » : les victimes, les coupables et l'État. Tout d'abord, nous évoquerons son apparition et nous définirons ce que nous entendons par « nettoyage social ». Le deuxième grand point de cette première partie sera consacré aux victimes. Ensuite, nous nous intéresserons aux responsables de cette forme de criminalité, c'est-à-dire aux exécutants et aussi aux commanditaires, quand ils ne font pas une seule et même personne. Cela nous conduira à analyser leurs motivations et à revenir sur l'aspect urbain du problème. Notre troisième et dernière partie aura pour thème l'État colombien ; cette étude devrait notamment permettre de mettre en évidence ses faiblesses et de montrer ainsi son rôle et sa responsabilité dans le « nettoyage social ». Nous compléterons notre travail par des annexes présentant, entre autres, des cartes de la Colombie et de Santafé de Bogota ainsi que des coupures de presse relatives à des cas relevant du « nettoyage social ».

PARTIE I : APPARITION ET VICTIMES

1- Premières manifestations et premières victimes du « nettoyage social »

1-1 Apparition du « nettoyage social »

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner les zones d'ombre et les difficultés que renferme notre sujet, le point que nous allons maintenant aborder reflète tout à fait ce problème. Il est en effet très difficile de dater l'apparition d'un tel phénomène et de la localiser avec précision. La difficulté majeure réside dans le fait que l'absence d'informations, comme nous l'avons déjà signalé, peut être due à deux raisons : soit l'étude de la zone en question n'est pas à jour, voire même est inexistante, soit la zone n'est pas touchée par ce phénomène. Évidemment, on ne peut savoir à quel cas de figure nous avons affaire. En ce qui concerne l'apparition du « nettoyage social », des cas antérieurs peuvent avoir existé sans que la presse et les O.N.G. ne les aient recensés. Nous verrons aussi que des changements méthodologiques au niveau des O.N.G. qui recensent les cas peuvent avoir des répercussions considérables. Les principales sources ici ont été la presse colombienne, le C.I.N.E.P. et la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz ».

1-1-1 Pereira : un cas annonciateur

Il semblerait que le phénomène qui allait prendre le nom de « nettoyage social » ait eu pour point de départ la région du café (la *zona cafetera*) et plus précisément la ville de Pereira, actuelle capitale du Risaralda. C'est en effet dans cette ville que le 5 décembre 1979 le Conseil de sécurité

(chargé au niveau municipal des questions relatives à la sécurité) commença à appliquer une mesure qui, si elle ne relève pas directement du « nettoyage social », l'annonce : teindre d'encre indélébile rouge les mains et le visage des voleurs. Le but annoncé de cette opération, appelée « mains rouges », était de mettre un terme à la constante augmentation des délits commis dans cette ville et à l'insécurité qui semblait y régner. La première personne à en faire l'objet fut un jeune paysan coupable de petits larcins.

Cette mesure entraîna une vive polémique au sein de la communauté locale mais aussi nationale. Parmi ses détracteurs se trouvait Dario Castrillon Hoyos, évêque de Pereira, qui invitait chacun à se demander si « les familles de ces voleurs avaient eu une protection suffisante pour pouvoir les éduquer comme des personnes honnêtes et honorables » ⁽³¹⁾. Quant aux partisans de cette sanction, ils étaient nombreux notamment parmi les classes populaires mais aussi dans la classe dirigeante. Certains affirmèrent que cette pratique pouvait même être « bénéfique » pour le délinquant et que, de plus, elle présentait « un coût moindre puisqu'il n'y a plus besoin de prisons, de gardiens, de trois repas par jour ni de promenades au soleil » ⁽³²⁾. Au total, la mesure fut appliquée sur une cinquantaine de délinquants récidivistes. L'un d'eux dut même être hospitalisé après avoir essayé d'ôter l'encre avec de l'acide.

Un peu plus d'un mois plus tard, le 13 janvier 1980, les autorités donnèrent l'ordre d'abolir cette mesure. Cet événement semble être allé de pair avec le début de ce qui allait s'appeler le « nettoyage social ». En effet, à partir de novembre 1979, les corps sans vie de plusieurs inconnus avaient commencé à faire leur apparition dans Pereira ⁽³³⁾. C'est à cette époque que la presse nationale commença à se faire l'écho de ce nouveau phénomène. À la fin du

³¹- *El Tiempo*, « Los "cacos" con la "moral en cero" », 28-01-1980.

³²- *La República*, « Marquémoslos legalmente », 25-01-1980.

³³- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.16.

mois de janvier 1980, le journal *El Tiempo* évoquant l'abolition de l'opération « mains rouges » concluait :

De toute façon, Pereira se libère de ses "cacos" [voleurs]. Depuis deux mois, une fantomatique "Main noire" les tue par balles et les jette aux alentours de la *Villa Olímpica*. Ces derniers jours 62 individus sont morts, parmi eux se trouvent les plus terribles voyous mais aussi certains individus remis dans le droit chemin et des innocents ⁽³⁴⁾.

L'idéologie et les circonstances qui entourèrent cette opération « mains rouges » étaient relativement proches de celles du « nettoyage social » et qui plus est, cette mesure fut appliquée quelques semaines seulement après la découverte des premières victimes. De plus, il nous faut remarquer que c'est justement en 1979 que le général Luis Carlos Camacho Leyva, ministre de la Défense du gouvernement Turbay, appela les « honnêtes gens » à s'armer afin de prendre en main leur propre « défense » ⁽³⁵⁾.

Les premiers articles de presse concernant le « nettoyage social » (et donc les premiers recensements de cas) datent ainsi principalement de la fin de l'année 1979 et de 1980. Des cas antérieurs peuvent exister mais leur ampleur serait alors moindre puisqu'ils seraient passés inaperçus des médias et des O.N.G. Le caractère réitéré des faits et leurs caractéristiques bien déterminées commencèrent à faire penser qu'il ne s'agissait pas de cas isolés. Selon Carlos Eduardo Rojas, c'est à partir du mois de janvier 1980 que furent publiés des articles affirmant que ces crimes étaient l'oeuvre d'« escadrons de la mort » ayant pour but l'élimination des délinquants locaux.

1-1-2 Premiers cas et premières villes touchées

³⁴- *El Tiempo*, « Los "cacos" con la "moral en cero" ».

³⁵- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.20.

Après Pereira, le phénomène commença son extension vers le reste du pays dès le début de l'année 1980. Il semblerait qu'il ait d'abord touché le département limitrophe de l'Antioquia. En effet, le 25 février 1980, la presse locale annonça la découverte près de Medellin d'un corps présentant les mêmes caractéristiques. En mars, 8 nouveaux cas furent découverts en l'espace d'une semaine et en juillet, ce nouveau type de violence fit 25 victimes en 20 jours ⁽³⁶⁾. Dans la plupart des cas, il s'agissait de délinquants possédant un lourd casier judiciaire. Des rumeurs se mirent à circuler faisant état de l'apparition d'un « escadron de la mort » ayant pour mission l'élimination des délinquants, notamment des plus dangereux. Comme cela avait été le cas pour Pereira, le caractère réitéré des faits et leurs caractéristiques furent ce qui permit de distinguer le phénomène des violences déjà connues. Précisons d'ailleurs dès maintenant que par « violence » nous entendons « le produit d'une relation sociale conflictuelle, dans laquelle s'affrontent des factions divergentes d'un même problème, avec des acteurs individuels ou collectifs, actifs ou passifs et dont le but est d'altérer l'intégrité physique, psychique ou la dignité humaine d'une des factions » ⁽³⁷⁾. A Medellin, les corps des victimes furent également retrouvés dans des secteurs bien déterminés : la route qui conduit à Las Palmas, le secteur d'El Poblado, l'autoroute Bogota-Medellin, les routes menant aux communes d'El Guarne et de Rionegro, etc. ⁽³⁸⁾.

En novembre de la même année, le « nettoyage social » arriva à Santafé de Bogota. La route isolée qui mène à la colline de Guadalupe, en direction de la commune de Choachi, devint le théâtre de macabres découvertes : de présumés délinquants y furent retrouvés assassinés, une balle dans la tête et les mains ligotées. La presse prit ainsi l'habitude d'annoncer la découverte de corps régulièrement retrouvés dans cette zone. Au cours du

³⁶- *El Tiempo*, « Temen "escuadrón de la muerte" en Medellín », 14-07-1980.

³⁷- GUZMAN A., « Violencia urbana y seguridad Ciudadana en Cali » in *Revista Foro*, 1993, n°22, p.12.

³⁸- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.16.

mois de novembre 1980, un des principaux journaux publiés à Bogota, *El Tiempo*, publia plusieurs articles dont les titres étaient très évocateurs : « Trois inconnus assassinés sur la colline de Guadalupe » ⁽³⁹⁾, « Un autre cadavre apparaît sur la route de Guadalupe » ⁽⁴⁰⁾... Après cette série d'articles, ce fut au tour du quotidien de Cali *El País* d'annoncer en janvier 1981 : « Un "escadron de la mort" apparaît à Bogota » ⁽⁴¹⁾. Cet article soulignait notamment le caractère récent du phénomène puisqu'on y mentionnait : « cette toute nouvelle façon d'en finir avec les délinquants ». Le phénomène prit alors une dimension nationale, la presse n'étant plus la seule à s'y intéresser. À la fin de l'année 1980, un groupe de juges et d'avocats appartenant au Tribunal de Medellin enquêtèrent sur ces « escadrons » et affirmèrent qu'il existait bien des groupes ayant pour but l'éradication des délinquants ⁽⁴²⁾. D'ailleurs certaines de ces organisations n'hésitaient pas à revendiquer et expliquer leurs actes. Au début de l'année 1980, un « escadron » fit circuler dans ce but des tracts dans la ville de Pereira alors que quelques mois plus tard, en octobre, la « Asociación Pro-Defensa de Medellín » envoya son acte de constitution au journal *El Tiempo*. Mais au niveau des pouvoirs publics et notamment de la Police, le discours général consistait à nier la réalité. En 1981, le directeur de la Police nationale, le général Pablo Alfonso Rosas Guarín, affirmait que ces assassinats n'étaient rien de plus que de vulgaires règlements de comptes entre délinquants et qu'il n'existait aucune preuve pouvant confirmer l'existence de ces « escadrons » ⁽⁴³⁾. Mais cette interview montrait surtout la principale préoccupation du général Rosas Guarín : faire taire les rumeurs sur d'éventuelles participations de membres de la Police à des campagnes de « nettoyage social ». Il n'empêche que la même année, le président de la « Comisión primera del Senado de la

³⁹- *El Tiempo*, « Asesinados tres desconocidos en cerro de Guadalupe », 3-11-1980.

⁴⁰- *El Tiempo*, « Aparece otro cadáver en la vía a Guadalupe », 18-11-1980.

⁴¹- *El País*, « Aparece "escuadrón de la muerte" en Bogotá », 5-01-1981.

⁴²- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.17.

⁴³- *El Colombiano*, « No existen "escuadrones de la muerte" », 23-01-1981.

República », Federico Estrada Vélez, organisa pourtant un débat sur le sujet, initiative qui fut reprise par plusieurs instances, notamment au sein du Conseil municipal de Medellin.

Pendant ce temps, le « nettoyage social » gagnait du terrain. En mars 1981, ce fut au tour du département du Valle del Cauca d'être touché. Mais cette fois, il ne s'agissait plus uniquement de délinquants puisque parmi les premières victimes figurèrent dans cette région deux prostituées de Cali. Le mois suivant, dans différentes communes du Valle (Tulua, Sevilla, Buenaventura...), des inconnus furent de nouveau retrouvés assassinés une balle dans la tête et les pieds et les mains attachés ⁽⁴⁴⁾. D'autres régions virent elles aussi l'apparition et le développement du « nettoyage social ». Barranquilla, capitale de l'Atlantico, à l'extrême nord du pays, recensa très vite des cas. Certaines sources affirment même que cette ville aurait été l'une des premières à avoir connu ce phénomène ⁽⁴⁵⁾. En février 1982, ce fut au tour du département voisin du Cesar. Près de Aguachica, en 15 jours furent recensés 12 cas. Les victimes étaient là encore des délinquants récidivistes. Puis le « nettoyage social » s'étendit : Manizales, capitale du Caldas, Cartagena, capitale du Bolivar, Bucaramanga, capitale du Santander, le Magdalena Medio, etc. À la fin des années 1980, tout le territoire colombien était concerné par ce nouveau type de violence.

44- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.18.

45- ORDOÑEZ J.P., *Ningún ser humano es desechable, "limpieza social", Derechos Humanos y orientación sexual en Colombia*, Madrid : SODEPAZ, 1996, p. 21.



Le phénomène prit une telle ampleur que très rapidement des mesures durent être prises... afin qu'on ne puisse plus jeter de cadavres sur la voie publique. A la fin de l'année 1981, les autorités de Barranquilla annoncèrent que « la supposée "Main noire" et les groupes d'assassins qui ont utilisé la voie qui entoure la ville pour se débarrasser des cadavres de leurs victimes devront chercher un endroit plus approprié car cette avenue va être éclairée et dotée d'une surveillance spéciale » ⁽⁴⁶⁾. Pour l'année 1980, les chiffres officiels concernant cette nouvelle violence faisaient état de 62 victimes mais d'après certains journalistes, il y en eut au total plus de 500 ⁽⁴⁷⁾.

⁴⁶- *El Tiempo*, « Iluminan calle para que no boten más cadáveres », 24-11-1981.

⁴⁷- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.17.

1-1-3 Raisons à l'origine du phénomène

L'exposé des premiers cas que nous venons de réaliser met en évidence la période et les zones géographiques concernées. Il serait bon maintenant de s'interroger sur les raisons qui firent apparaître ce phénomène à cette époque et à ces endroits-là.

Le premier élément que nous pouvons signaler est relatif au gouvernement de l'époque et au climat qui régnait alors en Colombie. En effet, la fin des années 1970 et le début de la décennie suivante furent une époque très difficile pour la démocratie colombienne. Le gouvernement de Julio César Turbay (1978-1982) fut extrêmement violent en matière de répression politique et de violation des Droits de l'homme. L'ombre des militaires se faisait partout sentir. Dans son rapport concernant l'année 1980, Amnesty International dénonçait les « abus de pouvoir commis par les forces gouvernementales : arrestations arbitraires, usage de la torture et meurtres inexplicables de paysans et de chefs indiens dans les zones rurales », notamment dans celles placées sous le contrôle de l'Armée et dites « militarisées » ⁽⁴⁸⁾. Il faut d'ailleurs ajouter que ce même rapport évoquait aussi la création en 1978 d'un « escadron de la mort » politique, la « Alianza Anticomunista Americana », qui revendiquait notamment l'assassinat du chef guérillero José Martínez Quiroz. C'est à cette époque que les O.N.G. commencèrent à recenser en Colombie des cas de « disparitions » très semblables à ceux que connaissaient alors le Chili et l'Argentine, mais ici à un degré moindre. Les années 1980, connues sous le nom de « décennie perdue », furent dominées par le désespoir, la désintégration sociale et la frustration liée à la fin des grandes utopies sociales et politiques ⁽⁴⁹⁾. Depuis 1948, les gouvernements qui s'étaient succédé avaient eu presque constamment recours à l'état de siège, fait qui

⁴⁸- AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport annuel 1980*, Paris : A.I., 1981, p.152.

⁴⁹- HERNÁNDEZ J.M., « Dinámica social de los gaminés en Santa Fé de Bogotá entre 1970 y 1996 », in *Gaminés, instituciones y cultura de la calle*, Bogota : Corporación Extramuros, 1998, p.144.

aggravait bien sûr la situation générale. Ce régime censé être exceptionnel donne les pleins pouvoirs au chef de l'État afin de maintenir l'ordre public. Normalement, cela concernait les périodes de guerre ou de graves perturbations internes. Les dérives qu'entraînait l'état de siège comprenaient notamment les perquisitions massives, le contrôle de la vie publique et privée des dirigeants populaires et leur arrestation si besoin ainsi que des atteintes aux activités syndicales. De plus, il permettait aussi aux militaires d'étendre leur emprise sur la société par le biais de la militarisation de certaines zones, du maintien au secret de certains prisonniers et également du jugement de civils par des tribunaux militaires. Ces faits rappellent étrangement des pratiques alors en vigueur dans certains pays voisins comme le Chili ou l'Argentine. D'ailleurs, les militaires colombiens de cette époque avaient tendance à soutenir un discours assez semblable à celui de leurs collègues du cône sud où il était question de « sécurité civile » ou encore de « souveraineté nationale » parfaitement en harmonie avec l'idéologie de la « sécurité nationale » en vogue à l'époque ⁽⁵⁰⁾. Dans ce contexte, le gouvernement prit de nouveaux décrets dont certains ne furent pas étrangers aux violations des Droits de l'homme commises durant cette période. Selon le décret 2 578 du 8 décembre 1976, par exemple, les modes de vie ou les situations qui « font craindre qu'un délit puisse être commis » ou qui « permettent de soupçonner que des infractions vont être commises » pouvaient tout à fait susciter une arrestation ⁽⁵¹⁾. Ce texte ne va pas sans rappeler le futur « nettoyage social » qui lui aussi condamne sur la base des simples apparences. Il faut dire que le président Turbay se trouvait dans une position délicate car il n'avait été élu qu'avec 18% des voix et face à la difficile situation sociale, il avait besoin de l'appui des militaires et dut alors céder à certaines de leurs exigences. Le « nettoyage social » naquit donc dans

50- *Le Monde diplomatique*, « En Colombie, les civils règnent, les militaires gouvernent », juin 1979.

51- Ibid.

une période politique et sociale trouble où régnaient les tensions et les violations des Droits de l'homme.

Sur le plan économique, la situation était elle aussi difficile. Les années 1980 furent là encore synonyme de crise. Jusqu'alors, le pays avait connu un bon développement économique. Le P.I.B. de la Colombie avait en effet augmenté en moyenne de 5,2% par an entre 1958 et 1970, puis de 6,5% par an entre 1970 et 1974, suivi d'une chute en 1975 (2,3%) vite rattrapée par de bons résultats entre 1976 et 1980 (5,4%) ⁽⁵²⁾. À titre d'exemple, le P.I.B. du Chili entre 1970 et 1976 baissa de 1,2% par an et celui des pays les plus riches présentait une croissance moyenne de 3,2% par an ⁽⁵³⁾. En Colombie, le secteur industriel connut une croissance sans précédent. De nouvelles industries se créèrent et certains secteurs, comme le textile, le charbon ou l'électricité, se consolidèrent considérablement. L'augmentation du prix international du café joua aussi un rôle important dans cette croissance tout comme l'explosion du secteur financier mais aussi le développement modéré mais constant de l'agriculture. De plus, il faudrait prendre en compte le secteur du narcotrafic qui allait bientôt entrer dans une période faste.

Mais la crise toucha alors la Colombie. On peut distinguer de manière générale deux phases : la première à partir de 1975 où un net ralentissement se fit sentir puis vers 1982-1983, lorsque l'économie entama un processus de stagnation. En 1981, le P.I.B. n'augmenta que de 2,3%, en 1982 il n'atteignait que 0,9% et 1% en 1983 ⁽⁵⁴⁾. Ces difficultés furent liées à des éléments issus du contexte international mais aussi national. Sur le plan international, trois faits jouèrent contre la Colombie : l'augmentation des prix de l'énergie (le deuxième choc pétrolier remonte à 1979), la baisse des prix du

⁵²- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.34.

⁵³- *Le Monde diplomatique*, « En Colombie, les civils règnent, les militaires gouvernent ».

⁵⁴- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.38.

café et le ralentissement de la croissance dans les pays développés. Au niveau régional, cette crise a été aggravée par le problème de la dette au Venezuela (pays très lié à la Colombie) qui connut lui aussi de graves problèmes à cette époque et en outre par l'ouverture généralisée des frontières colombiennes qui exposa ce pays à la concurrence, notamment de certains de ses voisins mais aussi des « dragons » asiatiques ⁽⁵⁵⁾. Sur le plan national, la détérioration de l'économie colombienne est due en grande partie à une mauvaise administration fiscale, à une forte concentration et spéculation des richesses provenant de la vente du café ainsi qu'à une hausse de l'inflation suscitée par l'argent de la drogue (circulation de fortes sommes d'argent non liées à la production de biens ni de services) ⁽⁵⁶⁾. Le déficit budgétaire se creusa, les réserves en devises diminuèrent alors que l'endettement extérieur de la Colombie fut multiplié par quatre entre 1980 et 1983 et que, de leur côté, les exportations baissèrent de près de 25% ⁽⁵⁷⁾. Les zones urbaines furent particulièrement touchées en raison notamment de leurs liens avec l'industrie. Les campagnes ne connurent pas les mêmes problèmes, la production par exemple resta stable ; en revanche, la modernisation fut à l'origine de nombreuses pertes d'emplois.

L'accumulation et la concentration du capital et les problèmes liés à la crise eurent pour conséquence au niveau de la population « une paupérisation relative des travailleurs du secteur moderne et des secteurs populaires et paysans » ⁽⁵⁸⁾. Certaines mesures prises entraînèrent alors une dégradation des conditions de vie de nombreux Colombiens. Tel fut le cas de la restriction du budget national et des investissements publics mais surtout de l'augmentation de l'inflation et du chômage. Au début des années 1970, la

⁵⁵- MINAUDIER J.P., op. cit., p.295.

⁵⁶- GIRALDO GARCIA F., *Colombia 1982-1985 : De la violencia a la guerra*, Medellin : E.H.E.S.P., 1990, p.46.

⁵⁷- MINAUDIER J.P., op. cit., p.296.

⁵⁸- *Le Monde diplomatique*, « En Colombie, les civils règnent, les militaires gouvernent ».

Colombie figurait ainsi parmi les pays dont le revenu par habitant présentait une des plus fortes inégalités au monde. Le fossé entre une minorité de riches et une majorité de pauvres se creusa donc encore un peu plus. La crise fut à l'origine de nombreuses faillites, notamment dans le secteur de la confection et les salariés, licenciés ou non, en payèrent le prix. Si l'on attribue l'indice 100 au salaire moyen des ouvriers en juillet 1970, on constate qu'en 1976, il passait à 84, en 1977 à 76 et en 1978 il remontait un peu atteignant alors 87 ⁽⁵⁹⁾. La consommation alimentaire des secteurs défavorisés devint, elle, trois fois inférieure au minimum de nutrition nécessaire. Quant à l'inflation, elle se situait autour de 20% au début des années 1970 et elle connut une forte poussée à la fin de la décennie qui ne fit bien sûr qu'augmenter les inégalités et les tensions sociales. La croissance de cette période ne profitait, comme c'est souvent le cas, qu'à une minorité tandis que la pauvreté augmentait. Le *Monde diplomatique* de juin 1979 reliait ces éléments à la violence, parce que disait-il « la pression sociale menace de faire exploser le mécanisme d'accumulation accélérée car le peuple réclame un niveau de vie minimum que le système ne lui accorde pas » et de leur côté les classes dominantes « ne peuvent résister à cette pression sans recourir à des moyens de plus en plus autoritaires » ⁽⁶⁰⁾.

En guise de bilan, il faudrait toutefois souligner les limites de la crise que connut la Colombie dans les années 1980. En effet, on estime que ses effets furent de manière générale modérés. Le rythme de la croissance ne fut à aucun moment négatif, le plus mauvais score ayant été celui de 1982 (0,9% de croissance). Quant à l'inflation, elle ne dépassa jamais les 30% par an et les aléas que connurent les salaires des Colombiens sont eux aussi bien loin des difficultés recensées à cette époque dans les pays voisins. Certes, il y eut une crise et elle perturba profondément l'économie du pays. Mais dès 1985, les exportations reprirent, la balance commerciale redevint excédentaire et en 1986,

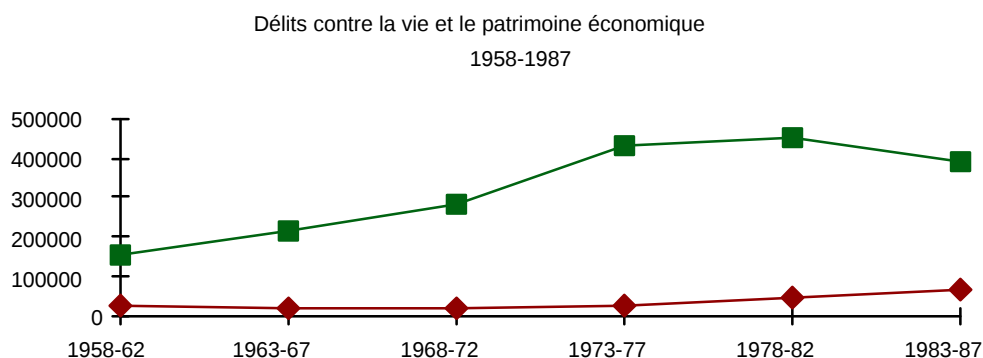
59- Ibid.

60- Ibid.

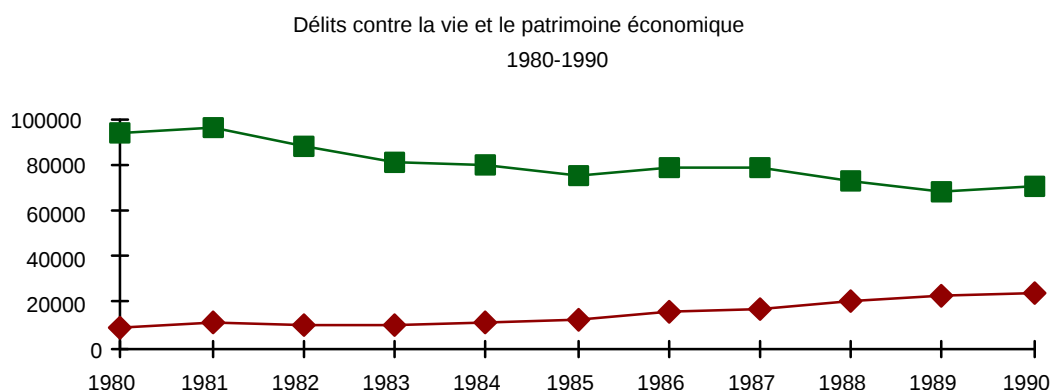
le Colombie présenta de nouveau des taux de croissance en hausse (entre 3 et 6%) ⁽⁶¹⁾. C'est à un niveau plus individuel que les conséquences furent finalement plus graves. Si l'économie se releva, qu'en fut-il des conditions de vie des Colombiens défavorisés ? Ces secteurs sont toujours touchés de plein fouet par les crises mais, en revanche, ils ne bénéficient que très rarement de la croissance et des reprises de l'économie. Les moments critiques connus à la fin des années 1970 et au début des années 1980 laissèrent donc des séquelles importantes. Quant au « nettoyage social », il est selon toutes vraisemblances fortement lié à la dégradation socio-économique de l'époque. Nous pouvons mentionner, à titre d'exemple, l'aggravation de la situation générale des secteurs populaires, qui fut à l'origine d'une augmentation du nombre des marginaux et joua donc un rôle considérable dans la naissance et l'essor de cette forme de violence.

Mais l'aspect socio-économique n'est pas le seul à prendre en compte. D'autres éléments, qui vont souvent de pair avec lui, doivent retenir notre attention. Il en va ainsi pour les thèmes relatifs à la délinquance, à la justice et à l'insécurité. Nous allons tout d'abord évoquer l'augmentation de la délinquance. Nous devons rappeler que les chiffres officiels dans ce domaine sont très loin de la réalité puisqu'on estime que près de 80% des délits ne sont jamais dénoncés. Néanmoins, les statistiques officielles permettent de dégager les grandes tendances, comme ici en matière de délits. De manière générale, on peut dire que durant les deux décennies qui ont précédé l'apparition du « nettoyage social », la criminalité a constamment augmenté (voir le graphique ci-dessous ; les délits contre le patrimoine économique sont en vert, et ceux contre la vie en rouge).

⁶¹- MINAUDIER J.P., op. cit., p.296.



De 1958 à 1972, une augmentation de 35% des délits quels qu'ils soient avait été recensée par rapport à la période précédente, croissance qui passait à 52% entre 1973 et 1977 et n'était plus que de 5% entre 1978 et 1982. Dans la période suivante, les années 1980, on observait dès 1981-82, une diminution des délits contre le patrimoine économique alors que ceux contre la vie enregistraient une augmentation constante. Les délits de type économique augmentèrent pourtant de nouveau dans les années 1990. En résumé, nous pouvons dire que les délits contre le patrimoine ont augmenté des années 1950 jusqu'au tout début des années 1980 puis ont diminué et stagné durant cette décennie avant d'augmenter de nouveau. Quant aux délits contre la vie et l'intégrité physique, on peut dire que depuis la moitié du XX^e siècle, ils n'ont fait que s'accroître ⁽⁶²⁾.



⁶²- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, pp. 48 à 50.

Comme nous l'avons déjà signalé, le maniement et l'interprétation des chiffres officiels sont délicats. Carlos Eduardo Rojas signale, par exemple, que s'il est vrai que ces données montrent sur le plan national une diminution des délits contre le patrimoine économique durant les années 1980, elles occultent d'autres faits. Un phénomène parallèle et pourtant opposé a en effet été constaté durant cette décennie ; il s'agit de l'augmentation de ce type de délits dans les zones urbaines, là où précisément on enregistre les campagnes de « nettoyage social » ⁽⁶³⁾. On peut alors se demander si cette diminution générale a vraiment eu lieu ou s'il ne s'agit pas plutôt d'une baisse des dénonciations et plaintes déposées, question à laquelle il est difficile de répondre avec certitude. À titre d'exemple, nous pouvons reprendre le cas de 1985, année durant laquelle on constata à Bogota un des plus faibles taux de criminalité de toute cette décennie (la situation nationale était différente, du moins en partie). Les statistiques montrent ainsi que cette année-là avait été dans la capitale plus positive que les autres. Pourtant, 1985 fut considéré comme une année particulièrement dangereuse dans l'étude que réalisa alors la Chambre de commerce de Bogota en association avec différents medias, la Mairie générale de la capitale et la Police nationale de la ville ⁽⁶⁴⁾. On voit donc bien comment la perception des faits peut être différente et comme elle peut prendre de l'importance allant jusqu'à dépasser la réalité. Dans le déclenchement de la violence qui nous intéresse, les apparences dominent la réalité, comme nous aurons plus tard l'occasion de le voir. Toutefois, toutes sources confondues, il apparaît clairement que le principal élément qui nous occupe ici, l'augmentation générale de la criminalité dans les années qui ont précédé l'apparition du « nettoyage social », ne laisse aucun doute.

À cette croissance de la délinquance, il faut également ajouter certains faits relatifs à la justice. En effet, l'apparition et le point culminant du

⁶³- Ibid., p.52.

⁶⁴- Ibid., p.54.

« nettoyage social » coïncident avec divers faits dont deux événements juridiques majeurs : la réforme du code pénal de 1980 et le décret de désengorgement de la justice de 1985. Le nouveau code pénal fut mal reçu dans certains milieux où il fut notamment perçu comme une concession faite aux délinquants et une preuve supplémentaire de la faiblesse de l'État en la matière. Quant au décret 1 853 de juillet 1985, dit de « désengorgement de la justice », il permit la remise en liberté de personnes emprisonnées pour de petits délits (65). Pour la seule ville de Bogota, il se solda par la libération de 3 462 détenus. De manière générale, on peut dire que la justice colombienne avait une efficacité plus que réduite et que cela lui fit beaucoup de tort parmi la population, l'amenant peu à peu à une perte totale de sa crédibilité. Cela conduisit certains Colombiens à penser qu'il fallait agir de manière privée, extrajudiciaire, idée qui s'accommodait parfaitement du contexte de l'époque. Comme nous l'avons déjà dit, le gouvernement Turbay fut synonyme de répression et montra ainsi comment les classes dirigeantes s'inclinaient alors en faveur des solutions de force.

Dans ce schéma, l'insécurité en tant que « violence virtuelle et violence réelle » (66) eut une responsabilité considérable. Ce thème est une véritable obsession pour les Colombiens et cela depuis déjà de nombreuses décennies. La peur des agressions, des vols et cambriolages rythme d'une certaine manière leur vie. Ils sont confrontés aux différentes violences, directement (en tant que victime directe ou par le biais d'un proche) ou indirectement (ce qu'ils voient autour d'eux et dans les médias). La violence fait ainsi partie de leur quotidien et la peur qu'elle génère est elle aussi constante. Cette situation se ressent particulièrement dans les zones urbaines et surtout dans les grandes agglomérations. Il est d'ailleurs certain que dans ces villes, les autorités ne sont pas quantitativement en mesure d'assumer la sécurité de tout

65. Ibid., p.58.

66. CAMACHO A., GUZMAN A., *Ciudad y violencia*, Bogota : Foro nacional, 1990, p.110.

un chacun. Dans la ville de Cali, par exemple, au début des années 1990, on estimait qu'il y avait 3 000 policiers dans les rues pour 1,3 million d'habitants, soit environ un policier pour 434 personnes ⁽⁶⁷⁾. Dans le même temps, on recensait dans cette ville 4 500 vigiles privés ayant une autorisation pour exercer cette activité et environ le même nombre sans autorisation, soit au total près de 9 000 vigiles privés. Leur fonction n'étant pas publique, ils ont pour principale tâche de protéger des propriétaires, leurs magasins et leurs clients ou encore des chefs d'entreprise, leurs biens et leurs proches. On ne compte plus le nombre de gardes du corps qui officient aussi dans le pays. Ainsi, la violence économique devient un problème public dans la mesure où les citoyens considèrent l'insécurité comme un problème collectif majeur et réclament à l'État une protection dont ils ne jouissent quasiment jamais. Mais c'est aussi un problème de démocratie puisqu'elle touche l'exercice des droits des citoyens et également parce qu'elle concrétise l'impossibilité de développer une pédagogie de la cohabitation citoyenne ⁽⁶⁸⁾.

En ce qui concerne l'époque qui nous intéresse ici, ces préoccupations se reflètent parfaitement dans la presse. En 1979, par exemple, il était question d'insécurité et de citoyenneté dans un article d' *El Tiempo*. La ville de Bogota, face au peu de moyens dont disposait la Police, proposait d'associer la population à la lutte contre l'insécurité en créant différentes organisations telles les « brigades civiques », les « juntas de défense civile » ou encore les « juntas d'action communale » ⁽⁶⁹⁾. Quelques mois plus tard, un article du même journal évoquait de nouveau ce sujet à l'occasion de l'opération appelée « mains rouges » à Pereira au cours de laquelle l'un des protagonistes, un membre du Conseil de sécurité de la ville parlait d'une « terrible sensation d'insécurité » et justifiait ladite opération en expliquant qu'il avait fallu « freiner [l'insécurité]

⁶⁷- Ibid., p.110.

⁶⁸- Ibid., p.111.

⁶⁹- *El Tiempo*, « Brigadas ciudadanas contra la inseguridad propondrá el gobierno », 8-10-1979.

d'une manière ou d'une autre » ⁽⁷⁰⁾. Lorsque la presse n'évoquait pas directement la montée de la criminalité et l'insécurité, ses articles s'en chargeaient indirectement. Une série d'articles fut ainsi consacrée à la ville de Medellin en 1980 dont le premier était intitulé « Medellin, "un petit Chicago" » et commençait par l'évocation des 700 personnes tuées par balles dans cette ville en seulement deux ans (en 1979 et en 1980) ⁽⁷¹⁾. Ces problèmes furent à l'origine, dans certains secteurs de la société, d'un désir de justice privée, sentiment fréquemment exacerbé par des personnalités de haut rang. Comme nous l'avons déjà signalé, c'est en 1979 que le ministre de la Défense, le général Camacho Leyva, conseillait aux « honnêtes gens » de s'armer afin d'assurer eux mêmes « leur défense » ⁽⁷²⁾.

Le contexte que nous venons d'esquisser n'est pas sans liens avec l'essor que connut le trafic de drogue dans les années 1970 puis 1980. Bien au contraire. Il est en effet impossible de dissocier le surgissement du « nettoyage social » des phénomènes liés au narcotrafic. Avant même cette époque, la drogue était déjà présente en Colombie mais de façon marginale. La marijuana, tout d'abord, aurait été cultivée dans ce pays dès les années 1940 mais à une échelle infime. Elle commença à se développer dans les années 1960 à l'époque des premiers mouvements estudiantins. La production de marijuana augmenta alors afin d'approvisionner les grandes villes comme Medellin, Cali et Bogota. Quant à la cocaïne, sa présence fut remarquée dès les années 1950 mais il existait aussi un usage traditionnel de la feuille de coca depuis des siècles. Ainsi, jusqu'aux années 1970, la culture de la coca se limitait essentiellement aux régions habitées par des indiens, tels les Paeces et les Guambianos ⁽⁷³⁾. En

⁷⁰- *El Tiempo*, « Los "cacos" con la "moral en cero" », 28-01-1980, art. op.

⁷¹- *El Tiempo*, « Medellín, "una pequeña Chicago" », 23-10-1980.

⁷²- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.20.

⁷³- MEDINA GALLEGO C., *Autodefensas, paramilitares y narcotráfico en Colombia*, Bogota : Editorial Documentos periodísticos, 1990, p.255.

ce qui concerne le produit transformé, la cocaïne fit une de ses premières apparitions en 1959. Le 22 mars de cette année, *El Espectador* publia un article sur la découverte d'un laboratoire de transformation de cette drogue à Medellin ⁽⁷⁴⁾. Néanmoins, on peut dire qu'au début des années 1970 le trafic de drogue concernait avant tout la marijuana, substance qui constitua la première étape dans le cycle colombien du narcotrafic. C'est à cette époque seulement que certains projetèrent d'exporter ce produit vers les centres de consommation qu'étaient déjà les États-Unis mais aussi l'Europe ⁽⁷⁵⁾. Les premières grandes plantations remontent à la première moitié de cette décennie et devaient principalement leur développement à l'affaiblissement des filières mexicaine et jamaïcaine. Les régions les plus concernées étaient alors l'extrême nord du pays, la région de la Guajira et de la Sierra Nevada et la production était essentiellement destinée à la consommation des nord-américains ⁽⁷⁶⁾. Le poids de cette production dans l'économie nationale était déjà perçu comme considérable bien qu'inférieur à celui de la future cocaïne. La marijuana continua d'être produite même avec l'essor de la cocaïne mais elle recula cependant durant la première moitié des années 1980. Cette diminution fut le résultat de la lutte lancée alors par le gouvernement, au moyen notamment de fumigations des cultures, mais aussi du rôle accru que les États-Unis prirent en matière de production de la marijuana et d'une chute de la demande nord-américaine liée apparemment à des problèmes de qualité du produit ⁽⁷⁷⁾. À la même époque (première moitié des années 1970), le trafic de la cocaïne se développa et le commerce de la drogue passa de la marijuana à la cocaïne en raison notamment de la crise économique mais aussi de l'augmentation de la demande nord-américaine pour cette substance. On considère que c'est aux

⁷⁴- ARRIETA C.G., ORJUELA L.J., SARMIENTO E., TOKATLIAN J.G., *Narcotráfico en Colombia : dimensiones políticas, económicas, jurídicas e internacionales*, Bogota : Ediciones Uniandes et TM Editores, 1995, p.203.

⁷⁵- MEDINA GALLEGGO C., op. cit., p.255.

⁷⁶- MINAUDIER J.P., op. cit., p.299.

⁷⁷- ARRIETA C.G., ORJUELA L.J., SARMIENTO E., TOKATLIAN J.G., op. cit., p.218.

alentours de 1978 que ce commerce prit vraiment son essor et il est donc plus lié aux années 1980 qu'à la décennie précédente ⁽⁷⁸⁾. C'est d'ailleurs à ce moment-là que les premiers grands affrontements entre trafiquants commencèrent, en Colombie mais aussi aux États-Unis (en Floride par exemple). Ce trafic profita des structures créées pour la marijuana même si bien souvent les groupes s'occupant de ces deux productions étaient différents. Dans un premier temps, les trafiquants colombiens se cantonnèrent presque uniquement à la transformation des matières premières (les feuilles de coca) ou semi-finies (la pâte-base) en cocaïne, c'est-à-dire dans les activités à forte valeur ajoutée. La coca arrivait, elle, de Bolivie ou du Pérou. Les laboratoires destinés à cette transformation étaient implantés dans les grandes villes mais surtout dans la partie amazonienne, région sous-peuplée, mal contrôlée par l'État et présentant une importante couverture forestière ⁽⁷⁹⁾. Par la suite, une seconde phase apparut. Les trafiquants colombiens s'investirent non seulement dans la transformation mais aussi dans la culture de la coca. Les surfaces cultivées augmentèrent alors et de nouvelles régions furent concernées, notamment le nord-ouest (le golfe d'Uraba, la vallée du Sinu) mais aussi la côte pacifique (le Choco). Ce genre de commerce est toujours difficile à évaluer, mais on estime néanmoins que dans les années 1980, il représentait entre 3,3% et 11% du P.I.B. de la Colombie et faisait ainsi partie des principales exportations du pays ⁽⁸⁰⁾.

Si la Colombie joue depuis maintenant plusieurs décennies un rôle si important dans le trafic mondial de drogue, c'est avant tout en raison de sa situation géographique, particulièrement favorable à ce genre de commerce. Elle se situe en effet à la rencontre du monde andin et des Caraïbes, c'est-à-dire à la porte du principal consommateur de drogues, les États-Unis. Mais d'autres éléments entrent en ligne de compte, comme par exemple la tradition de la

⁷⁸- MINAUDIER J.P., op. cit., p.299.

⁷⁹- Ibid., p.299.

⁸⁰- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.38.

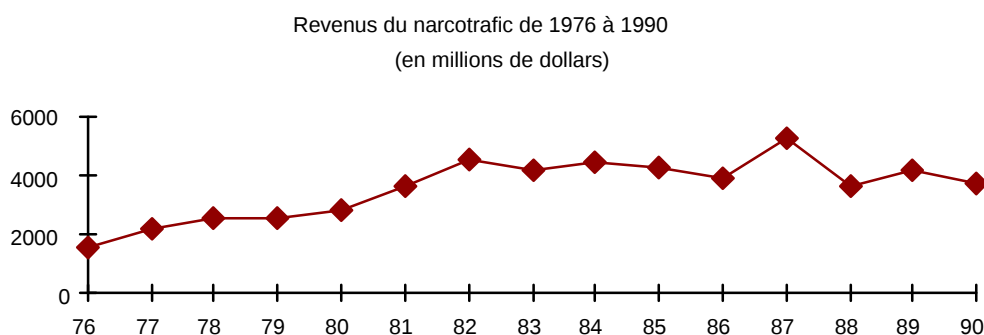
contrebande. La Colombie est également un pays mal contrôlé par l'État tant au niveau géographique qu'économique. La présence de l'État est ainsi faible dans de nombreuses régions et dans certaines, il en est carrément absent (c'est le cas de l'Amazonie). D'autre part, la présence chronique de la guérilla a permis la mise en place de plusieurs enclaves dans lesquelles les Forces armées ne s'aventurent pas et où l'économie de la drogue peut se développer en toute quiétude ⁽⁸¹⁾. Selon Daniel Pécaut, l'existence de la guérilla a assuré la protection de cette économie illégale mais la réciproque est également vraie. La Colombie ayant décidé de fermer les yeux sur l'essor de cette nouvelle économie, les mouvements révolutionnaires n'ont pas été inquiétés dans les zones où l'on cultivait et transformait la coca ⁽⁸²⁾. La situation socio-économique de la Colombie joue elle également un rôle important. Dans le domaine social en effet, on recense de grandes inégalités, jamais atténuées, qui ont créé un fossé entre une minorité de riches et une majorité de pauvres. La même oligarchie domine depuis plus d'un siècle. Quant à la deuxième moitié du XX^e siècle, elle s'est surtout caractérisée par un nivellement de la société par le bas. Ce processus fut très visible durant la crise économique des années 1980. S'enrichir par les voies légales était donc considéré comme très difficile voire impossible. D'autres phénomènes se sont greffés sur ce contexte, comme la violence très présente dans l'histoire du pays, la corruption et l'usurpation, notamment dans le domaine foncier. Il est donc apparu pour certains que faire fortune par des moyens malhonnêtes était normal et légitime.

Les années 1980 marquèrent, comme nous l'avons déjà dit, l'apogée du narcotrafic. Plusieurs années peuvent être considérées comme « clefs », notamment 1982 et 1987. Le trafic de coca ï ne en 1982 enregistra en effet des chiffres records. Les estimations dans ce domaine sont toujours difficiles et contestées, néanmoins on considère que 100 tonnes de cette drogue furent

81- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence » in *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris : I.H.E.A.L., 1996, p.34.

82- Ibid.

produites, ce qui représenta 4,6 milliards de dollars de recette brute et 3,7 milliards de dollars de bénéfices ⁽⁸³⁾. Le graphique ci-dessous représente l'évolution des revenus liés au trafic de drogue en général, cocaïne et marijuana confondues. La part de cette dernière diffère selon les années : environ 30% des revenus à la fin des années 1970 mais plus que 10 à 3% dans la première moitié des années 1980, par exemple ⁽⁸⁴⁾. À partir de 1988, la production de cocaïne se tourna également vers l'Europe. Les années 1990 virent, elles, le retour de la marijuana colombienne et l'introduction dans le pays d'une nouvelle culture, le pavot, qui diversifia les productions colombiennes grâce au raffinage de l'héroïne ⁽⁸⁵⁾.



L'impact du narcotrafic fut donc considérable. Il fut à la fois positif, par exemple en créant 250 000 emplois et en évitant à la Colombie, durant la crise de la dette, une cessation de paiement et le recours à l'hyperdévaluation et donc à l'hyperinflation ⁽⁸⁶⁾. Mais ses effets sur l'économie furent aussi déstabilisants. Comme n'importe quelle *bonanza* (afflux brutal de devises), le narcotrafic provoqua un renchérissement du peso, fort nuisible pour l'industrie, et une augmentation de la spéculation. En matière fiscale, il fut aussi négatif puisqu'on

⁸³- MINAUDIER J.P., op. cit., p.300.

⁸⁴- KALMANOVITZ S., « L'impact macro-économique du narcotrafic en Colombie » in *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris : I.H.E.A.L., 1996, p.304..

⁸⁵- Ibid., p.305.

⁸⁶- Ibid., p.312.

estime qu'il renforça l'économie informelle de la contrebande et la sous-facturation des importations (évasion fiscale) ⁽⁸⁷⁾. De plus, les Colombiens se tournèrent vers une consommation irraisonnée, au détriment des investissements en biens durables, et les importations de biens de consommation explosèrent ⁽⁸⁸⁾.

Quant aux responsables, les *narcos* comme on les appelle, ceux des grands cartels (Medellin et Cali) eurent leur heure de gloire avant de finir en prison ou de mourir, généralement de mort violente. Ces deux grandes organisations dominèrent le marché de la drogue dès la fin des années 1970 et jusqu'au milieu des années 1990, mais leur apogée s'étendit surtout durant les années 1980. Si ces deux structures avaient des points communs, elles comptaient également deux grandes différences : leur origine géographique mais aussi sociale. En effet, les fondateurs du cartel de Medellin, Pablo Escobar en tête, étaient de souche populaire et se montraient ainsi avides de revanche sociale et d'intégration aux classes dominantes, par le biais de l'argent et notamment de la grande propriété foncière comme le veut la tradition en Colombie. Les dirigeants du cartel de Cali, les frères Rodriguez Orejuela notamment, étaient eux des notables ayant souvent des postes à responsabilité dans le Valle. De manière générale, les principaux groupes mafieux étaient alors principalement originaires de quatre zones géographiques : le Valle, la côte atlantique, le centre et l'orient. Dans chacune de ces régions, on comptait de nombreux sous-groupes et entreprises familiales ou clanique dont l'origine était généralement liée au commerce, à la contrebande ou au trafic de bétail, de biens divers ou encore d'émeraudes ⁽⁸⁹⁾. Cet essor du narcotrafic permit l'émergence d'une nouvelle élite économique et sociale, c'est-à-dire de nouveaux acteurs sociaux, qui étaient des délinquants immensément riches et

⁸⁷- Ibid., p.311.

⁸⁸- MINAUDIER J.P., op. cit., p.301.

⁸⁹- LABROUSSE A., *La drogue, l'argent et les armes*, Paris : Arthème-Fayard, 1991, p.281.

dépensiers. En 1987, la revue nord-américaine *Forbes* publia la liste des vingt personnes les plus riches du monde. Parmi elles se trouvaient Pablo Escobar et Jorge Luis Ochoa ; l'estimation de leur fortune (respectivement trois et deux milliards de dollars) était sans doute erronée, il n'empêche que leur pouvoir, économique notamment, était alors immense ⁽⁹⁰⁾. Mais les valeurs qu'ils répandaient dans la société colombienne étaient nuisibles pour le pays. Ils étaient le symbole de l'argent facile, de la non-reconnaissance de l'ordre établi et de la violence. La popularité que certains acquirent dans leur quartier d'origine eut des répercussions négatives, particulièrement sur les jeunes. Nous le verrons avec l'exemple des jeunes tueurs à gages, les *sicarios*.

Cette nouvelle classe infiltra la société dans son ensemble tant au niveau économique que politique ou social. Ce phénomène déboucha sur ce que certains n'hésitent pas à nommer un pourrissement de la société colombienne ⁽⁹¹⁾. La corruption augmenta encore et aboutit notamment à l'effondrement du système judiciaire et policier. Ce phénomène ruina également la crédibilité, déjà faible, des institutions. Certains secteurs se tournèrent complètement vers ces trafiquants afin de satisfaire les besoins que l'État semblait ignorer. À cela, il faut également ajouter certains corollaires comme la violence. Le narcotrafic généra des violences considérables tant au niveau individuel (règlements de comptes, rivalités entre les différentes organisations, conflit avec les forces de l'ordre...) qu'au niveau collectif. La deuxième moitié des années 1980 vit l'apparition du « narcoterrorisme ». Le nombre des attentats et assassinats fut tel que nous ne pouvons ici que rappeler les principaux : l'attentat à l'explosif contre le siège du D.A.S ⁽⁹²⁾ et le camion piégé contre le virulent journal *El Espectador* en 1989, les assassinats du ministre de la Justice Rodrigo Lara Bonilla en 1984, du directeur d'*El Espectador*

⁹⁰- Ibid., p.292.

⁹¹- MINAUDIER J.P., op. cit., p.302.

⁹²- D.A.S. signifie « Département Administratif de la Sécurité ».

Guillermo Cano en 1986, du leader de la U.P. Jaime Pardo Leal en 1987, du procureur général de la Nation Carlos Mauro Hoyos en 1988, du candidat libéral à la présidence de la République Luis Carlos Galan en 1989, etc. La liste est longue et elle l'est encore davantage si on tient compte des violences commises par le « narcoparamilitarisme ». Dès la fin des années 1970 et le début de la décennie suivante, certains s'indignèrent de l'augmentation de la violence liée au narcotrafic avant même qu'elle ne touche journalistes, magistrats, hommes politiques et gens de la rue. Le journal *El Tiempo* publia ainsi les 18 et 19 janvier 1982 deux articles sur la violence à Medellin. Le premier dénonçait l'ampleur de la violence en rappelant l'interminable liste des victimes, à savoir les « dizaines d'agents de Police, de juges, d'avocats, de fonctionnaires, de chefs et d'anciens chefs des corps de sécurité de l'État, de prêtres, de chefs d'entreprises et la chaîne sans fin des hommes et des femmes liés au trafic des narcotiques » ⁽⁹³⁾. Quant au deuxième article, il insistait surtout sur la généralisation de la violence qui concernait les petits délinquants, les « escadrons » du « nettoyage social » ou encore « la guerre des narcotrafiquants qui a recommencé afin d'ajouter encore un peu plus de sang à l'histoire de cette ville, traversée nuit et jour par les tirs des revolvers et des mitraillettes » ⁽⁹⁴⁾. Dans ce domaine, la violence sera à son comble chaque fois qu'il sera question du traité d'extradition américano-colombien. Ce texte signé en 1979 sous la présidence de Turbay prévoyait l'extradition vers les États-Unis des Colombiens accusés de trafic de drogues. Rien ne pouvait davantage effrayer les narcotrafiquants que la perspective de finir dans un pays où leur habituelle corruption n'aurait aucun effet et où il leur faudrait renoncer à leur traditionnelle impunité. Leur détermination fut payante puisqu'à plusieurs reprises ils arrivèrent à faire battre en retraite l'appareil judiciaire grâce à de sanglants attentats. Les « extradables » (*extraditables* en espagnol) ne reculèrent

⁹³- *El Tiempo*, « Violencia en Medellín (I) : ¿ Cuándo comenzó todo ? », 18-01-1982.

⁹⁴- *El Tiempo*, « Violencia en Medellín (II) : ¡ Matan hasta los perros ! », 19-01-1982.

devant rien dans cette lutte qui les opposa plusieurs fois à l'État colombien. Une de leurs armes fut les enlèvements de personnalités. Cette stratégie fut notamment décrite par Gabriel Garcia Marquez dans son livre *Journal d'un enlèvement*, dans lequel il explique par exemple que face à l'extradition, mais aussi au risque d'être tué, Pablo Escobar au début des années 1990 préféra engager deux offensives : « la plus grande vague d'attentats à la dynamite de l'histoire du pays » et « l'offre de sa capitulation inconditionnelle » ⁽⁹⁵⁾.

La relation entre narcotrafic et « nettoyage social » est à la fois très claire et ambiguë. Tout d'abord, l'essor du trafic de drogue, de la marijuana puis de la cocaïne a augmenté le nombre des marginaux liés à ce commerce. Nous aurons de nouveau l'occasion d'évoquer ces personnes puisqu'elles forment le gros des victimes du « nettoyage social ». Il s'agit avant tout des catégories concernant les petits délinquants, les drogués et les dealers pauvres. Le narcotrafic est donc directement responsable de l'existence et de l'accroissement de cette population, bien qu'il ne soit pas l'unique coupable. À titre d'exemple, nous pouvons évoquer les jeunes tueurs à gages, les *sicarios*, directement liés à ce commerce et à sa violence. Pourtant, les narcotrafiquants eurent également des liens avec les « escadrons » qui allaient se charger de « nettoyer » la société des êtres jugés indésirables.

En novembre 1981, une jeune fille appartenant à une puissante famille du cartel de Medellin fut enlevée par la guérilla. En réaction, une réunion des grands groupes et familles liés au narcotrafic fut organisée en décembre 1981. Ainsi naquit « Muerte a secuestradores » ⁽⁹⁶⁾ plus connu sous le sigle M.A.S. Certains considèrent cet épisode comme le véritable point de départ du cartel de Medellin ⁽⁹⁷⁾ et comme le début du « narcoparamilitarisme ». Un communiqué rendu public, notamment par le

⁹⁵- GARCÍA MÁRQUEZ G., *Noticia de un secuestro*, Barcelone : Mondadori, 1996, p.324.

⁹⁶- « Muerte A Secuestradores » peut se traduire par « Mort aux kidnappeurs ».

⁹⁷- BROUET O., *Drogues et relations internationales*, Bruxelles : Éditions Complexe, 1991, p.47.

biais de la presse ⁽⁹⁸⁾, permit de connaître les détails de cette organisation. Le M.A.S. se mit très vite à dépasser son propos initial et fut alors lié à des délits et victimes de tous types et à la répression en général. À tel point qu'en 1983 le procureur Carlos Jiménez Gomez rectifia son nom, affirmant qu'il serait plus exact de l'appeler « Muerte a todo el mundo » ⁽⁹⁹⁾. Nous aurons plus tard l'occasion de reparler de cette organisation. Le narcotrafic et ses responsables furent donc paradoxalement une des sources de l'accroissement du nombre des victimes du « nettoyage social » mais aussi de la répression qui s'abattit sur elles. Cette ambiguïté n'est pas la seule imputable aux trafiquants. On estime en effet que les *narcos* eurent des liens avec la guérilla alors qu'à la même période ils finançaient et organisaient des groupes, tel le M.A.S., pour la combattre. Ces relations étaient basées sur l'intérêt que chacun trouvait dans le trafic de la drogue et étaient plus liées à des considérations économiques qu'idéologiques, bien que ces deux acteurs aient eu en commun de lutter contre le système établi et de rechercher la déstabilisation des institutions politiques et sociales. On a dit à l'époque que certains laboratoires des trafiquants étaient gardés par des membres de la guérilla, notamment des F.A.R.C., qui trouvaient ainsi un moyen lucratif de financer leur combat. Quoi qu'il en soit, cette alliance fut avant tout tactique et conjoncturelle, c'est-à-dire limitée dans le temps ⁽¹⁰⁰⁾.

Parmi les nouveaux phénomènes qui apparurent dans la période précédant directement le « nettoyage social », le rôle joué par la formation des grands cartels du trafic de drogues est indiscutable. Pour autant les faits qui surgirent parallèlement ne furent pas moins importants. Tout d'abord, ce développement entraîna une considérable augmentation mais aussi un durcissement de l'un des principaux groupes de victimes du « nettoyage

⁹⁸- Voir par exemple l'article d'*El Tiempo*, « 223 mafiosos aportan 446 millones de pesos para combatir el secuestro », 23-12-1981.

⁹⁹- *El Tiempo*, « El M.A.S. es una organización », 6-02-1983 ; « Muerte a todo el mundo » signifie « Mort à tout le monde ».

¹⁰⁰- ARRIETA C.G., ORJUELA L.J., SARMIENTO E., TOKATLIAN J.G., op. cit., p.224.

social », les drogués et les dealers, qui appartiennent aux classes sociales les plus défavorisées et qui constituent le dernier échelon de ce commerce. Cet essor impliqua la participation d'un nombre de personnes considérablement plus élevé qu'auparavant et cela à tous les niveaux du trafic. La mafia colombienne créa donc directement de nombreux emplois, tels les « mules » ou les *sicarios*. Les petits revendeurs et les intermédiaires modestes se multiplièrent eux aussi. Ils furent, comme nous l'avons vu, parmi les premiers à être touchés par le « nettoyage social ». D'autre part, la production de drogue, marijuana ou cocaïne, était essentiellement destinée à l'exportation. Néanmoins, les quantités produites devinrent telles qu'elles augmentèrent la consommation de drogues dures dans le pays. Le *bazuco*, par exemple, est apparu dans les rues colombiennes aux alentours de 1982 et est resté apparemment un produit de consommation locale. L'augmentation du nombre de ces individus fut très vite perçue par la société et notamment par les secteurs qui allaient décider de la « nettoyer ».

Non seulement les délinquants et criminels augmentèrent en nombre, mais également, ils se diversifièrent. Nous avons déjà mentionné la principale sous-catégorie qui vit alors le jour, les *sicarios*. L'essor du trafic de drogue entraîna aussi une expansion de la violence et la mort devint alors une véritable industrie. Dès la fin des années 1970, les narcotrafiquants recrutèrent de très jeunes gens issus des quartiers les plus défavorisés afin de régler leurs comptes entre eux mais aussi avec la société ou l'État. Les *sicarios* ne tuaient ni pour se droguer ni pour changer l'ordre établi. Le meurtre sur commande était leur travail, leur gagne-pain. Les narcotrafiquants étaient devenus des modèles pour les jeunes, surtout pour ceux des quartiers pauvres, car ils pouvaient leur permettre également de réaliser leurs désirs de reconnaissance sociale et de vie aisée que les voies traditionnelles, études et travail, leur refusaient ⁽¹⁰¹⁾. Tuer

¹⁰¹- SALAZAR A., *No nacimos pa' semilla, la cultura de las bandas juveniles de Medellín*, Bogota : C.I.N.E.P., 1990, p.203.

ou mourir n'avait en soi aucune importance. Cela se percevait parfaitement lors d'actions kamikaze qui ne laissaient au jeune tueur aucune chance de s'en sortir vivant. Mais pour lui, l'essentiel était que s'il mourait « au travail » son salaire soit versé à sa famille, bien souvent à la figure de la mère que ces jeunes vénéraient. Dans leur bouche revenait fréquemment cette phrase « Si ma vieille est à l'abri du besoin, je meurs tranquille » ⁽¹⁰²⁾. Cette tendance suicidaire est notamment apparue lors de l'assassinat en 1990 de Carlos Pizarro, dirigeant du M-19 et candidat à la présidence de la République, tué par un *sicario* à bord d'un avion qui venait tout juste de décoller. Mais pour les *sicarios*, c'était la vie en général qui était pleine de dangers. Lorsqu'ils rejoignaient une organisation de tueurs à gages, ils savaient que leur vie serait courte. Ainsi, certains donnaient à ce moment des instructions en vue de leur enterrement ⁽¹⁰³⁾. Ces jeunes étaient avant tout animés par trois mobiles, l'appât du gain, le sentiment religieux et l'esprit de représailles, d'autant plus forts à Medellin que ces éléments font partie de la culture *paisa*. Le but ultime était l'argent, pour les possibilités économiques qu'il représente mais également afin d'avoir une place dans la société. Comme « Don Pablo ». Les *sicarios* n'étaient pas, comme le souligne Alonso Salazar, un « produit exotique » mais une « réalité sociale et culturelle » ⁽¹⁰⁴⁾ inexorablement liée au contexte général de la Colombie et aux réalités locales, comme celles de Medellin. Leur culture était avant tout basée sur le syncrétisme dont les trois sources fondamentales étaient la culture locale (*paisa* pour les jeunes de Medellin), la culture des mafieux, la culture de la modernisation et, dans une moindre mesure, celles des punks ⁽¹⁰⁵⁾. Quant au sentiment religieux des *sicarios*, il était très fort mais avait été « revisité » par les jeunes et était lui aussi empreint de syncrétisme. Alonso Salazar dit avec humour qu'ils avaient détrôné Dieu et que ce dernier avait « été victime d'un

¹⁰²- Ibid., p.209.

¹⁰³- Ibid., p.197.

¹⁰⁴- Ibid., p.198.

¹⁰⁵- Ibid., p.204.

coup d'État de la Vierge ». En effet, les *sicarios* vénéraient avant tout la Vierge qu'ils avaient transformée en un Dieu féminin, tolérant et permissif ⁽¹⁰⁶⁾. La Sainte Vierge était leur idole céleste et la mère, leur idole terrestre. Pour les organisations de tueurs à gages comme pour toutes les bandes juvéniles colombiennes, la discrétion n'était pas de mise. Le pouvoir que donne l'argent et les armes est faite pour être étalée. « On n'est pas un "homme" pour que personne ne le sache mais pour être craint ou admiré » ⁽¹⁰⁷⁾.

Mais les grands modèles, tel Rodriguez Gacha ou Pablo Escobar, sont morts et les Frères Ochoa et bien d'autres sont en prison pour longtemps. Le début des années 1990 fut synonyme de fin du *sicariato* tel qu'on l'entendait sous le règne des grands cartels. Les *sicarios* ont alors connu le chômage et se sont tournés vers d'autres activités telles que le vol de voitures, le racket des commerçants, les attaques des banques ou encore les enlèvements ⁽¹⁰⁸⁾. En guise de conclusion, ajoutons que le phénomène des bandes ne doit pas être uniquement relié au narcotrafic. Les cartels de la drogue ont eu, comme nous venons de le dire, un rôle fondamental dans leur création et leur développement. Mais les narcotrafiquants ne furent pas les seuls à avoir recours à ces organisations juvéniles. Certains secteurs du monde politique ou économique et même des particuliers firent également appel à eux. La vague des enfants tueurs à gages s'est épuisée mais ce métier n'a pas disparu pour autant. D'autres formes d'organisations ont pris le contrôle du commerce de la mort. Les bandes spécialisées dans l'assassinat sur commande sont maintenant constituées de jeunes mais plus âgés que les *sicarios* des années 1980 qui n'avaient souvent que 10 ou 12 ans. Récemment, la plus connue de ces organisations de tueurs à gages était la bande de « La terraza » à Medellin qui avait travaillé pour Pablo Escobar, puis pour le cartel de Cali avant de réaliser

¹⁰⁶- Ibid., p.207.

¹⁰⁷- Ibid., p.216.

¹⁰⁸- LABROUSSE A., op. cit., p.280.

des contrats pour les paramilitaires notamment pour « Colsingue » (abréviation de « Colombie sans guérilla ») et pour les « Autodefensas Unies de Colombie » (A.U.C.) de Carlos Castaño ⁽¹⁰⁹⁾. Cette organisation, qui aurait compté jusqu'à 300 membres, a récemment reconnu être la responsable directe des assassinats des membres du C.I.N.E.P. Elsa Alvarado et Mario Calderon, du défenseur des Droits de l'homme Eduardo Umaña, du professeur Hernan Henao ainsi que de l'humoriste Jaime Garzon, tous assassinés sur ordre du chef paramilitaire Carlos Castaño. Mais ces bandes ont toutes en commun d'être éphémères. Après la fin des enfants *sicarios*, on assiste à celle de « La terraza » dont les dirigeants sont petit à petit exterminés en raison, semble-t-il, d'un différend avec leur principal « client », les A.U.C. Pour les membres subalternes, l'heure de la reconversion a sonné. Certains se seraient déjà alliés à la guérilla ⁽¹¹⁰⁾. De toute façon, on ne peut espérer voir la fin de ces bandes tant que le crime restera un des seuls moyens de socialisation et de modèles d'identification pour les jeunes défavorisés.

Le dernier point digne d'intérêt en ce qui concerne l'apparition du « nettoyage social » est celui des particularismes régionaux. On peut en effet s'interroger sur l'existence de certaines caractéristiques locales qui permettraient peut-être d'expliquer pourquoi ce type de violence est apparu tout d'abord dans les villes et faubourgs de Pereira, Medellin, Bogota puis Cali, avant de gagner l'ensemble du territoire national. Cette question, fort intéressante à nos yeux, n'est pas évidente. Elle renferme toutes les incertitudes et approximations du sujet en général. Si nous présentons ces villes comme ayant été les premières à être touchées par ce problème, c'est sur la base d'un recensement de la presse colombienne et du travail de Carlos Eduardo Rojas. Mais le thème est épineux. Des homicides réalisés dans d'autres villes peuvent

¹⁰⁹- *El Tiempo*, « Historia de una "vendetta" », 21-01-2001.

¹¹⁰- Ibid.

très bien avoir échappé à notre étude mais aussi à celles d'autres chercheurs et aux journalistes. Néanmoins, il ne fait aucun doute que ces quatre villes furent parmi les premières à connaître des cas, chronologiquement et quantitativement. Tout d'abord, on peut remarquer que ces quatre agglomérations forment un triangle géographique de taille relativement modeste, nous pouvons donc parler de zone de départ. Nous pouvons également noter que cette région, le centre ouest, est depuis de nombreuses décennies secouée par diverses formes de violence, dont celle de la « Violence » des années 1950. D'autre part, les premiers homicides recensés le furent essentiellement dans de grandes villes et leurs périphéries, ce qui confère à ce phénomène un aspect urbain dont nous reparlerons.

La première ville touchée semble donc avoir été Pereira, en raison de l'opération « mains rouges » mais surtout des individus assassinés par la « Main noire » dès la fin de l'année 1979. Le journal *El Tiempo* annonçait 62 victimes pour les seuls mois de décembre 1979 et janvier 1980. Pereira, comme nous l'avons déjà signalé, est la capitale du département du Risaralda. C'est une grande ville puisqu'elle compte actuellement près de 432 000 habitants, mais qui ne peut en aucune manière rivaliser avec les plus grandes villes colombiennes, comme Bogota, dont la population a dépassé les six millions d'habitants. Le premier élément concernant Pereira se réfère directement à l'époque de la « Violence », dans les années 1950. En effet, l'actuel Risaralda faisait à cette époque partie du département du Caldas, région où les violences furent très importantes. Carlos Miguel Ortiz Sarmiento qui a étudié longuement ce thème considère que l'ancien Caldas regroupa à lui seul plus d'un quart des victimes. Le « nettoyage social » apparut donc dans une région qui avait déjà connu des phénomènes violents et qui en avait gardé des séquelles. La violence et le recours à cette pratique peuvent être considérés d'une certaine manière comme traditionnels. Le classement des dix villes qui furent les plus violentes entre 1974 et 1986 montre d'ailleurs que Pereira

arrivait au troisième rang, devançant largement Bogota, Medellin ou encore Cali ⁽¹¹¹⁾. D'autre part, une tradition locale pourrait peut-être expliquer l'existence des « escadrons de la mort » dans cette zone : les célèbres *pájaros*, originaires semble-t-il du nord du Valle (région limitrophe de Pereira). Les *pájaros* étaient des tueurs à gages, à la solde des conservateurs mais aussi des libéraux, qui semèrent la terreur durant la « Violence » dans certaines régions colombiennes dont le Valle et l'actuel Risaralda ⁽¹¹²⁾. De plus, la localisation géographique de Pereira (et du Risaralda en général) joua certainement un rôle. En effet, elle se situe dans la zone stratégique qui sépare deux départements importants, notamment au moment de l'essor du narcotrafic, l'Antioquia et le Valle. Comme le suggère Daniel Pécaut, le « nettoyage social » correspondait-il alors à un désir d'éviter l'immigration d'indésirables dans cette région ?

Par ordre chronologique, la deuxième ville fut ensuite Medellin. Traditionnellement, le département de l'Antioquia fut l'épicentre de nombreux commerces illicites, telle la contrebande, et cela depuis le XVI^e siècle ⁽¹¹³⁾, fait parfaitement assimilé par la culture locale, c'est-à-dire *paisa*. Ce département fut aussi l'un des plus affectés par la « Violence ». On considère que de 1946 à 1957, l'Antioquia fut le troisième département en ce qui concerne le nombre de victimes et, de 1958 à 1966, le quatrième ⁽¹¹⁴⁾. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, Medellin s'est considérablement développée, à l'instar d'autres villes colombiennes, mais avec la particularité de n'être devenue ni un lieu de rencontre et de communication ni un espace basé sur la convivialité. Pour certains, « tout est fait pour séparer, pas pour intégrer » comme le veut le modèle de développement dominant : celui de la culture du profit ⁽¹¹⁵⁾. Durant les années 1970, l'Antioquia connut un phénomène essentiel pour le « nettoyage

¹¹¹- CAMACHO A., GUZMAN A., op. cit., p.52.

¹¹²- ORTIZ SARMIENTO C.M., op. cit., p.153.

¹¹³- ARRIETA C.G., ORJUELA L.J., SARMIENTO E., TOKATLIAN J.G., op. cit., p.203.

¹¹⁴- ORTIZ SARMIENTO C.M., op. cit., pp.304 et 305.

¹¹⁵- SALAZAR A., *No nacimos pa' semilla, la cultura de las bandas juveniles de Medellín*, p.206.

social », l'essor du trafic de drogue. Petit à petit le cartel de Medellin fut mis en place et avec lui augmenta la violence dans cette partie du pays. Dans les années 1980, Medellin devint une des villes les plus violentes de la Colombie mais aussi du monde. La misère et le chômage s'y développèrent, aggravant ainsi cette situation. La crise économique que vécut alors la Colombie a particulièrement frappé Medellin. Ce fut la plus grande récession jamais connue par l'industrie et l'économie *paisas*. La presse s'est fait l'écho de la difficile situation de cette ville. Le journal *El Tiempo* par exemple soulignait au tout début des années 1980 la terrible décennie qui venait de s'écouler et le fait que la nouvelle n'amenait pas d'améliorations, bien au contraire. Le panorama dressé alors était bien sombre :

Depuis dix ans, la population de la ville a été multipliée par deux, les quartiers miséreux ont encerclé une bonne partie du périmètre urbain et la récession industrielle a transformé Medellin en une immense ville où il y a plus de 100 000 chômeurs, plus de 130 000 personnes sous-employées et où 80% des gens qui travaillent perçoivent des salaires inférieurs à 6 000 pesos.

Durant ce même laps de temps, parallèlement à l'augmentation de la misère, du chômage et de la malnutrition, nous avons vu la formation de dizaines de bandes d'hommes qui ont trouvé dans le trafic de drogues un facile moyen afin de s'enrichir en quelques semaines⁽¹¹⁶⁾.

Effectivement, à partir surtout de 1975, Medellin devint, comme nous l'avons déjà dit, un des épicentres du narcotrafic. La croissance de ce commerce entraîna un énorme enrichissement pour ses principaux responsables et une nouvelle bourgeoisie locale vit ainsi le jour. Nous avons précédemment évoqué les liens entre ces *narcos* et la violence sociale, notamment en ce qui concerne les

¹¹⁶- *El Tiempo*, « Violencia en Medellín (I) : ¿ Cuándo comenzó todo ? ».

groupes paramilitaires et le « nettoyage social ». L'existence de cette nouvelle classe sociale, puissante et violente, joua donc un rôle de premier ordre dans l'apparition à Medellin de cette violence. Et cela à deux niveaux. En premier lieu parce qu'elle fut responsable d'une augmentation du nombre des délinquants mais aussi de l'existence de certaines organisations qui allaient être impliquées dans des campagnes de « nettoyage social ». Medellin vit ainsi apparaître « Asociación Pro-defensa de Antioquia », « Amor por Medellín » et autres « escadrons » mis en place et financés par des commerçants, des narcotrafiquants et des membres des Forces de l'ordre. Cette pratique devint quasiment quotidienne à Medellin, surtout durant la grande époque du cartel et des *sicarios*, et ne diminua que vers le milieu des années 1990 lorsqu'intervinrent la réforme de la Police, les négociations avec les « Milices populaires » et le démantèlement du bras armé du cartel de Medellin en 1993⁽¹¹⁷⁾. Parmi les éléments qui favorisent le « nettoyage » de la ville, nous pouvons d'ores et déjà mentionner les déplacements forcés de population. Cette conséquence de la violence se fit particulièrement sentir à Medellin à partir de la deuxième moitié des années 1980 lorsqu'un grand nombre d'habitants de nombreuses localités de l'Antioquia mais aussi de l'Uraba durent fuir et se réfugièrent alors à Medellin. Nous aurons l'occasion ultérieurement de revenir plus longuement sur ce point.

À la fin de l'année 1980, ce fut au tour de Bogota de voir apparaître les corps sans vie de petits délinquants et d'inconnus, qui envahirent les abords de la ville et la rubrique des faits divers. Si cette agglomération fut rapidement touchée, on peut y voir différentes explications. Tout d'abord, la proximité géographique (environ 200 km) qui existe entre Bogota et Pereira mais aussi entre la capitale et Medellin, eut certainement son importance. Il s'agit en effet de divisions administratives et culturelles différentes mais d'une même aire

¹¹⁷- INSTITUTO POPULAR DE CAPACITACIÓN, *¿Hacia dónde va Colombia ? Una mirada desde Antioquia*, Medellin : I.P.C., 1997, p.139.

géographique. De plus, Bogota est à la fois la capitale et la plus grande ville du pays. Le nombre de personnes appartenant aux diverses catégories de victimes y était déjà considérable et en tant que grande agglomération, les thèmes fondamentaux que sont le sentiment d'insécurité et la délinquance étaient eux aussi très développés. En somme, la capitale disposait de différents facteurs qui favorisaient de telles pratiques. Néanmoins, il serait inexact de dire que Bogota fut touchée parce qu'il s'agit d'une ville de grande taille. Des études ont en effet montré qu'en Colombie les grandes villes ne recensent pas forcément les plus forts taux de violence. Ainsi, dans le classement des dix villes les plus violentes, de 1974 à 1986, arrivèrent en tête Popayan, Villavicencio puis Pereira alors que les trois plus grandes villes (Bogota, Medellin et Cali) n'étaient classées respectivement qu'au neuvième, sixième, septième rang. Cependant, plus la ville est vaste et plus la violence est variée et « multidirectionnelle » ⁽¹¹⁸⁾. C'est ce qui fait, à notre avis, l'intérêt de Bogota en matière d'étude de la violence : elle ne présente pas de particularités très marquées mais on y trouve l'ensemble des différents types de violences que présente la Colombie. Cela ne veut pas dire qu'elle ne possède aucune caractéristique propre. À titre d'exemple, Bogota est depuis la moitié du XXe siècle un refuge traditionnel pour les personnes déplacées par la violence. C'est la ville colombienne qui accueille le plus de réfugiés internes. Nous verrons par la suite comment ces personnes en grande difficulté peuvent en arriver à des situations extrêmes et aller grossir alors les rangs des délinquants, des marginaux, et devenir ainsi des victimes potentielles du « nettoyage social ».

En mars 1981, cette nouvelle forme de violence poursuivit son extension et atteignit alors le département du Valle. Traditionnellement, cette région est elle aussi une zone violente. Elle a notamment été particulièrement ébranlée par la deuxième phase de la « Violence », époque durant laquelle elle fut le théâtre de nombreuses confrontations armées, tout particulièrement dans

¹¹⁸. CAMACHO A., GUZMAN A., op. cit., p.52.

le nord du département, tout près du Risaralda et de la ville de Pereira. Selon Carlos Miguel Ortiz Sarmiento, alors que de 1946 à 1957, le Valle figurait au sixième rang en ce qui concerne le nombre de morts dus à la « Violence », pour la seconde période, de 1958 à 1966, ce département recensa 5 016 victimes, ce qui le plaça au deuxième rang, juste derrière le Tolima ⁽¹¹⁹⁾. Il faut ajouter à ceci une tradition dont nous avons déjà parlé, celle des *pájaros*, ces tueurs à gages dont l'origine se trouverait dans le Nord du Valle. Cette période fut également marquée par une grande répression en provenance de l'État. Cette répression se dirigea contre les diverses expressions insurrectionnelles, les revendications politiques, le banditisme de parti mais aussi contre les conflits relatifs au contrôle et à l'appropriation de la terre et des récoltes ⁽¹²⁰⁾. Dans les décennies suivantes, Cali fut aussi un haut lieu de protestations sociales qui générèrent fréquemment des violences. Tel fut le cas de mouvements liés à l'occupation de terres en zone urbaine. En 1971 et 1972, Cali fut le centre d'un vaste mouvement étudiant qui occasionna une forte répression gouvernementale et se solda par un lourd bilan humain. La fin des violences liées à la « Violence » des années 1950 et 1960 ne marqua pas le terme de la violence politique. En effet, c'est à cette époque que virent le jour différents mouvements de guérilla dont le M-19 qui allait jouer un rôle important à Cali. En effet, ce mouvement guérillero fut très présent dans la ville de Cali et ses alentours, notamment à Yumbo ⁽¹²¹⁾. La violence politique se mélangea alors à la violence sociale. Et lorsque des opérations de « nettoyage » furent organisées contre les membres du M-19, les « escadrons » *caleños* étendirent souvent leur action aux délinquants, aux drogués etc. Mais la situation est encore plus complexe. Dans certains quartiers où l'État était absent, les guérilleros du M-19 réalisaient des patrouilles et se chargeaient des tâches relatives au contrôle de l'ordre. Dans le

¹¹⁹. ORTIZ SARMIENTO C.M., op. cit., pp.304 et 305.

¹²⁰. CAMACHO A., GUZMAN A., op. cit., p.117.

¹²¹. Ibid., p.119.

quartier de Siloé, connu pour sa pauvreté et ses délinquants, certains guérilleros du M-19 et de l'organisation Ricardo Franco se chargèrent même du « nettoyage » du quartier par le biais d'éliminations physiques de personnes considérées comme troublant l'ordre public ⁽¹²²⁾. Il semblerait qu'à Cali et dans ses banlieues, le « nettoyage » et les violences aient entremêlé le politique et le social. D'ailleurs, le paroxysme de ces pratiques se situe à Cali durant l'année 1986 alors que la violence politique venait justement de diminuer considérablement. Afin de clore ce point, nous pouvons reprendre un argument de Camacho et Guzman qui précisent que s'il est vrai que la présence de la guérilla à Cali « a exacerbé des formes de violence dans lesquelles les dimensions politiques et sociales s'entrecroisent et se confondent, il n'en est pas moins vrai que l'organisation armée a trouvé une ville encline à la violence » ⁽¹²³⁾. Il existe, comme nous l'avons dit, d'autres raisons qui, notamment, trouvent leurs origines dans les structures sociales et économiques locales. Cali est une ville à fortes inégalités sociales même si statistiquement, elle recense traditionnellement un nombre de pauvres inférieur à la moyenne nationale. Quant à la crise économique qui mit à mal l'économie et la société colombiennes dans les années 1980, on considère que Cali fut concernée, comme le reste du territoire, mais dans une moindre mesure. Néanmoins, comme partout, le chômage augmenta entre 1980 et 1985 générant plus de pauvreté, notamment dans les classes moyennes. D'autre part, comme à Medellin, une nouvelle catégorie sociale locale naquit dans les années 1970 et se développa durant la décennie suivante : les narcotrafiquants du cartel de Cali. Cette nouvelle bourgeoisie était cependant différente de celle de Medellin, en raison de son origine sociale, plus élevée, et par son comportement généralement plus discret et moins violent. L'apparition du « nettoyage social » dans cette ville peut

¹²²- Ibid., p.120.

¹²³- Ibid., p.192.

également s'expliquer par une présence assez forte dans ses murs de déplacés, comme cela fut le cas à Medellin et Bogota.

Même si cet exercice est difficile, il paraît que l'analyse des caractéristiques locales des premières villes touchées par le « nettoyage social » offre un ensemble d'éléments intéressants qui mériterait probablement d'être davantage approfondi. Mais avant d'aller plus loin, il nous faut, maintenant que nous avons présenté notre thème, revenir et nous attarder sur l'expression même de « nettoyage social ».

1-2 Le « nettoyage social » en Colombie

Jusqu'à présent, nous avons présenté les premiers cas relevant du « nettoyage social » et expliqué pour quelles raisons ce type de délinquance est apparu à cette époque et dans ces régions là. Mais il serait bon de s'attarder maintenant sur le terme de « nettoyage social » et sur le *modus operandi* correspondant à ce processus criminel. En effet, que faisons-nous entrer exactement sous cette dénomination ? Nous pourrions croire que depuis son naissance en 1979 cette question a déjà été réglée ; il n'en est rien. Chaque auteur, chaque organisme élargit ou restreint l'utilisation du terme suivant son opinion et son but.

1-2-1 Termes, *modus operandi* et définition

Le recours au terme de « nettoyage social » est postérieur au phénomène lui-même. En effet, si les premiers cas recensés datent de 1979 et 1980, l'expression, elle, n'est relevée dans la presse et dans les publications des O.N.G. colombiennes que plusieurs années plus tard, dans la deuxième moitié des années 1980.

La banque de données sur les violations des Droits de l'homme mise à jour par le C.I.N.E.P. présenta des chiffres sur des cas de « nettoyage social » à partir de 1988, date à laquelle l'information fut traitée de façon systématique et régulière. Ces renseignements étaient alors publiés par la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz » dans ses bulletins d'information trimestriels. L'expression « nettoyage social » ne fut employée dans cette publication qu'aux alentours de 1989 lorsqu'apparut une nouvelle catégorie intitulée « *Asesinatos con posible motivación de "limpieza social"* ».

En ce qui concerne la presse colombienne, avant cette période, aucune appellation précise n'était utilisée pour de tels crimes mais elle laissait clairement entendre qu'il s'agissait d'une forme de violence jusque-là inconnue et qui commençait à devenir récurrente. *El Colombiano* rapporte par exemple dans un article intitulé « Un nouvel "escadron de la mort" assassine un voleur de voitures » qu'« ainsi, il y a déjà quatre "escadrons de la mort" qui ont pour centre d'activités la capitale de l'Antioquia et qui ont déjà assassiné 411 personnes cette année » (¹²⁴). Dès 1979 et 1980, le terme d'« escadrons de la mort » revint très fréquemment dans les médias et notamment dans les journaux rapportant des cas de « nettoyage social ». Il désignait toute organisation secrète dont le but était l'élimination physique d'un groupe prédéterminé. Cela ne concernait donc pas uniquement le phénomène qui nous occupe, comme nous le verrons par la suite. Cette expression était déjà célèbre dans d'autres pays voisins dont notamment le Brésil et l'Uruguay puis plus tard le Chili et l'Argentine, mais toujours avec une connotation politique. Un article publié dans le journal espagnol *El País* en 1981 affirmait d'ailleurs à propos d'un « escadron de la mort » sévissant à Bogota « ses méthodes d'exécution sont similaires à celles de son homologue brésilien » (¹²⁵). Dans les années 1990, ces deux termes avaient été définitivement adoptés et on

¹²⁴- *El Colombiano*, « Nuevo escuadrón de la muerte mató a un ladrón de vehículos », 12-08-1983.

¹²⁵- *El País*, « Aparece "escuadrón de la muerte" en Bogotá », 5-01-1981.

commença donc à les retrouver fréquemment dans la presse lors de ce genre d'assassinats.

Mais comment l'expression « nettoyage social » est-elle née ? Il semblerait qu'elle ait été créée à partir de termes utilisés par les responsables de ces assassinats. En effet, parmi les caractéristiques que nous venons d'évoquer se trouve un fait très spécifique, propre à la première période du « nettoyage social » : la revendication. Les auteurs de ces crimes avaient l'habitude de revendiquer leurs actes et d'en donner les raisons. Ils utilisaient pour cela des affichettes qu'ils laissaient sur le corps de leurs victimes, des tracts qu'ils distribuaient dans les villes ou des messages (écrits ou téléphoniques) aux médias. En août 1983, par exemple, le cadavre d'un inconnu fut découvert dans les environs de Medellin. Une note laissée à côté du corps disait « Travail numéro un. Cet individu a été tué par l'"escadron" des "Macabros" car c'était un voleur de voitures et un tueur à gages » ⁽¹²⁶⁾. Le même article précisait que cette organisation, ainsi que trois autres du même type, avait pris l'habitude de revendiquer ses crimes par le biais de notes et d'appels téléphoniques au journal *El Colombiano* dans lesquels elle affirmait que son seul but était de « nettoyer [*limpiar* en espagnol] Medellin de ses délinquants » ajoutant qu'elle agissait ainsi en raison de l'inactivité des autorités locales ⁽¹²⁷⁾. D'ailleurs, de nombreux « escadrons » réalisant des opérations de « nettoyage social » se choisirent des noms allant dans ce sens : « Comité de limpieza del Magdalena Medio », « Calí limpia »... Le but annoncé dès les premières années était donc de « nettoyer » le pays, de réaliser des campagnes de « nettoyage » de la société. A titre d'exemple, la « Main noire », un « escadron » responsable de nombreux assassinats dans la région de Bucaramanga, laissait des notes sur les corps de ses victimes disant par exemple « Nous nettoierons la ville » ⁽¹²⁸⁾. Les

¹²⁶- *El Colombiano*, « Nuevo escuadrón de la muerte mató a un ladrón de vehículos », 12-08-1983, art. op.

¹²⁷-Ibid.

¹²⁸- *Vanguardia Liberal*, « La "Mano negra" atacó de nuevo », 17-04-1986.

médias, après une première période sans appellation particulière, utilisèrent des termes intermédiaires comme par exemple « opération nettoyage » ⁽¹²⁹⁾ et finalement ce processus donna naissance à l'expression « nettoyage social ». Au bout de quelques années, les médias et les O.N.G. se mirent ainsi à utiliser cette expression, la transmettant alors à la totalité des Colombiens puis au reste du monde.

Mais cette utilisation créa des problèmes. Le terme n'est en effet pas neutre puisqu'il reprend les mots utilisés par les responsables, c'est-à-dire par des criminels. Les guillemets, bien que constamment employés, ne suffirent pas à certains pour marquer leur désapprobation. Après quelques années, certaines personnes préférèrent ajouter devant cette appellation *mal llamada* afin de manifester leur opposition. La « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz », par exemple, évoque maintenant ce phénomène en disant en règle générale « la mal llamada "limpieza social" » ⁽¹³⁰⁾. D'autres ont rayé cette expression de leur vocabulaire et parlent désormais d'« intolérance sociale », c'est la cas notamment de la revue sur les atteintes et les violations des Droits de l'homme, *Noche y Niebla*.

Avant la propagation de cette expression, il n'existait qu'un seul moyen pour reconnaître les cas relevant de ce qu'on allait nommer plus tard le « nettoyage social » : l'identification de caractéristiques communes et précises. C'est ce que firent les médias puis les O.N.G colombiennes lorsque ce type de violence se manifesta. La première caractéristique, et sans aucun doute la principale, repose sur l'identité des victimes et leur activité. En effet, le « nettoyage social » touche uniquement certaines catégories sociales bien précises : délinquants, mendiants, toxicomanes, prostituées, enfants des rues, etc. Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur ce point mais nous pouvons dès à présent retenir que les victimes sont toujours des exclus, des personnes

¹²⁹- *El Tiempo*, « FF. AA. habrían dado de baja a sindicato por Procuraduría », 21-05-1986.

¹³⁰- En français, on pourrait traduire « la mal llamada "limpieza social" » par « le mal nommé "nettoyage social" ».

marginales que les « escadrons » jugent inaptes à vivre en société, ceux qu'ils qualifient de *desechables* et qui sont bien souvent des *habitantes de la calle* ⁽¹³¹⁾ comme on les nomme en Colombie. Dans les premières années, la plupart des victimes ne furent jamais identifiées mais cela n'empêcha pas toujours de déterminer leur appartenance à l'un des groupes que vous venons de mentionner. En effet, dans de tels cas, on prit en compte soit la revendication de l'« escadron » s'il y en avait une, par exemple une note laissée sur le cadavre disant « Pour avoir volé des motos » ⁽¹³²⁾, soit les caractéristiques personnelles de la victime. Il peut s'agir de particularités liées à son apparence extérieure, c'est le cas pour la plupart des *habitantes de la calle*, ou encore à d'autres signes ; par exemple, on peut trouver dans ses poches des doses de drogue ⁽¹³³⁾. Ce qui compte donc aux yeux des autorités, des médias et parfois des O.N.G., c'est l'identité dont est porteuse la victime plus que sa véritable personnalité. On pense avoir affaire à un toxicomane parce qu'il avait sur lui de la drogue ou à un voleur puisqu'un « escadron » l'a considéré comme tel.

Par la suite, la majorité des victimes du « nettoyage social » furent assez rapidement identifiées. Dans la première période, il s'agissait de délinquants, c'est-à-dire de personnes ayant commis des délits punis par la loi. Il est donc extrêmement fréquent de trouver des comptes-rendus de cas insistant sur le fait que la victime présentait « des antécédents judiciaires » ⁽¹³⁴⁾, qu'elle avait effectué « plusieurs séjours en prison » ⁽¹³⁵⁾, etc. Une fois la victime identifiée et son activité connue, de fortes présomptions d'homicide pour cause

¹³¹- « Desechable » signifie « jetable », et « habitantes de la calle » (« habitants de la rue » en français) est le terme employé en Colombie pour désigner toutes les catégories de personnes vivant dans et de la rue.

¹³²- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, juillet-septembre 1991, p.25.

¹³³- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, juillet-septembre 1989, p.33 ; dans les poches d'un inconnu découvert assassiné par balles le 29 juillet 1989 à Bogota, on aurait trouvé 29 doses de « basuco », ce qui fit penser qu'il s'agissait d'un toxicomane ou d'un dealer.

¹³⁴- *El País*, « Asesinan cuatro personas con antecedentes penales », 18-08-1983.

¹³⁵- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, juillet-septembre 1992, p.93.

de « nettoyage social » existent donc lorsqu'il s'agit d'un délinquant, d'un enfant des rues ou encore d'un travesti. Cependant, il demeure toujours un doute car ces catégories de personnes sont souvent impliquées dans des règlements de compte. Dans les cas où aucune revendication n'existe, les autorités sont ainsi vite enclines à attribuer un assassinat de ce type à « des problèmes entre membres de la pègre » ou « à un quelconque règlement de compte » ⁽¹³⁶⁾. Cela permet de classer l'affaire et d'éloigner les soupçons qui, dans ce genre d'affaire, pèsent souvent sur les membres de la Police comme nous le verrons plus tard. Il n'en est pas moins vrai que des cas classés comme relevant du « nettoyage social » par les médias ou les O.N.G. doivent certainement être des règlements de comptes ou des assassinats d'un autre genre (passionnel, crapuleux...). Les catégories dont sont issues les victimes impliquent sûrement une marge d'erreurs qu'il nous faut prendre en compte dans notre travail.

Parmi les autres caractéristiques permettant d'identifier cette forme de criminalité, nous avons déjà évoqué les revendications. C'est évidemment le type de cas le plus facilement identifiable, même si des erreurs peuvent là aussi exister. Au début des années 1980, nombreux étaient les « escadrons » s'étant dotés d'un nom et d'une fonction significatifs. En règle générale, ils ne s'attaquaient qu'à une catégorie précise de victimes. Ainsi, « Muerte a gamines » (MAG) n'agressait que des enfants des rues. Durant cette période, les « escadrons » n'hésitaient pas à revendiquer leurs crimes et ils étaient même particulièrement prolixes. Le groupe autoproclamé « Defensa Popular » faisait partie de ces « escadrons » ayant pour habitude de s'adresser aux médias. Au début des années 1980, il envoya une note au journal *El Colombiano* afin de revendiquer plusieurs assassinats, allant même jusqu'à indiquer l'emplacement des corps, mais aussi afin de se présenter : « Defensa Popular fait savoir qu'il s'agit d'un groupe composé et financé par d'honnêtes gens de quatre quartiers

¹³⁶- *El País*, « Asesinan cuatro personas con antecedentes penales », 18-08-1983.

de Medellin. Qu'ils sont conscients de l'insécurité dans laquelle nous vivons en ville. Il informe aussi qu'il possède une liste de 160 délinquants du quartier Castilla à liquider. [...] » ⁽¹³⁷⁾. Mais toutes les revendications n'étaient pas du même genre. Certains groupes donnaient uniquement le motif de l'assassinat. En janvier 1981 par exemple, on retrouva à Medellin et à Pereira dix personnes assassinées portant une note qui disait simplement : « J'étais un voleur » ⁽¹³⁸⁾. Comme nous l'avons déjà signalé, la méthode consistant à laisser une note ou à s'adresser aux médias n'interdit pas néanmoins le doute. Comme souvent dans les cas de crimes en série, puisque le « nettoyage social » en fait partie, des erreurs sont commises, volontairement ou non. En juin 1986, plusieurs délinquants furent apparemment assassinés par la « Main noire ». Cependant, un porte-parole de la Police expliqua que les victimes terrorisaient de nombreuses personnes qui auraient peut-être payé des tueurs à gages afin de les débarrasser des délinquants. Les assassins auraient alors laissé une note signée « Main noire » afin de détourner les soupçons ⁽¹³⁹⁾. Cette version était-elle véridique ou s'agissait-il encore d'une manoeuvre de la Police visant une fois de plus à couper court aux accusations ? Difficile de le savoir mais dans les deux cas cela mérite d'être rapporté.

D'autre part, l'identification des cas de « nettoyage social » est souvent rendue possible grâce au *modus operandi* de ces crimes. En effet, l'étude de ces homicides présente des caractéristiques très semblables dans la façon d'agir. Bien évidemment, il peut y avoir plusieurs schémas d'action suivant les « escadrons ». Chaque groupe a son propre *modus operandi*, qui fait office de signature et qui reste donc inchangé, ce qui est propre aux tueurs en série. A titre d'exemple, nous pouvons citer le cas de l'organisation se faisant appeler « Terminator » : après la découverte des corps de deux délinquants *Vanguardia*

¹³⁷- *El Colombiano*, « Muerte de maleante anuncia el grupo "Defensa Popular" », 15-12-1982.

¹³⁸- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p. 18.

¹³⁹- *Vanguardia liberal*, « ¡ Que paren la matanza ! », 26-06-1986.

liberal affirma dans un article « Chacun des cadavres présentait trois impacts de balles situés respectivement dans la tête et la poitrine, signe sans équivoque qu'il s'agit bien du sinistre groupe "Terminator" » ⁽¹⁴⁰⁾. Mais la méthode utilisée pour tuer la victime n'est pas la seule caractéristique récurrente. D'autres signes existent : dans certains cas, l'« escadron » peut par exemple choisir constamment la même zone pour abandonner le corps de ses victimes.

L'étude d'assassinats réalisés apparemment dans le cadre du « nettoyage social » nous a permis de mettre en évidence quatre schémas principaux. Le premier est le plus lacunaire en ce qui concerne la façon d'agir des responsables et c'est aussi l'un des plus courants : tout commence à la découverte d'un cadavre, sans aucun renseignement sur les événements antérieurs. Dans ce cas, le corps est généralement retrouvé sur la voie publique (dans le talus de routes isolées par exemple), dans les terrains vagues des quartiers pauvres lorsqu'il s'agit de zones urbaines ou dans les champs en cas de zones rurales. Il s'agit fréquemment d'endroits isolés, ne serait-ce que temporairement ; les entreprises désertées la nuit (mines, carrières, dépôt d'autobus...) sont souvent choisies par les assassins. Parfois, l'endroit où l'on dépose le corps est chargé de symboles : tel est le cas des décharges publiques. Certains « escadrons » sont même capables d'un humour extrêmement noir. Les assassins de Luis Jairo Henao Arango, jeune délinquant de 22 ans assassiné en octobre 1986, choisirent d'abandonner son corps près d'une mine mais en le plaçant aux pieds d'une pancarte officielle disant « Interdiction de jeter des ordures »... ⁽¹⁴¹⁾

Il est particulièrement significatif d'observer que l'on ne cherche jamais à faire disparaître complètement le corps. Ce n'est pas le but recherché par le « nettoyage social » ; au contraire, la victime doit être retrouvée afin que le message lié à ce crime soit connu de tous. Il y a un but d'exemplarité

¹⁴⁰- *Vanguardia liberal*, « Resurge "Terminator" », 13-12-1985.

¹⁴¹- *Vanguardia liberal*, « Nuevo crimen », 22-10-1986.

notamment pour les membres des catégories concernées. L'isolement des endroits choisis n'a pour objectif que de protéger les responsables dans l'accomplissement de leurs crimes. Pour ce qui est de la méthode utilisée, comme pour « Terminator », les armes à feu ont la préférence des assassins. Les corps présentent souvent plusieurs impacts de balles et la tête est toujours visée. En effet, il est possible que pour les meurtriers cela renforce l'idée qu'il s'agit d'une exécution et en atteignant une partie aussi essentielle de l'être humain, cela leur donne l'impression d'éliminer vraiment la personne et l'identité si détestée dont elle est porteuse. Il est rare que la méthode utilisée diffère mais certaines victimes ont cependant été éliminées par strangulation ou encore par égorgement. Il arrive aussi que les corps présentent des blessures par armes blanches, certaines personnes étant en effet préalablement torturées. Il est fréquent que les victimes aient les mains ligotées, parfois même les pieds. Quelquefois, les assassins s'acharnent sur leur victime, par le biais de la torture mais aussi en criblant certains corps de balles (une vingtaine parfois). D'autre part, le vol n'est pas le mobile du crime, les victimes ayant encore sur elles de l'argent, parfois de la drogue et leurs effets personnels. En revanche, il est courant qu'elles ne présentent aucun document d'identité. La Police procède alors à la prise d'empreintes digitales, mais cette méthode n'est utile que si l'individu possédait déjà des antécédents judiciaires. Précisons qu'en ce qui concerne les responsables de ces atrocités, il peut s'agir soit d'un « escadron » composé de plusieurs personnes (parfois des femmes en font partie), soit d'un individu isolé. Cette éventualité paraît plus improbable en raison du *modus operandi* mais il existe néanmoins quelques cas attestant de cette possibilité. En 1986, le procureur général de la Nation mentionna parmi les auteurs de campagnes de « nettoyage social » un officier de Police, Jorge Olmedo Lopez Giraldo, alias « MAJI » qui aurait été responsable de plusieurs assassinats de vendeurs de drogue ⁽¹⁴²⁾. Cet individu ayant été tué lors d'une opération de

¹⁴²- *El Tiempo*, « FF. AA. habrían dado de baja a sindicato por Procuraduría ».

Police, les faits ne purent jamais être précisés et on ignore notamment s'il opérait réellement seul. Pour ce qui est des victimes, il peut être question soit d'un homicide simple, soit d'homicides multiples. A titre d'exemple, en 1986, à Leticia (à l'extrême sud du pays), un « escadron » tortura et assassina simultanément trois jeunes vendeurs de journaux à la criée ⁽¹⁴³⁾.

Le deuxième schéma que nous avons relevé est complémentaire du premier. En effet, il consiste en un enlèvement suivi d'un assassinat. En général, une ou plusieurs personnes obligent la ou les victimes, par la force ou sous la menace d'une arme, à monter dans un véhicule puis les conduisent dans un endroit isolé où ils procèdent à l'exécution. En Colombie, on appelle cela « *dar el paseo* ». Il s'agit d'une méthode qui remonte déjà à de nombreuses années, la presse en faisant déjà état en 1980 ⁽¹⁴⁴⁾. Ce schéma se retrouve dans de nombreuses affaires. En 1985, par exemple, *El Colombiano* rapporte le cas d'un vendeur de drogue, enlevé au sud de Medellin par des inconnus qui le menotèrent et l'obligèrent à les suivre dans leur véhicule. Son corps criblé de six balles fut retrouvé quelques heures plus tard ⁽¹⁴⁵⁾. Le 25 août 1991, Omar Augusto Rodriguez G. fut lui aussi extrait de son domicile, à La Estrella (Antioquia), par un groupe d'hommes armés. Le lendemain, il fut découvert assassiné par balles, une note à ses côtés expliquait qu'il « avait avoué sa participation à des faits violents survenus dans la zone nord-orientale de Medellin » ⁽¹⁴⁶⁾. Ces enlèvements sont généralement assez discrets et il n'y a donc que peu de témoins. Néanmoins, certains d'entre eux eurent lieu aux yeux de tous, parfois même à proximité d'un poste de Police.

Le troisième schéma diffère radicalement des deux précédents. La ou les victimes sont tuées par des tirs provenant d'un véhicule. Ce dernier peut

¹⁴³- *El Espectador*, « Asesinados en Leticia tres menores voceadores de prensa », 26-12-1986.

¹⁴⁴- *El Tiempo*, « Temen "escuadrón de la muerte" en Medellín ».

¹⁴⁵- *El Colombiano*, « Hallan en San Antonio de Prado cadáver de vendedor de drogas », 24-04-1985.

¹⁴⁶- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, juillet-septembre 1991, p.61.

être une voiture particulière, notamment aux vitres dépolies et sans plaques d'immatriculation (les « 4 x4 » sont singulièrement appréciés par les assassins, en particulier ceux de marques japonaises). Parfois, des taxis, volés ou loués pour l'occasion, sont aussi utilisés. Comme cela arrive souvent en Colombie, le tireur peut aussi se trouver à l'arrière d'une moto (c'est ce qu'on appelle en Colombie *el parrillero*). Ce cas de figure, comme tous ceux appartenant au « nettoyage social », se déroule en règle générale la nuit. D'après les affaires recensées par la banque de données de la « Comisión Intercongregacional de Justicia Y Paz », lorsque des informations précises existent, les crimes ont toujours eu lieu entre 18 heures et 6 heures du matin. Cela est dû à la protection que l'obscurité offre aux responsables mais aussi au fait que, comme partout, les rues sont plus désertées la nuit, excepté par certaines catégories de personnes qui constituent les victimes des « escadrons ». Une partie de celles-ci en effet n'ayant pas de logement dort dans les rues (mendiants, enfants des rues, récupérateurs...) et d'autres (prostituées, travestis, certains délinquants...) exercent leurs activités à la nuit tombée. Ces assassinats commis par des tireurs peuvent être isolés mais il est cependant fréquent qu'un « escadron » opère plusieurs fois dans une courte période, qui peut être une seule et même nuit. Ainsi, à Cali, dans la nuit du 2 au 3 mars 1986, deux hommes à moto tirèrent sur deux récupérateurs de métaux dormant dans la rue, puis, cinquante minutes plus tard, à quelques rues de là, ils attaquèrent deux autres récupérateurs, les tuant là encore sur le coup ⁽¹⁴⁷⁾. Ce cas de figure est courant. En décembre 1986 à Bucaramanga, des inconnus se déplaçant en voiture tuèrent par balles un travesti, puis quatre heures plus tard, à 5 heures du matin, revinrent sur les lieux où ils tirèrent sur un autre jeune travesti, le tuant lui aussi ⁽¹⁴⁸⁾.

Le quatrième et dernier schéma recensé est proche de celui que nous venons d'évoquer. Il s'agit des homicides réalisés par une ou plusieurs

¹⁴⁷- *El País*, « Cuatro recolectores de papel fueron asesinados a balazos », 4-03-1986.

¹⁴⁸- *Vanguardia liberal*, « Asesinados a tiros dos homosexuales », 4-12-1986.

personnes qui arrivent dans un lieu et tirent sur les victimes. L'endroit en question est alors un bar, une salle de jeux, une maison particulière ou encore un lieu de consommation de drogue (*una olla*). Dans ce cas, l'« escadron » est généralement composé de plusieurs individus vêtus de façon à cacher leur identité (vêtements noirs, casquettes ou même cagoules...). Comme dans le schéma précédent, ils se déplacent en voiture, en moto mais aussi à pied. Les deux premières modalités permettent une fuite rapide et une plus grande mobilité mais la dernière éventualité est aussi possible en raison du climat qui règne lors des opérations de « nettoyage social ». Généralement, les indices recueillis par la Police sont là aussi infimes. Le journal *Vanguardia liberal* mentionne notamment le cas d'un travesti « éliminé par balles par un inconnu qui prit la fuite à pied » ⁽¹⁴⁹⁾. D'autre part, on peut constater que pour ce *modus operandi* les « escadrons » ne tuent pas au hasard mais qu'au contraire leur victime est très précisément prédéterminée. Il est beaucoup plus fréquent que la victime soit choisie en tant que porteuse d'une des identités que l'on cherche à faire disparaître et non pas par rapport à son identité personnelle. Il en va souvent ainsi pour le *modus operandi* qui consiste à tirer à partir d'un véhicule sur les victimes, par exemple dans le cas d'indigents dormant dans la rue, c'est alors l'identité sociale qui prédomine. À l'inverse, pour le dernier schéma en question, nombreuses sont les affaires où les assassins agissent à partir d'une liste sur papier comportant les noms des personnes à éliminer ou sans liste mais en connaissant néanmoins les identités précises des futures victimes. Cette pratique concerne principalement les jeunes délinquants (voleurs, dealers, membres de gangs...) et particulièrement ceux assassinés dans leur quartier voire à l'intérieur de leur domicile. Le 13 septembre 1991, un « escadron » composé de vingt-cinq individus armés, encagoulés et vêtus de noir fit irruption dans un quartier pauvre de Medellin et appela par leurs noms huit personnes (dont deux femmes). Ils les obligèrent alors à se rendre jusqu'à un

¹⁴⁹- Ibid.

terrain vague voisin où ils les exécutèrent ⁽¹⁵⁰⁾. Dans ce contexte, les assassins rassurent souvent les habitants du quartier ; en septembre 1995, un groupe arriva dans un quartier défavorisé de Cartagena à la recherche de deux jeunes habitants et dit aux voisins « de ne pas se faire de soucis car mourra uniquement la personne que nous recherchons » ⁽¹⁵¹⁾. En règle générale, c'est, il est vrai, le cas mais il existe néanmoins des exceptions. Ainsi en mars 1986 trois passants tentant de sauver la vie d'un homosexuel qui allait être abattu furent eux aussi assassinés par cet « escadron » ⁽¹⁵²⁾. Lorsqu'un « escadron » arrive dans un quartier pauvre, il y a presque toujours des témoins, en raison notamment de l'intense densité d'habitations. De plus, les responsables dissimulent leur identité mais ne recherchent pas pour autant une discrétion totale. Ils pénètrent avec fracas dans les maisons de leurs victimes ou encore utilisent divers explosifs soit pour blesser les occupants soit d'abord pour les déloger. Le 19 août 1992, par exemple, deux hommes lancèrent un objet explosif à l'intérieur d'une maison située dans un quartier très populaire de Bucaramanga, tuant un jeune homme de 19 ans. La mère de la victime affirma que des policiers étaient à l'origine de cette attaque car ils la soupçonnaient d'un trafic de drogue jamais prouvé ⁽¹⁵³⁾.

Afin de conclure sur le *modus operandi* de ces crimes, nous pouvons dégager quelques généralités. Les deux premiers schémas exposés sont généralement valables pour toutes les catégories de victimes. Néanmoins, nous pouvons noter une prédominance en ce qui concerne les délinquants et les « travailleurs sexuels » (hommes et femmes). Les enlèvements suivis

150- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, juillet-septembre 1991, p.94.

151- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, juillet-septembre 1995, p.103.

152- *El Tiempo*, « Preocupación en Cali por ola de terror », 4-03-1986.

153- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, avril-juin 1996, p.17.

d'assassinats concernent très rarement les indigents. Le troisième schéma, correspondant à des tirs depuis un véhicule, est lui particulièrement utilisé contre les personnes vivant dans les rues (*los habitantes de la calle*) mais aussi contre ceux qui y travaillent (les « travailleurs sexuels » particulièrement). Il existe également quelques cas relevant de ce schéma dont les victimes sont des délinquants. Quant au dernier *modus operandi*, il est surtout fréquent dans les quartiers pauvres lors de campagnes visant à l'élimination des délinquants quels qu'ils soient. Mais les « escadrons » l'emploient aussi dans une moindre mesure contre les indigents vivant dans la rue. Quant aux zones concernées, leur choix par les « escadrons » révèle souvent leur *modus operandi* : un individu découvert près de Bogota sur la route menant à Choachi a sans doute été amené en vie à cet endroit et tué sur place. Par contre, un cas survenu à Ciudad Bolivar (localité pauvre de la périphérie de Bogota) appartient plus certainement au schéma où l'« escadron » parcourt les ruelles du quartier de la victime. D'autre part, certaines zones présentant d'importants problèmes, notamment sociaux ou encore de forte insécurité, sont bien sûr particulièrement touchées par cette violence. Cela explique le nombre de cas recensés dans les quartiers de Ciudad Bolivar ou de Los Martires (Bogota), dans les *comunas* nord-orientales de Medellin ou encore à Siloé (Cali).

Nous avons précédemment présenté les termes de « nettoyage social » et d'« escadron de la mort » et tenté de clarifier leur signification par une description précise des *modus operandi* employés. Nous sommes donc maintenant plus à même de donner une définition précise de ce que nous faisons entrer sous cette dénomination de « nettoyage social ».

Il serait tout d'abord intéressant de s'attarder sur les définitions données par les O.N.G. colombiennes qui étudient et dénoncent cette violence depuis des années. À la fin des années 1980, la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz » présentait dans son bulletin d'informations une rubrique

« *Asesinatos con posible motivación de "limpieza social"* » qu'elle définissait comme « l'élimination violente de mendiants, prostituées, délinquants, malades mentaux, toxicomanes et autres personnes problématiques pour la société, résultant de conceptions néo-nazies » ⁽¹⁵⁴⁾. Par la suite, dans la deuxième moitié des années 1990, cette organisation s'associa au C.I.N.E.P. afin de former une banque de données unique. Elles se mirent alors à publier une nouvelle revue au titre symbolique, *Noche y Niebla*, dans laquelle de nouvelles définitions du « nettoyage social » apparurent. Comme nous l'avons déjà annoté, ce dernier terme fut d'ailleurs supprimé comme titre de rubrique et remplacé par « intolérance sociale ». De plus, de nouvelles catégories firent leur apparition rendant le travail de ces O.N.G. plus précis mais aussi d'une lecture plus complexe. Cette revue compte trois grandes rubriques « Violation des Droits de l'homme », « Violence politique-sociale » et « Graves infractions au Droit international humanitaire » et chaque trimestre, elle rapporte la totalité des violations rendues publiques, quelles qu'elles soient. La dernière catégorie ne concerne pas notre étude puisqu'elle est relative au conflit armé. En revanche, des cas relevant du « nettoyage social » apparaissent dans les deux premières rubriques. En effet, la première recense trois sous-catégories ; l'une d'elles, « Violation des Droits de l'homme par intolérance sociale », est définie de la manière suivante : « lorsque, par les caractéristiques des victimes, on peut déduire que le mobile de l'acte qui viole les Droits de l'homme a pour but l'élimination de personnes considérées par les responsables comme ne remplissant pas leur fonction ou étant source de problèmes pour la société, tels les « habitants de la rue », les toxicomanes, les mendiants, les prostituées, les homosexuels, les délinquants. » ⁽¹⁵⁵⁾. D'autre part, la deuxième grande rubrique présente aussi des cas relatifs au « nettoyage social » puisqu'elle recense la

¹⁵⁴. COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*. Définition donnée à partir de la fin des années 1980, figurant au début de chacun des bulletins d'informations trimestriels.

¹⁵⁵. C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*. Cette définition apparaît dans chaque numéro de la revue, au début de la catégorie en question.

« Violence politique-sociale commise par des auteurs non étatiques ou non identifiés », c'est-à-dire « perpétrée par des personnes, des organisations ou des groupes particuliers ou non déterminés, dont la motivation est la lutte pour le pouvoir politique ou l'intolérance face à d'autres idéologies, races, ethnies, religions, cultures ou secteurs sociaux, qu'ils soient ou non organisés. Cette catégorie se différencie de la précédente [« Violation des Droits de l'homme »] par le fait qu'elle ne s'identifie pas à un auteur étatique ou para-étatique. » ⁽¹⁵⁶⁾.

Concrètement, la différence entre les cas présentés dans la rubrique « Violation des Droits de l'homme » et ceux qui le sont dans « Violence politique-sociale » repose sur le fait que dans le premier cas, les responsables sont généralement des acteurs armés proches de l'État, à l'heure actuelle il s'agit essentiellement des paramilitaires et des policiers. Dans le deuxième, les auteurs sont soit la guérilla, soit des « groupes de "nettoyage social" » n'ayant pas de liens directs avec l'État, soit des individus n'ayant pu être identifiés.

En se basant sur ces définitions et sur une étude approfondie d'une multitude de cas, nous définissons donc le « nettoyage social » comme une violation des droits de personnes appartenant aux catégories socio-économiques les plus défavorisées et/ou présentant une attitude jugée par les auteurs de cette violence comme déviante et donc posant problème à la société. Concrètement, le terme de « violation » inclut les formes les plus radicales comme l'élimination physique (homicide et tentative d'homicide) mais aussi les menaces et les tentatives d'intimidation ainsi que les mauvais traitements quels qu'ils soient. Nous évoquons ici essentiellement les homicides car le but recherché est l'élimination définitive. Ainsi, selon les auteurs de ces actes, toute opération réussie doit se solder par un ou plusieurs assassinats. Les menaces existent mais ne sont en somme que le préalable à une action violente et meurtrière. Le mobile fondamental de ces actes est la préservation d'un ordre social et économique qu'ils considèrent menacé, que leur motivation directe soit

¹⁵⁶- Ibid.

idéologique ou économique. Toujours selon les « escadrons », les personnes adoptant des attitudes « délictueuses » ou « déviantes » ne sont pas aptes à vivre en société et il ne peut donc être question de réinsertion ni de réhabilitation. Il n'existe alors pas d'autre solution que de les éliminer physiquement.

Notons encore que pour notre travail, nous avons délibérément choisi d'employer le terme de « nettoyage social » malgré les réserves faites précédemment. En effet, il nous semble peu « politiquement correct » mais il exprime très clairement sa signification intrinsèque et dans le contexte colombien, il est nettement plus évocateur aux yeux de tous que le terme d'« intolérance sociale » d'usage plus abstrait et limité.

1-2-2 Mise en garde

Nous avons tenté de définir précisément cette dénomination de « nettoyage social » car le concept est complexe. Cependant, nous souhaiterions ajouter quelques mises en garde nécessaires tant en ce qui concerne le terme d'« escadron de la mort » que celui de « nettoyage social ». Leur utilisation n'est pas toujours claire et peut donner naissance à des confusions et des amalgames. Il convient en effet d'être prudent, notamment en ce qui concerne les amalgames, lorsqu'on évoque sans précaution, comme c'est souvent le cas, les groupes paramilitaires d'extrême-droite qui luttent contre les mouvements de gauche, légaux ou non, et ceux qui se chargent uniquement du « nettoyage social » « pur et dur ». Le malentendu se doit fréquemment à l'utilisation du terme « escadron de la mort » qui peut s'appliquer à des violences de différents types. Il est d'ailleurs fort utilisé dans le contexte latino-américain mais il peut être utilisé pour des réalités très diverses. De plus, il est vrai qu'il existe des groupes pratiquant simultanément plusieurs types de « nettoyage », politique et social par exemple, nous y reviendrons. Cependant, il faut être prudent et ne

pas mélanger systématiquement tous les phénomènes violents malgré les interactions qui existent parfois entre eux.

La presse française n'est pas la seule à laisser planer des doutes sur la nature exacte de ces deux expressions. Parmi de nombreux autres cas, nous souhaiterions indiquer un ouvrage publié par une journaliste colombienne intitulé « *Limpieza social* », *la guerra contra la indigencia* ⁽¹⁵⁷⁾. Malgré le titre plus vaste, cette publication porte essentiellement sur des événements survenus au sein de l'Université libre de Barranquilla en 1992. C'est à cette époque qu'on découvrit en effet à l'intérieur de cette institution un trafic de cadavres dont le but était d'approvisionner la Faculté de médecine. Les corps étaient fournis soit par des policiers de la zone qui avaient passé un marché avec certains membres de la faculté, soit par les vigiles de l'université. La provenance exacte des corps fournis par les policiers est restée, malgré l'enquête judiciaire, mystérieuse. En revanche, on découvrit que les vigiles avaient eux assassiné plusieurs dizaines de personnes afin de vendre leurs corps.

Pour notre part, nous sommes gênée par le fait que Sandra Mateus Guerrero ait choisi les événements survenus à l'Université libre de Barranquilla comme illustration principale du « nettoyage social ». Si, bien sûr, cet épisode dramatique a le triste mérite de montrer le peu de prix que la vie humaine a en Colombie, il ne présente pas les caractéristiques habituelles du « nettoyage social » telles que nous les avons définies précédemment. Les victimes, tout d'abord, pour celles qui furent identifiées, étaient essentiellement des marginaux mais il y eut aussi des travailleurs ayant eu le malheur de passer de nuit près de cette université, ce qui ne répond pas aux critères. L'auteur précise d'ailleurs que le critère principal pour les assassins était que les victimes soient « des personnes dont la disparition passerait inaperçue » quel que soit leur statut social ⁽¹⁵⁸⁾. D'autre part, le but premier ici est sans conteste la vente des

¹⁵⁷- MATEUS GUERRERO S., « *Limpieza social* », *la guerra contra la indigencia*, Bogota : Temas de Hoy, 1995.

¹⁵⁸- Ibid., p.47.

corps et l'approvisionnement de la Faculté de Médecine, alors que nous avons insisté sur le fait que le mobile principal du « nettoyage social » est la conservation d'un ordre social et économique considéré comme menacé. Généralement, la motivation directe est donc idéologique, mais il est vrai que d'autres raisons, notamment économiques, peuvent apparaître. L'idéologie des participants à ce trafic de cadavres est sans doute proche de celle des responsables du « nettoyage social » mais leur but premier diffère considérablement. Dans cette affaire, on ne devrait parler de « nettoyage social » que si les personnes assassinées le furent dans ce cadre, par les policiers notamment, avant d'être ensuite utilisées à des fins lucratives, par la vente de leurs corps à la Faculté de médecine. Malgré cela, Sandra Mateus Guerrero définit pourtant le « nettoyage social » non comme « l'action d'un groupe social en particulier qui agirait pour son propre bénéfice mais comme la justification d'une série d'agissements secrets qui sont supposés être réalisés pour le bien de la société » ⁽¹⁵⁹⁾. Pour notre part, nous ne retiendrons pas cette affaire dans notre étude.

Les cas de ce type sont quasiment monnaie courante ; bien évidemment nous avons dû faire un choix et ceux présentés précédemment ne le sont qu'à titre d'exemples. Les confusions existent de tous bords avec toutefois une prédominance dans la presse non colombienne.

1-3 Évolution du « nettoyage social »

Bien que cela soit une tâche malaisée, nous avons tenté de réaliser une étude sur l'évolution du « nettoyage social » entre son apparition aux alentours de 1979 et la fin des années 1990, soit sur une période de vingt ans. Nous avons déjà à plusieurs reprises signalé les difficultés qui se posent lorsqu'on étudie ce phénomène. L'analyse de son évolution n'échappe pas à

¹⁵⁹- Ibid., pp.113 et 114.

cette constatation. Il est particulièrement difficile d'avoir des données complètes et parfaitement fiables. À notre connaissance, aucun organisme, qu'il soit ou non gouvernemental, n'a réalisé d'étude complète sur ce thème. Cependant, comme nous l'avons déjà vu, le C.I.N.E.P. a effectué un travail assez fouillé mais il ne concerne que la période 1988-1993 ⁽¹⁶⁰⁾. D'autre part, en raison d'un manque de données ou d'une réelle absence de faits, il semblerait qu'à l'heure actuelle on ne connaisse aucun cas de « nettoyage social » dans les départements du Casanare, du Vichada, du Guainia, du Guaviare et du Vaupés (cinq départements au sud-est du pays) ainsi qu'à San Andrés et à Providencia (deux îles colombiennes situées dans les Caraïbes). Voici donc, malgré ces obstacles, le résultat de notre enquête.

Entre l'apparition des premiers cas recensés en 1979 et le début du XXI^e siècle, ce type de délinquance n'est pas resté figé mais a, au contraire, connu des modifications. Tout d'abord, on relève une évolution relative à l'identité des victimes et trois phases peuvent être distinguées :

- 1979-1981 : c'est-à-dire des débuts du « nettoyage social » jusqu'à l'époque où les victimes cessèrent d'appartenir à une seule et même grande catégorie, les délinquants (groupe éventuellement divisible en trois : délinquants, drogués, dealers) ;
- 1981/82-1984 : à partir de 1981, l'évolution commence géographiquement comme nous le verrons, mais aussi au niveau de l'identité des victimes. C'est en effet à partir de cette date qu'apparaissent les premiers cas ne concernant pas directement la catégorie des délinquants. Nous avons déjà évoqué par exemple le cas de deux prostituées assassinées dans le département du Valle en mars 1981 ⁽¹⁶¹⁾ ;

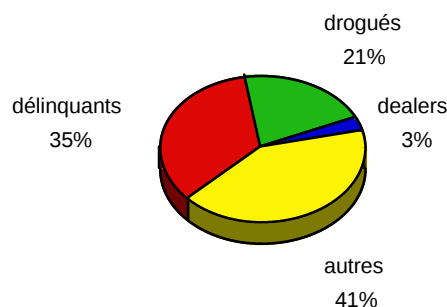
¹⁶⁰- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*.

¹⁶¹- Ibid., p.18.

• 1984/85-2002 : aux environs de 1984, une diversification s'établit et les groupes touchés atteignent progressivement le nombre de six (nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ces six grandes catégories). On enregistre alors les attaques contre les enfants des rues puis plus tard les agressions contre les « habitants de la rue » se généralisent (¹⁶²).

Cette diversification progressive ne doit cependant pas occulter le fait que les catégories des délinquants, des drogués et des dealers représentent, quelle que soit l'époque, la grande majorité des victimes. À titre d'exemple, le C.I.N.E.P. estime qu'entre 1988 et 1993, 35% des personnes assassinées furent des délinquants (le plus fort pourcentage), 21,3% des drogués et 2,7% des dealers (essentiellement des vendeurs de *bazuco*, une drogue bon marché), ce qui représente 59% du total des victimes (¹⁶³).

Répartition des victimes selon leur identité sociale
1988-1993



En ce qui concerne le nombre des victimes, lors de la première phase, elles ne furent pas dénombrées avec précision puisqu'il n'existait pas alors une conscience très nette de l'émergence d'une nouvelle forme de violence. Cependant, à la lecture de la presse colombienne (les O.N.G. ne travaillaient pas encore sur ce problème) l'ampleur de cette « purification » semble déjà

¹⁶²- Ibid., p. 21.

¹⁶³- Ibid., p. 27.

s'élever à plusieurs centaines de victimes par an. En 1981, le journal *El Tiempo* affirmait à ce sujet que plus de 300 personnes, « la plupart ayant des antécédents judiciaires », avaient été assassinées en moins d'un an ⁽¹⁶⁴⁾. En 1983, *El Colombiano* chiffrait lui le nombre des victimes pour les huit premiers mois de 1983 à 411 ⁽¹⁶⁵⁾. Malgré l'absence d'étude complète, cette première période apparaît donc déjà comme très meurtrière. Les deux années suivantes, 1985 et 1986, le furent toutefois encore plus puisqu'on estime qu'elles représentent le point culminant du « nettoyage social » tant en raison du nombre des victimes que par l'augmentation des homicides collectifs. L'expansion considérable du nombre global des victimes et des agressions est notamment due à une explosion en 1986 des chiffres relatifs à la ville de Cali. Selon Camacho et Guzman, auteurs d'une étude sur le thème de la ville et de la violence axée sur la ville de Cali, cela peut notamment s'expliquer par l'intense violence politique dont l'apogée se situe en 1985 et qui en 1986 tend à diminuer, laissant ainsi la violence se réorienter vers des « processus de violence dirigés contre des secteurs liés à la délinquance et de façon caractéristique contre des conduites stigmatisées » ⁽¹⁶⁶⁾. Le 7 juin 1986, à Cali, en trois heures, une campagne de « nettoyage » menée dans différents quartiers de la ville se solda par 17 morts et 8 blessés. Ces personnes présentaient des antécédents judiciaires ou étaient connues pour leur homosexualité. Quelque temps plus tard, le 5 septembre de la même année, 21 personnes moururent et 4 furent blessées lors de faits similaires ⁽¹⁶⁷⁾. Ce fut d'ailleurs durant cette période et dans cette région que l'on dénombra pour la première fois parmi les victimes des malades mentaux, des recycleurs de papier et des indigents. Selon Carlos Eduardo Rojas, la situation de 1986 s'explique aussi de façon contextuelle par la juxtaposition à ce moment-là de la récession économique et de ses conséquences

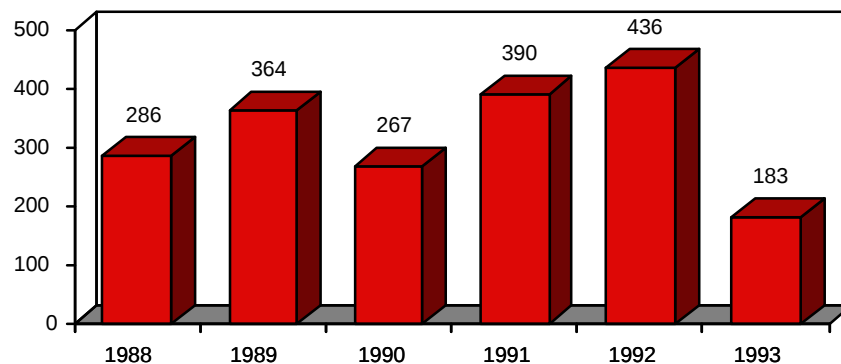
164- *El Tiempo*, « Renace escuadrón de la muerte en Medellín », 24-05-1981.

165- *El Colombiano*, « Nuevo escuadrón de la muerte mató a un ladrón de vehículos ».

166- CAMACHO A., GUZMAN A., op. cit., pp.159 et 160.

167- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p. 21.

sociales, de l'explosion de la criminalité mais aussi de la réforme du code pénal et des décrets de remise en liberté jugés par certains trop « laxistes ». En effet, en juillet 1985, le gouvernement vota le décret numéro 1 853 afin de décongestionner la justice par le biais de la remise en liberté de détenus emprisonnés pour de petits délits ⁽¹⁶⁸⁾. La réforme du code pénal de 1980 correspond aux premières manifestations du « nettoyage social » et le décret de décongestion de la justice de 1985 va, lui, de pair avec le point culminant du phénomène. Quant aux chiffres de 1986, ils sont une fois encore incomplets mais ils dépassent toutefois les mille victimes. Après ce pic de 1986 s'ouvre une nouvelle période ; elle se poursuit actuellement. Dans l'enquête sur le « nettoyage social » réalisée par le C.I.N.E.P. pour la période 1988-1993, il ressort que les trois départements les plus touchés durant cette période furent le Valle (585 victimes soit 30,3% du total national), l'Antioquia (549 soit 28,5%) et le District Capital de Bogota (183 soit 9,5%) pour un total national de 1 926 personnes (en six ans). Les résultats officiels (exprimés en nombre de décès) par année pour l'ensemble de la Colombie sont les suivants :



Dans les années 1990, le décompte du nombre des victimes s'est complexifié encore davantage. En effet, le « nettoyage social » était alors bien connu du grand public et plus encore des O.N.G et de l'État colombien. La

¹⁶⁸- Ibid., p. 58.

presse nationale et internationale s'est depuis plusieurs années emparée du sujet et devant les pressions de tout genre, le gouvernement fut obligé de réagir. Rappelons d'ailleurs que la nouvelle constitution colombienne, exemplaire en matière de protection des Droits de l'homme (du moins en théorie) date du tout début des années 1990. Plusieurs instances furent alors créées dans le but de promouvoir la défense du citoyen. Les « escadrons de la mort » désireux de « nettoyer » la société adoptèrent à partir de cette période de nouvelles tactiques. Cette discrétion toute nouvelle fragilisa le déjà difficile calcul des victimes. Les chiffres présentés par les O.N.G. colombiennes qui, depuis plusieurs années, se chargeaient de cette tâche diminuèrent considérablement. Si on se réfère, par exemple, à la banque de données conjointe du C.I.N.E.P. et de la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz » pour l'année 1997 ⁽¹⁶⁹⁾, elle recense 126 morts plus quelques personnes blessées ou menacées, nombre bien inférieur à ceux des périodes précédentes. Nous avons déjà souligné les variations que peut connaître, en intensité, cette violence. À l'heure actuelle, il semblerait néanmoins que nous soyons loin des années les plus dramatiques, comme 1986 par exemple. Mais il ne faudrait pas, pour autant, supposer que le « nettoyage social » est entré à l'approche du XXI^e siècle dans une phase de récession. Rien ne permet de justifier une telle idée. Les personnes travaillant en Colombie sur le terrain, notamment avec les « habitants de la rue », rejettent généralement l'idée d'une diminution considérable et encore plus d'une éventuelle disparition de cette criminalité ⁽¹⁷⁰⁾.

Il s'agirait plutôt d'une évolution du *modus operandi* qui rend plus difficile encore l'identification des cas. Les revendications par exemple, si fréquentes dans les années 1980, tendent à disparaître. Pour reprendre les termes d'un chercheur connaissant bien le problème, le « nettoyage social » est

¹⁶⁹- C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*, numéros 3, 4, 5 et 6, 1997.

¹⁷⁰- Entretien personnel avec María Antonia Zárate, de la « Corporación Extramuros », (Bogota), 1998.

devenu « plus subtil » ⁽¹⁷¹⁾. Les responsables cherchent maintenant à contourner les mécanismes judiciaires : un assassinat d'au moins trois personnes est légalement qualifié de « massacre » et fait alors grand bruit dans la presse, suscitant l'émoi de la population et des O.N.G. nationales mais aussi internationales. Afin de ne pas entrer dans ce processus, qui pourrait peut-être s'avérer dangereux pour eux, les « escadrons » évitent ainsi les assassinats collectifs ou sinon, plus « subtils », dispersent les corps, évitant de cette manière le terme de « massacre » et ses éventuelles conséquences. Cette discrétion semble pourtant dérisoire lorsqu'on sait que malgré la création de nouvelles institutions de défense des Droits de l'homme au début des années 1990, l'impunité est toujours de mise en matière de « nettoyage social ». Ce processus est connu des organismes qui travaillent sur ce sujet mais aussi des victimes potentielles. Un jeune délinquant qui vit dans un quartier défavorisé de la périphérie de Bogota le confirme avec ses mots :

Comme maintenant les flics ne peuvent plus nous attaquer directement car sinon, les Droits de l'homme leur tomberaient dessus, ils se déguisent ou se camouflent et font leurs petites affaires, non pas au nom de la Police mais en leur nom à eux, les policiers, et au nom de leurs chefs, les commandants de Police ⁽¹⁷²⁾.

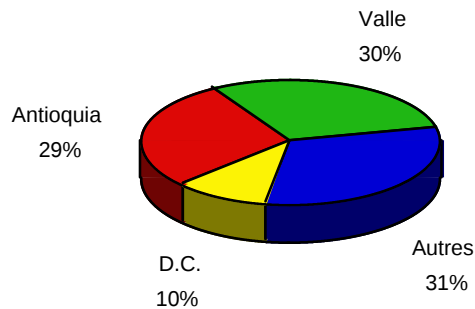
D'autre part, une évolution s'est aussi produite en raison du contexte actuel. L'intensification, ces dernières années, du conflit opposant les Forces armées colombiennes, la guérilla et les paramilitaires est venue perturber l'étude du phénomène. Les zones du pays qui connaissent à la fois ce conflit et des cas de « nettoyage social » voient se créer une situation nouvelle par rapport aux années 1980.

¹⁷¹- Entretien personnel avec Carlos Eduardo Rojas, du C.I.N.E.P., 1999.

¹⁷²- Document de travail personnel prêté en 1998 par Amparo Ardilla, membre du Secrétariat d'éducation du District capital de Santafé de Bogota.

Cela se ressent notamment dans l'évolution géographique de ce type de violence. Si dès le début des années 1980 la plupart des grandes villes colombiennes connurent des homicides de ce genre, très vite trois départements se distinguèrent par leur grand nombre de cas : le Valle (principalement sa capitale, Cali), l'Antioquia (Medellin) et le District capital (Santafé de Bogota) qui recensaient alors près de 69% des assassinats de ce type. Toujours selon l'étude du C.I.N.E.P., voici comment se répartissaient géographiquement les cas pour la période 1988-1993 ⁽¹⁷³⁾ :

Victimes du « nettoyage social » de 1988 à 1993

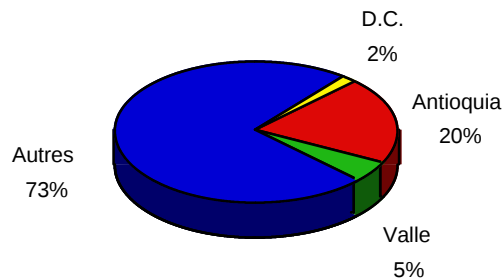


À partir du milieu des années 1990, cette tendance parut connaître des changements. Les trois départements mentionnés ci-dessus continuèrent de recenser des cas mais de nouvelles zones apparurent. Si nous reprenons l'exemple de l'année 1997, il ressort que parmi les 126 personnes assassinées pour « intolérance sociale », seul 27% le furent dans les départements du Valle, de l'Antioquia et du District capital ⁽¹⁷⁴⁾, ce qui marque un changement important par rapport aux années précédentes.

¹⁷³- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, op.cit., p. 22.

¹⁷⁴- C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*, numéros 3, 4, 5 et 6.

Victimes du « nettoyage social » pour 1997



En 1997, au total, quatorze départements furent touchés par ce problème. Les quatre principaux furent l'Antioquia (20% des assassinats soit 25 victimes), le Bolivar (16%, 20 victimes), le Norte de Santander (13,5%, 17 victimes) et le Meta (9%, 11 victimes). En ce qui concerne la période 1988-1993, le Bolivar ne connut pourtant que 6 cas (soit un par an), le Norte de Santander 42 (soit une moyenne de 7 par an) et le Meta 6 (un par an). L'évolution du phénomène dans ces trois zones fut donc considérable. Certains départements qui recensaient auparavant des cas n'en connurent pas en 1997 (Cundinamarca, Caldas et Cauca) alors que d'autres, quasiment épargnés entre 1988 et 1993, affichèrent en 1997 une augmentation (ce fut le cas du Tolima : un cas en six ans puis 5 durant l'année 1997). Il faut encore noter que parmi les départements touchés en 1997, on trouve un certain nombre de zones à forte présence paramilitaire, par exemple le Meta ou le Cesar. Ce dernier fait ne doit cependant pas nous induire en erreur : en 1997, environ 90% de ces assassinats eurent lieu en milieu urbain. Les données du C.I.N.E.P. et de la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz » sont très significatives sur ces deux points. Il nous faut remarquer que c'est aux environs de 1997 que ces deux O.N.G. changèrent d'ailleurs leur manière de procéder et se mirent à publier leurs informations dans *Noche y niebla*. Il ne nous a pas été possible de savoir

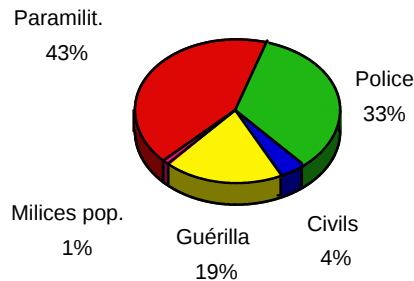
avec certitude si cela a pu entraîner une altération des résultats par rapport à leurs anciennes publications.

Lors de la première phase du phénomène, les responsables étaient essentiellement des groupes de « nettoyage social », dont nous aurons plus tard l'occasion d'analyser la composition mais dont, d'ores et déjà, nous pouvons dire qu'ils étaient bien souvent constitués de policiers. Dans les années 1980 des acteurs du conflit politique entrent en scène, il s'agit alors principalement de la guérilla et des « Milices populaires ». Puis la fin de cette décennie vit croître considérablement la présence et le rôle des groupes paramilitaires dans la société colombienne et donc aussi dans son « nettoyage ». Il n'empêche que l'appellation utilisée par les O.N.G. pour dénoncer les responsables de ces actes est toujours la même : les groupes de « nettoyage social », terme peu révélateur de leur identité. Toujours en 1997, seuls une dizaine de cas purent être imputés avec certitude aux paramilitaires et seulement cinq à la guérilla ⁽¹⁷⁵⁾. En 1995, avant de s'unir au C.I.N.E.P., la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz » avait publié des chiffres pour la période allant de janvier 1993 à août 1995 relatifs au « nettoyage social ». Ils montraient notamment quels étaient les auteurs des assassinats commis dans ce cadre lorsqu'ils avaient été identifiés (soit dans 186 cas sur un total de 583 décès) ⁽¹⁷⁶⁾.

¹⁷⁵- Ibid.

¹⁷⁶- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, C.I.J.P. : Bogota, 1995, p.26.

Responsables présumés des assassinats relevant du
« nettoyage social » entre janvier 1993 et août 1995



Ces chiffres montrent bien l'importance prise surtout dans les années 1990 par les paramilitaires dans la violence, même sociale. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors du deuxième chapitre.

L'évolution du « nettoyage social » peut aussi être mesurée au travers de la presse, des O.N.G. et de l'opinion publique. Dans la presse colombienne, tout d'abord, on peut remarquer deux grandes phases. La première couvre les années 1980 et peut elle même être divisée en deux périodes. Dans les premières années du phénomène, on trouvait dans la presse régionale mais aussi nationale de nombreux articles dans lesquels on relatait simplement la découverte de corps présentant les caractéristiques dont nous avons déjà parlé. Ce type de récit s'inscrivait principalement dans la rubrique « faits divers ». Par la suite, les articles devinrent plus complets et on assista à la prise de conscience de se trouver face à un nouveau type de violence. Les médias se mirent d'abord à parler d'« escadrons de la mort » puis d'« opérations de nettoyage » et enfin de « nettoyage social ». Durant cette première phase, les journalistes semblaient se focaliser sur les organisations responsables de ces actes ; on relève par exemple de multiples articles centrés sur un « escadron » et

dont le nom apparaît en gros titre : « Terminator réapparaît » ⁽¹⁷⁷⁾, « La "Main noire" a de nouveau attaqué » ⁽¹⁷⁸⁾, etc. En outre, nombreux étaient les articles publiés dans les années 1980 qui insistaient sur l'aspect « crimes en série ».

Lors de la deuxième phase, qui couvre *grosso modo* la décennie suivante, les articles sur ce genre de « nettoyage » se mirent à changer. Comme le phénomène lui-même, ils devinrent plus discrets. Le langage utilisé par les journalistes pour désigner les victimes évolua lui aussi ; les termes injurieux qui fleurissaient parfois dans les premiers articles disparurent et des expressions plus humaines firent leur apparition. Par exemple, les victimes n'étaient plus des « dépravés » ou des « bons à rien » mais des « homosexuels » et des « habitants de la rue ». Le nombre d'articles publiés sur ce sujet diminua considérablement, bien que les victimes soient encore plusieurs centaines chaque année. Ils disparurent peu à peu de la rubrique des « faits divers » et furent remplacés par des articles moins fréquents mais plus globaux. L'étude de la presse montre qu'en général peu de cas isolés donnèrent lieu dans les années 1990 à des publications mais, au contraire, que de longs articles furent publiés sur les bilans annuels de cette violence et surtout sur les massacres. En effet, la presse colombienne semblait accorder, dans le climat de violence intense de la Colombie, une large place aux assassinats collectifs, plus marquants pour le lecteur. Ainsi, on pouvait trouver des articles sur le « nettoyage social » du type « Six jeunes massacrés de sang froid à Cali » ⁽¹⁷⁹⁾. Quant à l'expression « nettoyage social », elle devint désormais monnaie courante.

L'attitude des O.N.G., qu'elles soient colombiennes ou internationales, connut elle aussi des changements. Les publications sur le sujet furent quasiment inexistantes dans la première moitié des années 1980. Cela est peut-être dû à leur organisation à cette époque, au temps de réaction nécessaire

¹⁷⁷- *Vanguardia liberal*, « Resurge Terminator ».

¹⁷⁸- *Vanguardia liberal*, « La Mano negra atacó de nuevo ».

¹⁷⁹- *El Espectador*, « Masacrados a sangre fría seis jóvenes en Cali », 11-07-1998.

face à la nouveauté que représentait cette violence ou encore au fait que cette période était extrêmement intense en matière d'atteintes et de violations des Droits de l'homme. D'ailleurs, les rapports annuels d'Amnesty International des premières années de cette décennie sont particulièrement éloquents quant aux violations commises en général par l'Armée et la Police colombiennes. À partir de 1985, les choses changèrent. L'intérêt et les actions des O.N.G. augmentèrent, vraisemblablement en raison des proportions que cette violence prenait puisque c'est en 1986 qu'on enregistra le plus grand nombre de victimes. C'est d'ailleurs peu de temps après que plusieurs organisations colombiennes commencèrent à recenser avec précision les cas liés au « nettoyage social ». Mais les travaux réalisés à cette date n'étaient que partiels ; en 1987 par exemple, Amnesty International ne consacra dans son rapport annuel que quelques lignes à ce sujet. Il fallut attendre les années 1990 pour que les O.N.G. de défense des Droits de l'homme en fassent une de leurs grandes préoccupations. La preuve en est que la plus complète des études sur le sujet fut publiée par le C.I.N.E.P. en 1994, suivie en 1995 par plusieurs petites publications spécialisées de la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz ». Néanmoins, vers la fin des années 1990, cet intérêt sembla retomber pour des raisons contextuelles. La situation des Droits de l'homme se dégrada encore un peu plus et d'autres types de violences vinrent occulter ce phénomène. Les violences quotidiennes commises par les paramilitaires dans différentes zones du pays occupèrent le devant de la scène. Il faut aussi rajouter à cela la perspective des élections présidentielles de 2002 et le début des pourparlers entre le gouvernement Pastrana et la guérilla. Afin d'évaluer l'évolution de la violence en Colombie, rappelons qu'en 1980, 6 769 personnes furent victimes de mort violente ⁽¹⁸⁰⁾ alors que pour 1999 on estimait que ce chiffre atteignait presque 37 000 victimes dont 23 209 pour cause d'homicide. Dans ce cadre, il

¹⁸⁰- SALAZAR A., « La criminalidad urbana : actores visibles e invisibles », p.40.

est plus facile de comprendre pourquoi les quelques centaines de personnes victimes du « nettoyage social » semblent parfois passer inaperçues.

Dès qu'elle fut connue, cette violence commença à diviser l'opinion publique. Face à l'insécurité croissante, certains estimèrent que le « nettoyage » de la société ne pouvait être qu'une bonne chose, profitable aux citoyens et qu'il constituait, en tant que substitut de la justice d'État, une juste réponse. Ces Colombiens-là, souvent issus du parti conservateur et de manière générale, des secteurs traditionalistes, réagirent donc soit par la satisfaction, soit par l'indifférence. D'autres, à l'instar de Dario Castrillon Hoyos évêque de Pereira à l'époque notamment de l'« opération mains rouges », dénoncèrent dès le départ cette façon d'agir. Les dénonciateurs appartenaient à n'importe quelle tendance politique mais ils avaient en commun le respect des Droits de l'homme. Chaque cas ne manqua pas alors de susciter chez ces Colombiens l'émotion. Cet évêque fit d'ailleurs partie des personnes qui dénoncèrent aux début des années 1990 une série d'assassinats dont furent reconnus coupables des membres de la Police. Il semblerait qu'actuellement, si certains secteurs très conservateurs ou peu instruits continuent de soutenir ces actions, la majorité des Colombiens est choquée de voir la façon dont les « escadrons » s'attaquent aux plus démunis avec l'espoir, bien illusoire, de régler de grands problèmes, bien réels, de la société colombienne. Mais, comme pour les O.N.G., devant la complexité de la situation de leur pays et le fait que chaque jour amène son lot de violences nouvelles, effaçant ainsi les précédentes, le « nettoyage social », pour eux aussi, est passé à l'arrière plan.

1-4 Autres « nettoyages » et autres formes d'intolérance

1-4-1 Un « nettoyage » parmi d'autres...

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner que le « nettoyage social », d'une manière générale, n'est pas un phénomène isolé. Cette idée d'« épurer » la société d'éléments considérés comme « nocifs », « indésirables »... n'est ni récente ni unique.

En Colombie tout d'abord, le « nettoyage » n'a pas débuté par les marginaux mais plutôt dans le domaine politique. Dans l'histoire de ce pays, ce type de violence connut plusieurs épisodes mais l'un des plus marquants fut sans doute le « nettoyage » politique opéré lors de la « Violence » au milieu du vingtième siècle. Les ancêtres des « escadrons » (les *pájaros*, les *aplanchadores* ou encore les *chulavitas*) menaient, à l'instar de leurs descendants, de terribles « opérations de nettoyage » chez leurs rivaux politiques. D'ailleurs, à cette époque, on employait déjà le mot « nettoyer » afin de qualifier ce « processus exterminateur qui opposait [...] les "bons" et les "mauvais" » (181). Comme le souligne aussi Jean-Pierre Minaudier, on cherchait déjà à éliminer physiquement l'adversaire et non pas seulement à l'écarter de la société (182). Dans un passé plus récent, on peut rappeler le « nettoyage » réalisé par l'extrême-droite lorsqu'au milieu des années 1980, elle mit un terme radical à l'Union patriotique par le biais d'« escadrons de la mort » qui assassinèrent plus de 1 500 cadres, membres ou sympathisants de ce parti (183).

Bien sûr, la Colombie n'est pas la seule détentrice de cette funeste tradition de l'élimination des adversaires et des « escadrons de la mort ». D'autres pays d'Amérique latine notamment connaissent ces réalités. Dans un contexte politique, il faut se souvenir des épisodes sanglants du Brésil et de ses « escadrons de la mort » mais aussi, bien évidemment, des exterminations politiques des pays du Rio de la Plata, la dictature argentine en tête, ainsi que celle mise en place au Chili par le régime du général Pinochet. Il s'agit là aussi

181- ORTIZ SARMIENTO C.M., op. cit., p.176.

182- MINAUDIER J.P., op. cit., p.255.

183- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.16.

de l'élimination physique et arbitraire de personnes présentant une attitude jugée déviante et donc posant problème à certains secteurs de la société. La plupart de ces « nettoyages » furent organisés par des militaires avec, pour objectif, le maintien d'un ordre politique, social et économique qu'ils considéraient menacé. Les opposants politiques étaient considérés comme non aptes à vivre en société et selon les militaires, il n'y avait pas d'autre solution que de les supprimer. Cela ne va pas sans rappeler le « nettoyage social ». En outre, dans certains pays d'Amérique latine, il existe des phénomènes beaucoup plus proches que les « nettoyages » politiques que nous venons de mentionner. On pense évidemment aux médiatiques « escadrons de la mort » brésiliens, responsables de la mort de nombreux jeunes des favelas. Ces groupes, nés dans les années 1960 (au temps du régime militaire) avec des fins politiques, se sont retournés avec la restauration de la démocratie contre les enfants des rues et les délinquants. Il s'agit soit de groupes mixtes, soit uniquement de membres de la Police militaire ⁽¹⁸⁴⁾. Depuis quelques années, cette violence semblait connaître une certaine récession mais il n'en est rien. Dans les années 1990, ces « escadrons » ont poursuivi leur activité, s'alliant au passage avec des membres du crime organisé. Un système de gratification pour les policiers auteurs d'« actes de courage » fut mis en place par décret en 1995, permettant à ces fonctionnaires des augmentations de salaire allant jusqu'à 120 %. Dans les trois années qui suivirent, le nombre de jeunes délinquants abattus lors d'« affrontements » avec la Police doubla... Cette mesure fut donc supprimée en 1998 grâce notamment au député Carlos Minc. Celui-ci affirmait en effet que « cette gratification stimule une politique consistant à tirer d'abord et à interroger ensuite. Les civils morts lors d'affrontements avec la Police [...] sont généralement des pauvres et/ou des noirs, assassinés par quelqu'un qui a

184- DIMENSTEIN G., *Brésil, la guerre des enfants*, Paris : Fayard, 1991, p. 73.

besoin de gagner plus d'argent » (185). D'autre part, la population de certaines villes brésiliennes s'est elle aussi organisée afin de lutter contre l'insécurité. Cela se traduit une fois encore par des pratiques proches du « nettoyage social » colombien : à titre d'exemple, les voleurs sont condamnés à mort et exécutés en marge de la justice par des groupes payés par les habitants (186).

À l'instar du Brésil, le Mexique connaît aussi des cas de jeunes délinquants assassinés par des policiers. En septembre 1997 par exemple, six jeunes ayant des antécédents judiciaires furent arrêtés après une fusillade avec des membres des forces de l'ordre dans un quartier défavorisé de Mexico. Leur corps abandonnés, présentant des signes de torture, furent retrouvés quelques jours plus tard. Vingt-six policiers furent arrêtés et l'unité à laquelle ils appartenaient fut démantelée, mesure qui causa d'ailleurs parmi leurs collègues une mutinerie (187). Des organisations de protection des Droits de l'homme mexicaines profitèrent de l'occasion pour accuser les responsables militaires d'avoir organisé des « escadrons de la mort » ayant pour but de « nettoyer » les zones à fort indice de criminalité (188). Dans ce pays, des violences provenant directement de la population sont aussi recensées. L'année 1996 fut marquée par une vague de lynchages de délinquants dans diverses régions du pays. Dans l'État de Veracruz, 300 habitants de Tatahuicapan prirent de force le poste de Police où était détenu un homme accusé du viol d'une habitante. Ils le battirent, l'attachèrent à un arbre et le brûlèrent vif. À la même période, dans l'État de Chiapas, les habitants d'un village, « fatigués que la justice ne soit jamais rendue », firent connaître le même sort à trois jeunes emprisonnés pour vol et viol. À Puebla, deux braqueurs et leurs avocats faillirent eux aussi être brûlés vifs, tandis que dans la capitale, à Mexico, plusieurs dizaines de

185- *El País*, « Suprimida la gratificación económica que animaba a la policía de Brasil a matar delincuentes », 1-07-1998.

186- *Le Monde*, « Brésil : misère et violence dans une banlieue de Rio », 12-06-1991.

187- *El País*, « Policías de élite de México se amotinan para impedir la detención de 14 agentes », 20-11-1997.

188- Ibid.

personnes furent lynchées toujours durant l'année 1996, par une population excédée ⁽¹⁸⁹⁾. Les délinquants mexicains ne sont pas les seules victimes des campagnes de justice expéditive existant au Mexique, d'autres catégories sont également touchées. En 1994, Amnesty International publia un rapport intitulé « Mexique, meurtres d'homosexuels dans l'État de Chiapas : des crimes toujours impunis ». Dans ce document, cette O.N.G dénonçait l'assassinat entre juin 1991 et février 1993 d'environ onze homosexuels dans l'État de Chiapas. Elle indiquait que, dans au moins une partie des cas, s'il n'existait pas « de preuves irréfutables de nature à permettre d'établir la responsabilité directe des autorités mexicaines dans ces affaires, l'inaction systématique dont elles ont fait montre à l'égard des vrais coupables, qui n'ont jamais été traduits en justice, donne à penser que les meurtriers ont agi avec leur consentement et peut-être même leur complicité » ⁽¹⁹⁰⁾. À ce sujet, il faut souligner que contrairement à la Colombie où la totalité des homosexuels assassinés par des « escadrons » sont des travestis se prostituant, certains des homosexuels mexicains assassinés n'auraient semble-t-il rien à voir avec la prostitution.

Des cas de « nettoyage » de la société ont aussi été recensés au Pérou. Dans les années 1980, on sait que parmi les responsables figurait le « Sentier lumineux » qui s'attaquait aux dealers, aux voleurs (notamment de bétail) allant jusqu'à châtier les maris volages, interdire la prostitution, réglementer l'usage de l'alcool et assassiner des homosexuels ⁽¹⁹¹⁾.

L'Amérique centrale connaît également des problèmes semblables. À l'intense violence politique que cette partie du continent américain subissait depuis des années s'est substituée une forte violence généralisée favorable à la criminalité mais aussi aux « nettoyages ». Comme au Brésil, des « escadrons de la mort » qui autrefois agissaient dans un but politique poursuivent leur tâche

¹⁸⁹- *El País*, « Conmoción en México por la ola de linchamientos de delincuentes », 8-09-1996.

¹⁹⁰- AMNESTY INTERNATIONAL, *Mexico, killings of gay men in Chiapas : the impunity continues*, Londres : A.I., 1994, p.1.

¹⁹¹- LABROUSSE A., op. cit., p. 351.

mais avec un dessein social plus général. Au Honduras, le président du Comité pour la Défense des Droits de l'homme dans ce pays qualifiait ces actes de « prophylaxie sociale », assurant qu'il connaît les noms des militaires, policiers et hommes d'affaires impliqués dans l'assassinat de nombreux délinquants. En effet, dans ce pays, on estime pour l'année 1999, à plus de 200 les assassinats de jeunes soupçonnés d'être des délinquants, des « mareros » (nom donné au Honduras aux membres des gangs). Ces « escadrons », composés d'ex-policiers ou militaires et de membres encore en activité de ces institutions, seraient financés par des hommes d'affaires locaux ⁽¹⁹²⁾.

Au Guatemala voisin, des organisations non gouvernementales telles Human Rights Watch ou encore Amnesty International dénoncent depuis le début des années 1990, de nombreux cas d'atteintes aux Droits de l'homme (incluant le meurtre et la torture) contre des enfants des rues et des délinquants. Ces exactions seraient commises par des membres des Forces de sécurité, par leurs auxiliaires civils, des membres de la Police nationale, des vigiles privés ou encore par des organisations criminelles civiles ayant des liens avec les Forces de l'ordre ⁽¹⁹³⁾. Ces affirmations ont d'ailleurs été corroborées en 1995 par l'expert indépendant pour le Guatemala nommé par l'O.N.U., Monica Pinto, qui déclarait que certains des cas portés à sa connaissance « désignaient une situation de "nettoyage social" principalement dirigé contre les groupes marginaux tels que les gangs, les enfants des rues et les prostitués » ⁽¹⁹⁴⁾. Les situations de ce type sont donc assez courantes en Amérique latine.

De plus, nous pourrions aussi associer ces diverses violences à d'autres pratiques, notamment légales. Là aussi les cas sont nombreux, mais à titre d'exemple, nous avons choisi la « loi sur les vagabonds et les malfaiteurs »

192- *El País*, « Paramilitares de Honduras asesinan a 200 delincuentes », 21-09-1999.

193- HUMAN RIGHTS WATCH, « Social cleansing » and street youths in Guatemala, New-York : H.R.W., 1998, p.1.

194- Ibid., p.1.

(¹⁹⁵) au Venezuela, pays voisin de la Colombie qui connaît des situations de violence assez semblables. Cette loi, créée en 1956 et abolie en 2000, permettait de « placer en détention administrative, pour une durée maximum de cinq ans, sans contrôle judiciaire de la décision ni possibilité d'appel devant les tribunaux, toute personne que la Police juge dangereuse pour la société, mais contre laquelle il n'existe pas de preuves qu'elle ait commis une infraction pénale punie par la loi » (¹⁹⁶). Selon la loi vénézuélienne, le terme de « vagabond » s'appliquait aux personnes sans emploi ou soupçonnées d'activité illicites, « qui, par conséquent, représentent une menace pour la société » (¹⁹⁷). On incluait dans cette catégorie les individus vivant de la prostitution, ceux « constituant une atteinte à la moralité publique » et ceux qui « errent dans les rues ou encouragent l'oisiveté ». Quant au terme de « malfaiteur », il regroupait les proxénètes, les joueurs, les sorciers, les trafiquants, les personnes fournissant de l'alcool à des mineurs, les pédophiles, les personnes en état d'ivresse, les voleurs de bétail, les rôdeurs... Dans cette vaste liste étaient aussi incluses les personnes ayant déjà été condamnées à au moins deux reprises pour des infractions contre les biens d'autrui et celles dont « on sait » de manière générale qu'elles sont dangereuses, qu'elles fréquentent des délinquants notoires ou encore simplement parce qu'elles possèdent un casier judiciaire (¹⁹⁸). Cette longue énumération n'était cependant pas exhaustive. Elle avait toutefois le mérite de montrer à quel point il était facile pour les autorités vénézuéliennes de sanctionner par cette loi n'importe quelle personne. José Luis Zapata (alias « Liliana ») a été arrêté lors d'une descente de Police à Caracas le 11 décembre 1992. Ayant déjà été détenu en vertu de la « loi sur les vagabonds et les malfaiteurs » entre 1986 et 1990, il a de nouveau été incarcéré

195- La « *ley sobre vagos y maleantes* » en espagnol.

196- AMNESTY INTERNATIONAL, *Venezuela, the law of vagrants and crooks : suppresing dissent and punishing the poor*, Londres : A.I., 1995, p.1.

197- Ibid., p.2.

198- Ibid., p.2.

au titre de cette même loi. Il a fait l'objet de démarches d'Amnesty International car il a fréquemment été victime de mauvais traitements et il estimait faire partie des nombreuses personnes qui, à cause de cette loi, sont emprisonnées au Venezuela en raison de leur orientation sexuelle ⁽¹⁹⁹⁾. Mais les homosexuels ne furent pas les seuls à subir cette loi. D'autres membres des catégories les plus démunies de la société en furent aussi victimes. Elles passèrent ainsi, sans jugement aucun, plusieurs semaines, voire plusieurs années, en prison, sans autre motif que leur appartenance à une de ces catégories ou l'identité dont elles semblaient porteuses. Outre l'emprisonnement arbitraire, elles furent fréquemment soumises à des mauvais traitements pouvant aller jusqu'à la torture. Amnesty International a même recensé des cas de personnes emprisonnées en vertu de cette loi qui ont trouvé la mort en prison. Tel fut le sort de Francisco Javier Méndez Cortez abattu le 6 novembre 1993 par un agent de la garde nationale alors qu'il tentait d'échapper à une punition physique que lui infligeaient les gardiens de la prison ⁽²⁰⁰⁾. Ces dernières années, la violence a considérablement augmenté au Venezuela, le plaçant parmi les six pays les plus violents du monde selon un article du journal espagnol *El País* ⁽²⁰¹⁾. En 1998, on recensait environ 4 550 homicides dans ce pays alors qu'on estime ceux de l'an 2000 à près de 9 000 ⁽²⁰²⁾. La fin du XX^e et le début du XXI^e siècles ont été marqués notamment par une impressionnante hausse du nombre des lynchages et des actes liés à la « justice privée ». Les explications sont les mêmes que pour d'autres pays mais, de plus, le Venezuela, outre la suppression de la « loi sur les vagabonds et les malfaiteurs », a aussi relâché 10 000 détenus en raison de l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale. Cela donna lieu à de violentes réactions de la part de la population et des cas assez

199- Ibid., p.6.

200- Ibid., p.8.

201- *El País*, « La violencia en Venezuela, fuera de control », 9-01-2001.

202- Ibid.

proches du « nettoyage social » sont actuellement recensés par la presse et les O.N.G.

Nous avons défini le « nettoyage social » en Colombie comme « une violation des droits de personnes appartenant aux catégories socio-économiques les plus défavorisées et/ou présentant une attitude jugée [...] comme déviante et donc posant problème à la société ». Cette définition peut fort bien s'appliquer aux cas latino-américains décrits précédemment, qu'il s'agisse de violences très proches du « nettoyage social » ou de phénomènes plus différents en apparence, par exemple lorsqu'il n'y a pas d'élimination physique.

Nous nous limiterons à ces quelques exemples, même s'il serait possible d'élargir cette réflexion. Car quels que soient l'époque ou le continent, les mécanismes ayant pour but de « nettoyer » la société sont nombreux. Il peut s'agir de simples lois visant à écarter les « indésirables » mais bien souvent, à l'instar de la Colombie, cela ne semble pas suffisant et on a recours à l'élimination physique. Cette forme de violence n'est donc pas uniquement l'apanage de la Colombie et du « nettoyage social ». L'étude du cas colombien pourrait cependant apporter un éclairage nouveau sur les pratiques plus ou moins semblables qui existent non seulement en Amérique latine mais aussi dans d'autres pays du monde.

Les phénomènes les plus proches, tant sur le plan conceptuel que géographique et temporel, sont, de manière générale, les violences exercées dans plusieurs pays latino-américains contre les catégories défavorisées et/ou présentant des attitudes considérées comme « déviantes ». Il n'empêche, malgré les similitudes précédemment exposées, qu'elles ne sont pas totalement identiques au « nettoyage social ». En effet, le cas de la Colombie présente de fortes particularités qui font de ce type de violence un phénomène bien à part. Nous avons recensé plusieurs caractéristiques l'attestant. Tout d'abord, dans les autres pays concernés, les victimes n'appartiennent en règle générale qu'à une

ou deux des catégories recensées en Colombie. Au Brésil, par exemple, cette violence touche principalement les jeunes délinquants et les enfants des rues. Au Mexique, il semblerait que soient essentiellement visés les travestis prostitués et les délinquants, en Amérique centrale il s'agit plutôt des jeunes délinquants, etc. Alors qu'en Colombie, il est possible de classer les victimes du « nettoyage social » en six grandes catégories : les délinquants, les drogués et les vendeurs de drogue, les « habitants de la rue » (indigents, récupérateurs...), les enfants des rues, les « travailleurs sexuels » et les malades mentaux. Nous reviendrons par la suite sur ces catégories auxquelles on pourrait d'ailleurs ajouter une catégorie regroupant les victimes inconnues et celles occasionnelles. Cette diversité vaut également en ce qui concerne les responsables de ces actes. Nous pouvons d'ores et déjà dire que les différents types de responsables sont quasiment aussi nombreux que les catégories touchées par cette violence. D'autre part, en Colombie, le nombre de victimes est considérable ; il est difficile à évaluer avec précision mais on l'estime à plusieurs centaines de personnes par an, ce qui témoigne de l'ampleur de cette forme de criminalité même si dans le contexte généralisé du pays, il apparaît parfois comme une violence mineure. En raison des caractéristiques que nous venons d'évoquer et surtout du fait que la Colombie est le seul pays à les présenter simultanément, nous pouvons donc dire que le « nettoyage social » colombien est l'expression la plus complexe de ce type de violence.

1-4-2 Intolérance sociale et urbaine

Nous avons déjà eu l'opportunité de dire que récemment certaines personnes avaient décidé de ne plus employer l'expression « nettoyage social » et l'avaient remplacée par « intolérance sociale ». Il est vrai que ce changement met en lumière un des aspects fondamentaux de cette violence. Car l'intolérance est une attitude négative voire agressive, envers ceux qui ne partagent pas nos convictions, ceux dont les croyances, les pratiques ou encore

la façon d'être différent des nôtres. Il est difficile pour certains d'éviter de les condamner mais aussi de se résoudre à les supporter. Mis en parallèle avec le « nettoyage social », il est clair que ce concept s'en approche. Et dans le cas du « nettoyage social », il s'agit bien d'« intolérance sociale » puisque les critères pris en compte sont tous relatifs à la société et à son fonctionnement. « Nettoyer » la société comme l'entendent les « escadrons » signifie mettre à l'écart, de la façon la plus radicale qui soit, certaines catégories sociales. Mais cette intolérance peut aussi être considérée comme politique. Tout d'abord dans un sens large, en tant que techniques de gestion et de gouvernement d'un État. Car le « nettoyage social » est lié à la composition du pouvoir et à la domination que l'État devrait avoir sur l'ensemble de la société. Il s'agit de détenir le monopole de la force, du maintien de l'ordre et de la justice, dans le respect de la démocratie. Les gouvernements colombiens qui se sont succédé ces dernières années en sont apparus bien incapables. Dans le domaine pratique, cet aspect politique se vérifie en raison de l'implication directe de certains membres de l'État (des policiers essentiellement). Nous en reparlerons plus tard.

Cette « purification » est donc sociale et politique mais aussi urbaine. En effet, le caractère urbain de cette violence est fondamental. Tout d'abord parce que la majeure partie des cas répertoriés le sont dans des villes. Le C.I.N.E.P., qui a réalisé une étude très précise sur cet aspect entre 1988 et 1993, en a conclu que durant cette période 76,5 % des victimes avaient été assassinées en milieu urbain contre 21,3 % en zone rurale (plus 2 % de situations indéterminées) ⁽²⁰³⁾. Mais l'aspect urbain ne se dégage pas uniquement de ces constatations. Il faut aussi prendre en compte l'identité des responsables et la nature des problématiques et des conséquences relatives à ce type de violence. Nous aurons plus tard l'occasion de le faire. D'autre part, si ce phénomène existe aussi en milieu rural, il y est cependant quelque peu différent. Cela est principalement dû à la nature des conflits propres à ces zones. La lutte actuelle

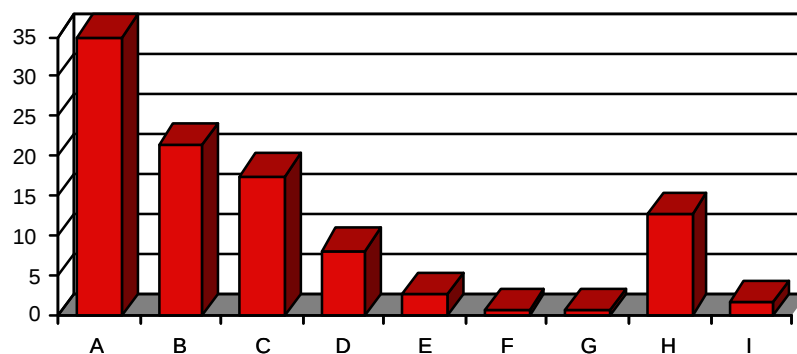
²⁰³. ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p. 23.

qui oppose paramilitaires et guérillas a en effet essentiellement lieu dans des zones rurales. Le « nettoyage social » que connaissent ces régions est donc plus politique, il n'a de ce fait plus rien à voir avec les divisions partisans qui ont agité les campagnes au temps de la « Violence ».

2- Les victimes : présentation et étude

2-1 Typologie des victimes

Jusqu'à présent, nous avons plusieurs fois déjà évoqué les victimes du « nettoyage social » mais sans jamais nous attarder vraiment sur elles. Par désir de clarté, nous les avons classées en six grandes catégories. Carlos Eduardo Rojas, lui, dans son étude, les classait en neuf groupes : les délinquants, les drogués, les indigents, les enfants des rues, les vendeurs de drogue, les homosexuels, les prostituées, les personnes non identifiées et enfin les victimes occasionnelles. Voilà, selon lui, pour la ville de Bogota et la période 1988-1993, quelle importance avait chaque catégorie face au nombre total des victimes (183) :



A : délinquants ; B : drogués ; C : indigents ; D : enfants des rues ;
 E : vendeurs de drogue ; F : homosexuels ; G : Prostituées ;
 H : personnes non identifiées ; I : victimes occasionnelles ⁽²⁰⁴⁾.

²⁰⁴- Ibid., p.27.

Personnellement nous avons jugé opportun, pour notre travail, de regrouper certaines catégories entre elles. Ainsi nous avons :

- les délinquants ;
- les drogués et les dealers ;
- les « habitants de la rue » (indigents et recycleurs) ;
- les enfants des rues ;
- les « travailleurs sexuels » (hommes et femmes) ;
- les malades mentaux.

A cela, nous aurions aussi pu ajouter, comme Carlos Eduardo Rojas, une catégorie comprenant les personnes dont l'appartenance à un de ces groupes n'a pu être déterminée et les victimes occasionnelles (qui n'appartiennent pas à une des six catégories). Ce type de victime existe, bien entendu, mais outre son petit nombre, son identité, ou plutôt son absence d'identité précise et caractéristique du « nettoyage social », rend son étude trop complexe et peu significative. Nous n'y ferons donc pas allusion dans ce chapitre.

Avant de nous intéresser à chacun de ces groupes, nous pouvons d'ores et déjà signaler deux faits importants. En premier lieu, lorsque l'âge de la victime est connu, ce qui arrive dans moins de la moitié des cas, les trois-quarts de ces personnes ont entre 16 et 30 ans, c'est-à-dire que la majorité des individus assassinés dans le cadre du « nettoyage social » est un jeune adulte. Les enfants, comme le montre le graphique précédent, sont relativement peu touchés par ce phénomène ; quant aux personnes de plus de 50 ans, elles ne sont quasiment jamais visées. Ces constatations s'expliquent par la nature des catégories les plus concernées (les petits délinquants et les drogués) qui sont généralement des gens jeunes. D'autre part, toutes les sources sont unanimes lorsqu'elles affirment que seulement 10% des personnes assassinées sont des femmes. Là encore, les raisons sont les mêmes que celles précédemment évoquées, sans oublier le rôle traditionnel de la femme qui, à part pour la

prostitution, évite bien souvent aux femmes d'appartenir aux principales catégories de victimes. D'autre part, la pauvreté et l'exclusion sont des points communs qui touchent toutes les victimes du « nettoyage social » sans exception et donc quelle que soit la catégorie à laquelle elles appartiennent.

2-1-1 Les délinquants

Ce terme, qui généralement désigne toute personne qui enfreint la loi, a plus spécialement ici le sens de voleur. Il est d'ailleurs relativement difficile d'évoquer chacune de nos six grandes catégories séparément car certaines se juxtaposent parfois. C'est le cas notamment des délinquants, auteurs de vols ou d'agressions, qui peuvent être aussi des toxicomanes ou des vendeurs de drogue. Cependant, certains faits concernent principalement les « délinquants » et méritent donc d'être étudiés à part. C'est aussi un des groupes les plus difficiles à cerner car les actions commises contre ce genre de personnes sont souvent des règlements de comptes. L'identification des cas n'est donc pas toujours aisée mais les caractéristiques dont nous avons déjà eu l'occasion de parler facilitent grandement la tâche.

Il serait inexact de dire que cette catégorie, la plus touchée par le « nettoyage social », est exclusivement composée d'individus jeunes. Néanmoins, selon les constatations, ils formeraient l'essentiel de ce groupe. N'oublions pas que selon l'étude du C.I.N.E.P, les délinquants représentaient environ 35% des victimes et que 77% de celles-ci avaient aussi (lorsque leur âge put être déterminé) entre 11 et 30 ans. Il est donc plus que probable qu'une grande partie des « délinquants » soit des jeunes. Ainsi, les principales problématiques liées à cette catégories sont celles relatives aux jeunes. Il faut d'ailleurs savoir que près de 40% de la population colombienne a moins de 18 ans ⁽²⁰⁵⁾. Si les jeunes constituent le gros des victimes du « nettoyage social » et d'autres types de violences, ils figurent aussi parmi les principaux acteurs de la

²⁰⁵- U.N.I.C.E.F., *The state of the world's children 1997*, p.87.

violence urbaine depuis les années 1980. Avant cela, ils semblaient absents des représentations collectives. La violence les a fait apparaître aux yeux de la société, notamment lorsqu'elle se mit à toucher les élites ⁽²⁰⁶⁾. Malgré leur importance numérique, les jeunes sont depuis longtemps absents des préoccupations et des politiques de l'État et de ses représentants et cela dans de nombreux domaines tels que l'éducation, l'emploi, la santé ou encore les loisirs ⁽²⁰⁷⁾. Quant à ce qui conduit les jeunes à adopter de telles conduites, il y a bien sûr les conditions économiques et sociales ainsi que des problèmes liés aux valeurs. Si on prend l'exemple de la ville de Medellin, où les problèmes concernant les jeunes sont particulièrement aigus, il importe de remarquer qu'au début des années 1990, 60% des 1,6 millions d'habitants des *comunas* nord-orientales et nord-occidentales (les zones les plus défavorisées) vivaient dans la misère absolue ⁽²⁰⁸⁾. Dans la *comuna* nord-orientale, près de la moitié des habitants était au chômage, dont 75% de jeunes car dans cette zone 57% de la population avait alors moins de 30 ans. Dans cette *comuna*, 47 quartiers ne possédaient pas de lignes de transport en commun, ni de centres de santé ou encore de terrains de sport ⁽²⁰⁹⁾. Depuis, les choses ne se sont pas améliorées, au contraire, car la crise économique qui a récemment frappé la Colombie a encore fait chuter ces indices.

Parmi les catégories socio-économiques défavorisées, les jeunes sont particulièrement exposés en raison notamment du gouffre qui sépare ce qui constitue leur réalité quotidienne de ce que leur propose la société de consommation. Celle-ci, au travers notamment de la publicité, leur présente un style d'existence que leurs précaires conditions de vie rendent définitivement inaccessibles. Ce problème n'est pas uniquement celui des jeunes. Néanmoins,

²⁰⁶- SALAZAR A., « La criminalidad urbana : actores visibles e invisibles », p.40.

²⁰⁷- SEGOVIA MORA G., *La violencia en Santafé de Bogotá*, Bogota : Consejería presidencial para la juventud, la mujer y la familia..., 1994, p.51.

²⁰⁸- LABROUSSE A., op. cit., p.278.

²⁰⁹- Ibid.

leur âge et ses caractéristiques les rendent plus fragiles face aux produits et aux valeurs que leur fait miroiter la société de consommation. Les carences, qui ne sont pas uniquement financières, prennent alors des proportions démesurées et c'est l'entrée prévisible dans la délinquance. Alors que dans certains secteurs de la société, elle est passagère, elle tend chez les plus démunis à être définitive. Petit à petit, le jeune défavorisé se constitue un passé délictueux par le biais de délits répétitifs car « le jeune n'est pas disposé dans le présent à renoncer à ces satisfactions face à un futur incertain » ⁽²¹⁰⁾.

Les jeunes, surtout dans les catégories sociales défavorisées, ne restent pas isolés mais au contraire, se regroupent facilement. Avec le passage à la délinquance, les modes de socialisation qu'ils pratiquaient auparavant, pour jouer au foot, fumer en secret, se bagarrer, ce que certains appellent la socialisation « molle » vont se transformer et se constituer en une socialisation « dure » (vols, attaques, consommation de drogue...) ⁽²¹¹⁾. Pour ces jeunes, l'ascension dans la société est très limitée, en raison de problèmes scolaires mais aussi de façon générale à cause de l'exclusion sociale. Pour rompre le cycle familial et améliorer leur condition sociale, ils recourent alors à la violence.

Les regroupements de ces jeunes entre eux forment des structures organisées et complexes pour qui les regarde de l'extérieur. Ces bandes de jeunes sont surtout présentes dans les localités marginales, à fort indice de pauvreté, qui entourent les grandes villes colombiennes. Il existe cependant quelques cas dans des quartiers dits « riches » mais il s'agit plutôt de jeunes regroupés par une idéologie, en l'occurrence d'extrême-droite, de type « skinheads ». Dans les quartiers défavorisés, les plus jeunes (entre 9 et 20 ans en général) se rassemblent et forment un *parche*, une *gallada*, une *pandilla* ou encore une *banda*. Ces termes peuvent être différents d'une région à l'autre. Les adolescents partagent le fait d'être du même quartier, du même âge, d'avoir en

²¹⁰- MEJIA M.R., PEREZ D., *De calles, parches, galladas y escuelas ; transformaciones en los procesos de socialización de los jóvenes de hoy*, Bogota : C.I.N.E.P., 1996, p.70.

²¹¹- Ibid.

commun une certaine rébellion, une vie dénuée de sens. Le *parche* est à la fois une forme d'organisation et un espace physique. Cela sous-entend que chaque groupe revendique un territoire, source de bien des conflits. Les membres du *parche* sont les *parcheros*. Le but de ces groupes n'est pas forcément de commettre des délits mais surtout d'être ensemble, ce qui n'est pas le cas de la majorité des bandes dont l'activité est surtout délictueuse. Certains *parches*, les « *parches grupo* » ⁽²¹²⁾ (constitués bien souvent de 4 à 15 jeunes, entre 9 et 16 ans) se réunissent dans le but de bavarder, d'écouter de la musique, de danser, etc. La *gallada* désigne le groupe de personnes qui forment et occupent le *parche*. Dans ces espaces, ils échappent aux différentes formes d'autorité (famille, école, travail), se créent des valeurs communes et une alternative à leur environnement social qui les marginalise, les rejette et les agresse. Les membres d'une *pandilla*, quant à eux, sont plus spécifiques. Généralement entre 10 et 20 personnes, âgées de 12 à 20 ans, la composent avec pour but la recherche d'argent quels que soient les moyens utilisés. En cela, ils se rapprochent de la *banda*, qui a perdu l'aspect affectif que présentait la *gallada* et qui représente une « professionnalisation » de la délinquance ⁽²¹³⁾. Ces composantes forment des réseaux spécialisés dans le but de réaliser différents « travaux » pour de tierces personnes, des délinquants adultes et de grande envergure comme par exemple les narcotrafiquants. Elle s'éloigne aussi des structures précédentes par le fait qu'entre ses membres n'existe pas une relation stable et régulière.

Quel que soit le genre de structure, la figure du chef est déterminante ainsi que la solidarité et la fidélité au groupe. Parmi leurs valeurs on retrouve aussi la religion et la figure vénérée de la mère. Dans la plupart des cas, les jeunes abandonnent leur nom pour le remplacer par un surnom. À Bogota, par exemple, existait une *pandilla* nommée « Mes petits anges » composé de

212. COLECTIVO DE ABOGADOS « JOSÉ ALVEAR RESTREPO », « COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ », C.I.N.E.P., D.N.I., « *A lo bien parce* » *violencia juvenil y patrones de agresión contra los jóvenes de sectores populares de Cali*, Bogota : Colectivo de abogados « José Alvear Restrepo » et al., 1996, p.51.

213. MEJIA M.R., PEREZ D., op. cit., p.78.

« Tâches de son », « Le gominé », « Le gros », « La puce », etc. ⁽²¹⁴⁾. Outre les problèmes de violence, de drogue, l'absentéisme scolaire est aussi une caractéristique importante. Dans les *comunas* nord-orientales et nord-occidentales de Medellin par exemple, l'absentéisme scolaire dans le primaire atteint 33% ⁽²¹⁵⁾. Le jeune peut abandonner l'école mais l'école peut aussi parfois « l'abandonner ». Le résultat n'en est pas moins similaire. Pourtant certains d'entre eux affirment qu'ils souhaiteraient reprendre leurs études mais dans une école différente de celles existantes, dans un établissement qui s'adapterait à eux et non pas le contraire. Le vol est généralement leur activité principale. Dans certaines localités défavorisées, les organisations de jeunes sont particulièrement développées, c'est le cas de Ciudad Bolivar à Bogota, des *comunas* de Medellin ou encore de certains districts de Cali comme Aguablanca. Dans cette ville, en 1992, 118 *pandillas* furent recensées avec un total de 1 286 membres dont l'âge moyen était entre 16 et 17 ans. Les trois-quarts de ces groupes étaient originaires des quartiers les plus pauvres et leurs principales activités étaient les vols, les attaques à main armée ainsi que la vente et la consommation de drogue ⁽²¹⁶⁾. La fin des années 1970 a vu la création d'un genre différent d'organisation juvénile. En effet, le narcotrafic et son essor fit naître les *sicarios* dont nous avons déjà parlé. Les bandes de jeunes tueurs à gages se multiplièrent surtout durant l'apogée des grands cartels de la drogue, c'est-à-dire durant les années 1980, et avant tout dans les deux régions dont ils étaient originaires, le Valle et l'Antioquia.

Il est donc facile de comprendre pour quelles raisons les « escadrons » se rendent dans ces quartiers. À titre d'exemple, voici le récit d'un jeune d'un quartier du sud de Bogota qui raconte une agression de ce type :

²¹⁴- Entretien personnel avec Amparo Ardilla, (Secrétariat d'éducation du District capital de Santafé de Bogota), août 1998.

²¹⁵- LABROUSSE A., op. cit., p.278.

²¹⁶- SALAZAR A., « La criminalidad urbana : actores visibles e invisibles », p.40.

Une nuit, on se trouvait avec les copains à un coin de rue, on était « cool », on écoutait simplement du rap lorsqu'on a vu une de ces voitures [...], je ne sais pas pourquoi mais je me suis méfié, j'ai dit aux autres qu'on devrait se tirer, que cette voiture était louche. Ils ne m'ont pas cru et ont continué à s'amuser [...] et alors qu'on rentrait chez nous, la voiture est de nouveau apparue [...] et au moment où elle est passée devant nous, ils nous ont tiré de terribles rafales ! on s'est tous jeté par terre [...] Ça a été une des plus grandes peurs de notre vie. [...] Ces types étaient entraînés pour tuer des gens comme nous ; ils ne se demandent même pas si les jeunes au coin de la rue sont tous des drogués ou des délinquants. Non, eux, ils ont juste un ordre : « tuer ». Tuer des jeunes du peuple. Dans ce pays, on entend sans arrêt parler de journées pour la paix, de dialogue de paix, de minute pour la paix [...] et à l'heure du thé, pan, pan, pan pour les jeunes des quartiers pauvres, des gens qui ont à peine de quoi survivre... ⁽²¹⁷⁾.

La communauté dans laquelle vivent ces délinquants ne les soutient pas. À Cali par exemple, un sondage a montré que plus de 46% des habitants de ces zones considèrent l'activité délictueuse comme le principal problème du quartier. Et plus de la moitié de ces personnes pensent que les *pandillas* sont à l'origine de cette situation ⁽²¹⁸⁾. Il est d'ailleurs instructif de remarquer qu'il existe une globalisation des faits de ce genre dans la conscience des habitants qui attribuent la totalité des délits à des groupes de jeunes et jamais à des individus isolés. Dès que des jeunes se réunissent, ils font figure obligatoirement de délinquants et justifient ainsi les pratiques coercitives à leur encontre. Il faut dire qu'en cela les bandes jouent un rôle important et nécessaire pour la communauté, celui de bouc émissaire ⁽²¹⁹⁾. Les habitants ne se rendent d'ailleurs pas compte que leur attitude renforce les sentiments des

²¹⁷. Document de travail personnel prêté en 1998 par Amparo Ardilla, op. cit.

²¹⁸. MEJIA M.R., PEREZ D., op. cit., p.126.

²¹⁹. Ibid., p.127.

jeunes et par là, contribue à l'exacerbation de la violence exercée par les jeunes mais aussi contre eux. L'enquête réalisée à Cali montrait aussi que peu de personnes considéraient les conditions sociales comme cause du comportement criminel de ces jeunes. Ils reproduisent, inconsciemment pour la plupart, un comportement hérité du monde rural qui se base avant tout sur l'autorité et une grande fermeté en matière d'éducation, concept valable selon eux dans les familles mais aussi parmi les voisins et les autorités. Ce concept semble pourtant dans le cas présent soit mal appliqué, soit totalement inefficace. Des jeunes d'une *pandilla* interviewés sur ce point en donnaient d'ailleurs un exemple :

Si je n'arrive pas avant 22 heures chez moi : je me suis fait avoir. Je dois dormir dans la rue. Ils ferment la porte et j'ai beau taper, ils n'ouvrent pas. Mais le jour où on doit dormir dehors, c'est chouette parce qu'il y a toujours un copain pour vous tenir compagnie [...]. Et puis, au bout de deux ou trois soirs, au pire, on finit par dormir chez soi, alors... ⁽²²⁰⁾.

2-1-2 Les toxicomanes et les narcotrafiquants pauvres

Nous avons regroupé ces deux catégories car il est trop problématique de les différencier dans notre contexte. L'étude du C.I.N.E.P. déjà mentionnée montrait que 21,3% des personnes assassinées dans le cadre du « nettoyage social » étaient des toxicomanes et que seuls 2,7% des victimes étaient uniquement des vendeurs. Le sens exact que nous donnons d'ailleurs à ces deux mots est à préciser. Les « drogués » représentent ici les toxicomanes qui consomment régulièrement de la drogue et sont dépendants ; quant aux « dealers » victimes du « nettoyage social », il ne s'agit que de petits vendeurs de drogue pauvres, n'ayant donc rien à voir avec les narcotrafiquants

²²⁰- Document de travail personnel prêté en 1998 par Amparo Ardilla, op. cit.

richissimes et connus comme l'était, par exemple, Pablo Escobar. Ces vendeurs sont généralement des habitants des quartiers les plus démunis, qui vendent de la drogue dans le but de survivre et bien souvent de se payer leur propre dose. D'ailleurs les drogues utilisées révèlent elles aussi cette pauvreté, il ne s'agit en effet ni d'héroïne, ni de cocaïne pures, réservées aux riches. Ces toxicomanes consomment plutôt du *bazuco*, une substance issue des résidus de la fabrication de la cocaïne et qui donne une drogue à forte accoutumance. Les personnes qui consomment cette drogue sont appelées les *bazuqueros*. Ils utilisent aussi d'autres substances détournées de leur usage courant, comme l'essence ou la colle (la fameuse *Boxer*). Il est courant dans les villes colombiennes de voir circuler des marginaux avec à la main une petite bouteille qu'ils portent régulièrement à leur nez pour la respirer. Il existe aussi des lieux illégaux de vente et/ou de consommation, appelés *ollas* ou encore *sopladeros*, situés habituellement dans des quartiers marginaux.

Généralement, on peut dire qu'il existe deux catégories de toxicomanes. La première se rapproche des victimes appartenant à la catégorie des délinquants. Il s'agit en effet de jeunes qui n'en sont qu'à la première phase de la toxicomanie. Ils n'ont pas encore rompu totalement les liens familiaux et de voisinage, même si ces relations sont souvent conflictuelles. Leur situation familiale, qu'ils soient ou non déjà pères de famille, est du reste instable et passagère. Ce sont bien souvent des « déserteurs » du système scolaire, dans une situation précaire ou au chômage. Ces personnes pensent avoir trouvé dans la consommation de stupéfiants une solution ou tout du moins une échappatoire à leurs problèmes. Leur dépendance, encore limitée dans cette phase, les contraint à rechercher de l'argent afin de se procurer les substances qui leur sont nécessaires. Ils volent alors leurs proches, membres de la famille ou voisins. D'après Carlos Eduardo Rojas, la communauté ne vit pas leur toxicomanie (ce qu'en Colombie, on nomme « *el vicio* », le vice, mot qui désigne aussi la drogue elle-même) comme un problème ; par contre, ce qui lui pose un

problème, c'est ce que fait le toxicomane pour satisfaire sa dépendance (attaques contre les voisins, vols dans le quartier...) ⁽²²¹⁾. Il peut donc se montrer violent et agressif dans le but principal de financer sa consommation, ce qui le différencie des délinquants du quartier et génère une perception autre dans son entourage. Néanmoins, il viole le code de conduite du délinquant qui veut qu'on ne vole pas dans son propre quartier et qu'on n'attaque pas ses habitants mais, plutôt, qu'on se pose comme leur protecteur. Ils ont par contre en commun, dans le cadre du « nettoyage social », d'avoir tous deux une conduite illégale et réprouvée mais aussi des conditions de vie précaires, voire de grande pauvreté. De plus, ils sont perçus comme présentant un fort danger pour l'intégrité des biens et des personnes ⁽²²²⁾.

La deuxième catégorie de toxicomanes représente le degré supérieur de la dépendance. Ces individus, généralement des *bazuqueros*, n'ont plus de liens sociaux ni même d'activité autre que la consommation de drogue et son obtention. Ils fréquentent la nuit les *ollas* et les « zones noires » (les parties dangereuses des villes) alors que dans la journée, ils déambulent au hasard des rues sous l'emprise des stupéfiants. Leur présence génère la peur car le *bazuco* rend très agressif. En cela, ils se différencient du consommateur de marijuana considéré comme non agressif et en pleine possession de ses moyens physiques. Le *bazuquero* endurci, lui, n'est plus maître de son corps. Les substances qu'il utilise contiennent notamment de fortes concentrations d'éléments, tel le plomb, qui atrophient le système nerveux, créant des problèmes moteurs, psychologiques et intellectuels, des altérations des sens ainsi que des difficultés dans les relations sociales ⁽²²³⁾. Pour ces raisons, le *bazuquero* ne commet pas en général d'attaques car il serait dans l'impossibilité de fuir rapidement. S'il lui arrive de le faire, il tente alors de blesser sa victime

221- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.32.

222- Ibid., p.33.

223- Ibid., p.31.

afin de permettre sa fuite, ce qui le rend très dangereux. Des études psychologiques relatives à ce type de drogués ont montré qu'ils sont originaires de milieux difficiles producteurs de carences importantes (psychologiques et matérielles), qu'ils possèdent en général une faible estime d'eux-mêmes et une forte tendance à l'autodestruction ⁽²²⁴⁾.

2-1-3 Les « habitants de la rue » et les récupérateurs

Nous avons choisi, pour désigner cette catégorie, de reprendre l'expression utilisée en Colombie car elle nous semble très juste. Cette appellation désigne toute personne vivant et dormant dans les rues et qui, en raison de son niveau de vie et de revenus, ne peut satisfaire aucun des besoins vitaux. Carlos Eduardo Rojas les désigne sous les dénominations d'« indigents » et d'« enfants des rues ». Mais pour plus de précision, il serait bon de diviser les « habitants de la rue » en trois sous-catégories : les *ñeros*, les recycleurs et les *gamines*, pour utiliser là encore les termes colombiens. Les *gamines* sont les enfants qui vivent dans les rues de Colombie. En raison de leurs spécificités, liées principalement à leur jeune âge, il nous semble plus judicieux d'en faire une catégorie à part. Nous étudions donc ce groupe dans le point suivant.

Le groupe le plus nombreux est celui des *ñeros* en raison du grand nombre de personnes que peut désigner ce terme. Ce sont les principaux « habitants de la rue ». L'appellation *ñero* est à l'origine une abréviation de *compañero* (compagnon) ; par son utilisation ces personnes insistent sur la solidarité qui existe entre eux . Ce groupe réunit ceux qu'en France nous nommons les sans domicile fixe, les mendiants, les clochards, etc. La principale activité du *ñero* est la mendicité. Il n'a aucun contact avec sa famille et ses relations sociales se limitent au *parche*. Il ne reconnaît aucune autorité et se

²²⁴- Ibid., p.30.

désintéresse des sujets tels que la politique ou le sexe ⁽²²⁵⁾. Il existe différents types de *ñeros* (le « *ñero poeta* », le « *ñero artista* »...) qui possèdent chacun leur conception de l'existence. Mais deux choses les rapprochent néanmoins : la misère et la drogue. Car, contrairement au cas de la France où la principale dépendance des personnes vivant dans la rue semble l'alcool, 100% des « habitants de la rue » colombiens consomment de la drogue. Les trois plus utilisées sont le *bazuco*, la marijuana et la colle. On estime que 80% d'entre eux a commencé à se droguer avant 18 ans, avec un net pic entre 9 et 12 ans (38% des personnes interrogées). Cette consommation leur permet de définir et d'articuler leur vie et les transforme ainsi en sous-produits locaux de l'économie du narcotrafic et de son corollaire, la violence ⁽²²⁶⁾. D'ailleurs, le développement du narcotrafic dans les grandes villes colombiennes à partir des années 1980 marqua aussi une transformation des « habitants », tant au niveau quantitatif que qualitatif. L'existence de ces personnes dans les villes colombiennes n'est pas un phénomène récent. La mendicité dans cette région est bien antérieure à la création du pays. Différents vice-rois en faisaient déjà état dans leurs rapports à la couronne espagnole au XVIII^e siècle. En 1792, par exemple, on estimait déjà à plus de 500 les mendiants présents à Bogota, soit 3% de la population. Un peu plus tard, en 1823, l'explorateur français Gaspard Théodore Mollien écrivait à ce propos : « Il existe un fléau vraiment épouvantable qui afflige Bogota : les pauvres [...] » ⁽²²⁷⁾. Ce phénomène ne s'est jamais démenti. En revanche, le renforcement du phénomène *ñero* correspond lui à un certain développement urbain datant de la fin du XX^e siècle, dont la logique centrale s'articule autour de l'économie du narcotrafic et de la dégradation des structures intermédiaires d'intégration sociale ⁽²²⁸⁾. Il n'existe

²²⁵- MEJIA M.R., PEREZ D., op. cit., pp.117 et 118.

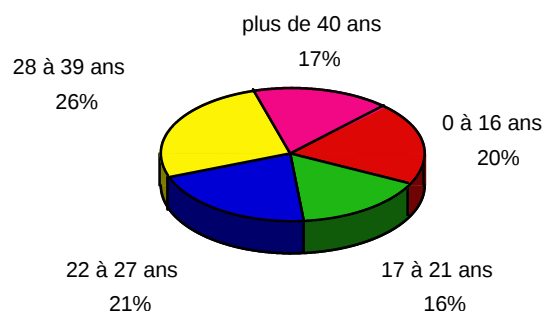
²²⁶- CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTA, *Habitantes de la calle, un estudio sobre El Cartucho en Santa Fé de Bogotá*, Bogota : Chambre de commerce de Bogota, 1997, p.57 et p. 20.

²²⁷- Ibid., p.12 et p.31.

²²⁸- Ibid., pp.18 et 19.

pas d'étude récente sur cette population au niveau national, par contre, plusieurs recensements ont été effectués dans les années 1990 dans la capitale. Le journal *El Tiempo* publiait dans son numéro du 14 juin 1995 les résultats de l'un d'entre eux qui dénombrait 4 520 mendiants uniquement dans le centre de Bogota, dans la zone dite du « Cartucho ». D'autres études avancent cependant des chiffres beaucoup plus élevés, par exemple Guillermo Segovia Mora pense que cette population (recycleurs y compris) est passée de 7 000 personnes en 1992 à 24 000 en 1994 ⁽²²⁹⁾. En la matière, il est impossible de connaître avec exactitude le nombre de *ñeros* qui vivent dans les rues colombiennes.

Mais qui sont-ils ? Dans leur grande majorité, il s'agit avant tout d'hommes jeunes, les femmes sont très peu nombreuses, environ 15%. Leurs difficiles conditions de vie et la violence qui les entoure ont des effets dévastateurs sur leur santé mentale et physique et leur espérance de vie en est considérablement réduite. Selon une étude sur les indigents réalisée par la Mairie de Bogota en 1997, centrée autour d'un seul quartier le « Cartucho », les personnes mineures représentaient un peu plus de 20% de cette population et celles de plus de 40 ans environ 17%. Le principal groupe (47 %) était celui des individus ayant entre 22 et 39 ans ⁽²³⁰⁾.



²²⁹- SEGOVIA MORA G., *Bogotá hoy : democracia, convivencia y poblaciones vulnerables*, Bogota : Secrétariat aux Affaires Sociales et Mairie de Santa Fé de Bogota, 1993, p.43.

²³⁰- MAIRIE DE SANTA FÉ DE BOGOTA, *Indigentes en Bogotá*, Bogota : Mairie de Santa Fé de Bogota, 1997, p.23.

Leur niveau d'éducation est dans l'ensemble très faible même s'il est assez varié. La majeure partie d'entre eux a eu accès à l'enseignement primaire mais l'a quitté avant la fin. Quant aux extrêmes, un peu plus de 10% ne sont jamais allés à l'école, tandis que 7% ont fréquenté l'université ⁽²³¹⁾.

En ce qui concerne les raisons qui ont fait de ces gens des « habitants de la rue », elles sont multiples. Cela va de la décomposition de la famille à la violence, en passant par la pauvreté et la marginalité. Mais il peut aussi y avoir des motivations liées à la psychologie de l'individu, à des problèmes affectifs ou encore à une absence de projet pour le futur ⁽²³²⁾. Selon le travail effectué par la Mairie de Bogota, les raisons données en général par les *ñeros* sont les problèmes économiques (dans 24% des cas), les mauvais traitements (23%), les problèmes de drogue (22%), l'abandon (12%) et la violence (4%). Dans environ 15% des cas, d'autres motifs furent aussi donnés tels le désir de vivre dans la rue, l'ennui ou encore les mauvaises fréquentations ⁽²³³⁾. Cette condition d'« habitant de la rue » n'est pas forcément permanente ; il arrive souvent que ces personnes « sortent de la rue », comme elle disent, de temps à autre. C'est le cas notamment des plus jeunes qui retournent régulièrement dans leur famille mais qui finissent néanmoins presque toujours par revenir dans la rue. Dans ce milieu, leur principale activité est, comme nous l'avons dit, la mendicité et de manière générale ce qu'on nomme le *rebusque* c'est-à-dire l'ensemble des activités qui leur permettent d'obtenir les très modestes revenus destinés à leur survie mais surtout à leur consommation de drogue. Bien souvent, un de leurs rares biens personnels est d'ailleurs la *pipa*, l'ustensile artisanal qui sert à fumer le *bazuco*. Les tâches qu'ils réalisent sont très diverses, il peut s'agir, outre la mendicité, du vol, de la vente de drogues, de la prostitution, de la surveillance de voitures, du lavage de vitres ou de véhicules, de la réalisation de petits

231- CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTA, *Habitantes de la calle, un estudio sobre El Cartucho en Santa Fé de Bogotá*, p.54.

232- Ibid., p.39.

233- MAIRIE DE SANTA FÉ DE BOGOTA, *Indigentes en Bogotá*, pp. 26 et 27.

travaux (cordonnerie, aiguisage...) etc. Plus de 95% des *ñeros* pratiquent chaque jour plusieurs de ces activités. À ce propos, il ne faut pas confondre les « habitants de la rue » et les travailleurs de la rue. Ces derniers vivent eux aussi de la rue et dans la rue mais, à la différence des premiers, le soir venu, ils rentrent chez eux. Ils exercent de petits métiers appartenant à l'économie parallèle comme vendeur ambulant (nourriture, tabac, tickets de loto...) ou gardien de parking.

Les *ñeros* vivent soit seuls, soit regroupés en *galladas* et *parches*, comme les jeunes délinquants. Il est fréquent de les voir le jour déambuler seuls par les rues puis se rassembler la nuit dans les parcs ou sous les ponts. Leurs conditions de vie exigent en effet une aide mutuelle et une action commune. Un code de conduite régit les relations sociales basées notamment sur le principe qui veut qu'il vaut mieux être « aveugle, sourd et muet ». L'identité du groupe s'affirme aussi par l'existence d'un langage gestuel et verbal très particulier. Les *ñeros* s'expriment en effet dans un argot incompréhensible pour l'étranger. Leur organisation semble toutefois avoir connu des modifications en raison des violences dont ils sont victimes, modifications qui auraient diminué le nombre des *galladas* ⁽²³⁴⁾. Nous avons déjà vu que les indigents qui se regroupent la nuit pour dormir sont des cibles très repérables pour les « escadrons » du « nettoyage social ». Se disperser est donc une manière de se faire moins visible. Les indigents sont des êtres profondément marqués par la violence qui commença souvent dans l'enfance, se poursuivit à l'école et continue dans la rue. Symboles de la crise urbaine, ils vivent au quotidien entre la vie et la mort. Dans les mécanismes violents, ils sont bourreaux mais surtout victimes. Et cela doublement, car ils sont victimes d'une société qui les exclut mais aussi d'une minorité qui cherche à les faire disparaître grâce aux campagnes de « nettoyage ». Les quartiers dans lesquels ils vivent sont d'ailleurs réputés

²³⁴. CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTA, *Habitantes de la calle, un estudio sobre El Cartucho en Santa Fé de Bogotá*, p.44.

dangereux aussi bien en raison de la peur qu'ils génèrent dans l'imagination de la population que par le nombre d'homicides réels qu'on décompte dans ces secteurs. Pour reprendre le cas du « Cartucho », les statistiques montrent qu'outre la vente et la consommation de drogue, le délit le plus courant y est l'homicide, qu'il provienne du « nettoyage social » ou des règlements de comptes ⁽²³⁵⁾. Curieusement, ces « zones noires » où se concentrent les « habitants de la rue » représentent à leurs yeux un territoire ou un espace de liberté et de cohabitation relativement protégé des agressions et des étrangers. Il faut dire que l'arrivée de toute personne non membre de la communauté est remarquée et ne peut donc passer inaperçue. Ces zones sont des endroits de rencontres pour les exclus, elles les revalorisent socialement et les libèrent temporairement du rejet et des persécutions. C'est le cas du « Cartucho ». Ce nom désignait à l'origine, semble-t-il, une seule rue du centre de Bogota, mais avec le temps, il a fini par représenter un ensemble de pâtés de maisons assez vaste, très proche du coeur de la capitale ⁽²³⁶⁾. Cette zone présente une très forte densité de population (permanente ou non) qui a pour trait commun de consommer ouvertement de la drogue. Géographiquement, cette consommation n'est cependant pas homogène. On peut discerner dans ce quartier différentes zones ayant chacune une activité particulière : illégales d'une part (la *carrera* 12 est un haut lieu de la toxicomanie, les abords de l'avenue Caracas sont connus pour la prostitution) mais aussi légales (la *calle* 10 est le centre de la récupération des déchets ménagers, près de la *carrera* 11 se situent la place du marché, de petites échoppes, des bars, etc.) ⁽²³⁷⁾. Ainsi, vivent aussi dans le « Cartucho » des travailleurs et leurs familles, qui, eux, dorment à l'abri.

²³⁵- *El Espectador*, « La miseria, abono para la delincuencia », 16-03-1999.

²³⁶- À l'heure actuelle, on considère que le « Cartucho » est la zone comprise entre les *calles* 5 et 10 et les *carreras* 10 et 15.

²³⁷- CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTA, *Habitantes de la calle, un estudio sobre El Cartucho en Santa Fé de Bogotá*, p.24.

Ces conditions de vie extrêmement dures ont évidemment des conséquences mentales et physiques importantes. L'enquête de la Chambre de commerce de Bogota, dans son volet médical, insiste sur le grand nombre de lésions cérébrales décelées chez les *ñeros* (37% des personnes examinées) ainsi que de maladies mentales remontant à l'enfance. Ces troubles peuvent d'ailleurs, dans certains cas, expliquer la présence de ces individus dans la rue. Dans un domaine moins grave, mais néanmoins préoccupant, les médecins ont aussi diagnostiqué de nombreuses infections dermatologiques, respiratoires et intestinales, sans parler des maladies sexuellement transmissibles, très fréquentes dans cette couche de la population. La violence est aussi à l'origine d'autres séquelles comme les cicatrices et blessures dues à des armes blanches ou à feu ⁽²³⁸⁾. La gravité de ces données est à mettre en parallèle avec le temps passé dans la rue. L'enquête de la Mairie de Bogota montrait à ce propos que près de 50% des personnes interrogées vivaient dans la rue depuis plus de 5 ans ⁽²³⁹⁾.

Nous avons particulièrement insisté sur les *ñeros* car ils forment parmi les « habitants de la rue » en général le groupe le plus hétérogène et le plus nombreux . Certaines de leurs caractéristiques peuvent d'ailleurs s'appliquer parfaitement à la deuxième sous-catégorie que nous allons maintenant aborder : les recycleurs comme on les appelle en Colombie. Ces *recicladores* sont aussi appelés *recolectores*, *cartoneros* ou encore *basuriegos* ⁽²⁴⁰⁾, autant d'expressions qui traduisent leur principale activité, la collecte de matériaux qui par la suite seront recyclés. En raison de leur activité, non salariée en général mais rémunérée cependant, il serait plus exact de les

²³⁸- Ibid., p.110 et p.112.

²³⁹- MAIRIE DE SANTA FÉ DE BOGOTA, *Indigentes en Bogotá*, p.24.

²⁴⁰- En espagnol, *reciclador* signifie recycleur, *recolector* récupérateur et quant à *cartonero* et *basuriego*, ils renvoient aux matériaux récupérés le carton dans le premier cas et les déchets ménagers dans le second. Ils peuvent aussi être désignés sous le nom de *chatarreros* ou *traperos* (c'est-à-dire « ferrailleurs » ou « chiffonniers »).

qualifier de travailleurs informels plutôt que d'indigents. Néanmoins, comme les autres « habitants de la rue », ils ne peuvent satisfaire leurs besoins vitaux. Là encore, leur nombre exact est inconnu mais on estime qu'il y a au moins 50 000 familles en Colombie qui vivent uniquement de la récupération de matériaux ⁽²⁴¹⁾. Pour la seule ville de Bogota, on recensait en 1994 environ 10 000 récupérateurs dont un tiers était âgé de moins de 18 ans ⁽²⁴²⁾.

Il faut distinguer deux types de récupérateurs. Dans le premier cas, il se rapproche du *ñero* par ses conditions de vie précaires, sa consommation chronique de drogue, son absence de domicile fixe ou encore ses activités parallèles telles le vol. Le deuxième schéma est un peu différent. En effet, la consommation de stupéfiants est nulle ou irrégulière, ce récupérateur ne pratique pas d'activité délictueuse et vit souvent en famille dans une cabane sommaire ou dans le *carro esferado* qu'il nomme « sa maison ». Ce *carro esferado* est une sorte de charrette qu'il s'est lui même fabriquée, qui lui sert principalement à collecter des matériaux et qu'il tire le long des rues. Elle est toujours très rudimentaire et sert d'abri pour la nuit et d'endroit où garder leurs maigres biens. Les plus chanceux possèdent une *zorra*, c'est-à-dire un « véhicule » bricolé là encore à partir de matériaux récupérés mais tiré cette fois par un cheval.

Ce deuxième type de recycleur peut même appartenir à un groupe ou à une association de récupérateurs. Effectivement, sous l'impulsion de plusieurs O.N.G., certains récupérateurs se sont regroupés, dès la fin des années 1980, afin de former des coopératives dont le but principal était d'améliorer leurs conditions de travail mais aussi de vie. Ainsi ont vu le jour différents projets tels que l'« Association nationale des "Recycleurs" » née en 1986 et qui a déjà bénéficié à 25 000 familles, les « Maisons des éboueurs » qui

²⁴¹- FUNDACIÓN SOCIAL, *Asociación Nacional de "recicladores"*, Bogota : Fundación social, 1996, p.1.

²⁴²- ENDA-AMÉRIQUE LATINE, *Bogotá : una escuela para los recicladores*, Bogota : Enda, 1995, p.1.

scolarisent les enfants, forment les adultes et servent de lieux de réunion, ou encore l'« École Populaire de Recyclage » financée en partie par la Commission Européenne et la Fondation de France, qui enseigne la transformation des matériaux, en jouets notamment ⁽²⁴³⁾. Cette école comprend aussi un programme de protection des Droits de l'homme visant à défendre les petits récupérateurs des agressions dont ils sont victimes et notamment des opérations de « nettoyage ».

Quel que soit leur mode exact de vie, les récupérateurs vivent essentiellement de la première phase du recyclage des déchets, celle qui consiste à les récupérer et à les trier sommairement. En Colombie, le commerce issu de cette récupération est très lucratif. Toutefois il ne bénéficie pas aux récupérateurs de la rue mais à ceux à qui ils vendent le produit de leurs trouvailles. Il existe dans ce pays de nombreuses entreprises privées de recyclage parmi lesquelles on trouve d'importantes sociétés internationales. Certains de ces acheteurs, les grossistes qui traitent avec les récupérateurs de la rue, sont liés au narcotrafic et payent les petits recycleurs en nature, c'est-à-dire en leur fournissant une dose de drogue, ce qui financièrement est encore plus intéressant pour eux ⁽²⁴⁴⁾. Certaines villes colombiennes ont totalement privatisé le ramassage et le tri des déchets ménagers et dans ces cas-là, la concurrence est considérable. Les gros récupérateurs privés sont dotés de moyens techniques dont ne disposent évidemment pas les récupérateurs de la rue. Il n'empêche que quinze des plus grandes villes (Bogota, Medellin, Cali, Barranquilla, Cartagena...) ont signé un contrat avec l'« Association nationale des "Recycleurs" » et les prennent donc maintenant en compte lors de l'élaboration des politiques urbaines. Dans certaines d'entre elles, les délégations de cette association travaillent même en sous-contrat avec la ville

²⁴³- Ibid., p.2.

²⁴⁴- MEJIA M.R., PEREZ D., op. cit., p.118.

ou en collaboration avec les grandes entreprises privées ⁽²⁴⁵⁾. Mais ces exemples concernent avant tout les récupérateurs stables qui travaillent généralement en famille et qui sont capables de s'organiser. Cela ne s'applique pas aux plus modestes d'entre eux, aux plus isolés ni non plus à ceux dont la toxicomanie empêche toute organisation.

Leurs conditions de vie, qu'il s'agisse de récupérateurs toxicomanes isolés ou de récupérateurs organisés vivant en famille, sont précaires et difficiles. Le travail lui même n'est pas facile et peut se réaliser de jour comme de nuit. Les enfants accompagnent souvent les parents même la nuit, ce qui fragilise encore leurs conditions d'existence et les possibilités d'avenir. Outre les problèmes de santé, notamment liés au manque d'hygiène et à la pauvreté, on retrouve dans cette catégorie une estime de soi très médiocre (relative à leur travail et à ses corollaires, telle la saleté) mais aussi un niveau d'éducation très faible. Au même titre que les autres « habitants de la rue », la violence ne les épargne pas. Là encore, ils peuvent être victimes ou bourreaux. Ils possèdent eux aussi un code de conduite dont le non respect peut entraîner la mort. Les conflits peuvent porter, comme chez les *ñeros*, sur le respect d'un territoire ou encore sur une *pipa*. Ils font partie des signes visibles de la crise mais, au contraire du simple *ñero*, les *recicladores* sont aussi des acteurs de l'économie qui s'est créée en parallèle.

2-1-4 Les enfants des rues

Nous avons choisi de mettre les *gamines* à part, bien qu'ils soient eux aussi des « habitants de la rue ». Certaines de leurs caractéristiques diffèrent en effet de celles des catégories déjà traitées ; la plus importante étant bien sûr leur jeune âge. Ce phénomène n'est pas propre à la Colombie car les enfants des rues sont à l'heure actuelle une réalité de nombreux pays pauvres ou en voie de développement. Ils existaient aussi en France et chez nos voisins mais dans une

²⁴⁵- FUNDACIÓN SOCIAL, op. cit., p.2.

période antérieure. L'U.N.I.C.E.F. chiffre actuellement cette population à 40 millions d'enfants uniquement pour l'Amérique latine. Dans cette région du monde, quasiment tous les pays sont touchés et les enfants des rues sont un problème bien connu de pays comme la Colombie mais aussi le Mexique ou encore le Brésil. Les enfants sont particulièrement exposés aux problèmes sociaux et en Colombie un tiers des enfants vit dans des conditions de grande pauvreté ⁽²⁴⁶⁾.

La présence dans les villes colombiennes de ce type d'enfants n'est pas un phénomène récent. Ils couraient déjà les rues au temps de la Nouvelle Grenade. On trouve dès la fin du XVIII^e siècle des traces de leur existence. En 1774, par exemple, le vice-roi Manuel de Guirior ouvrit un hospice, l'Hospice royal, afin d'héberger les enfants abandonnés et les enfants des vagabonds ⁽²⁴⁷⁾. À cette époque, on les appelait *chinos de la calle* et ce n'est que vers la fin du XIX^e siècle qu'apparaît semble-t-il le terme de *gamín* ⁽²⁴⁸⁾. Cette appellation a déjà fait couler beaucoup d'encre mais l'incertitude demeure. Le terme *chino* serait d'origine indienne et signifierait en quechua « garçon » ⁽²⁴⁹⁾. On utilise aussi d'autres expressions comme *carasucia* (« figure sale ») mais c'est le gallicisme *gamín* qui est aujourd'hui encore le plus utilisé.

C'est à partir du moment où ils cessèrent de passer leurs journées simplement dans la rue pour se mettre à l'habiter vraiment que naquit le gaminisme. Dans les années 1970, le premier congrès national sur le problème du *gamín* considérait que le gaminisme était « un symptôme et une conséquence d'une société d'adultes où l'enfant, en général, n'occupe pas la place qui lui correspond [...] » ⁽²⁵⁰⁾. Au départ, il ne s'agissait que d'une simple

²⁴⁶- *El Tiempo*, « Niñez », 18-11-1998.

²⁴⁷- ORTEGA RICAURTE C., « Aspectos históricos y lingüísticos del gamín bogotano », in *Separata Revista*, 1972, n°10.

²⁴⁸- HERNÁNDEZ J.M., op. cit., p.125.

²⁴⁹- MEUNIER J., *Les gamins de Bogota*, Paris : J.C. Lattès, 1977, p.35.

²⁵⁰- ESCOBAR MESA A., « El gamín y la generación del desarraigo : signos de la otra cultura colombiana », in *L'enfant et l'adolescent dans les pays andins*, Grenoble : C.E.R.P.A, 1984, p.84.

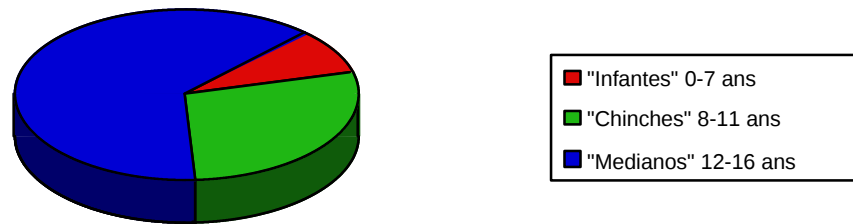
association d'enfants partageant la même infortune et cherchant à subsister. Puis, l'expérience aidant, comme le dit Jacques Meunier, « ils inventent un style de vie » ⁽²⁵¹⁾. La ville devient pour ces enfants une jungle et, tels les peuples primitifs, ils savent qu'il leur est impossible de la dominer mais ils peuvent néanmoins en recueillir les fruits ⁽²⁵²⁾. Quant à l'ampleur du phénomène, c'est une fois encore l'incertitude qui demeure. Comme pour les autres « habitants de la rue », les chiffres sont nombreux mais contradictoires. Déjà à la fin des années 1970 la question avait été posée à Bogota et certains estimèrent le nombre de *gamines* dans cette ville à près de 5 000. Pourtant, les chauffeurs de taxis de la capitale, habitués à parcourir la ville, estimaient, eux, que le chiffre ne devait pas dépasser 500 enfants ⁽²⁵³⁾. Depuis, des estimations ont été avancées mais aucune étude sérieuse et nationale n'a été réalisée. Les résultats connus sont donc toujours contestés et incomplets et ne peuvent donner lieu à des certitudes. Il est vrai que ce type de population est extrêmement difficile à recenser puisqu'elle vit en dehors de tout cadre officiel et n'apparaît pas dans les données classiques (impôts, santé, éducation...). De plus, ces enfants sont d'une grande mobilité aussi bien à « l'intérieur » de la rue que dans leurs va-et-vient entre la rue et leur famille ou les institutions caritatives. Ainsi, ils sont parfois comptabilisés plusieurs fois ou, au contraire, oubliés des études. L'étude sur les « habitants de la rue » de Bogota conduite par la Mairie de la capitale en 1997 montrait que 20% de cette population était des jeunes âgés de 0 à 16 ans. Comme nous pouvons le voir ci-dessous, ces enfants des rues se répartissaient, selon leur âge, en trois sous-catégories qu'on nomme en Colombie « infantes », « chinchés » et « medianos » ⁽²⁵⁴⁾ :

251- MEUNIER J., op. cit., p.33.

252- MUÑOZ C., PACHÓN X., *Gamines, testimonios*, Bogota : C. Valencia editores, 1980, p.122.

253- MEUNIER J., op. cit., p.73.

254- MAIRIE DE SANTA FÉ DE BOGOTA, *Indigentes en Bogotá*, p.23.



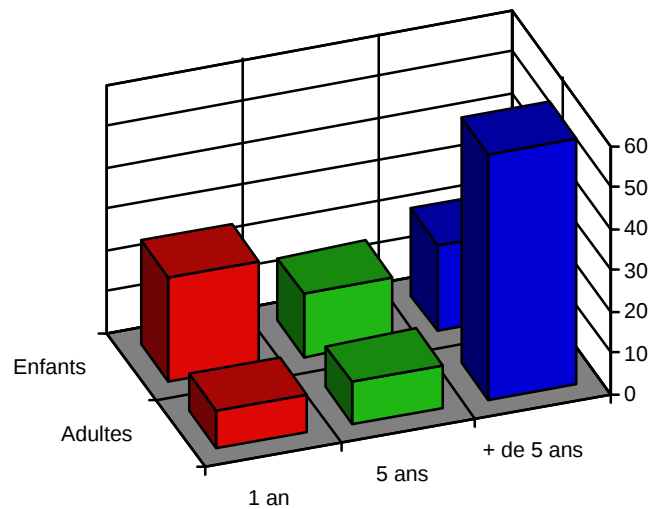
Quant à la répartition par sexe, à l'instar des catégories examinées précédemment, les garçons sont fortement majoritaires puisque les filles ne représentent ici que 18% des habitants ayant entre 0 et 16 ans ⁽²⁵⁵⁾. Par contre, la tranche d'âge la plus présente dans la rue pour les filles est la même que pour les garçons : celle des « medianos ». Néanmoins, proportionnellement, il y a plus de filles très jeunes dans les rues de la capitale. En effet, seulement 1,4% des « habitants de la rue » de sexe masculin sont des « infantes » contre 3,9% chez les personnes de sexe féminin.

Nous avons déjà dit que la principale différence entre les *gamines* et les *ñeros* en général était l'âge. Mais il existe d'autres différences comme la durée et la profondeur de l'insertion dans le monde marginal de la rue. Petit à petit, le *gamín* accède à certains niveaux, en matière de marginalité, de déracinement ou encore de toxicomanie. Il voit ainsi se fermer définitivement d'autres alternatives et s'accroître cette voie de non-retour ⁽²⁵⁶⁾. Chez les adultes interrogés par la mairie, 9% n'étaient dans la rue que depuis un an, 10% depuis cinq ans et 59% depuis plus de cinq ans ⁽²⁵⁷⁾. Les enfants, eux sont beaucoup plus nombreux à n'être dans la rue que depuis un an et seuls 21% prétendent y être depuis plus de cinq ans. En revanche, les chiffres concernant une durée de cinq ans sont très semblables. Le graphique ci-dessous compare (en pourcentage) la situation des *gamines* et celle des habitants adultes.

²⁵⁵. Ibid., p.23.

²⁵⁶. CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTÁ, *Habitantes de la calle, un estudio sobre El Cartucho en Santa Fé de Bogotá*, p.20.

²⁵⁷. MAIRIE DE SANTA FÉ DE BOGOTÁ, *Indigentes en Bogotá*, p.41.



En ce qui concerne la dynamique qui pousse ces enfants dans la rue, nous avons parlé du gaminisme mais il existe aussi un phénomène antérieur que nous pourrions qualifier de prégaminisme. En effet, l'entrée dans ce monde ne se fait que très rarement de façon brutale. Durant une période, l'enfant rompt progressivement avec sa famille et passe de plus en plus de temps dans la rue, aussi bien dans son quartier que dans le centre ville. Il fait quelques fugues, de plus en plus longues. Finalement, il s'intègre à la dynamique de la rue en qualité de *gamín*. À ce stade, il est souvent un « infante » ou un « chinche », c'est-à-dire qu'il a moins de 12 ans ⁽²⁵⁸⁾. Cette entrée dans la rue n'est néanmoins pas toujours définitive, comme nous l'avons déjà vu, et quoi qu'il en soit, elle ne signifie pas une rupture totale avec la famille. Un adulte vivant déjà dans la rue (souvent jeune, un « largo » comme on les appelle) intervient parfois dans ce processus en tant que pont entre la famille et la *gallada*. Si la violence de ce milieu lui laisse la possibilité de vieillir, il devient à son tour un « largo » et adopte fréquemment les caractéristiques du monde de la délinquance (son activité change, sa toxicomanie s'aggrave...). Il quitte alors

²⁵⁸- HERNÁNDEZ J.M., op. cit., p.130.

le monde des *gamines*. Il est en effet rare de voir dans les rues un *gamín* de plus de 15 ans. Cela est dû à l'âge de la responsabilité civile bien sûr, qui entraîne l'enfant dans le cycle délit-prison-récidive. Mais aussi à d'autres éléments. Arrivé vers la fin de l'adolescence, il se découvre d'autres besoins, matériels mais aussi affectifs ou sexuels. Ainsi, il franchit la frontière de la délinquance afin de subvenir à ses nouveaux besoins et se met parfois à vivre en couple. Il devient exigeant, « perd le goût du jeu » et quitte le gaminisme, de son plein gré mais aussi poussé par les plus jeunes qui ne le reconnaissent plus comme un des leurs. Il va alors « rejoindre le peloton des désœuvrés » comme le disait déjà J. Meunier dans les années 1970 ⁽²⁵⁹⁾.

Les raisons qui ont déclenché ce processus du gaminisme sont souvent les mêmes. De manière générale, on peut dire qu'elles sont triples. Tout d'abord, il s'agit de caractéristiques propres à l'enfant, liées à son caractère et à sa personnalité par exemple. Ensuite viennent les éléments liés à l'ambiance familiale négative dans laquelle les besoins fondamentaux ne sont pas garantis tant au niveau matériel qu'affectif. La troisième raison, plus ponctuelle, fait figure de déclencheur ⁽²⁶⁰⁾. Il peut s'agir d'un changement familial (abandon du foyer par un des parents, décès de l'un d'eux...) ou de motifs divers (punition particulièrement violente par exemple). La violence, physique et psychologique, au sein de la famille est d'ailleurs une caractéristique qui revient dans quasiment tous les cas.

De manière plus précise, on peut noter des traits communs aux antécédents des *gamines*. Leur famille est toujours nombreuse (au moins quatre enfants) ce qui entraîne des conditions de vie et de logement très dures. Elle est généralement monoparentale, le père étant fréquemment absent du foyer, temporairement ou définitivement. L'instabilité des relations est considérable et les beaux-pères sont nombreux. Ils sont d'ailleurs souvent à l'origine de la

²⁵⁹- MEUNIER J., op. cit., p.179.

²⁶⁰- CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTA, *Habitantes de la calle, un estudio sobre El Cartucho en Santa Fé de Bogotá*, p.42.

violence qui est le lot quotidien des futurs *gamines*. Violence que l'entrée dans la rue ne fera pas disparaître, bien au contraire. En matière de familles monoparentales, une nouvelle tendance se développe avec l'augmentation des familles où cette fois-ci le parent absent est la mère. Cette situation semble encore plus difficile pour les enfants. Cependant la mère reste d'ordinaire la figure clé du foyer. Elle travaille généralement au dehors dans des emplois peu rémunérés et précaires. Les enfants sont donc souvent livrés à eux-mêmes.

À ces éléments courants peuvent aussi s'ajouter des particularités régionales. Certains auteurs évoquent en effet les conséquences sur le gaminisme de traditions locales comme celles des zones sous l'influence de cultures africaines. Historiquement, ces régions ont toujours connu ce problème en raison par exemple des relations hors mariage des grands propriétaires terriens avec leurs domestiques. Ainsi naquirent de nombreux enfants illégitimes n'ayant d'autres possibilités dans la vie que de s'en tirer tout seuls. Ces zones connaissent encore de nombreuses relations hors mariage, ce qui engendre l'existence de multiples familles monoparentales, dirigées par la mère, dans de difficiles conditions économiques. La région de l'Antioquia et la zone dite du café sont aussi des régions où de tout temps des enfants durent se débrouiller seuls et finirent dans la rue à cause notamment de la tradition des familles nombreuses. Pour les familles pauvres, cela signifie aussi qu'on ne peut s'occuper de tous les enfants et que certains doivent partir ailleurs « *buscarse la vida* » ⁽²⁶¹⁾.

Une fois dans la rue, le *gamín* a traditionnellement cherché à se regrouper avec d'autres enfants dans le même cas. Comme pour les jeunes délinquants, c'est dans la *gallada* qu'il a trouvé sa nouvelle unité affective. Ils adoptent ainsi une même apparence, une même vie ainsi qu'un langage commun proche de celui du *ñero*. Ces regroupements visent à diminuer la solitude mais aussi la fragilité de l'enfant seul dans la rue, fragilité encore plus

²⁶¹- HERNÁNDEZ J.M., op. cit., p.126.

dangereuse la nuit. C'est d'ailleurs essentiellement à ce moment-là que les groupes du « nettoyage social » s'en prennent à eux.

Nous avons abordé l'origine lointaine des *gamines* mais il est aussi nécessaire d'évoquer l'évolution de ce phénomène durant ces dernières décennies car le gaminisme des années 1970, voire 1980, est très différent de la situation des années 1990 et de ce début de XXI^e siècle.

Le *gamín* est toujours lié à la société et à l'époque dans lesquelles il vit. Ainsi, durant les années 1970, il vivait dans l'air du temps, agité et rénovateur, et donnait de lui une image joviale que certains reliaient à l'esprit d'aventure et de groupe qui régnait à cette époque ⁽²⁶²⁾. L'attitude de la société colombienne envers ces enfants était alors assez tolérante et il n'était pas rare que le citoyen aide les *gamines*, qu'il discute avec eux. On les comparait alors aux personnages de la littérature picaresque, tels des Lazarillo de Tormes du monde moderne. Parmi les témoignages sur cette décennie, Jacques Meunier dans le milieu des années 1970 illustre bien ce propos lorsqu'il parlait du stéréotype des « enfants pouilleux et rigolards » ⁽²⁶³⁾. À cette époque, ils avaient en moyenne entre 10 et 14 ans et se droguaient déjà. Les produits utilisés alors étaient la marijuana, l'essence, le *white spirit* ou encore l'alcool. Les *galladas* existaient déjà conjointement aux *camadas*, groupes au sein desquels dormaient les *gamines*. Cette structure était aussi un lieu d'échanges sociaux et affectifs qui servait souvent de lien avant l'incorporation dans d'autres groupes ou *galladas* ⁽²⁶⁴⁾.

La situation changea radicalement lors de la décennie suivante. Comme nous l'avons déjà signalé, cette période fut, tant au niveau politique que social, une des plus dures pour la démocratie colombienne. Cela avait d'ailleurs commencé dès la fin des années 1970 avec le gouvernement de Julio

²⁶²- Ibid., p.133.

²⁶³- MEUNIER J., op. cit., p.28.

²⁶⁴- HERNÁNDEZ J.M., op. cit., p.134.

César Turbay qui mit en oeuvre une forte répression politique. Les violations des Droits de l'homme durant ces années furent terribles. Le nombre des prisonniers politiques diminua dès 1982 mais Amnesty International signalait néanmoins que « les informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires ou de "disparitions" et mettant en cause les forces de sécurité et les organisations paramilitaires naissantes [s'étaient] multipliées» ⁽²⁶⁵⁾. Les années 1980 marquèrent aussi le développement du narcotrafic et de ses manifestations violentes. Les *gamines* n'échappèrent pas à ce climat de violence. Ils connurent eux aussi la désintégration de leurs structures sociales par le biais de la quasi disparition des *camadas* et de la diminution des *galladas*. L'intolérance commença et la répression culmina avec les campagnes de « nettoyage social ». La violence envahit la rue au quotidien, pour les *gamines* mais aussi pour tous les citoyens. Les enfants continuèrent cependant à arriver dans la rue, où une nouvelle tendance vit le jour : l'augmentation de la présence féminine, quel que soit l'âge de l'enfant ⁽²⁶⁶⁾. Même les substances toxiques qu'ils utilisaient se firent plus violentes ; en effet dès l'année 1982, le *bazuco* et ses ravages firent leur apparition. Les *gamines* délaissèrent aussi l'essence au profit de la colle. La frontière entre *gamín* et délinquant se fit plus mince. Le phénomène du pré-gaminisme, très courant auparavant, connut une certaine récession et de nombreux jeunes choisirent de rester dans leurs quartiers et d'intégrer une autre structure de la rue, les bandes dont nous avons déjà parlé. D'autres habitudes des *gamines* changèrent. Certains d'entre eux, par exemple, prirent l'habitude, face à la violence et à la dangerosité de la nuit, d'aller dormir de temps à autre dans des institutions caritatives ou de l'État ⁽²⁶⁷⁾.

Les années 1990 renforcèrent certaines tendances de la décennie précédente, par exemple la désintégration des structures sociales des *gamines*

²⁶⁵- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie, le vrai visage de la terreur*, p.23

²⁶⁶- HERNÁNDEZ J.M., op. cit., p.145.

²⁶⁷- Ibid., p.146.

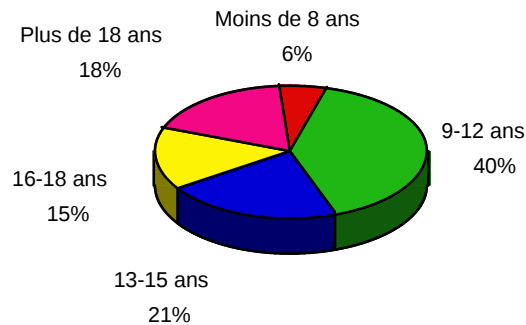
comme celles des *galladas*. À l'inverse, l'individualisme se renforça au même titre que la violence. Une autre caractéristique des années 1990, apparue durant la décennie précédente, fut l'extension du *bazuco* auquel ont maintenant accès toutes les catégories, même les enfants. Le phénomène du gaminisme perdure mais il évolue d'année en année sur les bases du passé mais aussi en s'adaptant à la situation présente. On peut prendre notamment pour exemple le langage des *gamínes*. Toujours aussi incompréhensible pour l'étranger, il est basé sur celui des *gamines* antérieurs mais il est aussi en permanente mutation. Certains termes en vogue dans les années 1970 ont disparu, d'autres ont changé de signification avec le temps tel le mot « fierro », arme blanche dans les années 1970 et maintenant arme à feu ⁽²⁶⁸⁾ et de nouveaux mots sont aussi apparus comme « parce » qui désigne le compagnon, le *ñero* ⁽²⁶⁹⁾.

Quelle que soit l'époque, leurs activités ont toujours été à peu près les mêmes : vagabonder dans la ville, dans ses rues, dans ses parcs... Ils ont parfois aussi des activités liées à l'économie parallèle, en tant que petits vendeurs ambulants ou cireurs de chaussures. En cela, ils ressemblent aux *ñeros* adultes et aux recycleurs les plus pauvres. Mais, comme pour les adultes, seuls ceux qui contrôlent leur toxicomanie peuvent avoir ce type d'activités. Les autres passent leurs journées à vagabonder, à se droguer dans la rue ou dans les *ollas*. Selon la Chambre de commerce de Bogota, la drogue est maintenant l'élément central de la vie des « habitants de la rue », quel que soit leur âge. La consommation de drogue est non seulement courante mais aussi précoce, comme le montre le graphique ci-dessous concernant l'âge auquel les personnes ayant répondu à l'étude ont commencé à se droguer ⁽²⁷⁰⁾.

²⁶⁸. Les exemples de mutations linguistiques sont nombreux. Le verbe « parcharse » par exemple signifiait à l'origine « garder quelque chose qui doit être partagée » ; dans les années 1980, il avait pour sens « s'en aller » et depuis les années 1990, il est synonyme de « rester, être là ».

²⁶⁹. HERNÁNDEZ J.M., op. cit., pp.140, 141, 147 et 156.

²⁷⁰. CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTA, *Habitantes de la calle, un estudio sobre El Cartucho en Santa Fé de Bogotá*, p.57.



Quant à la prostitution infantile, elle touche principalement les filles. Ce phénomène explique en partie le faible pourcentage de filles chez les *gamines*. La prostitution les sort de la rue, pour les plonger dans un univers tout aussi sordide. On estime que dans la capitale se prostituent des enfants dès l'âge de 5 ans (5% de la prostitution infantile à Bogota), même si les mineures livrées à cette activité sont en majorité (67,5%) issues de la catégorie 14-17 ans ⁽²⁷¹⁾. D'autre part, le niveau d'éducation des *gamines* est très faible puisqu'ils entrent dans la rue à l'âge de l'école primaire, sans l'avoir forcément fréquentée, ne serait-ce qu'un an ou deux, mettant ainsi un terme définitif à leur éducation. Mais selon eux, la rue est la meilleure des écoles...

L'état de santé des enfants des rues rappelle celui des *ñeros* et recycleurs dont nous avons déjà parlé. Partageant la même existence, ils connaissent les mêmes problèmes de santé, même si leur jeune âge les soumet à d'autres types de pathologies, comme une mauvaise croissance par exemple. De plus, en raison de leur grande vulnérabilité, ils sont plus exposés que les autres aux violences de la rue, à celle de leurs compagnons, à celle des citoyens excédés mais aussi des policiers en uniforme. D'ailleurs le C.I.N.E.P. considère qu'ils représentent environ 8% des victimes totales du « nettoyage social ».

²⁷¹- CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTA, *La prostitución infantil en el centro de Bogotá*, Bogota : Chambre de commerce, 1993, p.40.

Début octobre 1997, par exemple, six *gamins* furent assassinés par balles par un « escadron » agissant dans la ville de Villavicencio, dans le Meta ⁽²⁷²⁾.

Nous aurons l'occasion de reparler de la responsabilité de l'État face à l'existence de ces populations, mais nous pouvons d'ores et déjà signaler qu'il existe de nombreuses structures et institutions officielles ayant pour mission de recueillir et d'aider les *gamins* et autres « habitants de la rue ». Les O.N.G et autres associations caritatives disposent elles aussi de structures d'aide et d'accueil. Mais la plupart des institutions proposent surtout un assistanat basé sur des conceptions paternalistes qui cherche à remplacer la vie dans la rue par une vie en internat. Le séjour dans ces structures est souvent limité en temps car il est ressenti comme contraignant pour des personnes habituées à la plus grande liberté. Le résultat est que, bien souvent, la relation qui s'établit avec l'habitant, quel que soit son âge, est une relation sans réel engagement de sa part, dans le seul but d'user et d'abuser des services offerts, passant constamment d'une institution à une autre ⁽²⁷³⁾. Les cas de personnes ayant pu améliorer leurs conditions de vie grâce à ces offres existent mais les réflexions des *gamins* sur ce sujet sont sans équivoque. Ils redoutent les séjours dans ces lieux même s'ils apportent une sécurité face aux agressions de la rue et ils les comparent souvent à la prison. Il existe cependant des expériences positives comme « la Bergerie », financée par les gouvernements français et luxembourgeois, qui accueille des enfants en difficulté depuis 1986. Plus d'une centaine de mineurs âgés de 3 à 12 ans vivent ainsi dans leurs locaux de Bogota. Cette structure se considère comme un succès au vu de son très faible taux de désertion (moins de 10%).

2-1-5 Les « travailleurs sexuels »

²⁷²- C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*, numéros 6, p.64.

²⁷³- CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTA, *Habitantes de la calle, un estudio sobre El Cartucho en Santa Fé de Bogota*, p.118.

Les victimes du « nettoyage social » sont des êtres marginalisés et exclus de la société pour des raisons socio-économiques mais aussi en raison du rejet de leur activité et de leur comportement. Les personnes qui exercent la prostitution et celles qui pratiquent l'homosexualité répondent à ces critères. D'après les chiffres du C.I.N.E.P. ⁽²⁷⁴⁾, les prostituées femmes représentent 0,5% du total des victimes. Il en va de même pour les prostitués hommes (0,5%). Ces chiffres, assez faibles, sont d'ailleurs contestés par certaines associations qui estiment qu'ils sont en réalité bien supérieurs. Outre leur activité, ces personnes ont toujours en commun d'appartenir aux classes défavorisées de la société colombienne. Il n'existe aucun cas connu de « nettoyage social » touchant des personnes aisées. Il ne sera donc question ici ni de call-girls de luxe ni d'homosexuels non prostitués et riches. D'autre part, cette violence n'est que très rarement dirigée contre des personnes déterminées. Une fois encore, ces actes visent un groupe ou une identité collective. Cela explique peut-être pourquoi les prostitués travestis sont particulièrement touchés : leur travestisme est un signe visible de leur appartenance à un groupe et à une identité rejetée par certains.

Avant d'entrer dans le sujet, il nous faut éclaircir certains points de méthodologie. Sous l'appellation « travailleurs sexuels », nous avons choisi de regrouper les femmes prostituées mais aussi les hommes. Nous avons écarté les enfants qui, lorsqu'ils pratiquent la prostitution infantile, ne le font pas au grand jour puisqu'elle est illégale et ne sont donc quasiment jamais victimes du « nettoyage social ». Lorsqu'il s'agit de *gamines* se prostituant occasionnellement, en cas d'agressions par des « escadrons », nous les avons répertoriés dans la catégorie « enfants des rues ». Si la sous-catégorie des prostituées ne pose aucun problème méthodologique, il n'en va pas de même avec les hommes. En effet, les médias, les organismes gouvernementaux mais

²⁷⁴- Rappelons que ces chiffres concernent uniquement Bogota et la période 1988-1993. Voir ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.27.

aussi les O.N.G. colombiennes regroupent fréquemment les personnes de sexe masculin exerçant la prostitution sous le terme général de « travestis » ou d'« homosexuels ». Rares sont ceux qui prennent la peine de différencier les travestis (« personnes qui se déguisent pour prendre l'apparence de l'autre sexe »), les travestis prostitués, les homosexuels non travestis se prostituant, et enfin les homosexuels non travestis et non prostitués. La situation, déjà fort complexe, l'est encore plus si on ajoute à cela que tous les « travailleurs sexuels » hommes ne sont pas forcément homosexuels. Pour ces derniers, la prostitution n'est alors qu'un moyen de survivre, d'obtenir de l'argent. Dans notre pays et encore plus dans l'Europe du nord, où la tolérance et la compréhension à l'égard de l'homosexualité se développent chaque jour un peu plus, cette conception pourrait scandaliser. En effet, la constante assimilation qu'on remarque ici entre les homosexuels et la prostitution est choquante et inexacte. Comme le confirmait German Rincon, avocat et membre de la communauté homosexuelle de Bogota, tous les homosexuels colombiens ne se prostituent pas, bien évidemment. D'ailleurs, il est intéressant de noter que, fait qu'il corrobore aussi, les homosexuels n'appartenant ni à la prostitution ni aux classes défavorisées n'ont jamais été victimes en Colombie de violences liées au « nettoyage social » (275).

Ces constatations personnelles se vérifient à l'analyse des écrits sur le « nettoyage social ». Pour la presse colombienne, les prostitués hommes assassinés dans ce cadre sont présentés sous la dénomination d'« homosexuels », ce qui implique généralement pour les journalistes des corollaires tels que le travestisme et même la délinquance. Cela est visible dans des articles modérés comme celui intitulé « Un étrange groupe a tué 20 homosexuels en deux mois » (276). Dans ce texte, la journaliste évoque sans beaucoup de précision ni de commentaires une des victimes, le travesti

275. Entretien personnel, Bogota, août 1998.

276. *El Tiempo*, « Extraño grupo ha matado 20 homosexuales en dos meses », 8-09-1985.

« Elvira », tué dans les quartiers chauds de Cali. Elle laisse cependant entendre que les homosexuels victimes de cette violence sont des prostitués qui généralement se travestissent pour pratiquer leur activité. D'autres articles sont plus virulents. En 1986, on pouvait lire dans *Vanguardia liberal* le récit de l'assassinat d'un « homosexuel » présentant un « lourd casier judiciaire » connu « dans le sordide milieu des homosexuels sous le nom de "Margarita" » ⁽²⁷⁷⁾. Le journaliste ajoutait que « Margarita » était un « expert des vols et des agressions à main armée » qui travaillait avec « d'autres hommes qui, comme lui, profitent de leur apparence de femme pour semer la terreur ». Il concluait son article en précisant que la Police avait intensifié son « contrôle sur les zones où prolifère ce genre de dépravés [les prostitués de sexe masculin] ». Des articles de ce type furent publiés dans ce journal tout au long des années 1980 ⁽²⁷⁸⁾.

Les O.N.G. colombiennes, respectueuses des personnes, n'utilisent pas, bien sûr, ce langage. Néanmoins, les termes choisis manquent eux aussi de précision. La « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz » dans les premières définitions qu'elle donnait du « nettoyage social » évoquait déjà les prostituées mais uniquement les femmes. Par la suite, devant l'extension du champ des victimes, elle inclut les prostitués hommes, travestis ou non, sous la catégorie d'« homosexuels », et utilise indifféremment dans ses rapports les termes d'« homosexuels » et de « travestis ». En septembre 1995, par exemple, elle relatait dans une de ses publications l'agression mortelle dont avait été victime, à Cali, Juan Carlos Villegas, « jeune homosexuel » de 15 ans. Au vu des circonstances, on peut supposer que cette personne se prostituait et se

²⁷⁷- *Vanguardia liberal*, « Mataron un homosexual », 6-04-1986.

²⁷⁸- À titre d'exemple, rappelons l'article du 26-06-1986, intitulé « ¡ Que paren la matanza ! », dans lequel les victimes et leurs collègues étaient qualifiés de « créatures perverses, qui profitent de leurs déguisements et apparences féminines pour commettre des délits ». De plus, il était précisé que ces « pervers [...] ont manqué de courage civique » en ne rapportant pas aux autorités ce qu'elles savaient sur ces crimes, les opposant aux « honnêtes citoyens qui lisent ces pages ».

travestissait peut-être puisqu'il est précisé qu'elle était connue sous le nom de « La Carolina » ⁽²⁷⁹⁾. Quant au C.I.N.E.P., il utilise lui aussi le terme d'« homosexuel », sans plus de précision. Dans l'étude réalisée par Carlos Eduardo Rojas, cette catégorie de victimes est recensée sous cette appellation, bien qu'une lecture approfondie montre qu'elle est en fait limitative. En effet, il s'agit toujours d'hommes jeunes, pauvres, se prostituant sous une apparence féminine ou masculine. Le terme de « travailleur sexuel » conviendrait donc mieux que celui d'« homosexuel » puisqu'on ne connaît que très rarement la véritable orientation sexuelle de ces personnes. La pauvreté et l'exclusion sont des constantes parmi les individus touchés par le « nettoyage social », quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent. Parmi les rares auteurs à être précis sur ce point, il faut mentionner la Chambre de commerce de Bogota qui a mené à bien une étude dans le centre de cette ville sur les « travailleurs sexuels » non travestis, les « pirobos » comme on les appelle ⁽²⁸⁰⁾. Ces derniers se considèrent d'ailleurs totalement à part des travestis (au féminin en espagnol, « *las travestis* ») aussi bien en ce qui concerne la façon de se comporter que la manière de travailler ⁽²⁸¹⁾.

Cette insistance sur les termes utilisés pour désigner les prostitués hommes peut sembler superflue. Néanmoins, elle nous semble importante dans la mesure où elle reflète la perception que la société colombienne a de ces personnes et de l'homosexualité en général mais aussi les motivations des responsables du « nettoyage social ». Ils persécutent les exclus, les pauvres, ceux dont l'identité socio-culturelle est particulièrement visible. Ils s'attaquent aux prostituées pauvres, généralement à celles qui travaillent dans la rue mais ils semblent se désintéresser des prostituées de luxe. Il en va de même avec les

²⁷⁹- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, juillet-septembre 1995, p.103.

²⁸⁰- CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTA, « *Pirobos* », *trabajadores sexuales en el centro de Santafé de Bogotá*, Bogota : Chambre de commerce de Bogota, 1995.

²⁸¹- Ibid., p.83.

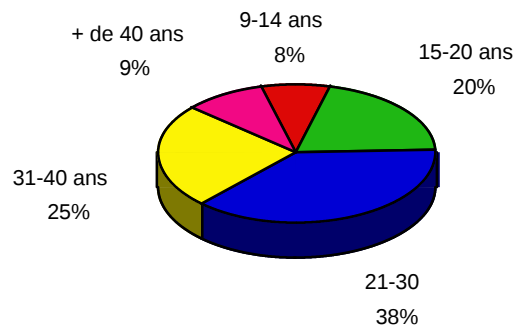
hommes. Les « escadrons » s'en prennent particulièrement aux travestis prostitués qui transgressent tous les tabous et s'attirent ainsi leur haine. Les homosexuels, exerçant la prostitution sous leur apparence masculine, peuvent eux aussi être touchés par cette violence mais pas les homosexuels qui ne se prostituent pas, surtout s'ils ne sont pas pauvres. Tout cela est fort significatif.

En ce qui concerne ces populations à proprement parler, les informations à leur sujet sont, une fois encore, peu nombreuses et peu fiables. On ignore quel est le nombre de femmes prostituées au niveau national mais des chiffres existent au niveau local. En 1976, le Secrétariat à la santé du district évaluait à près de 200 000 le nombre de femmes se prostituant à Bogota. Chiffre qui n'atteignait pas les 5 000 selon la Police à la même époque ⁽²⁸²⁾. Plus tard, en 1991, la chambre de commerce de Bogota réalisa sa propre enquête et dénombra alors 14 211 prostituées pour le seul secteur du centre ville. Quelle que soit l'époque, les chiffres sont donc divers et il reste difficile de savoir combien sont exactement ces femmes et ces jeunes filles. À l'heure actuelle, la pratique de la prostitution n'est pas un délit punissable en Colombie mais en revanche, son incitation et les maisons closes sont interdites.

Dans l'ensemble, les prostituées sont jeunes, la majorité a entre 15 et 40 ans (plus de 80% de celles interrogées à Bogota) même s'il existe un pourcentage non négligeable de très jeunes filles ⁽²⁸³⁾. Le graphique ci-dessous montre la répartition des prostituées interviewées par la Chambre de commerce de Bogota suivant leur âge.

282- CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTA, *La prostitución en el sector de Chapinero de Santafé de Bogotá : censo de establecimientos y personas, análisis socioeconómico*, Bogota : Chambre de commerce de Bogota, 1991, p. 5.

283- Ibid., p.19



Notons que 8% des prostituées sont des enfants de moins de 15 ans. Il faut aussi savoir que dans la réalité, les femmes les plus jeunes le sont souvent davantage puisque les mineures doivent cacher leur âge et mentir en se vieillissant.

La cause première du choix de leur activité réside avant tout (plus de 37% des cas) dans le manque de ressources économiques. Mais d'autres raisons existent telles que le manque de formation (27%), la violence familiale (22%), le chômage (10%) et d'autres motifs plus secondaires ⁽²⁸⁴⁾. Ainsi, pour la plupart des femmes, les causes principales de l'entrée dans la prostitution sont avant tout socio-économiques. Plus la femme est jeune et plus les raisons sont d'ordre familial et affectif. La violence à l'intérieur du foyer joue un grand rôle dans ce processus. Par la suite, elles estiment que c'est plutôt le manque de ressources économiques qui prédomine. Quant aux problèmes rencontrés par les prostituées en général, le principal serait selon elles lié aux agents de Police. Elles les accusent de nombreux maux comprenant des descentes répétées, des agressions dont certaines sexuelles, des détentions illégales, etc. ⁽²⁸⁵⁾. Comme nous l'avons déjà signalé, leur activité les expose aussi aux « nettoyages » de la société, telles ces deux jeunes prostituées, de 15 et 16 ans, qui furent assassinées

²⁸⁴- Ibid., p.28.

²⁸⁵ - Ibid., p.57.

en janvier 1996 à Medellin. Des membres des « Milices populaires » les avaient auparavant menacées de mort si elles n'abandonnaient pas cette pratique ⁽²⁸⁶⁾.

Afin de comparer leur sort à celui des hommes, nous avons recherché des données fiables et précises sur les prostitués hommes. Les études sur les « travailleurs sexuels » qui se travestissent sont très rares et elles ne sont pas de type scientifique. Quant aux autres, là encore, les informations sont peu nombreuses. Selon Juan Pablo Ordoñez, avocat homosexuel et auteur d'une étude succincte sur le « nettoyage social » selon l'orientation sexuelle des victimes, la majorité des « travailleurs sexuels » sont des hommes pauvres, très jeunes (entre 10 et 18 ans). Ils ont quitté le foyer familial pour des raisons liées à la violence mais aussi à l'intolérance car beaucoup sont homosexuels. Néanmoins, un pourcentage assez important se considère hétérosexuel et ne pratique la prostitution que dans le but de survivre économiquement ⁽²⁸⁷⁾. Ces populations sont elles aussi victimes de violences diverses de la part de groupes organisés mais aussi de la Police. Certains dénoncent aussi de nombreux cas d'extorsions et notamment le paiement par les prostitués d'un « impôt » à des membres de la Police ⁽²⁸⁸⁾. En ce qui concerne les prostitués non travestis, le travail réalisé par la Chambre de commerce de Bogota sur les « pirobos » contient de nombreuses informations précises. Cette étude a recensé durant les derniers mois de 1994 et uniquement dans le centre de Bogota, 150 « travailleurs sexuels » de ce type plus 50 autres occasionnels ⁽²⁸⁹⁾. La prostitution constituait pour ces personnes leur unique source de revenus. Il s'agissait avant tout d'hommes très jeunes, homosexuels pour la plupart (79% des personnes interrogées par la Chambre de commerce). Leur âge variait en général, de 8 à 25 ans. Mais les trois classes d'âge principales étaient celles des

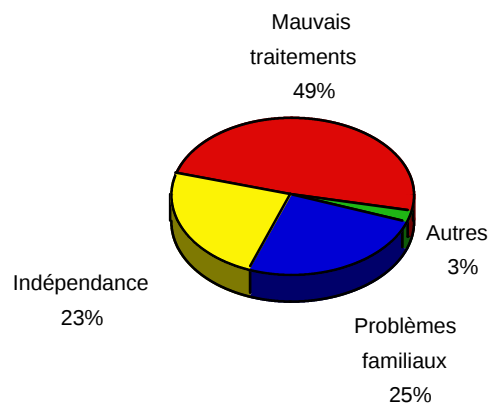
286. COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, janvier-mars 1996, p.15.

287. ORDONEZ J.P., op. cit., p. 26.

288. Ibid., p.27.

289. CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTA, « *Pirobos* », *trabajadores sexuales en el centro de Santafé de Bogotá*, p.31.

14-16 ans (16%), des 17-19 ans (41%) et celles des plus de 20 ans (40%) ⁽²⁹⁰⁾. Il est rare cependant de rencontrer des « pirobos » de plus de 25 ans car, souvent considérés « trop vieux » par les clients et subissant parfois aussi les méfaits de la drogue, ils ne sont pas suffisamment demandés et sont donc obligés de recourir à d'autres activités. Les « pirobos » interrogés avaient précocement quitté le foyer familial puisque plus de 30% d'entre eux disaient en être partis avant l'âge de 10 ans, dont 13% avant l'âge de 6 ans ⁽²⁹¹⁾. La cause principale de ce départ était avant tout liée aux mauvais traitements physiques et/ou psychologiques exercés à l'intérieur du foyer. D'autres causes pouvaient néanmoins entrer en jeu, comme le montre le graphique ci-dessous ⁽²⁹²⁾.



Les raisons qui les avaient ensuite amenés à pratiquer la prostitution étaient elles aussi diverses. Pour la majorité des personnes interviewées, le facteur économique fut le plus décisif. La nécessité de se procurer de l'argent afin de vivre l'emportait dans plus de 83% des cas ⁽²⁹³⁾. La pratique de cette activité se fait le plus souvent dans la rue et les lieux publics, tels les centres commerciaux, les salles de jeux, mais aussi dans des établissements privés comme les bars

²⁹⁰- Ibid., p.33.

²⁹¹- Ibid., p.39.

²⁹²- Ibid., p.41.

²⁹³- Ibid., p.51.

spécialisés. Les problèmes rencontrés par les « pirobos » sont comparables à ceux des prostituées. La plupart d'entre eux se plaignent de violences exercées par des membres de la Police (pouvant aller jusqu'à l'abus sexuel) mais aussi de l'« impôt » payé à des membres de cette institution, comme le soulignait aussi Juan Pablo Ordoñez. Ces agents ne sont pas les seuls responsables des violences que subissent les « travailleurs sexuels ». Les délinquants et les *ñeros* sont eux aussi désignés comme étant les auteurs de vols et d'agressions contre les « pirobos ». À l'instar des prostituées, ils connaissent aussi des problèmes de santé liés à leur activité, telles les M.S.T. Seuls 14% des prostitués interrogés disaient exiger constamment le port du préservatif et plus de la moitié des « pirobos » ne l'utilisaient qu'occasionnellement. Parmi la population étudiée, 11% était porteurs du virus H.I.V. ⁽²⁹⁴⁾. De plus, ils sont aussi victimes de campagnes d'extermination menées par des « escadrons de la mort ». Lorsqu'il existe des témoins ou des éléments précis, certaines de ces victimes sont alors recensées par les O.N.G. dans la catégorie « homosexuels ». Mais lorsque leur corps est abandonné à la périphérie des villes, par exemple, sans aucune indication, ils vont rejoindre la catégorie des « non identifiés », qui représente plus de 10% des cas selon le C.I.N.E.P.. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons beaucoup insisté sur la définition de ces catégories et sur les différentes réalités qu'elles peuvent recouvrir.

2-1-6 Les malades mentaux

Parmi les victimes du « nettoyage social » se trouve, en dernier lieu, une catégorie qui représente, en nombre, peu de victimes : les *dementes*, les malades mentaux. Nous nous devons cependant de la mentionner dans la mesure où elle existe et fait donc partie du problème que nous traitons. Lorsque nous parlons ici de malades mentaux, il ne s'agit, une fois encore, que d'une partie de ce groupe. Seuls sont victimes les *dementes* pauvres qui appartiennent

²⁹⁴- Ibid., p.58.

aux classes défavorisées et marginalisées. Cette appartenance peut être congénitale mais aussi accidentelle, seule compte la situation et l'apparence présentes de la personne.

Les malades mentaux peuvent être concernés par ce type de violence pour plusieurs raisons. En premier lieu, ce qu'ils représentent aux yeux des « escadrons » et d'une certaine catégorie de la population est fondamental. Leur image négative et leur conduite « ne sont pas dans les normes ». Pauvres et souvent livrés à eux-mêmes malgré leurs problèmes mentaux, ils renvoient une image où dominant la saleté et la marginalité, valeurs non conformes à l'idéologie du « nettoyage social ». Ils sont donc jugés inaptes à vivre en société. Cela conduit à un désir de « purification » de la part de certains, dont la forme la plus extrême est l'homicide, ce qui n'est pas sans rappeler les conceptions des nazis qui, à leur époque, gazaient et déportaient leurs malades mentaux, considérés eux aussi comme inaptes et non dignes de la race prédominante.

En matière de « nettoyage social », cette catégorie présente deux particularités. Tout d'abord, il semblerait que les actions dirigées contre eux le soient assez souvent de jour, contrairement aux autres catégories de victimes. D'autre part, si, dans l'ensemble des victimes du « nettoyage social », les hommes représentent plus de 90% des personnes concernées, on relève chez les malades mentaux un taux plus élevé des victimes de sexe féminin ⁽²⁹⁵⁾. Cela s'explique sûrement par le fait que les maladies mentales ne touchent pas plus particulièrement un sexe que l'autre, les *dementes* sont donc des femmes ou des hommes sans distinction. En revanche, en Colombie, les hommes, par rapport aux femmes, sont beaucoup plus nombreux dans les catégories liées à la délinquance ou à la toxicomanie.

Lorsqu'ils sont agressés, les malades mentaux le sont dans le cadre de leurs activités quotidiennes, comme la grande majorité des victimes. Ainsi, ils sont agressés pendant qu'ils déambulent dans les rues ou, pour les plus

²⁹⁵- CAMACHO A., GUZMAN A., op. cit., p.166.

pauvres, qu'ils dorment dehors. Cela peut aussi se produire alors qu'ils s'adonnent à des activités délictueuses comme le vol ou la toxicomanie. En effet, si, parfois, il est clair que les agressions sont liées uniquement à leur maladie et à ses conséquences, d'autres cas sont plus complexes. Il se pourrait en réalité qu'elles soient à mettre en rapport, entièrement ou partiellement, avec leur attitude et leur activité. Afin d'illustrer ce propos, nous pouvons faire état du cas d'une femme malade mentale qui avait pour habitude de menacer les automobilistes circulant sur une grande artère de Cali avec une pierre afin de leur soutirer un peu d'argent. Un matin de 1986, un conducteur lui tira une balle en pleine tête qui lui fut bien sûr fatale ⁽²⁹⁶⁾. Dans ce cas, la victime a-t-elle été agressée en raison de ses problèmes psychiques ou de son comportement proche de celui des délinquants ? Le problème se pose aussi lorsque la personne est attaquée alors qu'elle dort dans la rue tel un « habitant de la rue » ordinaire. Cette difficulté se ressent dans les données des O.N.G.. Le C.I.N.E.P., par exemple, ne possède pas de catégorie « malades mentaux » bien que sa définition générale inclue ces personnes. Il n'existe donc pas de chiffres précis les concernant uniquement. Les personnes assassinées dans ce cadre pourraient figurer dans presque n'importe laquelle des grandes catégories (y compris pour le C.I.N.E.P. les « non identifiés » et les « victimes occasionnelles »). La « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz » recense néanmoins certains cas, toujours de manière très synthétique. Elle signalait notamment, durant l'été 1989, le cas d'un homme tué par balles par des inconnus dans une rue de Medellin le 22 juillet, ainsi que celui d'un autre individu assassiné, lui aussi par balles, le 27 août, à Barranquilla. Dans les deux cas, il était précisé que les personnes concernées souffraient de troubles mentaux, laissant entendre que cela était à l'origine des faits rapportés ⁽²⁹⁷⁾.

²⁹⁶- Ibid., p.167.

²⁹⁷- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, juillet-septembre 1989, pp.31 et 60.

2-2 Causalités de leur existence

Nous venons de présenter aussi précisément que possible les différentes catégories de personnes victimes du « nettoyage social ». Mais quelles sont les raisons qui peuvent expliquer l'existence de ces populations défavorisées et exclues de la société colombienne ? Comme souvent, elles sont multiples et nous nous proposons ici d'étudier les principales d'entre elles. Mais auparavant, nous souhaiterions rappeler qu'il ne faut jamais perdre de vue le fait que si ces populations adoptent des comportements jugés dangereux ou nocifs, c'est essentiellement en tant que réaction de défense ou d'évasion face à une situation misérable dont ils ne sont pas responsables à l'origine comme nous allons le voir.

2-2-1 Les raisons socio-économiques

Les raisons socio-économiques qui ont entraîné l'existence de nombreuses catégories de personnes pauvres et exclues de la société ne sont pas propres au XX^e siècle. Elles sont le résultat d'une histoire globale, d'une évolution qui commença avant même la création de l'État colombien moderne. Leur mise en place date de plusieurs siècles. La répartition de la terre, par exemple, est un héritage d'un passé en apparence révolu. Elle a, comme le problème général de la répartition des richesses dans ce pays, une origine lointaine mais une importance actuelle sans conteste. Les inégalités sociales ont toujours existé en Colombie et la pauvreté n'est évidemment pas une invention de la fin du XX^e siècle. Pourtant, le « nettoyage social » n'est apparu qu'aux alentours de 1979. Pourquoi à cette époque les plus pauvres sont-ils devenus intolérables pour certains au point que ces derniers ont voulu les éliminer massivement et définitivement ? Nous avons déjà tenté de répondre à cette question lors de l'étude sur l'apparition de cette violence. Nous avons alors vu

quelles étaient les raisons propres aux années 1970 et 1980 qui pouvaient expliquer ce phénomène.

Mais, comme nous l'avons dit, il existe aussi des raisons beaucoup plus générales, moins liées à une époque qu'à un contexte global et historique. La Colombie, considérée comme un pays en voie de développement, a un P.I.B. semblable par exemple à celui du Costa Rica ou du Brésil et légèrement supérieur à son voisin vénézuélien ⁽²⁹⁸⁾. Elle peut cependant être qualifiée de pays riche si l'on considère son potentiel et ses ressources naturelles. Depuis la nuit des temps, elle renferme des quantités considérables de matières premières comme le pétrole ou le charbon. Au fil des ans, les hommes ont su aussi l'exploiter pour en faire actuellement un des principaux exportateurs d'émeraudes, de café ou encore de fleurs. Durant les premières décennies du XX^e siècle, les exportations de café et de pétrole se développèrent rapidement et dans des proportions importantes. Néanmoins, les richesses ne furent pas réparties équitablement entre tous les Colombiens. Au contraire, la croissance du début du XX^e siècle se traduisit par une plus grande concentration de la richesse qui, avec d'autres éléments, provoqua notamment une monopolisation du pouvoir économique mais aussi politique ⁽²⁹⁹⁾.

En matière de monopole, le problème de la terre est de taille. Aux alentours de 1950, on considérait que sa répartition était une des plus injustes au monde : 1,4% des propriétaires possédait 45% de la superficie agricole utile ⁽³⁰⁰⁾. Une réforme agraire fut bien lancée en 1961 mais elle fut un échec presque total. La non-répartition équitable des richesses, même lors de phases de développement, se reproduisit à chaque période de croissance. Ces inégalités concernaient les patrons et leurs employés, mais aussi les populations urbaines

²⁹⁸- Il s'agit ici des chiffres présentés dans *L'état du monde 2001*.

²⁹⁹- COMISIÓN INTERNACIONAL DE JURISTAS/COMISIÓN ANDINA DE JURISTAS, *Violencia en Colombia*, p.66.

³⁰⁰- MINAUDIER J.P., op. cit., p.276.

et rurales ainsi que les régions dynamiques et les autres ⁽³⁰¹⁾. Avec le temps, certaines données changèrent. L'exode rural, par exemple, modifia la carte de la pauvreté en la concentrant dans les villes où vit maintenant la majorité de la population. De manière générale, on peut dire que depuis toujours, coexistent en Colombie une minorité de personnes qui jouit d'un niveau de vie comparable à celui des pays les plus développés et une majorité qui a du mal à satisfaire ses nécessités les plus fondamentales.

D'autre part, si de nombreuses personnes se trouvent marginalisées, c'est aussi en raison du chômage, à l'origine d'encore plus de misère et d'exclusion. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de se rendre en Colombie pour voir des personnes au chômage obligées parfois de vivre dans la rue. Les pays riches connaissent eux aussi les sans-abri, les *homeless*. Lorsque la pauvreté est généralisée, elle a tendance à augmenter le nombre de ces individus. La Colombie qui depuis plusieurs décennies présentait une économie assez stable, surtout par rapport à ses turbulents voisins, a connu une crise importante dans les années 1980 et une autre de grande envergure à la fin du XX^e siècle. On estime en effet que depuis le dernier trimestre de 1998, l'économie colombienne est entrée dans un cycle récessif ⁽³⁰²⁾. Le F.M.I. en attribue en partie la responsabilité à la violence politique. Cette dernière aurait en effet un coût financier considérable (l'équivalent de deux points du P.I.B.).

En matière d'emploi, les chiffres qui concernent la Colombie doivent être lus en gardant à l'esprit qu'ils ne reflètent qu'une partie du problème. En effet, à la différence de pays comme la France, il y a en Colombie les travailleurs, les précaires, les chômeurs mais aussi les travailleurs « informels », c'est-à-dire appartenant à l'économie parallèle. Ces derniers sont souvent qualifiés de « sous employés » car ils travaillent à temps partiel et/ou dans des secteurs marginaux qui n'appartiennent pas à l'économie « officielle ». Ils

³⁰¹- Ibid., p.279.

³⁰²- POSTE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE BOGOTA, op. cit., p.1.

n'apparaissent donc pas dans les chiffres relatifs au travail, cela se ressent au niveau des statistiques, et ils ne jouissent pas des mêmes avantages que les travailleurs « formels ». L'analyse des chiffres concernant l'emploi doit aussi prendre en compte le fait qu'est considéré comme travailleur toute personne travaillant (dans le secteur « formel ») ne serait-ce qu'une heure rémunérée par semaine ⁽³⁰³⁾. Quant au taux officiel de chômage en Colombie, en 1967 il était de 15%, trente ans plus tard, en 1997, il était légèrement inférieur avec un peu plus de 12% de la population ⁽³⁰⁴⁾. Mais ces dernières années, ce taux a augmenté. À la fin de 1999, il était passé à 18% et le premier trimestre 2000 annonçait des chiffres dépassant la barre des 20% de chômeurs ⁽³⁰⁵⁾. Ces résultats, contraires aux promesses électorales d'Andrés Pastrana, font dire à la C.E.P.A.L. que la Colombie présente le plus fort taux de chômage de toute la région et un des plus inquiétants au monde ⁽³⁰⁶⁾. Ces chiffres concernent les sept plus grandes villes du pays et leur zone dite « d'influence » et représentent pour le début de l'an 2000, plus d'1,4 million de chômeurs dont plus de la moitié sont des jeunes de moins de 29 ans. Les villes les plus touchées seraient Medellin et Cali ⁽³⁰⁷⁾. Une enquête réalisée en septembre 2000 révélait ainsi que près de 25% des foyers de Bogota, Cali, Medellin et Barranquilla présentait au moins un membre de la famille ayant récemment perdu son travail ⁽³⁰⁸⁾. On estime, d'autre part, que plus de 30% de la population urbaine vit en dessous du seuil de pauvreté absolue (chiffre atteignant 70% dans les campagnes) ⁽³⁰⁹⁾. La lecture de ces statistiques révèle ainsi au moins deux problèmes. En premier lieu, il semblerait que les personnes en situation d'extrême pauvreté soient mieux comptabilisées que les chômeurs. Peut-être parce que les premiers le

303- *El País*, « La "tragedia nacional" de los desempleados colombianos », 28-02-2001.

304- GUERRERO SERRANO M., « Une réalité très complexe » in *Vivant Univers*, septembre-octobre 1998, n°437, p.28.

305- *Semana*, « Editorial », 23-12-2000.

306- *El País*, « La "tragedia nacional" de los desempleados colombianos ».

307- *Semana*, « El DANE revela cifras de desempleo del primer trimestre de 2000 », 23-12-2000.

308- *Semana*, « Editorial ».

309- U.N.I.C.E.F., *The state of the world's children 1997*, p.99.

sont surtout par des O.N.G et les deuxièmes par l'État. De plus, un groupe important de Colombiens est apparemment considéré comme des travailleurs bien que leur activité ne leur garantisse pas un niveau de vie décent. C'est parmi eux que doivent se trouver une partie des travailleurs « informels ».

Les critères d'appartenance à ce secteur de l'économie reposent sur plusieurs points : une absence de protection sociale, une faible rémunération souvent inférieure au minimum légal, un travail principalement temporaire, etc. ⁽³¹⁰⁾. À cela viennent s'ajouter les délicates notions de suremploi et de sous-emploi. Certains cas de suremploi recensent les travailleurs exploités qui travaillent plus de 48 heures par semaine pour un salaire de misère. Quant au sous-emploi, l'État colombien le définit comme un travail de moins de 32 heures par semaine ou comme un travail de 32 heures et éventuellement plus mais qui ne permet pas pour autant un niveau de vie correct ou qui ne tient pas compte des qualifications du travailleur ⁽³¹¹⁾. Le sous-emploi, qui représente actuellement près de six millions de personnes, peut exister dans le secteur « informel » mais aussi dans le « formel ». Les deux branches d'activité les plus touchées par cette précarité sont la construction (81% de précaires) et le commerce (70%). Ces derniers sont facilement visibles pour tous puisqu'il s'agit notamment des vendeurs ambulants, si nombreux dans les rues colombiennes. De cette situation résultent des carences en matière de protection sociale mais aussi de salaire minimum non respecté. En 1992, on estimait à plus de 67% les personnes qui travaillaient dans le secteur « informel » et qui ne recevaient pas le salaire minimum ⁽³¹²⁾. Quant aux personnes touchées par ces phénomènes, il semblerait que toutes les classes d'âge soient concernées et cela aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Si ces problèmes semblaient diminuer vers le

³¹⁰- GROS J.B., LULLE T., « Secteur informel et précarité à Bogota : de l'ensemble du marché du travail au cas du secteur du bâtiment » in *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris : I.H.E.A.L., 1996, p.316.

³¹¹- Ibid., p.343.

³¹²- Ibid., p.332.

milieu des années 1990, le travail temporaire et la précarité au sein des grandes entreprises se développent actuellement. Il ne faut pas oublier que ces problèmes d'emploi ont des répercussions terribles au niveau social. Elles génèrent la pauvreté bien sûr, mais elle sont aussi sources d'autres difficultés. On peut mentionner, par exemple, l'abandon des études chez les enfants dans le but de participer à la recherche de revenus pour la famille. D'ailleurs, selon le D.A.N.E., en l'an 2000, quelque 200 000 jeunes ont été obligés d'abandonner leurs études par manque de ressources financières ⁽³¹³⁾.

La pauvreté sous toutes ses formes est donc un thème récurrent et fondamental pour notre étude. Avec ses corollaires que sont la marginalité et l'exclusion, c'est le point commun de toutes les victimes du « nettoyage social ». Nous avons vu que plus de 30% des Colombiens qui vivent en ville sont en dessous du seuil de pauvreté absolue, et qu'en zone rurale, le problème est encore plus préoccupant puisque ce chiffre passe à 70% de la population ⁽³¹⁴⁾. Ce seuil de pauvreté absolue correspond à un niveau de revenu au dessous duquel il n'est plus possible de se nourrir correctement et de satisfaire les besoins vitaux non alimentaires (logement, santé...) ⁽³¹⁵⁾. Il faut cependant souligner que ce phénomène a considérablement diminué ces dernières années. Si on se réfère à l'indicateur N.B.I. (Nécessités Basiques Insatisfaites), le pourcentage de personnes pauvres en Colombie est passé de 71% en 1973, ce qui représentait 16 millions de Colombiens, à 32% en 1993, soit 11 millions de personnes ⁽³¹⁶⁾. Cependant, pour la fin du XX^e siècle, les statistiques ne sont pas très optimistes puisqu'on estime que dans les cinq plus grandes villes du pays et leurs zones « d'influence », 45% de la population peut être considérée

³¹³- *El País*, « La "tragedia nacional" de los desempleados colombianos ».

³¹⁴- U.N.I.C.E.F., *The state of the world's children 1997*, p.99.

³¹⁵- Ibid., p.111.

³¹⁶- O.N.U., « Reducción de la pobreza en Colombia : el impacto de las políticas públicas » in *Estrategias para reducir la pobreza en América latina y el Caribe*, New-York : O.N.U., 1997, p.1.

comme pauvre ⁽³¹⁷⁾. Pourtant, la période 1973-93 a connu une augmentation constante du P.I.B., ce qui a permis d'améliorer la vie quotidienne des habitants. La nette diminution de l'indice N.B.I. est principalement due à quatre éléments. Tout d'abord, il faut prendre en compte le dynamisme des secteurs économiques liés au logement et aux services publics relatifs à l'habitat. Cette politique du logement, qui fut d'ailleurs une des priorités du gouvernement Pastrana entre 1970 et 1974, eut aussi comme effet positif de permettre l'incorporation dans le marché du travail d'une partie des flux migratoires liés à l'exode rural. D'autre part, cette période fut aussi marquée par un bon développement des dépenses sociales et une gestion du budget général de l'État directement favorable à la population. Et en dernier lieu, les changements démographiques de cette époque furent, eux aussi, favorables à l'amélioration des conditions de vie ⁽³¹⁸⁾. Il est donc juste de dire que depuis les années 1950, la Colombie a progressé de manière continue dans le domaine social. Les conditions de vie des Colombiens se sont améliorées ainsi que l'accès aux services jugés fondamentaux tels l'éducation, la santé ou encore le logement. Par exemple, l'espérance de vie à la naissance est passée de 50,6 ans en 1951 à 69 ans en 1993. L'analphabétisme chez les adultes a chuté considérablement ; il concernait près de 38% de la population en 1951 mais il n'était plus que de 11% en 1993 ⁽³¹⁹⁾. En cela, le pays diffère de ses voisins, surtout à partir des années 1980. Néanmoins, on ne peut pas encore parler de satisfaction totale des besoins vitaux pour tous les habitants. Les inégalités sont encore flagrantes, entre les zones urbaines et rurales mais aussi entre les régions et les classes sociales ⁽³²⁰⁾. À titre d'exemple, dans la ville de Bogota, les 10% les plus pauvres de la population reçoivent 0,5% des revenus globaux alors que les 10% les plus

317- *Inter Press Service (I.P.S.)*, « Colombia : pobreza y desigualdad aumentan en centros urbanos », 20-12-1999.

318- O.N.U., « Reducción de la pobreza en Colombia : el impacto de las políticas públicas », p.26.

319- *Ibid.*, p.5.

320- *Ibid.*, p.2.

riches perçoivent eux près de 55% de ces revenus ⁽³²¹⁾. À l'aube du XXI^e siècle, les conditions d'existence de certains sont encore bien peu satisfaisantes. Plus de 20% de la population ne dispose pas encore de l'eau potable, 9% n'a pas l'électricité et 14% vit dans des foyers surpeuplés. D'autres problèmes se posent, notamment au niveau médical. On estime que 43% de la population, soit près de 17 millions de personnes, ne dispose d'aucune sécurité sociale ⁽³²²⁾. Cette pauvreté a aussi pour caractéristique actuellement d'être très présente dans les villes. En 1992, les personnes pauvres vivant en milieu urbain représentaient environ 60% de l'ensemble des pauvres. Néanmoins, la pauvreté en milieu rural a considérablement augmenté cette même année, à tel point qu'elle pouvait, à elle seule, expliquer l'augmentation connue en 1992 au niveau national. Bien sûr, si la pauvreté se concentre dans les villes, c'est que la population en général s'y concentre aussi. L'exode rural, dont nous reparlerons, joue, lui, un rôle important en ce qui concerne la misère. Car la vie en milieu urbain coûte plus cher qu'en milieu rural. Toutefois, les formes les plus extrêmes de la pauvreté se retrouvent avant tout dans les zones rurales. Proportionnellement, ce problème est plus important que dans les villes et 53% des nécessiteux qui vivent dans ces zones sont des indigents (alors que ce chiffre représente 28% en ville) ⁽³²³⁾. Mais vivre la pauvreté n'est pas uniquement un problème individuel. Cette injustice, en effet, est génératrice de nombreux dysfonctionnements sociaux. Elle rend difficile la gestion de la société et l'intégration sociale et elle contribue pour une large part aux problématiques de la violence, du narcotrafic et de l'effritement des valeurs nécessaires à la vie en société.

321. *Inter Press Service (I.P.S.)*, « Colombia : pobreza y desigualdad aumentan en centros urbanos ».

322. D.A.N.E. (Département administratif national de statistiques), *Encuesta nacional de calidad de vida*, Bogota : D.A.N.E., 1997.

323. O.N.U., « Reducción de la pobreza en Colombia : el impacto de las políticas públicas », p.10.

Pour conclure ce point, nous souhaiterions insister sur les particularités du cas colombien en comparaison avec ses voisins latino-américains. En effet, la crise des années 1980 n'a pas entraîné dans ce pays une détérioration générale des conditions de vie des habitants, bien que la dynamique du progrès social ait cependant diminué par rapport aux décennies précédentes. Dans les pays proches, au contraire, cette crise a eu notamment pour conséquence d'augmenter le nombre des pauvres. Néanmoins, la misère touche encore des millions de Colombiens. La persistance de ce phénomène et ses niveaux élevés mettent en évidence qu'il s'agit bien d'un problème structurel. Selon certains, notamment la C.E.P.A.L., pour réduire la misère, il faudrait que la croissance recherchée s'accompagne absolument de justice sociale et d'égalité. Il est nécessaire d'attaquer les causes des grandes inégalités de front et, en même temps, de renforcer et rendre plus efficaces les politiques sociales. Il convient aussi de repenser la société dans son ensemble pour qu'elle devienne plus juste, plus participative et plus démocratique ⁽³²⁴⁾. En cela, l'éducation pourrait être source d'améliorations, car une bonne partie des chômeurs colombiens manque de qualifications.

Il faudrait améliorer le niveau de formation, l'accès à l'éducation et notamment à l'enseignement supérieur et lutter contre l'absentéisme scolaire. Ce dernier problème n'est pas des moindres. Selon le ministère de l'Éducation, seulement 85% des enfants en âge d'aller à l'école primaire sont scolarisés. Au niveau du secondaire, plus de deux millions de jeunes entre 12 et 17 ans ne suivent aucun cours ⁽³²⁵⁾. L'enseignement secondaire est particulièrement déserté en zone rurale et dans les secteurs défavorisés socio-économiquement. Par la suite, peu de jeunes, surtout issus de ces milieux, accèdent à l'enseignement supérieur. On estime que moins de 5% de la population fréquente à un moment ou à un autre l'université. Aux raisons directement liées

³²⁴- Ibid., p.56.

³²⁵- Ibid., p.43.

à l'enfant, s'ajoutent les pressions exercées fréquemment par la famille qui doute de la valeur de l'éducation et préférerait que l'enfant travaille afin de ramener de l'argent à la maison. De plus, les enseignants manquent parfois de compétences pédagogiques, particulièrement face aux élèves en grande difficulté ⁽³²⁶⁾. Il arrive alors que bon nombre d'enfants dans cette situation choisissent d'abandonner l'école, malgré leur jeune âge, et de chercher un emploi. Pourtant, à partir des années 1970, à l'instar des autres secteurs, l'éducation a connu une nette amélioration. Mais dès 1985, on a pu constater un ralentissement de ce développement et même une détérioration de la qualité des services. Actuellement, l'inefficacité de ce domaine ne fait pas de doute. Près de la moitié des enfants entrés en première année n'atteindront jamais la cinquième ⁽³²⁷⁾. Parmi ceux qui y réussiront, seul un petit nombre le fera sans jamais redoubler. Les classes moyennes et surtout les classes populaires sont plus touchées par ces problèmes que les milieux aisés. La bourgeoisie bien consciente des déficits de l'enseignement public ne s'y trompe pas : elle envoie ses enfants dans des établissements religieux ou étrangers, comme le Lycée français. Ces inégalités se ressentent même au sein des familles. Dans celles d'origine campagnarde issues des vagues de l'exode rural des années 1960 ou 1970, les grand-parents n'ont pour la plupart jamais été à l'école, les parents y sont souvent allés mais sans avoir vraiment achevé leur scolarité. La troisième génération, née dans les quartiers de la périphérie des grandes villes, accède certes plus à l'enseignement, mais s'il s'agit de familles défavorisées, elle n'ira cependant guère plus à l'école que les parents. D'après les jeunes de ces milieux-là, plusieurs problèmes feraient obstacle à leur éducation institutionnelle. Tout d'abord, on recense un sentiment général d'incompréhension face à l'école. Qu'est-elle censée leur apporter ? Il faut dire qu'il existe une véritable déconnexion entre leur vie et les processus scolaires. Les jeunes dévalorisent les

³²⁶- U.N.I.C.E.F., *The state of the world's children 1997*, p.58.

³²⁷- Ibid., p.95.

connaissances au profit de l'action et l'école en pâtit. Le modèle traditionnel d'éducation se révèle d'ailleurs singulièrement inadapté lorsqu'il s'agit de jeunes issus des classes les plus populaires. Il est trop souvent autoritaire, inflexible et sans rapport concret avec la vie de tous les jours. Ce modèle, qui semble même parfois hostile aux enfants, cherche plus à faire des élèves des spectateurs que des participants ⁽³²⁸⁾. Ainsi la dimension socialisante semble parfois bien oubliée. L'école, dans son stéréotype classique, représente peu de choses dans leur échelle de valeurs, si ce n'est un lieu de rencontre avec d'autres jeunes.

Dans ce milieu, le narcotrafic et la popularité dont ont joui les grands narcotrafiquants ont eu des conséquences très néfastes. La culture de l'argent facile a fortement dégradé l'image de l'éducation classique et ses valeurs. Cela n'est pas forcément propre à la Colombie. Les pays occidentaux sont eux aussi confrontés à de nombreux problèmes scolaires notamment dans les quartiers populaires. La France a vu la violence scolaire augmenter ces dernières années et les États-Unis connaissent régulièrement des épisodes plus dramatiques encore, souvent dus à l'introduction d'armes dans les écoles. Imaginons alors le quotidien des établissements d'un pays aussi violent que la Colombie, surtout de ceux situés dans les quartiers les plus pauvres des grandes villes comme Cali, Medellin ou Bogota. Ils ont à accomplir leur mission pédagogique mais aussi à contrôler la violence à l'intérieur de l'école ainsi qu'à l'extérieur. Ils leur faut empêcher l'introduction dans leur établissement des bandes de délinquants du quartier, des jeunes qui ont souvent fréquenté ce lieu avant d'en être exclus. Dans de telles conditions, peuvent-ils vraiment préparer leurs élèves à un avenir meilleur ? L'école, particulièrement pour les défavorisés, doit donc être repensée et recrée afin de donner réellement à ces jeunes une chance pour l'avenir, pour que ce dernier ne se limite pas à la délinquance ou à la mendicité. Des efforts ont été faits notamment en milieu rural. Depuis 1975, le

³²⁸- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.38.

programme *Escuela Nueva* a « remarquablement amélioré le paysage éducatif et la vie de milliers d'élèves souvent oubliés dans les zones rurales » (329). Ce qui est intéressant dans ce programme et qui pourrait être transposé aux secteurs urbains difficiles, c'est qu'il est souple, non conventionnel et tolérant. Il permet, par exemple, en zone rurale, l'absence des enfants lors de périodes de travail agricole intensif. Actuellement près d'un million d'enfants vivant en milieu rural profite de cette innovation. C'est un exemple qui mérite réflexion.

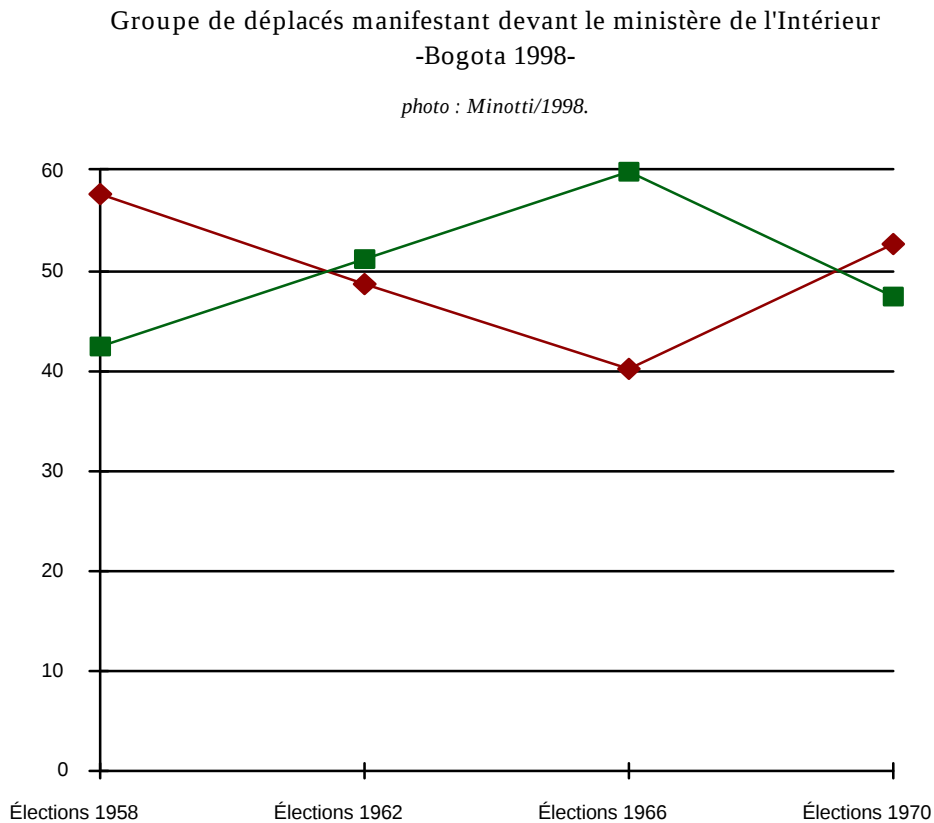
À tout cela, il faudrait également ajouter dans ce chapitre le rôle de l'État. Car s'il a permis une amélioration des conditions de vie de ses citoyens, il a aussi sa part de responsabilité dans l'inégale répartition des richesses par exemple et il a de plus échoué dans l'éradication de la pauvreté. Nous aurons l'occasion, plus tard, de nous attarder longuement sur ce point.

2-2-2 Les déplacements de population

L'existence de populations qui vivent au quotidien la violence de la misère et prennent ainsi le risque de devenir à leur tour des victimes du « nettoyage social » doit aussi être observée du point de vue des problèmes liés aux déplacements de populations. En effet, ces mouvements intéressent notre travail dans la mesure où ils sont à l'origine d'un accroissement important de la pauvreté et de la marginalité et donc des catégories dont sont issues les victimes du « nettoyage social ». Il faut tout d'abord signaler que dans le cadre présent il s'agit en grande majorité de déplacements internes, car seule une minorité de Colombiens a choisi, à une époque ou à une autre, de passer la frontière, nous aurons l'occasion d'en reparler, et peu d'étrangers viennent s'installer dans ce pays. Ainsi, la communauté internationale ne considère pas cette majorité comme des réfugiés (cela impliquerait le passage de frontières) et n'est donc pas dans l'obligation d'aider ces personnes. Seul le gouvernement colombien est responsable du sort des déplacés internes.

329- U.N.I.C.E.F., *The state of the world's children 1997*, p.58.

Quant aux principales raisons qui motivent ces déplacements, nous en avons retenu deux. Tout d'abord, les déplacements forcés dont la motivation principale est la violence existant dans la zone où vivent ces personnes.



En deuxième lieu, les migrations plus traditionnelles dues au processus de l'exode rural et de l'urbanisation croissante du pays. Les déplacements liés à la violence ont généralement pour toile de fond la politique mais aussi l'économie en particulier au travers du délicat problème de la terre. Il est donc exact de dire que les deux causes fondamentales des migrations internes, forcées ou non, sont les luttes politiques et l'économie. D'une manière plus précise, on peut également évoquer les problèmes liés à la violence et à la terre.

En ce qui concerne le XX^e siècle, on distingue en Colombie trois périodes. En premier lieu, on recensa tout d'abord d'importants déplacements de populations de la seconde moitié des années 1940 aux années 1960, c'est-à-dire durant la période dite de la « Violence ». Le deuxième épisode correspond à des motivations différentes puisqu'il s'agit de l'exode rural qui commença

surtout à la fin des années 1960 et continua durant les années 1970. Le milieu de la décennie suivante et surtout les années 1990 virent naître la troisième phase du déplacement interne, qui, comme la première, est liée à la violence. Chacun de ces épisodes entraîne des déplacements de populations et sous-entend bien souvent un mouvement campagne-ville. En effet, nous le verrons dans le détail par la suite, la majorité des personnes déplacées lors de ces trois périodes finit par établir sa résidence définitive dans une ville.

La première période concerne donc l'époque dite de la « Violence ». Ce conflit, basé en apparence sur la seule lutte qui opposait les libéraux et les conservateurs, eut aussi en réalité d'autres éléments pour origine tel que le surgissement de nouveaux conflits sociaux par exemple. La « Violence » toucha villes et campagnes car, comme le soulignait Daniel Pécaut, elle fut « indistinctement urbaine et rurale » ⁽³³⁰⁾. Cependant, une fois les organisations populaires urbaines écrasées, elle se généralisa dans certaines zones rurales, notamment dans celle du café. Les villes furent doublement concernées ; en premier lieu, parce qu'elles connurent de nombreuses violences et, en second lieu, parce qu'un grand nombre de personnes vinrent y chercher refuge afin d'échapper à la violence bipartite puis, à partir de 1958 (début réel du « Front national » et fin des persécutions massives), afin de fuir la violence sociopolitique ⁽³³¹⁾.

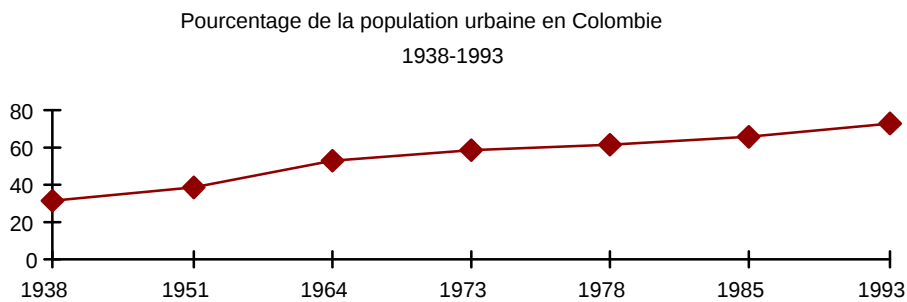
On considère que durant la « Violence » près de deux millions de Colombiens furent expulsés de leur lieu de résidence et que 393 648 parcelles de terrain furent abandonnées ou changèrent de propriétaires à cause des violences ⁽³³²⁾. Mais on ne dispose que de très peu de précisions sur ces chiffres et on ignore, par exemple, combien de personnes parmi ces deux millions de

³³⁰- PÉCAUT D, *Quelques réflexions sur le phénomène de « La Violence » dans les années 1945-1953*, p. 56.

³³¹- ESCOBAR MESA A., op. cit., p.86.

³³²- ORTIZ SARMIENTO C.M., op. cit., p.2.

déplacés abandonnèrent la campagne de façon définitive . Les statistiques générales sur l'exode rural montrent que les migrations traditionnelles campagne-ville ont continué à un rythme assez soutenu durant la « Violence », ce que montre le graphique ci-dessous ⁽³³³⁾. On peut d'ailleurs constater que la « diaspora libérale » dans les campagnes en 1951, 1952 et 1953 se traduit par une accélération de l'exode général ⁽³³⁴⁾.



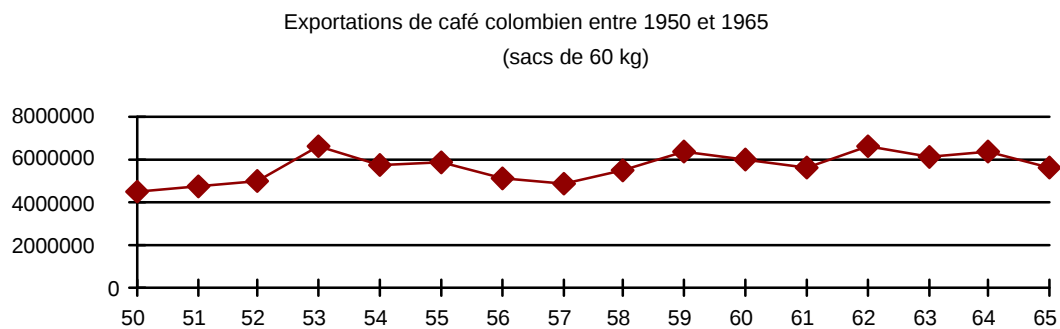
En ce qui concerne les déplacements de populations, la majorité eu lieu des zones rurales vers les villes. Le mécanisme était assez simple. Tout d'abord, face aux violences politiques et aux pressions d'ordre plus économique, les propriétaires abandonnèrent leurs terres. Ils se réfugièrent alors dans un « petit noyau urbain » ⁽³³⁵⁾; dans de nombreux cas, il s'agissait du village où ils faisaient leur marché et vendaient leurs produits. Suivant les endroits et les périodes, ce schéma affecta aussi bien les libéraux que les conservateurs. La situation se prolongeant, ils durent chercher des solutions plus durables. Les plus pauvres eurent surtout à trouver un nouveau moyen de subsistance, tout en conservant un espoir de retour. Lorsque la situation financière devenait réellement insoutenable, il leur fallait se résoudre à vendre les terres. D'ailleurs, de manière générale, les violences eurent surtout lieu dans des endroits où l'acquisition de terres privées était très recherchée, généralement par des

³³³. O.N.U., « Reducción de la pobreza en Colombia : el impacto de las políticas públicas », p.5.

³³⁴. ORTIZ SARMIENTO C.M., op. cit., p.246.

³³⁵. Ibid., p.260.

moyens illicites. Ainsi, à l'ombre des conflits politiques, la violence se développa aussi dans des régions économiquement dynamiques ⁽³³⁶⁾. Carlos Miguel Ortiz Sarmiento, auteur d'une excellente étude sur la « Violence » dans le Quindio, insiste notamment sur le fait que dans la zone du café, celui-ci continua à être livré à l'exportateur alors que les propriétaires libéraux abandonnaient leurs exploitations, que dans ce domaine régnaient les expulsions, les ventes forcées des libéraux et des conservateurs et « l'absentéisme de presque tous les riches propriétaires de *fincas* » ⁽³³⁷⁾. Ainsi, la « Violence » n'empêcha pas le volume national des exportations de café de se maintenir de façon générale, comme le montre le graphique ci-dessous ⁽³³⁸⁾.



Après la vente de leurs biens, certains déplacés choisirent de demeurer dans une zone rurale et rachetèrent alors souvent des terres dans un autre endroit. D'autres restèrent en ville, soit dans la ville refuge de départ, soit dans une ville plus importante, ce qui impliquait un déplacement supplémentaire.

La « Violence » eut ainsi des conséquences importantes sur le plan économique, notamment en ce qui concerne la possession de la terre et l'accumulation des richesses, mais aussi sur le plan social, tant pour l'ascension

³³⁶- OSORIO PÉREZ F.E., *La violencia del silencio, desplazados del campo a la ciudad*, Bogota : C.O.D.H.E.S. et Université Javeriana, 1993, p.41.

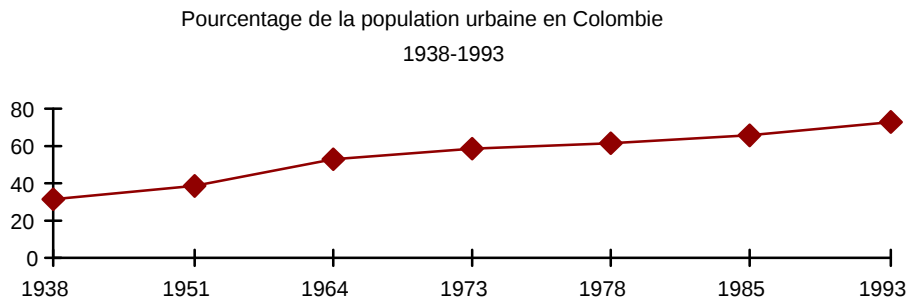
³³⁷- ORTIZ SARMIENTO C.M., op. cit., p.248.

³³⁸- Ibid., p.246.

dans la société que pour la répartition de la population. Cet épisode eut notamment pour effet d'accroître les populations marginales. Parmi les milliers de personnes qui fuirent leur lieu d'origine, la majorité était de petits paysans *minifundistas*, des métayers ou encore des colons (personnes ayant participé à la colonisation récente de certaines parties du territoire jusque-là désertes), c'est-à-dire des gens issus des classes moyennes ou populaires ⁽³³⁹⁾. Bien souvent, leur seule richesse résidait dans le travail de la terre et ainsi une fois rejointe la grande ville, ils se trouvaient dépourvus de tout. Les grandes agglomérations leur donnaient la sensation de refuge sûr, loin des violences qui secouaient les campagnes, notamment par le biais de l'anonymat. Mais, comme ils manquaient de qualification et d'éducation, lorsqu'ils parvenaient à échapper au chômage, c'était bien souvent pour intégrer l'économie parallèle, précaire et peu rémunératrice. Ces déplacés grossirent donc les rangs des habitants des quartiers pauvres et des bidonvilles de la périphérie des grandes agglomérations colombiennes.

La seconde phase des grands déplacements de populations du XX^e siècle correspond, comme nous l'avons dit, à l'exode rural à proprement parler. Comme la plupart des pays latino-américains, la Colombie connut ce phénomène durant les années 1960 et 1970. Cet épisode n'entraîna cependant pas de forte augmentation dans le mouvement général campagne-ville. Il se perçoit plutôt comme une sorte de continuité par rapport aux déplacements entamés lors de la « Violence ». On le constate sur le graphique déjà présenté que nous reproduisons ici :

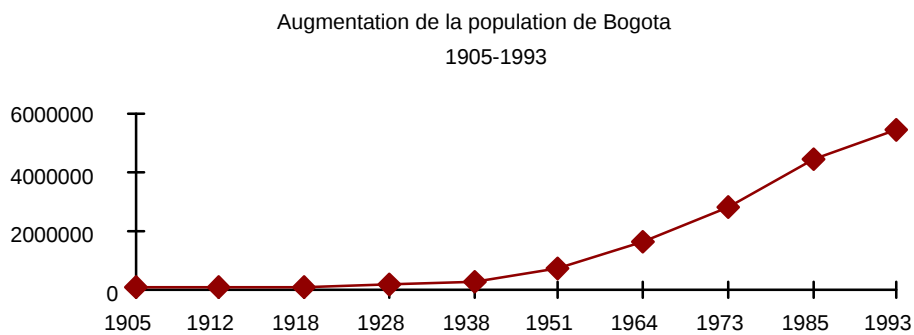
³³⁹- ESCOBAR MESA A., op. cit., p.86.



La grande différence entre ces deux mouvements de population réside surtout dans la nature des raisons qui poussèrent ces personnes à quitter les zones rurales. En ce qui concerne l'exode rural, comme dans tous les pays, les motivations sont avant tout d'ordre économique et il s'agit généralement de déplacements considérés comme désirés. La ville et surtout les grandes villes ont toujours possédé un grand pouvoir d'attraction, relayé déjà à l'époque par les médias. La présence dans les villes de la totalité des services publics, de l'accès à l'éducation mais aussi de la concentration des sources d'emplois potentiels jouèrent un rôle fondamental. Le développement économique et industriel, dans les zones urbaines engendrait alors une demande de main d'oeuvre supplémentaire qui attira de nombreux paysans. À ce processus, il faut également ajouter les problèmes de la vie agricole et ses difficultés. Ainsi naquirent les nouveaux flux d'émigrés mais aussi une difficile gestion des villes. Nombreux sont aujourd'hui les jeunes citoyens colombiens dont les parents sont des migrants et les grand-parents des paysans.

Mais bien souvent, les classes moyennes ou populaires qui quittèrent leurs campagnes pour venir en ville ne firent que grossir, comme avant eux les victimes de la « Violence », les quartiers les plus pauvres et ils ne virent jamais se réaliser leurs vœux de vie meilleure. La qualité de vie dans les zones urbaines, au contraire, se dégrada et on vit aussi augmenter la délinquance. L'exemple de la ville de Bogota est particulièrement marquant puisque c'est une des villes colombiennes qui attirent depuis des décennies le plus de

migrants. Pour ce qui est de l'exode rural, le maire de la capitale déclarait déjà en 1966 que la ville devait « relever l'incroyable défi que représente un déplacement massif de population qui converge de tous les confins de la Nation vers Bogota » ⁽³⁴⁰⁾. Il insistait en outre sur les problèmes que cet excès de population générât en raison notamment de l'insuffisance de certains services publics. Cette attraction est d'ailleurs telle qu'actuellement près de la moitié des habitants de la capitale est originaire d'autres départements.



Le graphique ci-dessus ⁽³⁴¹⁾ montre bien l'essor que connut la population de Bogota au moment de la « Violence », la poursuite due à l'exode rural et ensuite, vers 1985, les déplacements vers les grandes villes liés à la misère mais surtout à de nouveaux types de violences.

Effectivement, les années 1980 marquèrent un regain des violences dans le pays et une fois encore, cela se traduisit par des flots de déplacés à la recherche d'un endroit plus sûr, telles les grandes villes. Ces mouvements représentent la troisième phase des grands déplacements du XX^e siècle. Les premières grandes vagues de déplacement forcé firent leur apparition en 1985. Il faut savoir que cette décennie fut marquée, et cela dès le départ, par une action simultanée de différents acteurs armés, action dont très vite la

³⁴⁰- ARQUIDIÓCESIS DE BOGOTÁ / C.O.D.H.E.S., *Desplazados por violencia y conflicto social en Bogotá*, Bogota : Arquidiócesis de Bogotá / C.O.D.H.E.S, 1997, p.32.

³⁴¹- Ibid., p.34.

population civile fit les frais. Ainsi que nous l'avons déjà observé, les années 1980 virent la naissance des grands cartels de la drogue qui très rapidement firent leur apparition dans les zones rurales tant dans le domaine de la propriété foncière que dans celui de la violence. Quant à la guérilla, on peut dire qu'elle se recomposa durant cette période et que ses opérations prirent une nouvelle ampleur. Cette époque fut aussi marquée par des épisodes judiciaires qui eurent pour effet d'accentuer le sentiment d'insécurité. C'est dans ce contexte que virent le jour les actuels groupes paramilitaires. Généralement, ces organisations « avaient pour origine les groupes civils "d'autodéfense" créés par l'Armée pour servir d'auxiliaires dans la lutte contre les insurgés » apparus à la suite de la « Violence » ⁽³⁴²⁾. Mais durant les années 1980, le phénomène paramilitaire prit une ampleur sans précédent notamment parce que les groupes « d'autodéfense » fusionnèrent notamment avec des groupes de tueurs à gages, souvent liés au narcotrafic.

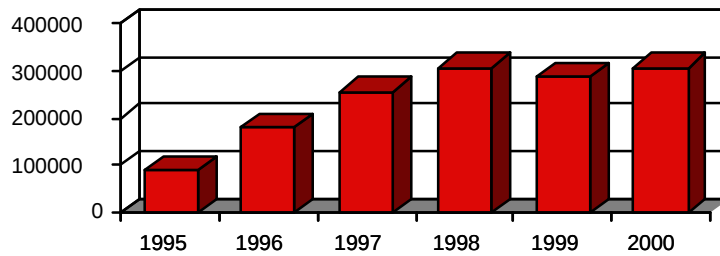
La Colombie n'est pourtant pas le seul pays d'Amérique latine à connaître un tel problème de déplacement interne. Les deux références contemporaines en la matière sont le Salvador et le Pérou. Mais en Colombie, cette nouvelle vague de déplacements est assez particulière. Tout d'abord, elle revêt des proportions considérables, semblables à celles que connut le pays durant la « Violence », mais son importance tient surtout à sa constance. Les premiers grands mouvements datent de 1985 et en 2001 ils se poursuivaient toujours.

Lors de la première étape, entre 1985 et 1994, près de 700 000 Colombiens durent se déplacer à cause de la violence. Le graphique ci-dessous montre l'accroissement du processus durant la deuxième étape, c'est-à-dire entre 1995 et aujourd'hui, qui se solde par un bilan d'1 million 431 637 déplacés ⁽³⁴³⁾.

³⁴²- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie, le vrai visage de la terreur*, p.60.

³⁴³- C.O.D.H.E.S., GRUPO TEMÁTICO DE DESPLAZAMIENTO, op. cit., p.3.

Personnes déplacées par la violence entre 1995 et 2000



Ainsi, entre 1985 et 2000, plus de deux millions de Colombiens ont été déplacés par la violence. À ce lourd constat, il faut aussi ajouter les déplacements externes. D'une part, on recense les migrations forcées avec un pays limitrophe, principalement avec l'Équateur, le Venezuela ou le Panama, et d'autre part, il existe aussi un mouvement plus lointain et plus définitif. En 2000, 226 165 Colombiens ont abandonné leur pays apparemment de manière définitive afin de trouver refuge aux États-Unis, au Canada, au Costa Rica ou encore en Espagne ⁽³⁴⁴⁾.

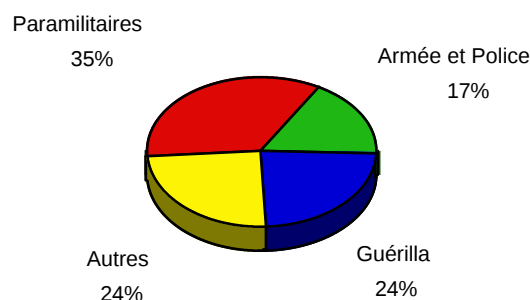
Mais la situation est loin d'être claire. Les chiffres annoncés ne prennent pas, ou peu, en compte les déplacés internes qui sont rentrés chez eux ou se sont installés définitivement ailleurs et ont donc perdu leur statut de réfugiés internes. De la même manière, on ne comptabilise pas les personnes ayant dû se déplacer à plusieurs reprises ; elles peuvent alors figurer plusieurs fois dans les estimations réalisées soit par les O.N.G., soit par le gouvernement. Quoi qu'il en soit, tous sont d'accord pour dire que ce problème connaît un développement croissant et qu'il prend des proportions colossales.

Le déplacement forcé est une des plus graves expressions des infractions commises contre les Droits de l'homme et le Droit International humanitaire que connaît actuellement la Colombie. Cette situation touche

³⁴⁴- Ibid., p.10.

maintenant tout le pays puisque presque toutes les régions sont des zones de départ ou d'arrivée des migrants. Les causes de ces mouvements peuvent être diverses : opérations de contre-insurrection de la part de l'Armée et des paramilitaires, représailles de la guérilla, ou encore conflits liés à la propriété de la terre ou à des intérêts économiques plus vastes. Mais, en règle générale, la plupart des déplacés internes fuient avant tout la violence politique ayant pour origine le conflit qui oppose la guérilla, l'Armée colombienne et les groupes paramilitaires ⁽³⁴⁵⁾. Souvent, le déplacement fait partie d'une stratégie délibérée dont le but est de « nettoyer » la population civile dans les zones d'influence de l'ennemi. Selon Amnesty International, elle est surtout employée par l'Armée et ses alliés paramilitaires dans les zones de présence de la guérilla afin d'éliminer l'appui réel ou supposé que peut représenter la population civile. Ces localités seraient ensuite repeuplées par des paysans favorables aux paramilitaires ou par des proches des membres des Forces armées ⁽³⁴⁶⁾. D'ailleurs, lorsqu'on interroge les déplacés sur les responsables de leur déplacement, ils sont près de 35% à désigner les paramilitaires, 17% les Forces armées et la Police nationale et 24% la guérilla ⁽³⁴⁷⁾.

Principaux responsables des déplacements forcés



³⁴⁵- AMNESTY INTERNATIONAL, « *Just what do we have to do to stay alive ?* », *Colombia's internally displaced : dispossessed and exiled in their own land*, Londres : A.I., 1997, p.7.

³⁴⁶- Ibid., p.10.

³⁴⁷- Ibid., p.18.

Quant aux 24% restants, ils représentent les cas où les victimes n'ont pu identifier les acteurs armés à l'origine de leur expulsion et d'autres cas de figure. Parmi ceux-ci, on trouve les cas impliquant les « Milices populaires », les narcotrafiquants, la délinquance commune et toute personne qui en général « tente de résoudre par la force et l'intimidation des conflits d'intérêts au niveau de la famille, de l'école ou de la société » ⁽³⁴⁸⁾. Il peut s'agir d'individus qui, à partir de leur fonction, publique ou privée, alimentent leur soif de pouvoir et d'argent par le biais de la corruption et de la violence. Les raisons ayant entraîné un déplacement vécu comme forcé sont elles aussi multiples : actes concrets, motivations psychologiques comme la peur, ou encore raisons internes à la famille (la violence familiale notamment).

Comme nous l'avons déjà signalé, l'élément essentiel ici est le conflit politique existant mais à ce dernier se mêlent aussi des considérations économiques qui jouent un rôle considérable dans les déplacements, qu'il s'agisse de la lutte pour la terre ou des ressources naturelles (émeraudes, pétrole...). Pour la minorité qui détient l'essentiel des richesses, créer des conditions de sécurité permettant l'acquisition de terres ou l'exploitation de ces ressources est donc de première importance. Pour cela, ils s'associent à la stratégie contre-insurrectionnelle avec le même but : « nettoyer » certaines zones du pays. Ce qui leur facilite la tâche, c'est que la majorité des petits paysans ne possèdent pas de titre de propriété pour leurs terres, bien qu'ils les exploitent depuis de nombreuses années. Ainsi abandonner, de gré ou de force, sa terre, c'est la perdre.

Quant à ceux qui possèdent un titre de propriété, ils ne disposent que peu souvent de moyens, notamment financiers, leur permettant d'entreprendre les démarches nécessaires à la récupération de leurs biens ou à une indemnisation. Les paramilitaires après avoir « nettoyé » une région de sa

³⁴⁸. ARQUIDIÓCESIS DE BOGOTÁ / C.O.D.H.E.S., op. cit., p.11.

population civile peuvent ainsi vendre les terres, généralement aux grands *terratenientes*, ou les conserver pour leurs propres chefs ⁽³⁴⁹⁾. Quelle que soit l'époque, la terre est donc très souvent liée en Colombie à la violence. Dans ce cadre, nous pouvons également mentionner les déplacements forcés qui touchent depuis quelques années les communautés indigènes lorsque leur territoire présente un intérêt économique. C'est le cas notamment de la communauté Uwa dont le territoire ancestral se situe dans la Sierra Nevada del Cocuy, au nord-est de la Colombie, où une exploration et une exploitation pétrolières sont menées à bien par une filiale colombienne de la Occidental Petroleum Corporation ⁽³⁵⁰⁾.

Les zones où se produisent les déplacements varient dans le temps mais les victimes sont, elles, toujours les mêmes. Dans leur grande majorité, ce sont des paysans et des travailleurs qui vivent dans les zones de conflit et « dont la neutralité en tant que civils n'est pas reconnue par les forces en conflit » ⁽³⁵¹⁾. Les principaux flux de déplacés proviennent essentiellement des zones rurales dans lesquelles l'activité des acteurs armés est forte et où l'État est absent ou a une présence très faible. Traditionnellement, les zones « de départ » sont la région de l'Uraba, le Magdalena medio (qui comprend sept départements : Cundinamarca, Boyaca, Antioquia, Caldas, Santander, Bolivar et Cesar), le Cordoba, le Meta, le Guaviare, le Putumayo, le Nariño, le nord du Valle et le nord-est de la Colombie ⁽³⁵²⁾.

349- AMNESTY INTERNATIONAL, « *Just what do we have to do to stay alive ?* », *Colombia's internally displaced : dispossessed and exiled in their own land*, p.23.

350- F.E.D.E.S., *El desplazamiento interno forzado de personas en Colombia*, Bogota : F.E.D.E.S., 1997, p.6.

351- AMNESTY INTERNATIONAL, « *Just what do we have to do to stay alive ?* », *Colombia's internally displaced : dispossessed and exiled in their own land*, p.7.

352- OSORIO PÉREZ F.E., op. cit., pp. 33 et 35.



Les zones « d'arrivée » sont de manière générale les centres urbains et plus précisément les chefs-lieux des municipalités rurales, les villes intermédiaires, les grandes villes mais aussi parfois, d'autres localités rurales et des zones situées à la frontière équatorienne et vénézuélienne ⁽³⁵³⁾. Parmi les grandes

³⁵³- Ibid., p. 37.

agglomérations concernées, on trouve actuellement au premier plan la ville de Bogota puis viennent Barranquilla, Medellin, Cali et Cartagena. La capitale du pays aurait ainsi reçu de 1985 à 1996 quelque 230 000 déplacés dont la plupart n'ont pas réussi à s'intégrer et à se stabiliser de façon satisfaisante ⁽³⁵⁴⁾. Les zones citées sont valables pour l'ensemble de la période.

Au tout début du XXI^e siècle, dans un contexte de dégradation du conflit armé, d'intensification de la violence et d'enlisement du processus de paix, cinq départements retenaient particulièrement l'attention des O.N.G. En janvier 2001, il s'agissait une fois encore de l'Antioquia, du Choco, du Bolivar, du Santander et du Putumayo. La situation était également préoccupante dans le Cesar, le Valle, le Nariño mais de nouveaux départements étaient aussi touchés tels que le Norte de Santander, le Sucre, le Cauca et le Caqueta ⁽³⁵⁵⁾. Les O.N.G. devaient aussi penser à l'avenir et aux conséquences éventuelles de l'application du « Plan Colombie » sur ces régions et sur d'autres. En effet, si ce plan est appliqué tel qu'il est actuellement, on peut déjà imaginer que de nombreux déplacements de population se produiront dans les régions où les cultures illicites sont prédominantes tels que le Putumayo, le Caqueta et la partie ouest de l'Amazonas ⁽³⁵⁶⁾. Ce phénomène s'est d'ailleurs déjà vu dans les années 1980 et 1990 lors des campagnes de « fumigations » dans les zones rurales du Magdalena medio, du Cordoba, du Putumayo et du Meta.

Les déplacements peuvent être individuels, familiaux ou encore collectifs. Actuellement ces personnes sont dans leur grande majorité des femmes et des enfants originaires des classes populaires des zones rurales. En outre, dans un tiers de cas, les déplacés appartiennent aussi à une minorité ethnique (indigène ou afro-colombienne) bien que ces groupes ne représentent que 10% de la population totale du pays ⁽³⁵⁷⁾. Selon une étude du ministère de

³⁵⁴- ARQUIDIÓCESIS DE BOGOTÁ / C.O.D.H.E.S., op. cit., p.39.

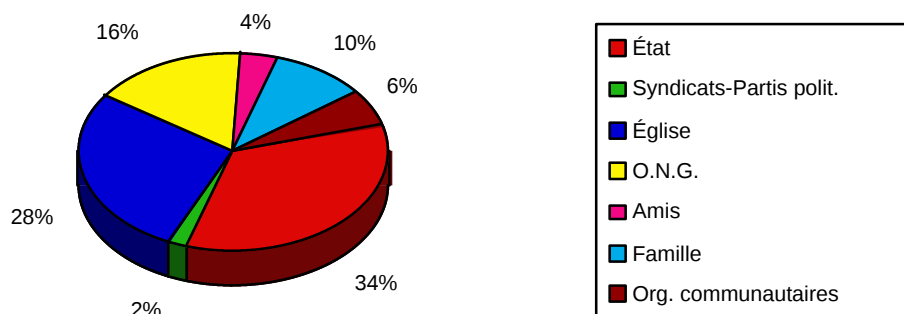
³⁵⁵- C.O.D.H.E.S., GRUPO TEMÁTICO DE DESPLAZAMIENTO, op. cit., p.4.

³⁵⁶- *El Espectador*, « Desplazados, tragedia nacional », 4-06-2000.

³⁵⁷- C.O.D.H.E.S., GRUPO TEMÁTICO DE DESPLAZAMIENTO, op. cit., p.4.

l'Agriculture et du Développement rural réalisée en 1996, quelque 245 000 femmes ont dû quitter leur résidence en zone rurale en raison de la violence, entre 1985 et 1995. Pour 39 000 d'entre elles, leur mari ou un de leurs fils avait été assassiné ⁽³⁵⁸⁾. Les jeunes sont également très présents puisqu'on considère que 75% des déplacés ont moins de 25 ans et malgré cela, la violence les oblige bien souvent à être chefs de famille.

La réponse de l'État face au déplacement interne est limitée et irrégulière et de nombreuses organisations considèrent que ce dernier se dérobe à ses obligations. Durant les années 1980 et le début de la décennie suivante, les différents gouvernements ont tenté de se soustraire à leurs responsabilités, allant parfois même jusqu'à nier l'existence d'une telle crise. Cependant, à partir de 1994, Ernesto Samper a dû commencer à reconnaître la gravité du problème et à accepter la responsabilité de l'État ⁽³⁵⁹⁾ sans pour autant que l'État ne s'implique réellement. Ainsi, malgré la dramatique situation des déplacés, la plupart d'entre eux ne bénéficient d'aucune aide gouvernementale. Parmi les personnes ayant trouvé refuge dans la capitale, 48% disent ne recevoir aucune assistance. Pour les 52% qui affirment bénéficier d'aides, celles-ci sont d'origine diverse (voir le graphique), mais seules 34% proviennent de l'État ⁽³⁶⁰⁾.



³⁵⁸- AMNESTY INTERNATIONAL, « *Just what do we have to do to stay alive ?* », *Colombia's internally displaced : dispossessed and exiled in their own land*, p.26.

³⁵⁹- Ibid., p.30.

³⁶⁰- ARQUIDIÓCESIS DE BOGOTÁ / C.O.D.H.E.S., op. cit., p.81.

Cet exode est lourd de conséquences. Aux problèmes d'emploi, de logement, d'éducation ou de santé, s'ajoutent des traumatismes psychologiques produits par la violence, l'exil, la discrimination et la marginalité qui en résulte. Ces déplacements affectent le noyau familial ainsi que les relations sociales et culturelles qui existaient au sein de leur communauté. Mais cet exode a également des conséquences néfastes sur la société dans son ensemble. Comme nous venons de le voir, il augmente le taux de chômage, détériore la situation agricole et modifie les structures du pouvoir au niveau local. Il génère une recomposition violente de la propriété en milieu rural, modifie les dynamiques économiques et participe évidemment à la décomposition de l'économie paysanne ⁽³⁶¹⁾. À cela s'ajoutent, comme nous l'avons déjà noté, des problèmes importants pour les localités qui reçoivent ces populations. C'est pour toutes ces raisons qu'il nous a semblé nécessaire d'insister sur ce phénomène car il contribue sans aucun doute au « nettoyage social ».

2-2-3 Les problèmes liés à la famille

Les raisons que nous avons données jusqu'à présent pour expliquer l'existence des populations très marginales dont sont issues les victimes du « nettoyage social » ne pourraient suffire à rendre compte du phénomène si nous n'abordions pas les problèmes liés à la famille. En effet, ces derniers jouent un rôle très important dans l'existence de ces catégories notamment pour ceux que nous avons appelé les « habitants des rues ». Les victimes du « nettoyage social » ayant toutes en commun d'appartenir, par la naissance et par leur mode actuel de vie, aux catégories les plus défavorisées de la société, nous ferons donc ici volontairement l'impasse sur les classes aisées même si, pour certains points, des similitudes existent. Notre réflexion s'axe sur trois éléments. Tout d'abord, nous évoquerons la violence à l'intérieur des familles

³⁶¹- OSORIO PÉREZ F.E., op. cit., p.188.

puis nous aborderons la question de la place des femmes dans la famille aujourd'hui avant de conclure sur l'absence de modèle que génèrent les familles actuelles.

La pauvreté en Colombie s'associe souvent à des problèmes de violence et notamment à la violence intrafamiliale. Par là, nous entendons tout comportement intentionnellement agressif qui s'exprime dans l'intimité des familles et dont le responsable direct est un membre de la famille qui agit sur un autre membre. Toutes les composantes de la structure familiale peuvent être concernées, soit comme responsables, soit comme victimes, même s'il est vrai que bien souvent ces pratiques s'exercent sur les plus faibles (femmes, enfants, personnes âgées). Le père, souvent considéré comme le principal responsable, peut pourtant lui aussi être victime de violence, de la part de ses enfants ou de sa femme par exemple. Les Bureaux de la Médecine légale ont recensé en 1998 plus de 62 000 affaires de violence familiale. Quant aux responsables de ces violences, il s'avère que sur ce total, 68% des cas étaient liés à la violence entre conjoints, 16% relevaient de mauvais traitements infligés par les enfants et 16 autres pour cent par d'autres membres de la famille ⁽³⁶²⁾. Les femmes sont très touchées par ce problème en tant que victime mais il ne faut pas oublier qu'elles sont fréquemment aussi auteurs de cette violence. Bien que cette violence soit surtout exercée dans l'intimité des familles, elle concerne néanmoins toute la société dans la mesure où elle participe à la violence sociale dans son ensemble. Les buts principaux de ces actes et comportements sont de soumettre l'autre, d'établir et de reproduire des relations de pouvoir mais aussi de résoudre des conflits. On peut diviser ces violences en trois genres différents : les violences physiques, psychologiques et sexuelles. La violence psychologique est d'ailleurs la seule à fonctionner de façon autonome, c'est-à-dire qu'elle peut ne jamais être liée à celles de type physique ou sexuel. Elle s'exprime par une façon de parler injurieuse, un dénigrement des individus, par le silence ou par des

³⁶²- *El Tiempo*, « Discriminada en todos los países », 8-03-2001.

actes tels les cris, les menaces, les pressions. La violence physique possède elle aussi diverses manifestations dont les plus courantes sont les coups en tous genres donnés avec le corps (main, pied...) ou avec un objet. Dans certains cas extrêmes, les personnes subissent des actes plus proches de la torture, telles les coupures ou brûlures forcées. Dans les catégories sociales défavorisées, les châtiments corporels sont souvent l'héritage d'une éducation « à la dure » en vigueur il y a quelques décennies parmi les classes populaires notamment rurales ⁽³⁶³⁾. Les parents d'aujourd'hui sont souvent les victimes d'hier et ils ont tendance à reproduire les comportements de leurs propres parents dans ce domaine. La vie des parents aussi bien passée que présente joue donc un rôle important. Le père, s'il est présent au foyer, possède souvent un niveau d'éducation et de formation faible et est donc condamné à un travail peu rémunéré et peu valorisant. La mère, quant à elle, a hérité une image passive, de soumission et de négation de son individualité. On lui assigne traditionnellement les tâches relatives au foyer et aux enfants. Ses frustrations et insatisfactions personnelles sont donc contenues mais peuvent s'exprimer par des comportements violents ⁽³⁶⁴⁾. Comme nous l'avons signalé, ce schéma est surtout valable pour les classes défavorisées dont sont originaires les victimes du « nettoyage social ». Parmi les « habitants de la rue » de Bogota, 23% désignent les mauvais traitements comme responsables de leur départ du foyer ⁽³⁶⁵⁾. Plus la classe sociale est défavorisée et plus évidemment les carences matérielles, culturelles et affectives sont grandes. Les familles dans lesquelles on recense des problèmes de violence ont fréquemment en commun de vivre dans de difficiles conditions qui participent à la genèse de la violence. Le problème de la surpopulation dans les foyers très modestes est particulièrement

³⁶³- LAMUS CANAVATE D., *¿Nuevas formas de paternidad y maternidad ?*, Bucaramanga : Institut d'Études politiques-Université de Bucaramanga, 2000, p.7.

³⁶⁴- CHEGWIN I., FONTALVO M., *Manifestaciones de violencia intrafamiliar en familias extensas de socioeconómico bajo de la ciudad de Barranquilla*, Barranquilla : Université « Jorge Otero », 1999, p. 2.

³⁶⁵- MAIRIE DE SANTA FÉ DE BOGOTA, *Indigentes en Bogotá*, p.26.

marquant. Certains vivent à plus de dix dans des habitations exiguës ne disposant que d'une ou deux chambres qu'il faut alors se partager toutes catégories confondues (âge, sexe, liens familiaux...).

L'État a tenté de lutter contre le problème de la violence domestique notamment dans les années 1990 par la création des « Commissariats de famille », par le code des mineurs et grâce aussi à certains articles de la Constitution de 1991. De plus, le plan de développement quadriennal 1998-2002 « Changement pour construire la paix » comporte un « plan national contre la violence intrafamiliale ». Le code des mineurs, adopté par le gouvernement en 1989, traite notamment, dans sa première partie, du cas des mineurs en « situation irrégulière » : ceux qui sont abandonnés, en danger physique ou moral ou encore ceux dont les besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits. Ce texte reprend ainsi les principes universels et fondamentaux comme la protection des mineurs, leur droit à l'éducation, à la santé, etc. Il prévoit aussi la substitution de l'État à la famille dans le cas de non satisfaction de ces principes. Les droits des enfants colombiens y sont ainsi clairement exprimés et défendus. Mais le code des mineurs reste avant tout un instrument théorique et son application relève d'une toute autre réalité. Par ailleurs, en 1991, la Colombie s'est dotée d'une nouvelle constitution qui elle aussi prend en compte, du moins théoriquement, les droits relatifs à la famille et à l'enfance. L'article 42, du chapitre 2 sur les droits sociaux, économiques et culturels, affirme entre autres que « l'État et la société garantissent la protection totale de la famille » et que « toute forme de violence dans la famille est considérée comme destructrice de son harmonie et de son unité, et sera sanctionnée conformément à la loi » ⁽³⁶⁶⁾. L'article 44 est consacré aux enfants. On y définit les droits fondamentaux de ces derniers : la vie, l'intégrité physique, la santé et la sécurité sociale, l'alimentation équilibrée, leur nom et nationalité, leur droit à

³⁶⁶. PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE, *Constitution de la nation colombienne*, Bogota : Présidence de la République, 1991, chapitre 2, article 42.

avoir une famille et à ne pas en être séparés, les soins, l'amour, l'éducation et la culture, les loisirs et enfin la libre expression de leur opinion. En outre, la constitution affirme que « les droits des enfants prévalent sur les droits des autres personnes » ⁽³⁶⁷⁾. Mais la persistance des *gamines*, toujours d'actualité, traduit la contradiction entre les espoirs que firent naître ces textes et la réalité.

Le second thème que nous souhaiterions évoquer ici est celui de l'évolution des structures familiales et de la place des femmes dans la famille aujourd'hui. Les problèmes économiques et sociaux de ces dernières décennies ont eu de fortes répercussions sur les familles colombiennes. Le passage des années 1960 à nos jours a conduit à une multiplication des formes familiales et à une crise de la famille en tant qu'institution de socialisation ⁽³⁶⁸⁾. Tout d'abord, on a assisté à une décomposition de la cellule familiale. Les unions libres ont augmenté ainsi que les divorces et séparations. Le concubinage s'est perpétué sans lien juridique officiel et permet une séparation plus facile. Ces éléments ont notamment eu pour effet l'apparition massive de familles monoparentales. Au départ, dans ce type de structure familiale, le père était généralement absent et la mère devenait alors chef de famille. Mais désormais, les familles monoparentales dirigées par le père seul sont de plus en plus fréquentes, autre indice que la femme colombienne a changé. Ce problème de monopaternité a généralement de nombreuses conséquences notamment pour les enfants. Lorsque le père est absent, c'est la figure traditionnelle de l'autorité qui disparaît et lorsqu'il s'agit de la mère, le problème est tout aussi considérable puisque sont affectées la socialisation, l'affection maternelle, etc. ⁽³⁶⁹⁾ Dans de nombreux cas, les décompositions familiales ont donné lieu à des recompositions. Un grand nombre de familles est donc passé du modèle traditionnel basé sur le couple géniteur à une seconde union qui implique

³⁶⁷- Ibid., chapitre 2, article 44..

³⁶⁸- MEJIA M.R., PEREZ D., op. cit., p.42.

³⁶⁹- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.37.

l'existence de beaux-pères, belles-mères et souvent demi-frères, en passant ou non par la famille monoparentale. Ces recompositions sont, par exemple, fréquemment citées par les « habitants de la rue » comme étant à l'origine de leur départ du foyer. Selon l'étude réalisée par la Mairie de Bogota, à la question « qui vous maltraitait ? », 36% des personnes interrogées ont désigné le père, 16% la mère et 11% le beau-père (les belles-mères ne recueillant qu'un peu plus de 1% des réponses) ⁽³⁷⁰⁾. Parmi ces catégories défavorisées de la population, les points de références stables, les bases affectives, les normes familiales et les processus classiques d'éducation sont particulièrement faibles. Ces constatations ont d'ailleurs pris de l'ampleur avec l'évolution de la situation des femmes. L'élément important ici est la participation des femmes au marché du travail qui a considérablement modifié leur rôle traditionnel dans la famille et la société. Cela a eu des répercussions sur le couple bien sûr, mais aussi sur les enfants. Par exemple, le temps qu'elles consacraient auparavant à leur éducation a fortement diminué en raison de cette activité salariée. Le travail et surtout, pour les classes sociales qui nous préoccupent, la nécessité de travailler ont changé l'image et la place de la femme. Le contrôle de la fécondité a lui aussi joué un rôle dans ce processus. Les femmes colombiennes ont aujourd'hui un niveau général d'études supérieur à celui des hommes. Au plan national, on estime que les femmes vont en moyenne 8,2 ans à l'école alors que pour les hommes, les chiffres chutent à 6,9 ans ⁽³⁷¹⁾. Évidemment, cette évolution est différente selon le milieu social mais aussi selon l'origine rurale ou urbaine. Le travail des femmes, les foyers monoparentaux et les combats sociaux des femmes ont modifié progressivement les rôles traditionnellement assignés à l'intérieur des familles. De cette situation naissent de nouveaux problèmes. Parmi eux, nous pouvons souligner la crise de l'identité masculine. L'homme a été bousculé tant dans son

³⁷⁰- MAIRIE DE SANTA FÉ DE BOGOTA, *Indigentes en Bogotá*, p.28.

³⁷¹- *El Espectador*, « Día internacional de la mujer », 8-03-2001.

rôle social en général qu'au sein de sa famille. La relation avec le travail y est aussi pour beaucoup. Au niveau des enfants, ces évolutions créent un vide dans le processus de socialisation des nouvelles générations. Cette difficulté est accrue par les carences de l'État tant au plan éducatif que social ⁽³⁷²⁾.

En troisième lieu, la problématique de la famille amène à revenir sur l'absence de modèle que génèrent les familles actuelles. En effet, en raison principalement des difficultés que nous venons d'exposer, les jeunes générations se trouvent maintenant confrontées à une absence de modèles et de repères, pourtant nécessaires à leur construction. Autrefois, la division sexuelle du travail permettait une définition générale des rôles auquel chacun tentait de se conformer. Le père était alors le soutien économique de la famille, son représentant légal et son gardien. La mère, quant à elle, était responsable des soins et des services nécessaires au groupe, principalement dans le domaine domestique et de l'éducation des enfants. Mais les changements de structures socio-économiques de la Colombie et son évolution démographique (natalité, mortalité, fécondité, exode rural...) ont considérablement modifié la taille, la composition et l'organisation des familles ⁽³⁷³⁾. L'image de la mère mais aussi celle du père ont donc été elles aussi transformées. Dans les catégories défavorisées, il est ainsi très fréquent que le père soit absent, ou présent, mais au chômage. Cela change alors sa perception par le reste de la famille et par la communauté en général. La mère peut elle aussi être absente du foyer, ou au contraire en être la responsable et donc travailler et s'absenter. Dans les couches les plus pauvres, celles qui vivent dans des quartiers comme Ciudad Bolivar à Bogota ou les *comunas* nord-orientales de Medellin, le lieu de travail se situe presque toujours à plusieurs kilomètres du domicile. Le seul moyen de s'y rendre, ce sont les transports publics, qu'il est bien difficile de qualifier de « service public » au vu de leur médiocre qualité. Les enfants doivent donc se

³⁷²- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.43.

³⁷³- LAMUS CANAVATE D., op. cit., p.3.

construire en prenant en compte ces nouvelles données et leurs conséquences. Au manque d'identification familiale il leur faut répondre par le choix de nouveaux modèles. Ce déplacement des modèles d'identité se fait surtout chez les jeunes par le biais d'images culturelles. Le père cesse d'être un modèle pour ses fils qui se tournent vers des hommes célèbres. Leur domaine de prédilection reste souvent le cinéma au travers de ses acteurs mais aussi de ses héros de fiction tels Rambo ou Terminator ⁽³⁷⁴⁾. Leur modèle d'identification peut aussi être plus proches d'eux : il s'agit généralement de quelqu'un pour qui ils ont de l'admiration, que ce soit un ami, le chef de leur bande ou un célèbre délinquant. À la grande époque du cartel de Medellin, Pablo Escobar servait de modèle à de nombreux jeunes défavorisés issus de familles présentant les traits évoqués. L'exode rural a aussi joué un rôle dans ce processus dans la mesure où il induisait la confrontation d'un grand nombre de modes de vie différents. Les médias, télévision, cinéma et publicité en tête, ont aussi leur part de responsabilité. Ces changements produisent des répercussions qui n'ont rien de superficiel. L'idée traditionnelle de l'autorité s'en trouve fortement affectée. Au départ, elle se basait sur la relation parents-enfants puis enseignants-enfants qui préparait le jeune à la vie en société et au modèle politique classique ⁽³⁷⁵⁾. Mais en raison des changements mentionnés, cela ne fonctionne plus. Il n'y a plus d'identification avec ces modèles et donc plus de raison de se soumettre à leur autorité. Cela se ressent tout à fait dans le discours des membres des bandes juvéniles. Du travail réalisé auprès de ces groupes par Amparo Ardilla ⁽³⁷⁶⁾ et ses collègues, il ressort que très peu de ces jeunes disposent d'une famille complète. Pour la plupart, leur père a quitté le foyer et c'est la mère qui s'en occupe en la présence passagère de différents beaux-pères. Ces jeunes n'ont donc aucune image de l'autorité du père. Lorsque la mère est chef de famille,

³⁷⁴. MEJIA M.R., PEREZ D., op. cit., p.47.

³⁷⁵. Ibid., p.45.

³⁷⁶. Membre du Secrétariat d'éducation du District capital de Santafé de Bogota dont nous avons déjà parlé.

elle tente bien souvent de représenter l'autorité en étant plus dure avec ses enfants et en s'imposant par la violence et les mauvais traitements. Dans les cas où le père est présent, son ascendant naturel est mis à mal par les enfants dans le cadre du classique conflit parents-enfants. Il utilise alors lui aussi la violence pour se faire obéir. Un des jeunes rencontrés par Amparo Ardilla illustre parfaitement ce schéma :

Ce qui se passe, c'est que mon papa est comme un sergent à la maison, je sais bien que c'est mon papa mais ça ne lui donne pas le droit de me traiter comme il le fait, depuis que [...] nous sommes petits, il ne fait que nous taper et personne ne peut rien lui dire. Simplement il nous tape, et soit on supporte, soit on quitte la maison, c'est ce qu'il dit toujours ⁽³⁷⁷⁾.

Pour ces jeunes, il ne fait pas de doute que leurs parents représentent l'autorité mais uniquement parce qu'ils sont leur géniteurs et responsables de la vie qu'ils doivent endurer. Ils acceptent dans une certaine mesure cette situation mais ils rejettent totalement le modèle que leur offrent ces parents.

En outre, parmi les conflits relatifs à la famille, nous sommes confrontés ici à celui qui oppose les valeurs anciennes et les nouvelles. Rappelons que nous ne nous intéressons ici qu'aux catégories dont sont issues les victimes du « nettoyage social ». Les anciennes valeurs sont liées au modèle classique de la famille, mis à mal à partir surtout des années 1960. Nous avons déjà fait allusion à ce schéma lorsque nous avons décrit le père comme étant avant tout le responsable des revenus de la famille et la mère la responsable des travaux domestiques et des enfants. Le père devait être fort, autoritaire et distant avec les enfants. La mère était elle aussi considérée comme sévère mais néanmoins plus tendre. Les pères étaient présents au foyer et travaillaient

³⁷⁷- Document de travail personnel prêté par Amparo Ardilla, op. cit.

presque toujours. Les mères pouvaient également avoir un travail rémunéré soit à domicile (couturière, esthéticienne...), soit à l'extérieur (cuisinière, garde d'enfants, domestique...). Les générations qui ont suivi ont tenté de garder à l'esprit ce modèle quelle que soit l'opinion qu'elles en avaient. Sur ces valeurs anciennes, une femme de 35 ans exprimait bien l'image du père et par là des femmes dans cette société machiste : « La relation avec mon père était nulle. [...] Il disait que les femmes ne servent à rien [...]. "Pourquoi étudient-elles si elles sont faites pour cuisiner et laver, avoir un mari et rien d'autre ?". Il ne nous a jamais frappés mais on en a toujours eu peur » ⁽³⁷⁸⁾. Un homme du même âge expliquait lui aussi parfaitement l'image traditionnelle de la mère : « C'était une mère "à l'ancienne", de celles qui offrent leur vie à leurs enfants, à l'éducation des enfants. Elle n'a jamais réclamé la libération de la femme ou de sortir vivre sa vie » ⁽³⁷⁹⁾. Quant aux nouvelles valeurs, elles vont de pair avec les modèles choisis pour supplanter les parents. Elles correspondent à un monde dominé par le désir de liberté, l'argent, le pouvoir ou encore la beauté physique. Ces valeurs créent bien évidemment des conflits à l'intérieur des familles lorsqu'elles s'opposent à celles véhiculées par les parents et grands-parents. Aux conflits nés des processus migratoires qui font s'installer au même endroit des groupes très différents, il faut ajouter les conflits entre générations. Ils sont le fruit des mécanismes d'identification dont nous venons de parler mais aussi de l'allongement des années d'études, des modifications sociales (au niveau de la famille et de la société dans son ensemble) ainsi que de l'incorporation croissante des femmes au marché du travail. La famille en tant qu'agent de socialisation s'affaiblit tout particulièrement en milieu urbain en raison de cette élévation du niveau d'éducation des jeunes qui creuse le fossé entre les générations ⁽³⁸⁰⁾. Cette distance est due à un meilleur accès à l'éducation mais

³⁷⁸- LAMUS CANAVATE D., op. cit., p.3.

³⁷⁹- Ibid., p.3.

³⁸⁰- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.37.

aussi à une nécessité accrue liée au monde du travail où les personnes qualifiées sont plus recherchées. En 1981, on estimait que parmi les plus de 60 ans, 40% n'étaient jamais allés à l'école et seul 1% avait atteint le niveau universitaire. Chez les personnes entre 25 et 29 ans, seuls 9% n'avaient pas fréquenté l'école et 9% étaient allés à l'université. Toujours selon cette étude, la catégorie suivante, les 15-19 ans, ne présentait que 6% de population sans éducation et 9% d'individus fréquenteraient probablement l'université ⁽³⁸¹⁾. Comme conséquences, Carlos Eduardo Rojas insiste sur l'infériorité que cela suppose pour les parents face à leurs propres enfants et les difficultés que cela entraîne dans leur éducation familiale. Pour les jeunes les plus défavorisés, ces différents éléments sont à l'origine d'une grave méconnaissance des règles de cohabitation sociale ; on assiste aussi à la généralisation de schémas qui valorisent les solutions de force et négligent le recours à des « systèmes institutionnels d'arbitrage pacifique » en cas de conflit. Ils privilégient alors l'action directe et l'élimination des opposants ou ennemis, c'est-à-dire le recours à la violence plus ou moins systématique ⁽³⁸²⁾.

2-3 Le problème de l'identité et de ses conséquences

Les victimes du « nettoyage social » sont agressées en raison de leur apparence, signe d'une identité que les « escadrons » souhaiteraient voir définitivement disparaître. L'élimination physique est la forme la plus extrême de ce processus. Il peut aussi être question d'élimination sociale par le biais de la marginalité et de son corollaire, l'exclusion. L'élément fondamental ici est que cette identité peut être réelle ou seulement apparente. En effet, les responsables des agressions reconnaissent leur future victime grâce à l'apparence qu'elle présente et ils ne cherchent donc pas d'informations

³⁸¹- Ibid., p.37.

³⁸²- CAMACHO A., GUZMAN A., op. cit., p.87.

supplémentaires sur elle. À sa seule vue, ils déduisent, à tort ou à raison, que la personne fait effectivement partie des catégories dont ils se sont fixé l'extermination. Les articles publiés dans la presse colombienne reflètent très bien cette pratique. Dans un article d'*El Tiempo*, on affirmait par exemple, que « bien que jusqu'à présent, il ait été impossible de déterminer à quelle activité se consacraient les victimes, tout laisse penser qu'ils étaient membres de bandes de délinquants » ⁽³⁸³⁾. Quelques années plus tard, un journaliste de *Vanguardia liberal* exprimait la même idée en commençant son article par « Quatre personnes qui de leur vivant se consacraient apparemment aux pratiques délictueuses ont été assassinées... » ⁽³⁸⁴⁾. Il nous faut donc nous arrêter sur cet aspect.

2-3-1 Le problème de l'identité

Comme nous venons de le voir, la question de l'identité est fondamentale pour la compréhension du « nettoyage social ». Cette violence ne concerne pas nécessairement ou exclusivement des victimes prédéterminées personnellement et individuellement ⁽³⁸⁵⁾. Ce que l'on cherche à éliminer, ce sont avant tout des êtres porteurs d'une certaine identité. Cette appartenance à un groupe est le point commun entre les victimes. Les actes violents sont orientés vers des personnes qui appartiennent à un de ces groupes ou tout du moins semblent y appartenir. On cherche avant tout à éradiquer une certaine manifestation de la pauvreté et de l'identité sociale. En rejetant son individualité et sa personnalité propre, on déshumanise alors la victime et on affirme un certain nombre de stéréotypes. En règle générale, on peut associer ici les stéréotypes, tant au niveau des individus qu'à celui des espaces, et le sentiment de la peur. Nous verrons plus tard comment ce sentiment, que nous

³⁸³. *El Tiempo*, « Aparece otro cadáver en la vía a Guadalupe », 18-11-1980.

³⁸⁴. *Vanguardia liberal*, « La "Mano negra" atacó de nuevo ».

³⁸⁵. CAMACHO A., GUZMAN A., op. cit., p.159.

définirons alors, génère des imaginaires lourds de conséquences dans ce contexte. Les victimes du « nettoyage social » sont donc classées malgré elles et à l'intérieur de chacune des classes ainsi formées (voir nos six grandes catégories) l'apparence est le dénominateur commun, avant même le comportement. Cette manière de stéréotyper les gens est fortement liée à une expression de la domination et du pouvoir, c'est-à-dire à des considérations dominants-dominés. On tente d'établir une différenciation sociale en désignant l'autre par des caractéristiques qu'on n'a pas, qu'on ne veut pas ou qu'on ne croit pas avoir. Ce qui est sous-entendu ici, ce sont des concepts comme la discrimination, qui impliquent des notions de hiérarchies sociales et de distributions du pouvoir ⁽³⁸⁶⁾. Les stéréotypes ainsi mis sur pied reposent sur des éléments de la réalité mais aussi sur l'imaginaire. Ainsi, les groupes de jeunes de certains quartiers défavorisés, comme Ciudad Bolivar à Bogota, doivent affronter un processus de stigmatisation sociale. En raison des nombreux récits qui circulent à leur sujet et de faits avérés rendus publics par les médias et certains chercheurs, ils sont stéréotypés. Ainsi pour de nombreuses personnes, tous ces jeunes sans exception sont « drogués, membres de bandes, voleurs et violents » ⁽³⁸⁷⁾. Ce stéréotype devient alors pour eux une source de préjudices importants notamment en ce qui concerne le marché du travail. Dans ce cadre, en effet, qui engagerait un jeune venant de ces quartiers ?

Les identités dont il est question ici sont, de manière générale, rejetées par les « escadrons » mais aussi par la société dans son ensemble. Le citoyen de base entre dans cet engrenage lorsqu'il se sent concerné et affecté d'une manière ou d'une autre par ces individus. Les responsables directs de cette violence expriment ce rejet de diverses façons : dans la forme utilisée pour

³⁸⁶- INSTITUT COLOMBIEN D'ANTHROPOLOGIE, *Territorios del miedo en Santafé de Bogotá, imaginarios de los ciudadanos*, Bogota : TM Editores et l'Observatoire de culture urbaine, 1998, p.78.

³⁸⁷- Ibid., p.98.

tuer, dans leurs revendications mais aussi dans les menaces qu'ils profèrent⁽³⁸⁸⁾. Un phénomène mérite à ce propos d'être signalé. Comme le montre Carlos Eduardo Rojas, dans un premier temps les cas d'homicides ainsi recensés donnèrent lieu à bien des interrogations. On ignorait en effet le nom de la victime et la raison de son assassinat. Une fois son identité connue, on tenait compte de ses antécédents judiciaires et on attribuait alors sa mort au fait qu'il s'agissait d'un délinquant. Par la suite, en raison de la multiplication des cas, la perception des choses s'inversa. Un individu assassiné dans ces circonstances ne pouvait être qu'un délinquant. La presse de l'époque illustre tout à fait ce propos. Au départ, les cas qui avec le temps seront attribués au « nettoyage social » causaient une certaine stupeur et rendaient les journalistes peu prolixes. Les premiers articles publiés surtout en 1979 et 1980 le montrent parfaitement. Par la suite, les journalistes entrèrent sur le terrain des probabilités : « les autorités n'ont pas confirmé si la victime avait ou non des antécédents pénaux mais en raison des caractéristiques des faits, il est probable que ce soit le cas »⁽³⁸⁹⁾. Carlos Eduardo Rojas résume le problème en disant qu'au départ, on constatait que dans certains endroits étaient trouvés des individus présentant certaines caractéristiques mais à présent, on déduit les caractéristiques des personnes décédées du lieu de découverte de leur corps ou de la manière dont elles ont été assassinées. Ces clichés ont donc tout à fait été assimilés par la société et font écran à la vérité tant sur la mort que sur la personnalité des victimes. Ce phénomène se constate dans diverses situations. Lorsqu'un « escadron » par exemple fait irruption dans certains quartiers muni de la liste de ses futures victimes, la première réaction des habitants et des familles est de démontrer que leurs enfants n'ont rien à se reprocher, qu'ils sont « sains, sans vices »⁽³⁹⁰⁾. On cherche à échapper aux stéréotypes en en rejetant

388. ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.26.

389. Ibid., p.26.

390. *El Espectador*, « Masacrados a sangre fría seis jóvenes en Cali ».

les critères. C'est seulement en dernier recours qu'on objectera que l'« escadron » n'a aucun droit pour décider de la vie ou de la mort d'un être humain ⁽³⁹¹⁾. Cette manière de caractériser les êtres humains se vérifie aussi en ce qui concerne les « honnêtes gens ». Le groupe « Amor por Medellín » faisait ainsi savoir en 1987 : « nous recommandons aux honnêtes gens de ne pas rester après minuit dans les rues car les honnêtes gens n'ont rien à faire à cette heure-là hors de leur maison » ⁽³⁹²⁾.

Cette stéréotypie met en péril toute personne pouvant présenter des particularités considérées comme dangereuses. Habiter ou éventuellement travailler dans certaines zones peut se révéler risqué surtout si on présente d'autres particularités (être jeune, mal vêtu...). La fréquentation, quelle qu'en soit la raison, des « zones noires », des lieux de prostitution mais aussi de certains quartiers pauvres augmente les risques d'agressions. Dans de nombreux cas, des groupes de jeunes ont été assassinés lors de massacres attribués à des « escadrons » du « nettoyage social » simplement parce qu'ils étaient jeunes, en groupe et dans un quartier mal famé. Prenons un exemple précis : dans un article d'*El Espectador*, on relatait l'assassinat de six jeunes appartenant au quartier populaire de Belén, à Cali. Pour le journaliste comme pour les témoins, il ne faisait aucun doute qu'il s'agissait bien là d'un acte lié au « nettoyage » du quartier. Néanmoins les jeunes ne présentaient aucun antécédent judiciaire et poursuivaient des études ou travaillaient. Mais ce jour-là, ils étaient en vacances et donc sans occupation visible et avaient choisi d'être ensemble, en groupe, dans leur quartier. Cela avait suffi vraisemblablement à leur donner l'air d'appartenir à une des catégories déjà citées (celle, ici, des jeunes délinquants). D'ailleurs, dans l'article, le journaliste insistait sur cet aspect en disant « Le quartier de Belén est connu comme un endroit dangereux, plein de bandes de jeunes, de délinquants et même de guérilleros. Pour cette

³⁹¹- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.26.

³⁹²- *El Mundo*, « Misterioso cassette », 13-08-1987.

raison, [...] les mal nommées opérations de nettoyage sont très fréquentes »⁽³⁹³⁾. Dans cette affaire, comme dans bien d'autres, on ne cherchait pas à faire disparaître des individus mais une identité sociale : en l'occurrence, les jeunes délinquants des quartiers défavorisés.

D'autre part, pour de très nombreuses victimes, c'est leur apparence physique qui leur a été fatale, car par exemple les signes extérieurs des membres de bandes ou des délinquants communs sont connus, mais l'apparence physique est parfois aussi qualifiée de « mauvaise », c'est le « mal aspecto » comme le nomment les Colombiens. Il est vrai que pour la plupart des personnes concernées, l'aspect physique, pauvre et sale, est considéré comme une preuve incontestable de leur appartenance à une des catégories déjà mentionnées. Les drogués et les dealers sont dans une moindre mesure visés sauf s'ils appartiennent aussi au monde de l'indigence. Tant que leur niveau de dépendance leur permet de garder un logement et une apparence décente, leur physionomie sera moins dangereuse pour eux. Néanmoins, leur raison d'être (la vente et/ou la consommation de drogue) crée des signes. Leur comportement et certains indices (le *bazuco* laisse des traces sur les doigts des fumeurs par exemple) les désignent expressément aux « escadrons ». Quant aux « habitants de la rue » en général, indigents, recycleurs et enfants des rues, leur mauvaise apparence est évidente. Ils sont très sales, vêtus de haillons, les cheveux souvent hirsutes, sans parler de leur aspect corporel (ongles noirs, dentition en mauvais état, cicatrices...). Il n'y a aucune raison de se méprendre sur leur filiation. Les « travailleurs sexuels », hommes et femmes, sont eux aussi marqués par leur apparence même si elle n'est pas liée à la saleté et à la déchéance comme pour la catégorie précédente. En ce qui les concerne, c'est leur activité, la prostitution, qui fonde leur identité sociale. Cette identité se manifeste par leur comportement bien sûr mais aussi par la tenue vestimentaire qu'ils adoptent pour travailler, surtout les prostituées et encore plus les

³⁹³- *El Espectador*, « Masacrados a sangre fría seis jóvenes en Cali ».

travestis. Le groupe constitué par les malades mentaux rejoint d'une certaine manière ces considérations. Ils sont identifiés soit par leur apparence extérieure s'ils font également partie du monde des indigents, soit par leur comportement perturbé par leurs problèmes mentaux.

Dans le discours général et dans celui des assassins, ces personnes dans leur ensemble sont fréquemment accusées de cacher sous leur « déguisement » (*disfraz*) de sombres intentions. Dans ce sens, cela signifie que ces marginaux ne sont pas ce qu'ils ont l'air d'être. La réalité que certains croient deviner sous le « déguisement » n'est pas pour autant meilleure. En effet, on les accuse de dissimuler leur véritable identité sociale dans le but de commettre des délits. Outre les communiqués des « escadrons », cela se vérifie, encore une fois, dans la presse colombienne. *El Tiempo*, par exemple, a publié en 1986 un article sur le « nettoyage social » dans lequel, parlant des victimes, l'auteur dénonçait le fait qu'on s'attaquait notamment aux ramasseurs de papier et aux vagabonds qui dorment dans les rues « sous prétexte que ce sont des voleurs déguisés en indigents » ⁽³⁹⁴⁾. La même année, *Vanguardia liberal* abordait lui aussi ce thème mais dans un esprit différent puisque le journaliste évoquait les travestis en les qualifiant de « créatures perverses qui profitent de leur déguisement et apparence féminine pour commettre des délits » ⁽³⁹⁵⁾. Dans ce processus sont particulièrement visés les indigents, les recycleurs ainsi que les « travailleurs sexuels ».

Il ne faudrait pas croire que ce fléau est propre à la Colombie. Ce schéma se rencontre, à des degrés divers, dans d'autres pays, dans lesquels violence et stéréotypes sociaux vont de pair. Nous avons déjà évoqué précédemment le Brésil, pour ses similitudes et différences avec le cas colombien. Sur ce point, le schéma varie quelque peu mais il reste vrai dans l'ensemble. On peut ainsi considérer dangereux dans ce pays d'être jeune, noir

³⁹⁴- *El Tiempo*, « Escuadrones de la muerte han matado 300 personas este año », 22-04-1986.

³⁹⁵- *Vanguardia liberal*, « ¡ Que paren la matanza ! ».

et pauvre, notamment face à la Police. D'ailleurs, selon Americas Watch, la Police militaire brésilienne croit avoir le droit de tuer « lorsque le sujet est pauvre, noir et voleur » ⁽³⁹⁶⁾. Cela se vérifie aussi dans d'autres pays, jugés pourtant plus démocratiques tels les États-Unis où il est risqué aussi d'être un homme noir, jeune et pauvre. Ces critères placent alors cette personne dans le groupe où les probabilités d'être assassiné sont les plus fortes ⁽³⁹⁷⁾.

2-3-2 Marginalité et exclusion sociale

Nous venons d'évoquer la relation entre l'identité et le « nettoyage social » en la rattachant à sa conséquence la plus extrême, l'homicide. Mais sans aller jusque là, il nous faut rappeler que certaines identités, telles celles que nous venons de mentionner, ont des conséquences, notamment sociales, considérables qui peuvent d'ailleurs se transformer en cause du « nettoyage ». Il en va ainsi pour les problèmes que sont la marginalité et l'exclusion sociale. Ces deux notions sont difficiles à manier mais aussi à distinguer l'une de l'autre. En effet, ces conceptions répondent à des traditions intellectuelles et politiques qui peuvent différer suivant les pays. Ainsi, en France, c'est le terme d'exclusion qui domine alors qu'aux États-Unis, c'est celui d'*underclass* et en Amérique latine de *marginalidad* ⁽³⁹⁸⁾. Ces termes vont de pair avec des configurations différentes de l'espace social : dedans/dehors pour la France, haut/bas pour les États-Unis et centre/périphérie pour l'Amérique latine. D'ailleurs, en ce qui concerne l'Amérique latine, la perspective spatiale est double puisqu'en sus de l'aspect social, il faut également prendre en compte le positionnement géographique. Les pauvres latino-américains sont très souvent confinés en périphérie des villes et il y a donc relégation sociale mais aussi

³⁹⁶- AGUDELO S.F., *Violencia, Ciudadanía y salud pública*, Bogota : Corporación « Salud y Desarrollo », 1995, p.15.

³⁹⁷- Ibid., p.13.

³⁹⁸- FASSIN D., « *Marginalidad et marginados*. La construction de la pauvreté urbaine en Amérique latine » in *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris : Éditions la Découverte, 1996, p.263.

spatiale ⁽³⁹⁹⁾. Quoi qu'il en soit, il s'agit ici d'une partie de la population qui comme le disent J. Guillou et L. Moreau de Bellaing, se situe « dans le livre, mais sur la marge des pages », c'est-à-dire d'individus qui « étant dans la société civile, ne s'écartent pas réellement de ses lois, de ses pratiques, mais néanmoins se trouvent [...] dans une position décalée par rapport aux normes et aux usages » ⁽⁴⁰⁰⁾.

Mais la marginalité est-elle la première phase de l'exclusion (dans la marge avant d'être hors du livre, pour reprendre la métaphore déjà mentionnée), une forme légèrement différente de l'exclusion ou encore son synonyme ? Le consensus ne semble pas de mise sur ce sujet. En ce qui concerne l'exclusion, certains organismes officiels ont tenté de la définir. Pour le Conseil de l'Europe, ce terme renvoie aux « groupes entiers de personnes qui se trouvent partiellement ou totalement en dehors du champ social d'application effectif des Droits de l'homme » ⁽⁴⁰¹⁾. L'Union Européenne la définit, elle, comme une « dénégarion ou un non-respect des droits sociaux », tandis que certains auteurs l'appréhendent comme « une rupture du lien social et [une] difficulté d'accès à des droits sociaux élémentaires » ⁽⁴⁰²⁾. L'exclu, le *marginado*, est donc cette personne qui vit différents décrochages par rapport à son travail, à sa famille ou encore à ses relations sociales. Il est tenu à l'écart des échanges économiques et sociaux en général en raison de sa pauvreté. Néanmoins, la pauvreté n'entraînerait pas forcément l'exclusion (c'est le cas des militaires du contingent, des étudiants, de religieux...) et inversement, l'exclusion n'est pas toujours synonyme de pauvreté (pour certains chômeurs âgés, pour les retraités etc.) ⁽⁴⁰³⁾.

399- FRÉTIGNÉ C., *Sociologie de l'exclusion*, Paris : L'Harmattan, 1999, p.76.

400- GUILLOU J., MOREAU DE BELLAING L., *Misère et pauvreté*, Paris : L'Harmattan, 1999, pp.38 et 39.

401- MAZEL O., *L'exclusion, le social à la dérive*, Paris : LeMonde-Éditions, 1996, p.52.

402- Ibid.

403- Ibid., p.49.

Les limites entre les exclus et les inclus ne sont donc pas toujours nettes. Actuellement, l'exclusion et la marginalité sont fortement liées aux problèmes du monde du travail. Cependant, l'exclusion produite par le chômage ne devrait pas être forcément une cause d'exclusion totale. Les liens sociaux, familiaux et géographiques mais aussi l'État devraient permettre d'éviter cet écueil ; mais cela est rare en Colombie en raison des problèmes socio-économiques que nous avons déjà évoqués et des carences de l'État dont nous parlerons bientôt. L'exclusion est un phénomène complexe puisque dans ses formes extrêmes, elle induit différents problèmes telles que la désinsertion, le chômage, l'abandon, la désaffiliation, la désocialisation, la dépolitisation, la sous-prolétarianisation, la désidentification et la déculturation ⁽⁴⁰⁴⁾. Dans notre problématique, les situations sont fréquemment extrêmes. Ainsi, on assiste souvent à un cumul des différentes formes d'exclusion, ce qu'on nomme la désinsertion. Dans ce processus on distingue trois ruptures. La première est d'ordre économique puisqu'il y a perte d'emploi, diminution des revenus et modifications du mode de consommation. Ensuite, la deuxième rupture, sociale, conduit à la désintégration des supports relationnels primaires en général (familial, amical, associatif et instances de socialisation, telle l'école). En dernier lieu, il se produit une rupture symbolique relative à la mesure de l'utilité sociale des individus. Elle affecte les exigences normatives et les représentations collectives. Le désinséré est sans emploi, sans ressources et socialement isolé. Mais il est également « stigmatisé » car on lui renvoie comme image celle d'un être inutile voire même nuisible ⁽⁴⁰⁵⁾. Cette conception s'applique parfaitement à l'idéologie du « nettoyage social ». D'une certaine manière, la personne est socialement écartée par ses propres problèmes mais aussi par la société et par l'État ⁽⁴⁰⁶⁾. Dans des pays comme la Colombie, les

404. GUILLOU J., MOREAU DE BELLAING L., op. cit., p.35.

405. FRÉTIGNÉ C., op.cit., pp.127 et 128.

406. GUILLOU J., MOREAU DE BELLAING L., op. cit., p.41.

catégories considérées comme *marginadas* représentent en fait la majorité de la population. Elles sont mises à l'écart du marché de l'emploi, exclues des dispositifs de protection sociale et vivent généralement en périphérie des villes (407). Mais pour certaines d'entre elles, parler d'exclusion serait ironique : elles n'ont jamais été incluses dans la société colombienne. Leurs droits sociaux sont depuis toujours bafoués. Le droit au logement par exemple qui ne peut se concrétiser que par des actions telles les invasions de terrains ou l'« urbanisation pirate ». L'exclusion longtemps perçue comme un concept totalement négatif a été revu et certains évoquent maintenant son aspect « positif ». En Colombie, être exclu du marché officiel du travail ne signifie que peu souvent être sans emploi car ces personnes ont fréquemment une activité, mais elles relèvent de l'informalité et de l'économie parallèle, ce qui est plus encourageant et permet des revenus mais occulte différentes exclusions comme par exemple celle du système de protection sociale. Il existe différents programmes et plans gouvernementaux qui prétendent lutter contre la marginalité et l'exclusion en Colombie. La Mairie de Bogota a notamment mis sur pied un programme de « démarginalisation » dont le but est de résoudre les problèmes rencontrés actuellement par les personnes qui vivent à la périphérie de Bogota. Il s'agit, d'après la mairie, de répondre aux nécessités pratiques (égouts, électricité..), structurelles (routes, espaces verts...) mais aussi institutionnelles (création d'écoles, d'hôpitaux...). Le but officiel est de dégager de cette marginalisation spatiale et socio-économique les deux millions d'habitants de ces zones défavorisées. Théoriquement, la lutte contre l'exclusion et la marginalité existe en Colombie. Mais dans la réalité, les avancées sont infimes, minées notamment par la corruption et la violence.

Nous avons axé ce bref rappel sur la Colombie, cadre de notre étude. Cependant, les problématiques sont universelles ; nous avons mentionné l'*underclass* nord-américaine et les exclus français. Mais tous les pays du monde

407- FASSIN D., op. cit., p.266.

possèdent leurs exclus et aussi leur façon d'aborder ce problème. En raison de difficultés socio-économiques, des personnes sont exclues de la société, n'y ont plus de place et ne participent plus à son fonctionnement. La forme la plus extrême de l'exclusion est bien évidemment celle que connaît la Colombie : le « nettoyage social ». Mais d'autres phénomènes beaucoup plus modérés mais néanmoins idéologiquement proches existent. En Australie, par exemple, les Jeux olympiques de 2000 ont été à l'origine d'une politique de « camouflage » dont le but était de « cacher [aux visiteurs étrangers] tout spectacle "inesthétique" ». Cela a entraîné une lutte contre les sans-abri et les prostituées destinée à les exclure du centre de Sydney et à les reléguer « aux confins de la grande banlieue » ⁽⁴⁰⁸⁾. Des exemples existent également plus près de nous. Depuis plusieurs années, des municipalités du sud de la France interdisent durant la période estivale la mendicité dans leur centre ville. Là aussi, on souhaite cacher aux touristes de passage les exclus et les marginaux qui vivent dans le coeur de nos villes. Cela ne constitue pourtant en rien une solution aux problèmes que rencontrent ces personnes ni à ceux qu'elles génèrent. L'exemple de la Colombie ne devrait-il pas nous inciter à plus de vigilance ?

⁴⁰⁸- *Courrier international*, « Pendant les Jeux, les sans-logis devront dégager », juillet 2000.

PARTIE II : LES RESPONSABLES DU « NETTOYAGE SOCIAL »

1- Assassins et commanditaires

Jusqu'à présent, lorsque nous avons évoqué les groupes et les personnes responsables du « nettoyage social », nous les avons simplement qualifiés d'« escadrons de la mort », sans plus entrer dans les détails. Mais cette violence et ses victimes une fois présentées, nous allons en inventorier et en étudier les responsables. Au tout début de notre travail, nous avons fait état des nombreuses difficultés que nous avons rencontrées ainsi que celles qui allaient encore se poser à nous. Le sujet que nous allons aborder en est un parfait exemple. Il constitue en effet l'élément le plus épineux, et pourtant l'un des plus importants, du « nettoyage social ». En raison de sa nature (l'identification des assassins et des commanditaires), on ne dispose que de très peu d'informations et les plaintes déposées à ce propos sont extrêmement rares. Cela s'explique d'une part parce que les victimes et leurs proches connaissent mal leurs droits et les formalités à accomplir mais aussi parce qu'elles se méfient des Forces de l'ordre et ne souhaitent pas entrer en contact avec la justice afin de déposer plainte. La démarche qui consiste à en parler avec une organisation non gouvernementale ou à un travailleur social est plus courante. Néanmoins, dans la majorité des cas, la connaissance de ce type d'agressions ne parvient pas jusqu'aux pouvoirs publics et aux associations. On ne connaît donc qu'une partie de ces violences. Ainsi les informations sur les responsables sont encore plus infimes. Il faut d'ailleurs dire que même lorsqu'il y a plainte officielle ou témoignage auprès d'une O.N.G., les éléments sur ce point sont généralement non exploitables : les victimes et les témoins sont rarement en mesure de donner des indices permettant l'identification des coupables. Le plus

souvent, les agresseurs sont vêtus de noir, portent une cagoule dissimulant leur visage et circulent à bord de véhicules sans plaques d'immatriculation. De plus, les détails recueillis sont parfois destinés à tromper. Dans certains cas, les membres de l'« escadron » se présentent comme étant par exemple des guérilleros, sans que cela soit vérifiable ; d'ailleurs, ces affirmations sont fréquemment fausses et n'ont pour but que de brouiller les pistes. Il est également courant que les différents auteurs s'accusent mutuellement.

En septembre 1991, par exemple, huit personnes ayant des liens avec le trafic ou la consommation de drogues furent exécutées dans un quartier populaire de Medellin par un « escadron » composé de vingt-cinq hommes vêtus de noir, cagoulés et fortement armés. L'Armée et la Police affirmèrent alors que ce crime était l'oeuvre des « Milices populaires ». Pourtant, des membres de ces milices, interviewés par la presse, déclarèrent au contraire que les assassins étaient des policiers ⁽⁴⁰⁹⁾. Les informations recueillies non seulement ne permettent que très rarement de déterminer avec certitude l'identité des auteurs mais, à l'inverse, jettent parfois le trouble. En avril 1996, deux jeunes drogués furent surpris par un « escadron » au moment où ils s'apprêtaient à acheter de la drogue dans le quartier de Sevilla, à Cucuta (Norte de Santander). D'après des témoins, les assassins se présentèrent comme des membres du groupe « Serpent noir » des « Milices populaires ». Mais des groupes paramilitaires effectuaient à la même époque des opérations de « nettoyage » dans cette zone et l'un d'eux aurait également porté le nom de « Serpent noir » ⁽⁴¹⁰⁾. Il est donc malaisé de tirer des conclusions même lorsque des témoignages ont pu être recueillis. Les publications les plus précises sur ce point sont celles des O.N.G. Le gouvernement semble sur ce sujet muet et les médias ne sont guère plus prolixes lorsqu'il s'agit de l'identité des responsables.

409- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, juillet-septembre 1991, p.94.

410- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, avril-juin 1996, p.18.

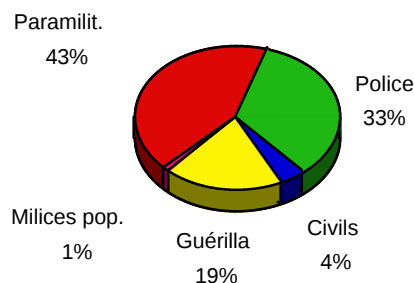
Dans la presse écrite, les articles sont pourtant nombreux. Mais les informations données sont floues : « des inconnus », des « tueurs en motos », « des individus armés », etc. Il est très rare que la presse publie des renseignements précis sur ce point. Dans le cadre de ce travail, il nous a donc fallu passer au crible une quantité considérable de documents de tout type et de toute provenance.

De manière générale, on peut dire qu'en matière d'« escadron », il y a deux schémas de base possibles, basés sur l'existence de responsables indirects et directs. Tout d'abord, le premier type d'organisation est constitué à la fois de commanditaires et d'exécutants. Le ou les responsables intellectuels des agressions décident et organisent les opérations et rémunèrent aussi les responsables directs (ceux qui tuent). Ces derniers sont alors recrutés en tant que tueurs à gages et appliquent les consignes reçues. Leur degré d'implication idéologique peut être faible ou inexistant. Le poids idéologique du « nettoyage social » retombe alors sur les commanditaires. Dans le deuxième cas de figure, il n'existe pas de niveaux différents, toutes les personnes impliquées sont des responsables directs. C'est-à-dire qu'un groupe d'individus à la fois organise les campagnes de « nettoyage » et les réalise. Une des principales différences dans ce cas-ci, c'est que bien souvent ils ne tirent aucun intérêt économique direct de leurs actions. Dans le premier schéma, les commanditaires pouvaient avoir des buts économiques (protéger leurs commerces par exemple) mais cela n'est pas une obligation. Par contre, les exécutants avaient fréquemment une motivation liée à l'argent bien qu'ils partagent aussi souvent les idées des commanditaires. En conclusion, on peut dire que lorsqu'il y a à la fois commanditaires et exécutants, l'aspect économique est important. En revanche, lorsque les mêmes personnes se chargent des différentes étapes des assassinats ou autres délits, l'aspect économique est souvent de second ordre, l'aspect idéologique primant. Depuis le début de ce travail nous parlons d'« escadrons » et d'individus au pluriel car il existe très peu de cas connus où des opérations répétées furent menées à bien par une seule personne. En revanche, lorsqu'il y a association, le

nombre des membres peut être très varié, de trois à trente personnes par exemple. Cette donnée est une caractéristique importante du « nettoyage social » perçu ici comme relevant des crimes en série. Car, en règle générale, les tueurs en série (les psychopathes notamment) sont presque toujours des individus isolés qui agissent seul.

Quant à la composition de ces organisations, nous avons distingué quatre grands groupes même si diverses combinaisons entre eux sont parfois possibles : les « escadrons » liés à la Police nationale, ceux liés à l'Armée et aux paramilitaires, ceux liés à la guérilla et aux « Milices populaires » et, en dernier lieu, ceux composés de civils. L'importance des agressions attribuées à chaque groupe peut varier suivant l'époque et les circonstances, comme nous allons le voir. À titre d'exemple, nous reproduisons ici un graphique qui présente les différents responsables d'assassinats commis dans ce cadre durant 1993, 1994 et les huit premiers mois de 1995 (⁴¹¹). D'après nos recherches, ces résultats semblent assez représentatifs de la situation générale.

Responsables présumés des assassinats relevant du
« nettoyage social » entre janvier 1993 et août 1995



⁴¹¹- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, p.26.

1-1 La Police et les Forces de sécurité

Le premier groupe que nous allons étudier est un des plus courants, il s'agit de celui que nous avons nommé globalement « Police et Forces de sécurité ». Ce groupe comprend bien sûr les policiers à proprement parler mais aussi les membres des divers organismes de sécurité de l'État, c'est-à-dire, en ce qui concerne le « nettoyage social », le F-2 (le service de renseignements de la Police), le D.A.S. (le Département Administratif de Sécurité), la D.I.J.I.N. (la Direction nationale de la Police judiciaire) ou la S.I.J.I.N. (Section de la Police judiciaire) mais également certains corps d'élite comme celui de la Police militaire de Medellin par exemple. Avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons que la Police colombienne est une institution centralisée qui dépend du ministère de la Défense mais qui est indépendante de l'Armée.

Ce premier groupe est fondamental dans la violence qui nous occupe, mais aussi à un niveau plus général. Le « nettoyage social » ne constitue pas en effet la seule violation des Droits de l'homme dont sont responsables en Colombie la Police et les diverses Forces de sécurité. Au contraire, ils sont impliqués dans la plupart des violences. Selon l'O.N.U., 58% des plaintes pour violations des Droits de l'homme déposées auprès du Bureau du procureur général de Colombie en 1994 concernaient la Police ⁽⁴¹²⁾. Dans le domaine du « nettoyage social », la Commission des Droits de l'homme de l'O.N.U. affirma en 1995 qu'« il est courant que des membres de la Police participent à des "escadrons de la mort" » ⁽⁴¹³⁾. Il semblerait que ces personnes agissent le plus souvent en dehors de leur service et qu'elles profitent de leur situation, notamment d'un accès facile aux armes et aux informations sur les futures victimes (particulièrement celles ayant des antécédents judiciaires). De

⁴¹²- O.N.U., *Informe del representante del Secretario General sobre la cuestión de los desplazados internos*, Genève : O.N.U., 1995, p.26.

⁴¹³- O.N.U., *Informe conjunto del Relator especial encargado de la cuestión de la tortura, Sr. N.S. Rodley, y del Relator especial encargado de la cuestión de las ejecuciones extrajudiciales, sumarias o arbitrarias, Sr. B.W. Ndiaye/Visita de los Relatores especiales a la República de Colombia del 17 al 26 de octubre de 1994*, Genève : O.N.U., 1995, p.18.

plus, en raison de leur statut professionnel, elles ont généralement l'assurance de bénéficier de l'impunité. Dans la grande majorité des cas, rien ne permet d'affirmer que ces hommes agissent sur ordre de leurs supérieurs hiérarchiques. Pourtant, la passivité des responsables de ces institutions « crée un climat particulièrement propice à la prolifération de ces agissements » ⁽⁴¹⁴⁾.

Les effectifs de Police et des Forces de sécurité étant très importants dans les villes, les exactions qui leur sont imputables dans ce milieu sont donc très nombreuses. Dans les zones rurales, la situation est différente. En règle générale, les organismes de sécurité en sont quasiment absents. Les agressions commises par exemple par des agents du F-2 ou du D.A.S. ont donc lieu avant tout en zone urbaine. La Police, quant à elle, est présente dans les campagnes puisque des petits commissariats existent dans certains villages. Dans les zones rurales affectées par le conflit armé, ses membres sont fréquemment impliqués dans des violences auxquelles participent également l'Armée ou les paramilitaires. Selon Human Rights Watch, dans ces régions « certains policiers ont été directement impliqués dans des opérations communes à l'Armée et aux paramilitaires » et ont « fourni des informations destinées à la réalisation des listes noires des paramilitaires » ⁽⁴¹⁵⁾. Ces pratiques incluent, entre autres, les campagnes de « nettoyage social ».

Il faut bien comprendre que cette catégorie de responsables est directement et constamment témoin de l'inefficacité du système judiciaire colombien. Depuis des décennies maintenant, ils voient au quotidien combien leur travail (les enquêtes, les arrestations...) semble inutile. Il faut savoir qu'en général 95% des dénonciations restent totalement impunies et que moins de 3% des cas aboutissent à une sentence effective ⁽⁴¹⁶⁾. Cette situation leur permet

⁴¹⁴- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.33.

⁴¹⁵- HUMAN RIGHTS WATCH, *Guerra sin cuartel : Colombia y el derecho internacional humanitario*, New-York : H.R.W., 2000, p.5.

⁴¹⁶- ACEVEDO J., GIRALDO J., REYES A., *Reforma de la Justicia en Colombia*, Bogota : Instituto SER de Investigación, 1987, p.61.

ainsi de justifier l'existence du « nettoyage social » mais aussi sa pratique. À titre d'exemple, nous souhaitons retranscrire ici un extrait d'une interview donnée par un policier, membre d'un « escadron », au journal *El Espectador* en 1993.

Il y a beaucoup de gens qui sont fatigués de l'inefficacité de la loi. J'attrape un tel, je le remets à un juge et deux jours après, il est libre et heureux dans la rue. Il y a beaucoup de gens qui ne supportent pas ça et qui disent, si la justice n'agit pas, il me faut m'en occuper moi même. Non seulement, il y a nous, les policiers, mais il y a aussi beaucoup de civils qui organisent ça ⁽⁴¹⁷⁾.

Ainsi, devant l'inefficacité de la justice colombienne, certains policiers et agents des organismes de sécurité succombent à la violence et à la justice privée. Cette situation n'est pas nouvelle. Durant la période de la « Violence » par exemple, les membres de la Police nationale et les agents du Département (agents de surveillance, carabiniers, détectives, Police forestière, inspecteurs des Douanes...) jouèrent un rôle considérable dans la violence. À tel point que, dans les municipes où le parti gouvernemental était minoritaire, les actes de répression menés contre les libéraux revinrent « presque'exclusivement aux agents de Police » ⁽⁴¹⁸⁾. Les violences commises par ces personnes furent d'ailleurs reconnues par leur institution mais de manière assez tardive. Parmi les caractéristiques que partagent les agents des Forces de l'ordre actuels et leurs homologues des années 1950, on peut relever au moins trois éléments. Tout d'abord, les policiers du milieu du XX^e siècle avaient fréquemment des comportements délictueux comme ceux d'aujourd'hui. Parmi les récits populaires qui circulent encore, notamment dans les campagnes colombiennes,

⁴¹⁷- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, p.10.

⁴¹⁸ ORTIZ SARMIENTO C.M., op. cit., p.115.

nombreux sont ceux qui évoquent les vols, les extorsions ou les meurtres dont les responsables étaient des policiers (souvent en service) ⁽⁴¹⁹⁾. En deuxième lieu, il faut rappeler que l'origine sociale des simples agents de Police a toujours été assez populaire. Cela explique le troisième point commun : leur faible niveau d'études. Durant la « Violence », on disait que la « recommandation du politicien local était la seule formalité requise » pour accéder à ce métier ⁽⁴²⁰⁾. La situation a évolué, le gamonalisme ⁽⁴²¹⁾ notamment s'est affaibli, mais le manque d'éducation reste bien souvent une réalité. C'est également à cette époque, après le coup d'État de Rojas Pinilla, que la nationalisation de la Police fut définitivement décrétée, ce qui mit fin en théorie aux liens et influences entre les agents et l'élite locale.

Les critiques qui actuellement sont le plus souvent adressées à la Police et aux Forces de sécurité sont nombreuses : augmentation de leurs revenus par des actions délictueuses, corruption, inefficacité, manque d'éthique, méconnaissance et non-respect des Droits de l'homme etc. ⁽⁴²²⁾ En effet, comme leur homologues des années 1950, en raison de leur bas salaire, certains n'hésitent pas à s'engager dans la « délinquance commune policière » ⁽⁴²³⁾ et à réaliser des attaques à main armée, des chantages, des enlèvements ou encore des vols de véhicules. D'autres moins téméraires préfèrent augmenter leurs revenus en se limitant au système de la corruption. Il existe des centaines de cas où des policiers, des membres du F-2 etc. ont reçu de l'argent, des biens ou des avantages quelconques de la part de délinquants, de *sicarios* mais surtout des narcotrafiquants. Mais une des critiques que leur adresse le plus

⁴¹⁹- Ibid., p.120.

⁴²⁰- Ibid., p.123.

⁴²¹- Système typique de certains pays latino-américains basé sur l'autorité et le pouvoir d'un *gamonal*, c'est-à-dire d'un notable local considéré comme une sorte de chef, notamment dans le domaine politique.

⁴²²- CAMACHO GUIZADO A., « La reforma de la Policía : realidades inmediatas y objetivos estratégicos » in *Análisis político*, 1993, n°19, p.50.

⁴²³- Ibid., p.51.

fréquemment la population concerne l'inefficacité des institutions auxquelles ils appartiennent. Lorsqu'un citoyen réclame l'intervention d'un policier, par exemple, il est fréquent que celui-ci lui réponde qu'il ne peut quitter son poste, qu'il ne dispose pas de coéquipiers ou encore de véhicules et il refuse alors d'intervenir. Les habitants de certains quartiers ne s'y trompent pas. En cas de problèmes, ils ne tentent même plus d'aller chercher de l'aide au C.A.I. ⁽⁴²⁴⁾ le plus proche. Il faut néanmoins reconnaître que cette « non-assistance » peut en partie s'expliquer par le peu de moyens dont disposent les Forces de sécurité et surtout la Police. Mais si ces conditions précaires de travail sont réelles, elles n'en occultent pas moins d'autres problèmes, comme la mauvaise préparation des membres de ces organisations ⁽⁴²⁵⁾. À titre d'exemple, la plupart des policiers présents dans les rue de Bogota sont des *bachilleres*, c'est-à-dire des jeunes qui viennent tout juste d'avoir leur bac et qui doivent alors faire leur service militaire, notamment dans la Police. Bien entendu, ils n'ont aucune formation approfondie et nombreux sont ceux qui viennent de milieux dans lesquels les « habitants de la rue » par exemple sont considérés comme *desechables* ⁽⁴²⁶⁾.

Dans ces conditions, on comprend mieux pourquoi le gouvernement colombien a promulgué en 1993 la loi n°62 sur la réforme de la Police nationale. Ce texte insiste avant tout sur la fonction préventive et civique de la Police face à la société civile et souhaite que cette institution ait un rôle de protecteur des droits de l'homme. Cette réforme souligne également la nécessité pour les policiers d'une formation académique dont l'accent serait mis sur l'éthique et le respect des Droits de l'homme. D'autre part, elle établit trois types de Police : une Police urbaine et une rurale, auxquelles s'ajoutent les corps

⁴²⁴- Les C.A.I. sont les « Centros de Atención inmediata », sorte de petits postes de Police de proximité. Leurs membres sont d'ailleurs fréquemment accusés de participer, entre autres, au « nettoyage social ».

⁴²⁵- CAMACHO GUIZADO A., op. cit., p.52.

⁴²⁶- Ce terme, comme nous l'avons déjà dit, signifie « jetables ».

spéciaux ⁽⁴²⁷⁾. Trois de ses créations méritent d'être détaillées. Tout d'abord, cette réforme a amené la création du « Bureau du Haut-Commissaire national de la Police » présidé par un civil dont la formation devrait être celle d'un magistrat et dont l'importance serait égale à celle du Directeur national de la Police, la plus haute instance de contrôle disciplinaire interne. La fonction de ce Haut-Commissaire est basée sur l'inspection et le contrôle, dans le but de garantir l'efficacité et la moralité de cette institution. La deuxième création consiste en un « système national de participation dans les affaires de la Police » qui, par le biais de comités nationaux, départementaux et locaux, cherche à rapprocher la communauté civile des membres de la Police. Troisièmement, la loi n°62 a créé également un système dont le but était de promouvoir et d'améliorer les conditions salariales des agents de Police. Cette dernière mesure fut immédiatement déclarée inconstitutionnelle pour « vices de forme » mais le gouvernement promit de travailler à une mesure de remplacement. La Police nationale a donc fortement incorporé, notamment grâce à sa réforme, le thème des Droits de l'homme dans son discours officiel et dans ses textes juridiques. Mais, mises à part les régulières sessions de formation de ses agents à ces thèmes, qu'en est-il réellement ? Les O.N.G. affirment que dans l'ensemble les agissements des policiers et des membres des Forces spéciales ne se sont pas améliorés, malgré la création des différentes instances annoncées. Bien évidemment, l'existence d'une réforme de la Police basée notamment sur le respect des Droits fondamentaux ne peut, à elle seule, mettre fin au « nettoyage social ». En revanche, si cette réforme est réellement appliquée, elle peut faire diminuer les violations des Droits de l'homme commises par des agents de l'État et contribuer donc à la lutte contre le « nettoyage social ». En conclusion, on peut dire que la réforme de la Police de 1993 comporte des similitudes avec l'élaboration de la Constitution de

⁴²⁷- MINISTERIO DE LA DEFENSA, *Ley n°62*, Bogota : Ministerio de la Defensa, 1993.

1991 : dans les deux cas, il s'agit en théorie d'une grande avancée mais qui se révèle inefficace dans la pratique.

En ce qui concerne les raisons qui peuvent expliquer pourquoi des membres de la Police soutiennent le « nettoyage social » et y prennent part, il en existe selon nous deux : une raison idéologique et une de type économique, qui sont intimement mêlées. Au niveau idéologique, nous avons déjà dit que certains aspects de leur profession (contact avec les délinquants, avec le monde de la rue, connaissance des insuffisances de la justice, du monde carcéral...) favorisaient le développement d'idées propices au « nettoyage » de la société. Leur bas salaire et leur faible niveau d'éducation permettent alors à certains de franchir le pas. Non seulement ils appartiennent à la partie de la population qui accepte cette pratique mais ils y participent activement. Le degré d'implication peut être plus ou moins fort. L'activité de certains policiers se limite à fournir des informations aux « escadrons », d'autres participent directement aux agressions et enfin certains vont jusqu'à constituer et organiser des « escadrons » puis tuent des êtres humains. Le phénomène du « nettoyage social » étant, comme nous l'avons déjà souligné, fort complexe, le schéma peut comporter d'autres variantes : des civils, par exemple, peuvent prendre part à ces actions. Nous avons également déjà évoqué l'existence possible de commanditaires ne réalisant donc pas eux-mêmes les agressions. Ainsi, pour certains policiers ou membres des Forces spéciales, la motivation peut être uniquement idéologique : se débarrasser définitivement de ceux qu'ils considèrent comme des « parasites » de la société, des êtres « nuisibles » et « irrécupérables ». Dans le cadre de leur fonction, ils ne peuvent lutter efficacement contre ces individus, la justice ne le fera pas non plus et même si ces délinquants se retrouvaient en prison, cela ne résoudrait pas pour autant le problème. Qu'à cela ne tienne : ils vont s'en charger ! Tel est le discours auquel adhèrent de nombreux membres de ces institutions. Mais le plus souvent, un deuxième mobile de type économique s'ajoute au mobile idéologique. Certaines

affaires révélées par les médias ou par les O.N.G. ont montré que des policiers agissaient aussi dans le but d'améliorer leurs revenus. Et, s'il y a appât du gain, c'est qu'il existe une rémunération des agressions effectuées. Or nous avons déjà vu que les victimes sont des personnes démunies et que de plus, elles ne sont jamais dépossédées par leurs agresseurs du peu de bien qu'elles possèdent. L'attrait économique est donc à chercher ailleurs, du côté des commanditaires qui vont rémunérer le « nettoyage social ». Nous aurons très bientôt l'occasion d'évoquer plus longuement cet aspect. Sur ce sujet, nous pouvons citer de nouveau le policier interrogé par le journal *El Espectador* : « Alors les intéressés cherchent le policier X ou Y et lui disent : "je vous donne tant et nettoyez-moi bien le secteur". Le policier, voyant que le travail qu'il fait ne sert à rien, et qu'en plus, on lui donne un stimulant économique, bon, ben, il le fait » ⁽⁴²⁸⁾.

Il semblerait d'autre part qu'il existe des « préliminaires » aux opérations de « nettoyage social ». Dans de nombreux cas, des opérations officielles ont eu lieu juste avant le déclenchement des agressions. Ces opérations comprennent des actes légaux, les contrôles d'identité et les fouilles corporelles par exemple, mais également des perquisitions sans mandat, des menaces ou encore des coups ⁽⁴²⁹⁾. Dans ce contexte, les agents quittent alors leur plaque d'identification. Les jeunes des quartiers défavorisés affirment que le « nettoyage social » est la forme la plus extrême de ces agressions mais qu'il ne faut pas pour autant oublier les autres. À Cali, dans le district d'Aguablanca, ils accusent les policiers du poste de Los Mangos de tortures à l'électricité et ceux du poste d'El Diamante de « négocier la liberté de celui qui s'est fait arrêter en demandant à sa mère ou à sa soeur de coucher avec le policier » ⁽⁴³⁰⁾.

⁴²⁸- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, p.10.

⁴²⁹- COLECTIVO DE ABOGADOS « JOSÉ ALVEAR RESTREPO », « COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ », C.I.N.E.P., D.N.I., op. cit., p.67.

⁴³⁰- Ibid.

Les perquisitions sont également assez violentes. Certains habitants prétendent que durant ces recherches, les policiers mettent à sac la maison, brisent les bibelots, cassent les meubles et repartent en emportant les objets de valeur ⁽⁴³¹⁾.

En ce qui concerne le « nettoyage social » à proprement parler, certaines villes ont connu d'intenses périodes de violence dont les responsables semblaient être des policiers et des membres des Forces de sécurité. Ce fut le cas notamment de Cali en 1993 lors du « pacte pour la paix ». Cette année-là, une campagne municipale pour le désarmement et la réinsertion des bandes de jeunes opérant à Cali fut lancée avec le soutien de la mairie et du Conseil pour le développement, la sécurité et la paix ⁽⁴³²⁾. Au départ, plus de 200 jeunes acceptèrent de déposer les armes et de participer aux programmes de réinsertion. La municipalité s'engagea pour sa part à leur trouver du travail et à leur garantir un minimum vital. Mais très vite, avant même la signature du pacte, ces jeunes devinrent la cible de multiples agressions. Tel fut le cas de la bande El Pozo, du district d'Aguablanca. Néanmoins, le 26 mai 1993 lors de la signature, plus de cinquante jeunes remirent leur arme, donnèrent leur identité et adresse et se montrèrent à visage découvert. Ils furent d'ailleurs photographiés et filmés ⁽⁴³³⁾. Ce même jour, un agent de Police fut tué. La Police prétendit avoir identifié le coupable en la personne de « Tumaco », un membre d'El Pozo. Ce jeune mourut alors à son tour, assassiné par la Police ⁽⁴³⁴⁾. Lors de son enterrement, des agents des Forces de sécurité, les *federales* comme les appellent les jeunes, prirent des photos de l'assistance. À partir de ce jour-là, une nouvelle campagne de « nettoyage » se mit en place. Des groupes vinrent dans les quartiers des jeunes, liste en main, les appeler par leur nom et surnom et les éliminer. Selon leurs proches, le nombre des victimes serait de

⁴³¹- Ibid.

⁴³²- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : la violence politique frappe aussi les enfants et les adolescents*, Paris : A.I., 1994, p.7.

⁴³³- COLECTIVO DE ABOGADOS « JOSÉ ALVEAR RESTREPO », op. cit., p.31.

⁴³⁴- Ibid.

trente jeunes, morts entre mai 1993 et janvier 1994 ⁽⁴³⁵⁾. En septembre 1993, un haut responsable du conseil municipal de Cali accusa la Police d'avoir assassiné douze de ces jeunes. Selon le Conseiller pour la paix, ces meurtres cherchaient à faire échouer le « plan gangs », dénonciation qui lui valut des menaces de mort ⁽⁴³⁶⁾. Dix ans auparavant, de nombreuses critiques avaient déjà été lancées contre la Police, à Cali et dans la municipalité voisine de Yumbo. Le procureur général de la Nation avait alors accusé de hauts fonctionnaires de la Police locale d'inciter à la création d'« escadrons de la mort » composés de membres de leur institution ⁽⁴³⁷⁾.

Parmi les autres exemples, il faut aussi mentionner la ville de Medellin. Dès 1980, des « escadrons » se formèrent dans cette région, avec l'appui fréquent des narcotrafiquants du cartel de Medellin. Puis, aux alentours de 1990, le cartel entra à nouveau en guerre contre le gouvernement colombien. Face à l'action des corps d'élite de la Police, le narcotrafic engagea une forte offensive durant le premier semestre de 1990 qui se solda par la mort de 182 policiers et l'explosion de 11 voitures piégées, toutes ces actions étant dirigées contre la Police ⁽⁴³⁸⁾. La réponse de l'État fut vive mais indirecte, c'est-à-dire qu'elle s'exprima par le biais des « escadrons ». Selon le colonel Bahamon, ces représailles furent principalement composées d'attaques contre les jeunes des quartiers connus pour abriter les *sicarios*, au travers de massacres collectifs ⁽⁴³⁹⁾. Un grand nombre de ces « escadrons » étaient composés de policiers qui, fortement affectés par la mort de leurs collègues et le peu de coupables arrêtés, décidèrent de faire justice eux-mêmes. Ils se vengèrent notamment de la mise à

⁴³⁵- Ibid., p.33.

⁴³⁶- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : la violence politique frappe aussi les enfants et les adolescents*, p.8.

⁴³⁷- CAMACHO A., GUZMÁN A., op. cit., p.173.

⁴³⁸- URIBE M.V., VÁSQUEZ T., *Enterrar y callar, las masacres en Colombia 1980-1993*, Bogota : Comité Permanente por la Defensa de los Derechos Humanos, Fundación Terres des Hommes, 1995, p.75.

⁴³⁹- Ibid.

prix annoncée par les *narcos* : l'équivalent de 350 francs était remis aux jeunes pour chaque policier abattu ⁽⁴⁴⁰⁾. Dans cette tâche, les policiers auraient été aidés par des civils, notamment par des habitants excédés par la violence. Les opérations s'enchaînèrent alors. Personne n'était à l'abri et il n'était fait aucune exception ; ainsi, les « escadrons » allèrent jusqu'à accomplir leur « mission » dans les baptêmes, les veillées funèbres etc. ⁽⁴⁴¹⁾. Une recrudescence de ce type de violence fut de nouveau signalée en 1992. En effet, après l'évasion de Pablo Escobar et de plusieurs trafiquants importants, de nouvelles vagues d'agressions contre les jeunes des quartiers pauvres de Medellin furent enregistrées. Dans les mois qui suivirent cette évasion, plus de 60 policiers furent exécutés dans cette ville par des *sicarios* appartenant semblait-il au cartel ⁽⁴⁴²⁾. Les *narcos* attaquaient le gouvernement au travers notamment de ses policiers et les « escadrons » répliquaient, non pas en s'attaquant directement aux grands trafiquants, mais à leurs petits « employés », les *sicarios*, ou aux jeunes qui en avaient l'apparence. En novembre 1992 par exemple, quelques heures après l'assassinat de deux policiers à Medellin, douze hommes armés et masqués se rendirent à Villatina, un quartier pauvre de cette ville, où ils exécutèrent neuf jeunes, dont deux n'avaient que 8 ans ⁽⁴⁴³⁾. Il semblerait que ces jeunes n'avaient rien à voir avec le monde de la délinquance, sept d'entre eux étant d'ailleurs membres des « Caminantes del futuro » ⁽⁴⁴⁴⁾, et que leur seul tort fut d'être attablés dans un café d'un quartier ayant « mauvaise réputation ». Des attaques plus ciblées eurent également lieu. En novembre 1992, John Albert Muñeton Pulgarin fut interpellé par une unité de la Police motorisée de Medellin. Il fut d'abord emmené dans un poste de Police où on

⁴⁴⁰- *El País*, « La rueda de la venganza en Colombia », 15-03-1991.

⁴⁴¹- URIBE M.V., VÁSQUEZ T., *Enterrar y callar, las masacres en Colombia 1980-1993*, p.75.

⁴⁴²- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.31.

⁴⁴³- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : la violence politique frappe aussi les enfants et les adolescents*, op.cit., p.8.

⁴⁴⁴- Il s'agit des « Marcheuses de l'avenir », une organisation religieuse de jeunesse qui tente notamment de lutter contre la violence.

l'accusa d'avoir participé à l'attaque d'une patrouille de Police. Il fut ensuite transféré au quartier général du F-2 puis dans un commissariat. Une fois sa déposition recueillie par un juge, il fut libéré faute de preuves et quitta le commissariat en compagnie de sa mère, de sa soeur et de sa petite amie ⁽⁴⁴⁵⁾. Depuis lors, tous quatre ont « disparu ».

Les cas que nous venons d'évoquer laissent planer de fortes présomptions sur des membres de la Police et des organismes de sécurité. Mais les preuves concrètes de leur culpabilité font défaut. Cela n'est pas toujours le cas. Dans de très nombreuses affaires, différents éléments prouvent la participation de ces personnes à des campagnes de « nettoyage social ». Une des premières accusations concrètes fut portée en 1981 par la mère d'un jeune de Medellin qui avait des antécédents judiciaires. Elle désigna alors des policiers comme étant les responsables de la mort de son fils. Ce dernier présentait un lourd casier et avait de nouveau été arrêté, devant témoins, par des membres du poste de Police du quartier de Manrique. Les témoins affirmèrent que les policiers avaient ensuite remis ce jeune à un groupe d'hommes circulant à bord d'un véhicule 4x4. Sa famille finit par retrouver son corps. Il avait été effroyablement torturé avant d'être achevé par balles. Malgré les témoignages, la Police nia son arrestation ⁽⁴⁴⁶⁾. Quelques années plus tard, en septembre 1986, dans le village de Liborina (Antioquia), deux agents de Police tuèrent Javier de Jesus Londoño Arango, un ancien repris de justice. En juin 1992, le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative colombienne, estima que les policiers l'avaient tué uniquement « parce qu'il s'agissait d'un individu notoirement indésirable et antisocial avec un casier judiciaire » ⁽⁴⁴⁷⁾. Le Conseil d'État demanda donc au ministère de la Défense, institution à laquelle appartenaient les deux responsables, de verser à chacun

⁴⁴⁵- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.31.

⁴⁴⁶- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.19.

⁴⁴⁷- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.33.

des parents de la victime l'équivalent de 500 grammes d'or. Elle se basait notamment sur l'idée suivante :

Personne en Colombie ne peut s'arroger le droit de dire [...] qui est utile et bon et mérite de continuer à vivre, et qui est mauvais, inutile et "à jeter" et doit donc mourir. Personne, et surtout pas l'autorité publique. Quand l'autorité publique assume ce rôle, elle [...] devient la propriétaire, monstrueuse, de la vie, de l'honneur et des biens des citoyens ⁽⁴⁴⁸⁾.

Mais le ministère de la Défense rejeta la demande de réparation, traduisant au passage l'opinion commune des Forces de l'ordre en général :

À aucun moment la preuve n'a été apportée d'une quelconque faute de la Police ou des pouvoirs publics. Il n'y a donc pas lieu de requérir un quelconque paiement en réparation de la part de la Nation, qui plus est pour un individu qui, loin d'être productif ou utile à la société ou à sa famille, était un vagabond dont personne, à Liborina, ne voulait ⁽⁴⁴⁹⁾.

Non seulement le ministère niait, malgré l'évidence, les faits, mais en outre, il justifiait l'assassinat de Javier de Jesus Londoño Arango par des idées parfaitement « dignes » du « nettoyage social ». Durant l'année 1986, une autre haute instance colombienne avait déjà désigné expressément des policiers comme étant responsables d'opérations de « nettoyage ». En effet, en mai de cette année-là, le procureur général de la Nation accusa quatre agents en poste à Cali, Jorge Olmedo Lopez Giraldo (qui opérait sous le nom de « Maji »), José Albert Guzman, Faustino Banguera et Alfredo Sanchez (alias « Kankil »), de mener des opérations visant à éliminer « les délinquants et les parias de cette

⁴⁴⁸- Ibid.

⁴⁴⁹- Ibid., pp.33 et 34

ville » ⁽⁴⁵⁰⁾. Ces accusations furent aussitôt démenties par les intéressés et par leur institution, qui dénonçaient notamment le manque de preuves. Un des accusés, Jorge Olmedo Lopez Giraldo, ne put d'ailleurs être entendu puisqu'un jour avant cette dénonciation, il fut tué lors d'un affrontement entre la Police de Cali et un groupe de délinquants spécialisés dans l'extorsion de fonds ⁽⁴⁵¹⁾. Précisons que lors de cet échange de tirs l'agent Lopez Giraldo appartenait au camp des délinquants. En ce qui concerne les autres personnes accusées par le procureur de la Nation, elles risquaient principalement d'être éloignées du service actif. D'ailleurs, au début de l'année suivante, la presse annonça que plus de 100 agents de Police avaient été « séparés du service actif » en raison de leur participation à des « escadrons de la mort » qui opéraient contre des délinquants ⁽⁴⁵²⁾. Cependant l'implication policière ne diminua pas. Ainsi, en 1991, à Pereira, quinze policiers furent destitués pour avoir eu des liens avec une campagne de « nettoyage social » qui fit dans cette ville, en juillet 1991, plusieurs dizaines de morts parmi les « habitants de la rue » ⁽⁴⁵³⁾. Les dénonciations de l'évêque de Pereira, Dario Castrillon Hoyos, jouèrent un rôle important dans cette affaire, notamment parce qu'elles donnèrent lieu à un vaste mouvement de protestations et parce qu'elles suscitèrent l'intérêt des médias. Par la suite, quatre autres policiers furent mis aux arrêts pendant huit jours par leurs supérieurs, pour avoir eux aussi joué un rôle dans cette affaire. Le journal *El Tiempo* annonça finalement le 23 novembre que les policiers accusés allaient passer de la « justice pénale militaire à la justice ordinaire puisque ces actes délictueux avaient été exécutés en dehors de leur service » ⁽⁴⁵⁴⁾. À notre connaissance, il n'y eut ni procès ni emprisonnement des personnes incriminées. Comme le veut la règle du « nettoyage social », l'affaire

⁴⁵⁰- *El Tiempo*, « FF.AA. habrían dado de baja a sindicato por Procuraduría ».

⁴⁵¹- Ibid.

⁴⁵²- AMNESTY INTERNATIONAL, *Una crisis de Derechos humanos*, Genève : A.I., 1988, p.19

⁴⁵³- *El Tiempo*, « Crimen de indigentes : destitución de 15 policías », 22-11-1991.

⁴⁵⁴- *El Tiempo*, « Termina "purga" en la policía de Risaralda », 23-11-1991.

fut étouffée soit volontairement, soit par le contexte de la Colombie où chaque violence, quel que soit son degré d'importance et d'atrocité, est vite remplacée sur le devant de la scène par une autre plus récente.

De même, lorsque le paiement d'indemnisations est accordé aux victimes ou à leurs proches, il est difficile de savoir si l'impunité reste de mise ou si elles sont effectivement versées. En 1992, cinq personnes qui « n'avaient pas d'occupation connue » disparurent de la localité de Fusagasuga (à une cinquantaine de kilomètres au sud de Bogota). Leurs corps furent ensuite découverts dans différents endroits de la ville. En août 1996, le journal *El Espectador* affirma que ces actes étaient l'oeuvre « d'unités de la Police nationale » et que pour cela, la « Nation devra payer [...] une première indemnisation de 200 millions de pesos ». Le quotidien évoquait également une seconde demande non encore examinée d'un montant d'un milliard de pesos. Ce qui faisait dire au journaliste que le « macabre nettoyage social n'est pas seulement une attaque frontale des Droits de l'homme » mais qu'il entraîne aussi, pour le budget de l'État, une énorme dépense ⁽⁴⁵⁵⁾. Là aussi, il nous fut impossible de savoir si l'affaire avait eu des suites ou si elle en était restée définitivement là. Nous aurons l'occasion de reparler de l'impunité qui règne en Colombie mais d'ores et déjà nous pouvons dire que le « nettoyage social » en est un parfait exemple.

En mars 1994, Amnesty International lança un appel urgent afin de faire pression sur le gouvernement colombien et d'éviter justement un autre cas flagrant d'impunité. En effet, le 16 septembre de l'année précédente, à 2 heures du matin, sous le pont de l'Avenida de las Américas et de la Carrera 30, en plein coeur de Bogota, deux motards du C.A.I. numéro 116 avaient frappé huit sans-abri qui dormaient sous ce pont. Parmi eux se trouvait Miguel Angel Martinez, surnommé le « poeta ñero », un « habitant de la rue » de 58 ans. Il ne pouvait plus se déplacer en raison d'un coup que lui avait porté un policier une

⁴⁵⁵- *El Espectador*, « Costosa "limpieza" », 31-08-1996.

semaine auparavant. Selon les autres sans-abri, le policier portant le matricule 2 003 l'aurait alors violemment battu à son tour, lui portant de nombreux coups de pied dans l'estomac, sous le regard indifférent de son collègue, le matricule 2 013 ⁽⁴⁵⁶⁾. Le 20 septembre, Miguel Angel Martinez fut transporté à l'hôpital de San Juan de Dios où, après trois opérations, il mourut. Sa mort provoqua un tollé parmi les ñeros de Bogota. Lors de son enterrement, ils furent 500 à accompagner son cercueil. Le défenseur du peuple de Bogota annonça alors l'ouverture d'une enquête et le 28 septembre, les deux policiers soupçonnés du meurtre furent arrêtés et conduits dans un commissariat. Mais constatant l'inertie dans le traitement du dossier, Amnesty International dut lancer presque six mois plus tard un appel urgent dans lequel cette organisation demandait notamment qu'une enquête approfondie soit menée, que ses résultats soient rendus publics et que les policiers soupçonnés soient suspendus de leurs fonctions durant l'enquête. L'appel s'achevait en demandant au gouvernement colombien que les « responsables soient traduits en justice, afin de mettre un terme à l'impunité qui favorise la pratique du "nettoyage des rues" » ⁽⁴⁵⁷⁾. On attend toujours le procès de ces policiers et, à ce jour, Amnesty International ne dispose d'aucune information supplémentaire sur les suites de cette enquête. Cette affaire, comme tant d'autres, est tombée dans l'oubli et l'impunité.

À chaque agression visant à « nettoyer » la société, on se prend à espérer que les criminels seront identifiés et jugés. Mais, en Colombie, cela n'est pas si simple. Le cas de Miguel Angel Martinez le montre parfaitement. D'autant qu'il ne constitue pas un cas isolé. Également à la même époque, entre 1993 et 1994, un « escadron » assassina trente-cinq personnes dans la ville d'Yarumal (Antioquia), toutes étaient des délinquants ou des marginaux. En juin 1998, deux officiers et deux agents de Police furent accusés d'avoir

⁴⁵⁶- AMNESTY INTERNATIONAL, *Appel pour Miguel Angel Martínez*, 1994, p.1.

⁴⁵⁷- Ibid., p.3.

participé à ces agressions ⁽⁴⁵⁸⁾. Mais les seules poursuites engagées contre eux le furent à l'intérieur de leur institution et ne donnèrent lieu qu'à des sanctions disciplinaires, « comme toujours » sommes-nous tentés de dire.

Dans d'autres cas, non seulement les véritables coupables ne sont pas arrêtés mais en plus, il semblerait qu'on ait recours à des boucs émissaires. C'est la thèse que soutient en tous cas la soeur Leticia Lopez Manrique, emprisonnée pour homicide durant dix-sept mois avant d'être finalement acquittée et relâchée. En 1999, cette religieuse, membre de la communauté des Adoratrices située dans le quartier de la Candelaria à Bogota, était directrice du centre d'accueil de l'avenue Caracas, destiné à aider les prostituées, notamment grâce à un programme de réinsertion. Elle était aidée dans sa tâche par d'autres religieuses dont la soeur Luz Amparo Granada Bedoya. Cette même année, elles furent toutes les deux injuriées et menacées par les membres d'un commissariat du centre de Bogota alors qu'elles tentaient de faire relâcher des prostituées arrêtées lors d'une opération de Police ⁽⁴⁵⁹⁾. Toujours en 1999, vingt et une prostituées du centre de Bogota furent assassinées dans des circonstances qui laissèrent à penser qu'il s'agissait d'une campagne de « purification » des « zones rouges » de la capitale. Huit organisations religieuses dénoncèrent alors ces violences et parmi elles figurait la soeur Luz Amparo Granada Bedoya qui porta plainte auprès du défenseur du peuple de Bogota. Le but était de démontrer qu'à Bogota, un massacre sélectif avait lieu mais qu'il était nié par les autorités. Quelques semaines après cette plainte, la soeur Granada Bedoya disparut de son couvent. Deux jours plus tard, le 15 novembre 1999, on découvrit son cadavre dans une décharge publique. Son corps avait été mutilé, démembré puis brûlé ⁽⁴⁶⁰⁾. En mars 2000, la soeur Leticia Lopez Manrique fut arrêtée et accusée du crime. Le Bureau de l'avocat général

⁴⁵⁸- AMNESTY INTERNATIONAL, *Annual report 1998*, Londres : A.I., 1999, p. 3.

⁴⁵⁹- *El Tiempo*, « Yo soy un chivo expiatorio », 23-04-2001.

⁴⁶⁰- Ibid.

de la Nation demanda qu'elle soit condamnée à 25 ans d'emprisonnement. Au contraire, le procureur général réclama son acquittement. Après dix-sept mois de prison, la soeur Leticia Lopez Manrique fut finalement relâchée, la justice estimant qu'il n'existait pas suffisamment de preuves concrètes à son encontre. Selon les défenseurs de cette religieuse, Luz Amparo Granada Bedoya aurait été assassinée dans le but de faire taire les accusations portées à la suite des assassinats des prostituées, en réduisant notamment certains plaignants au silence. À sa sortie de prison, la soeur Leticia Lopez Manrique affirma qu'elle n'était qu'« bouc émissaire » ⁽⁴⁶¹⁾. Si c'est bien le cas, les assassins de sa compagne courent toujours. Mais récemment la justice colombienne a rouvert le dossier et Leticia Lopez Manrique est à nouveau sous le coup d'une inculpation pour homicide. Quoi qu'il en soit, le mystère entourant le mort de la soeur Luz Amparo Granada Bedoya, lui, demeure entier et les meurtres des vingt et une prostituées qu'elle avait défendues restent impunis.

Nous avons ici évoqué longuement les crimes dont sont accusés des policiers mais, comme nous l'avons précédemment mentionné, des membres des Forces de sécurité sont eux aussi impliqués dans des affaires de « nettoyage social ». Dès les premières années de cette violence, des accusations furent portées contre le F-2 ou encore le D.A.S., notamment par d'importantes personnalités publiques. Tel fut le cas en 1981 lors d'un débat du Conseil municipal de Medellin, durant lequel le conseiller libéral Alberto Betancur Gonzalez dénonça non seulement l'existence des « escadrons » mais également la participation d'agents du F-2, du D.A.S. et du D.S.C. de Medellin ⁽⁴⁶²⁾. D'ailleurs, dans son exposé, le conseiller évoqua les cas de deux agents du F-2 qui enquêtant sur un vol de voiture avaient dit à la propriétaire au sujet des voleurs : « il vaut mieux qu'ils soient morts qu'entre les mains d'un juge, qui les

⁴⁶¹ Ibid.

⁴⁶² Comme nous l'avons déjà dit, le F-2 est l'organisme chargé du Renseignement au sein de la Police, le D.A.S. signifie « Département Administratif de Sécurité » et le D.S.C. « Département de Sécurité Citoyenne ».

relâchera en quelques jours » ⁽⁴⁶³⁾. En janvier 1981, deux autres agents du F-2 auraient été arrêtés et mis à la disposition de la justice après qu'à Bogota, une femme eut réussi à échapper à une agression de ce type et eut dénoncé ces deux individus ⁽⁴⁶⁴⁾. En août de la même année, cinq hommes furent arrêtés à Medellin et accusés de deux meurtres liés au « nettoyage social ». L'un d'eux était un agent du D.S.C. et il fut, non pas jugé par la justice, mais destitué par cet organisme ⁽⁴⁶⁵⁾. À la suite de nombreuses accusations portées au tout début des années 1980 contre des membres du F-2 de Medellin, des changements au sein du personnel eurent lieu. Cela coïncida avec une diminution du nombre d'assassinats de délinquants dans cette ville. Dans de nombreux cas ces agents opèrent avec des membres d'autres organismes de sécurité mais aussi de la Police nationale et également grâce à l'appui de civils.

À titre d'exemple, nous pouvons évoquer ici une vaste campagne réalisée en 1994 et 1995 à Bogota. À partir de janvier 1994, dans le sud de la capitale, dans les quartiers de Villa Alemania et d'El Uval, des opérations de « nettoyage », dont le nom général était « Operación Estrella », furent menées à bien par des membres du D.A.S. aidés de civils. Les policiers de la zone ont déclaré alors aux habitants qu'ils devaient considérer ces actes comme « normaux » et comme étant « l'unique façon de garantir la sécurité » ⁽⁴⁶⁶⁾. Dans ces circonstances, plus de vingt personnes auraient perdu la vie. Durant cette période, les habitants ont également dénoncé à plusieurs reprises le fait que dans cette zone rodaient constamment des véhicules avec à leur bord des hommes armés. Certaines de ces voitures ont pu être identifiées comme appartenant au D.A.S. ⁽⁴⁶⁷⁾.

⁴⁶³- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.18.

⁴⁶⁴- Ibid., p.19.

⁴⁶⁵- Ibid.

⁴⁶⁶- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, juillet-septembre 1995, p.103.

⁴⁶⁷- Ibid.

Des exemples pourraient encore être exposés sur des pages et des pages. Mais nous pensons que les faits évoqués ici sont suffisamment éloquentes et qu'il n'est donc pas nécessaire de poursuivre. De manière générale, il ressort que les sanctions appliquées aux responsables identifiés, lorsqu'il s'agit de membres de la Police ou des Forces de sécurité spéciales, ne sont pas judiciaires mais disciplinaires. Les cas de traduction devant un juge appartenant à la justice ordinaire et les condamnations à des peines de prison sont infimes. Il existe quelques affaires où les accusés furent entendus par un juge relevant de la justice militaire mais les suites données furent là encore bien maigres. Ainsi, en Colombie, un agent des Forces de l'ordre qui participe à ce genre de violence n'est passible que d'une mise aux arrêts momentanée, d'une mutation forcée ou, dans des cas extrêmes, d'un détachement définitif du corps. Cela montre sans équivoque le mépris de la vie humaine, surtout lorsqu'il s'agit de marginaux. En matière de conséquences concrètes, il faut également mentionner les indemnisations que réclament certaines familles : lorsqu'elles sont acceptées, elles n'incombent pas au responsable direct mais à son institution, à son ministère voire même à l'État. Les policiers et agents de sécurité de l'État sont protégés bien souvent par leurs supérieurs et par l'institution toute entière. Cela se vérifie parfaitement lorsque, par exemple, un procès est rendu impossible en raison des perpétuelles mutations professionnelles des accusés. L'impunité est donc quasi totale. Selon Carlos Eduardo Rojas, qui connaît bien le problème, en 1994, date à laquelle il rédigea un rapport sur ce sujet pour le C.I.N.E.P., un seul « escadron » de ce type avait été démantelé depuis l'apparition de cette forme de violence. Il s'agissait du groupe « Les Cobras » qui sévissait à Cali et qui fut démantelé par le F-2 en 1982 grâce à l'aide d'une personne qui survécut à une de leurs exécutions collectives ⁽⁴⁶⁸⁾. Une fois encore, le « nettoyage social » nous confronte aux paradoxes de la Colombie. La Police et les Forces de sécurité ont comme

⁴⁶⁸- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, pp. 20 et 74.

mission officielle la défense du citoyen et du libre exercice de ses Droits fondamentaux. Ce concept devrait nous amener à nous demander : qui sont les citoyens ? quels critères doit-on remplir pour être considéré comme tel, puisque certains, les victimes du « nettoyage social », ne semblent pas faire partie de cette catégorie ?

1-2 Les Forces armées et les paramilitaires

S'il est vrai que les principaux responsables du « nettoyage social » durant la première période (de la fin des années 1970 au milieu des années 1980) furent avant tout des policiers, il semblerait qu'à l'heure actuelle, ce soit les paramilitaires qui occupent cette place. Les chiffres que nous avons présenté au début de ce chapitre montraient que les paramilitaires étaient responsables de 43% des homicides liés au « nettoyage social » ⁽⁴⁶⁹⁾. Si nous avons choisi d'intituler cette partie « Forces armées et paramilitaires » c'est parce qu'il est extrêmement difficile de les distinguer avec certitude et, en outre, parce que les groupes paramilitaires illégaux, comme nous allons le souligner, ont sans conteste des liens étroits avec les Forces armées régulières, ce qui leur vaut leur nom de paramilitaires. Précisons, dès maintenant, que bien évidemment tous les membres de l'Armée colombienne ne violent pas la loi et les Droits de l'homme. D'autre part, si dans les chiffres concernant les responsables que nous avons présentés apparaît seulement la catégorie « paramilitaires », c'est que les militaires impliqués dans ces violences le font presque toujours sous le couvert des organisations paramilitaires. Les O.N.G., conscientes de cet aspect, ne font jamais figurer les militaires parmi les responsables de ce type de violence mais les incluent dans la catégorie « paramilitaires ». En ce qui concerne la composition exacte de cette catégorie, nous pouvons la diviser en trois sous-

⁴⁶⁹- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, p.26.

catégories : les Forces armées, c'est-à-dire la minorité de militaires à proprement parler agissant comme tels, les groupes paramilitaires, actuellement illégaux et les CONVIVIR, mouvements légaux.

Une fois encore nous allons ici nous heurter au problème de l'identification. On sait que certains « escadrons » sont composés exclusivement de militaires, bien que cela soit rare, que d'autres sont des groupes ou sous-groupes paramilitaires et que des CONVIVIR réalisent elles aussi des opérations de « nettoyage ». Ces cas sont assez limpides. En revanche, dans de nombreux cas, des membres de ces trois sous-catégories agissent d'un commun accord dans des « escadrons » mixtes incluant également des civils. Il est très fréquent que les responsables de ces violences soient des organisations composées à la fois de militaires et de civils appartenant à des groupes paramilitaires. Quant aux CONVIVIR, leurs membres réalisent de façon indépendante des opérations de ce type mais là encore, les limites entre chaque sous-catégorie ne sont pas évidentes. Un membre d'une CONVIVIR, organisation légale, peut très bien être également membre d'un groupe paramilitaire illégal. Une fois encore, ce sujet nous emmène sur des terrains difficiles. Nous ferons donc tout notre possible pour éclaircir ce sombre panorama.

1-2-1 Les militaires

La première sous-catégorie est celle que nous pourrions qualifier, par rapport aux deux autres, de groupe de départ, c'est-à-dire les Forces armées. En réalité, il ne s'agit que des membres de l'Armée colombienne puisque nous avons déjà évoqué séparément ceux de la Police nationale (qui en Colombie appartiennent aussi aux Forces armées). L'Armée colombienne pratique maintenant une politique dans laquelle les Droits de l'homme figurent à une place importante. Néanmoins, tous les observateurs s'accordent pour dire que cette institution est loin de toujours respecter ces principes. Le contexte qui

permet de comprendre ce comportement est bien évidemment celui de la lutte contre la guérilla, c'est-à-dire aujourd'hui contre les F.A.R.C. et l'E.L.N. principalement. Mais la lutte anti-insurrectionnelle est une longue tradition dans les Forces armées colombiennes, militaires et policiers confondus. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler le rôle des policiers dans la répression qui s'abattit sur les libéraux à l'époque de la « Violence », nous allons évoquer maintenant celui de l'Armée. Face aux agressions des conservateurs contre les libéraux, des petits groupes armés se créèrent, principalement dans les campagnes afin de protéger les paysans libéraux. Ces groupes ne freinèrent pas la répression mais ils servirent de justification légale aux agressions officielles et également para-officielles ⁽⁴⁷⁰⁾. En effet, à cette époque, il existait déjà des bandes que nous pourrions qualifier d'ancêtres des actuels paramilitaires. Si des bandes armées libérales, les « guérillas libérales », s'étaient organisées, il en était de même pour les conservateurs. Il ne faut d'ailleurs pas confondre ces guérillas avec les mouvements révolutionnaires qui allaient naître dans les années 1960 et qui rejetaient les deux partis traditionnels. Les conservateurs avaient donc mis sur pied à l'époque de la « Violence » des bandes armées composées de conservateurs qui s'étaient alliés avec l'Armée afin de lutter contre ce qu'officiellement on se refusait à appeler des « guérillas » et qu'on qualifiait simplement de « bandits ». Ainsi, l'Armée menait déjà à bien sa lutte par le biais de civils. Dans les années 1950, plusieurs militaires colombiens développèrent des initiatives allant dans ce sens. De manière générale, on peut dire que cette idéologie reposait sur deux grandes créations : le principe de l'« autodéfense » des civils et les « contre-guérillas ». Ces dernières étaient des groupes armés formés par des civils, relativement autonomes mais qui étaient protégés et équipés en matériel par l'Armée ⁽⁴⁷¹⁾. Ces organisations jouèrent un rôle important notamment lorsque l'Armée s'attaqua aux réseaux de protection

⁴⁷⁰- ORTIZ SARMIENTO C.M., op. cit., p.172.

⁴⁷¹- Ibid., p.227.

que les civils maintenaient autour des groupes armés libéraux. Les militaires et leurs alliés étendirent alors à la population les méthodes de persécution qu'ils utilisaient contre ces bandes ⁽⁴⁷²⁾. Dans ce contexte, ils se rendirent coupables d'un grand nombre d'exactions contre la population civile, qui dans les campagnes allèrent des menaces aux tueries, en passant par la torture. Bien que vieux de plusieurs décennies, ces faits rappellent grandement les actes commis actuellement par les militaires et leurs collaborateurs civils.

Dans ces circonstances, la Doctrine de sécurité nationale élaborée dans les années 1960 par les États-Unis devint la base idéologique de ces pratiques. Cette doctrine vit le jour dans un contexte dominé par la Révolution cubaine et la guerre froide et remit en question le principe d'une guerre menée uniquement de manière conventionnelle. Ce concept englobait la protection des citoyens face aux dangers et aux ennemis non seulement extérieurs mais également intérieurs. La Doctrine de sécurité nationale insistait donc sur l'existence d'ennemis au sein même de la société nationale, ennemis dont le but était la destruction de cette société par la subversion. Cette idéologie fut adoptée durant les années 1960 et 1970 par un grand nombre d'armées latino-américaines, notamment par les Forces armées chiliennes et argentines, mais aussi par celles de la Colombie. Pour ces institutions, tout type de conflits mettait en danger la stabilité et le développement, en particulier économique, et il fallait donc lutter, par tous les moyens, contre les mouvements sociaux et les foyers de la guérilla révolutionnaire. Dans cette lutte contre la « subversion communiste », la population civile devint la cible primordiale des militaires puisque c'est en son sein que résident les structures sociales et politiques favorables à « l'ennemi ». Dans le contexte du Magdalena medio, fief de nombreuses organisations paramilitaires, l'attitude du commandement militaire colombien illustre parfaitement cette doctrine. Au début des années 1980, les généraux Daniel Garcia Echeverri et Farauk Yanine Diaz affirmèrent

⁴⁷²- Ibid., p.229.

ainsi que le conflit existant dans le Magdalena medio n'était pas local mais qu'il fallait, au contraire, le voir au travers de « la géopolitique internationale à l'intérieur de la confrontation Démocratie-Communisme » et avoir conscience que « gagne la guerre celui qui contrôle la population civile » (473). Le général Farauk Yanine Diaz, ancien élève de l'« École des Amériques », a d'ailleurs été arrêté en octobre 1996 pour « complicité de meurtre » dans l'affaire du massacre de dix-neuf commerçants du Magdalena medio datant de 1987. Des témoins ont affirmé que ce général dirigeait le groupe paramilitaire responsable de ce « nettoyage » politique, depuis plusieurs années, alors qu'il était commandant de la XIV^e brigade à Puerto Berrio. Mais malgré les nombreuses preuves, le général Manuel José Bonnet, alors commandant en chef de l'Armée colombienne, a fait classer le dossier (474). Et bien que des plaintes aient été soumises à d'autres instances, le général Farauk Yanine Diaz reste actuellement impuni.

Si nous évoquons la Doctrine de sécurité nationale, c'est avant tout parce qu'elle impliquait l'existence de ces groupes paramilitaires. Dans ce contexte de guerre non conventionnelle et non déclarée, la lutte contre la subversion à l'intérieur même du pays ne pouvait se faire qu'avec l'aide d'organisations non officielles. Le communisme ayant, d'après cette idéologie, infiltré toute la société (les syndicats, les groupes religieux, les associations communautaires, les organisations non gouvernementales...), il fallait modifier les règles de la guerre si on voulait avoir une chance de la gagner. C'est ainsi que naquit la « guerre sale ». Dans un numéro de la *Revista de las Fuerzas Armadas*, publié en Colombie en 1976, un militaire évoquait clairement cet aspect : « Si une guerre conventionnelle limitée engendre trop de risques, les techniques paramilitaires peuvent alors fournir une manière sûre et utile

473- MEDINA GALLEGU C., op. cit., p.167.

474- HUMAN RIGHTS WATCH, *Segunda certificación de Derechos humanos*, New-York : 2001, p.9.

permettant d'appliquer la force afin d'atteindre les buts politiques fixés » ⁽⁴⁷⁵⁾. Si cette idéologie sévit encore actuellement en Colombie, elle est pourtant officiellement en voie de disparition. En 1998, lors d'une réunion de l'O.E.A., le ministre argentin de l'Intérieur, qui présidait la session, annonça en effet que les pays américains allaient abandonner « définitivement l'ancienne Doctrine de la sécurité nationale afin de créer un mécanisme régional de protection des citoyens » ⁽⁴⁷⁶⁾. Il ajouta que cette doctrine avait trop souvent servi de base aux dictatures latino-américaines et à la restriction des libertés. Selon lui, le principal défi pour la sécurité du continent américain n'était pas la lutte contre le communisme mais celle contre le narcotrafic.

Bien que les responsables des Forces armées colombiennes ne reconnaissent pas officiellement leurs liens avec les paramilitaires, nombreux sont ceux qui dénoncent, au péril de leur vie, cette connivence. L'O.N.G. nord-américaine Human Rights Watch a souligné à plusieurs reprises que l'Armée « n'adopte aucune mesure contre les paramilitaires et qu'elle tolère leurs activités », parmi lesquelles figurent de graves atteintes aux Droits de l'homme. De plus, selon cette O.N.G., les militaires donnent des informations aux groupes illégaux afin que ceux-ci puissent réaliser leurs opérations anti-insurrectionnelles. L'organisation nord-américaine dénonce également les opérations et les manoeuvres militaires réalisées conjointement, qui donnent fréquemment lieu à des atrocités commises contre la population civile ⁽⁴⁷⁷⁾. Parmi ces exactions figurent notamment des actions visant à « nettoyer » la société de ses divers déviants. Cela comprend des agressions menées contre les marginaux mais également des opérations à caractère politique visant la « subversion » et ses alliés civils (enseignants, journalistes, syndicalistes, élus

⁴⁷⁵- N.C.O.S., S.A.G.O., TERRE DES HOMMES, *Tras los pasos perdidos de la guerra sucia, paramilitarismo y operaciones encubiertas en Colombia*, Bruxelles : Éditions N.C.O.S., 1995, p.6.

⁴⁷⁶- *El Universal*, « Eliminar los santuarios de terroristas », 24-11-1998.

⁴⁷⁷- HUMAN RIGHTS WATCH, *Guerra sin cuartel : Colombia y el derecho internacional humanitario*, p.4.

locaux...). Dans le cas des policiers, le « nettoyage » peut être considéré comme sélectif, c'est-à-dire qu'en règle générale, les « escadrons » composés de policiers ne visent que les marginaux et il est très rare qu'ils s'en prennent à d'autres catégories, surtout si cela revêt un caractère politique. En revanche, dans le cas des militaires et des paramilitaires, le « nettoyage » de la société est perçu dans son ensemble. Ainsi, les « escadrons » de ce type cherchent l'élimination de ceux qu'ils considèrent comme déviants, tant politiquement que socialement.

L'exemple du groupe « Palmira eficiente » illustre bien cette caractéristique. Vers le milieu des années 1980, dans le Valle, cet « escadron » sema la terreur dans plusieurs municipes. Au départ, il s'attaqua aux hommes et aux femmes « travailleurs sexuels », aux malades mentaux et aux petits délinquants. Puis, en 1987, son action s'étendit à la politique lorsqu'il revendiqua l'attentat à l'explosif commis contre le siège local de la Centrale unitaire des travailleurs ⁽⁴⁷⁸⁾. Il fut ensuite coupable d'attentats similaires contre le siège du Syndicat des travailleurs des industries métallurgiques de Palmira et contre celui du Syndicat national des travailleurs de la canne à sucre. On lui impute également la responsabilité de l'assassinat de plusieurs syndicalistes liés à ces industries et de menaces proférées notamment contre des éducateurs et des étudiants accusés d'être membres de l'E.L.N. Or des enquêtes ont montré que « Palmira eficiente » était en fait un groupe composé de membres de la section de renseignements du bataillon « Codazzi » et du B-2 (le service de renseignements de l'Armée) de la III^e brigade ainsi que de hauts responsables des industries sucrières et métallurgiques de la région ⁽⁴⁷⁹⁾. Dans ce domaine, il existe plus d'un exemple indiquant les liens entre les militaires, souvent de haut rang, et les « nettoyages » politiques mais aussi sociaux. Il est vrai cependant qu'il n'y a que très peu d'« escadrons » constitués exclusivement de militaires et qui pratiquent le « nettoyage social » à grande échelle.

⁴⁷⁸- N.C.O.S., S.A.G.O., TERRE DES HOMMES, op. cit., p.51.

⁴⁷⁹- Ibid.

À l'instar des policiers et agents de sécurité de l'État, l'impunité est de toute façon de mise. Là encore, il n'existe à notre connaissance aucun cas de militaire jugé et emprisonné pour des actes liés au « nettoyage social ». Des accusations ont fréquemment été portées mais elles ne donnent lieu que rarement à des poursuites judiciaires et quasiment jamais à des peines effectives. Certains cas montrent qu'au contraire l'affaire a été enterrée et que l'accusé a poursuivi sa carrière. Cela peut concerner de simples soldats mais également des militaires de très haut rang. Un des cas les plus marquants est sûrement celui du général Luis Alfredo Rodriguez Pérez. En février 2001, ce général, alors directeur de la D.I.J.I.N. (la Direction nationale de la Police judiciaire), dut quitter le pays en compagnie de sa famille après qu'un plan visant à l'assassiner eut été découvert. Cet assassinat aurait été conçu par la bande de « La terraza » de Medellin, le général Rodriguez Pérez étant à l'origine du démantèlement de ce gang et de l'arrestation de plus de 100 de ses membres. Les médias profitèrent de cet épisode pour faire l'éloge de ce militaire. Le journal *El Tiempo*, par exemple, souligna qu'il était l'un des officiers qui connaissaient le mieux le problème des enlèvements et du crime organisé en Colombie ; il est d'ailleurs à l'origine de la libération de plus de 500 personnes, dont certaines personnalités comme le frère de l'ex-président Gaviria. *El Tiempo* rappela également que durant ses trente-trois années dans les Forces armées, il avait reçu au total plus de 60 décorations et près de 10 médailles et titres honorifiques ⁽⁴⁸⁰⁾. Pourtant, quelques années auparavant, alors qu'il était commandant de la Police métropolitaine de Medellin, le Bureau du procureur général de la Nation avait ouvert une enquête sur ce haut personnage. Il fut appelé à comparaître devant cette instance afin de répondre des délits de « constitution de groupes armés illégaux » et d'« enlèvements », un comble si on pense justement à son activité professionnelle. Précédemment,

⁴⁸⁰- *El Tiempo*, « Banda La Terraza lo tiene en la mira », 17-02-2001.

une enquête avait été ouverte par la justice pénale militaire mais elle avait choisi de ne pas y donner suite.

Dans cette affaire, Luis Alfredo Rodriguez Pérez, qui n'était alors que colonel, fut également accusé de liens avec Gustavo Adolfo Upegui Lopez. Ce personnage trouble a appartenu au cartel de Medellin au temps de Pablo Escobar et est accusé d'avoir réorganisé ces dernières années ce cartel. On sait également que Gustavo Adolfo Upegui Lopez est à l'origine, avec d'autres individus, de la création d'une sorte de confédération qui a réuni un moment des bandes de délinquants dont celle de « La terraza ». Mais il a aussi une activité paramilitaire. Il est non seulement un ami personnel de Carlos Castaño, commandant en chef des groupes paramilitaires jusqu'en mai 2001, mais il dirige également dans la région de Medellin sa propre organisation. Il fait actuellement l'objet d'une enquête judiciaire pour la constitution de groupes armés illégaux mais également pour des enlèvements, des actes de tortures et des disparitions. Les faits qui lui sont reprochés par l'unité nationale des Droits de l'homme de l'avocat général sont liés à l'enlèvement de son fils Andrés Felipe. En effet, le 19 novembre 1995, un groupe fortement armé fit irruption dans les secteurs populaires de La Estrella, Bello et Itagüi, à Medellin. Ces hommes se présentèrent comme des membres de l'unité anti-enlèvements et du Bureau de l'avocat général et enlevèrent cinq personnes. Deux d'entre elles furent relâchées par la suite, mais les trois autres sont toujours portées disparues. Les individus enlevés seraient responsables du kidnapping de plusieurs personnes dont le fils de Gustavo Adolfo Upegui Lopez. Ce dernier est ainsi accusé d'avoir fait enlever puis exécuter les kidnappeurs par vengeance et afin de « nettoyer » la société des ces êtres « nuisibles ». Pour cela, il aurait bénéficié de l'aide du colonel Luis Alfredo Rodriguez Pérez, alors à la tête des groupes « Gaula » de Medellin, qui lui aurait fourni de précieuses informations. Les groupes « Gaula » sont des corps d'élite créés en 1996 et composés de membres de la Police nationale et de l'Armée chargés des

opérations de libération des personnes enlevées et du démantèlement des bandes criminelles. Depuis leur création, ils ont plusieurs fois été accusés d'avoir des liens avec des groupes paramilitaires. Le commandant du « Gaula » de Bogota a d'ailleurs été arrêté en 1997 pour l'enlèvement de trois anciens membres du E.P.L. En ce qui concerne les relations entre des membres de l'Armée et les paramilitaires, le gang de « La terraza » a confirmé en 2000 dans un communiqué les liens qui existent selon elle entre certains hauts militaires, comme le général Luis Alfredo Rodriguez Pérez, et les organisations paramilitaires qui à leur tour délèguent des actions aux bandes de délinquants et de narcotrafiquants ⁽⁴⁸¹⁾.

L'organisation paramilitaire du narcotrafiquant Upegui Lopez aurait donc bénéficié de l'aide du général Rodriguez Pérez afin de mener à bien des opérations de « nettoyage social » visant notamment des kidnappeurs. Cela n'empêcha pas la nomination de ce militaire au rang de général et par la suite à la tête de la D.I.J.I.N. Les articles faisant état de sa promotion puis de sa sortie du pays ne rapportent d'ailleurs pas ces accusations. Qu'en est-il des poursuites judiciaires ? Il semblerait que pour l'instant, elles n'aient eu aucun effet. Elles ont néanmoins le mérite de signaler les actes délictueux dont peuvent se rendre responsables certains militaires colombiens, notamment en ce qui concerne le « nettoyage social ». Nombre de ces actes sont maintenant réalisés avec l'aide de civils paramilitaires. D'ailleurs, les statistiques montrent que la diminution des cas de violations des Droits de l'homme dus aux militaires est allée de pair avec l'augmentation des crimes imputables aux organisations paramilitaires ⁽⁴⁸²⁾.

1-2-2 Les paramilitaires

⁴⁸¹- TLAHUI, « El grupo paramilitar "La terraza" denuncia su participación en una serie de asesinatos y dice estar dispuesto a entregarse a la justicia a cambio de seguridad », 29-11-2000.

⁴⁸²- *Le Monde*, « Colombie : les paramilitaires mettent en danger le processus de paix », 17-05-2001.

La deuxième sous-catégorie est celle que constituent les paramilitaires. Nous avons déjà vu dans quel contexte sont apparus les « ancêtres » des organisations paramilitaires actuelles mais avant de nous intéresser à la forme actuelle de ce phénomène, il faut signaler que la Colombie n'est pas la seule à connaître ce problème. D'autres pays ont également vu la création de mouvements d'autodéfense, mis en place par le gouvernement et l'Armée. À titre d'exemple, nous pouvons citer les « Home guards » créées par les Anglais en Malaisie et au Kenya, les autodéfenses des Nord-américains au Vietnam du sud, les « Patrullas de autodefensa civil » du Guatemala ou encore le « Centro de entrenamiento nacional en defensa civil » du Salvador ⁽⁴⁸³⁾. En ce qui concerne la Colombie, un ministre admit en 1987 qu'il existait alors 128 groupes paramilitaires dans ce pays, chiffre qui doubla en moins de dix ans ⁽⁴⁸⁴⁾. Ce ministre, César Gaviria Trujillo, dut aussi reconnaître que l'État n'était pas en mesure de combattre ces organisations en raison de leur mode d'action mais également de la faible présence de l'État dans les zones de colonisation dans lesquelles agissaient ces groupes. Il est vrai que les racines du paramilitarisme trouvent leur source dans les difficultés qu'a l'État à garantir la protection des biens et des personnes, et cela, sur tout le territoire national. Aujourd'hui, les paramilitaires sont présents dans 40% des municipes du pays et selon le ministère de la Défense colombien, ils seraient forts de 8 150 hommes ⁽⁴⁸⁵⁾.

Ces groupes sont des structures clandestines créées à l'intérieur de l'Armée colombienne et qui se composent de militaires mais également de civils. Nous allons maintenant nous intéresser uniquement aux « escadrons » paramilitaires : c'est-à-dire partiellement composés de militaires ou composés exclusivement de civils contrôlés par l'Armée. Ces personnes ont en commun

483. N.C.O.S., S.A.G.O., TERRE DES HOMMES, op. cit., p.5.

484. Ibid., p.92.

485. *Le Monde*, « Colombie : les paramilitaires mettent en danger le processus de paix ».

d'être anticomunistes et antisubversives et de vouloir défendre la stabilité du régime et la préservation des valeurs politiques, culturelles et morales qui leur tiennent à coeur. Les principaux groupes paramilitaires se sont récemment réunis et ils forment maintenant les « Autodéfenses unies de Colombie » (A.U.C.). Les mouvements qui composent les A.U.C. sont : les « Autodéfenses paysannes de Cordoba et Uraba » (A.C.C.U.), les « Autodéfenses des Llanos orientaux » (alias les « Carranceros » du nom de leur leader Victor Carranza), les « Autodéfenses du Cesar », les « Autodéfenses du Magdalena medio », les « Autodéfenses du Santander et du sud du Cesar », les « Autodéfenses du Casanare » et enfin les « Autodéfenses du Cundinamarca » ⁽⁴⁸⁶⁾. Les A.U.C. opèrent généralement en coordination directe avec l'Armée mais parfois elles agissent également de manière indépendante et disposent de leur propre commandement et de sources d'approvisionnement en armes et en vivres. Si les A.U.C. sont relativement autonomes par rapport à l'Armée, c'est essentiellement grâce à leur indépendance financière, basée sur l'aide de certains membres du secteur privé mais surtout sur l'argent de la drogue ⁽⁴⁸⁷⁾.

Il faut savoir que les mouvements d'autodéfense ont été considérés comme légaux de la fin des années 1960 à la fin des années 1980. En effet, la loi n°48 de 1968 a légalisé la création de groupes paramilitaires d'autodéfense en donnant aux militaires le droit d'armer des civils et d'organiser les paysans en patrouilles de défense ⁽⁴⁸⁸⁾. Mais selon Amnesty International, ces organisations paramilitaires ne se sont jamais contentées de lutter directement contre la guérilla. Elles participèrent en effet très tôt à des opérations anti-insurrectionnelles dont les principales victimes sont les paysans des zones de conflits guérillas-paramilitaires. D'ailleurs, nous avons déjà dit, au sujet des déplacements forcés de population, que le but final est l'élimination des

⁴⁸⁶- HUMAN RIGHTS WATCH, *Guerra sin cuartel : Colombia y el derecho internacional humanitario*, p.8.

⁴⁸⁷- *Le Monde*, « Colombie : les paramilitaires mettent en danger le processus de paix ».

⁴⁸⁸- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.60.

habitants de ces zones afin de réduire la base civile des guérilleros. Dans les secteurs où la présence paramilitaire est forte, les civils n'ont que trois possibilités : collaborer, fuir ou mourir. À partir de 1989, ces organisations ont pourtant été déclarées inconstitutionnelles mais n'ont pas, pour autant, été démantelées ⁽⁴⁸⁹⁾. Au contraire, la création en 1994 des CONVIVIR a permis à certains groupes de retrouver un cadre légal. Nous en reparlerons.

Quant à l'origine des actuels paramilitaires, elle s'inscrit dans le Magdalena medio à la fin des années 1960. Cette région est à la base une zone de colonisation, mal reliée aux grandes villes colombiennes, qui a accueilli de nombreux réfugiés durant la « Violence ». Selon Daniel Pécaut, trois éléments peuvent expliquer l'exacerbation des tensions sociales et la violence qui y règnent. Tout d'abord, le premier facteur est constitué par l'existence de terres publiques que se disputent depuis longtemps les colons et les grands propriétaires terriens, notamment les éleveurs de bétail. D'autre part, il existe dans cette région un gisement de pétrole exploité depuis des années par la Texas Petroleum Company, source lui aussi de tensions. Et, en dernier lieu, proche de Puerto Boyaca, se situent des municipes traditionnellement sous influence des F.A.R.C. et de l'E.L.N. ⁽⁴⁹⁰⁾.

La violence dans le Magdalena medio est donc fortement liée à l'action de la guérilla, tout particulièrement des F.A.R.C. Les mouvements révolutionnaires dès leur création eurent besoin de l'aide des populations civiles. Cela se traduisit tout d'abord par une simple aide matérielle, des vivres notamment, puis ils exigèrent la « vacuna ganadera », c'est-à-dire le paiement par les grands propriétaires et les éleveurs de bétail d'un « impôt révolutionnaire » qui devint de plus en plus lourd. Puis, vers le milieu des années 1970, la guérilla intensifia le nombre des enlèvements économiques

⁴⁸⁹- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1999*, Genève : O.N.U., 2000, p.11.

⁴⁹⁰- PÉCAUT D, « La Colombie dans la tempête » in *Problèmes d'Amérique latine*, 1990, n°98, p.18.

qu'elle réalisait et, surtout, augmenta considérablement l'importance des rançons ⁽⁴⁹¹⁾. À partir de 1975, les « vacunas » et les rançons exigées par le front local des F.A.R.C., dirigé par Ricardo Franco, se firent intolérables pour les victimes. Les relations dans le Magdalena medio entre cette guérilla, la population paysanne et la grande bourgeoisie locale devinrent extrêmement tendues. Les principaux éleveurs de bétail commencèrent à désertier les campagnes et l'Armée intensifia son contrôle et donc la répression ⁽⁴⁹²⁾. La réaction de l'Armée fut en effet assez forte : elle entama une lutte ouverte contre la population paysanne et développa les actions entre les civils et les militaires, c'est-à-dire de type paramilitaire. D'ailleurs les O.N.G. qui analysaient la situation à l'époque évoquaient avec gravité la militarisation des campagnes qui prit une ampleur considérable au tout début des années 1980. Amnesty International s'inquiétait notamment pour l'année 1980 du « problème des abus de pouvoir commis dans les vastes régions rurales placées sous le contrôle de l'Armée, les zones dites "militarisées" » ⁽⁴⁹³⁾. Selon elle, les mesures de sécurité destinées à la lutte anti-insurrectionnelle avaient pour conséquences les « perquisitions constantes, [la] détention et [l'] usage de la torture » contre la population paysanne qui vivait ainsi dans un « climat de danger et de terreur perpétuel » ⁽⁴⁹⁴⁾.

Nous pouvons d'ailleurs remarquer que dans les rapports annuels d'Amnesty International, entre 1980 et 1986, les groupes paramilitaires n'étaient pas désignés sous cette appellation, sauf s'il s'agissait d'une citation (le terme étant déjà utilisé en Colombie). À la place, cette O.N.G. employait systématiquement l'expression « escadron de la mort » qu'elle définissait comme des groupes « de policiers et de militaires, parfois en uniformes, et de civils armés agissant de concert avec eux, apparemment sous l'autorité du Haut

⁴⁹¹- MEDINA GALLEGOS C., op. cit., p.144.

⁴⁹²- Ibid., p.146.

⁴⁹³- AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport annuel 1980*, p.152.

⁴⁹⁴- Ibid.

commandement militaire » ⁽⁴⁹⁵⁾. Il faut attendre le début des années 1990 pour constater, dans les rapports d'Amnesty International, l'acceptation commune du terme « paramilitaire ». En 1982 pourtant, l'attitude des Forces armées se modifia légèrement avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau président de la République, Belisario Betancur. Mais cette année-là vit également la naissance des groupes paramilitaires dans le Magdalena medio. On estime en effet que les premiers virent le jour au milieu de l'année 1982 dans cette région et plus précisément dans le municipe de Puerto Boyaca (voir la carte ci-dessous) ⁽⁴⁹⁶⁾. Rappelons que le Magdalena medio est la région que forment les sept départements du Cundinamarca, du Boyaca, de l'Antioquia, du Caldas, du Santander, du Bolivar et du Cesar.

⁴⁹⁵- AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport annuel 1986*, Paris : A.I., 1987, p.110.

⁴⁹⁶- MEDINA GALLEGGO C., op. cit., p.170.



Le contexte était alors favorable à cette création. Le développement de l'offensive des F.A.R.C. contre la population et l'augmentation des opérations militaires jouèrent un rôle important. Mais il faut également ajouter à cela que c'est à cette époque que l'Armée devint enfin capable d'offrir sa protection à la population, principalement à l'élite économique, alors que ce rôle était traditionnellement tenu par les F.A.R.C. De plus, les premières négociations de paix engagées entre le gouvernement colombien et la guérilla en 1982 fut également un élément décisif. Selon un chercheur de l'Université nationale de Bogota, Mauricio Romero, « la perspective de profondes réformes a conduit

élites politiques locales et propriétaires terriens menacés à réagir, avec l'appui des militaires et l'argent de la mafia » (⁴⁹⁷).

Ainsi, à cette époque, les grands propriétaires terriens et les éleveurs de bétail s'unirent et créèrent officiellement en 1986 l'A.C.D.E.G.A.M. (c'est-à-dire l'« Association paysanne des agriculteurs et des éleveurs de bétail du Magdalena medio »). Cette association se mit à oeuvrer afin que les paysans prennent conscience de la nécessité de former des groupes d'autodéfense. Pour cela, ils disposaient notamment de l'appui de l'Armée (⁴⁹⁸). Dans la région de Puerto Boyaca et de Puerto Berrio par exemple, l'apparition et la croissance des paramilitaires se fit sous l'égide du bataillon « Bárbula » et de la XIV^e brigade (⁴⁹⁹). La première étape de ce mécanisme fut donc l'organisation d'autodéfenses, qui étaient très différentes des mouvements qu'avait connus la Colombie durant la « Violence » puisqu'il s'agissait en ce temps-là d'autodéfenses libérales.

À Puerto Boyaca se regroupèrent alors, au début des années 1980, le maire militaire de l'époque, des représentants de la Texas Petroleum Company, des membres du Comité des éleveurs de bétail, des chefs politiques, des responsables de la Défense civile, des membres des Forces armées et des commerçants (⁵⁰⁰). Des opérations communes entre Forces armées et civils furent mises en place afin de lutter conjointement dans la région contre le P.C. colombien et les F.A.R.C. Cette décision eut surtout comme effet d'accroître la répression qui s'exerçait contre la population paysanne suspectée d'appartenir à ces mouvements ou de les soutenir. Les groupes ainsi créés décidèrent du « nettoyage » de Puerto Boyaca, appelé aussi « fumigation », en s'appuyant sur le principe qu'une seule idéologie était possible : l'anticommunisme. Très vite ces organisations s'étendirent vers les régions limitrophes du Santander et du

⁴⁹⁷- *Le Monde*, « Colombie : les paramilitaires mettent en danger le processus de paix ».

⁴⁹⁸- ARRIETA C.G., ORJUELA L.J., SARMIENTO E., TOKATLIAN J.G., op. cit., p.264.

⁴⁹⁹- MEDINA GALLEGGO C., op. cit., p.396.

⁵⁰⁰- Ibid., p.173.

Cundinamarca. ⁽⁵⁰¹⁾. Elles reprirent alors le concept de la « guerre sale » qui avait déjà été appliqué en Amérique latine notamment dans le Cône sud. Le paramilitarisme était né.

De nos jours, ces groupes opèrent généralement dans les zones rurales puisque c'est là que sont établis la plupart des fronts de la guérilla. Mais comme les mouvements révolutionnaires disposent aussi de ramifications dans les zones urbaines, les paramilitaires y sont également présents, dans les petites villes mais aussi dans les grandes métropoles et leur zone d'influence. Les A.C.C.U. ont notamment opéré en 1996 dans la zone de Medellin ⁽⁵⁰²⁾ et les A.U.C. possèdent actuellement une section, le « Front capital », basée au coeur même de Bogota ⁽⁵⁰³⁾. Les paramilitaires peuvent aussi envoyer ponctuellement un « escadron » en ville afin d'y accomplir une tâche précise, généralement l'assassinat d'un syndicaliste, d'un défenseur des Droits de l'homme ou encore d'un journaliste.

À l'heure actuelle, on dispose d'un grand nombre de témoignages sur ces groupes. Certains d'entre eux montrent parfaitement comment les civils sont recrutés et utilisés par l'Armée afin de mener à bien leur « guerre sale ». En juin 1990, Martin Sanchez Rodriguez, un déserteur, a décrit devant le procureur général ses activités en tant que collaborateur civil de l'unité de renseignements militaires (le B-2) attachée à la XIV^e brigade de Puerto Berrio. Il avait été recruté par l'Armée en 1985 afin de participer à des opérations anti-insurrectionnelles dans le Magdalena medio sous les ordres d'un militaire des forces régulières. Sa mission consistait notamment à assassiner des personnes soupçonnées d'appartenir à la guérilla. En 1988, Martin Sanchez Rodriguez a été incorporé à un commando clandestin formé de civils et de militaires, connu sous le nom de HURE. Ses membres se faisaient passer pour des guérilleros afin de piéger

⁵⁰¹- Ibid., p.185.

⁵⁰²- INSTITUTO POPULAR DE CAPACITACIÓN, op. cit., p.178.

⁵⁰³- *El Tiempo*, « Para cortar abastecimiento a guerrilla : "paras" entran a Bogotá », 19-01-2001.

d'éventuels sympathisants et d'agir sous couvert de cette fausse identité. Ils auraient ainsi commis des pillages, des incendies d'habitants, des tortures et des meurtres de civils sans défense. Pourtant, d'après les informations d'Amnesty International, il semblerait qu'aucune enquête n'ait été menée après les déclarations de Martin Sanchez Rodriguez ⁽⁵⁰⁴⁾.

Comme nous l'avons déjà signalé, l'Armée refuse de reconnaître officiellement ses liens avec les paramilitaires. Néanmoins, les accusations fusent de toutes parts et cela depuis maintenant près de vingt ans. Ce qui n'était que des rumeurs lors de la création des premiers groupes d'envergure, aux alentours de 1982, s'est maintenant transformé en certitudes étayées par de nombreux éléments. À la fin des années 1990, le défenseur du peuple affirma ainsi que « les groupes paramilitaires sont devenus le bras illégal de la force publique ; ils exécutent pour son compte le sale travail que son caractère d'autorité assujettie à la loi l'empêche de faire » ⁽⁵⁰⁵⁾. L'un des derniers éléments en date fut l'accablant rapport publié en février 2000 par Human Rights Watch. Le titre à lui seul est éloquent : *The ties that bind : Colombia and military-paramilitary links* ⁽⁵⁰⁶⁾. Dans cette étude, l'O.N.G. américaine donne de nombreuses preuves des « liens étroits et permanents entre l'Armée colombienne et les groupes paramilitaires responsables d'incontestables violations des Droits de l'homme » ⁽⁵⁰⁷⁾. Ce rapport affirme entre autres que les militaires réguliers et les hommes des A.U.C. gèrent ensemble les tâches liées au renseignement, organisent et mènent à bien conjointement des opérations, se fournissent mutuellement en armes et munitions, partagent leurs ressources (hélicoptères, assistance matérielle...) et de manière générale coopèrent au

504- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, pp.57 et 58.

505- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1997*, p.17.

506- HUMAN RIGHTS WATCH, *The ties that bind : Colombia and military-paramilitary links*. Ce titre pourrait être traduit par *Les liens qui lient : la Colombie et les relations entre militaires et paramilitaires*.

507- Ibid., p.1.

quotidien ⁽⁵⁰⁸⁾. Human Rights Watch affirme également que des militaires de très haut rang sont impliqués et que, s'il s'agit parfois d'officiers à la retraite, en général, ils sont encore en service actif et membres d'importantes unités urbaines comme rurales. De manière plus précise, ces accusations concernent trois brigades. Tout d'abord, la III^e brigade dont le siège se trouve à Cali et qui aurait mis sur pied un groupe paramilitaire, le « Frente Calima » avec l'aide de membres des A.C.C.U. D'autre part, plusieurs bataillons appartenant à la IV^e brigade, basée à Medellin, sont accusés d'avoir organisé des groupes paramilitaires avec l'aide de Carlos Castaño. La plupart de ces organisations agiraient dans le département de l'Antioquia et dans ses alentours. Quant à la dernière brigade concernée par ce rapport, il s'agit de la XIII^e dont le quartier général se situe à Bogota. Elle est soupçonnée d'agir en collaboration avec des groupes paramilitaires et des bandes de délinquants et serait impliquée dans plusieurs cas d'assassinats et de harcèlements notamment de défenseurs des droits de l'homme. L'étude publiée par Human Rights Watch s'appuie d'ailleurs sur le travail des défenseurs des Droits de l'homme colombiens appartenant à des O.N.G. mais aussi sur celui de membres du système judiciaire. Dans le cas de la XIII^e brigade, c'est l'avocat général de la Nation lui-même qui a porté ces accusations ⁽⁵⁰⁹⁾. Elles ne sont du reste ni nouvelles ni liées uniquement aux trois brigades mentionnées. En 1998, par exemple, la XX^e brigade a dû être officiellement dissoute en raison du grand nombre de dénonciations fait à son égard quant à sa participation à des « escadrons de la mort » ⁽⁵¹⁰⁾. En l'an 2000, la presse se fit écho d'un épisode judiciaire qui conforte lui aussi ce type d'accusations. Le Bureau du procureur général rendit public un acte d'accusation contre vingt-six membres de l'Armée et de la Police pour « l'organisation et la participation à des faits liés à des groupes

⁵⁰⁸- Ibid., p.2.

⁵⁰⁹- Ibid., p.14.

⁵¹⁰- AMNESTY INTERNATIONAL, *Annual report 1998*, p.152.

paramilitaires qui opèrent dans l'est de l'Antioquia » ⁽⁵¹¹⁾. D'après un témoin, ces personnes sont impliquées dans des opérations de « nettoyage social », des massacres, des disparitions et des actes délictueux organisés avec l'aide des A.U.C. Les accusés appartenant à l'Armée sont également soupçonnés d'avoir remis aux alliés paramilitaires des informations secrètes ⁽⁵¹²⁾.

Jusqu'à présent, nous avons surtout présenté les groupes paramilitaires sans nous centrer forcément sur le « nettoyage social ». Car ces organisations sont actuellement parmi les principaux responsables de la violence en Colombie. D'ailleurs, un rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'homme présenté en avril 2001 indiquait que les A.U.C. « sont responsables de la majorité des massacres, menaces, disparitions forcées et déplacements de populations » en Colombie ⁽⁵¹³⁾. Nous ne pouvions donc aborder ce sujet qu'en considérant les paramilitaires dans l'ensemble de ce contexte et non pas uniquement en ce qui concerne le « nettoyage social ». Ces faits désormais présentés, nous pouvons donner quelques exemples d'agressions liées à l'« intolérance sociale » dont les auteurs furent des paramilitaires. Car, bien que les auteurs de ces crimes ne soient habituellement pas arrêtés et que les chefs des A.U.C., nient officiellement le fait que leur organisation commet ce genre de crimes, il existe suffisamment de preuves pour affirmer le contraire. D'ailleurs, les zones à forte présence paramilitaire coïncident fréquemment avec celles où le « nettoyage social » est couramment appliqué ⁽⁵¹⁴⁾. Les paramilitaires pratiqueraient cette violence afin, notamment, de gagner la sympathie de la population excédée par la délinquance et les marginaux en général.

À Pueblo Nuevo (Antioquia), les paramilitaires obligèrent, au milieu des années 1990, les drogués membres d'un programme de réinsertion de

⁵¹¹- *El Espectador*, « Cargos a 26 de FF.AA. por DD.HH. », 21-12-2000.

⁵¹²- Ibid.

⁵¹³- *Le Monde*, « Colombie : les paramilitaires mettent en danger le processus de paix ».

⁵¹⁴- INSTITUTO POPULAR DE CAPACITACIÓN, op. cit., p.140.

l'Église, à porter des t-shirts sur lesquels figuraient des slogans relatifs à leur toxicomanie. C'était la condition *sine qua non* pour ne pas être exécuté ⁽⁵¹⁵⁾. Mais tous les toxicomanes n'ont pas eu l'opportunité d'une seconde chance. En août 1997, par exemple, à Valledupar (Cesar), cinq paramilitaires exécutèrent d'une balle dans la tête les quatre occupants d'une maison abandonnée qui servait de lieu de consommation de drogues ⁽⁵¹⁶⁾. Ainsi, bien souvent, les paramilitaires ne laissent aucune échappatoire à leurs victimes. Cela fut le cas le 7 décembre 1996, lorsque des membres des A.C.C.U. opérant dans le Cesar firent sortir de leur habitation deux paysans du municipe de La Gloria et les exécutèrent. D'après des tracts distribués dans la zone par les assassins, les deux victimes étaient accusées d'avoir attaqué des bus et des camions dans le sud du Cesar ⁽⁵¹⁷⁾. Le même jour, les A.C.C.U. se présentèrent dans le municipe de San Martin et enlevèrent six hommes. Quelques heures plus tard, les corps des six individus, criblés de balles et présentant des signes de torture, furent retrouvés non loin de là, dans le municipe de San Alberto. Quatre des six victimes possédaient un casier judiciaire. Là encore, le nom de ces personnes apparut dans des tracts distribués par les paramilitaires qui les accusaient d'attaquer des bus et des camions dans la région ⁽⁵¹⁸⁾. Il est d'ailleurs très fréquent que les paramilitaires s'en prennent à cette forme de délinquants qu'on nomme là-bas les « pirates terrestres ». En décembre 1996, à Santo Domingo (Antioquia), un groupe de paramilitaires arrêta un véhicule transportant sept personnes apparemment membres d'un groupe de pirates terrestres qui venait tout juste de dévaliser, lors d'un faux barrage, les passagers de deux bus. Les sept individus furent obligés de sortir de leur camionnette et furent exécuter par balles ⁽⁵¹⁹⁾. Les organisations paramilitaires s'attaquent également

⁵¹⁵- Ibid., p.141.

⁵¹⁶- C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*, numéro 5, p.44.

⁵¹⁷- C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*, 1996, numéro 2, p.59.

⁵¹⁸- Ibid., p.59.

⁵¹⁹- C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*, numéro 6, p.53.

fréquemment aux jeunes délinquants membres de gangs. Le 22 octobre 1996, à Fundacion, dans le Magdalena, des paramilitaires assassinèrent dans le cadre d'une campagne de « nettoyage social » cinq jeunes, dont deux d'entre eux, au moins, étaient des membres de la bande des « Bobitos » ⁽⁵²⁰⁾. Lors d'un cas semblable, survenu un an après à Malambo (Atlantico), dans le quartier populaire de Bellavista, trois paramilitaires surgirent sur un terrain de football et tirèrent de façon indiscriminée sur les jeunes présents. Trois adolescents qui discutaient là furent tués, ils avaient tous un casier judiciaire. Les assassins prirent la fuite à pieds avant de monter à bord d'un « véhicule des services publics ». Une des particularités de cette affaire réside dans le fait que ces trois individus furent arrêtés peu après ⁽⁵²¹⁾. Mais d'après les informations que nous avons pu recueillir, ces personnes ne passèrent pas en jugement et leur dossier tomba, comme tant d'autres, dans le gouffre de l'impunité.

Il existe des cas où les précisions apportées sur les responsables sont encore plus floues (« des paramilitaires ») mais parfois les sources sont beaucoup mieux informées. Ainsi, en 1998, l'avocat général ouvrit une enquête sur les atteintes aux Droits de l'homme commises l'année précédente dans les villes de Girardota, de Taraza et de Caucasia (Antioquia). Les enquêteurs conclurent que le groupe paramilitaire en question était notamment responsable d'agressions relevant du « nettoyage social » dirigées ici contre des voleurs et des toxicomanes ⁽⁵²²⁾. D'après les résultats de l'enquête, six membres de l'Armée encore en service actif participèrent au groupe et étaient membres de bataillons appartenant à la IV^e brigade. Parmi les actes qui leur étaient reprochés figuraient des assassinats et des vols réalisés alors qu'ils portaient leur uniforme officiel de l'Armée et leurs armes de service, dont des armes automatiques et des grenades ⁽⁵²³⁾. Plus récemment, la presse a fait état de

⁵²⁰- C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*, numéro 2, p.32.

⁵²¹- C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*, numéro 6, p.30.

⁵²²- HUMAN RIGHTS WATCH, *The ties that bind : Colombia and military-paramilitary links*, p.9.

⁵²³- Ibid.

campagnes de « nettoyage social » menées à bien par des groupes appartenant aux A.U.C. dans le département du Cundinamarca. Ainsi, le 17 novembre 2000, les habitants de Fusagasuga (au sud de Bogota) furent avertis, par le biais de tracts et d'un communiqué public, qu'« un "nettoyage social" a été ordonné dans la zone » ⁽⁵²⁴⁾. D'après certains homicides recensés durant l'an 2000, il semblerait que cette décision ait au demeurant été aussi appliquée dans d'autres parties du Cundinamarca. Quant à Fusagasuga, un groupe de paramilitaires du bloc « Centauros del Casanare » était toujours présent dans la ville à la fin de l'année 2001 et cette présence coïncidait avec une augmentation du nombre de morts violentes recensées localement et qui touchaient surtout des toxicomanes et des indigents ⁽⁵²⁵⁾.

Nous avons précédemment évoqué la possible composition des « escadrons » paramilitaires responsables de cette violence et nous avons vu qu'elle est basée essentiellement sur les relations entre paramilitaires civils et militaires réguliers et sur les groupes formés exclusivement d'une de ces deux composantes. Mais il existe également des « escadrons » ayant une particularité supplémentaire : le narcotrafic. Il est vrai, là encore, qu'il est difficile de discerner les limites de ces différentes catégories. Car un groupe de paramilitaires dont les ressources sont basées en partie sur le narcotrafic peut-il vraiment être différencié d'un autre groupe dépendant totalement des narcotrafiquants ? Les différences existent mais elles sont subtiles. Néanmoins, dans le but d'étudier de la façon la plus claire possible le « nettoyage social », il nous faut mentionner les liens des paramilitaires avec les narcotrafiquants. Nous ne nous occuperons pas ici du financement possible des paramilitaires par l'argent de la drogue, ce n'est pas notre propos ; en revanche, nous nous

⁵²⁴- *El Tiempo*, « Para cortar abastecimiento a guerrilla : "paras" entran a Bogotá ».

⁵²⁵- *El Tiempo*, « Intensa expansión paramilitar en 13 departamentos », 27-10-2001.

devons de présenter un groupe mis sur pied par des narcotrafiquants afin de « nettoyer » la société et qui très vite devint paramilitaire : le M.A.S.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous faut préciser deux choses. Tout d'abord, la création de ce groupe est chronologiquement antérieure à la création des premières organisations paramilitaires du Magdalena medio. Mais comme il ne relevait pas dès sa création du seul paramilitarisme, nous avons choisi d'évoquer le M.A.S. une fois les groupes paramilitaires présentés. Néanmoins, nous avons conscience que la constitution de cette organisation peut être considérée comme l'étape préliminaire à la formation des groupes paramilitaires à proprement parler et comme le premier pas vers le « narcoparamilitarisme ». En deuxième lieu, nous allons présenter et définir le M.A.S. né en 1981 mais il faut savoir que depuis sa création, il semblerait que plusieurs mouvements clandestins aient repris ce nom. S'agit-il de sous-divisions de l'organisation mère ou de groupes n'ayant en commun que le nom ? Nous ne saurions le dire avec certitude. D'après Human Rights Watch, les paramilitaires du Magdalena medio auraient eux aussi utilisé ce nom et certains se seraient même associés au premier groupe M.A.S. Actuellement, ce nom est devenu un terme plutôt générique ⁽⁵²⁶⁾. Cependant, d'après nos recherches, ce sigle semble avoir presque disparu. On ne le trouve quasiment plus dans la presse actuelle alors qu'il était fréquemment utilisé dans les années 1980.

Mais qu'est-ce que le M.A.S. ? Le 2 décembre 1981, à quelques minutes du coup d'envoi d'un match de football, un avion de tourisme lâcha sur un stade de Cali des tracts annonçant la création d'une organisation nommée « Muerte a secuestradores » ⁽⁵²⁷⁾ bientôt connue sous le sigle de M.A.S

⁵²⁶- HUMAN RIGHTS WATCH, *Guerra sin cuartel : Colombia y el derecho internacional humanitario*, p.1.

⁵²⁷- Déjà, dans la première partie de notre travail, nous avons eu l'occasion de dire que cela signifie « Mort aux kidnappeurs ».

(⁵²⁸). Les imprimés ainsi distribués informaient les citoyens que des narcotrafiquants avaient décidé de lutter, de manière expéditive, contre un des fléaux nationaux : les enlèvements. Nous avons déjà dit que l'élément qui déclencha concrètement la création du M.A.S. fut l'enlèvement en novembre 1981 d'une femme appartenant au clan Ochoa, un des membres fondateurs du cartel de Medellín. À la fin du mois de décembre, la presse publia l'acte de création du M.A.S, « groupe d'action de la mafia » (⁵²⁹). D'après ce document, les 223 chefs mafieux du pays s'étaient rencontrés dans le seul but « d'évoquer [...] la question des enlèvements ». Une somme de 446 millions de pesos fut alors réunie afin de permettre les « récompenses, exécutions et équipements » nécessaires. Chacun des principaux narcotrafiquants détacha alors dix de ses meilleurs hommes, ce qui leur permit au total de réunir 2 230 hommes. Leur « objectif principal [était] d'exécuter de manière directe toutes personnes liées aux enlèvements [...] qu'il s'agisse de délinquants de droit commun ou de groupes subversifs » (⁵³⁰). Comme pour toutes les violences relevant du « nettoyage social », l'exemplarité était de mise puisque le communiqué précisait que les « kidnappeurs seraient exécutés publiquement, pendus aux arbres des parcs ou fusillés et marqués du signe du narcotrafic » (une croix). Il était également dit que toute personne dénonçant des auteurs d'enlèvements se verrait remerciée par une récompense de 20 millions de pesos. L'action du M.A.S. contre les kidnappeurs se voulait sans limite et aucune chance ne devait leur être laissée. En effet, les mafieux avertissaient que les ravisseurs arrêtés par les autorités seraient exécutés en prison et que s'ils tentaient d'échapper à la justice privée du M.A.S., leurs compagnons et les membres de leur famille paieraient à leur place. Le communiqué du M.A.S. s'achevait par un dernier conseil aux citoyens : « collaborez » (⁵³¹).

⁵²⁸- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.18.

⁵²⁹- *El Tiempo*, « 223 mafiosos aportan 446 millones de pesos para combatir el secuestro ».

⁵³⁰- Ibid.

⁵³¹- Ibid.

Le but affiché était à la fois de garantir la sécurité des narcotrafiquants et de leurs proches mais aussi de « nettoyer » la société d'un certain type de délinquants. Le paradoxe que cela représente réside dans le fait que cette « mission » reposait entre les mains d'un autre groupe de délinquants. Dès le mois de décembre 1981, la création de cette organisation fit grand bruit en Colombie. Certains en profitèrent pour critiquer les carences de l'État tandis que d'autres anticipèrent déjà sur les conséquences d'une telle création. En effet, très vite, le M.A.S. étendit son action, initialement dirigée contre les kidnappeurs, à d'autres personnes (« habitants de la rue », prostituées..) mais également à d'autres secteurs. Ainsi, le M.A.S., initialement responsable d'opérations de « nettoyage social », devint aussi l'auteur de nombreuses agressions contre des personnes appartenant à des mouvements d'opposition politique et sociale généralement de gauche et d'extrême-gauche. Cette organisation fut l'expression momentanée d'un contexte politique et social conflictuel et elle fut donc vite appelée à dépasser son propos initial. Comme nous l'avons déjà dit, « Muerte a secuestradores » devint alors « Muerte a todo el mundo » ⁽⁵³²⁾ : délinquants, guérilleros, syndicalistes, défenseurs des Droits de l'homme, enseignants, élus locaux etc. Cette extension fut également géographique puisque quelques semaines après sa création le M.A.S. agissait déjà dans plusieurs départements dont le Valle, le Cundinamarca et l'Antioquia ⁽⁵³³⁾. Dans son rapport sur l'année 1982, Amnesty International fit allusion à plusieurs reprises à cette organisation criminelle. Elle établit notamment des liens entre le M.A.S. et les Forces armées assurant au sujet d'une série d'assassinats que « des faits indiquant que les Forces armées étaient directement impliquées dans ces actions ont été transmis à Amnesty International » ⁽⁵³⁴⁾. Tout laissait à penser que le M.A.S. avait effectivement des

⁵³²- *El Tiempo*, « El M.A.S. es una organización ».

⁵³³- ARRIETA C.G., ORJUELA L.J., SARMIENTO E., TOKATLIAN J.G., op. cit., p.226.

⁵³⁴- AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport annuel 1982*, Paris : A.I., 1983, p.153.

liens avec des militaires mais également que ces derniers utilisaient cette organisation comme bouc-émissaire. Cela permettait entre autres à l'Armée de couvrir certains « débordements » de la lutte anti-insurrectionnelle. Ainsi s'il fut au départ une organisation purement mafieuse, le M.A.S. se transforma par la suite en un groupe paramilitaire. Cela eut notamment pour conséquence d'amplifier la mission qu'il s'était fixée et de petit à petit faire passer le « nettoyage social » à un rang secondaire dans ses préoccupations. Le « nettoyage » s'étendit alors à l'ensemble de la société. Au fil des années « Muerte a secuestradores » disparut en tant que tel et se fondit dans le paramilitarisme en général.

Même si le M.A.S. semble avoir aujourd'hui disparu, les liens entre les narcotrafiquants, les paramilitaires et le « nettoyage social » existent encore. Les *narcos* et les groupes paramilitaires ont souvent en commun un fort sentiment anticomuniste, même si les trafiquants ont parfois eu des relations avec la guérilla. Leurs intérêts idéologiques se joignent donc fréquemment comme c'est également le cas pour leurs intérêts économiques. On sait que les chefs paramilitaires et les chefs mafieux ont en commun d'être aussi de grands propriétaires terriens, notamment dans les régions d'élevage de bétail comme le Magdalena medio. Ils leur faut donc veiller à leurs intérêts en pratiquant notamment le « nettoyage social », contre, par exemple, les voleurs de bétail. Ces relations peuvent être illustrées grâce à la présentation de certains personnages qui allient fort bien ces différents aspects.

C'est le cas notamment de Jairo Aparicio Lenis. Cet homme, membre du cartel de Cali, a été dénoncé par certains repentis pour avoir exporté de la cocaïne aux États-Unis. Il possède, grâce à l'argent amassé par le biais de cette activité, plusieurs grandes propriétés dont une dans le Nariño, près de Tumaco (535). Dans cette ville, entre 1991 et 1993, plus de trente personnes ont été assassinées par un « escadron » dans le cadre du « nettoyage social ». Ces faits

⁵³⁵- *El Espectador*, « El misterioso Jairo Aparicio Lenis », 21-08-1998.

ont été dénoncés par la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz ». Cette série d'agressions aurait commencé après que des délinquants eurent assassiné en 1991 un chef d'entreprise, Homero Erazo. Certains notables de Tumaco ont alors fait appel à un bataillon de l'Armée et mis sur pied un groupe paramilitaire afin de répondre à ce crime. Les présumés auteurs de l'assassinat de Homero Erazo furent ainsi tués à leur tour le 25 juillet 1991. Le principal organisateur et commanditaire de cet « escadron » de « nettoyage social » fut Jairo Aparicio Lenis ⁽⁵³⁶⁾. Le centre d'opérations de cette organisation clandestine serait d'ailleurs son hacienda « Villa Neche ». À notre connaissance, il est toujours en fuite.

1-2-3 Les CONVIVIR

La troisième et dernière sous-catégorie que nous pouvons enfin distinguer est celle des coopératives CONVIVIR. Ces groupes sont, comme nous allons le voir, de type paramilitaire mais ils ont comme caractéristique fondamentale d'être légaux. En effet, ces groupes ont vu le jour suite au décret n°356 de 1994 qui créa les « Services spéciaux de surveillance et de sécurité privée », également connus sous le nom de coopératives rurales de sécurité mais qu'on nomme en règle générale les CONVIVIR. Ce décret établit légalement la formation de groupes de civils armés ayant pour objectif d'aider les Forces armées régulières dans leur combat contre les mouvements de guérilla ⁽⁵³⁷⁾. Il s'agit donc d'une version moderne des groupes d'autodéfense conservateurs organisés par l'Armée à l'époque de la « Violence ». Selon le gouvernement colombien, il existait déjà, à la fin de l'année 1996, 450 groupes de ce type ⁽⁵³⁸⁾. Pourtant, l'organisme chargé de superviser les CONVIVIR, la Superintendance de surveillance et de sécurité privée (la S.I.V.S.P.), affirmait à

⁵³⁶- Ibid.

⁵³⁷- COMISIÓN INTERAMERICANA DE DERECHOS HUMANOS, *Informe anual 1996*, Washington : Comisión interamericana de Derechos humanos, 1997, p.34.

⁵³⁸- Ibid.

la même époque que seules 120 licences avaient été délivrées et que 38 autres attendaient de l'être ⁽⁵³⁹⁾. En outre, la S.I.V.S.P. reconnaissait qu'elle était dans l'impossibilité d'établir avec certitude le nombre des membres des CONVIVIR, le nombre et le genre des armes fournies ou autorisées et les municipes où ces groupes opéraient. Pour reprendre une critique souvent formulée à l'encontre de ces coopératives, le contrôle qu'exerce l'État colombien sur ces structures est quasiment nul. Un an plus tard, le journal français *Le Figaro* estimait quant à lui que les CONVIVIR étaient alors au nombre de 700 et regroupaient plus de 120 000 membres ⁽⁵⁴⁰⁾. Ainsi, bien que les CONVIVIR disposent d'un statut légal, le gouvernement colombien n'est pas en mesure d'établir le nombre exact de ces groupes qui doivent pourtant bénéficier d'une autorisation pour fonctionner.

D'après les textes officiels, les fonctions essentielles de ces associations sont la défense et la prévention mais également des tâches de communication et de renseignement destinées à la Force publique ⁽⁵⁴¹⁾. Concrètement, les CONVIVIR sont des coopératives, en grande majorité rurales, composées de civils armés qui doivent aider l'Armée et la Police nationale dans leur travail anti-insurrectionnel mais qui restent des civils, c'est-à-dire qu'ils ne disposent pas des mêmes droits et devoirs que les Forces armées. Ce sont avant tout des auxiliaires. Au départ, le leader de ces groupes était le gouverneur de l'Antioquia, Alvaro Uribe Vélez, connu pour être un partisan de la manière forte ⁽⁵⁴²⁾. Les CONVIVIR ont également, depuis leur création, le soutien de certains secteurs de la société, notamment parmi les

⁵³⁹- G.A.D., C.I.N.E.P., COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, I.L.S.A., et al., *CONVIVIR : El nuevo camuflaje del paramilitarismo*, Bogota : G.A.D., C.I.N.E.P., COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, I.L.S.A., et al., 1997, p.1

⁵⁴⁰- *Le Figaro*, « Colombie : les "patriotes" du général Bedoya », 29-07-1997.

⁵⁴¹- G.A.D., C.I.N.E.P., COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, I.L.S.A., et al., op. cit., p.2.

⁵⁴²- INSTITUTO POPULAR DE CAPACITACIÓN, op. cit., p.172.

élites locales (politiciens, chefs d'entreprise, propriétaires terriens, éleveurs de bétail...) et celui des groupes paramilitaires illégaux.

Les CONVIVIR intéressent non seulement l'Armée mais aussi les organismes de sécurité. À plusieurs reprises, les médias se sont fait l'écho de contacts entre, par exemple, ces coopératives et le D.A.S. Cet organisme a en effet proposé aux CONVIVIR de réaliser des tâches de renseignement en commun afin de bénéficier de davantage d'informations en zone rurale sur « la guérilla, le paramilitarisme et la délinquance de droit commun » ⁽⁵⁴³⁾. Le directeur du D.A.S. profita de l'annonce de cette coopération pour réaffirmer que « l'origine légale des CONVIVIR [...] trouve ses fondements dans les raisons d'intérêt général relatives au droit des citoyens à défendre leur vie et leur intégrité lorsqu'ils sont menacés par des groupes violents » ⁽⁵⁴⁴⁾.

Si la démarche initiale de créer ces coopératives peut éventuellement être défendue ou tout du moins justifiée, il en va tout autrement en ce qui concerne les dérives des CONVIVIR. En effet, très vite les O.N.G., les organismes gouvernementaux de défense du citoyen et les médias mirent en lumière les dérives de ces groupes. Dès 1995, les dénonciations se succédèrent afin de condamner le fait que l'État ne contrôle quasiment pas ces organisations, qu'elles utilisent illégalement des armes à usage restreint, qu'elles surveillent de façon abusive les faits et gestes de leurs concitoyens et, plus grave, qu'elles soient à l'origine de nombreux actes violents. Les armes que portent les membres des CONVIVIR leur sont confiées par le gouvernement puisque ces autodéfenses doivent être, selon la loi, armées. Mais il arrive fréquemment qu'elles aient en leur possession des armes que seules les Forces armées sont en droit d'avoir. Il semblerait que ces armes leur sont souvent remises par des militaires. D'ailleurs, certains de leurs défenseurs, le gouverneur Alvaro Uribe Vélez en tête, réclament l'usage légal d'armes lourdes

⁵⁴³- *El Tiempo*, « D.A.S. y CONVIVIR harán inteligencia conjunta », 11-11-1997.

⁵⁴⁴- Ibid.

par les CONVIVIR. D'après eux, sans ces armes, ces organisations ne peuvent lutter réellement contre la guérilla, mieux dotée. Cet argument a trouvé un écho très favorable chez certains éleveurs de bétail et propriétaires terriens du Cordoba et de l'Uraba, virulents partisans de l'autodéfense ⁽⁵⁴⁵⁾.

En 1996, le défenseur du peuple indiqua qu'il s'opposait au programme des CONVIVIR et la même année, la directrice de la section latino-américaine d'Amnesty International affirma, à son tour, que cette organisation considérait « l'apparition des CONVIVIR comme un fait hautement préoccupant dans le contexte des Droits de l'homme, tout particulièrement en raison de ses liens avec le paramilitarisme » ⁽⁵⁴⁶⁾. Effectivement, les faits montrent que rapidement les CONVIVIR outrepassèrent leurs droits et dérivèrent en direction du paramilitarisme. Certaines de ces coopératives ont ainsi participé directement au conflit armé, ont attaqué la guérilla et collaboré à des opérations militaires et policières. Ce qui dépasse leur mandat et est illégal. Durant le mois de septembre 1996, près de 800 familles de la zone rurale du municipe de Rioblanco, dans le Tolima, furent obligées de fuir après que des membres de la CONVIVIR « Atser » eurent assassiné deux paysans. Après ces meurtres, une liste fut distribuée ; elle indiquait les noms de soixante personnes soupçonnées d'être des auxiliaires de la guérilla et donc menacées de mort par cette CONVIVIR ⁽⁵⁴⁷⁾. Pourtant, d'après la S.I.V.S.P. qui gère ces groupes, aucune licence n'a été délivrée dans cette région et donc, officiellement, il n'y a aucune CONVIVIR opérant dans ce municipe.

Ainsi, dans la réalité, les CONVIVIR existent sous deux formes : les coopératives légales, qui disposent d'une licence délivrée par l'État, et celles qui n'en ont pas et qui sont donc dans la plus totale illégalité. Ces CONVIVIR-là

⁵⁴⁵- G.A.D., C.I.N.E.P., COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, I.L.S.A., et al., op. cit., p.3.

⁵⁴⁶- INSTITUTO POPULAR DE CAPACITACIÓN, op. cit., p.141.

⁵⁴⁷- G.A.D., C.I.N.E.P., COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, I.L.S.A., et al., op. cit., p.1.

sont en fait des groupes paramilitaires semblables à ceux que nous avons précédemment présentés. Des preuves des liens entre ces organisations et des militaires existent d'ailleurs. En août 1998, l'avocat général de la Nation annonça qu'il menait une enquête sur le général Fernando Millan, alors commandant de la V^e brigade. Ce magistrat disposait en effet d'éléments prouvant que ce haut militaire, en association avec des paramilitaires locaux, avait créé à Lebrija (Santander) une association civile de surveillance connue sous le nom Colonies CONVIVIR, responsable de plusieurs assassinats commis en 1996 ⁽⁵⁴⁸⁾. Cette coopérative ne disposait d'aucune autorisation légale et n'existait pas officiellement en tant que CONVIVIR. Ses membres auraient fréquemment pris part à des opérations de l'Armée régulière, établissant des contrôles routiers et arrêtant des suspects. En octobre 1998, l'avocat général dut remettre le dossier Millan à la justice militaire, bien que depuis 1997, les violations des Droits de l'homme à caractère grave ne soient plus soumises aux privilèges juridiques dont jouissent généralement les militaires. Cette accusation n'empêcha pas cet officier d'être peu après promu chef des services de renseignement de l'Armée ⁽⁵⁴⁹⁾. Actuellement, le général Millan est à la retraite et aucune sanction ne semble avoir été prise à son encontre ⁽⁵⁵⁰⁾.

Le 23 octobre 1997, un juge civil de Medellin condamna José Alirio Arcila Vasquez, responsable de la CONVIVIR « Los Sables » et d'autres membres de cette organisation à 7 ans de prison pour le meurtre, en avril 1996, de trois hommes. En revanche, le procès du capitaine de l'Armée, Ciro Alfonso Vargas Lancheros, qui aurait participé à ces homicides est toujours en attente, une bataille juridique entre les tribunaux civils et la justice militaire n'ayant pas encore permis de juger cet homme ⁽⁵⁵¹⁾. La condamnation du 23 octobre 1997 figurait néanmoins comme un premier pas dans la lutte contre l'impunité en

⁵⁴⁸- AMNESTY INTERNATIONAL, *Annual report 1998*, p.151.

⁵⁴⁹- Ibid.

⁵⁵⁰- HUMAN RIGHTS WATCH, *Segunda certificación de Derechos humanos*, p.3.

⁵⁵¹- HUMAN RIGHTS WATCH, *The ties that bind : Colombia and military-paramilitary links*, p.2.

Colombie. En effet, comme pour les groupes paramilitaires illégaux, il est très rare que des membres d'associations CONVIVIR soient condamnés pour les actes violents dont ils sont responsables. De plus, cette affaire a permis de mettre en lumière les liens qui existent entre les coopératives rurales de sécurité et l'Armée.

Il est parfois complexe de définir les limites entre les CONVIVIR, organisations légales, et les groupes paramilitaires, hors la loi. Certains membres des coopératives, en marge de leurs activités légales, réalisent également des opérations dans l'illégalité, de façon autonome ou au sein de structures paramilitaires déjà existantes. Dans d'autres cas, des membres des CONVIVIR ont solennellement déclaré qu'ils abandonnaient leur action légale à l'intérieur de ces associations afin de passer dans l'illégalité en se ralliant aux paramilitaires. Cela fut notamment le cas en août 1998, lorsque 300 groupes de CONVIVIR renoncèrent à leur licence officielle mais continuèrent d'agir illégalement. Parmi ces coopératives, 39 d'entre elles annoncèrent publiquement leur intention de rejoindre les A.U.C. Cette décision faisait suite à une tentative du gouvernement d'imposer aux CONVIVIR des restrictions notamment en matière d'armement ⁽⁵⁵²⁾.

D'autre part, on sait également que les CONVIVIR, avec ou sans licence officielle, ont souvent des liens avec les narcotrafiquants, tout comme les groupes paramilitaires des A.U.C. Cela est notamment fréquent dans les régions telles que le Magdalena medio où les *narcos* sont propriétaires de terres. D'ailleurs, une étude a montré que 48 CONVIVIR opéraient dans les 88 municipes de l'Antioquia dans lesquels les trafiquants possèdent de grandes propriétés, là où ils ont commencé une « contre-réforme agraire » ⁽⁵⁵³⁾. Il faut bien voir que les groupes de surveillance et de sécurité privée sont particulièrement appréciés, dans les zones rurales, par les élites locales puisque

⁵⁵²- AMNESTY INTERNATIONAL, *Annual report 1998*, p.152.

⁵⁵³- G.A.D., C.I.N.E.P., COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, I.L.S.A., et al., op. cit., p.3.

ces organisations ont notamment pour mission de veiller sur les personnes qui peuvent être menacées par la guérilla ou la délinquance et sur leurs biens. Dans un contexte où les enlèvements, par exemple, sont légion, cette action ne peut être qu'appréciée. En revanche, elle ne l'est pas aux yeux des paysans qui, accusés de sympathie pour les mouvements de guérillas, sont les victimes des actes répréhensibles des CONVIVIR. Normalement, ces organisations devaient servir à contenir l'expansion de la guérilla et du paramilitarisme. Dans la réalité, il semblerait plutôt que leur mission soit de développer la lutte anti-insurrectionnelle, d'accroître le contrôle politique au niveau local et de défendre la propriété privée. D'ailleurs, la localisation des CONVIVIR à l'échelle nationale montre leur présence dans les zones économiquement importantes. Nous avons déjà évoqué le Magdalena medio mais ces coopératives sont aussi présentes dans des régions où de grands projets sont à l'étude ou déjà en cours. Il s'agit des projets du train à grande vitesse qui devrait relier l'Uraba et le centre du pays, des nouvelles centrales hydroélectriques ou encore du futur canal interocéanique⁽⁵⁵⁴⁾.

Si nous évoquons les CONVIVIR, c'est bien sûr parce qu'elles ont un lien avec le « nettoyage social ». Nous avons déjà dit que, de manière générale, elles étaient responsables d'un certain nombre d'atteintes aux Droits de l'homme, prouvées ou supposées. Et comme les groupes paramilitaires des A.U.C., les CONVIVIR font également des opérations de « nettoyage » de la société dirigées tout particulièrement contre la « subversion » et la délinquance. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme en Colombie affirmait ainsi en 1998 que son bureau avait reçu des informations faisant état « de violations du droit à la vie commises par des membres des associations intitulées "Convivir" à l'encontre de sans-abri, de toxicomanes et de

⁵⁵⁴- Ibid., p.2.

prostituées » ⁽⁵⁵⁵⁾. Afin d'illustrer cet aspect, nous pouvons donner quelques exemples concrets.

En mars 1996, la coopérative CONVIVIR qui opérait alors dans le nord du Valle rendit public un communiqué dans lequel elle annonçait qu'elle avait la charge légitime d'éradiquer l'insécurité et la délinquance. Elle publia également une liste de 102 personnes à éliminer physiquement pour être, selon des sources locales, des délinquants notoires. Plusieurs de ces personnes furent effectivement assassinées dans les mois qui suivirent en toute impunité. D'autres individus dont les noms apparaissaient sur cette liste choisirent alors de quitter la région afin de ne pas connaître le même sort ⁽⁵⁵⁶⁾.

Presque à la même période, les Colonies CONVIVIR mises sur pied à Lebrija par le général Millan furent elles aussi responsables d'actes visant à « nettoyer » la ville. Selon Human Rights Watch, durant l'année 1997, cette organisation fut l'auteur d'au moins quinze assassinats sélectifs dont les victimes étaient soit des personnes considérées comme « subversives », soit des délinquants. On peut d'ailleurs noter que les CONVIVIR qui pratiquent le « nettoyage social » semblent essentiellement orienter leurs actions contre les délinquants et les toxicomanes. Cela peut probablement s'expliquer, d'une part, par leur mission initiale, basée sur la surveillance et la sécurité, qui les amène « naturellement » à lutter de façon expéditive contre les fauteurs de trouble. Et, d'autre part, le contexte local joue un rôle important. En effet, les CONVIVIR sont fréquemment en relation avec des commerçants, des éleveurs de bétail ou encore des industriels dont les intérêts personnels sont menacés par les délinquants. Leur idéologie semble donc se centrer plutôt sur les problèmes locaux (vols de bétail, enlèvements, entraves au commerce...) que sur une perspective nationale qui comprendrait d'autres types de victimes (« enfants

⁵⁵⁵- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1997*, p.19.

⁵⁵⁶- G.A.D., C.I.N.E.P., COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, I.L.S.A., et al., op. cit., p.1.

des rues », malades mentaux...). Cependant, cet aspect peut varier suivant les régions concernées et semble plus discutable dans les zones urbaines. Ainsi, dans le centre de Medellin, dans la zone d'action de la CONVIVIR nommée A.C.E.P.AL. ⁽⁵⁵⁷⁾, plusieurs « habitants de la rue » et homosexuels furent assassinés vers le milieu des années 1990 ⁽⁵⁵⁸⁾. Malgré le peu d'indices, de fortes présomptions pèsent sur cette organisation. Une enquête judiciaire avait d'ailleurs été ouverte sur l'A.C.E.P.AL. pour avoir entravé l'action d'une patrouille de l'unité nationale contre les enlèvements et l'extorsion de fonds (U.N.A.S.E.).

Certaines O.N.G. ont remarqué que l'apparition d'une CONVIVIR coïncide fréquemment avec le début d'opérations de « nettoyage social ». Dans le municipe de Ciudad Bolivar, au sud-ouest de l'Antioquia, dans les trois mois qui suivirent l'entrée en action de la CONVIVIR « Los Sables », déjà mentionnée, huit assassinats de marginaux furent recensés. Ces cas n'étaient pas isolés puisque cette région recensait déjà cette année-là de nombreuses victimes. Parmi les éléments du *modus operandi* de l'« escadron » incriminé figurait l'utilisation de puissantes motos neuves dont la description faite par les témoins correspondait au matériel fourni par le gouvernement à cette coopérative ⁽⁵⁵⁹⁾.

Ainsi, nous pouvons dire qu'à l'origine les CONVIVIR constituaient une démarche destinée à lutter contre la violence mais qu'elles se sont, en fait, converties en un facteur supplémentaire de violence. L'État est responsable de cette situation puisqu'il les a créées mais ne les contrôle pas. Elles sont, de plus, une nouvelle preuve qu'il ne détient pas, comme il le devrait, le monopole des armes. D'ailleurs, c'est souvent l'État qui fournit indirectement des armes illicites à ces groupes par le biais de leurs alliés militaires. D'autre part, les

⁵⁵⁷- A.C.E.P.A.L. : « Asociación Convivir para la Educación, la Paz y la Libertad ».

⁵⁵⁸- INSTITUTO POPULAR DE CAPACITACIÓN, op. cit., p.141.

⁵⁵⁹- Ibid.

conséquences de cette création, outre les faits précédemment cités, sont que davantage de civils sont impliqués dans le conflit armé. C'est le cas des membres des CONVIVIR qui, d'un côté, participent à la violence et de l'autre, sont devenus, à cause de cette appartenance, des objectifs militaires de la guérilla. Les CONVIVIR ont ainsi rendu floue la ligne de démarcation entre civils et combattants. En octobre 1996, lors d'une réunion de l'Assemblée départementale de l'Antioquia, un de ses membres résuma le problème en disant que « Créer les "Convivir", c'est mêler la population au conflit, c'est générer de nouveaux facteurs de perturbation et c'est également favoriser la justice privée »⁽⁵⁶⁰⁾. Jugement qui nous paraît très juste.

En guise de conclusion, nous pouvons dire que le « nettoyage » effectué par les militaires et les différents groupes paramilitaires concerne la société dans son ensemble. C'est-à-dire qu'il peut s'agir de « purification » politique mais également sociale. L'aspect politique et la lutte contre les mouvements de guérillas ne sont pas de notre ressort ; en revanche, l'élimination des catégories sociales jugées indésirables correspond totalement au « nettoyage social ». De manière générale, cette violence lorsqu'elle est exercée par les militaires et les paramilitaires revêt quelques particularités. C'est tout d'abord une pratique plus rurale qu'urbaine en raison de l'implantation géographique de ces responsables. Dans les campagnes, ils visent ainsi tout particulièrement les délinquants, comme par exemple les *abigeos* (les voleurs de bétail). Mais ce « nettoyage social » peut aussi être présent en zone urbaine puisque de nombreux bataillons de l'Armée ont leur siège principal dans les grandes villes colombiennes. La XIII^e brigade, par exemple, est accusée d'avoir des liens avec des assassinats commis à Bogota. D'autre part, nous avons vu que les paramilitaires ont également des sections implantées en ville même si numériquement elles sont peu importantes.

⁵⁶⁰- Ibid., p.172.

En ce qui concerne la justice, ce type de violence n'échappe pas plus que les autres au phénomène de l'impunité. Il existe des cas où des membres d'« escadrons » ont été arrêtés par la population puis libérés par les autorités sans aucune poursuite. Au début des années 1990, les habitants de Popayan (Cauca), qui avaient déjà dénoncé une vague d'assassinats liés au « nettoyage social », ont réussi à capturer plusieurs responsables et à les remettre à la Police locale. Mais celle-ci s'est empressée de les libérer lorsqu'ils ont démontré qu'ils appartenaient aux Forces armées ⁽⁵⁶¹⁾. L'impunité est grande et elle l'est davantage lorsqu'il s'agit de membres des Forces armées puisqu'ils dépendent généralement de la justice militaire et non civile. Mais les civils paramilitaires ne sont pas forcément davantage soumis à la justice. On ne connaît que très peu de cas d'arrestations et de sanctions effectives surtout lorsqu'il s'agit de « nettoyage social » : nous en avons présenté quelques unes.

Ces derniers temps, les circonstances font que l'impunité semble un peu moins de rigueur. Devant les pressions internationales et la perspective des élections présidentielles, le gouvernement Pastrana a engagé quelques opérations militaires contre les A.U.C. Ces dernières ont du reste été un obstacle sérieux aux négociations de paix entamées avec la guérilla en 1999. D'ailleurs, à partir du début de ces pourparlers, le nombre des paramilitaires a connu un fort accroissement. Selon le ministère de la Défense, les A.U.C. ont augmenté leurs effectifs de 80% en deux ans, soit cinq fois plus que ceux de la guérilla ⁽⁵⁶²⁾. Les opérations menées en 2000 contre ces organisations ont permis la capture de 315 paramilitaires et en 2001, on estimait qu'ils étaient un peu plus de 800 à être derrière les barreaux ⁽⁵⁶³⁾ ; une avancée certes mais apparemment contextuelle. D'ailleurs, à cette époque, le nombre de

⁵⁶¹- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.30.

⁵⁶²- *Le Monde*, « Colombie : les paramilitaires mettent en danger le processus de paix ».

⁵⁶³- Ibid.

paramilitaires emprisonnés représentait un peu moins de 10% de leurs effectifs totaux.

1-3 Les guérillas

Nous allons nous intéresser à présent au troisième grand groupe de responsables : la guérilla. Pour être plus exact, nous allons ici évoquer essentiellement des faits relatifs à trois groupes de guérilla, les F.A.R.C., l'E.L.N. et l'E.P.L. ⁽⁵⁶⁴⁾. Nous avons déjà vu que pour la courte mais représentative période allant de janvier 1993 à août 1995 les mouvements de guérillas étaient responsables de 19% des cas de « nettoyage social » ⁽⁵⁶⁵⁾.

Une fois encore, il nous faut revenir tout d'abord à la « Violence » des années 1950. En effet, les F.A.R.C. sont le prolongement des noyaux d'autodéfense paysanne et l'E.L.N. et l'E.P.L. se sont pour commencer installés dans les zones où les réfugiés des années 1950 s'établirent et de plus, ces guérillas s'appuyèrent sur les restes des anciennes guérillas libérales ; ce fut le cas dans le Tolima, le Santander etc. ⁽⁵⁶⁶⁾. Manuel Marulanda Vélez, leader des F.A.R.C., figurait d'ailleurs parmi les groupes d'autodéfense paysans des années 1950 avant de participer à la guérilla révolutionnaire. S'il existe bien une continuité dans certains cas, il ne faut pas pour autant en oublier les divergences. Les guérillas libérales de la « Violence » étaient avant tout des mouvements de défense par rapport aux conservateurs et à leur répression. Elles ne constituaient pas des groupes idéologiques ; cet aspect n'apparaîtra que plus tard avec la naissance des actuelles guérillas.

⁵⁶⁴- Le sigle F.A.R.C. (« Fuerzas armadas revolucionarias de Colombia ») signifie en français « Forces armées révolutionnaires de Colombie », l'E.L.N. (« Ejército de liberación nacional ») est l'« Armée de libération nationale » et l'E.P.L. (« Ejército popular de liberación ») veut dire « Armée populaire de libération ».

⁵⁶⁵- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, p.26.

⁵⁶⁶- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.31.

Dans la première moitié des années 1960, l'activité armée des partis traditionnels toucha à sa fin. Les bandes de libéraux mais aussi de conservateurs durent se reconverter. Certains se tournèrent alors vers la délinquance, d'autres se réinsérèrent dans la vie civile, tandis qu'un troisième groupe choisit de continuer la lutte en formant les premiers mouvements révolutionnaires. Ces groupes se différenciaient des précédentes guérillas par le fait qu'ils n'avaient pas de liens avec les deux partis traditionnels. Au contraire, ils souhaitaient lutter contre le gouvernement colombien que ce dernier soit conservateur ou libéral ⁽⁵⁶⁷⁾. Le contexte international était lui aussi favorable à l'apparition de ces mouvements. La Révolution cubaine avait permis aux castristes de prendre le pouvoir et suscitait de nombreux émules, notamment en Amérique latine. Ainsi, en Colombie, sous le Front national, de nombreux mouvements apparurent, se développèrent et dans certains cas disparurent. Dans la courte période allant de 1958 à 1970, on vit surgir : l'A.N.A.P.O., le M.R.L., le M.O.E.C., les F.A.R.C., l'E.L.N., l'E.P.L., la branche armée du P.C.C., le Frente unido, le M.O.I.R., le M-19 etc. ⁽⁵⁶⁸⁾

En ce qui concerne le « nettoyage social », il semblerait que tous les groupes encore en activité à la fin des années 1970 et surtout dans les années 1980 aient réalisé, à des degrés divers, des opérations de ce type. Néanmoins, nous nous intéresserons principalement aux trois grands mouvements déjà mentionnés (les F.A.R.C., l'E.L.N. et l'E.P.L.) puisqu'il existe à leur sujet de nombreux renseignements sur leurs liens avec ce type de violence.

L'histoire de ces groupes a été soumise à des aléas et à des intérêts souvent opposés. Selon les actuelles guérillas, leurs origines remontent à des groupes de paysans opprimés par l'Armée durant les années 1950, dont les ancêtres seraient issus de la résistance indienne face aux Conquistadors, des *comuneros* du XVIII^e ou encore de Simon Bolivar. Quoi qu'il en soit, il est vrai

⁵⁶⁷- ORTIZ SARMIENTO C.M., op. cit., pp.172 à 174.

⁵⁶⁸- MEDINA GALLEGGO C., op. cit., p.128.

que de nombreux membres de la première heure ont participé à la création de ce qu'on nommait, à l'époque de la « Violence », les « Républiques indépendantes », anéanties par l'Armée dans les années 1960. Il semblerait que le premier pas vers la création des mouvements révolutionnaires ait été l'offensive militaire lancée en 1964 par le gouvernement qui eut notamment pour conséquence la proclamation, par les combattants de Marquetalia (zone du Tolima considérée alors comme hautement « subversive »), du « Programme agraire des guérillas » rendu public le 20 juillet 1964. À la fin de l'année suivante, ces hommes convoquèrent la « Première conférence de la guérilla » durant laquelle fut décidé un programme d'action complet. Ils prirent le nom de « Bloque sur » parce qu'une partie importante de leurs effectifs se trouvait dans le sud du Tolima. La « Deuxième conférence de la guérilla » se déroula en avril 1966 et marqua la création officielle des F.A.R.C. et la décision d'étendre la lutte à tout le territoire national.

Les F.A.R.C., groupe d'obédience communiste, eurent pour fondateurs Manuel Marulanda Vélez (alias « Tirofijo ») et d'autres membres du Comité central du parti communiste colombien, le P.C.C. À cette époque, cette guérilla partageait avec ce parti une idéologie marxiste-léniniste, dans le pur style soviétique. Le P.C.C. aurait d'ailleurs été le principal fournisseur d'armes et de revenus des F.A.R.C. Quant aux membres de cette guérilla, ils se composaient alors d'idéologues communistes et de paysans, non obligatoirement communistes, le tout dans un contexte encore fortement marqué par la « Violence ». À la fin des années 1960, les F.A.R.C. connurent une période difficile. En effet, l'Armée engagea une vaste campagne anti-insurrectionnelle et en 1968 la Colombie entama avec l'Union soviétique des relations diplomatiques qui fragilisèrent la guérilla. Ainsi, au début des années 1970, les F.A.R.C. semblèrent amoindries et incapables d'actions d'envergure. Ce phénomène n'était pas valable uniquement pour ce groupe. Aux alentours de 1975, l'E.L.N., par exemple, semblait en voie d'extinction. Il fallut attendre la

fin des années 1970 pour voir la résurrection des guérillas. En effet, en 1978, la guérilla disposait de 17 fronts implantés dans un nombre réduit de municipes périphériques. Huit ans après, en 1985, il y avait une cinquantaine de fronts installés dans 173 municipes. En 1991, le nombre de fronts était passé à 80 et les municipes concernés étaient alors 358, et en 1994, 105 fronts se partageaient 569 municipes, soit près de la moitié du total des municipes colombiens ⁽⁵⁶⁹⁾. Les F.A.R.C. ne dérogèrent pas à cette tendance. À la fin des années 1970 et pendant la décennie suivante, elles connurent un véritable essor et devinrent le plus important mouvement de guérilla colombien. Ce développement fut aussi économique puisqu'à cette époque, les F.A.R.C. se lancèrent dans une vaste campagne d'enlèvements qui leur permirent de disposer d'un budget conséquent. En mars 1984, elles signèrent avec le gouvernement les accords de paix de La Uribe. De nombreux membres et cadres quittèrent alors la vie clandestine et tentèrent de se réinsérer dans la société. Mais, dans le même temps, certains membres des F.A.R.C. refusèrent d'abandonner la lutte armée et violèrent alors la trêve. La lutte reprit.

Cependant, en 1985, avec d'autres mouvements de gauche, les F.A.R.C. participèrent à la création de l'Union patriotique, parti légal qui se voulait une alternative au traditionnel choix libéraux-conservateurs. Ce mouvement devint très vite célèbre et redonna espoir à des milliers de Colombiens. Mais il devint également très rapidement la cible d'attaques de la part des mouvements d'extrême-droite tels que les groupes paramilitaires et certains clans mafieux et leurs organisations (le M.A.S. par exemple) mais aussi de la part de certains membres des Forces armées. Un véritable génocide politique eut alors lieu et la plupart des dirigeants furent éliminés ainsi que le leader de l'U.P., Jaime Pardo, assassiné en 1987. Les simples sympathisants et les militants de base n'échappèrent pas, eux non plus, à cette vague de violence.

⁵⁶⁹- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.22.

Au total, on recense officiellement dans ce cadre plus de 1500 assassinats ⁽⁵⁷⁰⁾ bien que les chiffres réels soient sûrement supérieurs. Quoi qu'il en soit, la violence eut raison de l'U.P.

Le deuxième mouvement révolutionnaire que nous avons déjà mentionné est celui de l'E.L.N., fondé aux alentours de 1964 par Fabio Vasquez Castaño. Cette guérilla, d'inspiration guevariste, s'inspirait de la politique menée par les castristes à Cuba. Elle agissait alors dans les campagnes, au départ dans le Santander, mais également en milieu urbain. L'E.L.N. devint internationalement célèbre lorsqu'en 1966, elle recruta un prêtre, Camilo Torres, qui mourut au combat quatre mois plus tard. Ce mouvement prit lui aussi une certaine ampleur mais, comme nous l'avons déjà dit, au début des années 1970, il ne restait plus grand chose de l'E.L.N. D'ailleurs, en 1973, grâce à différentes opérations anti-insurrectionnelles, l'Armée déclara que l'E.L.N. était « virtuellement détruit ». Pourtant, à partir de la deuxième moitié des années 1970, elle recouvra peu à peu des forces et entama diverses campagnes militaires incluant des kidnappings, des attaques de banques et des assassinats. Officiellement, l'E.L.N. n'a pas signé les accords de paix de 1984 même si trois de ses fronts optèrent temporairement pour un cessez-le-feu.

Quant au troisième groupe, il s'agit de l'E.P.L. de filiation maoïste. Ce mouvement fut organisé entre 1967 et 1968 par des communistes chinois membres du P.C.C.-M.L., c'est-à-dire du Parti communiste colombien-marxiste-léniniste, qui avaient rompu avec la ligne pro-soviétique du P.C.C. durant l'été 1965. L'E.P.L. était alors considéré comme la branche armée du P.C.C.-M.L. et opérait au départ dans le département du Cordoba. Des dissensions et la mort de plusieurs leaders affaiblirent cette guérilla qui eut alors du mal à poursuivre ses opérations militaires. En 1979 eut lieu une scission qui donna le jour au mouvement « Pedro León Arboleda ». L'E.P.L. ne signa pas en 1984 les accords de La Uribe mais choisit de participer au cessez-

⁵⁷⁰- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.16.

le-feu. Cependant, l'assassinat en 1985 de son leader, Ernesto Rojas, mit fin à cette trêve.

Par la suite, le gouvernement colombien obtint, en 1990-1991, la démobilisation de plusieurs guérillas dont le M-19 et l'E.P.L. Néanmoins, certaines factions dissidentes continuèrent, de façon quelque peu marginale, la lutte. Actuellement, on peut dire qu'il ne reste plus que deux grandes guérillas : les F.A.R.C.-E.P. et l'U.C.-E.L.N comme elles se font maintenant appeler. Les F.A.R.C. sont toujours le plus important mouvement révolutionnaire de Colombie et on estime qu'en l'an 2000, elles regroupaient plus de 16 500 combattants. Quant à l'E.L.N., elle disposerait de près de 4 500 guérilleros. Ces deux groupes et quelques factions secondaires seraient implantés dans environ 1 000 municipes bien que l'appui populaire dont ils jouissent soit actuellement faible. Leurs revenus sont très conséquents puisqu'on estimait en 1995 que les F.A.R.C. disposaient de 269 milliards de pesos dont 140 proviendraient du narcotrafic, 35 des « vacunas », 60 des enlèvements et 10 des détournements d'argent public. Quant à l'E.L.N., ses ressources étaient, elles, estimées à 211 milliards de pesos (⁵⁷¹).

À partir de 1999, le gouvernement Pastrana a entamé des négociations de paix avec les F.A.R.C. Dans ce cadre, une zone démilitarisée représentant 42 000 km² lui avait été accordée dans le sud du pays, le centre étant San Vicente del Caguan, dans le Caqueta. Mais devant l'échec des pourparlers, le dialogue a été rompu au début de l'année 2002 et l'Armée tente actuellement de reprendre le contrôle de cette zone. Ces négociations avaient notamment amené l'E.L.N. à réclamer elle aussi une « zone de rencontre » située dans le sud du Bolivar et le nord-est de l'Antioquia. Dans les régions concernées, de nombreux déplacements de population avaient été enregistrés. De plus, depuis le départ, les paramilitaires comptaient bien faire échouer ce projet de paix. Nous pouvons d'ailleurs signaler que dans leurs rangs figurent

⁵⁷¹- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.37.

fréquemment des déserteurs de la guérilla qui sont passés à l'ennemi. Il va sans dire que ces personnes fournissent aux *paras* de précieux renseignements, souvent générateurs de nouvelles violences.

Nous avons déjà vu l'implication de ces paramilitaires et de leurs alliés militaires dans le « nettoyage social ». Mais les mouvements de guérilla sont eux aussi responsables d'agressions liées à cette violence. Il semblerait qu'ils y aient participé très tôt puisqu'on trouve dans la presse colombienne dès le début des années 1980 des affaires de ce genre. De nos jours, les médias et les O.N.G. recensent encore de telles agressions.

Un des premiers cas dignes d'intérêt que nous ayons recensé concerne l'assassinat de onze *abigeos* (voleurs de bétail) éliminés par plusieurs fronts des F.A.R.C. en février 1983. Les victimes vivaient dans cinq lieux différents mais appartenant tous au municipe de Sabana de Torres, dans le Santander. Selon les nombreux témoins, des commandos se présentèrent au début du mois de février dans ces différents lieux. Les guérilleros avaient apparemment identifié au préalable leurs victimes puisqu'ils ne s'en prirent qu'à des individus bien déterminés. Selon leurs dires, les victimes étaient des voleurs de bétail connus qui, de plus, opéraient sous la fausse identité de membres de cette guérilla. Les guérilleros accusèrent ces hommes de « semer la terreur depuis plusieurs mois parmi les grands propriétaires de bétail de la zone » au nom des F.A.R.C. Les onze voleurs présumés furent exécutés sur le champ par balles. Il semblerait que d'autres personnes faisaient ce jour-là partie de la liste des victimes mais les guérilleros furent dans l'impossibilité de les trouver. Ils parcoururent néanmoins plusieurs villages à la recherche de leurs victimes et en profitèrent pour avertir la population de « prendre garde à ne pas se mettre à prendre la place des F.A.R.C. en matière de vol de bétail et d'autres délits habituels dans la région ». La nouvelle de cette opération de « nettoyage social » eut une conséquence surprenante : elle causa la panique non pas chez les seuls délinquants mais également parmi les propriétaires de

grands domaines. Ces derniers firent parvenir au gouverneur du Santander un message demandant la protection des autorités, car ils craignaient que la guérilla n'attente à leur vie en les considérant comme des collaborateurs notoires des forces gouvernementales ⁽⁵⁷²⁾.

Des cas de ce type se reproduisirent tout au long des années 1980. Ils furent surtout fréquents en zone rurale puisque c'est là qu'étaient principalement implantés les différents mouvements de guérilla mais aussi, dans une moindre mesure, en zone urbaine. D'autre part, on peut souligner que l'apparition du « nettoyage social » coïncide avec la période de développement que connurent les groupes révolutionnaires vers la fin des années 1970.

Parmi les responsables, même ces toutes dernières années, se trouvent des mouvements qui ont officiellement rendu les armes. Ce cas de figure montre parfaitement la complexité des accords de paix et leur application. Ainsi, durant l'été 1995, cinq membres de l'E.P.L. basés dans la Cauca éliminèrent un délinquant bien connu de la Police. Josafath Jacanamboy Samboni, 29 ans, habitant le municipe de Bolivar (Cauca), fut attaqué par ces hommes à l'arme lourde alors qu'il se déplaçait en zone rurale. Selon des personnes ayant assisté à la scène, les assassins justifièrent leur crime par le fait que leur victime était un délinquant. La Police confirma que Josafath Jacanamboy Samboni était recherché par plusieurs autorités locales notamment pour homicide ⁽⁵⁷³⁾. Durant cette année 1995, la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz » a recensé de janvier à juin 71 homicides relevant du « nettoyage social ». D'après elle, 12 de ces cas pouvaient être imputés avec certitude à la guérilla. Le chiffre exact était peut être supérieur

⁵⁷²- *Vanguardia liberal*, « Asesinados once abigeos por las F.A.R.C. », 11-02-1983.

⁵⁷³- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, p.21.

puisque dans plus de la moitié de ces affaires les responsables n'ont pu être déterminés ⁽⁵⁷⁴⁾.

Dans certains cas, il semblerait que les différentes guérillas s'associent, malgré leurs divergences, afin de réaliser conjointement des opérations de « nettoyage social ». Ainsi, le 13 janvier 1996, un jeune possédant un casier judiciaire, William Castaño Saldarriaga, fut assassiné à Carmen de Viboral, dans l'Antioquia. Les responsables de ce crime étaient des membres des F.A.R.C. et de l'E.L.N. réunis en un « escadron de la mort » ⁽⁵⁷⁵⁾. Ce groupe révolutionnaire fut d'ailleurs fréquemment dénoncé dans les années 1990 pour ses tentatives de « nettoyage » des campagnes. Le 10 avril 1996, l'E.L.N. aurait ainsi réuni les habitants du hameau Campo Dos, près de Cucuta (Norte de Santander) afin de les mettre en garde. Les guérilleros affirmèrent en effet être au courant des vols de bétail que certains habitants réalisaient, d'après eux, au Venezuela et dans la région, et de la revente locale de la viande. Au bout de vingt minutes, ils ordonnèrent aux villageois de se retirer à l'exception de deux hommes qu'ils emmenèrent 500 mètres plus loin afin de les exécuter ⁽⁵⁷⁶⁾.

À l'instar des autres catégories de responsables, les mouvements de guérilla se rendent coupables dans ce cadre d'homicides mais également de menaces de mort, source fréquente de déplacements forcés. À titre d'exemple, nous pouvons citer un cas survenu en 1996 à Barrancabermeja (Santander). Cette affaire a également l'intérêt de montrer que les actes de « nettoyage » de la guérilla peuvent aussi être urbains. Le 17 novembre, une « liste noire » se mit à circuler dans la ville. Elle indiquait les noms de treize personnes et leurs supposées activités délictueuses et menaçait d'exécutions et de « nettoyage » le quartier de La Victoria où résidaient ces présumés délinquants. Ce

⁵⁷⁴- Banque de données sur les Droits de l'homme et la violence politique du C.I.N.E.P. et de la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz »

⁵⁷⁵- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, janvier-mars 1996, p.15.

⁵⁷⁶- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, avril-juin 1996, p.17.

communiqué fut revendiqué par les fronts de l'E.L.N. du Magdalena medio qui opéraient alors à Barrancabermeja ⁽⁵⁷⁷⁾.

Mais, comme nous l'avons déjà dit, l'E.L.N. n'est pas le seul mouvement révolutionnaire concerné. D'autres ont commis des actes semblables et dans l'actualité, elle partage ces opérations avec les F.A.R.C. Le 2 mai 1997, par exemple, des membres du front 21 pénétrèrent dans une petite localité rurale proche du municpe de San Antonio, dans le Tolima. Ces guérilleros, en possession d'une liste de noms, annoncèrent qu'ils venaient « faire du "nettoyage" ». Ils firent sortir par la force quatre hommes de leur maison, les bâillonnèrent et leur tirèrent plusieurs balles dans la tête. Une cinquième personne dont le nom figurait sur la liste, mais qui était absente ce jour-là, est toujours portée disparue. Les victimes étaient semble-t-il des délinquants, qui se faisaient passer pour des membres des F.A.R.C. afin de réaliser des attaques de camions, des enlèvements, des assassinats et d'autres délits ⁽⁵⁷⁸⁾. Quelques semaines plus tard, le 28 mai, des membres de cette guérilla assassinèrent dans un hameau voisin un autre homme accusé de délits semblables ⁽⁵⁷⁹⁾. D'après nos recherches, il semblerait que ces groupes s'en prennent tout particulièrement aux délinquants de droit commun et aux toxicomanes. Cette constatation est d'ailleurs partagée par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme en poste à Bogota ⁽⁵⁸⁰⁾. Dans les zones que contrôle la guérilla, les individus considérés comme « indésirables » courent le risque d'être exécutés par ces mouvements. Au début du XXI^e siècle, les régions « à risque » pour ces personnes étaient la zone démilitarisée aux mains des F.A.R.C. mais également les départements du Norte de Santander et de l'Antioquia ainsi que certains secteurs du sud du

⁵⁷⁷- C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*, numéro 2, p.73.

⁵⁷⁸- C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*, numéro 4, p.78.

⁵⁷⁹- Ibid., p.79.

⁵⁸⁰- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1997*, p.26.

pays. Cette localisation est en fait très variable. Elle dépend totalement de l'implantation des fronts de guérilla qui évoluent au fil du temps. Les régions touchées par cette violence en 2001 pouvaient donc être différentes de celles « nettoyées » par les guérilleros dans les années 1980.

Certaines de ces actions mettent aussi en évidence les difficultés et les dérives rencontrées par les guérilleros qui ont choisi d'abandonner les armes. À plusieurs reprises, des combattants encore en action s'en sont pris à d'anciens membres tombés dans la délinquance commune. En juin 1999, les F.A.R.C. ont ainsi abattu onze personnes d'un quartier populaire de la ville de Barrancabermeja. Les victimes étaient toutes d'anciens membres de l'E.P.L. qui s'étaient reconvertis dans la délinquance ⁽⁵⁸¹⁾. Récemment, il semblerait que la guérilla fasse preuve, dans ce domaine, d'un regain d'activité. En mars 2000, le corps d'un délinquant connu sous le nom de « El paisa » fut retrouvé par la Police près de Pasto, dans le Nariño. À ses côtés figurait une note signée par le front « Ovidio Matallana » appartenant au front 29 des F.A.R.C. Fait important, la note indiquait que tous les délinquants, comme les voleurs à main armée, les vendeurs de drogue, les voleurs de voitures, les pirates terrestres et autres, étaient considérés comme des « objectifs militaires de la guérilla ». Ce tract appelait aussi la population à dénoncer les malfaiteurs à la guérilla afin que celle-ci détermine leur identité et leur localisation ⁽⁵⁸²⁾. Durant l'année 2000, plusieurs cas semblables furent dénoncés dans ce département, la plupart concernaient des délinquants. Cette pratique, dans les rangs de la guérilla, est donc toujours en vigueur.

Nous aurons l'occasion d'évoquer plus tard les raisons qui poussent ces groupes à agir de la sorte mais, dès à présent, nous pouvons déjà dire que fondamentalement elles sont au nombre de trois. La première raison est d'ordre purement idéologique. Le « nettoyage social » fait partie d'une conception

⁵⁸¹- *El Universal*, « F.A.R.C. y E.L.N., unidas en secuestro de feligreses », 4-06-1999.

⁵⁸²- *La Hora*, « La guerrilla inicia "limpieza social" », 9-03-2000.

générale de la société idéale qu'ont les guérilleros et dont sont exclus les délinquants, fléaux de la société. Même si les concepts d'extrême-gauche qu'affichent les guérillas sont très différents de ceux d'extrême-droite des paramilitaires, ils n'en restent pas moins extrêmes. En second lieu, le « nettoyage social » permet de s'attirer la sympathie et l'adhésion de certains secteurs de la population. Dans le cas des paramilitaires, il s'agissait surtout de l'élite économique et politique. Chez les guérilleros, cela concerne plutôt les classes moyennes et populaires, excédées, elles aussi, par la délinquance et la mendicité mais plus facilement réceptives à l'idéologie communiste. La dernière raison qui pousse les mouvements de guérilla à pratiquer le « nettoyage social » est leur volonté de punir ceux qui commettent des actes délictueux en leur nom. Nous avons vu plusieurs exemples de voleurs assassinés pour s'être fait passer durant leurs forfaits pour des guérilleros. Cette pratique existait déjà au début des années 1980 et elle perdure. Cette violence acquiert alors un aspect nouveau : le « nettoyage » est un châtiment mais qui résulte ici d'une offense personnelle. C'est un acte de vengeance et de réappropriation de certaines pratiques. La guérilla punit de mort les délinquants mais partage pourtant avec eux certains usages. Nous avons, par exemple, exposé le cas d'anciens membres de l'E.P.L. assassinés par des combattants des F.A.R.C. pour être tombés dans la délinquance. Cela n'empêche pas les F.A.R.C. de se livrer à des vols, à des enlèvements ou encore à des extorsions.

Une étude des liens existant entre la guérilla et le « nettoyage social » ne saurait être complète sans une évocation du phénomène des « Milices populaires ». Cette expression recouvre toute une série d'organisations illégales apparues vers 1985 dans les principales villes du pays ⁽⁵⁸³⁾. Ces groupes étaient composés de civils mais également de membres, en activité ou non, de mouvements insurrectionnels. Leur idéologie était donc fortement influencée

⁵⁸³. TELLEZ ARDILA A.M., op. cit., p.42.

par les courants de pensée prisés par les révolutionnaires. Cette caractéristique nous oblige à évoquer ici brièvement cette sous-catégorie de responsables, dont l'étude plus développée sera abordée à la fin de la partie concernant les civils responsables d'opérations de « nettoyage social ».

Parmi les différents types de milices que nous présenterons par la suite se trouvaient les milices dites « révolutionnaires ». Ces groupes étaient en réalité la forme urbaine des mouvements insurrectionnels tels que les F.A.R.C. ou l'E.L.N. Elles se différenciaient par leur programme politique de lutte contre l'État dans le but de modifier les structures sociales et d'instaurer un nouvel État ⁽⁵⁸⁴⁾. Contrairement aux autres, les milices révolutionnaires dépendaient, sur le plan politique, idéologique, économique et de l'organisation, des guérillas membres de la « Coordinadora guerrillera Simón Bolívar ». En matière de violence, ces groupes ne furent responsables que d'une infime partie des cas de « nettoyage social » recensés alors dans le pays. Leurs activités étaient pourtant largement tournées vers le « nettoyage » de leur quartier mais, contrairement à d'autres, l'élimination physique n'arrivait qu'en dernier recours.

Actuellement, on peut dire que les « Milices populaires », de manière générale, n'existent plus, tout du moins dans leur forme originelle. En revanche, il existe toujours des mouvements révolutionnaires dans les zones urbaines puisqu'actuellement la guérilla dispose de plusieurs fronts dans les villes colombiennes notamment à Medellin et à Bogota. Ainsi, l'E.L.N., au travers du Front urbain régional « Óscar Fernando Serrano Rueda » est présent dans les localités du sud de Bogota tels que Ciudad Bolivar, Bosa ou encore Usme. Quant aux F.A.R.C., elles opèrent elles aussi dans la capitale, notamment grâce au Front « Antonio Nariño » ⁽⁵⁸⁵⁾. Les O.N.G. soupçonnent des commandos appartenant à ces fronts d'être responsables dans ces villes d'actes

⁵⁸⁴- Ibid., p.69.

⁵⁸⁵- *El Tiempo*, « Para cortar abastecimiento a guerrilla : "paras" entran a Bogotá ».

récents liés au « nettoyage social ». Ce problème reste donc, lui, toujours d'actualité.

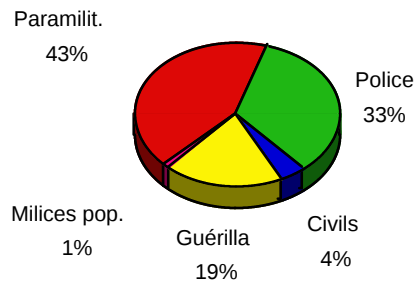
1-4 Les civils

En ce qui concerne notre quatrième et dernier groupe de responsables, il s'agit des « escadrons » composés de civils. Nous n'évoquerons pas ici les civils membres de groupes paramilitaires, cela a déjà été fait. D'ailleurs, afin de les distinguer, nous avons choisi de désigner les civils proches de l'Armée par le terme de « paramilitaires » et ceux dont nous allons parler à présent simplement par celui de « civils ».

Nous venons de dire que notre actuel propos concerne exclusivement les civils mais en réalité la situation est extrêmement complexe et souvent confuse, les informations formelles peu nombreuses. Il nous faut donc prendre en compte ici les groupes formés uniquement par des civils mais également ceux que composent des civils opérant parfois en relation avec d'autres acteurs de ce phénomène. Nous pensons tout particulièrement aux relations qu'entretiennent ces civils avec des membres de la Police. Nous avons déjà évoqué les nombreuses opérations de « nettoyage social » réalisées par des civils, ou à l'instigation de civils, mais avec la participation active de policiers. Les O.N.G. qui travaillent sur ce sujet estiment que les violences de ce type exercées uniquement par des civils sont assez peu nombreuses. Selon la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz », parmi les assassinats commis dans ce cadre durant 1993, 1994 et les huit premiers mois de 1995, seuls 4% étaient imputables à de simples civils ⁽⁵⁸⁶⁾. Nous présentons une nouvelle fois le graphique total afin de pouvoir mettre ce chiffre en relation avec celui des autres catégories de responsables.

⁵⁸⁶- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, p.26.

Responsables présumés des assassinats relevant du
« nettoyage social » entre janvier 1993 et août 1995



Nous avons déjà dit que les responsables directs de ces violences n'en sont pas forcément les auteurs intellectuels. Il est éventuellement possible que des individus appartiennent simultanément à plusieurs de ces catégories. Dans le cas des civils, les « simples » exécutants peuvent se répartir en deux principales catégories : les tueurs à gages et les vigiles privés.

Tout d'abord, ces actes peuvent être commis par des tueurs à gages. Il ne faut pas les confondre avec les *sicarios* dont nous avons déjà parlé. Le *sicario* étant dans le cadre du « nettoyage social » une victime, le tueur à gages, ici son agresseur, est souvent un homme plus âgé qui n'a pas forcément de liens avec le narcotrafic, et dont l'activité délictueuse est beaucoup plus vaste que le « nettoyage social ». Dans ce cadre, le tueur à gages ne présente aucune spécificité locale, comme c'était le cas pour les *sicarios* de Medellin, si ce n'est l'identité de sa victime. Il est payé pour tuer une personne, peu importe sa propre idéologie. Il s'agit avant tout pour lui d'une activité lucrative. Certes, cela n'empêche pas le tueur de partager l'idéologie qui fait agir le commanditaire, mais ce n'est nullement une obligation.

Le deuxième type d'exécutant est assez proche du premier. Il s'agit en effet des vigiles privés qui ont proliféré en Colombie ces dernières années. Dans ce pays, la sécurité privée est une activité fort répandue, à des niveaux

divers, puisqu'elle concerne aussi bien des personnalités que des petits commerçants. De manière générale, on peut dire que les vigiles privés font maintenant partie du paysage colombien. Le voyageur, notamment européen, ne pourra d'ailleurs que s'étonner du nombre de ces hommes dans les rues colombiennes et tout particulièrement dans les centres commerciaux et les quartiers à forte activité économique. Ainsi à Cali au début des années 1990, on recensait près de 3 000 policiers pour 1,3 million d'habitants ⁽⁵⁸⁷⁾. À la même époque, on estimait que le nombre des vigiles privés possédant une autorisation pour exercer cette activité était à Cali de 4 500 et que ceux sans autorisation étaient aussi nombreux, ce qui représentait un total d'environ 9 000 vigiles privés.

Les vigiles sont généralement vêtus d'une manière qui rappelle les militaires, en rangs et treillis, souvent noirs, et sont souvent accompagnés de chiens d'attaque. Selon les O.N.G. colombiennes, ils seraient fréquemment impliqués dans des campagnes de « nettoyage social » surtout dans les quartiers où ils travaillent. Cela peut être lié à des motivations idéologiques mais également, vu leur faible salaire, à des raisons économiques. Cette pratique leur permet en effet d'améliorer leurs revenus, comme c'était le cas pour les policiers dont nous avons parlé.

Si nous avons comparé ces vigiles avec les tueurs à gages présentés ci-dessus, c'est qu'en effet des points communs existent entre ces deux catégories d'exécutants. Dans le cadre du « nettoyage social », elles sont toutes les deux chargées d'assurer la sécurité du commanditaire et de ses biens et d'éliminer les « indésirables ». Pour le tueur à gages, cela représente la totalité de sa fonction (entièrement illégale), tandis que pour le vigile, ce n'est qu'un des aspects de son activité rémunérée. Il est officiellement chargé de surveiller et de protéger son employeur et les biens de celui-ci, mais en restant dans la légalité. Certains vigiles franchissent pourtant le pas qui les sépare de

⁵⁸⁷- CAMACHO A., GUZMAN A., op. cit., p.110.

l'illégalité et participent à des opérations plus extrêmes. On peut par exemple leur demander de « nettoyer » le quartier dans le but de le rendre plus sûr. Toutefois, loin de nous l'idée que la totalité des vigiles colombiens commette des meurtres. Simplement, comme pour les policiers, certains d'entre eux sont effectivement des acteurs de cette violence. Il faut en outre souligner que comme les membres des Forces de l'ordre, les vigiles sont confrontés au quotidien à la délinquance, à l'insécurité et aux insuffisances de la justice. Cela ne constitue en rien une justification à d'éventuels actes violents, mais peut néanmoins expliquer, en partie, leur adhésion au « nettoyage social ».

Vient ensuite une autre catégorie d'exécutants qui, elle, est très différente des deux premières ; il s'agit des membres d'organisations d'extrême-droite, des « skinheads » (les « cabezas rapadas » en espagnol). La première différence avec les tueurs à gages et les vigiles réside dans le fait que cette catégorie peut regrouper, à la fois, les commanditaires et les exécutants. En Colombie, du fait de l'existence de mouvements d'extrême-droite engagés dans le conflit armé, c'est-à-dire les paramilitaires, la distinction entre ces organisations est plus difficile que, par exemple, en Europe. Il existe en Colombie des mouvements fascistes ou néo-nazis, mais ils ne sont en rien comparables avec les mouvements qui sévissent actuellement en Europe de l'Est ou en Scandinavie. De plus, il semble qu'il n'y ait pas ou peu d'organisations d'extrême-droite colombiennes qui n'aient pas des liens avec les paramilitaires. La « Société colombienne de défense de la tradition, de la famille et de la propriété » (la T.F.P.) en est un parfait exemple. Ce mouvement d'extrême-droite a été accusé à maintes reprises d'avoir des relations avec des officiers de l'Armée impliqués dans des groupes paramilitaires ⁽⁵⁸⁸⁾.

Une des particularités de cette catégorie réside dans le fait qu'en cas de violence les exécutants ne sont pas forcément les auteurs intellectuels mais que, néanmoins, ils participent vivement au processus idéologique qui génère

⁵⁸⁸- N.C.O.S., S.A.G.O., TERRE DES HOMMES, op. cit., p.135.

ces pratiques. Dans ces organisations, en cas de « nettoyage social », les meurtriers peuvent être des membres de base et les commanditaires, des dirigeants. Mais ils ont tous en commun, contrairement aux tueurs à gages ou aux vigiles, d'appartenir au même groupe et de partager les mêmes idées. D'autre part, ces individus ne sont pas poussés par des raisons économiques mais essentiellement par des motifs idéologiques beaucoup plus précis. En ce qui concerne le nombre de cas imputables à des groupes de « skin heads » ou à d'éventuelles organisations fascistes ou néo-nazies, d'après les O.N.G. qui recensent le « nettoyage social », ils sont très peu nombreux. Néanmoins, en tant qu'éventualité, il nous faut la mentionner.

En plus de ces trois catégories, il existe également parmi les civils des organisations d'« honnêtes citoyens », comme ils aiment à se présenter, qui se réunissent pour pallier les manques de la justice officielle et punir eux-mêmes les « déviants ». Il est là-encore difficile de différencier les exécutants et les commanditaires. Ces personnes forment ainsi une justice civile privée (afin de « se faire justice ») dont le but principal est la tranquillité de leur quartier. Pour cela, ils n'hésitent pas à le « nettoyer » eux-mêmes ou à le faire « nettoyer » par d'autres. En cela, ils se rapprochent des autodéfenses rurales dont nous avons déjà parlé à propos des paramilitaires mais ici il s'agit d'autodéfense plutôt urbaine. Ils sont donc fréquemment les responsables directs et intellectuels de ces crimes, même si, parfois, ils se contentent d'en être les instigateurs et les financiers.

Leurs mobiles peuvent être économiques et/ou idéologiques. Le premier mobile est celui des commerçants des zones urbaines mais également des acteurs de la vie économique rurale, comme les éleveurs de bétail. Il est vrai que la délinquance et l'insécurité affectent gravement le commerce. Les clients n'osent plus s'aventurer dans certains secteurs considérés « dangereux ». Dans ces zones-là, les commerçants perçoivent alors les marginaux comme la source d'un manque à gagner certain. Les délinquants sont autant d'agresseurs

potentiels de leurs clients et les « habitants de la rue » ainsi que les « travailleurs sexuels » sont perçus comme générateurs d'insécurité. Dans les campagnes, les voleurs de bétail et autres extorsionnistes vont à l'encontre des intérêts des éleveurs et de l'élite économique locale en général, qui sont donc plus facilement attirés par les idées relatives au « nettoyage social ». De manière générale, les marginaux, quels qu'ils soient, sont considérés comme néfastes sur le plan économique. Ainsi, certains citoyens prennent part au « nettoyage social » par désir de tranquillité, de sécurité, etc. mais aussi à cause de l'aspect « inesthétique » des marginaux, et pour « en finir avec la vermine »⁽⁵⁸⁹⁾ en se substituant à l'État absent.

Ces groupes de civils peuvent, en premier lieu, être des regroupements de simples citoyens. Dans ce cas, il s'agit souvent d'habitants de quartiers difficiles, tels que les localités du sud de Bogota ou les *comunas* nord-orientales de Medellin. Excédés par la violence qui règne dans leur quartier, par les exactions des bandes de délinquants locaux et surtout par l'impunité dont bénéficient ces derniers, certains n'hésitent pas à s'organiser en marge de la loi. Ils cherchent à se substituer à l'État, à sa Police et à sa justice, qui sont dans les faits déficientes, et à lutter à leur manière contre la délinquance et les marginaux. Dans ce cas de figure, les victimes sont généralement des personnes possédant un lourd casier judiciaire (voleurs, violeurs, auteurs d'attaques à main armée...) ainsi que des drogués et des petits dealers. Les autres catégories de victimes que nous avons précédemment définies (« habitants de la rue », *gamines*, « travailleurs sexuels » et malades mentaux) sont moins présents dans les quartiers pauvres des périphéries des villes colombiennes et donc moins victimes de leurs habitants. Peut être que cela peut s'expliquer par le fait que dans ces quartiers défavorisés les conditions de vie sont plus dures et que l'État en est encore plus absent. Dans les quartiers situés au coeur des villes, la

⁵⁸⁹- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, p.9.

violence et l'insécurité sont pourtant également très fortes. Mais le degré de cohésion sociale est peut être plus faible. Les habitants sont donc moins à même de s'organiser collectivement.

En ce qui concerne les groupements de simples citoyens, nous pouvons citer de nouveau les paroles d'un membre d'un « escadron » de policiers qui tentait de justifier ce type d'actes. Il mettait en avant la responsabilité des policiers mais également celle des civils :

Non seulement il y a nous, les policiers, mais il y a aussi beaucoup de civils qui encouragent ces pratiques. Il y a beaucoup de gens importants, de gens riches, de chefs d'entreprise, qui soutiennent les nettoyages. Ils disent : "regardez mon quartier, il est plein de *desechables*, enlevez-les moi !" ⁽⁵⁹⁰⁾.

Ces affirmations sont fréquemment relayées. Par exemple, des habitants de quartiers défavorisés, opposés au « nettoyage social », ont affirmé que certains de leurs voisins étaient impliqués dans ces actions et que dans ce cadre, ils étaient de connivence avec la Police. Après l'assassinat de plusieurs jeunes survenu en juillet 1992 dans le quartier de Juan Pablo I, à Ciudad Bolívar (Bogotá), une voisine dénonça auprès de défenseurs des Droits de l'homme la participation de personnes du quartier dans ces « nettoyages ». Elle rapporta notamment qu'elle avait entendu « les commentaires d'un monsieur qui disait qu'il allait parler avec le commandant du commissariat de Capri afin qu'ils viennent et fassent du "nettoyage" dans le quartier » ⁽⁵⁹¹⁾. Les informations sur les habitants qui choisissent la voie du « nettoyage social » ne sont pas très nombreuses. Mais les plus intéressantes sont celles que donnent les civils membres de ces « escadrons » eux-mêmes. L'un d'eux, habitant d'un quartier

⁵⁹⁰- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, p.10.

⁵⁹¹- URIBE M.V., VÁSQUEZ T., op. cit., p.99.

pauvre de Medellin, a tenté de s'expliquer et de justifier ses actes auprès d'un journaliste travaillant pour le C.I.N.E.P. Ses propos, particulièrement instructifs, méritent d'être rapportés ici :

En fait, nous n'avons pas choisi cette voie volontairement, parce que ça nous plaisait. C'est la réalité qui nous a poussé à accomplir des actions aussi malheureuses. Qui donc peut aimer tuer ses semblables, les mêmes qui ont grandi avec vous, qui jouaient avec vous ? Voir souffrir les mères qui pleurent leurs enfants... Personne n'aime ça. Mais il ne restait guère d'autre issue : nous étions traqués, attaqués, tués ; même les nanas se faisaient violer. Nous avons fait appel à la Police en espérant des solutions et nous avons constaté que les flics au contraire faisaient alliance avec les délinquants. Alors, qu'est-ce qu'on pouvait faire ? ⁽⁵⁹²⁾.

Dans ce long entretien, il insistait également sur le soutien populaire dont jouissait son organisation parmi les habitants. Ces derniers leur fournissaient d'ailleurs de nombreux renseignements, très précieux dans leur lutte contre les petits délinquants locaux. Son « escadron », comme beaucoup d'autres, avait commencé par s'attaquer aux jeunes membres des gangs puis avait par la suite étendu son champ d'action, notamment aux marchands de drogue. Il ajoutait :

Après tant d'efforts, nous avons réussi à chasser les bandes du quartier. La lutte a été sanglante, mais les habitants ont été totalement d'accord avec ce truc-là. Car il n'y avait pas d'autre solution, personne n'allait le faire à notre place. Le gouvernement n'a rien résolu, pas plus que la gauche. [...] À présent, tout est de nouveau agréable ⁽⁵⁹³⁾.

⁵⁹²- SALAZAR A., *No nacimos pa' semilla, la cultura de las bandas juveniles de Medellín*, p.90.

⁵⁹³- Ibid., p.99.

Néanmoins, malgré l'impression donnée par son témoignage, tous ne sont pas d'accord avec ces pratiques. De manière générale, il semblerait que dans ce type de quartiers, seule une faible minorité participe au « nettoyage social », une autre part (la moitié des habitants ?) semble le tolérer et une troisième le rejette catégoriquement, pour des raisons personnelles (s'ils sont proches de victimes réelles ou potentielles) ou simplement par respect du droit à la vie. Mais même les membres de ces « escadrons » semblent connaître les limites de leur action. L'homme interviewé, après avoir vanté les mérites de ces opérations, fut obligé de reconnaître que dans son quartier, de nouvelles bandes de jeunes apparaissaient et « cherchaient à semer de nouveau la pagaille » et que lui et son groupe allaient sûrement devoir en exécuter quelques-uns pour ne pas les laisser trop se multiplier ⁽⁵⁹⁴⁾. Ainsi, il dut avouer : « nous savons bien que c'est un problème social. [...] C'est un cercle vicieux ; parfois, nous croyons que le calme revient, mais pas du tout. À l'heure qu'il est, nous avons exécuté plus de cent mêmes des bandes et ça n'a jamais de fin... » ⁽⁵⁹⁵⁾. La solution est évidemment ailleurs.

Si de simples citoyens s'organisent et mettent sur pied des opérations de « nettoyage social » dans le seul but d'assurer ou de retrouver la tranquillité dans leur quartier, cette attitude n'est que plus forte lorsqu'elle implique en plus des intérêts économiques.

C'est pourquoi le deuxième type d'organisations de civils que nous avons recensé est celui des commerçants. En effet, certains commerçants partagent les idées que nous avons évoquées ci-dessus mais, en outre, comme ils vivent du commerce, d'autres arguments viennent s'ajouter. Nous avons déjà dit que les personnes appartenant aux six catégories qui sont victimes du « nettoyage social » sont perçues comme néfastes pour le commerce. Cela peut être de manière directe, si elles commettent des vols ou des agressions contre

⁵⁹⁴- Ibid., p.102.

⁵⁹⁵- Ibid., p.103.

les commerçants et leurs biens, mais également de façon indirecte lorsqu'elles effrayent les éventuels clients et font diminuer le chiffre d'affaires. Comme cela est le cas pour les simples habitants des quartiers difficiles, certains marchands ne supportent plus cette situation et s'organisent seuls, avec d'autres collègues ou encore grâce à l'aide de policiers afin de tenter de mettre fin à cette situation. Ils peuvent, notamment au départ, se limiter aux menaces mais très vite, il semblerait qu'ils parviennent au but ultime du « nettoyage social » : supprimer définitivement les individus considérés comme des « indésirables ».

Afin d'illustrer cet aspect, nous avons choisi comme exemple les faits survenus autour du 12 août 1993 dans la localité de Los Martires, située au coeur de Bogota et connue pour être un haut lieu commercial mais aussi de prostitution. Ce jour-là, les passants découvrirent sur les murs de cette zone réputée dangereuse des affiches invitant la population aux funérailles des délinquants locaux. Les pancartes reprenaient l'aspect officiel des faire-part classiques et annonçaient : « Les industriels, les commerçants, les organisations civiques et en général la communauté de la zone de Los Martires vous invitent aux funérailles des délinquants qui opèrent dans ce secteur de la capital, acte qui commencera à partir d'aujourd'hui et ira jusqu'à leur extermination » ⁽⁵⁹⁶⁾. Ce type de menace et les violences qui l'accompagnent n'étaient pourtant pas nouvelles dans ce secteur. Selon le journal *El Espectador*, plus de 50% des crimes de ce genre survenus à Bogota en 1992 eurent lieu dans ce quartier ⁽⁵⁹⁷⁾. Après cette campagne d'affichage, des douzaines de jeunes disparurent du quartier. Certains auraient quitté Los Martires par peur d'être assassinés mais d'autres auraient été enlevés et exécutés par des « escadrons ». Selon des témoins, un véhicule suspect fut d'ailleurs repéré dans le secteur à cette époque. Un de ses occupants a du reste été en septembre 1993 l'auteur de coups de feu visant un

⁵⁹⁶- HUMAN RIGHTS WATCH, *Generation under fire : children and violence in Colombia*, New-York : H.R.W., 1994, p.12.

⁵⁹⁷- I.L.S.A., « "Limpieza social" en Colombia y Brasil : exterminio de los pobres » in *Reporte de Derechos humanos*, 1993, n°7, p.4.

jeune pratiquant la prostitution ⁽⁵⁹⁸⁾. Une personne qui travaillait alors avec les marginaux de cette localité a déclaré à une O.N.G. colombienne que cette campagne de « nettoyage social » avait été organisée par les responsables politiques locaux, la Police et les commerçants du secteur afin de « nettoyer » et d'éradiquer les délinquants. Selon cette personne, les corps des victimes auraient été abandonnés dans d'autres parties de la ville afin de ne pas éveiller les soupçons ⁽⁵⁹⁹⁾. Interrogé sur ces événements, un restaurateur du quartier résuma l'opinion générale des commerçants : « Nous payons toutes nos taxes professionnelles et normalement le gouvernement devrait, lui, maintenir les rues propres et nous donner un climat sûr propice aux affaires. Mais le gouvernement ne remplit pas sa part du contrat. » ⁽⁶⁰⁰⁾. Ainsi, certains petits commerçants ont choisi de résoudre leurs problèmes à leur manière en mettant sur pied des « escadrons » ou en soutenant la violence policière contre les délinquants. D'ailleurs, quelques semaines avant l'apparition des affiches dans Los Martires, le *Personero* de Bogota avait reçu la visite d'un groupe composé de commerçants locaux, de fonctionnaires et d'hommes de loi qui avait averti que si rien n'était fait pour lutter contre la criminalité, ils « prendraient l'affaire en main » ⁽⁶⁰¹⁾.

Dans certaines villes, des rumeurs courent même sur l'implication dans ces violences des organisations commerciales, comme les Chambres de commerce. C'est le cas à Bogota où la Chambre de commerce est soupçonnée par certains, notamment par des O.N.G., d'être impliquée dans le « nettoyage social » du centre de la capitale. Le but serait d'améliorer les résultats économiques mais aussi de récupérer le centre ville envahi par les délinquants ⁽⁶⁰²⁾. Cette organisation fait pourtant de gros efforts pour améliorer son image

598- Ibid.

599- Ibid., p.5.

600- Ibid.

601- HUMAN RIGHTS WATCH, *Generation under fire : children and violence in Colombia*, p.12.

602- Entretien personnel en août 1998 avec un membre d'une O.N.G. colombienne qui travaille à Bogota avec les « habitants de la rue ».

de marque. Par exemple, elle finance de bonnes et sérieuses études en sciences sociales, réalisées notamment par des universitaires. On lui doit ainsi le financement et la publication de travaux portant sur les « habitants de la rue » ou encore sur les « travailleurs sexuels ».

La responsabilité de commerçants dans le « nettoyage social » ne fait aucun doute même si aucun d'entre eux n'a été arrêté ni emprisonné pour ces faits. Les informations à leur encontre sont nombreuses et proviennent souvent de sources parfaitement fiables. À titre d'exemple, dans la localité de Soacha, au sud-ouest de Bogota, six individus ont été interpellés par la Police judiciaire pour l'assassinat sélectif de plusieurs jeunes du secteur ⁽⁶⁰³⁾. Ces homicides eurent lieu, notamment en février 2001, à Soacha, localité fortement touchée par le « nettoyage social » ces derniers mois. Selon la Police, une des personnes arrêtées, une femme, était chargée de récolter auprès des commerçants du secteur l'argent que ceux-ci payaient afin que ce groupe « nettoie » la zone. Les cinq autres détenus furent accusés d'être les auteurs matériels et/ou intellectuels des faits. Dans le cas présent, la culpabilité des commerçants ne fait aucun doute. Il semblerait qu'ils n'aient pas directement participé aux crimes mais c'est à leur demande que de tierces personnes ont réalisé ce « nettoyage ». Il faut du reste noter qu'il s'agit d'un des très rares cas où des responsables furent arrêtés par les autorités. Reste à savoir s'ils seront jugés et s'ils purgeront réellement leur peine, car l'impunité et la corruption leur permettent bien souvent d'échapper aux poursuites.

Si par idéologie ou par intérêt financier des commerçants participent à cette pratique, on peut imaginer qu'ils ne sont pas les seuls. Parmi les industriels et les chefs d'entreprise, nombreux sont ceux qui tolèrent cette violence, certains allant même jusqu'à y prendre part. S'agissant de personnes économiquement aisées, ils ne commettent pas eux-mêmes les crimes mais payent d'autres individus (par exemple, les exécutants déjà présentés) pour

⁶⁰³- *El Espectador*, « Capturan a seis sospechosos en el caso Soacha », 17-05-2001.

« nettoyer » leur quartier ou leur ville. Ces industriels se chargent avant tout de financer le « nettoyage social » et de lui fournir parfois les responsables directs. En effet, certaines sources affirment que dans ce cadre, les industriels impliqués font appel à certains de leurs employés ou de leurs connaissances pour commettre ces assassinats.

De manière générale, on peut dire que les responsables directs (soit les simples exécutants, soit les responsables à la fois intellectuels et matériels) sont presque toujours issus de catégories socio-économiques moyennes ou inférieures. En revanche, les commanditaires peuvent également appartenir aux milieux aisés, tels les industriels qui financent des « escadrons ». Mais il semblerait que seul un petit nombre des personnes impliquées provienne de cette catégorie sociale. Peut-être parce qu'en raison de leur mode de vie, les Colombiens favorisés sont moins en contact avec les marginaux et ont donc moins de raisons concrètes de s'en plaindre. De plus, ils disposent de moyens leur permettant de se mettre à l'abri de ce type de « nuisances » : résidences surveillées, services de sécurité privée, etc. Suivant le secteur socio-économique, les marginaux et la délinquance ne sont donc pas perçus de façon identique. Il ne faut pas croire, pour autant, que parmi la bourgeoisie colombienne, on ne partage pas un certain nombre de conceptions que l'on retrouve dans le « nettoyage social ». Les secteurs dominants ne sont pas forcément les plus tolérants, malgré les avantages dont ils disposent (niveau d'éducation plus élevé, existence plus facile...).

En règle générale, les groupements de civils dont nous venons de parler agissent avant tout dans les villes, mais ils peuvent également exister dans les campagnes. Dans ce contexte, les groupes de civils les plus fréquemment accusés sont les organisations regroupant les propriétaires terriens, les éleveurs de bétail et, de manière générale, les grands agriculteurs, c'est-à-dire l'élite économique rurale traditionnelle. Des informations sur ce sujet furent recueillies par les O.N.G. colombiennes dès le milieu des années

1980. Parmi les principaux accusés figure la puissante « Association paysanne des agriculteurs et des éleveurs de bétail du Magdalena medio », l'A.C.D.E.G.A.M. Nous avons d'ailleurs déjà évoqué cette organisation dans la partie consacrée aux paramilitaires puisqu'elle est accusée d'avoir participé à la création des groupes paramilitaires du Magdalena medio. Selon Amnesty International, depuis sa création, cette association « s'est livrée à de multiples atrocités (homicides et "disparitions", notamment) sur les populations civiles de la région » ⁽⁶⁰⁴⁾. L'A.C.D.E.G.A.M., depuis son apparition officielle en 1986, a été également l'auteur dans la région du Magdalena medio d'opérations de « nettoyage social ». Il faut dire qu'en raison de son activité paramilitaire, elle dispose d'une importante infrastructure, de personnel préparé politiquement et militairement aux opérations anti-insurrectionnelles et de l'appui de l'Armée et d'organisations comme la « Société colombienne de défense de la tradition, de la famille et de la propriété » ⁽⁶⁰⁵⁾. Les structures de l'A.C.D.E.G.A.M., initialement vouée à la lutte contre la « subversion communiste », ont ainsi été mises au service d'un plus vaste « nettoyage » de la société. Les victimes des organisations telles que l'A.C.D.E.G.A.M. sont principalement les délinquants ainsi que les drogués et les dealers. En cela, ces groupes d'agriculteurs sont semblables à ceux des commerçants des zones urbaines. D'ailleurs dans les deux cas, ils s'en prennent avant tout à ceux qui nuisent directement à leur activité professionnelle. En milieu rural, il s'agit principalement des voleurs et notamment des voleurs de bétail (les *abigeos*). Dès sa création, l'A.C.D.E.G.A.M. avait annoncé son désir de s'engager socialement notamment par le biais d'un vaste programme local comprenant une importante aide à de nombreuses écoles de la région, la création d'un réseau médical, un soutien financier aux collectivités locales, etc. ⁽⁶⁰⁶⁾. Moins de dix ans après son apparition, les conflits

⁶⁰⁴. AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.62.

⁶⁰⁵. MEDINA GALLEGGO C., op. cit., p.220.

⁶⁰⁶. Ibid., p.230.

internes commencèrent à paralyser les groupes armés de l'A.C.D.E.G.A.M. et leurs actions criminelles diminuèrent. Vers le milieu des années 1990, Amnesty International enregistra cette tendance en affirmant, au sujet de la milice de l'A.C.D.E.G.A.M., que « le nombre d'attaques contre des civils a sensiblement diminué » ⁽⁶⁰⁷⁾. Mais cela ne signifia pas, pour autant, que les civils cessèrent de s'organiser en milieu rural. Preuve en est que le « nettoyage social » dans les campagnes se poursuit.

Ainsi, en 1994, à Cucuta (Norte de Santander) alors que des jeunes jouaient au billard dans un bar de la ville, des hommes armés firent irruption. Ils disposaient d'une liste de noms sur laquelle figuraient ceux des six joueurs qui furent exécutés sur place à l'arme automatique. Puis l'« escadron » se dirigea vers un autre quartier de Cucuta à la recherche d'un septième condamné. Ils le forcèrent à sortir de chez lui et lui tirèrent ensuite une balle dans la tête. Les sept victimes, âgées de 15 à 25 ans, étaient connues des services de Police pour leur participation à une bande de voleurs de bétail. L'enquête menée à la suite de ce massacre détermina que les auteurs directs étaient des militaires payés par un groupe d'éleveurs de la région fatigués des vols à répétition. Aucun d'eux ne fut appréhendé ⁽⁶⁰⁸⁾.

D'autre part, il nous faut aussi revenir sur les narcotrafiquants. En effet, nous avons déjà signalé qu'ils prenaient part, directement ou financièrement, à des groupes paramilitaires responsables, entre autres, d'opérations de « nettoyage social ». Mais, dans certains cas, on sait que les *narcos* ont organisé de façon autonome leurs propres « escadrons ». Tel fut le cas du M.A.S., mouvement dont nous avons déjà parlé dans la partie consacrée aux paramilitaires. En effet, les organisations des narcotrafiquants peuvent être à la fois classées comme relevant des paramilitaires, en raison des liens existant entre ces deux groupes, mais aussi comme relevant des groupes de civils

⁶⁰⁷- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.66.

⁶⁰⁸- GÓNZALEZ F., ZAMBRANO F., op. cit., p.11.

puisque les narcos sont des civils. Pour cette raison, il nous faut mentionner ces organisations à deux reprises.

Il en est de même en milieu urbain pour les « Milices populaires ». Nous avons brièvement évoqué ces organisations dans la partie concernant la guérilla car il existe des milices fortement influencées par l'idéologie des mouvements de guérilla et certaines sont d'ailleurs des ramifications urbaines de groupes révolutionnaires. Mais il semblerait que bon nombre des « Milices populaires » furent avant tout composées de civils dont une grande partie n'avait rien à voir avec la guérilla. Ces groupes ne furent responsables que d'1% des assassinats relevant du « nettoyage social » entre janvier 1993 et août 1995 ⁽⁶⁰⁹⁾, pour reprendre les chiffres déjà présentés, mais il n'empêche qu'ils font partie du problème et qu'à ce titre, ils doivent être absolument évoqués, surtout qu'il s'agit d'un aspect particulièrement caractéristique. Les « Milices populaires », apparues dans le milieu des années 1980, se présentaient alors comme des groupes de civils dont le but principal était la protection des habitants des quartiers pauvres contre les agissements des bandes de délinquants et les excès des Forces de sécurité ⁽⁶¹⁰⁾. Il s'agissait d'une sorte de privatisation sociale de la force par la création d'autodéfenses de quartier. Ces mouvements étaient donc avant tout urbains. Avant eux, il y avait déjà eu dans les années 1970, à Medellin notamment, des groupes d'autodéfense de quartier créés par les habitants des quartiers populaires pour répondre à l'augmentation de la délinquance ⁽⁶¹¹⁾. Puis, durant la décennie suivante, la guérilla introduisit des fronts urbains dans les grandes villes. Ce fut notamment le cas de l'E.L.N. à Barrancabermeja. D'ailleurs, lorsque les « Milices populaires » entrèrent en action, les guérillas attirées par leur succès créèrent de nouvelles structures destinées à étendre la lutte révolutionnaire dans les villes.

⁶⁰⁹- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, p.26.

⁶¹⁰- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.80.

⁶¹¹- MEJIA M.R., PEREZ D., op. cit., p.91.

L'irruption des « Milices populaires » commença à se manifester aux alentours de 1985 dans les villes de Barrancabermeja, de Medellin, de Cali et de Bogota ⁽⁶¹²⁾. Très vite, des milices furent également créées à Cucuta, Barranquilla, Bucaramanga, Armenia et dans d'autres villes plus petites. L'Antioquia fut un des départements les plus touchés par cette propagation. Les milices furent ainsi très nombreuses et actives dans les quartiers pauvres de Medellin. L'apparition de ces groupes était liée aux faiblesses de l'État, incapable ou peu soucieux de remplir ses obligations envers la population, mais également aux différents symptômes violents de l'époque (apparition des paramilitaires, des *sicarios*, montée de la violence...).

De manière générale, les « Milices populaires » pouvaient être divisées en trois sous-catégories : les milices de défense, celles de résistance et celles dites « révolutionnaires ». En premier lieu, il y avait les milices de défense qui se présentaient comme des mouvements d'autodéfense civique. Leur principale activité était de protéger la population des quartiers défavorisés face aux délinquants mais aussi aux Forces de l'ordre. Le but de ce type de milice était donc d'éviter les délits, de contrôler la délinquance et d'offrir sécurité et paix aux habitants ⁽⁶¹³⁾. Ces milices revêtaient un aspect économique puisqu'elles protégeaient également les biens matériels et comptaient donc dans leurs rangs des petits commerçants et des petits propriétaires. Le deuxième type était celui des milices de résistance. Leurs membres situaient leur activité dans un contexte politique mais, fait important, ils se considéraient indépendants par rapport à la guérilla ⁽⁶¹⁴⁾. Leur action consistait essentiellement à démanteler les bandes armées du quartier et à en chasser les consommateurs de drogue. Ils se sont ainsi fréquemment attaqués aux *sicarios*. Astrid Mireya Tellez Ardila qui a travaillé sur ce sujet qualifie ce

⁶¹²- TELLEZ ARDILA A.M., op. cit., p.42.

⁶¹³- Ibid., p.66.

⁶¹⁴- Ibid., p.67.

genre de milice d'« espèce d'hybride entre les autodéfenses et les guérillas »⁽⁶¹⁵⁾. Leur activité était plus violente que celle du premier groupe, elle incluait notamment des mises à mort. Elle fut aussi plus politique et tenta d'organiser les habitants du quartier afin qu'ils réfléchissent ensemble aux problèmes rencontrés. En dernier lieu, on trouvait également les milices révolutionnaires que nous avons déjà brièvement présentées. En ce qui concerne le « nettoyage social » effectué par ce type de milices, il peut être, comme nous l'avons précédemment précisé, classé soit dans la catégorie de responsables que nous avons désignée sous le terme général de « guérilla », soit ici dans la catégorie « civils ».

Bien évidemment les différences que nous venons d'énoncer n'empêchaient pas l'existence de liens entre les différentes milices et également de points communs. En revanche, les membres des deux premiers groupes tenaient particulièrement à se distinguer des guérillas comme les F.A.R.C. ou encore l'E.L.N. Le témoignage d'un ancien milicien le prouve :

Nous, ce que nous voulons maintenant, c'est un projet différent, qui n'ait rien à voir avec les projets de la guérilla ; la ville, c'est autre chose, elle a d'autres besoins et les jeunes ont leur mentalité bien à eux, nous ne sommes plus dans les années 1960, ni à la campagne⁽⁶¹⁶⁾.

Cela n'empêchait pas la même personne de revendiquer un véritable travail politique au sein du groupe et du quartier :

Nous nous préoccupons du travail politique et nous le réalisons de deux manières. Une première dirigée vers l'intérieur pour que les miliciens soient chaque fois un peu plus conscients et qu'ils puissent mieux défendre politiquement le projet. Et une autre vers l'extérieur, vers

⁶¹⁵- Ibid., p.68.

⁶¹⁶- Ibid., p.87.

la communauté pour qu'elle s'organise et participe aux activités du quartier, appuie les milices, mais surtout pour qu'elle prenne conscience de la situation que vit Medellin et le pays (⁶¹⁷).

Il est intéressant de voir que suivant la localisation géographique, les « Milices populaires » étaient différentes. À Medellin, dans les *comunas* nord-orientales, la création des milices correspondait à des initiatives plus spontanées de citoyens désireux de s'organiser afin de se protéger et de défendre leurs droits (⁶¹⁸). Au contraire, à Bogota, dans la zone de Ciudad Bolivar par exemple, elle fut surtout liée à la croissance urbaine de la guérilla. Cela s'explique peut être, ne serait-ce que partiellement, par le fait qu'à la différence de Medellin, la périphérie de Bogota regroupe divers flux migratoires provenant de toute la Colombie. Il n'y existe donc pas ce solide niveau d'identité, de cohésion et de solidarité collective que l'on rencontre dans les *comunas*. Il faut également souligner le fait que les « Milices populaires », quelles que soient leurs particularités, ont essentiellement opéré dans les quartiers défavorisés, généralement situés en périphérie des grandes villes. Ainsi, dans le cas de Bogota, ces organisations se sont rendues coupables d'opérations de « nettoyage social » dans la localité de Ciudad Bolivar ou encore dans celle de Usme. Mais à notre connaissance, les miliciens n'ont jamais opéré dans les quartiers du centre-ville, comme Santafé ou Los Martires, pourtant particulièrement touchés par le « nettoyage social ». Comme dans la plupart des grandes villes colombiennes, ils se sont cantonnés dans les quartiers pauvres situés en marge des agglomérations.

De manière générale, les différences existant entre les divers milices n'empêchèrent pas une certaine homogénéité en matière de buts. Chaque milice souhaitait en effet garantir la sécurité des biens et des personnes des quartiers

⁶¹⁷- Ibid., p.88.

⁶¹⁸- Ibid., p.90.

populaires, aussi bien au niveau individuel que collectif. De plus, elles avaient également en commun de rechercher la création d'un mouvement populaire, politique et social, parmi les habitants des zones dans lesquelles elles opéraient ⁽⁶¹⁹⁾.

Ces actes entrèrent quelquefois en conflit avec ceux de bandes de jeunes qui avaient pris possession de ces quartiers. Ces derniers se considéraient en effet comme les protecteurs de cette zone, notamment contre la Police et les autres bandes. Dans ces cas-là, les « Milices populaires » réussirent parfois à négocier avec ces jeunes et même à les intégrer à leur groupe. Mais il arriva aussi fréquemment que les bandes refusèrent. Les miliciens leur ordonnaient alors de quitter le quartier sous peine de mort. Cette solution extrême dut être appliquée à plusieurs reprises. À Aranjuez (Medellin) par exemple, vers la fin des années 1980, les bandes proliféraient. Parmi ces bandes, celle des Priscos était très célèbre, notamment pour sa violence. Ces bandes refusèrent aux milices l'entrée du quartier et les miliciens étaient d'ailleurs interdits sur le territoire que contrôlaient les Priscos. Les affrontements entre ces jeunes et ceux des milices furent sanglants ⁽⁶²⁰⁾. Les membres des milices étaient eux aussi très jeunes. On estime que la moyenne d'âge était d'environ 20 ans. C'étaient avant tout des hommes mais quelques femmes intégrèrent également ces groupes.

Petit à petit, les « Milices populaires » prirent la place qui revenait à l'État. Elles commencèrent par obliger les « indésirables » à s'exiler puis devant les nombreux refus, elles en vinrent à la violence. Elles commencèrent à exterminer les délinquants, notamment ceux des bandes de *sicarios*, puis se mirent à « nettoyer » le quartier d'une manière plus vaste. Elles s'en prirent aux dealers et aux consommateurs de drogue locaux. Par la suite, les milices jouèrent également le rôle de médiateur dans de nombreux conflits, se

⁶¹⁹- MEJIA M.R., PEREZ D., op. cit., p.93.

⁶²⁰- Ibid., p.100.

substituant ainsi à l'État. Elles participèrent de cette façon aux tentatives de règlement des conflits entre bandes rivales mais aussi entre voisins ou membres d'une même famille ⁽⁶²¹⁾. Elles cherchaient donc à s'approprier la responsabilité de la sécurité mais aussi du bien-être des habitants.

Pour cela, elles devaient recourir à des méthodes coercitives et donc violentes. En ce qui concerne le « nettoyage social », il existait dans ce cadre une particularité. Pour les autres responsables, nous avons dit précédemment que le but à atteindre était l'élimination physique de la personne visée. La mort était donc la seule issue. Pour les « Milices populaires », c'était différent. Leur intention était de « neutraliser » les « indésirables » par n'importe quel moyen. Chasser ces individus de leur quartier était donc suffisant s'ils le faisaient réellement. La mort n'était jugée nécessaire qu'en dernière extrémité. Ce fut néanmoins, pour les milices, une pratique assez courante. Pour eux, il ne s'agissait pas d'homicides extrajudiciaires mais d'applications de la *vox populi*. Le témoignage qui suit illustre parfaitement cet aspect :

Face à un individu qui s'était rendu coupable de huit ou dix viols, et de quinze morts ou plus, la clameur générale demande la mort [...]. Ce que nous, nous faisons, c'est exécuter une décision que la communauté a déjà prise... Normalement, c'est la volonté du peuple qui s'exprime, nous, nous exécutons l'acte mais le jugement, c'est le peuple qui le fait ⁽⁶²²⁾.

En novembre 1991, par exemple, dans les quartiers défavorisés de Medellin, deux massacres firent dix morts en quarante-huit heures. Des hommes armés, se déplaçant à bord de voitures, firent irruption dans des lieux fréquentés par des jeunes dont certains étaient connus pour vendre ou consommer du *bazuco*, et ouvrirent le feu. Les « Milices populaires » opérant

⁶²¹- TELLEZ ARDILA A.M., op. cit., p.62.

⁶²²- Ibid., p.72.

dans cette zone revendiquèrent ces « nettoyages » ⁽⁶²³⁾. Quelques mois plus tard, en juillet 1992, deux autres délinquants furent assassinés à Medellin par les « Milices populaires » du Valle de Aburra. Les miliciens firent circuler des tracts accusant les victimes de « commettre des délits contre la communauté » et exprimèrent leur « préoccupation » face à la « grave situation des quartiers de San Pablo, de Aguas Frias et de Guanteros, aggravée par la vente et la consommation de stupéfiants » ⁽⁶²⁴⁾. Trois jours après ces assassinats, les milices exécutèrent un homme et deux femmes dans un local apparemment destiné à la consommation de drogues, dans le quartier de Santa Cruz à Medellin. Fait inhabituel, lorsque les assassins s'enfuirent, ils se heurtèrent à la Police. Une fusillade éclata et fit quatre morts chez les miliciens ⁽⁶²⁵⁾.

Le nombre de milices sembla diminuer après les accords passés avec le gouvernement au début des années 1990. Pourtant, le « nettoyage social » réalisé par ces organisations continua après cette date. En janvier 1996, par exemple, deux jeunes prostituées de 15 et 16 ans furent assassinées. Quelque temps auparavant, elles avaient été menacées par des miliciens qui « avaient averti les deux mineures qu'elles devaient abandonner l'exercice de la prostitution ». Apparemment, ce conseil n'avait pas été entendu et les deux jeunes filles furent donc exécutées ⁽⁶²⁶⁾. L'année suivante, d'autres crimes eurent lieu. Une fois encore, ils eurent pour théâtre Medellin et sa périphérie. Ainsi, le 15 février 1997, huit jeunes âgés de 15 à 20 ans furent éliminés à l'intérieur d'une maison particulière, dans le district d'El Picacho. Ils appartenaient, semble-t-il, à une bande de délinquants qui rançonnait les

⁶²³- *El Tiempo*, « Dos masacres en 48 horas en Medellín », 18-11-1991.

⁶²⁴- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, juillet-septembre 1992, p.27.

⁶²⁵- Ibid, p.28.

⁶²⁶- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, janvier-mars 1996, p.15.

habitants du quartier. Les assassins, dix hommes circulant en voiture, seraient des membres de la « guérilla urbaine des "Milices populaires" » (627).

Bien que plusieurs milices de la région de Medellin aient signé un accord avec le gouvernement au début des années 1990 afin de mettre fin à leurs activités, on retrouve leurs traces dans la deuxième moitié de cette décennie. Une enquête réalisée en 1996 dans l'Antioquia sur la violence mettait ainsi en avant le fait que certaines milices y agissaient encore, bien que des modifications se soient produites dans ces groupes (628). Cette étude montrait aussi les dérives que connurent à cette époque ces organisations. Certains groupes de miliciens auraient adopté des pratiques délictueuses, telles que l'extorsion, l'intimidation et le chantage, pratiques qui auraient amené la population à ne plus faire de distinction entre les miliciens et les délinquants qu'ils sont censés combattre (629). Cette attitude, intolérante et arbitraire, a été la source d'une diminution sensible de la sympathie et de l'aide que les milices trouvaient au départ parmi la population locale. Ces dérives et d'autres éléments causèrent un affaiblissement assez fort du mouvement milicien. Parmi les raisons de cette chute figurent, comme nous l'avons déjà signalé, les accords signés entre les « Milices populaires » et les pouvoirs publics. Le 26 mai 1994, le gouvernement signa en effet un accord de « cohabitation citoyenne » avec trois des plus importantes milices. Le but de ces accords était de permettre la réinsertion des miliciens et d'exprimer leurs revendications relatives à l'amélioration de la situation des quartiers pauvres par la création notamment d'un mouvement populaire politique et social. Par ce traité, le gouvernement entendait aussi se réapproprier une partie de l'autorité qu'il avait perdue et que les milices tentaient d'accaparer. Six mois après la signature et la démobilisation de ces miliciens, certains commencèrent à être exterminés, apparemment par

627- *El Mundo*, « Ocho jóvenes fueron asesinados por la guerrilla en Medellín, la ciudad con mayor criminalidad del país », 16-02-1997.

628- INSTITUTO POPULAR DE CAPACITACIÓN, op. cit., p.179.

629- Ibid.

des groupes paramilitaires. D'autre part, la communauté se détourna de leurs projets, estimant que par cet accord, les milices avaient troqué leur légitimité contre la légalité ⁽⁶³⁰⁾. Quoi qu'il en soit, les « Milices populaires », sous cette forme-là, ont quasiment disparu, à quelques exceptions près. Les membres encore en vie se sont souvent réinsérés dans la société civile, alors que d'autres ont choisi la voie de la délinquance commune ou ont rejoint, dans les campagnes, les groupes révolutionnaires. En ce début du XXI^e siècle, l'émergence des « Milices populaires » semble donc n'être plus qu'un souvenir.

2- Raisons, causes et motivations

Jusqu'à maintenant, nous avons présenté le « nettoyage social » et vu quels en étaient les acteurs, que ce soit les victimes ou les divers victimaires. Nous avons également examiné les circonstances qui ont entouré l'apparition de ce type de violence, faits qui expliquent en partie le phénomène. Tout cela nous a amené à évoquer brièvement les différentes motivations qui poussent les responsables du « nettoyage social » à agir de la sorte. Ce point étant fondamental, il faut donc maintenant nous arrêter plus longuement sur ce sujet. En premier lieu, il nous faut préciser que la majorité des raisons qui vont être présentée maintenant ne constitue pas une explication en soi du phénomène. En effet, c'est l'existence simultanée en Colombie de ces différents « ingrédients » qui donne naissance à un « cocktail » explosif qui, à son tour, aboutit au « nettoyage social ». Nous reviendrons sur ce point plus tard.

Tout d'abord, nous allons nous attacher aux motifs contextuels, puis nous étudierons le rôle de la ville dans le « nettoyage social » et, en dernier lieu, nous exposerons les raisons idéologiques.

⁶³⁰- TELLEZ ARDILA A.M., op. cit., pp.100 à 112.

2-1 Les raisons contextuelles

Pour commencer, nous allons examiner les raisons de type contextuel. Cela nous permettra notamment d'évoquer de nouveau des thèmes en corrélation avec le « nettoyage social », mais que nous allons maintenant analyser plus systématiquement. Il nous faut, en premier lieu, étudier plus intensément l'importance du contexte de violence généralisée, puis le poids des causes de type économique et social, avant d'aborder de nouveau la délinquance et la criminalité ainsi que le problème de la justice en Colombie. Nous devons également reconsidérer le rôle des phénomènes apparus depuis les années 1970 et analyser celui de la perception de la réalité qu'ont les Colombiens pour en apprécier le poids dans le « nettoyage social ».

2-1-1 Le contexte de violence généralisée

La première motivation propre à retenir notre attention touche à la violence. En effet, il paraît opportun de se demander si la violence que constitue le « nettoyage social » n'est pas directement liée au contexte de violence générale que connaît depuis des années la Colombie. Mais avant toute chose, il faut rappeler que par « violence » nous retenons la définition de A. Guzman : « le produit d'une relation sociale conflictuelle, dans laquelle s'affrontent des factions divergentes d'un même problème, avec des acteurs individuels ou collectifs, actifs ou passifs et dont le but est d'altérer l'intégrité physique, psychique ou la dignité humaine d'une des factions » ⁽⁶³¹⁾

Il faut préciser en premier lieu que, contrairement à certaines idées reçues, la Colombie n'a pas toujours connu la violence. Pourtant, il est vrai que collectivement celle-ci est conçue par les Colombiens comme une violence originelle qui ne cesse de se répéter ⁽⁶³²⁾ et dont le souvenir marque à jamais la

⁶³¹- GUZMAN A., « Violencia urbana y seguridad ciudadana en Cali », p.12.

⁶³²- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.48.

population. Bien que ces actes soient d'origine humaine, ils sont très souvent perçus au même titre que les catastrophes naturelles, les maladies et les « malédictions divines » ; c'est-à-dire comme des choses ne dépendant pas de la volonté des hommes mais de l'inexorable « cours des choses ». Nombreux sont les chercheurs qui mettent en avant la personnification de la violence dans ce pays. Ce fut notamment le cas de Carlos Miguel Ortiz Sarmiento qui présenta dans son ouvrage sur la « Violence » des cas éloquents comme celui, par exemple, d'un homme qui s'exprimait à ce sujet en disant : « la Violence m'a tué un frère ». Cette réalité a d'ailleurs été parfaitement illustrée par Gabriel Garcia Marquez dans son roman *Cent ans de solitude*. La violence fait ainsi office en Colombie d'acte fondateur, à défaut peut-être d'un autre événement marquant.

Pour expliquer cette situation, il faudrait probablement revenir à l'histoire toute entière du pays et notamment à ses différents conflits armés. Dès dans la première moitié du XX^e siècle, c'est-à-dire avant même l'épisode de la « Violence », les Colombiens semblaient persuadés qu'ils étaient immergés dans une situation de violence alors que ce sentiment ne correspond que très peu à la réalité historique. En outre, il apparaît qu'en matière de violence le fait qui a le plus marqué les esprits soit celui connu justement sous le nom de la « Violence ». Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ce sujet, nous n'y revenons donc pas. Néanmoins, il convient d'insister sur les profondes traces laissées par cet épisode dans la mémoire des Colombiens. Ce souvenir a « renforcé l'imaginaire social de la violence, qui incite à penser que les relations sociales et politiques sont constamment régies par la violence » ⁽⁶³³⁾. Cela amène une grande majorité de Colombiens à se figurer qu'elle est partout, depuis toujours et qu'elle peut apparaître n'importe où et n'importe quand. D'ailleurs Daniel Pécaut insiste sur le fait que cette peur a été exploitée par les dirigeants du Front national qui prétendaient que seul leur système politique interdirait le retour de la barbarie.

⁶³³- Ibid., pp.30 et 31.

Aussi, lorsque la violence a repris son essor à la fin des années 1970, nombreux furent ceux qui ne virent dans cet épisode que le retour de la violence passée. Et certains éléments laissent penser que cette continuité existe. Il est vrai, par exemple, que les F.A.R.C. sont le prolongement des noyaux d'autodéfense paysanne des années 1950 ⁽⁶³⁴⁾. Le fait que la mémoire des Colombiens soit saturée d'épisodes liés à cette époque a d'ailleurs sûrement facilité la diffusion de la violence actuelle mais il n'empêche que la violence d'aujourd'hui n'est pas la suite de la « Violence » du milieu du XX^e siècle ⁽⁶³⁵⁾. Daniel Pécaut dit même que « tout paraît distinguer l'épisode actuel de violence du précédent » ⁽⁶³⁶⁾. Il faut reconnaître qu'initialement ces deux épisodes ont tous deux une dimension politique marquée (la division bipartite dans les années 1950 et ensuite la reprise de l'activité des guérillas et ses conséquences). Mais cet aspect a été remis en question vers la fin des années 1970 par la diffusion de différentes formes de violence ayant peu ou pas de dimension politique. Tel était le cas de la violence générée par le narcotrafic ou les bandes de jeunes des quartiers défavorisés ⁽⁶³⁷⁾.

Ces différentes manifestations ont alors créé un climat de violence très fort et il nous semble nécessaire de parler de violence généralisée bien que certains s'y opposent. Par ces termes, nous désignons une situation dans laquelle les différentes formes de violence « entrent en résonance et définissent le contexte de la plupart des interactions collectives » ⁽⁶³⁸⁾. Car l'un des paradoxes que connaît la Colombie est qu'elle a été « simultanément depuis cinq décennies le théâtre de phénomènes de violence chronique et de deux épisodes de violences généralisée » ⁽⁶³⁹⁾. Le premier épisode concerne bien sûr la « Violence » et le second, comme nous l'avons déjà signalé, a débuté à la fin

⁶³⁴- Ibid., p.31.

⁶³⁵- *Le Monde*, « Colombie, un désastre annoncé », 22-05-1999 (Pécaut D.).

⁶³⁶- PÉCAUT D., « Réflexions sur la violence en Colombie », p.244.

⁶³⁷- Ibid., p.245.

⁶³⁸- Ibid., p.226.

⁶³⁹- Ibid., pp.225 et 226.

des années 1970 et se poursuit encore actuellement. S'il est vrai que la Colombie connaît depuis quelques années une violence généralisée, toute son histoire n'en a pas été le théâtre. Mais actuellement, le contexte violent créé par les acteurs organisés de ce conflit (guérilleros et paramilitaires en tête) forme un cadre dans lequel se développe la violence en général et notamment la violence « désorganisée ». C'est en cela que la violence généralisée sert le « nettoyage social ». En même temps, dans un jeu d'interactions, la violence « désorganisée » favorise le développement de la violence organisée ⁽⁶⁴⁰⁾. Ces corrélations rendent complexe la situation de la Colombie et particulièrement le problème de la violence dans ce pays. De nos jours, comme le veut la traditionnelle « légende noire » de la Colombie, aucune partie du territoire national n'est épargnée et aucun citoyen, quelle que soit sa classe sociale, n'est à l'abri.

Cela conduit à un phénomène effrayant mais que l'Histoire connaît déjà : la « banalité du mal ». Cette expression fut introduite par Hannah Arendt lors de son analyse du cas Eichmann au début des années 1960 ⁽⁶⁴¹⁾. À partir du procès de ce fonctionnaire nazi, elle affirma que l'origine du mal le plus exceptionnel soit-il, comme l'extermination des Juifs, peut se trouver dans une personnalité médiocre, comme celle d'Eichmann. Ainsi, les faits les plus monstrueux peuvent être commis par des personnages falots animés par de petites obéissances et de petits conformismes. Dans le cas de Eichmann, Hannah Arendt, se demandant s'il était « normal » ou un monstre, conclut qu'il n'était qu'un homme ordinaire, caractérisé par une absence de réflexion personnelle et par un usage constant d'un langage stéréotypé et de clichés. Cependant, si Eichmann était un individu normal, il était totalement dépourvu de discernement du bien et du mal. Cette « banalité du mal » semble pouvoir s'appliquer, d'une certaine manière, au cas de la Colombie. Dans le cadre du

⁶⁴⁰- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.22.

⁶⁴¹- ARENDT H., *Eichmann à Jérusalem, rapport sur la banalité du mal*, Paris : Folio, 1966.

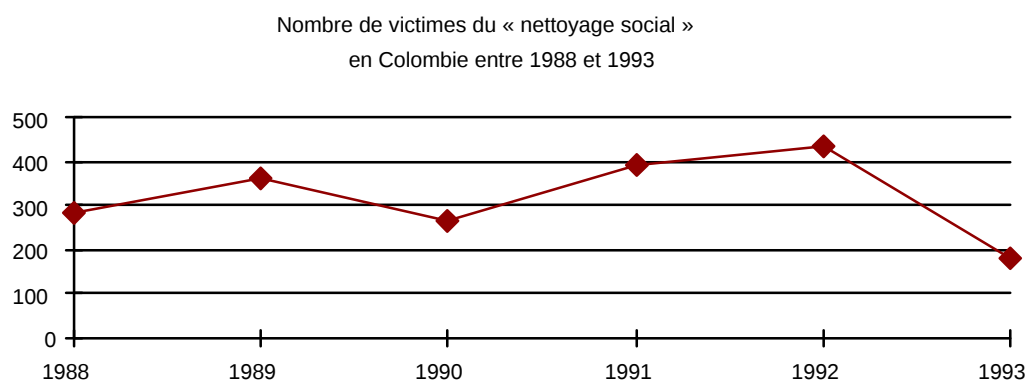
« nettoyage social », mais également de la violence dans son ensemble, on peut supposer qu'un certain nombre des actes horribles commis en Colombie le sont par des personnalités apparemment très banales et que peu d'entre elles sont des êtres particulièrement diaboliques ou monstrueux. Nombreux sont les agents de l'État soupçonnés de violations des Droits de l'homme et dont l'identité et la vie nous sont connues qui sont des individus très courants, à la vie quotidienne assez banale, si l'on excepte les atrocités dont ils sont capables durant leur travail. Cet aspect nous semble correspondre parfaitement à l'étude de Hannah Arendt.

D'autre part, outre cette « banalité du mal », on peut également évoquer dans le cas de la Colombie une banalisation du mal, au sens courant du mot. En effet, malgré des chiffres records, l'opinion publique dans ce pays semble s'être habituée aux violences, même aux plus atroces. L'étude de la presse reflète ce sentiment. Dans les années 1970, la découverte du corps d'une personne assassinée retenait l'attention des journaux, même nationaux comme *El Tiempo*. Quelque temps après, au début des années 1980, ce genre de faits avait toujours droit dans la presse à un article de taille conséquente. Puis vers 1985, cette tendance s'inversa. Lorsque les faits étaient mystérieux et non éclaircis, comme c'était souvent le cas pour le « nettoyage social », ils suscitèrent quelques lignes à la rubrique des faits divers. Puis, avec le temps, ils disparurent peu à peu de la presse, surtout nationale. C'est particulièrement net dans les affaires liées au « nettoyage » de la société. Il fallut alors que la violence acquière des niveaux particuliers pour qu'elle figure dans la presse. De nos jours, les journaux colombiens font encore leur une sur des faits violents. Mais ceux-ci doivent dépasser la simple découverte d'un corps. L'utilisation du terme de « massacre » est d'ailleurs éloquent. Pour apparaître en gros titres, il faut en effet que les homicides soient multiples. Il en va de même pour la violence non criminelle. Les accidents ou encore les catastrophes doivent être meurtriers, pour être mentionnés dans les médias. L'horreur s'est banalisée et

l'indignation, même si elle existe encore, ne s'obtient que par des faits massifs. Les paramilitaires le savent d'ailleurs parfaitement et utilisent cette situation dans le but de propager la terreur. Les responsables du « nettoyage social » en ont eux aussi conscience puisque nous avons dit qu'à partir des années 1990, ils choisirent fréquemment de disperser les corps de leurs victimes, si elles étaient multiples, afin de moins attirer l'attention.

Une autre caractéristique de la violence colombienne est que, malgré les apparences, elle n'est que très minoritairement politique. Les exactions des paramilitaires et celles de la guérilla sont très médiatisées, en Colombie et à l'étranger, mais elles ne constituent pourtant qu'une infime partie de l'ensemble des violences que connaît le pays. Rappelons qu'officiellement plus de 30 000 personnes sont assassinées chaque année en Colombie. Suivant les sources, les chiffres varient mais on estime que la violence politique ne représente que 5 à 15% du total des violences commises. La grande majorité de ces crimes renvoie à la délinquance commune, aux règlements de comptes ou encore aux rixes. En ce qui concerne le « nettoyage social », les données fiables sont encore plus difficiles à obtenir. Le bilan des victimes diffère chaque année, avec des écarts parfois importants, mais on évalue néanmoins que cela représente plusieurs centaines de Colombiens. Si on reprend l'étude du C.I.N.E.P., on peut voir quel était le bilan officiel annuel des victimes de cette violence, entre 1988 et 1993, sur l'ensemble du territoire ⁽⁶⁴²⁾.

⁶⁴²- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.23.



Mais les chiffres officiels, même ceux des O.N.G. car elles ne comptabilisent que les cas documentés et vérifiés, sont en dessous de la réalité. Pour l'année 1992, par exemple, le C.I.N.E.P. annonçait 436 victimes alors que la C.A.J. publiait des chiffres supérieurs à 500.

D'autre part, on sait également que la violence se concentre autour des pôles de richesses. Ainsi les départements où se développent l'économie de la drogue (Caqueta, Guaviare, Vichada...), l'exploitation de l'or (le sud du Cauca et du Bolivar), du charbon (Cesar) ou encore du pétrole (Arauca, Casanare, les deux Santander...) sont des lieux fortement affectés par la violence ⁽⁶⁴³⁾.

Actuellement, certaines spécificités sont apparues. Tout d'abord, les années 1990 se sont caractérisées par une « expansion saisissante de la violence dans les zones urbaines » ⁽⁶⁴⁴⁾. Entre 1990 et 1993, le taux d'homicides a progressé dans les villes de 20% par an alors qu'annuellement, il régressait dans les campagnes de près de 10%. Cette croissance est apparue assez tôt, vers le milieu des années 1980, en raison notamment du « nettoyage social » et de l'essor des bandes armées qu'organisaient déjà les jeunes des quartiers pauvres. C'est surtout à partir de la fin des années 1980 que ce problème de la violence urbaine a commencé à être pris réellement en compte. En effet, à cette époque,

⁶⁴³- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.25.

⁶⁴⁴- Ibid., p.22.

les organisations armées se mirent à proliférer dans les zones urbaines. Il s'agissait des bandes de *sicarios*, des « Milices populaires » avec ou sans liens avec la guérilla, de bandes criminelles, des groupes paramilitaires etc. ⁽⁶⁴⁵⁾ À cela, il fallait encore ajouter la violence que nous avons précédemment qualifiée de « désorganisée », telle que la délinquance commune, les bagarres ou les litiges qui aboutissent fréquemment en Colombie à un ou plusieurs assassinats. La ville est donc depuis la fin du XX^e siècle au coeur de la violence. Pour ce qui est de la violence en général, les chiffres présentés dans l'introduction générale montrent cette évolution. En 1970, 4 469 personnes décédèrent en Colombie de mort violente, en 1980 elles furent 6 769 et en 1989 les chiffres explosèrent puisque près de 20 000 personnes moururent cette année-là de façon violente. Ces résultats continuèrent d'évoluer et on dépassa à la fin du XX^e siècle le cap des 30 000 morts. En 2001, on dénombra 37 190 victimes de mort violente ⁽⁶⁴⁶⁾. D'après le gouvernement colombien, la violence est la première cause de mortalité dans ce pays depuis 1980 ; selon lui, un Colombien sur trois meurt actuellement de mort violente, ce qui est d'ailleurs particulièrement visible chez les jeunes ⁽⁶⁴⁷⁾.

La violence aujourd'hui est née d'un certain « mal-être » mais, à la différence du passé, ce dernier n'aboutit pas à de grands mouvements sociaux à quelques exceptions près. Il ne renvoie plus ni à des appartenances collectives ni à des identifications politiques ⁽⁶⁴⁸⁾. Ce « mal-être » est, d'autre part, multiple, lui aussi. Il peut s'agir de celui que ressentent les classes moyennes face à la violence mais aussi du sentiment éprouvé par les jeunes des classes les plus démunies qui trouvent en la violence un moyen d'expression. De nos jours, la violence est devenue « prosaïque » mais également multiforme. Elle

⁶⁴⁵- Ibid.

⁶⁴⁶- *El Tiempo*, « Hubo 792 muertos menos en 2001 en Colombia ». Parmi les morts dites « violentes », on prend en compte les homicides mais également les suicides, les accidents de la route et les morts violentes accidentelles.

⁶⁴⁷- *El Mundo*, « Violencia, primera causa de muerte en Colombia », 20-11-1997.

⁶⁴⁸- PÉCAUT D., « Réflexions sur la violence en Colombie », p.257.

consiste en une « multiplicité de phénomènes concrets hétéroclites » ⁽⁶⁴⁹⁾, ce qui nous a obligé à parler, dans notre introduction, de violences au pluriel et non plus simplement au singulier.

Dans la relation qui unit la violence et le « nettoyage social », d'autres aspects entrent aussi en ligne de compte. Ces éléments peuvent être liés, non pas à la violence en général mais à un contexte violent plus précis. Ce fut notamment le cas lors de la première phase du « nettoyage social », époque où le climat de violence général était encore exacerbé par des faits liés au gouvernement et au contexte particulier de cette période. Nous avons dit, en effet, que la présidence de Julio César Turbay (1978-1982) fut extrêmement coercitive dans le domaine politique et que durant ce mandat, les violations des Droits de l'homme furent très nombreuses, notamment celles commises par les militaires. Ainsi, parmi les raisons contextuelles qui agissent sur le « nettoyage social », on compte la violence en général mais aussi les épisodes violents plus ponctuels. Parmi ces raisons figure l'attitude du gouvernement en place et la situation générale des Droits de l'homme dans le pays.

2-1-2 Les raisons économiques et sociales

En matière de raisons contextuelles, il faut aussi prendre en compte les explications de type économique et social. Nous avons vu lors de l'étude de la période où le « nettoyage social » s'est manifesté que la situation économique et ses répercussions sur les Colombiens jouèrent un rôle important. En cas de crise économique, le moral de la population est généralement bas et le pessimisme ambiant favorise lui aussi la violence, notamment celle qui nous intéresse. Certains secteurs, face à leurs problèmes, éprouvent le besoin d'un bouc émissaire et les marginaux sont des victimes toutes désignées. D'autant qu'en cas de crise économique, leur nombre augmente et avec lui leur « visibilité ». La relation entre violence et économie est importante mais elle est

⁶⁴⁹- Ibid., p.268.

d'une interprétation difficile. Certains avancent en effet que la violence se développe lors des périodes de ralentissement de la croissance, voire de crise, alors que d'autres perçoivent la violence comme liée inexorablement à la production de la richesse. Il est vrai que le « nettoyage social » est apparu à une époque difficile notamment sur le plan économique mais on peut également constater que l'essor de l'économie de la drogue, productrice d'immenses richesses, a généré une violence colossale. Cette relation est donc complexe. En réalité, la responsabilité de la violence est due certainement plus à des problèmes institutionnels et politiques qu'économiques, comme nous le verrons dans notre troisième partie.

En revanche, il est vrai que si le phénomène du « nettoyage social » est apparu, c'est aussi en raison des facteurs économiques qui ont favorisé l'accroissement des victimes potentielles. Ainsi, il est possible de dire que si, en règle générale, la pauvreté n'est pas forcément et mécaniquement responsable de la violence, elle est directement impliquée dans le « nettoyage social ». L'aspect économique de notre problème se fait également sentir en matière de salaires. En effet, les conditions économiques dans lesquelles vivent de très nombreux Colombiens rendent plus facile leur implication dans cette violence. Nous avons déjà observé que certains policiers ou vigiles ne participent à cette pratique que dans un but pécuniaire. Autant dire, une fois encore, que la situation économiquement difficile que connaissent la majorité des Colombiens est responsable, en partie, du « nettoyage social » tant pour avoir généré des marginaux que pour avoir motivé d'autres personnes à les éliminer, soit directement, pour améliorer leurs revenus, soit indirectement, pour éviter une dégradation du contexte économique. C'est le cas des commerçants évoqués antérieurement.

Dans le domaine social, certaines caractéristiques sont également à prendre en compte. Les inégalités sociales jouent un rôle dans ce type de criminalité, tout comme les perceptions socio-politiques des citoyens qui sont

amenés parfois à prendre en main la gestion de la société, abandonnée par l'État. Malgré leur importance considérable, nous ne nous étendons pas plus ici sur ces sujets car nous avons déjà eu l'occasion de les esquisser et surtout, nous allons encore aborder ces points à de multiples reprises.

2-1-3 Le problème de la criminalité et de la délinquance

Le problème de la criminalité et de la délinquance constitue, lui aussi, une raison contextuelle à même d'expliquer l'existence du « nettoyage social ». C'est d'ailleurs une des principales explications de ce phénomène. Nous avons déjà abordé ce sujet dans le contexte de l'apparition de cette violence, en axant principalement notre recherche sur la période des années 1970 et 1980. Nous pouvons ici l'évoquer de nouveau, car s'il est à l'origine du phénomène, il fait également partie des raisons générales qui permettent d'expliquer l'apparition mais aussi l'existence prolongée d'une telle pratique.

Une fois encore, il nous faut préciser que les chiffres utilisés ici sont représentatifs des grandes tendances mais qu'ils ne sont pas forcément exacts par rapport à la réalité. Nous avons déjà souligné que seule une infime minorité des cas est signalée aux autorités. Les chiffres relatifs à la criminalité sont donc bien inférieurs à ce qu'ils sont de fait. De manière générale, nous pouvons distinguer plusieurs phases quant à la criminalité dans ce pays. Tout d'abord, une phase d'augmentation qui débuta vers le milieu du XX^e siècle et se prolongea jusqu'au début des années 1980. Puis vint une période de diminution du taux qui fut d'abord très visible entre 1980 et 1985 puis qui continua mais plus modérément jusqu'en 1990. En revanche, pour ce qui est des seules morts violentes, nous avons déjà dit à plusieurs reprises qu'elles n'ont cessé d'augmenter.

Pour la période suivante, c'est-à-dire les années 1990, nous ne disposons pas de chiffres aussi précis mais il semblerait que la diminution de la criminalité ait cessé et que la tendance se soit même plutôt inversée. Cette

situation amena certaines associations travaillant sur ce sujet à dire, au vu des chiffres relatifs aux délits commis dans le pays, qu'aujourd'hui « la criminalité en Colombie est totalement hors de contrôle » ⁽⁶⁵⁰⁾.

Durant l'année 2000, 3 700 personnes furent officiellement victimes d'enlèvements. Plus de 30 000 autres furent assassinées, dont 16% juste dans la ville de Medellin. Dans cette seule ville, 6 383 armes furent confisquées mais cela ne sembla pas avoir eu de conséquences sur le nombre de délits ⁽⁶⁵¹⁾. Il faut dire que la capitale de l'Antioquia présente une regrettable caractéristique : le lourd héritage du cartel de Medellin. Les bandes de *sicarios* telles qu'elles étaient à cette époque ont disparu mais cela n'empêche pas le crime sur commande de rester une spécialité locale florissante. On estime ainsi qu'il existe à Medellin plus de 300 de ces organisations. Une de leurs spécialités est d'ailleurs le vol de voiture, activité qui dans cette ville a augmenté en l'an 2000 de près de 12%.

En ce qui concerne les derniers chiffres de la criminalité, pour les sept premiers mois de l'année 2000, près de 21 000 attaques (contre des résidences, des commerces et des personnes) ont été signalées aux autorités ainsi que 10 319 vols de voiture et 8 518 de cyclomoteurs ⁽⁶⁵²⁾. Mais ces chiffres ne sont, en fait, qu'une infime partie de l'iceberg. En effet, l'association qui communiqua ces résultats annonçait simultanément que, selon elle, 96% des cas n'étaient pas dénoncés. Quels que soient ces chiffres, ils sont considérables et ils ne diminueront pas tant que la politique du gouvernement ne sera pas, dans ce domaine, plus énergique. Car les vols ne peuvent diminuer si les voleurs savent qu'ils ont la quasi certitude de rester impunis. Nous aurons l'occasion d'en reparler bientôt. Pour conclure sur ce sujet, nous pouvons dire que si la délinquance paraît être devenue, avec le temps, plus violente, délinquant ne

⁶⁵⁰- ANTIOQUIA POR COLOMBIA, op. cit., p.1.

⁶⁵¹- Ibid.

⁶⁵²- Ibid.

rime par forcément avec violence et vice versa. Il y a des délinquants relativement peu ou pas violents et en même temps, il existe également des personnes qui ne sont pas considérées à proprement parler comme des délinquants mais qui sont terriblement violentes. Il faut donc, là encore, être prudent.

2-1-4 La justice

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, le système judiciaire dans ce pays génère depuis des décennies un fort sentiment d'injustice dû à une inefficacité notoire. Nous avons d'ailleurs souligné auparavant que la plupart des délits ne sont pas signalés aux autorités par peur des représailles mais aussi parce que les citoyens savent que cela n'aboutira à rien, même en cas d'enquête. Certains des cas d'homicides que nous avons présentés nous ont montré que même lors de violations du Droit fondamental à la vie, rien n'est fait. Ainsi, la population sait qu'une plainte pour le vol d'une moto ou d'un sac à main ne conduira à rien. Les Colombiens ont donc apparemment cessé cette démarche. Cette situation est à la source d'une grande désillusion, d'une perte totale de confiance mais aussi d'un vif ressentiment. Il en résulte que certaines personnes revendiquent alors le droit de se défendre ; d'où l'organisation de nombreux mouvements d'autodéfense en milieu rural comme en milieu urbain. C'est ainsi qu'est apparue la justice privée qui a donné naissance, entre autres, au « nettoyage social ».

Nous avons d'ailleurs déjà souligné que l'apparition et le point culminant de cette forme de violence coïncident avec deux événements juridiques fondamentaux : la réforme du code pénal de 1980 qui fut perçue comme une concession faite aux délinquants et une preuve supplémentaire de la faiblesse de l'État et, d'autre part, le décret de désengorgement de la justice de 1985 qui permit la remise en liberté de nombreux individus emprisonnés

pour de petits délits ⁽⁶⁵³⁾. La justice et son application en Colombie sont donc, elles aussi, à la source du « nettoyage social ».

2-1-5 Les « nouveaux » phénomènes

L'étude des années 1970 et 1980 nous a également montré que les nouvelles évolutions propres à cette période, mais aussi plus tardives, jouèrent un rôle fondamental. Parmi elles, une des plus importantes fut sans conteste l'essor que prit vers la fin des années 1970 le trafic de la drogue. Bien que déjà présents dans les années antérieures, la production et le commerce de la cocaïne connurent en effet un développement considérable aux alentours de 1978 ⁽⁶⁵⁴⁾. La décennie suivante vit l'explosion de ce commerce et la mise en place des grands cartels de la drogue. Cette activité illicite fut à l'origine de la constitution d'énormes richesses mais également d'une intense violence. Dans ce domaine, on pense bien sûr au narcoterrorisme et notamment à ses tristement célèbres attentats mais, en matière de « nettoyage social », il faut surtout distinguer l'importance du narcotrafic sur la petite et moyenne délinquance. Nous avons déjà vu que les grands narcotrafiquants ne sont jamais victimes du « nettoyage social » et, au contraire, qu'ils le favorisent. Dans ce cadre, le rôle de cette activité illicite fut, entre autres, de générer une masse considérable de petits trafiquants et de toxicomanes issus des classes sociales les plus défavorisées, qui grossirent les rangs des potentielles victimes du « nettoyage social ». D'ailleurs, nous savons maintenant que ces deux catégories formèrent dès le départ l'essentiel des victimes de cette violence.

Le narcotrafic engendra également la formation des bandes de *sicarios*. Les *narcos* ne furent pas les seuls à les utiliser mais il n'empêche que les premiers groupes d'« enfants tueurs » virent le jour dans l'entourage du cartel de Medellin. Le « nettoyage social » s'en prit à ces bandes de jeunes délinquants

⁶⁵³. ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.58.

⁶⁵⁴. MINAUDIER J.P., op. cit., p.299.

« nuisibles » pour la communauté. Les jeunes membres de ces groupes furent très vite pourchassés par les « escadrons ».

Les organisations de *sicarios* ne furent pas les seules bandes de jeunes à participer, involontairement, au développement du « nettoyage social ». Les années 1970 et 1980 virent se multiplier de nombreux gangs mis sur pied par les jeunes des quartiers défavorisés. Nous avons déjà eu l'occasion de les présenter. Tous ne se consacrent pas uniquement au meurtre sur commande. Les années 1980 eurent comme particularité le durcissement de ces groupes, phénomène qui joua certainement un rôle dans l'essor du « nettoyage social ». La décennie suivante qui vit l'essor de la violence urbaine ne démentit pas l'importance de ces bandes juvéniles.

Parmi les nouveaux facteurs à avoir exercé, à un moment ou à un autre, une influence sur le « nettoyage social », il faut également mentionner l'introduction sur le marché de la drogue locale du *bazuco*. On estime que cette substance hallucinogène fut introduite dans les rues colombiennes en 1982, année où on recensa les premiers cas cliniques. Cette drogue augmenta le nombre des toxicomanes mais aussi, après une utilisation régulière, des « habitants de la rue ». Elle participa au durcissement du monde des substances illicites et, de manière générale, de celui de la rue et de la délinquance. Les phénomènes qui sont apparus depuis la fin du XX^e siècle, tous plus ou moins directement liés à la violence, participent donc activement au développement du « nettoyage social » et à sa persistance.

2-1-6 La perception déformée de la réalité

La dernière des grandes raisons contextuelles que nous souhaitons évoquer ici est le sentiment d'insécurité qui engendre la peur et une perception déformée de la réalité. L'insécurité qui naît de la relation entre « violence virtuelle et violence réelle » ⁽⁶⁵⁵⁾ est un problème récurrent de la vie en

⁶⁵⁵- CAMACHO A., GUZMAN A., op. cit., p.110.

Colombie. Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer au sujet des années 1970 et 1980, mais de manière générale, elle peut être considérée comme un élément fondamental de la vie en société dans ce pays. Or, le « nettoyage social » en est une conséquence pour une large part.

En effet, certains désirent la sécurité à tout prix et leur devise semble être alors « Qu'on nous garantisse la sécurité, quels que soit ceux qui s'en chargent et les moyens utilisés ! » ⁽⁶⁵⁶⁾. N'espérant plus rien de l'État ni de sa justice, ils en viennent à des pratiques extrêmes et hors la loi. Ils craignent pour leurs biens et leur vie mais ils ont également peur d'avoir des idées politiques ou sociales contraires aux modèles ambiants, ou d'afficher des caractéristiques personnelles qui sont, elles aussi, rejetées ⁽⁶⁵⁷⁾. D'une certaine manière, il existe des cas où c'est la peur d'être assimilé à certaines catégories victimes de « nettoyage » qui génère, chez certains, le sentiment d'insécurité et c'est paradoxalement cette frayeur qui les amène à adhérer au « nettoyage social ». Pour d'autres, c'est une peur plus générale qui peut éventuellement conduire à accepter ce type de violence. Il n'empêche que dans les deux cas, c'est la peur de la violence qui les amène à accepter, voire même à pratiquer, une forme de violence.

Cette insécurité a des conséquences quotidiennes sur la vie individuelle et collective mais elle modifie également d'autres domaines. Dans le secteur économique, l'insécurité est perçue à la fois comme favorable en terme de ventes (portes blindées, systèmes de surveillance, contrats de gardiennage...) mais aussi comme néfaste dans la mesure où elle affecte le commerce, effraye les éventuels clients et crée un climat pesant. Mais l'insécurité peut également être considérée comme une source d'emplois. C'est le cas des nombreux vigiles et gardes du corps, des gardiens et concierges d'immeubles mais aussi de tous les emplois où la sécurité fournit du travail,

⁶⁵⁶- Ibid.

⁶⁵⁷- Ibid., p.111.

tels que les installateurs de portes spéciales, par exemple. Il faut ajouter tous les anciens militaires ou policiers reconvertis dans le domaine de la surveillance et de la sécurité.

L'insécurité et une certaine perception de la réalité que peuvent ressentir les citoyens sont sources de peur. Ce sentiment, très marqué, tout particulièrement en milieu urbain, pose le problème de fragiliser et d'isoler les habitants. De plus, la peur s'apprend, souvent dès le plus jeune âge, et se propage telle une maladie contagieuse ⁽⁶⁵⁸⁾. On éprouve alors le sentiment de peur en ville et envers la ville. Des stéréotypes sont ainsi mis en place. Ils vont générer de nouvelles peurs mais également des actes violents. Nous aurons encore l'occasion d'évoquer ce sujet mais nous pouvons d'ores et déjà dire que c'est essentiellement la peur qui guide les responsables du « nettoyage social ». Ainsi la peur et le sentiment d'insécurité sont à la fois liés aux raisons contextuelles, puisqu'ils sont issus de faits concrets, mais également à des raisons plus idéologiques, sujet sur lequel nous nous attarderons bientôt.

Quoi qu'il en soit, le sentiment d'insécurité naît dans un contexte concret qui, dans le cas de la Colombie, est marqué et lourd de signification. Cette insécurité pousse certains à « prendre les choses en main », et a une grande responsabilité en matière de violence sociale. D'autre part, il semblerait que cette insécurité soit liée au milieu urbain dans lequel elle est très marquée alors que dans les campagnes, elle est beaucoup moins forte. Dans les villes, l'insécurité est quantitativement importante et elle est liée à la délinquance commune et aux accidents, notamment de la circulation. Dans les campagnes, cette peur n'existe quasiment pas. En revanche, dans le contexte actuel, on y connaît une insécurité d'un autre genre puisqu'elle relève du conflit armé à caractère politique. La peur est celle d'une attaque de la part de la guérilla ou des paramilitaires, voire des deux. Il serait donc faux de dire simplement que l'insécurité est un thème inhérent à la ville et notamment aux grandes villes.

⁶⁵⁸- INSTITUT COLOMBIEN D'ANTHROPOLOGIE, op. cit., p.131.

Pour être exact, il faut préciser de quel type d'insécurité il est question. Le « nettoyage social » étant en grande majorité une violence urbaine et non directement politique, nous ne nous intéressons pas ici à l'insécurité de type politique, telle qu'on peut la trouver dans les campagnes, bien que le conflit armé d'origine politique soit également présent en milieu urbain. La thématique urbaine ayant donc une importance considérable dans notre travail, nous allons maintenant nous arrêter sur ce sujet.

2-2 La ville et le « nettoyage social »

Depuis le début de cette étude, nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises d'évoquer brièvement l'aspect urbain du « nettoyage social ». Tout d'abord, nous avons vu que la grande majorité des victimes de cette violence l'a été en milieu urbain. À l'appui, nous pouvons rappeler les chiffres du C.I.N.E.P. pour la période comprise entre 1988 et 1993 qui indiquaient que 76,5 % des victimes avaient été assassinées en zone urbaine contre 21,3 % en milieu rural (plus 2 % de situations indéterminées) ⁽⁶⁵⁹⁾. Certaines années, comme en 1997, cet aspect urbain semble avoir été encore plus dominant, atteignant à plusieurs reprises des chiffres supérieurs à 90%.

D'autre part, la dominante urbaine est également importante sur le plan national. On le voit très bien en matière de répartition démographique puisque, selon l'U.N.I.C.E.F., plus de 73% des Colombiens vivent en ville. Il faut souligner que parmi ces villes figurent des agglomérations de plusieurs millions d'habitants telles que Bogota, Medellin, Cali et Barranquilla. On peut d'ailleurs parler en Colombie d'une « hyperconcentration » de la population

⁶⁵⁹- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p. 23.

dans un « petit nombre de villes géantes » ⁽⁶⁶⁰⁾, phénomène souvent lourd de conséquences. Nous allons avoir l'occasion de nous pencher sur ce sujet.

Nous avons également vu que l'essor pris par la violence urbaine à partir de 1984 coïncida avec la première phase du « nettoyage social ». Cette forme de violence eut certainement un impact important sur ce dernier. La décennie suivante ne démentit d'ailleurs pas ce constat. Bien au contraire, en matière de violence urbaine, les années 1990 peuvent être considérées comme synonyme d'explosion ⁽⁶⁶¹⁾. Les taux de violence globale se sont renforcés, tout particulièrement dans les villes moyennes et les mégalo-poles. Nous avons déjà dit qu'entre 1990 et 1993, par exemple, le taux d'homicide a progressé en zone urbaine de 20% par an alors qu'il reculait de 10% dans les zones rurales ⁽⁶⁶²⁾. Avant cette époque, la violence était considérée avant tout comme propre à l'espace rural et comme ayant une finalité politique. De nos jours, la complexité de la situation en Colombie, liée entre autres au développement des marginaux, à la forte croissance de la délinquance et de la criminalité ainsi qu'à la crise de l'État, remet cette constatation en cause. Il faut ajouter à cela des phénomènes qui sont à la fois considérables et à forte prédominance urbaine tels que le narcotrafic, la corruption administrative, la violence des jeunes, le *sicariato*, le crime organisé, le terrorisme mais également l'intrusion constante du conflit armé dans les villes ⁽⁶⁶³⁾. Ce constat fait dire à Daniel Pécaut que « la ville est bien au centre de la violence à présent » ⁽⁶⁶⁴⁾.

Pour ces raisons et pour bien d'autres, comme nous allons le voir, une étude de cet aspect nous semble donc indispensable. Nous souhaitons notamment montrer que la ville en tant que « catalyseur » de la violence est un

660- GOUËSET V., « Un siècle de concentration urbaine en Colombie » in *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris : I.H.E.A.L., 1996, p.167.

661- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.22.

662- Ibid.

663- TELLEZ ARDILA A.M., op. cit., p.28.

664- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.22.

terrain favorable pour le « nettoyage social », aussi bien en ce qui concerne son apparition que son développement. À ce titre, elle peut alors faire partie des raisons contextuelles qui permettent d'expliquer, en partie, l'existence du « nettoyage social ».

2-2-1 Un lieu privilégié pour les regroupements d'individus et pour les relations sociales

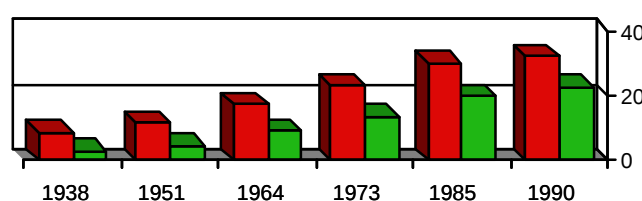
Tout d'abord, il faut voir que, si la ville joue ce rôle, c'est parce qu'elle représente un lieu privilégié pour le regroupement d'individus et pour les relations sociales. En effet, le « nettoyage social » ne peut exister que dans le cadre d'une société et se développe donc au sein des relations de groupe. Cette violence se nourrit, comme nous l'avons déjà vu, de problèmes liés à la collectivité, c'est-à-dire qui touchent non pas un seul individu mais, au contraire, un groupe tout entier. Il peut s'agir du chômage, de la désintégration de la famille ou encore de problèmes liés aux carences de l'État. D'ailleurs, le « nettoyage social » est une violence qui a trait au groupe à divers niveaux : les responsables directs, par exemple, sont généralement pluriels et il en va de même en ce qui concerne les victimes puisque cette violence fait partie des crimes dit « en série ». De plus, la violence naît du conflit, même si ce dernier n'est pas forcément synonyme de violence ⁽⁶⁶⁵⁾, et ce conflit nécessite lui aussi un contexte collectif.

En matière de concentration urbaine, la Colombie, ne serait-ce que face à ses voisins, possède des caractéristiques assez particulières. On a notamment souvent parlé de la « quadricéphalie colombienne », originalité du tissu urbain colombien qui fait que le pays est dominé par quatre métropoles (Bogota, Medellin, Cali et Barranquilla). La capitale, Bogota, ne regroupe qu'environ 15% des Colombiens, contrairement aux autres capitales latino-

⁶⁶⁵- CAMACHO A., GUZMAN A., op. cit., pp.31 à 35.

américaines, mais sa primauté ne fait cependant aucun doute ⁽⁶⁶⁶⁾. Les regroupements de population en milieu urbain remontent principalement au milieu du XX^e siècle, époque où le rythme de croissance urbaine connut des chiffres records. Néanmoins l'exode rural couvre une période plus vaste puisqu'il commença à la fin des années 1930 et se poursuivit jusque dans les années 1970. Ces mouvements se sont nettement ralentis par la suite. Néanmoins, il existe aujourd'hui encore des flux de population qui, pour des raisons parfois différentes, vont des campagnes vers les villes. Nous avons eu l'occasion de parler de ce sujet lorsque nous avons évoqué le problèmes des déplacés. Les chiffres relatifs à la transition et à la concentration urbaine en Colombie, entre 1938 et 1990, montrent parfaitement cette évolution ⁽⁶⁶⁷⁾.

Population totale (rouge) et population urbaine (vert) en millions d'habitants

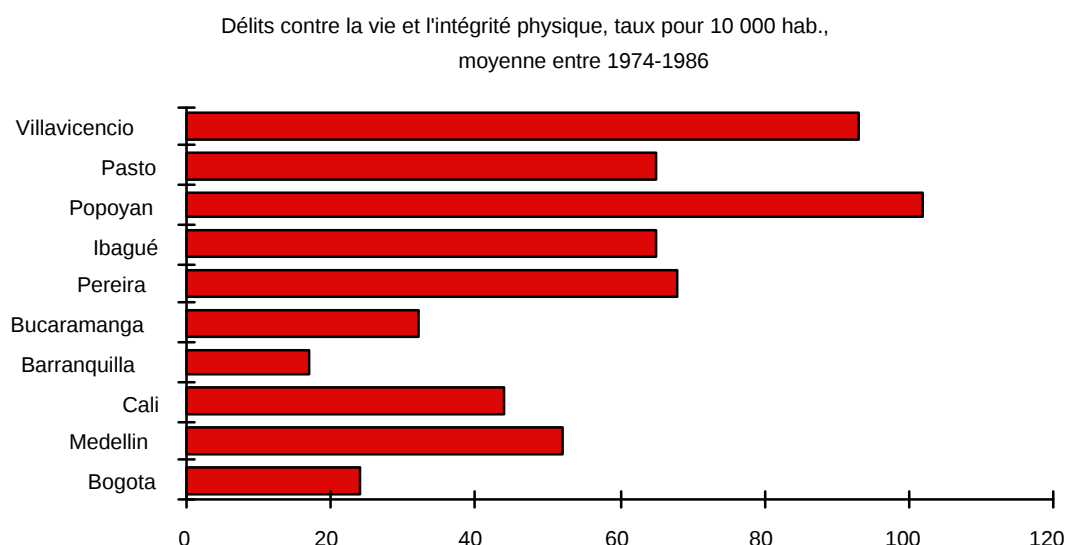


Cette concentration urbaine n'a, à première vue, rien d'original puisque c'est le lot de la plupart des pays développés ou en voie de développement. En revanche, en Colombie, ce phénomène a des racines assez particulières. Il répond à des éléments que l'on peut considérer comme classiques mais également à d'autres plus singuliers tels que les contraintes géographiques, le peuplement primitif, les infrastructures et les transports, la dispersion des activités économiques ou encore la particulière polarisation des

666- GOUËSET V., op. cit., p.169.

667- Ibid., p.173.

flux migratoires ⁽⁶⁶⁸⁾. Ces regroupements de population eurent pour conséquences des faits qui, à leur tour, furent des éléments clés pour le « nettoyage social ». Mais nous avons déjà abordé ce sujet. Dans les mégalo- poles, cette concentration se fit surtout à la périphérie de la ville et fut à l'origine de l'apparition dès les années 1950 des « ceintures de pauvreté », c'est-à-dire d'un certain nombre de localités et de quartiers très défavorisés, souvent à la limite de l'illégalité. Mais le milieu urbain et l'urbanisation de manière générale ne peuvent être considérés comme générateurs de violence, sans plus de précision. En effet, les indices de criminalité montrent que les grandes villes colombiennes ne sont pas forcément les plus violentes. Les taux (pour 10 000 personnes) relatifs aux délits contre la vie et l'intégrité physique entre 1974 et 1986 témoignent que certaines villes, inférieures en taille aux quatre mégalo- poles, furent plus touchées par ces délits ⁽⁶⁶⁹⁾.



En outre, la ville, en tant que concentration de population, rencontre différents problèmes de « cohabitation citoyenne », termes chers aux pouvoirs publics colombiens. Ce sujet peut d'ailleurs être directement relié au

⁶⁶⁸- Ibid., pp.171 à 181.

⁶⁶⁹- CAMACHO A., GUZMAN A., op. cit., p.52.

« nettoyage social ». En effet, l'existence des potentielles victimes au sein de la communauté perturbe par leur présence et par leurs comportements le déroulement de la vie en commun. Que l'on adhère ou non au « nettoyage social », nul ne reste indifférent face à l'existence de drogués ou d'indigents dans les rues de sa ville. Surtout lorsque leur nombre semble considérable, estimation qui reste subjective. Par contre, la réaction face à cette situation diffère grandement suivant les personnes. Ainsi, ceux qui participent, directement ou non, au « nettoyage social » viennent, eux aussi, perturber la coexistence des citoyens. Ils constituent une agression et une menace claires pour les victimes et leur entourage mais ils troublent également l'existence des autres habitants par la violence qu'ils génèrent même si, au contraire, ils présentent leurs actions comme bénéfiques pour l'ensemble de la société. La cohabitation citoyenne ne peut se faire que dans le respect d'un certain nombre de règles et de lois communes. Le fossé qui sépare les comportements habituels des citoyens et les normes légales qui visent à régler ce type de conduite est une des causes principales des conflits qui se posent au quotidien dans la ville ⁽⁶⁷⁰⁾. Les lois ne sont plus respectées par la majorité des citoyens et ce non-respect finit par devenir source de conflits. Cet aspect se vérifie dans de nombreuses situations et en particulier dans le « nettoyage social ». L'État, une fois encore, est grandement responsable de cette situation puisque c'est à lui qu'incombe normalement le respect des lois et, en cas contraire, le choix et l'application des sanctions. Certains efforts sont néanmoins tentés afin de mettre fin à ces problèmes. Citons par exemple les programmes destinés à la résolution pacifique des conflits, qui passent notamment par la création d'instances nouvelles comme les Centres de conciliation ou les Commissariats de famille. Le but principal de ces programmes est d'éviter que les conflits mineurs ne

670- MAIRIE DE SANTA FÉ DE BOGOTA, *Seguridad y convivencia, dos años y tres meses de desarrollo de una política integral*, Bogota : Mairie de Santa Fé de Bogota, 1997, p.16.

dégénèrent en violences et de renforcer les mécanismes qui peuvent y aider (671).

2-2-2 La multiplicité des violences en ville

Mais la ville ne joue pas un rôle dans ce type de phénomènes simplement parce qu'elle regroupe en son sein de nombreux individus. Le milieu urbain présente également d'autres caractéristiques qui favorisent le « nettoyage social ». Parmi ces éléments, il nous faut, une fois encore, nous arrêter sur la violence et plus exactement sur le fait que la ville présente simultanément toutes les formes de violence existant en Colombie. En effet, dans ce milieu, il est possible de recenser trois domaines de conflits (économique, politique et social) auxquels il faut ajouter un domaine que nous pouvons appeler d'interaction, puisque des relations entre les trois grandes catégories sont fréquentes et doivent donc être prises en compte (672). Ces conflits peuvent dégénérer et donner lieu à des violences. La violence économique est liée avant tout à l'accaparement des richesses et englobe les actes relatifs aux vols, aux crimes crapuleux et aux actes correspondants (comme le *sicariato*, par exemple). La violence sociale présente souvent des interactions avec la violence économique notamment en matière de délinquance. Les problèmes du narcotrafic et des règlements de comptes en général sont ainsi à mi-chemin entre ces deux formes de violences. Dans la catégorie « violence sociale », on peut également trouver les rixes, le « nettoyage social », la violence intrafamiliale ou encore la violence sexuelle. À cela vient s'ajouter une troisième violence : celle à caractère politique. Toutes ces pratiques, sans exception, peuvent être observées dans les villes colombiennes. En effet, la dynamique de la violence dans ce pays se situe dans les campagnes mais c'est en milieu urbain que ce phénomène acquiert toute sa force et sa

671- Ibid., p.4.

672- CAMACHO A., GUZMAN A., op. cit., p.70.

plénitude. D'ailleurs, même la violence politique, basée jusqu'à il y a peu en milieu rural, s'implante de plus en plus dans les villes. Nous avons déjà vu que la guérilla fit une intrusion remarquée dans les agglomérations colombiennes durant les années 1980 notamment sous la formes de milices, avant de recentrer, à quelques exceptions près, ses activités dans les campagnes. Mais dernièrement, la guérilla semble faire, en milieu urbain, un retour en force. Les F.A.R.C., par exemple, ont annoncé en juin 2001 qu'« elles transféraient la guerre dans les villes », déclaration qui fut immédiatement suivie d'une attaque de la prison de La Picota à Bogota et de deux autres opérations dans des villes, une dans le Meta et l'autre dans une localité du Cundinamarca⁽⁶⁷³⁾. Quant aux paramilitaires, nous avons déjà mentionné le fait que, depuis quelque temps, ils disposent eux aussi de nouveaux fronts implantés en ville et notamment dans les villes les plus importantes du pays⁽⁶⁷⁴⁾.

La ville représente donc le meilleur exemple du caractère multiforme de la violence. Dans ce milieu, les facteurs de type social, culturel, économiques et politique qui peuvent expliquer la violence se développent d'une manière particulièrement intense⁽⁶⁷⁵⁾. D'ailleurs, on constate que dans les quatre principales villes colombiennes (Bogota, Medellin, Cali et Barranquilla) vivent environ un tiers de la population totale mais qu'on y commet 70% de la totalité des délits contre la vie et l'intégrité physique et également 70% des délits contre le patrimoine économique⁽⁶⁷⁶⁾. Il ne faut pas pour autant généraliser : les manifestations de la violence ne sont pas les mêmes dans chaque ville et, d'autre part, le conflit armé nous rappelle chaque jour que la violence n'est pas uniquement le propre des villes.

Les seules violences absentes des grandes villes, en raison de leurs caractéristiques rurales, comme par exemple le vol de bétail ou les conflits

673- *El Tiempo*, « F.A.R.C. anuncian guerra urbana », 25-06-2001.

674- *El Tiempo*, « Para cortar abastecimiento a guerrilla : "paras" entran a Bogotá ».

675- TELLEZ ARDILA A.M., op. cit., p.28.

676- MEJIA M.R., PEREZ D., op. cit., p.141.

portant sur la terre, peuvent néanmoins être parfois présentes dans des villes mais de petite taille et insérées dans un contexte rural. Dans le cadre du « nettoyage social », des cas d'homicides contre des *abigeos* sont ainsi survenus dans les campagnes et également dans des petites villes ou des villages. De manière générale, nous pouvons donc dire que toutes les différentes formes de violences que connaît la Colombie depuis quelques décennies sont présentes en milieu urbain et que seules changent les données quantitatives. En effet, si les actes perpétrés par les paramilitaires ou la guérilla le sont à la fois en ville et dans les campagnes, il faut cependant souligner que ceux commis dans les zones rurales sont beaucoup plus nombreux. Quasiment toutes les tueries et les massacres dont sont responsables ces acteurs ont été accomplis en milieu rural. Cela ne les empêche pas, comme nous l'avons déjà dit, de commettre des violences au sein des villes, quelle que soit leur taille. On peut dire que la majorité des violences que connaissent les campagnes sont également connues des villes, alors que nombreuses sont les violences typiquement urbaines que l'on retrouve peu, voire pas du tout, en zone rurale.

De manière générale, il faut néanmoins souligner le fait que la frontière entre violence urbaine et violence rurale est souvent assez floue. Si certains éléments sont faciles à classifier, d'autres sont plus complexes. Le narcotrafic, par exemple, présente des aspects qui font indéniablement de lui une violence urbaine : les *narcos* vivent généralement dans les grandes villes, les substances destinées à l'usage national circulent en milieu urbain, les toxicomanes sont ainsi principalement présents dans les villes et les *sicarios* à la solde des trafiquants sont issus des quartiers pauvres de la périphérie des villes. Pourtant, la présence des narcotrafiquants dans les campagnes est également incontestable. Ils y investissent une partie importante de leurs revenus (grands domaines, bétail...), contribuent à l'économie rurale et sont aussi souvent impliqués dans les violences locales, notamment par leur participation au sein des groupes paramilitaires. Il ne faut d'ailleurs pas

concevoir forcément le terme d'« urbain » comme synonyme de « ville ». Le domaine urbain est une modalité particulière de relations sociales qui présentent, certes, une dimension spatiale, du point de vue social, économique et culturel, mais qui dépassent également ce cadre topologique. Ces relations sont une expression de processus plus importants qui, d'un point de vue global, outrepassent la seule ville et englobent le territoire national dans son ensemble ainsi que les relations internationales ⁽⁶⁷⁷⁾.

La ville représente l'espace où la violence se montre dans sa plus grande plénitude et sous sa forme la plus développée ⁽⁶⁷⁸⁾. Selon Camacho et Guzman, cela constitue en soit une justification de l'intérêt que l'on peut porter à la violence urbaine. Mais d'autres raisons existent. Il est, par exemple, nécessaire de prendre en compte le fait qu'une des caractéristiques de la violence actuelle, contrairement à la violence traditionnelle, est d'avoir dépassé le cadre rural dans lequel elle s'était particulièrement développée dans le passé et de toucher, depuis plusieurs années maintenant, tout le territoire national et donc les villes ⁽⁶⁷⁹⁾. Ainsi, il existe aujourd'hui des modalités violentes propres à la ville, comme par exemple le *sicariato*. En outre, il est également bon de s'interroger sur la violence urbaine en raison de son développement récent et spectaculaire. Cela s'applique à la Colombie mais aussi à bien d'autres pays. Camacho et Guzman résument très bien cette conception lorsqu'ils affirment que :

Le milieu urbain exprime en Colombie de manière plus développée les caractéristiques d'une violence qui peut parfaitement dépasser le cadre de la ville ; qui plus est, il est d'ailleurs nécessaire de rompre la dichotomie rural/urbain en matière d'explication de la violence, afin de mettre en relation ce qui intervient dans les campagnes

⁶⁷⁷- CAMACHO A., GUZMAN A., op. cit., pp.36 et 37.

⁶⁷⁸- Ibid., p.35.

⁶⁷⁹- Ibid., p.36.

avec ce qui arrive dans les villes sans que nécessairement on puisse établir une relation de cause ou d'effet ⁽⁶⁸⁰⁾.

Les villes sont donc au coeur de la violence actuelle et le « nettoyage social » se trouve, lui aussi, au sein de ce phénomène. Les différentes violences urbaines créent un contexte qui se révèle propice à ce genre d'actes et ainsi l'aggravation de la situation nous paraît, somme toute, logique. Bien que cela soit un lieu commun, dire que « la violence engendre la violence » nous semble ici tout à fait adapté. Afin de réagir face à ce problème qui perturbe et paralyse la vie en communauté, les groupes de « nettoyage social » ont ainsi choisi de mener à bien des actions violentes, aggravant encore la situation et ajoutant une nouvelle violence à une liste déjà longue. Dans ce domaine, les différentes modalités ont peut-être maintenant été explorées et les nouveautés ne semblent guère probables. En revanche, ce contexte de violence généralisée est favorable au maintien de l'ensemble des formes déjà présentes. Supprimer un type de violence équivaut à donner la possibilité aux autres de disparaître.

Dans ce contexte, on peut se demander quelles sont les raisons qui expliquent cette concentration des violences en ville. Le fait que les villes regroupent les trois-quarts de la population actuelle est primordial. La violence découlant des conflits, elle est, bien sûr, là où sont les êtres humains générateurs de ces conflits, quelque soit leur nombre. Cela explique éventuellement pourquoi les campagnes ne sont pas dénuées de violence alors que seul 25% des Colombiens y résident. Évidemment, plus le nombre d'individus regroupés est élevé et plus les probabilités d'apparition d'un conflit sont grandes.

D'autre part, il faut distinguer la nature de ce phénomène. Nous avons vu que les violences sociales et économiques touchent tout le territoire et que la violence politique, centrée au départ en milieu rural, fait actuellement de

⁶⁸⁰- Ibid., p.48.

nombreuses victimes en ville. Par rapport aux campagnes, la ville présente la particularité de recenser tous les facteurs (économiques, sociaux, politiques...) favorables à la gestation de violences. La dynamique urbaine et l'ordre social qu'on tente d'y imposer y sont également pour beaucoup.

Dans la recherche des causes de la violence, certains évoquent la relation ville-pauvreté, bien que la misère existe aussi dans les campagnes. Cette thèse, pour diverses raisons, est rejetée par plusieurs spécialistes de la violence en Colombie. Camacho et Guzman, par exemple, écartent cette explication dans le cas de Cali et Daniel Pécaut, après avoir souligné la forte présence de la violence dans les zones de production des différentes richesses, va jusqu'à dire, en ce qui concerne la situation actuelle, que « l'hypothèse simpliste selon laquelle la violence s'enracinerait dans la misère est moins recevable que jamais » ⁽⁶⁸¹⁾. Néanmoins, il est difficile de ne pas voir dans la misère un terreau fertile pour la délinquance et certains actes violents. Très récemment, James Wolfensohn, président de la Banque mondiale, affirmait ainsi que « la pauvreté n'est pas en elle-même, immédiatement et directement, source de conflit [...] » mais il ajoutait aussitôt « nous savons que l'exclusion peut engendrer des conflits violents » ⁽⁶⁸²⁾. Dans le cas de la Colombie, bien que cela ne constitue pas l'unique explication de ses maux, divers signes montrent comment l'exclusion engendre la violence. Il ne s'agit pas forcément d'ailleurs d'exclusion économique, il peut également être question d'exclusion politique, comme en ce qui concerne la guérilla. L'exclusion, en tant que corollaire de la pauvreté, participe grandement, à nos yeux, aux différentes formes de violence sociale. Ceci peut s'observer notamment chez les jeunes des milieux socio-économiquement défavorisés, comme ceux de Ciudad Bolivar par exemple. Mais ce n'est pas propre à la Colombie. De nos jours, nombreux sont ceux qui, en France, dénoncent l'exclusion dont est victime une partie de la

⁶⁸¹- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.25.

⁶⁸²- *Le Monde*, « Une coalition mondiale contre la pauvreté », 9-10-2001.

population française et les répercussions que cela peut avoir sur la violence. On le voit par exemple au niveau des jeunes des banlieues, comme on les appelle, qui sont fréquemment des acteurs de la violence sociale qui affecte la société française et qui, en même temps, font partie des exclus. En Colombie, le « nettoyage social » est lié à la pauvreté, à la marginalité et à l'exclusion mais cette relation est plus complexe encore. Si cette forme de violence existe, c'est parce que de nombreuses personnes sont exclues et doivent vivre en marge de la société. Cette exclusion peut être, pour eux, source de violence mais ce qui nous intéresse ici, c'est la violence que ces exclus subissent et non pas l'inverse. En résumé et de manière générale, la pauvreté et ses corollaires ne sont pas mécaniquement et directement sources de violence, quelle qu'elle soit, mais il n'empêche qu'il existe une relation certaine entre la pauvreté, ses corollaires et la violence.

D'autre part, la violence en milieu urbain n'est pas de nature purement structurelle mais, au contraire, elle est plutôt institutionnelle et de manière générale contextuelle. Ainsi il faut se garder de trop généraliser car, par exemple, les Pays-Bas, qui présentent un taux d'urbanisation très élevé, ne recensent que très peu de violence, mettant ainsi à mal l'idée qui voudrait que seule la ville génère la violence. Le District capital de Bogota quant à lui, fort de plus de six millions d'habitants, avait pour la période 1974-1986 un taux moyen de délits contre la vie et l'intégrité physique de 24 alors que Popayan avec ses 220 000 habitants avoisinait les 102 ⁽⁶⁸³⁾. Pour reprendre les paroles de Camacho et Guzman, nous pouvons considérer que « la violence urbaine est une caractéristique de certaines villes dans certaines circonstances mais n'est pas une constante de la ville » ⁽⁶⁸⁴⁾.

Ainsi, les explications sont plutôt à chercher du côté des raisons sociales, économiques et politiques propres à chaque ville et à chaque pays.

683- CAMACHO A., GUZMAN A., op. cit., p.52.

684- Ibid., p.50.

2-2-3 Les imaginaires sociaux en milieu urbain

Si le « nettoyage social » s'avère être, avant tout, une violence urbaine, c'est également en raison des imaginaires sociaux propres à ce milieu. Nous avons déjà souligné, en effet, que cette pratique est fortement liée à la perception de la société par les « escadrons de la mort » responsables de cette violence. Cette façon de percevoir la situation colombienne se base sur des éléments tangibles mais également sur d'autres, issus directement de leur esprit et de leur imagination. De manière générale, la ville est source d'un grand nombre d'imaginaires, importants en soi, mais également dans la mesure où ils entraînent des dérives fondamentales notamment en ce qui concerne notre sujet d'étude. Selon Gilbert Durand, l'imaginaire peut être défini comme étant « l'ensemble des images qui constituent le capital "pensé" de l'être humain »⁽⁶⁸⁵⁾ et cet imaginaire se situe à la base des relations avec les autres individus mais aussi avec l'espace.

Parmi les imaginaires nés de la ville, nombreux sont ceux qui ont trait à la violence réelle bien sûr mais aussi virtuelle. La réputation de pays extrêmement violent que possède la Colombie n'échappe pas aux habitants de ses villes. Il faut ajouter à cela les actes concrets dont ils sont témoins ou victimes et ceux que rapportent les médias et les gens en général. Les rumeurs jouent ici un rôle considérable, bien qu'en Colombie, la réalité soit suffisamment effrayante en elle-même. Ainsi, un jeune dont l'apparence physique et l'attitude laissent supposer qu'il est issu d'un quartier pauvre est identifié comme un délinquant et donc comme un potentiel agresseur. Ici interviennent les stéréotypes qui classifient les individus, les espaces et le temps. La façon dont les habitants de Bogota qualifient certains lieux est extrêmement révélatrice. Lorsqu'on leur demande de définir un stéréotype des

⁶⁸⁵- Gilbert Durand a beaucoup travaillé sur ce thème et est notamment l'auteur de *Les structures anthropologiques de l'imaginaire : introduction à l'archétypologie générale*, Paris : P.U.F., 1963.

espaces publics que sont les rues, les autoroutes, les ponts, les parcs etc., ils les caractérisent comme étant « obscurs, déserts, non protégés [...] laids, sales, dangereux » ⁽⁶⁸⁶⁾. Lorsqu'ils s'agit d'individus, le mécanisme est également semblable.

Les imaginaires que se sont construits les Colombiens entraînent des dérives, principalement psychologiques, lourdes de conséquences. La peur y occupe une place de choix. Elle s'accompagne d'autres sentiments et pratiques comme l'indifférence, l'agressivité ou encore la légitimation de pratiques extrêmes telles que le « nettoyage social ». La peur générée par la vie en milieu urbain s'associe au fort sentiment d'insécurité des habitants et peut entraîner des changements radicaux dans leur mode de vie. Il devient ainsi courant d'entourer sa maison de barreaux en métal, d'utiliser des systèmes de télésurveillance, d'ôter ses bijoux avant de sortir, de se méfier de son voisin ou des passants, de respecter un horaire restreint pour sortir etc. Ces mesures traduisent l'ambiance de peur qui règne dans la ville ou plutôt « la peur ambiante » des habitants en ville mais aussi face à la ville ⁽⁶⁸⁷⁾. Afin de définir ce sentiment, nous pouvons reprendre une définition utilisée notamment par l'Institut colombien d'anthropologie selon laquelle « dans des situations déterminées, l'homme se voit confronté à des stimulations ou à des représentations mentales qu'il perçoit comme des menaces et c'est justement cette perception d'un danger réel ou imaginaire qui détermine chez l'individu un sentiment de peur » ⁽⁶⁸⁸⁾. Or ce qui nous intéresse ici n'est pas tant la peur physiologique des citoyens que le déclencheur de cette peur. Cet élément est généralement culturel, lié entre autres aux références des individus, à leurs stéréotypes et imaginaires. La peur fait également appel à la notion de

686- INSTITUT COLOMBIEN D'ANTHROPOLOGIE, op. cit., p.87.

687- Ibid., p.15.

688- Ibid., p.3.

dominés-dominants qui règne dans la société. Cette relation renvoie à son tour à d'autres duos plus précis comme celui des agressés-agresseurs par exemple.

Concrètement, la peur a de nombreuses répercussions sur la manière de penser, de vivre et d'utiliser la ville, ainsi que sur le type de relations sociales qui prévaut. De façon individuelle, toute personne expérimentant ce sentiment se trouve dans une position affaiblie et agit fréquemment sur la défensive. Elle va recourir à des attitudes de défense comme l'individualisme et le rejet de la solidarité mais également à des attitudes plus agressives qui peuvent l'amener à des actes violents. De manière globale, une ville où domine la peur est un lieu fragilisé où les relations sociales se détériorent puisque l'autre est « un ennemi ou un agresseur potentiel » ⁽⁶⁸⁹⁾.

Dans la plupart des villes affectées, la peur, à partir des imaginaires individuels et collectifs, fragmente le milieu urbain et forme des territoires particuliers. Comme dans la plupart des cultures se forment ainsi des lieux « maudits ». Ils concernent maintenant le quotidien et le local. Ces endroits sont soit réels, tels que certains ponts, certaines routes ou quartiers, soit plus ou moins imaginaires comme la « Pierre du mort » située dans la localité de Ciudad Bolivar. À cet endroit, se trouve un rocher faisant penser à une forme humaine accroupie qui est entouré de croix, de petits présents et de fleurs et au-dessus duquel on a également placé une représentation du Divin enfant. Selon les croyances locales, une mère donna un jour une assiette de soupe à son enfant que celui-ci lui jeta au visage. Elle l'aurait alors maudit en lui disant qu'il allait se transformer en pierre. L'enfant sortit alors en courant et tomba dans le précipice. Lors des recherches visant à retrouver son corps, on découvrit la fameuse pierre qui devint alors la « Pierre du mort », lieu de dévotion mais également de peur et de superstitions ⁽⁶⁹⁰⁾.

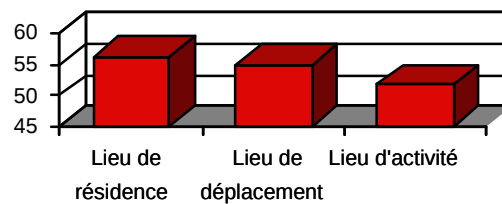
⁶⁸⁹- Ibid., p.51.

⁶⁹⁰- Ibid., p.49.

Dans le cas de Bogota, source de peur pour environ 60% de ses habitants, l'existence de tels territoires est très claire. La réalité de la ville suffirait amplement à justifier de tels sentiments, même si Bogota n'est pas la ville la plus dangereuse du pays, mais à cela s'ajoute une peur imaginaire très forte. Les endroits « à mauvaise réputation » comme les quartiers pauvres du sud de l'agglomération, tel que Ciudad Bolivar, et les zones plus centrales perçues également comme dangereuses, comme les localités de Santafé et du Chapinero, sont à l'origine de niveaux de peur très élevés. Ce qui est significatif, c'est que les localités considérées comme particulièrement dangereuses ne correspondent pas toujours à celles qui enregistrent en réalité les plus forts taux de criminalité.

Les études menées à ce sujet dans la capitale colombienne montrent que chez la moitié des personnes interrogées les plus forts indices de peur concernent surtout le lieu de résidence, celui de déplacement et le lieu d'activité (691).

Niveau de peur selon le type d'espace
(pourcentage des personnes interrogées ayant répondu oui)



Toujours selon la même enquête, les personnes les plus concernées par la peur et ses répercussions sont les femmes (par rapport aux hommes) et les étudiants (par rapport aux autres occupations, salariées ou non). En ce qui concerne le ou les objets de leur peur, ils sont assez variés. Dans presque 80% des cas, les habitants de Bogota craignent avant tout les agressions, les vols, les assassinats,

691- Ibid., p.24.

les viols, les enlèvements et les actes liés au terrorisme. Les autres facteurs de peur sont moindres en quantité mais tout aussi hétérogènes : les accidents de la route, les problèmes comme la toxicomanie, l'alcoolisme ou encore la prostitution, les catastrophes naturelles, les faits surnaturels, les problèmes institutionnels, etc. ⁽⁶⁹²⁾

Si nous évoquons ici ce monde imaginaire et l'une de ses dérives principales, la peur, c'est qu'il a concrètement un effet social indéniable. Il modifie en effet les comportements des individus et leurs relations avec leurs semblables. Les imaginaires établis sur des bases génératrices de peur, comme l'insécurité, le risque, le danger, l'abus etc., constituent des entraves à la vie en collectivité. Ils transforment l'autre en un ennemi réel ou potentiel, perception qui a comme conséquence l'isolement ou encore le stress. D'ailleurs, la tension produite par l'insécurité, réelle ou imaginaire, constitue une des principales causes des consultations médicales et psychologiques des Colombiens qui en viennent à somatiser ce sentiment ⁽⁶⁹³⁾. Les réactions face à cette situation sont très variées, allant de l'indifférence au « nettoyage social ». Si des enquêtes approfondies sur l'imaginaire des responsables de ce dernier type de réaction étaient possibles, les résultats seraient sûrement particulièrement intéressants et significatifs. D'après les quelques éléments dont nous disposons, on sait quel genre d'imaginaire habite ces individus. Pour eux, les marginaux quels qu'ils soient sont perçus comme des êtres portant atteinte à l'image de la société colombienne et du pays tout entier, comme des personnes laides, inutiles, nuisibles et dangereuses. Ce type d'imaginaire explique en partie pourquoi ils en viennent à cette pratique extrême.

En matière d'imaginaires sociaux, on ne peut nier cependant que ceux-ci reposent aussi sur des réalités tangibles. N'oublions pas que l'imaginaire se construit également à partir de la réalité. Réalité qui, en

⁶⁹²- Ibid., p.30.

⁶⁹³- *Cambio 16*, « La bolsa y la vida », 9-09-1996.

Colombie, est particulièrement sombre. Les imaginaires sociaux que nous venons d'évoquer ne sont pas forcément propres à la ville. Néanmoins, comme pour la violence, il semblerait qu'ils soient beaucoup plus présents et développés en milieu urbain que rural. Peut-être parce qu'ils reposent sur de multiples aspects qui sont plus vrais en ville que dans les campagnes. Ainsi, dans les grandes villes, les imaginaires reposent sur des images propres à la ville, comme par exemple la très forte présence de marginaux, ainsi que réelles comme le manque de solidarité et de convivialité. Ces deux éléments jouent un rôle en matière de criminalité. Par peur ou par indifférence, on ne porte plus secours aux personnes agressées, en danger ou en détresse et on ne dénonce plus ces faits auprès des autorités. Cela facilite la tâche des criminels et les incite à la récidive. Les indices de criminalité baisseraient certainement si la population était plus solidaire et plus engagée. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la Colombie. L'individualisme, autre dérive de la vie en ville, condamne de nombreuses personnes à la solitude. Les normes de la cohabitation citoyenne disparaissent progressivement et avec elles le souvenir de la vie communautaire qui appartient maintenant, sans aucun doute, au passé. On assiste ainsi à des dérives extrêmes telles que l'exclusion sociale et ses corollaires, la précarité et la marginalité.

2-2-4 La récupération de l'espace public urbain

Les zones urbaines posent également des problèmes d'environnement qui ne sont pas étrangers à notre sujet. L'existence à l'intérieur des centres urbains de zones à l'abandon, sales et vétustes crée des images qui engendrent la peur ou encore l'agressivité. La présence dans ces lieux de marginaux ne fait que renforcer ces sentiments. D'autre part, les pouvoirs publics, incapables de subvenir aux besoins en logements sociaux des Colombiens, sont également responsables de l'existence des quartiers pauvres, des bidonvilles qui ceinturent les grandes agglomérations du pays. Ainsi

l'organisation de l'espace public joue un rôle non négligeable dans la violence qui nous intéresse. Le fait que les villes ne soient planifiées que partiellement est, en Colombie, à la base de bien des problèmes. Dans de nombreuses agglomérations, la priorité a été donnée aux centres économiques, politiques et administratifs, au détriment de lieux à caractère socioculturel autour desquels la population aurait pu se rassembler ⁽⁶⁹⁴⁾.

Les problèmes relatifs à l'organisation de l'espace public urbain peuvent être également d'une autre nature. Depuis quelques années, plusieurs municipalités, avec à leur tête celle de Antanas Mockus à Bogota, cherchent à récupérer cet espace afin de le rendre à la communauté. En théorie, ce projet semble juste et nécessaire. Ainsi, dans la capitale, depuis la fin des années 1990, la municipalité centrale tente d'appliquer un projet de récupération du centre-ville dans le but notamment d'améliorer la sécurité. Cela lui a permis de récupérer près de 435 000 mètres carrés dorénavant destinés à un usage collectif ⁽⁶⁹⁵⁾. L'article 82 de la constitution rappelle d'ailleurs que l'État a le devoir de veiller au respect de l'intégrité de l'espace public et à son usage communautaire. Ce programme visant à la « renaissance » du centre de Bogota a choisi de mettre en avant plusieurs aspects ⁽⁶⁹⁶⁾. Tout d'abord, la mairie a axé son travail sur la récupération des voies de circulation et tout particulièrement de celles destinées aux piétons. Ainsi, des dizaines de petits kiosques, plus ou moins légaux, qui encombraient les trottoirs et proposaient des journaux, du tabac ou des denrées alimentaires ont été supprimés. De la même manière, on a enlevé de nombreux panneaux publicitaires et des gravats qui obstruaient la circulation et on a également entamé un programme de réfection de la chaussée, aussi bien pour les voitures que pour les piétons. Dans le même temps, la municipalité s'est attaquée aux véhicules mal stationnés, véritable

⁶⁹⁴- TELLEZ ARDILA A.M., op. cit., p.54.

⁶⁹⁵- *El Tiempo*, « Ley contra el espacio público », 15-06-2001.

⁶⁹⁶- MAIRIE DE SANTA FÉ DE BOGOTA, *Beneficio para un millón de personas*, Bogota : Mairie de Santa Fé de Bogota, 1998, p.1.

fléau dans la capitale colombienne, et a quantitativement triplé le ramassage des ordures. La mairie dans ce programme avait clairement désigné ses deux principaux « ennemis » : les vendeurs ambulants et les voitures. En matière de sécurité, des mesures concrètes furent également prises comme l'amélioration de l'éclairage public qui fut augmenté en quantité et en puissance. Selon le maire de l'époque, l'élément le plus important pour une ville ne réside pas dans ses autoroutes ou son métro mais dans « la quantité et la qualité de son espace public piéton » ⁽⁶⁹⁷⁾. Ce à quoi il ajoutait que « seule une ville qui respecte l'être humain peut espérer que celui-ci la respecte à son tour » ⁽⁶⁹⁸⁾.

Pourtant cette politique de récupération de l'espace public, que ce soit à Bogota ou ailleurs, pose en matière de respect des Droits de l'homme de graves problèmes, directement liés à certaines opérations de « nettoyage social », comme nous allons le voir. Récupérer le centre d'une ville signifie notamment nettoyer cette zone. Ce nettoyage concerne bien sûr les détritux, les bâtiments à l'abandon ou vétustes, les diverses pollutions (visuelle, sonore...), les éléments qui encombrent la ville (voitures, kiosques...) mais également les individus jugés « inesthétiques » ou « nuisibles ». Mais qui sont-ils ? De manière générale, on peut répondre à cette question en disant que ce sont les grandes catégories que nous avons déterminées lors de notre étude des victimes du « nettoyage social ». En effet, les personnes présentes dans les villes et qui sont préjudiciables aux programmes de récupération de l'espace public sont les délinquants, les drogués et les dealers, les « habitants de la rue » (les indigents et les recycleurs), les enfants des rues et les « travailleurs sexuels ». Seuls les malades mentaux semblent constituer une exception. Le programme de la Mairie de Bogota ne cache d'ailleurs pas son désir d'expulser du centre ville ces catégories.

697- Ibid., p.2.

698- Ibid.

D'autre part, les petits vendeurs ambulants sont également concernés par ce programme. Dans le cas de Bogota, les plus prospères se voient proposer des crédits afin d'acheter un emplacement fixe dans un centre commercial à construire. Mais pour les plus modestes, ceux qui ne pourront pas rembourser un tel crédit et qui dépendent du passage des piétons, la municipalité proposait alors de rechercher des marchés alternatifs et de les aider dans la recherche de nouveaux projets productifs ⁽⁶⁹⁹⁾. Proposition qui était assez floue et finalement peu compromettante pour la Mairie de la capitale.

En ce qui concerne les groupes appartenant fréquemment aux victimes du « nettoyage social », ce projet était tout aussi résolu. La lutte contre la criminalité étant un des aspects majeurs de la municipalité, les délinquants étaient donc particulièrement visés par ces mesures. Un des objectifs annoncé était d'ailleurs l'instauration d'« un climat d'ordre et d'autorité qui génère une meilleure sécurité pour les citoyens » ⁽⁷⁰⁰⁾. La mairie annonça ainsi qu'un nombre supplémentaire de policiers seraient affectés à ces zones. Les « habitants de la rue », les *gamines* et les toxicomanes ne furent pas épargnés par ce programme. En effet, la zone de la capitale la plus particulièrement concernée comprenait le quartier du « Cartucho », sorte de « cour des miracles », situé en plein coeur de Bogota. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cette zone lors de notre étude sur les « habitants de la rue ». Le « Cartucho » présente un des plus forts taux de criminalité de la ville et comporte de nombreux édifices vétustes ou abandonnés, souvent occupés illégalement par des indigents. Le programme se proposait donc de le récupérer et de le rendre à la communauté dans son ensemble.

Les O.N.G. qui travaillent avec les marginaux de Bogota ont dénoncé à plusieurs reprises les conséquences néfastes de ce projet. Selon l'une d'entre elles, cette politique a largement contribué à l'augmentation de la

⁶⁹⁹- Ibid., p.10.

⁷⁰⁰- Ibid., p.6.

désintégration des groupes d'indigents, comme les *galladas*, et a ainsi porté préjudice aux *gamines* et aux *ñeros* déjà gravement défavorisés ⁽⁷⁰¹⁾. L'une des conséquences a été l'accélération du processus de socialisation dans la rue (insertion et permanence dans ce milieu) et l'accroissement du niveau de violence de ses habitants. Ainsi, selon les travailleurs sociaux, si dans les années 1970 les habitués des *ollas* ⁽⁷⁰²⁾ avaient au minimum 20 ans, à l'heure actuelle, il n'est pas rare d'y rencontrer des enfants de 10 à 14 ans ⁽⁷⁰³⁾. Les recycleurs ont eux aussi pâti de cette situation. La récupération de l'espace public s'est traduite par de nombreuses expulsions visant à reprendre possession des lieux occupés par les recycleurs, tels que les dessous des ponts, les abords des voies ferrées etc. Certaines communautés de récupérateurs se sont ainsi organisées autour du slogan « Non aux expulsions sans solution, non aux solutions sans dignité ». Les « travailleurs sexuels » firent eux aussi les frais de cette politique. Des opérations de « nettoyage » des « zones rouges » furent ainsi mises en place par la Police.

Si le désir des autorités de plusieurs villes quant à la récupération de l'espace public est très clair, il n'en va pas de même quant au sort réservé aux personnes à expulser. Ce type de politique prévoit clairement que les villes ou certains de leurs quartiers doivent être « nettoyés » et vidés de leurs éléments « nuisibles ». Pour cela, il n'y a que deux solutions : déplacer de force ces personnes vers d'autres zones ou les éliminer « purement et simplement ». Bien évidemment, les solutions proposées par les municipalités se résument en une réinstallation de ces individus dans d'autres quartiers. Mais cette partie des différents programmes reste généralement assez discrète et floue. Le désir de les expulser est fort et déterminé mais les solutions qui sont proposées aux déplacés sont, en réalité, quasiment nulles. Étant donné leur niveau socio-

⁷⁰¹- HERNÁNDEZ J.M., op. cit., p.155.

⁷⁰²- Lieux de vente et de consommation de drogues.

⁷⁰³- HERNÁNDEZ J.M., op. cit., p.155.

économique, la seule possibilité réelle est de rejoindre un quartier défavorisé non encore visé par ce type de politique. Dans le cas de Bogota, les personnes susceptibles d'être expulsées du « Cartucho » auront pour choix une autre zone du centre ville ou une localité marginale de la périphérie comme Ciudad Bolivar ou Usme.

Pour certains, la solution passerait par l'élimination physique de ces « indésirables ». Bien entendu, les municipalités se défendent de sous-entendre une idée aussi condamnable. Mais ce genre de politique peut néanmoins être interprétée de la sorte par certains, désireux eux aussi de voir leur ville « nettoyée ». C'est ici qu'interviennent les groupes qui pratiquent le « nettoyage social ». À ce sujet, nous pouvons rappeler les cas survenus à Bogota, dans le quartier Los Martires, durant l'été 1993. Selon un témoin, des agressions avaient été organisées par les responsables politiques locaux, des policiers et des commerçants du secteur afin d'éradiquer les délinquants et les marginaux ⁽⁷⁰⁴⁾. Coïncidence ou non, quelque temps auparavant, la Chambre de commerce de Bogota avait lancé une campagne publique visant à récupérer le centre de la capitale des griffes des délinquants ⁽⁷⁰⁵⁾. Plus récemment, un éditorialiste du journal *El Tiempo* commentait une proposition de loi qui vise à réglementer l'activité des vendeurs ambulants dans les rues de Bogota. Il s'insurgeait contre une telle mesure qui, selon lui, allait permettre de nouveau l'invasion des trottoirs de la capitale par d'« inesthétiques » kiosques contrôlés par une « obscure mafia ». Il insistait sur « l'immense laideur que [ces kiosques] ajoutent à l'aspect physique de la capitale et dont tous ceux qui en ont souffert se souviennent avec horreur » et concluait sur la nécessité de récupérer l'espace public ⁽⁷⁰⁶⁾. À l'instar de cet auteur, nombreux sont ceux qui souhaitent récupérer leur ville des mains des marginaux quels qu'ils soient. Ils soulignent,

⁷⁰⁴- I.L.S.A., « "Limpieza social" en Colombia y Brasil : exterminio de los pobres », p.5.

⁷⁰⁵- Ibid., p.4.

⁷⁰⁶- *El Tiempo*, « Ley contra el espacio público ».

comme dans cet éditorial, l'aspect inesthétique des marginaux et de leurs activités. De telles déclarations, souvent innocentes, accréditent le « nettoyage social ». De manière générale, la récupération de l'espace public urbain est donc indubitablement à lier à cette forme de violence.

En guise de conclusion, il faut souligner que ces programmes de récupération sont souvent limités et s'apparentent davantage à des programmes électoraux qu'à des réalités tangibles. Les enquêtes menées auprès des habitants de Bogota montrent d'ailleurs parfaitement leur désillusion face au décalage existant entre les promesses du projet en question et les avancées sur le terrain. Selon l'enquête « Comment allons-nous ? » réalisée à Bogota en 2000, le domaine qui enregistre le plus de mécontentement auprès de la population est celui de l'espace public, résultat qui est dû apparemment au caractère trop ambitieux des buts annoncés par la municipalité ⁽⁷⁰⁷⁾. Ainsi, tous les aspects avancés par ce type de programme ne doivent pas être pris comme des réalités mais plutôt comme des projets dont la réalisation est soumise à divers aléas. Aucun déplacement forcé et massif d'indigents du « Cartucho » n'a, par exemple, été recensé jusqu'à présent.

2-2-5 L'organisation des villes et le « nettoyage social »

Si la récupération de l'espace public urbain peut parfois favoriser les pratiques violentes, le développement et la gestion des villes peuvent, en eux-même jouer un rôle important dans ces phénomènes.

D'autre part, malgré l'impression que certains éléments exposés ci-dessus ont pu éventuellement donner, l'urbanisation n'est pas forcément *ipso facto* synonyme de violence. Dans ce domaine, il nous semble que si le responsable devait être désigné, il s'agirait plutôt du type de développement de l'espace urbain choisi. Il peut s'agir d'un choix réel (politique, administratif...)

⁷⁰⁷- *El Tiempo*, « Bogotá, cómo vamos / Ciudadanos frente a seguridad, salud, transporte y otros temas », 19-07-2000.

mais aussi d'un état de fait dû à une incapacité à contrôler le territoire national et à un laisser-aller de la part de l'État. Ainsi, pour comprendre un phénomène tel que le « nettoyage social », il faut également prendre en compte l'existence des fameuses « ceintures de pauvreté » qui entourent certaines grandes villes colombiennes et où la violence fait partie du quotidien. Bien sûr, les problèmes ne se concentrent pas uniquement dans ces zones périphériques. Nous avons d'ailleurs vu que le problématique quartier du « Cartucho » est situé au coeur même de Bogota. Néanmoins, bon nombre des victimes du « nettoyage social » proviennent de ces « ceintures de pauvreté » et les agressions y surviennent très fréquemment. En outre, certains « escadrons » y résident également. Qui plus est, ces zones présentent des caractéristiques qui sont loin d'être étrangères au « nettoyage social », tels que les problèmes économiques, familiaux, la marginalité, etc.

Afin d'illustrer ce point, nous avons choisi d'évoquer avant tout la localité numéro 19 de Santafé de Bogota, c'est-à-dire Ciudad Bolivar. Les origines de cette localité sous sa forme actuelle remontent aux années 1950 lorsque la « Violence » conduisit au déplacement de milliers de personnes, dont une grande majorité vint chercher refuge dans la capitale. Les conditions économiques de certaines d'entre elles ne leur permirent pas d'obtenir un logement conventionnel à l'intérieur de Bogota. Elles s'installèrent dans la périphérie sud de la ville alors très faiblement urbanisée. Les deux décennies suivantes apportèrent, elles aussi, leurs lots de déplacés, mais essentiellement pour des raisons économiques. Le développement industriel de la région attira de nombreux Colombiens et Ciudad Bolivar connut alors un accroissement assez considérable (708). À ces déplacés internes, il faut également ajouter les habitants de Bogota qui pour diverses raisons (coût de la vie, chômage...) durent se résigner à quitter le centre ville et à chercher à s'installer dans le sud de la capitale.

708. URIBE M.V., VÁSQUEZ T., op. cit., p.85.

Les constructions qui s'installèrent au fil du temps dans cette zone étaient avant tout de petites maisons faites de matériaux sommaires, voire de récupération. Elles étaient précaires, tant en raison de leur mode de construction que de l'illégalité qui fréquemment les entourait. Généralement, les autorités tentent d'interdire ces constructions, habituellement par le biais d'expulsions. Le témoignage d'un habitant des *comunas* de Medellin illustre bien ce genre de pratique :

On a commencé à construire les maisons à toute vitesse pour qu'ils ne nous expulsent pas. Des gens d'autres régions et d'autres quartiers ont commencé à arriver [...]. Évidemment la Police est venue une fois et nous a expulsés, mais les habitants ont reconstruit de nouveau leur maison et ils ne nous ont plus embêtés (⁷⁰⁹).

Ces logements pouvaient, et peuvent encore, être de trois types. Il y a, d'une part, l'urbanisation dite « clandestine » que réalise un propriétaire qui divise son terrain en lots puis le vend à bas prix sans s'astreindre à la totalité des règles légales voire même en toute illégalité. Une seconde catégorie d'urbanisation est appelée « pirate », ce qui signifie que des personnes vendent des terres mais sans en être pour autant les propriétaires. Ce sont parfois des terrains privés à l'origine mais plus généralement il s'agit de biens appartenant à la commune ou encore à l'État. Le troisième type d'urbanisation correspond aux invasions. Les sans-abris envahissent, généralement en groupe, un terrain et y construisent leurs petites maisons avec ce qu'ils sont sous la main (⁷¹⁰). Avec le temps, ces constructions sont souvent améliorées, les matériaux de base (planches de bois, bâches plastiques...) sont remplacés alors par des briques, des tôles, etc. Les différentes vagues d'arrivants sont presque visibles puisque les premiers

⁷⁰⁹- TELLEZ ARDILA A.M., op. cit., p.79.

⁷¹⁰- URIBE M.V., VÁSQUEZ T., op. cit., p.87.

arrivés se sont installés sur des terrains plats, les suivants sur le début des collines qui entourent cette zone et il ne reste donc aux derniers que les terrains les plus en pente et les plus éloignés des axes de circulation qui passent sur la partie plate.

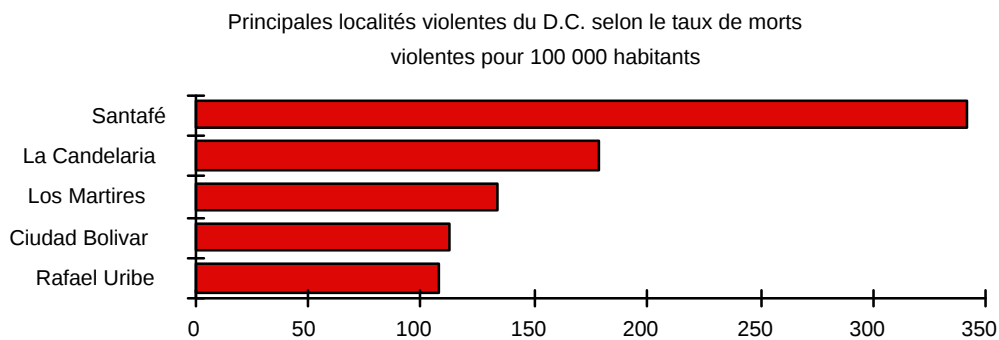
C'est dans ces conditions que près de 180 quartiers se créèrent et formèrent l'actuelle Ciudad Bolívar qui totalisait vers la fin des années 1990 près de deux millions d'habitants ⁽⁷¹¹⁾ bien que les chiffres officiels soient considérablement plus modestes. On estime qu'à l'aube du XXI^e siècle, près d'un Colombien sur cinq vivait dans la capitale et que plus de 65% d'entre eux résidaient dans des quartiers construits par leurs propres habitants, comme c'est le cas à Ciudad Bolívar. Dans cette localité, la densité de population est très élevée et il est très courant de voir les familles nombreuses s'entasser dans quelques mètres carrés seulement. Bien évidemment, en raison des modalités d'installation de ce type de quartiers, la plupart des logements ne dispose pas d'eau courante, d'électricité ni de tout à l'égout. Les habitants compensent parfois ces lacunes par d'habiles systèmes, notamment en se raccordant de façon pirate aux réseaux traditionnels. Il n'empêche que pour plus de 50% de la population de Ciudad Bolívar, les besoins de base ne sont pas satisfaits. Ce taux extrêmement élevé est très supérieur à la moyenne des habitants de Santafé de Bogotá mais également à la moyenne nationale. Il correspond au niveau de vie des territoires les plus reculés de la Colombie ⁽⁷¹²⁾. Les habitants subissent ainsi de graves lacunes en matière d'éducation, de travail, de santé mais aussi de services, comme par exemple les transports en commun. La moyenne d'âge y est également très basse alors que les foyers monoparentaux ou recomposés et le taux de chômage atteignent des niveaux records.

Dans ces conditions, on comprend mieux que la violence fasse partie intégrante de la vie des habitants de Ciudad Bolívar. Cette localité constitue un

⁷¹¹- TELLEZ ARDILA A.M., op. cit., p.51.

⁷¹²- URIBE M.V., VÁSQUEZ T., op. cit., p.88.

exemple flagrant de non-respect des Droits de l'homme et réunit, comme nous venons de le dire, toutes les conditions propices à la prolifération de la violence urbaine, qui est devenue un mécanisme de survie et de défense ⁽⁷¹³⁾. Il ne faut pas, pour autant, croire que Ciudad Bolivar est la localité la plus violente du District capital (D.C.). En effet, selon les chiffres rendus publics chaque année par la mairie, il n'en est rien. Par exemple, si pour l'année 1997 on prend en compte la totalité des morts dites « violentes » (les accidents de la circulation, les homicides, les suicides et les morts accidentelles) recensées dans le District capital de Santafé de Bogota (20 localités), le taux pour 100 000 habitants montre que Ciudad Bolivar n'arrivait qu'en quatrième position ⁽⁷¹⁴⁾.



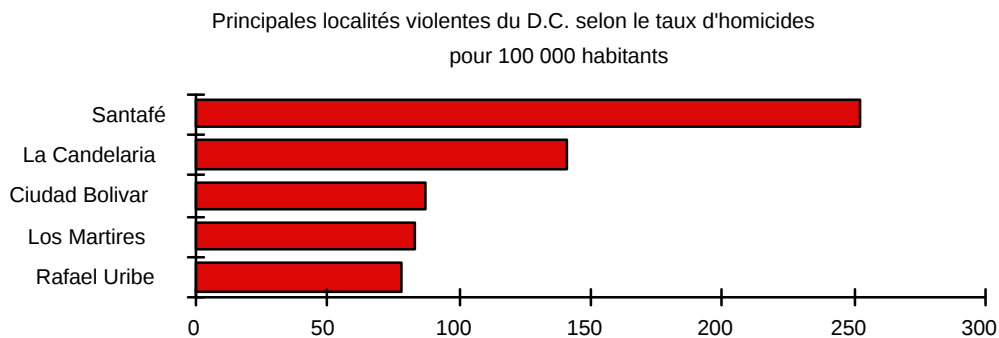
Il faut préciser que Santafé correspond au centre de la capitale colombienne, en terme d'affaires et de commerces. Elle présente un fort taux de violence et de criminalité car elle comprend de nombreuses *ollas* ainsi que des lieux connus pour leurs forts indices de délinquance et de prostitution et elle englobe notamment la zone du « Cartucho ». La Candelaria, elle, est une localité limitrophe, connue avant tout pour être le plus ancien quartier de la ville. En ce qui concerne Los Martires, localité commerçante du centre déjà évoquée à plusieurs reprises, elle se trouve immédiatement à l'ouest des deux

⁷¹³- TELLEZ ARDILA A.M., op. cit., p.51.

⁷¹⁴- MAIRIE DE SANTA FÉ DE BOGOTA, *Estadísticas de violencia y delincuencia en Santa Fé de Bogotá-consolidado 1997*, Bogota : Mairie de Santa Fé de Bogota, 1998, p.5.

précédentes. Quant à Ciudad Bolivar, nous venons de voir qu'il s'agit de la localité située au sud-ouest de la capitale et Rafael Uribe se situe, elle aussi, au sud mais entre le centre ville et les quartiers pauvres du sud.

Si on regarde plus précisément la carte de la violence dans le District capital et qu'on se concentre sur les seuls homicides, on constate là encore que Ciudad Bolivar n'arrive pas en tête des localités. C'est de nouveau celle de Santafé qui détient le taux record pour l'année 1997, devançant très largement la seconde, celle de La Candelaria, puis en troisième position celle de Ciudad Bolivar (⁷¹⁵).

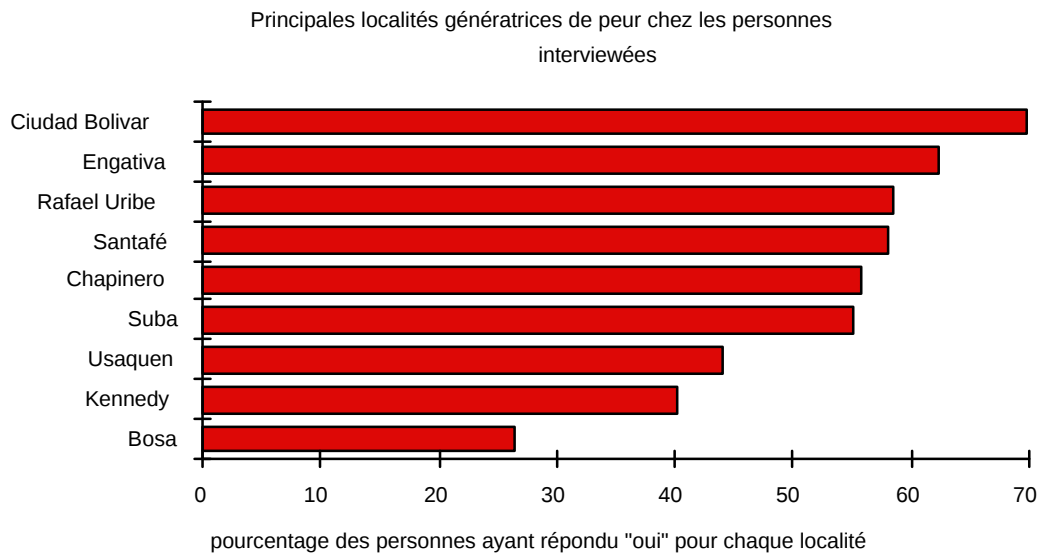


Les autres indices présentés par la mairie vont dans le même sens puisque la localité 19 ne figure pas dans les principaux lieux où se concentre l'essentiel des cambriolages, des attaques de banques, des vols de véhicules et deux-roues ou encore des agressions. Dans le domaine des agressions, le centre de la ville totalisait là encore la majorité des cas. Les principales localités étaient La Candelaria, avec un taux pour 100 000 habitants de 1 028, Santafé avec 918 et le Chapinero avec 538 alors que Ciudad Bolivar affichait un taux d'agressions de 87 (⁷¹⁶). Il est d'ailleurs intéressant de comparer ces résultats avec ceux de l'Institut colombien d'anthropologie présentés dans son ouvrage *Territorios del miedo en Santafé de Bogotá, imaginarios de los ciudadanos*. Ainsi, si l'on tient

⁷¹⁵- Ibid., p.7.

⁷¹⁶- Ibid., p.17.

compte du taux d'homicides, c'est Santafé qui devrait leur inspirer le plus de peur. Mais il n'en est rien puisque c'est Ciudad Bolivar qui arrive en tête des localités perçues comme dangereuses, Santafé ne venant qu'en quatrième place. Ciudad Bolivar qui apparaît donc aux yeux des habitants comme celle provoquant le plus de peur ne se situe en réalité qu'au troisième rang en matière d'homicides. Les personnes interrogées sur la relation entre leur sentiment de peur et les différentes localités de la capitale révèlent ainsi que leur angoisse correspond parfois à des réalités mais qu'elle est aussi issue directement de leur imaginaire ⁽⁷¹⁷⁾.

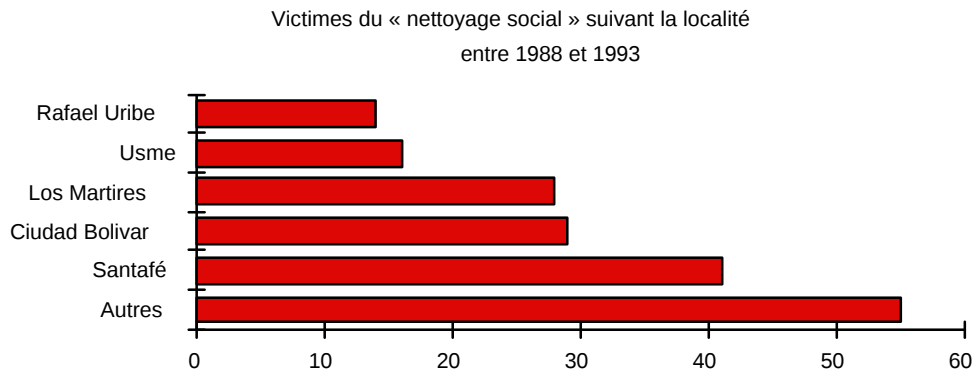


Nous avons déjà évoqué certaines de ces localités comme Ciudad Bolivar, Santafé et Rafael Uribe. D'autres sont ici abordées pour la première fois : Engativa se situe au nord-ouest, Suba et Usaquen sont les deux localités de l'extrême nord, lieu de résidence des classes aisées, Kennedy est une zone du sud proche des localités pauvres de Bosa et de Ciudad Bolivar.

Pour revenir plus précisément à notre sujet, nous constatons que l'étude par localité de la violence dans le District capital de Santafé de Bogota

⁷¹⁷- INSTITUT COLOMBIEN D'ANTHROPOLOGIE, op. cit., p.23.

montre un fait extrêmement important : les localités ayant recensé le plus grand nombre d'homicides liés au « nettoyage social » entre 1988 et 1993 sont, dans l'ordre, Santafé, Ciudad Bolívar, Los Martires, Usme et Rafael Uribe (⁷¹⁸).



Ces cinq zones concentraient à elles seules près de 70% de la totalité des victimes recensées durant cette période. On peut remarquer que la localité la plus touchée par le « nettoyage social », celle de Santafé, correspondait à celle qui de manière générale recensait également le plus grand nombre d'homicides et de morts violentes et figurait aussi parmi les plus touchées par les agressions et les vols de deux-roues (⁷¹⁹). Les « escadrons » ont choisi de frapper dans les zones centrales (délinquance forte, présence nombreuse des marginaux...) comme Santafé et Los Martires mais également dans les localités de la périphérie sud qui sont des lieux de résidence de très nombreuses personnes défavorisées et de prolifération des bandes de jeunes. L'analyse de l'identité des victimes du « nettoyage social », entre 1988 et 1993, dans les cinq localités les plus touchées est particulièrement révélatrice. Elle permet notamment d'établir trois groupes. Tout d'abord, dans les localités du centre de la ville, comme le sont Santafé et Los Martires, la majorité des victimes se répartissait entre les délinquants (environ 36%) et les indigents (environ 29%) avec quelques

⁷¹⁸- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.28.

⁷¹⁹- MAIRIE DE SANTA FÉ DE BOGOTÁ, *Estadísticas de violencia y delincuencia en Santa Fé de Bogotá-consolidado 1997*, pp.7 à 19.

particularités quantitativement minoritaires, comme les *gamines* à Santafé (10%) ou les toxicomanes dans Los Martires (14%). Ensuite, venait Rafael Uribe qui peut être considérée comme une localité intermédiaire puisqu'elle se situe entre le centre ville et les zones défavorisées de la périphérie sud. La majorité des victimes du « nettoyage social » dans cette localité correspondait avant tout à un problème particulièrement sensible ici : les toxicomanes (36%). Ils étaient suivis par d'autres catégories de victimes (*gamines*, indigents, délinquants...) qui ne représentaient que 10 à 15% du total. Finalement, on retrouve les localités du sud de la capitale dans lesquelles on peut dégager de grandes tendances, légèrement différentes suivant les quartiers. Les toxicomanes et les délinquants étaient les plus touchés par ce type de violence, 45% du total pour chacun de ces deux groupes, suivis par les vendeurs de drogues qui représentaient autour de 10% (⁷²⁰).

La localité de Ciudad Bolivar peut donc être considérée comme une des plus violentes et des plus problématiques de la capitale colombienne mais, pour autant, elle ne détient pas en la matière de records puisque d'après les chiffres officiels, les localités du centre-ville posent davantage de problèmes en ce qui concerne la violence et la criminalité. En raison de ses caractéristiques, Ciudad Bolivar figure parmi les lieux les plus touchés par le « nettoyage social ». Plusieurs massacres de jeunes y résidant ont particulièrement frappé ces dernières années l'opinion publique et surtout la population locale. Cela fut notamment le cas lors du massacre survenu en 1992 dans le quartier Juan Pablo I, durant lequel douze jeunes perdirent la vie (⁷²¹). Les problèmes rencontrés par cette localité et ses habitants sont certainement aggravés par la perception qu'ont de Ciudad Bolivar les habitants du District capital dans son ensemble (voir le graphique sur les localités génératrices de peur). En tant que localité pauvre et marginale, elle est considérée comme un repaire de toxicomanes, de

⁷²⁰- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.28.

⁷²¹- HUMAN RIGHTS WATCH, *Generation under fire : children and violence in Colombia*, p.19.

petits dealers, de bandes de jeunes délinquants et plus généralement comme le foyer de nombreux individus jugés « nuisibles » ou encore « inutiles » pour la société et elle paye donc un lourd tribut à cette violence. La violence déplaçant encore de nos jours des flots de Colombiens dont un grand nombre souhaite chercher refuge dans la capitale, les problèmes que pose et vit au quotidien Ciudad Bolivar ne sont pas près de se réduire. L'« intolérance sociale » risque donc d'y faire encore de nombreuses victimes.

En matière d'organisation des villes, un autre phénomène nous semble aussi fortement lié au « nettoyage social » ; il s'agit des villes « suburbaines ». Ce terme désigne, en général, ce qui est voisin de la ville. Il s'applique ici à celles de taille petite ou moyenne qui se situent près de grandes agglomérations. Ce sont soit des communes appartenant aux aires métropolitaines des grandes villes, comme Soacha au sud-ouest immédiat de Bogota, soit se situant dans un environnement régional plus large, comme Chia au nord du District capital ⁽⁷²²⁾. L'existence de ces villes peut être reliée à un phénomène déjà étudié, notamment au Venezuela, que l'on nomme l'« effet d'épanchement » et qui consiste en un déversement de la population et des activités au-delà des limites administratives des métropoles ⁽⁷²³⁾.

En théorie, ces localités sont indépendantes de leur grande voisine mais dans la pratique, la situation est très différente. Dans le cadre de notre travail, l'exemple de Soacha est à la fois intéressant et important puisque de nombreux cas de « nettoyage social » y sont recensés depuis quelque temps. Soacha est une commune du Cundinamarca toute proche du District capital et notamment de la localité de Bosa. Du fait de sa proximité avec la capitale, elle connaît, depuis près de 20 ans, un taux d'accroissement important, de plus de 10% par an. En 1985, on estimait ainsi qu'elle représentait un quart de la population de la périphérie métropolitaine de Bogota et à la fin du XX^e siècle,

⁷²²- GOUËSET V., op. cit., p.188.

⁷²³- Ibid., p.187.

les chiffres officiels faisaient état de plus de 250 000 habitants ⁽⁷²⁴⁾. Mais l'« effet d'épanchement » constaté à Soacha ne représente pas un développement harmonieux et positif. Depuis le milieu des années 1980, la majeure partie des quartiers illégaux de la capitale se déverse sur cette commune ⁽⁷²⁵⁾. Ainsi, selon deux chercheurs qui ont travaillé sur ce sujet, Soacha représentait en 1993 25% des logements et de la superficie des quartiers « subnormaux » de Bogota et de sa banlieue alors que le quartier « subnormal » le plus connu, Ciudad Bolivar, ne recensait que 24% des dits logements et 17% de ladite surface ⁽⁷²⁶⁾. Nous avons déjà eu l'occasion de voir que les prix du logement conventionnel, l'insuffisance des logements sociaux et leur difficile accès pour les plus démunis rendent les recherches de logement de nombreuses personnes très ardues. Il ne reste alors à ces catégories de Colombiens que deux solutions : la suroccupation des logements ou les différentes possibilités d'urbanisation illégale que nous avons précédemment présentées. La pénurie de terrains que connaît depuis quelques années le périmètre urbain du District capital a poussé bon nombre de familles à chercher fortune dans les communes périphériques comme celle de Soacha. On estime que cela est dû non seulement à l'existence de terrains mais également à un contrôle des terres apparemment plus « lâche » ⁽⁷²⁷⁾. Ainsi, à Soacha, l'autoconstruction illégale est maintenant le mode majoritaire de production du logement. Du point de vue géographique, les futurs habitants se voient confrontés à une topographie très difficile. Il existe en effet une partie plate mais également un secteur aux pentes escarpées où les risques d'éboulement sont importants. Cette partie de Soacha est appelée les Altos de Cazuca. Ces difficultés font que les maisons construites avec des matériaux

724- DUREAU F., FLOREZ C.E., « Dynamiques démographiques colombiennes : du national au local » in *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris : I.H.E.A.L., 1996, p.160.

725- Ibid., p.160.

726- Ibid., p.164.

727- Ibid., p.160.

précaires dans cette partie de la commune ne connaissent pas, avec le temps, d'améliorations et de phase de « durcissement ».

Soacha se voit donc confrontée à un problème ardu : accueillir les populations les plus pauvres de la capitale et satisfaire leurs besoins. Dans ce domaine, la commune se montre incapable de faire face aux difficultés. Elle n'est pas en mesure de répondre à la demande de logements, comme nous venons de le voir, mais cette incapacité se fait également sentir dans d'autres domaines. Les besoins en équipements et en services de base tels que l'eau ou l'électricité ne peuvent être satisfaits. Ainsi, les villes qui, comme Soacha, doivent absorber les populations les plus défavorisées de leurs imposants voisins se retrouvent très vite dans des situations ingérables. Les problèmes sociaux s'accumulent et avec eux la misère et l'exclusion sociale. En raison des catégories de populations concernées et des conditions de vie, les indices relatifs à la délinquance et à la violence y sont assez élevés.

Et nous constatons que depuis quelques années, les cas de « nettoyage social » s'y multiplient. Les années 1990 ont été particulièrement meurtrières dans ce genre de communes. Le passage à l'an 2000 n'a pas inversé la tendance. En 2000 et 2001, des dizaines de personnes, surtout des hommes jeunes, ont été victimes d'« escadrons de la mort » à Soacha. Ainsi, au début du mois de février 2001, cinq jeunes furent obligés par un groupe d'hommes cagoulés à sortir du bar « La gran esquina ». Une fois à l'extérieur, ils furent éliminés et leurs corps furent ensuite abandonnés à Soacha dans le lieu-dit les Altos de Cazuca. Selon la Police, les victimes appartenaient toutes à des bandes de délinquants locaux ⁽⁷²⁸⁾. Certaines voix se sont alors élevées afin de dénoncer la responsabilité directe des autorités dans ce massacre. En effet, quelques heures auparavant les clients du bar « La gran esquina » avaient été, par deux fois, soumis à un contrôle d'identité de la part d'une patrouille de l'Armée. Seuls les hommes avaient été concernés. Peu après, un groupe

⁷²⁸- *Actualidad colombiana*, « Masacre en Soacha », 19-02-2001.

d'hommes armés fit irruption dans cet établissement séparant, après les avoir observés, les clients en deux. Les clients de l'un des groupes furent conduits à l'extérieur où, selon les témoins, ils furent accusés d'être des voleurs et des membres de gangs, et exécutés. Le lendemain, trois autres personnes furent assassinées dans des circonstances similaires dans le quartier voisin de Balcanes⁽⁷²⁹⁾. Des responsables d'associations locales ont tenté de dénoncer ces pratiques auprès de la Police et de fonctionnaires municipaux mais, en guise de réponse, ils n'ont reçu que des menaces. En mai 2001, plusieurs personnes furent néanmoins interpellées par la Police judiciaire dans le cadre de cette affaire. Il semblerait, d'après les éléments actuellement connus, que les auteurs intellectuels de cet homicide collectif furent essentiellement des commerçants locaux qui auraient payé de tierces personnes afin qu'elles « nettoient leur secteur »⁽⁷³⁰⁾. Parmi les responsables directs de ces assassinats sélectifs figureraient des civils mais aussi des membres des Forces de l'ordre.

La ville présente donc différents aspects qui s'enchevêtrent dans le mécanisme complexe de la violence. Elle ne peut être considérée à proprement parler comme à l'origine de ce type de violence puisqu'elle n'est pas, par essence, synonyme de violence. Mais l'étude que nous venons de proposer nous semble indispensable à la compréhension des motivations qui expliquent l'attitude des responsables de cette violence et à la compréhension globale du « nettoyage social ».

2-3 Les raisons idéologiques

Nous allons maintenant nous attacher aux motivations d'un ordre différent, mais tout aussi fondamental, que de manière globale nous appellerons les raisons idéologiques. L'étude du « nettoyage social » montre en

⁷²⁹- *El Espectador*, « Capturan a seis sospechosos en el caso Soacha », 17-05-2001.

⁷³⁰- Ibid.

effet que cette violence intervient dans le cadre de situations très concrètes, que nous avons exposées précédemment, mais aussi d'éléments beaucoup moins tangibles. Il nous faut donc maintenant analyser l'idéologie sous-jacente au « nettoyage social ».

On remarque tout d'abord que la plupart des auteurs de tels crimes semblent animés par la recherche d'un ordre social parfait, qui ne correspond pas à la réalité vécue. Les bases idéologiques de cette conception reposent sur une division souvent très manichéenne de la société, partagée entre les « bons » et les « mauvais ». Dans de nombreux communiqués rendus publics par les « escadrons », ceux-ci se présentent sous le nom de « hommes de bien » alors qu'un champ lexical très négatif et injurieux est réservé aux victimes. Cette vision repose, entre autres, sur le fait que la société dans laquelle ils vivent recèle un degré d'insécurité réelle et imaginaire très fort. Les perceptions des citoyens jouent, comme nous l'avons déjà montré, un rôle majeur dans la violence qui nous préoccupe ici. Les raisons idéologiques qui naissent dans ce contexte et motivent en grande partie le « nettoyage social » sont diverses. Nous avons choisi de les exposer dans un ordre qui peut paraître arbitraire mais qui voudrait refléter une succession pourtant assez logique. Les informations émanant directement des responsables de ces violences étant rares, notre travail, une fois encore, a rencontré certaines difficultés. Il nous a fallu baser notre analyse sur les quelques sources existantes mais également sur les réflexions et les déductions nées de l'étude des faits concrets.

2-3-1 Refus et intolérance

Une des premières raisons idéologiques à s'imposer dans ce domaine est liée au refus et à l'intolérance. En effet, il est évident que les responsables du « nettoyage social » ont en commun de rejeter les catégories de population qui vivent en dehors de ce qu'eux-mêmes ont défini comme étant la « normalité ».

Les auteurs de cette pratique semblent avoir déterminé des valeurs et des paramètres qu'ils souhaitent voir partagés par toute la société sans exception. Nous pouvons remarquer que cette vision représente en soi une intolérance notable et un mépris certain pour la différence. La « normalité » ainsi définie devient alors la règle à suivre et toute conduite autre sera considérée, par conséquent, comme « déviante » et donc condamnable. L'individu qui s'écarte de ce schéma devra s'attendre au pire, le « nettoyage social » le prouve.

Dans ce contexte, la notion de marginalité peut être extrêmement étendue puisqu'elle englobe toute personne qui dévie de la ligne ainsi tracée. Les domaines concernés sont vastes. Il peut s'agir d'orientation sexuelle, religieuse, politique, etc., délibérément choisie ou imposée par les circonstances. On peut généralement choisir sa position dans le domaine de la religion ou de la politique mais il est plus difficile, par exemple, de décider de sa condition sociale. Pourtant, les responsables du « nettoyage social » n'hésitent pas à condamner et sanctionner un individu en raison de sa pauvreté, le rendant ainsi coupable et entièrement responsable de cette situation. Ils choisissent ainsi de rejeter en bloc la marginalité et la pauvreté et nient également le droit qu'a toute personne de décider de son mode de vie. Cela va à l'encontre des Droits de l'homme tels qu'ils sont internationalement reconnus dans la Charte des Nations Unies ou encore dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme qui affirme que « nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée », que le responsable en soit l'État ou d'autres citoyens. Ainsi, si une personne choisit de vivre comme bon lui semble, même si cela signifie parfois dans la rue, cette décision est respectable et, qui plus est, protégée. Cette liberté, non respectée par les responsables du « nettoyage social », est d'ailleurs défendue au niveau national par la constitution colombienne.

La conception que tentent d'imposer par la force les responsables du « nettoyage social » est basée également sur la notion d'utilité. Tout individu doit être, selon eux, utile à la société. S'il ne remplit pas ce critère, il est

considéré comme « inutile » et « nuisible » et on le qualifie de *desechable*. Sa disparition peut alors être envisagée sans aucun scrupule. La valeur de l'être humain se résume, pour eux, à un aspect purement pratique et marchand qui exclut toute fonction non productive. Les commanditaires et les exécutants de cette violence en viennent à nier le caractère humain et donc sacré des individus qui, à leurs yeux, ne remplissent pas de rôle essentiel dans la société. Ils respectent le commerçant, la secrétaire, le médecin, etc. mais rejettent le mendiant ou le *gamin*. Pourtant, toutes les catégories de victimes du « nettoyage social » ne sont pas de ce type. Certaines présentent des liens concrets avec le monde de l'économie et du travail. Cette relation est d'ailleurs reconnue par les O.N.G. et les organismes internationaux qui nomment les prostitués hommes et les prostituées femmes « travailleurs sexuels » et qui assimilent les recycleurs aux « travailleurs informels ». Car les prostitués, hommes et femmes, par exemple, sont des travailleurs même si leur activité est illégale et non reconnue. Elle fait pourtant partie d'un marché lié à l'offre et à la demande, à l'échange d'un service contre une rémunération. Mais il s'agit d'un travail dégradant et difficile pour les individus qui le pratiquent. L'image des « travailleurs sexuels » que perçoivent les « escadrons » est ainsi très négative. Il en résulte une condamnation équivalente à celle des indigents ou des *gamines*. Parmi les victimes, il faut également souligner que les recycleurs participent eux aussi à l'économie. Leur activité est cependant marginale et bien souvent non reconnue. Ceux qui se consacrent, à petite échelle, à la récupération des matières recyclables en font néanmoins leur métier et en vivent, difficilement il est vrai. Eux aussi sont rejetés. La justification de ce rejet tient à la fois au fait que les récupérateurs vivent de façon marginale et au fait que leur image est fortement liée au monde des ordures et de la saleté. Là encore, les stéréotypes et les préjugés pèsent très lourds.

Cette conception concerne l'ensemble de la société et de son fonctionnement. Dans le monde ainsi défini, l'homme doit être utile car

prédominant avant tout des valeurs telles que l'individualisme, la concurrence et surtout la rentabilité. Cela concerne, à un niveau extrême, la Colombie et le « nettoyage social » mais également, dans une moindre mesure, les sociétés développées ou en voie de développement dans leur ensemble. À l'heure actuelle, on peut observer ce type d'attitude dans les pays occidentaux frappés par les fermetures d'entreprises jugées non rentables par leurs propriétaires bien que réalisant des bénéfices. L'utile et le rentable s'imposent comme valeurs suprêmes, au détriment, bien sûr, de l'humain. Dans le cas de pays comme la France, les conséquences pour les victimes de ce système sont essentiellement le chômage et la misère (économique et psychologique). Mais, pour la Colombie, cela peut aller jusqu'à la condamnation (extrajudiciaire et arbitraire) à mort et à l'exécution. Si les conséquences ne sont pas comparables, l'idéologie sous-tendue par ces pratiques relève dans les deux cas de conceptions semblables.

Pour les personnes qui partagent ce mode de pensée, le laisser-faire est également une valeur majeure. Cette apparente liberté peut s'observer bien sûr dans le domaine économique mais aussi personnel. Cette conception joue un rôle important dans la violence qui nous occupe. Les individus ont le droit d'agir librement et nul ne doit entraver leurs actes. Mais, paradoxalement, si les auteurs du « nettoyage social » revendiquent pour eux ce droit, ils le refusent aux catégories marginales de la population. Cette attitude, à la fois intolérante et intolérable, relève donc de l'arbitraire le plus total. D'ailleurs, définir une « normalité » est un acte abusif qui, par nature, est arbitraire car il dépend entièrement de la subjectivité des auteurs de cette définition.

Mais le fait de rejeter les catégories qui vivent en dehors de notre normalité et de nos valeurs ne peut être considéré comme propre à la Colombie et au « nettoyage social ». Il s'inscrit dans un courant beaucoup plus vaste et que l'on pourrait qualifier d'universel. En effet, tous les continents et les époques regorgent d'exemples montrant un groupe d'individus se considérant supérieur à un autre. Les confrontations culturelles sont parmi les plus

flagrantes. Ainsi l'art des peuples africains ou amérindiens est dit « primitif » car il est « resté à l'écart de la civilisation moderne » ⁽⁷³¹⁾ généralement considérée comme supérieure puisque plus performante sur le plan technologique et économique. Dans le cas de la Colombie, sans entrer dans le cadre du « nettoyage social », il existe des groupes souvent considérés comme inférieurs : les peuples indigènes, par exemple les indiens Nukak maku, peuple nomade de la forêt qui vit de la chasse et de la récupération des matières naturelles ⁽⁷³²⁾. Qui a le droit de rejeter ces personnes et leur mode de vie en raison de leur différence et du fait de leur non-appartenance à la dynamique économique, sociale et culturelle du monde moderne ?

Ainsi, le « nettoyage social », comme d'autres phénomènes moins extrêmes, s'inscrit, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, dans un rapport dominés-dominants qui sous-entend une relation inférieurs-supérieurs. L'appartenance à l'un de ces groupes est généralement définie par le groupe dominant. Les responsables de cette violence mettent sur pied une échelle de valeurs sur laquelle figurent en dernière place les marginaux. Ce positionnement est lié à un puissant mépris de ceux qui se considèrent comme supérieurs pour ceux qu'ils jugent inférieurs. Sur ce point, les communiqués des « escadrons » sont souvent sans équivoque. Certains de ces groupes n'hésitent d'ailleurs pas à se comparer à un produit destiné à l'élimination des insectes nuisibles, comme le cafard. Ce fut le cas dans les années 1980 à Barrancabermeja où sévissait le groupe « Toxicol-90 », du nom d'un insecticide, qui se présentait comme « un produit national, en capsules, à appliquer directement de préférence à la tête et qu'on peut utiliser contre les rats, les cafards et tous types de parasites et d'insectes » ⁽⁷³³⁾.

⁷³¹- LAROUSSE, *Dictionnaire de la langue française*, Paris : Larousse, 1979, p.331.

⁷³²- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, p.7.

⁷³³- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.27 et 46.

Nous avons déjà dit que depuis quelques années certaines O.N.G. ont remplacé l'expression « nettoyage social » par la formule « intolérance sociale ». Il était avant tout gênant pour de telles organisations d'utiliser les termes employés par les auteurs de ces crimes dans leurs communiqués, ce qui ne permettait pas clairement de condamner de tels actes. D'autre part, la nouvelle formule a pour autre avantage de souligner un des aspects fondamentaux de cette violence, l'intolérance, et d'être, en outre, plus « politiquement correct ».

Bien sûr, l'intolérance n'est pas propre au « nettoyage social ». Les actes des paramilitaires, par exemple, peuvent être considérés, eux aussi, comme relevant de l'intolérance. Nous classons, même inconsciemment, tous les individus, les groupes et les actions en deux pôles opposés. Simplement, certains font preuve de plus de largeur d'esprit et considèrent comme acceptable plus de choses que d'autres. Dans le cadre du « nettoyage social », on s'aperçoit également qu'intervient un autre phénomène. En effet, condamner mentalement ou en public une attitude ou un individu est sûrement un fait courant, en revanche, s'arroger le droit de punir et supprimer cette personne est totalement différent. C'est pourquoi si l'intolérance occupe une place fondamentale parmi les raisons idéologiques qui motive le « nettoyage social », elle ne peut justifier à elle seule ce comportement.

Si l'on considère l'intolérance en général, il nous faut remarquer qu'en Colombie elle semble avoir été souvent de rigueur. En effet, la deuxième moitié du XX^e siècle s'est caractérisée dans ce pays par un système politique, le Front national, qui excluait toute alternative ne relevant pas des deux partis traditionnels. Ce procédé peut ainsi être perçu comme « excluant » et peut également être jugé intolérant, surtout si l'on prend en compte l'épisode de la « Violence ». Il est donc possible de dire que le système politique traditionnel qui a dominé le passé récent des Colombiens ne fut pas un exemple de tolérance. Cela est à relier notamment à l'existence des mouvements insurrectionnels et, d'autre part, à l'élimination des différentes tentatives

d'alternatives, comme celle de l'Union patriotique. De nos jours, le système en vigueur semble plus ouvert, néanmoins la vie politique du pays reste dominée par les deux grands partis traditionnels même s'il existe officiellement des partis que l'on pourrait qualifier d'alternatifs mais qui, en réalité, n'ont guère de poids.

En outre, le modèle économique que suit, depuis quelques années déjà, la Colombie n'est guère plus tolérant. Il fait, au contraire, partie de ces systèmes dont les principales conséquences sont de générer une société divisée en deux, entre les privilégiés et les exclus. Car si l'exclusion est un phénomène séculaire, elle est également très actuelle. Le modèle économique de nombreux pays, basé comme nous l'avons dit sur le profit et la mondialisation des marchés, peut, lui aussi, être à la source d'une certaine intolérance.

Nous avons évoqué brièvement la politique et l'économie, mais le domaine social n'est guère plus réconfortant. Il suffit d'observer la place réservée aux femmes ou l'opinion à l'égard des homosexuels pour mesurer les progrès à entreprendre. Il suffit de lire attentivement la presse colombienne, toutes tendances et origines confondues, pour se rendre compte qu'un certain manque de tolérance est toujours de mise. Nous avons déjà cité, par exemple, des articles extraits de la presse nationale qui étaient injurieux pour les homosexuels. D'ailleurs, les O.N.G. colombiennes qui travaillent à la défense des Droits de l'homme ne s'y trompent pas. Certaines dénoncent les discours intolérants que l'on peut entendre dans les rues, entre voisins et même dans les médias dont le but est de convaincre une plus large majorité de Colombiens qu'« il y a des maux nécessaires » et qu'il est du devoir de tous de les extirper de la société ⁽⁷³⁴⁾. Certains tentent ainsi de faire croire qu'on ne doit pas s'apitoyer sur le sort de victimes telles que Chuco, Miguel Angel ou Josafath, pour ne citer qu'eux, car « ils n'étaient que des *desechables* » ⁽⁷³⁵⁾.

⁷³⁴- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, p.3.

⁷³⁵- Ibid.

L'intolérance a également besoin de se focaliser sur des faits et des individus précis. C'est ainsi que naissent les stéréotypes qui vont concentrer l'agressivité née de leur différence. L'indigent devient ainsi le symbole de la perte de repères produite par la vie urbaine et d'une vie différente. L'homosexuel et le travesti sont, quant à eux, perçus comme les symboles mêmes de la transgression sexuelle puisque, pour une grande partie de la population, ils rompent avec la sexualité dite « normale ». Le toxicomane, lui, est considéré comme un être qui a choisi un moyen marginal pour échapper à la dure réalité que vivent de nombreux Colombiens et le délinquant représente dans ce processus les différentes attaques contre la propriété privée et contre les possibilités individuelles d'améliorations socio-économiques (⁷³⁶).

Mais quelles seraient les solutions proposées par les partisans des valeurs établies ? Trois possibilités pourraient être envisagées : reconnaître, récupérer ou éliminer. La première solution serait de reconnaître l'autre, malgré sa différence et la vision négative qu'il peut susciter. Mais pour cela, il faudrait un esprit de tolérance et de compréhension dont ne disposent pas les responsables du « nettoyage social ». Ils ont défini une ligne de conduite à suivre et ne tolèrent aucun écart. Il ne faut pas oublier que dès le début du XX^e siècle, les conservateurs colombiens ont exprimé leur dédain et leur peur du peuple, assimilé souvent à la barbarie qui menaçait le pays. D'une certaine manière, l'épisode de la « Violence » a semblé leur donner raison et depuis, ce souvenir hante leur mémoire. La reconnaissance et le respect des personnes différentes est donc, dans leur cas, apparemment impossible et l'ordre reste la valeur suprême.

La deuxième possibilité résiderait dans la récupération des « déviants », c'est-à-dire dans leur réinsertion dans le monde « normal » : ce serait aux marginaux à se transformer en des êtres acceptables pour les « escadrons ». Les délinquants devraient s'amender et abandonner

⁷³⁶- Ibid., p.6.

définitivement les actes délictueux et « anti-sociaux », les « habitants de la rue » devraient la quitter, les « travailleurs sexuels » devraient modifier leur conduite et changer d'occupation, etc. Dans la réalité, face aux menaces des « escadrons », certains le font mais il ne s'agit que d'une infime minorité. Il est impossible que tous les membres des différentes catégories de marginaux concernées se réinsèrent ainsi, facilement et rapidement, dans le monde « normal ».

En premier lieu, pourquoi le feraient-ils ? Par peur, par la force, par désir ? Certains le souhaitent sûrement mais abandonner la drogue n'est pas un acte facile pour un toxicomane, surtout quand il est pauvre et isolé ; un « travailleur sexuel » peut changer d'activité mais encore faut-il en trouver une autre, et que peut faire un *gamin* de 10 ans dont la seule alternative est l'orphelinat ? Vivre dans la marginalité s'avère être souvent une obligation. Si un travail rémunéré était offert à chaque personne en âge de travailler, le nombre des marginaux diminuerait sans doute. Mais certains facteurs ont faussé la situation et nombreux sont ceux qui vivent dans la misère mais qui refuseraient un travail qui ne leur plaît pas, qui n'est pas assez intéressant ou assez bien rémunéré. Le narcotrafic a dénaturé la notion de travail et d'effort en donnant aux jeunes le goût de l'argent facile et cela a été également développé par les médias, au travers notamment des séries nord-américaines. Ce rejet du travail conventionnel existe mais il ne faut pas, pour autant, l'appliquer à toutes les potentielles victimes du « nettoyage social » au risque d'entrer dans l'idéologie de leurs assassins. Nous avons personnellement eu l'occasion de bavarder longuement avec des jeunes de la localité de Usme (Bogota) appartenant à des gangs et qui rêvaient de changer de vie par le biais d'un travail comme celui de conducteur de bus par exemple. On peut constater que malgré leur difficile situation, ils ont encore des rêves. Ceux-ci sont principalement alimentés par la société de consommation, le modèle nord-américain et la culture héritée du narcotrafic. Mais comment accéder à ces

rêves ? Leur passé, leur absence de formation professionnelle et de capital de départ leur interdit de sortir de leur condition. Ils demeurent donc dans leur quartier, vivant de légers délits et de petits boulots. Des programmes de réinsertion existent mais les membres des O.N.G. et des organismes gouvernementaux ne peuvent pour eux que peu de choses. Certains de ces travailleurs sociaux ont même dû se résoudre à adopter une attitude fataliste à la vue de tous les jeunes rencontrés désireux de changer de vie et qui ont pourtant fini assassinés, à cause de leur passé violent ou de la violence du milieu où ils vivaient. À tout moment ils peuvent mourir, victime de la violence « ordinaire » de leur quartier ou des groupes de « nettoyage social ».

En matière d'idéologie, les responsables du « nettoyage social » semblent donc justifier leur action par un principe erroné : n'est marginal que celui qui le désire. Nous venons d'évoquer le cas des jeunes des zones défavorisées mais toutes les catégories déjà citées sont concernées. Ainsi, comment peut-on imaginer qu'un enfant de 6 ou 8 ans préfère vivre dans le milieu hostile de la rue plutôt qu'au sein d'une famille unie et aimante ? Cela met en évidence la vision déformée que certains ont des marginaux. En Colombie, on utilise souvent à ce propos le terme de « vice ». Il désigne en général la drogue et le fait d'en consommer mais peut également évoquer la vie marginale et, de manière globale, les éléments hors « norme ». On peut ainsi dire d'un jeune qu'il a été assassiné par un « escadron » « à cause du vice », ce qui sous-entend la drogue, la délinquance ou simplement une vie oisive. Car l'oisiveté, aux yeux des responsables, est un défaut majeur. Elle est perçue comme un synonyme d'activité délictueuse. En effet, puisqu'il faut de l'argent pour vivre, celui qui semble ne pas chercher à en gagner doit certainement tirer ses revenus d'activités occultes et illicites. De nombreux jeunes habitants des quartiers défavorisés ont été assassinés lors d'opérations de « nettoyage » simplement parce qu'ils n'avaient, au moment du crime, aucune activité visible.

Ayant l'air d'oisifs ou de délinquants « au repos », des dizaines de jeunes travailleurs ou lycéens ont ainsi été exécutés.

En ce qui concerne la réinsertion des marginaux, les auteurs du « nettoyage social » la considèrent comme impossible. Nous venons d'ailleurs d'illustrer largement les difficultés des populations visées à se réinsérer et à s'orienter vers une vie plus « normale ». Les cas les plus souvent cités par les « escadrons » concernent principalement les délinquants, les dealers et les toxicomanes. Leur argumentation se base essentiellement sur l'inutilité de la prison pour ces individus et le taux très important de récidive. Selon les « escadrons », l'ex-délinquant ne réfléchit pas à un changement d'existence et reprend sa vie antérieure, niant ainsi une quelconque utilité de la justice et de la prison. Ceux qui partagent l'idéologie du « nettoyage social » vont jusqu'à souligner le coût de l'emprisonnement pour la société. Pendant la durée de la peine, il a en effet fallu loger, nourrir et faire surveiller cet individu, le tout aux frais des contribuables, et en pure perte selon eux. De plus, comme le soulignait déjà en 1980 un éditorialiste du journal *La República*, la prison est souvent perçue non comme un moyen d'écarter de la communauté un individu nuisible et de le punir pour ses actes répréhensibles mais comme une « université du crime » dans laquelle le délinquant suit « des cours de spécialisation ou renforce son courage » ⁽⁷³⁷⁾. Les partisans du « nettoyage social », une fois encore, ne prennent pas en compte les difficultés que leurs potentielles victimes rencontrent pour se réinsérer. La prison est donc considérée comme inutile, voire même nuisible. De manière générale, la réinsertion est donc jugée impossible et cette idée joue un rôle plus que considérable dans le « nettoyage social ».

De toutes façons, dans certains cas, la récupération des « déviants » n'est-elle pas, par essence, une forme supplémentaire d'intolérance ? Vouloir normaliser une personne différente, souvent contre sa volonté, peut être perçu

⁷³⁷ - *La República*, « Marquémoslos legalmente ».

comme une violence et un non-respect de cette dernière ⁽⁷³⁸⁾. Nous ne pouvons pas nous baser sur l'idée que tout marginal souhaite devenir « normal ». Il peut d'ailleurs se sentir tout à fait « normal » puisque la normalité est un critère totalement subjectif et donc personnel. Une étude déjà citée affirme ainsi que parmi les « habitants de la rue » du quartier de « El Cartucho », plus de 30% des personnes interrogées estimaient être satisfaites de leur vie dans la rue ⁽⁷³⁹⁾. Il est donc arbitraire de penser que tout être humain désire une vie sédentaire et conventionnelle. Si certains sont des victimes, d'autres, minoritaires certes, choisissent librement le vagabondage comme une option personnelle. Pourquoi se déplacer de ville en ville ou aller à l'aventure serait-il un privilège réservé aux riches ?

Dans cet esprit, il ne reste alors qu'une seule « solution » envisageable : l'élimination. Nous avons vu que la violence qui nous occupe ici cherche avant tout à supprimer physiquement et définitivement l'être considéré comme « nuisible » et l'identité dont il est porteur. Les menaces sont relativement courantes mais si nous entendons d'ordinaire par « nettoyage social » une forme particulière d'assassinat, c'est que dans la très grande majorité des cas, c'est bien de cela dont il est question. Pour les auteurs, reconnaître ou réinsérer ceux qu'ils condamnent est impossible. L'élimination est donc le moyen le plus couramment utilisé car elle est perçue comme étant le seul moyen. Les menaces, bien souvent, ne sont que des prémices à l'assassinat.

Pour en finir avec cette raison idéologique fondamentale, nous évoquerons maintenant un fait en apparence assez anodin mais qui montre qu'en Colombie l'intolérance sociale n'est pas du ressort exclusif du « nettoyage social ». Cet épisode fait partie des menus incidents qui mettent en avant la récurrence de l'intolérance sociale dans la société colombienne et le caractère

⁷³⁸- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, pp.7 et 6.

⁷³⁹- CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTÁ, *Habitantes de la calle, un estudio sobre El Cartucho en Santa Fé de Bogotá*, p. 71.

souvent latent de sa présence. Au printemps 2000, un projet appelé « Amar » devait voir le jour dans le quartier Eduardo Santos situé dans la localité de Los Martires à Bogota. Ce programme était, en apparence, très simple puisqu'il s'agissait pour l'Assistance publique d'ouvrir dans cette zone un jardin d'enfants. Mais le jour de l'installation des tout-petits, le tollé général occasionné par cette ouverture paralysa la situation. En effet, les habitants d'Eduardo Santos refusèrent violemment l'arrivée dans leur quartier de ces enfants car il s'agissait d'une soixantaine de petits âgés de moins de cinq ans dont l'unique mais considérable tort était d'être issus du « Cartucho ». En effet, les parents de ces enfants étaient essentiellement des récupérateurs et des vendeurs ambulants travaillant et résidant dans ce quartier difficile. Devant la violence des réactions, les autorités choisirent de reporter le transfert des petits tant la situation était tendue. Un membre de la municipalité voulut néanmoins dialoguer avec les habitants d'Eduardo Santos mais il fut reçu par des cris et des insultes : « Nous ne voulons pas d'indigents dans le quartier ! Derrière ces enfants viennent les parents ! ». Il tenta d'expliquer qu'il s'agissait uniquement d'enfants en bas âge vivant dans de difficiles conditions et que la communauté se devait d'aider mais la seule réponse qu'il reçut fut : « Protecteur de voleurs ! Ces enfants du "Cartucho" vont nous abîmer le quartier ! » et il quitta la zone sous des jets de pierre ⁽⁷⁴⁰⁾. L'affaire n'en resta pas là puisque la justice, saisie par l'Assistance publique, rendit un arrêt obligeant les habitants du quartier à accueillir ces enfants. Le juge responsable de cette décision insista alors sur le caractère « discriminatoire » de ces actes de rejet et déclara que ces personnes avaient agi « avec un critère arbitraire, d'intolérance et de mépris », soulignant également les craintes non fondées des habitants et le devoir non seulement légal mais aussi moral d'aider ces enfants. La défense, quant à elle, précisa que ces actes n'allaient pas « contre les petits mais qu'ils étaient destinés à éviter la détérioration qu'occasionnerait l'arrivée dans le secteur des habitants du

⁷⁴⁰- *El Espectador*, « La intolerancia pudo más », 25-05-2000.

"Cartucho" » (741). Cet épisode montre bien la véhémence des préjugés et de l'intolérance sociale qui sévit en Colombie, même lorsque cela ne conduit pas au meurtre.

2-3-2 La légitimité

Devant la force de ces rejets, on ne peut s'étonner de la légitimité que semble recevoir le « nettoyage social » dans ce pays. Si nous classons cette légitimité parmi les raisons idéologiques qui peuvent expliquer ce genre de violence, c'est que la légitimation de tels actes représente, à nos yeux, un premier pas vers l'acceptation mais surtout vers la normalisation de ce phénomène. Ainsi acceptée, cette violence peut alors se poursuivre et même se développer. Percevoir le « nettoyage social » comme un acte légitime est une forme d'encouragement qui peut, à lui seul, expliquer un nombre important de cas. C'est pour cette raison que nombreux sont les auteurs de ce type de délinquance qui, dans leur discours, tentent de rendre légitime cette violence afin de recueillir l'adhésion du plus grand nombre de Colombiens. D'ailleurs, présenter le « nettoyage social » comme la seule solution possible pour résoudre des problèmes tels que la délinquance ou l'insécurité est l'argument le plus souvent invoqué par les « escadrons ».

Bien sûr, il est difficile de parler de façon générale de légitimation d'une telle pratique. D'ailleurs, loin de nous l'idée d'accuser un peuple tout entier d'une telle barbarie. Néanmoins, l'étude des médias, du discours des représentants de l'État et des témoignages d'échantillons représentatifs de la population montre que le « nettoyage social » est beaucoup mieux accepté dans ce pays qu'il ne le serait, à notre avis, dans d'autres. Il faut dire que le contexte général joue pour beaucoup et que la violence généralisée que connaît la Colombie est un facteur déterminant. D'autre part, l'existence du « nettoyage social » est également un fait culturel. Son absence dans un pays peut

⁷⁴¹- *El Tiempo*, « Jardín debe ser abierto », 3-06-2000.

s'expliquer, entre autres, par une culture de paix et un respect des Droits de l'homme plus forts. Il arrive parfois que certains marginaux soient assassinés en Europe dans un esprit proche, sur certains points, du « nettoyage social » mais il ne s'agit que de cas très isolés. La population en règle générale n'accepte pas, pour des raisons notamment culturelles, ce type de crimes et surtout, là réside l'aspect fondamental du problème, l'État y fait obstacle. Car, comme nous le verrons bientôt, c'est lui qui détient le pouvoir de permettre ou d'empêcher ce type d'actes. L'apparente légitimité recueillie en Colombie par cette violence renvoie donc directement aux problèmes et aux faiblesses de l'État colombien.

Afin de légitimer le « nettoyage social », ceux qui en sont responsables entrent également dans un processus de déshumanisation des victimes. Par exemple, ils cherchent à présenter la victime non pas par son nom mais comme un jeune délinquant récidiviste. Cette présentation, pour eux, constitue une justification de leurs actes. On élimine les caractéristiques personnelles des individus et on ne retient que leurs aspects « déviants ». Pour certains Colombiens, il est devenu naturel que certaines catégories d'individus meurent jeunes et dans des circonstances violentes. C'est le cas notamment des jeunes des quartiers défavorisés. Carlos Eduardo Rojas rapporte à ce sujet qu'il a eu l'occasion, dans son travail, de s'entretenir avec des gens pour qui un homme de trente ans qui possède un casier judiciaire est un « vieux » qui a déjà accompli une « prouesse » : arriver en vie à cet âge-là ⁽⁷⁴²⁾. Dans ce contexte, on ne nomme pas les gens par leur nom ou par une description neutre mais par des termes qui sont souvent injurieux et méprisants. Il en est ainsi du terme de *desechable*, pourtant couramment utilisé. À l'inverse, les « escadrons » se présentent sous un jour flatteur ; ils ne sont pas de vulgaires assassins générateurs de violences supplémentaires mais des « hommes honnêtes » agissant pour le bien de la communauté.

⁷⁴²- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.68.

Cette plus ou moins large acceptation du « nettoyage social » entraîne des situations qui devraient paraître extraordinaires et choquantes et qui, pourtant, sont devenues banales. Ainsi, peu de temps après l'apparition de cette forme de violence, le journal *El Tiempo* publia un article qui annonçait qu'à Barranquilla on allait éclairer certaines routes afin de limiter le dépôt sur la voie publique des cadavres issus des opérations de « nettoyage » ⁽⁷⁴³⁾. Ce phénomène prit une telle ampleur que certains n'hésitèrent pas à installer, dans différents endroits du pays, des panneaux annonçant « Il est interdit de jeter ici des cadavres ». Les décharges publiques et sauvages sont également devenues le lieu de fréquentes trouvailles de corps et les médias ne s'en font même plus l'écho. Ces homicides ne sont pas forcément liés au « nettoyage social », ils peuvent relever également d'autres formes de violences comme les règlements de comptes ou la violence politique. Néanmoins, ils illustrent parfaitement la banalisation de la violence en général et une certaine acceptation de la part de la population.

L'aspect rituel des meurtres suscités par le « nettoyage social » participe à ce processus de légitimation. Le rite banalise et légitime les actes, même violents. Les assassins sont conscients de ce mécanisme et ils le respectent donc à la lettre. Les lieux de découverte de corps de leurs victimes le montrent parfaitement. Il s'agit toujours de zones dites « noires » ou « rouges », de quartiers marginaux ainsi que de lieux connus pour être des dépôts de cadavres ⁽⁷⁴⁴⁾. La découverte quasi quotidienne dans ces endroits d'individus assassinés rend la situation banale et donc plus acceptable.

La légitimité de ces pratiques peut même en arriver à être acceptée parmi les victimes et leurs proches. Dans leurs discours et leurs actes, on observe des dérives particulièrement significatives. Par exemple, l'ordre des responsabilités peut s'inverser, faisant de la victime la responsable de sa propre

⁷⁴³- *El Tiempo*, « Iluminan calle para que no boten más cadáveres ».

⁷⁴⁴- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.69.

mort. Ce processus peut aussi concerner ses proches qui se rendent coupables de sa mort. Dans les quartiers comme celui de Ciudad Bolívar, il n'est pas rare de voir des familles affirmer : « c'est de notre faute, on n'aurait pas dû permettre aux gosses de rester dans la rue à cette heure-là » ⁽⁷⁴⁵⁾. Les coupables ne sont plus ceux qui s'arrogent le droit d'assassiner arbitrairement des jeunes mais les jeunes et leurs familles qui ne devraient pas vivre comme bon leur semble. Ce sentiment est encore plus fort si des menaces ou des « listes noires » ont été rendues publiques auparavant. En effet, les victimes et leurs proches se sentent davantage fautives du drame survenu puisqu'ils étaient prévenus et auraient dû prendre les mesures qui s'imposaient (qui consistent généralement à fuir). Ce mécanisme s'est d'ailleurs étendu et nombreux sont ceux qui se surprennent à penser, devant un nouveau meurtre de ce type, que la victime n'avait qu'à ne pas pratiquer d'actes délictueux. Cela n'étonne pas vraiment lorsqu'il s'agit de partisans de la peine de mort institutionnelle mais ce genre de discours est particulièrement troublant chez des individus qui affirment, paradoxalement, y être opposés. Il ne faut pas oublier que plus la violence se généralise et plus elle se banalise.

En outre, cette légitimation se perçoit lorsqu'un individu menacé par un groupe de « nettoyage social » a pour première réaction de chercher à prouver qu'il n'est pas détenteur de l'identité incriminée. Il tente alors de prouver qu'il a, au contraire, une activité reconnue socialement. Mais il ne semble pas se rendre compte que par cette attitude, il accepte, peut-être inconsciemment, le fait que les « escadrons » aient le droit de décider de la vie d'un être humain s'il est porteur de cette identité. Il reconnaît qu'un indigent, une prostituée ou encore un malade mental peut donc être éliminé extrajudiciairement sans plus de considération. C'est dire toute l'ampleur de cette acceptation, qui transparaît également dans des expressions telles que « ils

⁷⁴⁵- Ibid.

tuent des êtres mauvais mais des innocents sont également tombés » ⁽⁷⁴⁶⁾. Dans ce cas, il ne s'agirait que d'excès (l'assassinat d'innocents), ce qui sous-entend que ces meurtres sont justifiés lorsque les victimes sont réellement coupables (c'est-à-dire lorsqu'elles appartiennent vraiment à l'une de nos six grandes catégories).

Mais si une part relativement importante de la société semble tolérer ces pratiques, c'est aussi en raison du contexte général de la Colombie. Pour certains Colombiens, pratiquer ou accepter le « nettoyage social » est un moyen extrême d'exprimer leur « ras-le-bol » face à une situation difficile (criminalité intense, insécurité...) et face aussi à la prolifération de marginaux. C'est également pour eux une manière de contester le travail de l'État et de dénoncer violemment les problèmes liés à la Police, à la justice et aux prisons. Mais le moyen choisi est très paradoxal puisqu'il augmente le taux de violence déjà élevé qu'ils dénoncent. Il existe donc en Colombie, des secteurs de la population pour qui l'intolérance sociale est devenue légitime et une minorité a choisi d'exprimer ce sentiment par le recours à des actes violents extrêmes. Nous pouvons, à ce sujet, rappeler les paroles d'un habitant des quartiers difficiles de Medellin qui a participé directement à cette violence qu'il conçoit comme un « mal nécessaire » : « il n'y avait pas d'autre solution, personne n'allait le faire à notre place. Le gouvernement n'a rien résolu, pas plus que la gauche » ⁽⁷⁴⁷⁾. Précisons, une fois encore, que seule une minorité de Colombiens participe au « nettoyage social » mais, à cette frange de la population, il convient d'ajouter ceux (minoritaires également) qui y sont très favorables, et aussi les citoyens qui sont indifférents face à ces meurtres. Parmi ceux qui le rejettent catégoriquement se trouvent des citoyens ordinaires mais également des journalistes et des membres d'O.N.G. qui tentent d'alerter

⁷⁴⁶- Ibid., p.70.

⁷⁴⁷- SALAZAR A., *No nacimos pa' semilla, la cultura de las bandas juveniles de Medellín*, p.99.

l'opinion publique et de faire bouger les choses. Néanmoins, les journalistes qui dénoncent activement cette violence semblent être peu nombreux.

2-3-3 Conservation et rétablissement de l'ordre public

La légitimation que nous venons de voir s'inscrit également dans un contexte plus large, celui de la conservation et du rétablissement de l'ordre public, autre raison idéologique qui explique le « nettoyage social ». En effet, si cette violence peut être perçue comme un châtiment, elle correspond également, pour ses auteurs, à un moyen de maintenir l'ordre social établi ou de le restaurer, si l'on considère que certains faits et individus l'ont perturbé. En 1980, par exemple, l'« Asociación Pro-Defensa de Medellín » annonça publiquement que son but principal était de « permettre la restauration sociale et morale de la ville, en éradiquant ou éliminant ceux qui de manière grave et impunie attaquent les institutions et les personnes [...] » ⁽⁷⁴⁸⁾. Chez les partisans du « nettoyage social », il est clair que prédominent des valeurs telles que l'accomplissement du devoir, la préservation de la loi, la restitution de l'ordre et la morale ⁽⁷⁴⁹⁾. On peut remarquer que ces préceptes sont revendiqués par les idéologies d'extrême-droite, notamment par celles qui étaient autrefois en vigueur dans les dictatures voisines, mais également par d'autres types d'idéologies ou de croyances. Les « escadrons », en effet, perçoivent souvent l'ordre social comme étant menacé par les marginaux et leurs comportements et ils se sentent dans l'obligation de rétablir la situation puisque, d'après eux, personne d'autre ne le fait. L'ordre peut être menacé mais il peut également être perçu par ces individus comme ayant été altéré. Les conséquences sont les mêmes, seule diffère pour eux l'intensité du problème. La « solution » proposée reste identique : l'élimination définitive des individus qui perturbent la société.

⁷⁴⁸- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.17.

⁷⁴⁹- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, p.4.

Les responsables de ces pratiques proposent des réflexions très manichéennes et quelque peu simplistes : ils estiment qu'en faisant disparaître l'individu rejeté, ils évacuent le problème. D'autres ont une vision un peu plus réaliste et savent que leurs actes ne résoudront pas définitivement les problèmes de la société colombienne. Lorsque nous avons évoqué les « escadrons » composés de civils, nous avons vu la lucidité d'un de leurs membres mais aussi son fatalisme au travers de son discours : « nous savons bien que c'est un problème social. [...] C'est un cercle vicieux ; parfois, nous croyons que le calme revient, mais pas du tout. À l'heure qu'il est, nous avons exécuté plus de cent mêmes des bandes et ça n'a jamais de fin... » ⁽⁷⁵⁰⁾. Une partie des responsables est donc consciente que l'assassinat de marginaux, même par centaines, ne constitue pas, en soi, une solution. Le témoin cité précédemment met en avant cet aspect notamment lorsqu'il parle de « cercle vicieux » et qu'il conclut en disant que « ça n'a jamais de fin ». Malgré cette conception, il continue de pratiquer le « nettoyage social » car, même si cela ne constitue pas une solution, il ne voit pas d'autres possibilités. C'est, selon lui, son seul moyen de lutter. Car, avant tout, il s'est fixé comme mission de rétablir l'ordre dans son quartier et le seul moyen qu'il pense avoir à sa disposition est cette violence.

Les auteurs de ce type de génocide n'agissent donc jamais sur les causes mais uniquement sur les conséquences. Ils ne cherchent pas à combattre, par exemple, la pauvreté mais uniquement les pauvres. Dans ce sens, le « nettoyage social » est doublement néfaste. Tout d'abord, il est condamnable simplement parce qu'il s'agit d'une peine de mort, qui plus est extrajudiciaire. Mais, en sus, il est à rejeter car la violence ne peut en aucun cas résoudre la violence. Ainsi, leur action est à la fois nuisible et inutile. Pourquoi ces responsables ont-ils néanmoins choisi ce moyen ? Tout simplement parce que, selon eux, les autres moyens ont montré leur inefficacité. Ils ont en effet déjà

⁷⁵⁰- SALAZAR A., *No nacimos pa' semilla, la cultura de las bandas juveniles de Medellín*, p.103.

rejeté la réinsertion, les menaces de sanctions, les vertus éventuelles de la prison ainsi que les peines d'intérêt général. Pour eux, un délinquant, un « travailleur sexuel » ou un indigent ne peut, en aucune façon, regagner définitivement la société « normale » qu'ils ont définie et s'y maintenir dans le respect des règles qu'ils ont fixées. Le travail des O.N.G. ou des travailleurs sociaux qui interviennent dans ce domaine leur semble vain et inutile. Dans cet état d'esprit, on comprend que seule la mort soit perçue comme une solution, même s'ils sont obligés de reconnaître qu'elle ne peut être considérée comme un remède idéal. Car, pour eux, l'essentiel n'est pas le respect de la vie d'une minorité, surtout si elle est considérée comme inférieure, mais l'ordre social et sa conservation.

Cela peut répondre à différents critères. Comme nous venons de le voir, la conservation de l'ordre peut être directement liée à des considérations idéologiques. Il est fréquent, dans toutes les sociétés, qu'existe des gens pour qui l'ordre est une priorité et le désordre un mal insupportable, à condamner et à combattre. Nombreux sont les exemples qui montrent comment la peur du désordre a conduit une partie importante de la population à tolérer des actes criminels. Au Chili dans les années 1970, les putschistes se sont ralliés aux secteurs ultra-conservateurs et ces derniers ont accepté par omission les méthodes inhumaines de l'Armée, afin de lutter contre le désordre ressenti et de revenir à l'ordre. D'ailleurs, la menace du désordre est un argument qui pèse lourd dans la balance électorale des mouvements d'extrême-droite. En Colombie, les populations marginales, par leur ampleur, sont source d'effroi pour certains secteurs de la société. À Bogota, le quartier du « Cartucho », perçu comme un lieu de désordre et de délits, est celui qui inspire le plus de peur aux habitants du District capital ⁽⁷⁵¹⁾. Les photos réalisées dans cette zone et utilisées dans divers médias ou publications sont assez effrayantes et donnent un exemple de la déchéance et de la pauvreté dans lesquelles sont tombés

⁷⁵¹- INSTITUT COLOMBIEN D'ANTHROPOLOGIE, op. cit., p.98.

certains habitants. L'apparence notamment des indigents qui y vivent est bien pire que celle des S.D.F. que l'on côtoie en Europe.

Cet aspect idéologique qu'est l'ordre va de pair avec un rejet de ce qui est considéré comme inesthétique. En effet, le désir de rétablir l'ordre prend parfois des connotations esthétiques. Les habitants du « Cartucho », sont considérés comme laids et on estime alors qu'il faut les éliminer. Il ne s'agit pas ici des délinquants mais plutôt des autres catégories qui sont condamnées aussi en raison de leur apparence physique. Les toxicomanes, les « habitants de la rue », les *gamines*, les « travailleurs sexuels » et les malades mentaux sont perçus par certains comme autant d'éléments qui enlaidissent la ville et, par extension, la société. Le terme injurieux de *desechable* et le verbe « nettoyer » illustrent très bien cette conception. Les groupes cités ne sont pas considérés comme des êtres humains en difficulté mais comme des objets encombrants et avilissants. Cette vision se ressent dans le discours des « escadrons » où les marginaux sont parfois regroupés sous l'étiquette « les rats, les cafards et tous types de parasites et d'insectes » ⁽⁷⁵²⁾ mais également dans la presse. Nous avons déjà cité un journaliste d'*El Tiempo* qui qualifiait récemment les kiosques des vendeurs « informels » de Bogota d'« inesthétiques » et qui soulignait « l'immense laideur que [ces kiosques] ajoutent à l'aspect physique de la capitale et dont tous ceux qui en ont souffert se rappellent avec horreur » ⁽⁷⁵³⁾. Si ce genre de discours n'est pas du ressort direct du « nettoyage social », il revêt néanmoins des aspects qui rappellent fortement les raisons idéologiques données par les responsables de cette violence. Ainsi, pour ces personnes, assassiner un indigent n'est pas un crime mais un acte à dimension esthétique.

La nécessité de préserver un ordre social est, en outre, lié à une conception morale assez forte bien que faussée. Les personnes impliquées dans le « nettoyage social » agissent, en effet, en conformité avec un ensemble de

⁷⁵²- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.27.

⁷⁵³- *El Tiempo*, « Ley contra el espacio público ».

règles de conduite qu'ils se sont fixées et qui régit leur mode de vie. Ces normes sont censées définir, entre autres, le bien et le mal. Pour eux, vivre sans domicile fixe, se livrer à la prostitution ou encore au vol sont des comportements hautement répréhensibles. Le bien est représenté à leurs yeux par une vie composée de valeurs telles que le travail, la famille, l'honnêteté, etc. C'est pourquoi nous avons qualifié cette conception morale de faussée. Effectivement, leur idéal semble être celui du citoyen apparemment honorable qui respecte les règles sociales et donc la loi. Pourtant, les « escadrons » et leurs commanditaires vont régulièrement à l'encontre de la loi en assassinant en dehors de toute justice équitable des êtres humains. C'est le paradoxe du « nettoyage social » : utiliser la violence pour faire cesser la violence et violer les lois afin de punir ceux qui la violent. La morale déterminée par ces individus est donc un élément clé de cette forme de violence. Ils tuent afin qu'on la respecte et que ce respect permette de conserver l'ordre social tel qu'ils le désirent.

Mais cette lutte pour le maintien de l'ordre établi concerne également un autre domaine : celui de l'économie. En effet, le « nettoyage social » est aussi perçu comme un moyen de conserver son rang socio-économique et ses biens. Cela explique pourquoi tant de commerçants ou de propriétaires participent, directement ou non, à cette pratique. S'ils partagent un certain nombre des idées déjà évoquées, ils sont guidés de surcroît par le désir de protéger leurs possessions, qu'il s'agisse de leur voiture, de leur commerce, etc. Pour certains d'entre eux, payer un « escadron » afin qu'il nettoie régulièrement le quartier (de résidence ou d'activité) constitue la meilleure, voire la seule, solution. C'est à leurs yeux la garantie que quelque chose de concret sera fait pour les protéger. Cela montre l'inefficacité de l'État dans ce domaine. Lors de l'opération de « nettoyage » menée en 1993 dans la localité de Los Martires, les autorités avaient quelque temps auparavant reçu la visite d'une délégation composée notamment de commerçants du secteur qui avait réclamé des

mesures contre la criminalité, menaçant de prendre « l'affaire en main » si rien n'était fait ⁽⁷⁵⁴⁾. Dans les zones d'activités, les marginaux en raison de leurs actes (agressions et vols) ou par leur seule présence (qui donne une certaine image du quartier et fait peur aux éventuels clients) sont considérés comme étant « néfastes » pour les affaires. Dans les zones résidentielles, leur présence est redoutée car elle est synonyme, pour beaucoup, d'actes délictueux et entraîne donc un climat d'insécurité.

Ainsi, selon ses auteurs, pratiquer ou accepter le « nettoyage social », c'est lutter pour la perpétuation d'un ordre social fondé sur des conceptions idéologiques, esthétiques, morales et économiques. Cela constitue, à leurs yeux, une justification puissante de ce qu'ils considèrent comme un « mal nécessaire ».

2-3-4 La justice privée

La perception de la situation générale qu'ont les personnes impliquées dans le « nettoyage social » fait que ces dernières ont fréquemment recours à un argument présenté comme logique : le droit à l'autodéfense. Cette forme de violence constitue sans aucun doute une forme de justice privée. Ainsi l'existence en Colombie d'un concept d'autodéfense antérieur à l'apparition du « nettoyage social » (voir l'époque dite de la « Violence ») constitue un élément capital : dans une société où règne déjà l'idée que les citoyens ont le droit de se défendre par eux-mêmes et de se faire justice, l'intervention de justiciers contre les « déviants » peut tout à fait être admise.

Lorsqu'ils estiment que la justice institutionnelle ne remplit pas ses fonctions, ces citoyens s'estiment en droit de recourir à la justice privée. Nous avons à plusieurs reprises cité le discours de membres d'« escadrons de la mort » qui affirment que si l'État ne les protège pas, s'il ne règle pas les problèmes sociaux, alors, eux, prendront en main la situation. Ce sentiment

⁷⁵⁴- HUMAN RIGHTS WATCH, *Generation under fire : children and violence in Colombia*, p.12.

d'abandon les amène à adopter le principe de la justice privée. Ils justifient ce choix par le fait que la délinquance augmente et que la justice est incapable de punir les coupables. Pour eux, si le « nettoyage social » est nécessaire, c'est à cause de l'inefficacité du système judiciaire et de l'incroyable impunité qui existe. Mais cette impunité vaut d'ailleurs aussi bien pour les délinquants que pour leurs bourreaux.

À leurs yeux, tuer celui qui tue n'est, une fois encore, pas un crime mais un acte relevant de la justice. C'est une sorte de loi du Talion. Mais les circonstances ne sont pas prises en compte et l'accusé ne peut tenter de se défendre. On ne fait que le punir. Nous pouvons même dire que le « nettoyage social » va plus loin que la loi du Talion puisqu'ici le châtement n'est pas proportionnel à la faute : tous les accusés sont en effet condamnés à mort. Le meurtre entraîne le meurtre mais le vol l'entraîne aussi. La justice ici, paradoxalement, est extrajudiciaire mais aussi prétendument populaire. C'est d'ailleurs de cette population dont affirment se réclamer les « escadrons » :

Face à un individu qui s'est rendu coupable de huit ou dix viols et de quinze morts ou plus, la clameur générale demande la mort [...]. Ce que nous, nous faisons, c'est exécuter une décision que la communauté a déjà prise... Normalement, c'est la volonté du peuple qui s'exprime, nous, nous exécutons l'acte mais le jugement, c'est le peuple qui le fait ⁽⁷⁵⁵⁾.

Dans ce type de discours ressort parfaitement l'idée que l'« escadron » n'est pas maître du processus dans son intégralité mais qu'il n'est qu'un exécutant face à la volonté générale du peuple. Du moins, c'est ce que prétendent les auteurs de ces crimes. Dans bon nombre de cas survenus dans des quartiers marginaux, la population a rejeté ce genre de pratique, car, même si elle est victime des

⁷⁵⁵. TELLEZ ARDILA A.M., op. cit., p.72.

agissements des gangs ou des toxicomanes, elle est aussi proche d'eux puisqu'il s'agit souvent de jeunes du quartier. La majorité des habitants réclament qu'on agisse contre l'insécurité et la criminalité mais tous ne sont pas pour autant partisans de la manière forte. Ils en ont assez des problèmes liés à la délinquance et aux marginaux mais la majorité d'entre eux ne peut se résoudre à accepter et surtout à pratiquer une telle forme de violence.

La minorité qui considère la justice privée comme une solution à ses problèmes et à ceux de la société donne comme justification les mêmes arguments qu'elle utilise pour le « nettoyage social » dans son ensemble. On voit de nouveau apparaître un discours qui dénigre les institutions, comme la Police ou la justice, mais qui rejette également la prison et son utilité ainsi que les possibilités de réinsertion. Ce jugement, quel que soit son fondement, entraîne une perte de repères qui conduit certains citoyens à légitimer le recours à la justice privée. Celle-ci est perçue comme étant un substitut de la justice institutionnelle jugée inefficace. Ceux qui participent, de près ou de loin, au « nettoyage social » décident que le besoin de justice est réel et qu'ils se doivent d'y répondre par eux-mêmes. Le concept de justice est ainsi faussé dans son application mais, en revanche, il n'est pas nié. Ce rejet de la justice institutionnelle ne correspond pas, en effet, à une conception anarchiste de la société mais simplement à une critique quant à son efficacité. Ces personnes endossent alors le costume du « justicier redresseur de torts ». Pour cela, elles s'inspirent fréquemment des justiciers traditionnels mais également de héros modernes souvent issus de la culture nord-américaine que véhiculent les médias colombiens. On trouve ainsi des groupes ou des individus qui pratiquent le « nettoyage social » sous des noms tels que « Terminator », le « Justicier implacable » ou encore le « Vengeur anonyme » ⁽⁷⁵⁶⁾.

Ces individus et ceux qui admettent ce type de violence ont, semble-t-il, le sentiment d'être utiles à la communauté, contrairement à leurs victimes,

⁷⁵⁶- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.83.

et de concrétiser l'idée de justice qu'ils estiment nécessaire à la société. Mais, en réalité, en se substituant au système judiciaire institutionnel, ils faussent complètement ce concept. Il ne peut y avoir de véritable justice, c'est-à-dire équitable, dans ces conditions. La justice est une notion qui prend en compte les droits de chacun, ce que ne fait pas le « nettoyage social ». Pour que ce concept soit respecté, il faut que l'accusé ait droit à un procès où il pourra présenter sa défense et qui prendra en considération l'ensemble de la procédure judiciaire. Or cette conception de la justice n'est pas respectée puisque le « nettoyage social » se résout exclusivement en un châtiment, la mort. Cela signifie que l'accusé est toujours considéré et reconnu coupable et que, d'autre part, la seule sanction existante, quelle que soit la faute, est la mort. Il ne peut donc être question de justice dans ces circonstances. Pour qu'une société fonctionne, il faut que ses citoyens respectent un certain nombre de règles dont celles relatives à la justice. Cela signifie que rendre la justice doit être du ressort unique de l'État. Aucune forme de justice privée ne peut être admise. C'est la porte ouverte à l'arbitraire. On commence par décider de la mort des assassins impunis et des violeurs récidivistes, puis de celle des mendiants, viennent ensuite les sympathisants des mouvements politiques alternatifs et les syndicalistes et, par la suite, on étend cette pratique à l'infini : instituteurs, indigènes, étudiants, etc. La justice privée peut s'entendre dans un sens très large puisqu'elle n'est pas fixée par des règles écrites, les lois, mais qu'elle est du ressort de chaque justicier, de sa subjectivité, de son mode de pensée et de son intérêt personnel.

2-3-5 L'exemplarité

Si le « nettoyage social » existe, c'est également pour sa valeur symbolique. Nous avons dit que le but recherché est généralement la mort des « déviants » car c'est la seule solution jugée valable, mais par cette mort, les responsables espèrent aussi le retour à la « normalité » d'autres individus. Ils

estiment que les personnes qui appartiennent aux catégories censurées, et qui sont toutes conscientes du danger, peuvent par crainte de subir le même sort que leurs compagnons changer leur mode de vie. Le « nettoyage social » présente donc également en lui-même une justification à sa propre existence : chaque victime constitue aux yeux des assassins un « déviant » de moins et, en même temps, cette mort est censée dissuader d'autres « coupables » et ainsi diminuer encore le nombre des marginaux. Pour les responsables, le « nettoyage social », par cette fonction, est donc doublement efficace. Ce type d'assassinat admet une dimension symbolique. Il vise à intimider les personnes porteuses d'une identité condamnée et à donner une leçon à ceux qui chercheraient à intégrer un de ces groupes ⁽⁷⁵⁷⁾.

En effet, il ne constitue pas seulement un châtiment pour ceux qui appartiennent, dans le présent, à une catégorie marginale. Il s'agit également de dissuader l'adhésion de nouveaux membres et donc le renouvellement des groupes incriminés. On voit même assez fréquemment des personnes assassinées pour avoir appartenu par le passé à une catégorie rejetée. Le cas le plus fréquent semble être celui des membres des bandes de délinquants qui sont éliminés même après avoir repris une vie « normale ». La raison réside apparemment dans le fait que les « escadrons » ne considèrent pas, comme nous l'avons souligné, la réinsertion définitive comme étant possible. Le « nettoyage social » revendique donc un caractère d'exemplarité et de prévention très forts qui sont, avant tout, basés sur la terreur. Car les méthodes employées, la torture et la mort, sont principalement destinées à l'élimination des *desechables* mais également à la diffusion de la terreur. Par l'usage de la violence, on cherche à donner une leçon sur les conduites à adopter et sur celles qui sont interdites ⁽⁷⁵⁸⁾.

⁷⁵⁷- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, p.4.

⁷⁵⁸- CAMACHO A., GUZMAN A., op. cit., p.159.

Cette exemplarité peut aisément se constater au niveau du *modus operandi*. Les corps, par exemple, sont toujours abandonnés de manière à être facilement retrouvés et tout est mis en oeuvre pour que le mobile du crime soit découvert. Les communiqués adressés aux médias et les affichettes laissées sur les cadavres font partie de cette mise en scène. Pour que cette dissuasion fonctionne, il faut que les compagnons de la victime soient au courant du meurtre et de sa justification. Les auteurs de ces assassinats recherchent ainsi toute publicité pouvant être faite autour de ces actes. Pour effrayer les marginaux, la torture et les mutilations sont également utilisées. Elles permettent de châtier plus violemment la victime mais aussi de renforcer le caractère horrible des exécutions. Certains groupes n'hésitent pas à commettre des mutilations liées aux actes reprochés à la victime. Par exemple, les voleurs ont les mains amputées et les violeurs sont castrés. On cherche ainsi à montrer que la victime a péri par où on estime qu'elle a pêché. En 1989 par exemple, on retrouva dans le District capital le corps d'un « enfant des rues » qui présentait trois impacts de balle dans l'estomac, un dans la tête et avait la bouche fermée avec la colle qu'il avait l'habitude de respirer : on condamnait ainsi sa toxicomanie ⁽⁷⁵⁹⁾. Dans le même but, les « escadrons » attaquent souvent leurs victimes au moment même où elles affichent les comportements condamnés. Les prostituées sont ainsi attaquées lorsqu'elles pratiquent la prostitution, les toxicomanes lorsqu'ils se droguent, etc. Le fait qu'il s'agit de meurtres en série joue également en faveur des assassins. Ainsi l'effet produit est plus grand et chaque membre de la catégorie visée comprend qu'il est une victime potentielle. Le discours des « travailleurs sexuels », par exemple, reflète bien cette réalité. Ils savent que leur tour peut venir et qu'il viendra sûrement s'ils ne modifient pas leur mode de vie, exprimant au passage un certain fatalisme.

Comme nous l'avons déjà vu, le principal but des responsables du « nettoyage social » est l'élimination de certaines couches de la population. Le

⁷⁵⁹- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.62.

meurtre est le moyen le plus couramment utilisé. Néanmoins, afin de faire disparaître les « indésirables », certains groupes appliquent d'autres méthodes que le seul meurtre, méthodes liées au caractère exemplaire de cette violence et à la dissuasion. Carlos Eduardo Rojas regroupe ces pratiques sous trois appellations distinctes : discipliner, déplacer et confiner. Tout d'abord, les partisans du « nettoyage social » cherchent à discipliner les personnes appartenant aux grandes catégories définies mais également les autres. Un « escadron » de Medellin affirmait ainsi « nous recommandons aux honnêtes gens de ne pas rester après minuit dans les rues car les honnêtes gens n'ont rien à faire à cette heure-là hors de leur maison » ⁽⁷⁶⁰⁾. Les règles à suivre et l'exemple donné concernent donc aussi bien les marginaux que le reste de la population. Les responsables de cette violence ont établi un ensemble de règlements qui doivent, selon eux, régir la société en vue d'y assurer un certain ordre social. Il faut donc que ces règles soient respectées et c'est là qu'intervient le « nettoyage social ».

La volonté d'exemplarité a également pour conséquence le déplacement forcé de certaines populations. Une minorité de groupes de « nettoyage social » considèrent l'assassinat comme une solution extrême et avant d'en arriver là, préfèrent essayer d'autres solutions, telles que le déplacement forcé. Pour d'autres, il s'agit plutôt de la première étape d'un processus qui débouchera forcément sur la mort. Dans le cadre du « nettoyage social », le déplacement forcé a notamment été utilisé par les « Milices populaires » au sein des quartiers pauvres. Elles cherchaient à rejeter certains individus jugés « nuisibles » vers d'autres quartiers, voire d'autres villes. Le premier moyen consiste à employer les menaces. Si elles ne sont pas suivies d'effet, elles débouchent alors sur des exactions dont la plus extrême sera la mort. On veut donner le sentiment que tout était calme auparavant dans ce quartier et que la situation s'est dégradée à cause de la présence ou de l'arrivée

⁷⁶⁰- *El Mundo*, « Misterioso cassette ».

de certains individus. Ces personnes sont donc « invitées » à quitter les lieux afin que les habitants récupèrent la tranquillité disparue ⁽⁷⁶¹⁾. Cette « invitation » est généralement rendue publique par des affiches ou des tracts qui annoncent également le délai fixé avant l'accomplissement de la sentence. Ainsi, à Cali en 1983 « Le groupe » annonça : « pour la restauration de la tranquillité et de la sécurité des citoyens [...], le délai fixé à tous les délinquants pour qu'ils abandonnent la ville est terminé » ⁽⁷⁶²⁾. Mais les menaces peuvent être plus violentes. Ainsi à Aguachica (Cesar) en 1985, le groupe « Terminator » envoya par la Poste la tête d'une de ses victimes à l'un de ses compagnons de débauche. Dans le paquet figurait une note qui avertissait que cela pourrait être également son sort s'il n'abandonnait pas la ville ⁽⁷⁶³⁾. Le « nettoyage social » peut donc user de menaces, réelles ou virtuelles, destinées à « nettoyer », par exemple un quartier, grâce au déplacement forcé des « indésirables ». Ici aussi l'exemplarité joue un rôle important. Cet aspect montre, une fois encore, que la vision adoptée est locale et presque individuelle. En effet, ces déplacements, tout comme le « nettoyage social », ne constituent pas une solution nationale et collective aux problèmes de la communauté. Il ne s'agit que d'un pis-aller à des problèmes particuliers très ciblés.

L'exemplarité du « nettoyage social » permet donc, selon les responsables, de discipliner et de déplacer les êtres « nuisibles ». Mais elle rend aussi possible leur confinement qui est perçu par certains comme une solution, ne serait-ce que partielle. Le fait de confiner certaines catégories d'individus dans un espace limité, c'est-à-dire de les obliger à rester dans un ghetto, est une pratique plus subtile. Les seules personnes au courant sont les victimes et les auteurs de cette mesure ⁽⁷⁶⁴⁾. En ce qui concerne Bogota, un des meilleurs exemples consiste à reprendre le cas de la campagne menée en 1993 dans la

⁷⁶¹- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.63.

⁷⁶²- Ibid.

⁷⁶³- Ibid.

⁷⁶⁴- Ibid.

localité de Los Martires. Il faut auparavant rappeler que cette zone a une forte activité commerciale mais qu'elle se situe également proche de différentes *ollas* et de lieux connus pour être fréquentés par de nombreux indigents et délinquants. D'ailleurs, Los Martires jouxte le secteur du « Cartucho » connu pour être une des plus dangereuses « zones noires » du District capital. Dans le « Cartucho », les cas d'assassinats dus au « nettoyage social » sont extrêmement rares. En revanche, dans les zones qui limitent ce secteur, à partir notamment de l'Avenue Caracas, les meurtres de ce type sont beaucoup plus fréquents. On s'aperçoit en fait que les groupes qui pratiquent cette violence cherchent à contenir les marginaux dans le « Cartucho », c'est-à-dire à les confiner dans un seul lieu. Lorsque ceux-ci tentent d'en sortir, ils sont victimes d'agressions, comme celles survenues en 1993 dans Los Martires, qui sont porteuses d'un message clair : ils sont tolérés s'ils restent dans leur quartier. Si, par contre, ils cherchent à en sortir, ils se condamnent à mort. Selon les observateurs, après l'apparition dans Los Martires des affiches concernant l'annonce des funérailles des délinquants, le nombre des marginaux diminua fortement. Certains pensent que des assassinats furent à la source de cette diminution, des cas documentés ont d'ailleurs été recensés par les O.N.G., mais une partie des « disparus » est en fait sûrement retournée dans des quartiers plus sûrs pour eux comme celui du « Cartucho » ⁽⁷⁶⁵⁾. Le cas de Los Martires peut ainsi être doublement interprété : il s'agissait de confiner les marginaux dans la localité voisine du « Cartucho » mais également de déplacer de force ceux qui s'étaient installés dans Los Martires. Ainsi, Carlos Eduardo Rojas n'hésite pas à dire que ces ghettos, à Bogota et ailleurs, se transforment, sous l'effet du « nettoyage social », en centres de réclusion secrets et en de véritables prisons à portes ouvertes ⁽⁷⁶⁶⁾.

⁷⁶⁵- Ibid., p.64.

⁷⁶⁶- Ibid., p.65.

Les meurtres perpétrés dans le cadre du « nettoyage social » peuvent donc être partiellement expliqués par l'exemplarité recherchée de cette violence. Si la violence entraîne la violence, la disparition de marginaux peut, selon certains, entraîner la disparition d'autres marginaux. Le « nettoyage social » est donc une violence qui semble se nourrir d'elle-même. Pour ses auteurs, assassiner des « déviants » permet de diminuer directement la quantité de ces individus mais ces assassinats jouent également un rôle dans la disparition d'un certain nombre d'entre eux, effrayés par le sort qui pourrait leur être réservé.

2-3-6 « Nettoyage social » et idéologies d'extrême-droite

La dernière des raisons idéologiques qui peuvent expliquer cette violence n'est pas la moindre en terme d'importance. En effet, l'étude du « nettoyage social » fait clairement apparaître en arrière-plan des ressemblances frappantes avec certaines idéologies d'extrême-droite. Mais qu'en est-il réellement ? Ce type d'idéologie est-il vraiment à la base de cette violence et dans quelle mesure est-il responsable de ces actes ? C'est à ces questions que nous allons maintenant tenter de répondre. Mais n'oublions pas que cette pratique est exercée par des individus appartenant à des courants politiques très divers et que l'on peut même dire que le « nettoyage social » couvre l'ensemble de la palette politique, de l'extrême-droite, comme les paramilitaires, à l'extrême-gauche. Car il ne faut pas négliger le rôle des mouvements révolutionnaires et guérilleros (F.A.R.C., E.L.N., certaines « Milices populaires »...) et également l'éventualité que parmi les civils qui pratiquent cette violence, certains soient plutôt politiquement à gauche. Il serait donc incorrect de dire que le « nettoyage social » relève purement et simplement d'une idéologie d'extrême-droite alors que près de 20% des assassinats commis dans ce cadre sont imputés à des groupes d'extrême-gauche

et qu'une autre partie de ces meurtres a pu être commise par des civils favorables à une idéologie de gauche politiquement modérée.

En premier lieu, il nous semble nécessaire de remonter un peu dans le temps et de revenir à la période où deux des principales idéologies d'extrême-droite, le fascisme italien et le nazisme allemand, sont passées au premier plan de l'actualité internationale. Aux alentours de la Seconde guerre mondiale, c'est le libéral Eduardo Santos, élu en 1938, qui était à la tête de la Colombie. À ce moment-là, nombre de Colombiens étaient déjà animés d'un esprit anti-yankee, lié à cette époque-là au problème du Panama et de la croissante influence économique nord-américaine en Colombie. Le président était un francophile convaincu mais ce sentiment n'était pas partagé par la majorité de ses concitoyens. Les catholiques voyaient, au contraire, la France comme le bastion de dangereuses doctrines. Pour autant, les Colombiens n'éprouvaient pas de fortes sympathies pour les pays de l'Axe. L'Italie de Mussolini était appréciée par une minorité en tant que pays latin et catholique mais l'Allemagne nazie, malgré une culture et un niveau technologique souvent admirés, ne recueillait que très peu de sympathies. Au contraire, certains aspects déjà marquants de ce régime, comme son racisme extrême, soulevaient l'indignation ⁽⁷⁶⁷⁾. Seule une minorité de Colombiens, sympathisants fascistes ou nazis, soutenait les puissances de l'Axe.

En Colombie, les courants d'extrême-droite se mirent à se développer dès 1935, notamment au sein du parti conservateur ⁽⁷⁶⁸⁾. Les membres de ce parti ont souvent été accusés d'avoir fait partie des sympathisants des forces de l'Axe. Il est vrai, surtout dans les années 1940-1942, que certains conservateurs furent à l'origine de propos antisémites et d'éloges de Mussolini ou de Hitler. Mais il semblerait que ce courant ait surtout été inspiré par les mouvements

⁷⁶⁷- *Revista Credencial historia*, « 50 años del fin de la Segunda guerra mundial », 1995.

⁷⁶⁸- PÉCAUT D., *L'ordre et la violence, évolution socio-politique de la Colombie entre 1930 et 1953*, p.193.

cléricaux et réactionnaires, admirateurs du Franquisme et du dictateur portugais Salazar. Ces Colombiens étaient de fervents catholiques, défenseurs de la Constitution cléricale et autoritaire de 1886, pour qui la défense de l'ordre ancien était une priorité, surtout dans une société où le monde rural était menacé par la modernisation du pays (⁷⁶⁹). Dès les années 1930, ils choisirent comme leader Laureano Gomez Urdaneta, le chef de file des conservateurs colombiens, originaire du département rural et traditionnellement conservateur du Norte de Santander. Laureano Gomez était obsédé par la crainte d'un cataclysme social engendré par la « sauvagerie nègre et indigène » capable de détruire le pays (⁷⁷⁰). En 1936, invoquant l'exemple de l'Espagne, qui « comme au Moyen Age [...] a été désignée par Dieu pour préserver la civilisation divine du Christ des hordes furieuses de la barbarie », il illustrait pleinement son idéologie (⁷⁷¹). Laureano Gomez recueillait alors l'adhésion d'une large part des milieux populaires conservateurs, notamment dans les campagnes et fut fréquemment accusé d'être un admirateur de Hitler.

Pourtant, en ce qui concerne l'attitude de la Colombie pendant cette guerre, il faut savoir que si elle ne prit pas officiellement position durant les premières années, sa collaboration avec les Alliés et principalement avec les États-Unis ne laissait aucun doute quant à son camp. Le principe de la « Solidarité continentale » qui voulait que toute attaque contre l'un des pays du Nouveau monde constitue une agression contre le continent tout entier dominait alors la politique extérieure des États-Unis (⁷⁷²). Dès le début des hostilités en Europe, la Colombie avait intensifié sa collaboration militaire avec les pays alliés et, au nom de cette solidarité, elle prit de nouvelles dispositions en 1941 lors de l'attaque de Pearl Harbour et de l'entrée en guerre des États-

⁷⁶⁹- MINAUDIER J.P., op. cit., p.236.

⁷⁷⁰- Ibid., p.237.

⁷⁷¹- PÉCAUT D., *L'ordre et la violence, évolution socio-politique de la Colombie entre 1930 et 1953*, p.195.

⁷⁷²- MINAUDIER J.P., op. cit., p.237.

Unis. Elle mit à la disposition des Alliés ses ressources et proposa l'utilisation de son territoire pour réaliser des missions de défense dans cette région du monde. Enfin, elle déclara la guerre aux puissances de l'Axe même si sa participation réelle au conflit resta mineure (⁷⁷³).

À l'égard des ressortissants des pays de l'Axe vivant en Colombie, le gouvernement de Santos puis, dès 1942, celui de Lopez Pumarejo, prit très rapidement des mesures. Dès 1939, la Colombie confisqua leurs biens et ceux des grandes entreprises comme Bavaria ou la compagnie aérienne germano-américano-colombienne S.C.A.D.T.A. qui allait devenir l'actuelle Avianca et dont l'État s'empara de 40% du capital (⁷⁷⁴). Comme dans presque tous les pays latino-américains sous l'influence de Washington, les listes noires, les boycotts, les confiscations, les fermetures d'associations ou d'écoles et l'internement des ressortissants du Reich se multiplièrent (⁷⁷⁵). Mais il faut se souvenir que contrairement aux pays du Cône sud, comme l'Argentine, le Chili ou encore le Paraguay, la Colombie n'avait accueilli que très peu d'immigrants allemands et italiens. L'immigration fut donc limitée avant la Seconde guerre mondiale aussi bien en ce qui concerne les Allemands et les Italiens que les Israélites ; il en sera de même pour l'immigration très spéciale après-guerre des anciens nazis.

Les mesures prises contre les ressortissants des pays de l'Axe existèrent donc mais elles furent à la mesure de cette faible immigration. Les Allemands qui vivaient alors en Colombie furent cependant, quelles que fussent leurs affinités idéologiques, durement traités. Par exemple, une partie de ceux qui résidaient à Bogota fut internée dans des hôtels et des locaux de Fusagasuga et leurs biens furent confisqués. Ce confinement dura pour certains plusieurs années, et même s'ils étaient bien traités, ces années furent difficiles pour leurs familles non internées qui devaient vivre malgré la confiscation de

⁷⁷³- Ibid.

⁷⁷⁴- Ibid.

⁷⁷⁵- BLANCPAIN J.P., *Migrations et mémoire germaniques en Amérique latine*, Strasbourg : Presse universitaire de Strasbourg, 1994, p.294.

leurs biens et de leurs économies. Il semblerait d'ailleurs qu'après la fin de la guerre et de l'internement, une bonne partie des biens confisqués ne furent pas rendus aux internés et resta aux mains de l'État colombien.

Quant à l'attitude de la Colombie à l'égard des Juifs cherchant à fuir l'Europe, elle ne fut pas plus clément. Comme d'autres de ses voisins, elle ferma officiellement ses frontières dès 1936 et n'accorda que quelques rares « visas de tourisme » durant les années 1938 et 1939. Cela n'empêcha pas les milieux pro-nazis colombiens d'accuser ces nouveaux arrivants d'être responsables des tensions et des conflits qui affectèrent alors la vie nationale (⁷⁷⁶). La communauté juive de Colombie ne fut jamais très importante numériquement ; on estime qu'au maximum, dans les années 1950, elle compta entre 10 000 et 12 000 membres. De nos jours, cette communauté ne représente plus que 6 000 personnes environ.

Durant la Seconde guerre mondiale, les rumeurs concernant l'espionnage et les opérations subversives nazis et fascistes allèrent bon train. Ces bruits étaient souvent relayés, comme dans d'autres pays, par les États-Unis toujours prompts à dénoncer l'existence d'une « cinquième colonne ». Il y a quelques années, un ouvrage sur ce sujet fut publié en Colombie. Il déclencha une vive polémique et nombreux furent ceux qui dénoncèrent les thèses soutenues par les deux journalistes auteurs de ce livre. Selon ces derniers, de nombreux espions nazis auraient été présents en Colombie pendant la guerre et certaines zones du pays auraient servi de bases de ravitaillement en combustible pour les sous-marins allemands et également de pistes d'atterrissage clandestines (⁷⁷⁷). Mais ces informations n'ont jamais pu être réellement vérifiées. De plus, on reprocha aux auteurs d'attribuer trop rapidement au nazisme les idées de certains Colombiens comme celles de

⁷⁷⁶- Ibid., p.289.

⁷⁷⁷- DONADIO A., GALVIS S., *Colombia nazi*, Bogota : Planeta, 1986.

Laureano Gomez (plus proche du phalangisme espagnol) ainsi que l'antisémitisme de Lopez de Mesa.

En ce qui concerne les conspirations d'extrême-droite qui virent le jour en Colombie durant la guerre, il convient là aussi d'être prudent avant de les qualifier de purement nazies ou fascistes. En effet, ces mouvements étaient très éclectiques. Ils pouvaient comprendre à la fois des personnes issus des catégories populaires, des intellectuels ou des bourgeois, des militaires ou encore des religieux. Dans le domaine idéologique, cette diversité se ressentait également ; ils étaient avant tout animés par un sentiment anti-yankee et un fort nationalisme et à un niveau moindre par le phalangisme et aussi par le national-socialisme d'Hitler et le fascisme de Mussolini. Entre 1941 et 1945, les conspirations contre les présidents libéraux Santos puis Lopez Pumarejo furent nombreuses mais toutes furent découvertes à temps, à la seule exception du « coup de Pasto ». Le 10 juillet 1944, dans cette ville, le président colombien fut en effet brièvement séquestré par un petit groupe de militaires rebelles mais cet épisode se conclut facilement et n'eut pas de répercussions ⁽⁷⁷⁸⁾.

Les groupes de conspirateurs s'appelaient alors l'« Organisation nationale », l'« Action nationale militaire catholique », la « Légion Condor » ou encore la « Légion colombienne » ⁽⁷⁷⁹⁾. À ce sujet, l'ambassadeur américain en poste à Bogota écrivit à Washington qu'Hitler cherchait désespérément à « augmenter les activités nazies jusqu'à provoquer des coups d'État dans le but de distraire l'attention des États-Unis vers les pays sud-américains au lieu de se concentrer sur l'aide à apporter à l'Angleterre » ⁽⁷⁸⁰⁾. Chacune des conspirations de ce type qui cherchait à prendre le pouvoir échoua grâce aux confessions d'un repent. Ces aveux permirent également de mieux connaître le contenu idéologique de ces mouvements d'extrême-droite. La « Légion Condor », par

⁷⁷⁸- MINAUDIER J.P., op. cit., p.238.

⁷⁷⁹- *Revista Credencial historia*, « Peripecias de los nazis criollos », 1995.

⁷⁸⁰- Ibid.

exemple, avait pour fondement la religion catholique, l'antisémitisme, le nationalisme, la lutte contre la corruption dans les deux grands partis et la renaissance militaire de la Grande Colombie. Son but était d'instaurer un gouvernement provisoire totalitaire. Les ordres donnés afin d'y parvenir précisait notamment qu'il convenait de respecter la vie et les biens des étrangers sauf ceux des Juifs ⁽⁷⁸¹⁾.

D'ailleurs, bien que très limités, des actes violents contre la communauté juive eurent lieu en Colombie à cette époque et juste après-guerre. À Bogota, par exemple, des commandos de jeunes vêtus d'uniformes et portant des emblèmes nazis mirent à sac en 1946 la majeure partie des commerces tenus par des Israélites. Mais d'autres actes laissent entrevoir dans ce pays l'existence après-guerre de groupuscules nazis et fascistes. Ainsi, à Medellin existait le siège d'un mouvement néo-nazi appelé « Jeune Amérique » qui organisa, entre autres, en 1950, un service religieux pour « honorer la mémoire des "victimes" du procès de Nuremberg » devant une foule de fidèles du III^e Reich porteurs de brassards à croix gammée ⁽⁷⁸²⁾.

En résumé, on peut dire que si l'on examine l'histoire de la Colombie, les idéologies d'extrême-droite existent dans ce pays depuis les années 1930 et cela, pour différentes raisons. Les courants qui ont inspiré ces idéologies sont de natures diverses. Ils vont de sentiments locaux, comme le nationalisme vis-à-vis des États-Unis, aux idéologies européennes comme le phalangisme espagnol, le fascisme italien ou encore le national-socialisme allemand. Néanmoins, en ce qui concerne la première moitié du XX^e siècle, on peut dire que la Colombie n'a pas connu de véritable et significative montée de l'extrême-droite, surtout si on la compare à d'autres pays voisins. Il est vrai cependant que dès les années 1930, des groupuscules plus ou moins fascistes apparurent et se multiplièrent, souvent à l'ombre de certaines factions conservatrices. Cela

⁷⁸¹- Ibid.

⁷⁸²- MILZA P., *Les fascismes*, Paris : Imprimerie nationale "Notre siècle", 1985, p.454 et 455.

fut le cas de l'« Action nationale droitiste » de Gregorio Alzate Avendaño ⁽⁷⁸³⁾. Mais ces organisations demeurèrent modestes aussi bien en nombre de sympathisants qu'en puissance et aucune d'entre elles n'acquies jamais la dimension des « chemises noires » italiennes ou des phalangistes espagnols. Cela s'explique peut-être par le fait qu'en Colombie, les deux grands partis traditionnels et leurs satellites occupaient la totalité de l'échiquier politique, allant de la gauche révolutionnaire à la droite radicale ⁽⁷⁸⁴⁾.

La deuxième grande période qui nous intéresse est celle du « nettoyage social », c'est-à-dire, si on inclut le contexte qui aboutit à cette violence, des années 1970 à nos jours. Afin de répondre aux questions que nous nous sommes posée au début de cette partie, il nous faut étudier les mouvements d'extrême-droite actuels et leur importance. Précisons avant tout que les organisations paramilitaires sont à mettre à part en raison de leurs spécificités et de leur évidente idéologie d'extrême-droite.

Une fois les paramilitaires des A.U.C. mis à part, l'étude des organisations d'extrême-droite en Colombie n'est pas chose facile car les mouvements politiques légaux revendiquant ce type d'idéologie, comme par exemple en France le Front national, sont dans ce pays quasiment inexistantes. Seuls restent les groupuscules clandestins, intéressants mais difficiles à étudier.

En effet, en Colombie, et plus largement en Amérique latine, il existe des mouvements qui revendiquent une idéologie fasciste ou nazie. Preuve en est que récemment certaines d'entre elles ont décidé de se regrouper au niveau international et ont ainsi organisé par deux fois déjà les « rencontres idéologiques internationales du National-socialisme ». Le premier congrès fut organisé en avril 2000 au Chili et le second, un an après, eut lieu en Bolivie. Si l'on reprend le communiqué de presse du comité organisateur, ces rencontres avaient pour but de « réveiller le continent » et cela malgré les protestations des

⁷⁸³- MINAUDIER J.P., op. cit., p.237.

⁷⁸⁴- Ibid.

« réactionnaires du système » et du « sionisme juif international ». Parmi la douzaine d'organisations qui participa aux deux congrès, on relève notamment la présence d'un groupe néo-nazi colombien appelé « Proyecto Colombia 88 ». Il faut savoir que le nombre 88 est utilisé par les adeptes du national-socialisme comme une sorte d'acrostiche numérique qui représente l'expression « Heil Hitler ».

À la fin du premier congrès, en mai 2000, le principal organisateur de ces rencontres, le groupe néo-nazi chilien « Patria nueva sociedad » (P.S.N.), publia sur son site Internet les conclusions de cette rencontre. Il annonça notamment que les participants avaient décidé de mettre sur pied un réseau mutuel de communication, de coordination et de coopération au niveau du sous-continent. Il souligna également la proximité idéologique des différents participants en terme de modèles historiques et de conception du national-socialisme mais affirma que les différents délégués avaient rejeté le racisme, la xénophobie et la supériorité raciale et refusaient donc la dénomination de « nazis » ou de « néo-nazis ». Ce à quoi il ajoutait que les participants respectaient la légalité et les institutions et qu'ils rejetaient également l'usage de la violence. Les orientations idéologiques rendues publiques concernaient le thème de la nationalité, de l'écologie et du socialisme (perçu non pas comme le fait le marxisme mais comme une justice sociale). Sur un des documents saisis par la Police chilienne figurait cette phrase : « Je suis pleinement conscient du fait que je vis dans un pays dans lequel parler de pureté raciale, de non-diversité génétique, est un mensonge de lèse-humanité » ⁽⁷⁸⁵⁾. Pour comprendre cette position, il faut savoir que le leader du P.N.S., Alexis Lopez, a pour ambition la création d'un parti politique légal et l'inscription de ce parti sur les listes électorales chiliennes. Il doit donc surveiller mais aussi améliorer

⁷⁸⁵. *La Tercera*, « Gobierno desarticula congreso nazi », 19-04-2000.

son image car il apparaissait deux ans auparavant sur son site Internet vêtu d'un uniforme à croix gammée et faisant le salut nazi (⁷⁸⁶).

Signalons que parmi les participants se trouvait notamment l'espagnol Pedro Varela, président du groupe nazi dissout le « Cercle espagnol des amis de l'Europe », déjà jugé pour apologie du génocide, profanation de tombes israélites et pour avoir frappé dans un parc de Barcelone des travestis, des immigrés et des homosexuels (⁷⁸⁷). D'autre part, durant le premier congrès, des handicapés chiliens furent agressés à Puente Alto par un groupe composé d'une trentaine d'individus porteurs de croix gammées (⁷⁸⁸). Malgré les propos des organisateurs de ces congrès, le « nettoyage » de la société n'est jamais bien loin.

De manière générale et d'après nos recherches, outre les groupes armés et combattants des A.U.C., il semble qu'il existe en Colombie un certain nombre d'autres organisations d'extrême-droite mais dont l'importance reste très limitée. On trouve tout d'abord des groupes néo-nazis comme « Proyecto Colombia 88 » ou encore « Haz rebeldía » qui, sur son site Internet, réécrit l'histoire de la Colombie, en particulier celle concernant la guérilla. D'autre part, il existe également des organisations de type fasciste comme la « Société colombienne de défense de la tradition, de la famille et de la propriété » (la T.F.P.) qui revendique les valeurs classiques de l'extrême-droite, son nom en est un exemple flagrant. Et, en dernier lieu, on recense également dans ce pays de nombreux groupuscules de skinheads dont l'importance est infime. Ces derniers sont les plus facilement repérables. Il s'agit de bandes d'hommes jeunes, en général, qui se regroupent presque entre amis, afin de partager une philosophie commune. Ces valeurs sont souvent issues de l'idéologie nazie comme on peut le constater dans leurs écrits et sur leurs sites Internet. Il existe

⁷⁸⁶- Ibid.

⁷⁸⁷- *La Jornada*, « Buscando al IV Reich », 12-04-2000.

⁷⁸⁸- *La Tercera*, « Gobierno desarticula congreso nazi ».

néanmoins dans ce pays des groupes adeptes des Redskins qui sont donc non-racistes et qui s'identifient à la culture skin principalement au travers de la musique. Le groupuscule « Skinhead Bogota », par exemple, se présente avant tout comme un groupe anti-raciste, alors que « Skinheads nacional-socialistas Colombia », comme son nom l'indique, revendique les thèses nazies, ce qui ne l'empêche pas de compter parmi ses membres une personne d'origine africaine et d'admirer le Pape Jean-Paul II. Un autre groupe, les « Skinhead Colombia », semble assez représentatif du courant néo-nazi. Sur son site Internet, il présente ses idées et ses goûts (musicaux entre autres).

Parmi les textes qu'il propose, « Nous les aryens », issu de *La bible du guerrier aryen* du néo-nazi chilien Paulo E.F. Lopez, met en évidence la conception de l'aryannité des skinheads colombiens. Cette notion repose bien évidemment sur la supériorité de l'homme de race blanche et il est intéressant de voir comment ce concept fondamental du nazisme a été adapté à l'Amérique multiraciale. Les skinheads colombiens, comme d'autres néo-nazis et fascistes latino-américains, se présentent en règle générale comme étant les descendants des Conquistadors ibériques et revendiquent à ce titre leurs liens avec la tradition espagnole. Ils citent ainsi le Cid ou encore les Rois catholiques et montrent toute leur admiration pour la chevalerie espagnole et ses valeurs. Selon eux, ils appartiennent à une catégorie raciale supérieure, c'est-à-dire aux Colombiens descendant des Espagnols et qui n'ont pas mélangé leur sang avec les populations indiennes et d'origine africaine. Ils adaptent ainsi les préceptes du nazisme et de la supériorité de l'homme aryen (dont descendent selon eux les Espagnols). Ce racisme est une part importante de leur idéologie mais ne constitue pas, pour autant, le seul principe adopté des nazis. Certains groupes, comme « Skinhead Colombia » par exemple, revendiquent la totalité de la doctrine nationale-socialiste.

Il convient peut être de rappeler brièvement ici quels sont les grands fondements des idéologies d'extrême-droite, sans perdre de vue qu'une généralisation a toujours des conséquences négatives même si elle peut apporter beaucoup. Présenter les principaux concepts qui animent ce type d'idéologie ne doit pas occulter le fait qu'un mouvement se définit par rapport à une situation précise qui prend en compte des critères spatiaux, temporels et sociaux. Ainsi, il est plus exact de parler de fascismes au pluriel car si ces mouvements ont un fond commun, ils ont également des spécificités issues du passé, des traditions et des structures des pays dans lesquels ils se développent⁽⁷⁸⁹⁾.

De façon générale, on peut dire que les mouvements d'extrême-droite, quelle que soit leur orientation précise et le fait qu'ils soient ou non au pouvoir, partagent traditionnellement les valeurs de la défense de l'ordre dit « naturel » et des traditions, de l'anti-égalitarisme et de l'anti-individualisme, de l'éloge des corps intermédiaires et de la famille en tant que cellules organiques permettant le développement harmonieux de l'individu, etc.⁽⁷⁹⁰⁾ Parmi les valeurs les plus diffusées dans ce milieu, on retrouve avant tout l'ordre, conçu comme « l'agencement déterminé du système social selon les principes d'autorité, de hiérarchie et d'obéissance »⁽⁷⁹¹⁾. Suivant les mouvements, la religion a sa part ou non dans cette définition, et le désordre peut donc être considéré comme une « transgression sacrilège » ou comme le synonyme de l'anarchie, du manquement aux règles collectives, de la déviance et de la marginalité⁽⁷⁹²⁾. Cette définition non religieuse du désordre rappelle d'ailleurs fortement le « nettoyage social ». Pour l'extrême-droite, sauvegarder le mode d'organisation et les valeurs de la société relève d'une nécessité vitale.

⁷⁸⁹- MILZA P., *Les fascismes*, p.132.

⁷⁹⁰- CHEBEL D'APPOLLONIA A., *L'extrême-droite en France, de Maurras à Le Pen*, Bruxelles : Éditions Complexe, 1988, p.33.

⁷⁹¹- Ibid., p.34.

⁷⁹²- Ibid.

L'extrême-droite présente également un rejet de l'intellectualisme et se veut, au contraire, réaliste et pragmatique. Elle se fonde ainsi sur le concret et l'expérience, faisant l'éloge de l'action, voire même de la violence, de l'instinct et de l'inconscient ⁽⁷⁹³⁾. À cela s'ajoute bien sûr un fort nationalisme qui veut que prime avant tout la défense des valeurs nationales, et qui affirme la supériorité de son pays et la nécessité de maintenir l'intégrité de celui-ci. Sont exclus de la vie nationale les personnes jugées « nuisibles » ou « indésirables » ; selon les cas, il peut s'agir des Juifs, des Francs-maçons, des personnes immigrées ou récemment naturalisées, des communistes, des marginaux, etc. D'autre part, l'extrême-droite partage une conception élitiste de la société basée généralement sur l'idée que le respect de l'ordre est tributaire d'une domination nécessaire qui revient à un seul homme ou à une minorité jugée supérieure ⁽⁷⁹⁴⁾. L'organisation idéale se rapproche souvent de l'Église mais surtout de l'Armée et le régime parfait est généralement la dictature autoritaire, qui est l'expression d'un pouvoir hiérarchique absolu. Ainsi, nombre de mouvements ont une véritable horreur de la masse et de la « populace », bien que souvent ils n'échappent pas, eux non plus, à un sens aigu de la démagogie et au populisme. Finalement, le domaine le moins soumis au consensus reste, dans l'extrême-droite, la religion. On peut recenser parmi les partisans de cette idéologie de nombreux catholiques mais on constate également que beaucoup de groupes n'intègrent pas la dimension religieuse et que certains sont même violemment anti-catholiques. Il n'en est pas moins vrai que l'Église en tant que structure hiérarchisée et symbole de pérennité des valeurs et des traditions reste fréquemment un objet d'admiration et de culte dans ce milieu.

Par une application de cette idéologie à différentes réalités, nous avons vu qu'étaient nés ce que les spécialistes nomment « les fascismes ». En

⁷⁹³- Ibid., p.36.

⁷⁹⁴- Ibid., p.52.

Amérique du sud, on a d'ailleurs désigné ce type d'idéologie par le nom de « fascisme créole », c'est-à-dire adapté à la réalité latino-américaine, tout du moins en théorie. Dans l'histoire du sous-continent latino-américain, certains exemples méritent d'être soulignés. Au début des années 1930, le Brésil vit ainsi l'apparition de l'Action intégraliste brésilienne, mouvement fasciste assez important, inspiré notamment par Mussolini mais qui était adapté à la réalité du pays et de l'homme brésilien. De l'avis des spécialistes, le Brésil fut le seul pays d'Amérique latine à avoir connu un « phénomène fasciste de masse » ⁽⁷⁹⁵⁾. Durant la même décennie d'autres pays latino-américains recensèrent des mouvements proches du fascisme créole. Ce fut notamment le cas au Mexique avec le Sinarquisme. Bien qu'il faille se garder des amalgames sommaires, certains aspects de ce mouvement rappellent sans nul doute l'idéologie fasciste ⁽⁷⁹⁶⁾. Dans une moindre mesure, il ne faut pas oublier non plus le Péronisme puisque Peron ne cachait pas son admiration pour les mouvements fascistes européens et surtout pour le fascisme italien. Dans un autre registre, on peut également mentionner les dictatures d'extrême-droite qui naquirent dans le Cône sud durant la deuxième moitié du XX^e siècle avec à leur tête les régimes militaires chilien et argentin.

Cette adaptation au contexte latino-américain, qui peut parfois surprendre dans l'Amérique multiraciale, est toujours d'actualité. Les mouvements d'extrême-droite actuels se réclament toujours du fascisme créole et il existe aujourd'hui dans le sous-continent des groupuscules néo-nazis qui ont adapté ces théories à leur contexte jusque dans l'aspect racial. À titre d'exemple, nous pouvons citer le mouvement néo-nazi mexicain « Orgullo criollo » qui exprime sur Internet sa conception du National-socialisme, conception partagée par les groupuscules néo-nazis colombiens. Dans ce document, tout d'abord, est mise en avant l'importance du nationalisme et du

⁷⁹⁵- BERSTEIN S., MILZA P., *Dictionnaire historique des fascismes et du nazisme*, Bruxelles : Éditions Complexe, 1992, p.133.

⁷⁹⁶- MEYER J., *Le Sinarquisme : un fascisme mexicain ? 1937-1947*, Paris : Hachette, 1977, p. 123.

patriotisme afin que soit « assurés l'existence et le développement de la race et du peuple mexicain » ⁽⁷⁹⁷⁾. Cet aspect racial est abordé à plusieurs reprises notamment lorsqu'il est dit : « le mélange des sang est nocif ». On y critique violemment la démocratie et le communisme et on assure au contraire que l'intolérance et le fanatisme sont des valeurs nécessaires. La justice sociale, les idéaux de noblesse et de loyauté ainsi que l'importance d'une « véritable conscience raciale » sont mis en avant. Certains passages du document se rapprochent beaucoup d'idéologies comme celle du « nettoyage social ». Il est affirmé en effet qu'il est nécessaire de supprimer les « dépravés incorrigibles » et d'éradiquer l'homosexualité, le libertinage sexuel ou encore les drogues. Les membres d'« Orgullo criollo » s'insurgent contre l'absence de morale de la société actuelle et affirment qu'on ne peut se sentir orgueilleux de sa Nation tant qu'il existe des catégories « honteuses ». Ils reconnaissent d'ailleurs que le National-socialisme « ne permet pas le genre de vie facile qu'ont la plupart des gens » ni la médiocrité et l'indiscipline. Le texte s'achève sur un résumé des quatre grands principes exposés par Adolf Hitler : « Dieu, Race, Patrie et Famille ». Ce document éloquent présente parfaitement l'idéologie de ce genre de mouvement et certains de ses principes rappellent étrangement le « nettoyage social ». Mais nous pouvons remarquer qu'il ne fait aucune allusion à l'antisémitisme.

Pourtant nombreux sont les groupes de ce type qui se focalisent sur ce sujet et nous avons ainsi trouvé sur Internet une multitude de documents traitant de la relation entre le National-socialisme et le judaïsme. Rappelons que les informations issues d'Internet sont délicates à manier car elles peuvent n'exprimer que la pensée d'un seul individu et non pas l'idéologie représentative d'un groupe. L'origine et la fiabilité des documents sont toujours soumises à des doutes. Ce moyen de communication et de diffusion, voire de

⁷⁹⁷ _ ORGULLO CRIOLLO, « El Nacional-socialismo », <http://www.libreopinion.com/nacionalista/nazi.html>.

propagande, reste cependant fort intéressant et mérite, selon nous, d'être mentionné ici. Parmi les documents antisémites qui ont le plus retenu notre attention se trouve un texte issu du site Internet du groupe d'origine espagnole « Hispania Gothorum / NuevOrden ». Il s'intitule « Colombie : National-socialisme et judaïsme »⁽⁷⁹⁸⁾ et permet, entre autres, de mieux comprendre comment on peut être à la fois raciste comme l'étaient les nazis et colombien. En effet, le paragraphe sur l'immigration au temps de la Conquête espagnole souligne la présence dans ce pays de Juifs, d'esclaves africains et d'autochtones, ce qui conduisit à un « métissage extrêmement chaotique et singulier ». Ainsi, en Amérique latine, les tenants de l'extrême-droite et tout particulièrement les néo-nazis (principe de l'aryanité) sont favorables à une division raciale de la société latino-américaine dans laquelle domineraient les blancs, issus de l'immigration européenne et surtout espagnole. Les Indiens, les descendants des esclaves africains et les différents métis sont considérés comme « impurs » et donc inférieurs. Les auteurs de ce document insistent également sur la présence en Colombie au XX^e siècle d'Allemands qui jouèrent, selon eux, un rôle important au sein des mouvements national-socialistes colombiens. Mais nous avons déjà signalé qu'en réalité les ressortissants du Reich étaient peu nombreux dans ce pays et que les groupes national-socialistes n'étaient guère que des groupuscules sans réel pouvoir. Le texte se plaît pourtant à accentuer cette présence et rappelle l'existence de revues spécialisées comme *Obrero católico* et la sympathie de certaines personnalités colombiennes comme Laureano Gomez ou Luis Lopez de Mesa. Le reste du document est consacré à la dénonciation classique des activités des Juifs en Colombie allant jusqu'à les accuser du meurtre de Jorge Eliecer Gaitan et du chaos qui s'ensuivit mais également de la mainmise sur l'actuelle vie politique et économique du pays. Les auteurs concluent en affirmant que la Colombie néanmoins « compte de

⁷⁹⁸. HISPANIA GOTHORUM / NUEVORDEN, « Colombia : Nacional-socialismo y judaismo », <http://www.nuevorden.org/Colombia1.htm>

nombreuses personnes honnêtes et des national-socialistes de plume et d'action » qui sont disposés à tout pour leur pays et pour leurs convictions. Le texte s'achève par un « Heil Hitler » ⁽⁷⁹⁹⁾.

Le discours des actuels sympathisants et membres des groupes fascistes et néo-nazis colombiens illustre ce que nous venons de voir. L'étude du « Livre des visites » du site Internet du groupuscule néo-nazi colombien « Haz rebeldía » en dit long. Les personnes à l'origine de ces propos sont des visiteurs du site. Le 28 juillet 2001, un homme se connecta apparemment depuis Medellin et laissa comme commentaire « Je pense que la population blanche en Colombie est en train de disparaître ; au lieu de purifier la race, la mode est aux noirs et à Medellin ils sont en train de se mélanger aux blancs [...] on devrait faire des campagnes pour arrêter le métissage ». D'autres laissèrent également des messages afin de dénoncer les « envahisseurs nord-américains et espagnols » et « le sionisme et le capital ». Un homme prétendant écrire depuis le Mexique affirma également que « L'orgueil créole doit reprendre sa place sur notre continent, nous devons nous unir toujours plus et nous entraider afin de récupérer l'ordre naturel des choses » ⁽⁸⁰⁰⁾.

L'existence d'organisations d'extrême-droite en Colombie ne fait donc aucun doute. Mais ces groupes sont hautement hétéroclites tant au niveau de leur composition que de l'idéologie dont ils se réclament. Nous avons déjà dit que les groupes paramilitaires constituent une exception. En ce qui concerne les autres, ils ont en commun d'avoir une importance assez négligeable. Ainsi, ils ne jouent pas de rôle dans la vie politique du pays contrairement à d'autres mouvements, comme par exemple en Europe (France, Autriche, Suisse...). Cette situation est due, entre autres, à l'existence d'une influente organisation paramilitaire. En effet, la Colombie possède une spécificité unique en Amérique latine : un puissant mouvement armé dont l'un des objectifs majeurs est la lutte

⁷⁹⁹- Ibid.

⁸⁰⁰- HAZ REBELDIA, « Guestbook », <http://www.hazrebeldia.8m.com>

anticommuniste, qui domine l'actualité du pays depuis des années. Les paramilitaires sont partout : ils règnent sur la vie quotidienne des Colombiens depuis les années 1980, comme le prouve régulièrement, voire quotidiennement, la une des médias. Ils mettent ce pays au ban des nations et pèsent très lourd dans l'échec actuel du processus de paix. Sur l'échiquier politique, ils se situent sans équivoque à l'extrême-droite puisque leurs fondements idéologiques reposent sur la lutte contre le communisme et la corruption, le nationalisme, la conservation de l'ordre établi, etc.

Les Colombiens favorables aux idéologies d'extrême-droite peuvent donc aisément se retrouver dans ce mouvement. D'autant qu'il est présent sur quasiment tout le territoire national, aussi bien en milieu rural qu'urbain. Son discours est extrémiste puisqu'il prône la mort des « déviants », qu'il s'agisse des marginaux ou des « déviants » politiques, et il applique lui-même cette sanction, sans aucune limite. Pour autant, les A.U.C. ne revendiquent pas directement une idéologie en provenance d'un autre pays (le national-socialisme allemand, le fascisme italien...). Au contraire, pour ces organisations, le nationalisme est une valeur forte et leur idéologie s'applique à la réalité locale et nationale. Il semble donc inexact de les qualifier de nazis, malgré la présence de points communs ; en revanche, leurs pratiques et leur idéologie permettent tout à fait qu'on les englobe dans l'idéologie fasciste en général.

Ainsi, l'existence des paramilitaires, en tant que puissant mouvement d'extrême-droite, fausse la situation de cette idéologie en Colombie. Les groupes clandestins néo-nazis et fascistes semblent étrangement absents dans le pays mais, en même temps, il existe des groupes d'extrême-droite (les A.U.C.) dont la réputation et la violence ont dépassé les frontières et accaparé la vie nationale. Nous avons dit que la Colombie, au début du XX^e siècle, n'avait pas connu de réelle montée de l'extrême-droite en raison notamment du fait que les deux partis traditionnels détenaient le monopole de la vie politique nationale. De la même manière, il semblerait aujourd'hui que les groupes d'extrême-

droite ne peuvent exister pleinement en Colombie en raison du monopole détenu dans ce domaine par les paramilitaires.

En ce qui concerne les fondements idéologiques de l'extrême-droite qui se retrouvent dans l'idéologie propre au « nettoyage social », on peut dire, en premier lieu, qu'on remarque effectivement un certain nombre de points communs. C'est le cas, par exemple, des victimes (réelles ou potentielles) communes comme les homosexuels et également les malades mentaux. Parmi ces fondements, un des plus primordiaux est la conception de l'ordre et son importance. Nous avons en effet déjà vu qu'aussi bien parmi les responsables du « nettoyage social » que parmi les partisans de l'extrême-droite la conservation de l'ordre dit naturel est un élément primordial. Ils ont en commun de vouloir lutter contre l'anarchie, la marginalité et la déviance. Pour eux, la société ne doit pas être égalitaire et démocratique mais, au contraire, elle doit être dirigée par une élite sur la base d'une vision hiérarchisée dominants/dominés. On comprend alors pourquoi une minorité de Colombiens est prête à aller jusqu'à l'homicide. Ils pensent représenter l'élite chargée de veiller à la conservation de l'ordre établi pour le bien de la communauté dans son ensemble.

Un autre point commun est celui de l'obéissance et notamment du respect des règles sociales. Les mouvements d'extrême-droite sont très sensibles aux notions de soumission, d'obéissance, etc. Au même titre, les « escadrons » cherchent à soumettre à leur idéologie les marginaux et à faire respecter les normes sociales. Leur but à tous est donc le maintien de l'intégrité de la Nation, dans un esprit nationaliste, ce qui les amène à pratiquer l'exclusion. En effet, les idéologies comme le fascisme ou le nazisme et celle du « nettoyage social » sont excluantes. Les premières le sont envers les Juifs, les tziganes, les homosexuels ou encore les communistes. La deuxième se concentre, comme nous l'avons vu, sur les « déviants » sociaux, c'est-à-dire essentiellement les délinquants et les

marginaux. Un autre point commun est l'intolérance portée à un niveau extrême.

Toutefois, on peut remarquer certaines divergences. La plus importante concerne l'identité des groupes rejetés. Dans le « nettoyage social », il s'agit de personnes appartenant à des groupes différents mais ayant tous en commun un niveau socio-économique faible, voire très faible. Il n'y a pas d'agressions sur des personnes socio-économiquement favorisées, bien que l'homosexualité puisse évidemment se rencontrer parmi les Colombiens aisés. La pauvreté joue dans le « nettoyage social » un rôle clé, ce qui n'est pas vrai chez les fascistes et les nazis. D'autre part, d'après les informations dont nous disposons actuellement, ceux qui pratiquent cette forme de violence ne s'en sont jamais pris à des personnes en raison de leur religion (notamment judaïque) ou de leur orientation politique. Quant à l'aspect racial qui est fondamental chez les nazis et parfois aussi chez les fascistes, il ne joue un rôle dans la violence qui nous occupe que si la pauvreté y est liée. De manière générale, on peut dire que le « nettoyage social » ne comporte pas d'aspect raciste à proprement parler.

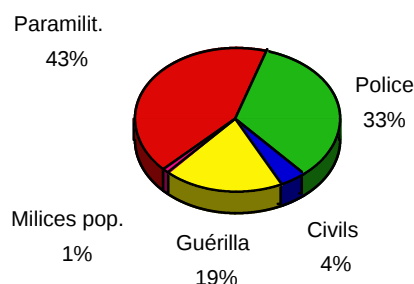
Une autre différence notable concerne l'apparence physique des membres de ces deux catégories. En effet, certains membres de l'extrême-droite, comme les nazis et néo-nazis, aiment exhiber leur appartenance idéologique par le biais de vêtements, d'accessoires ou de coupes de cheveux particulières. À l'inverse, ceux qui participent ou adhèrent au « nettoyage social » ne présentent jamais de signes extérieurs permettant de les repérer facilement, ce qui se comprend bien puisque les organisations qui pratiquent le « nettoyage social » sont toujours des groupes clandestins et illégaux. Cela peut être vrai à différents niveaux ; les regroupements de civils le sont extrêmement alors que les paramilitaires ou la guérilla, en raison de leurs activités habituelles, le sont moins.

Par ailleurs, l'idéologie du « nettoyage social » est dénuée de dimension politique au sens strict du mot. Les responsables de cette violence pensent remédier à des problèmes sociaux concrets, tels que la délinquance, et ne recherchent donc pas un rôle dans l'échiquier politique national et encore moins à prendre le pouvoir. À l'opposé, les mouvements d'extrême-droite admettent dans leur grande majorité une forte dimension politique. On le voit parfaitement avec le parti national-socialiste d'Adolf Hitler, avec le mouvement de Mussolini ou encore actuellement avec les partis politiques légaux européens (France, Italie, Autriche, Belgique...). Cette différence se manifeste également par l'absence de chef charismatique dans le « nettoyage social ».

On peut affirmer qu'outre les paramilitaires, certains groupes à l'origine de campagnes de « nettoyage social » s'apparentent à l'extrême-droite de façon très marquée. Il s'agit alors de petites structures composées de fascistes et néo-nazis colombiens, souvent de skinheads, peu nombreux et sans réelle envergure politique. Mais ces individus ne représentent qu'une partie infime des responsables. Les témoignages recueillis par la presse et les O.N.G. tendent à prouver qu'ils ne sont à l'origine que de très peu d'agressions et d'ailleurs ils ne figurent pas à titre individuel dans les statistiques officielles. On peut supposer que les rares fois où ils se trouvent impliqués dans le « nettoyage social », ils sont classés dans une grande catégorie préexistante, notamment dans celle des civils, sans plus de précisions. À notre avis, en Colombie, la plupart des groupes de « nettoyage social » n'appartiennent pas directement à l'extrême-droite, c'est-à-dire qu'ils ne se présentent pas comme des fascistes ou des néo-nazis. L'étude déjà présentée des auteurs de ce type de crime, de leurs revendications et de leurs communiqués confirme cette impression. Cependant, il est fondamental d'ajouter que, parmi eux, on trouve néanmoins de nombreuses personnes qui sans appartenir réellement à l'extrême-droite, partagent consciemment ou non, cette idéologie. Il peut s'agir de civils mais également de militaires ou de policiers.

Dans ce domaine, comme nous l'avons déjà signalé, les paramilitaires sont à mettre à part, car ils constituent sans aucun doute une exception dans la mesure où leur idéologie officielle et leurs pratiques, tel que leur violent anticommunisme, renvoient directement à l'extrême-droite. En ce qui les concerne, il n'y a aucune ambiguïté sur ce sujet. Pour cette raison, ils faussent la situation puisqu'en même temps, ils sont depuis quelques années les principaux responsables du « nettoyage social » (revoir graphique ci-dessous ⁽⁸⁰¹⁾) et les seuls auteurs de cette violence à être ouvertement d'extrême-droite. Ainsi, lorsqu'il s'agit des organisations paramilitaires, on peut dire que le « nettoyage social » est lié à l'idéologie d'extrême-droite sans aucun doute.

Responsables présumés des assassinats relevant du
« nettoyage social » entre janvier 1993 et août 1995



Mais le « nettoyage social » ne peut être simplement considéré comme une manifestation du fascisme traditionnel, ce qui serait une simplification grossière du problème. Il serait, à la limite, plus approprié de considérer cette pratique comme dépendant d'une idéologie fasciste créole. À nos yeux, cette violence et ses auteurs relèvent avant tout d'une réaction spontanée, presque « naturelle », issue directement d'un mélange d'éléments locaux et qui ne peut être comparé directement avec les organisations

⁸⁰¹- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, p.26.

d'extrême-droite traditionnelles. Même si, comme nous venons de le voir, il existe de nombreuses relations entre cette violence et ce type d'idéologie.

Le « nettoyage social » est donc une violence extrêmement complexe qui, si elle semble parfois correspondre à une idéologie d'extrême-droite, ne relève pas distinctement et directement d'une idéologie politique comme on l'entend traditionnellement. Il semblerait que cette pratique soit dans son ensemble plus pragmatique que politique et qu'elle soit, avant tout, la résultante d'une association d'éléments locaux que nous tentons ici de mettre au jour.

En guise de conclusion à cette partie, nous pouvons souligner à nouveau la complexité du « nettoyage social » : les raisons qui peuvent expliquer son apparition, son développement et sa persistance sont nombreuses. Nous avons vu, tout d'abord, le rôle essentiel joué par le contexte de violence généralisée que connaît la Colombie depuis de nombreuses années. En l'occurrence, les Colombiens ont un très lourd passé, et les séquelles de l'époque de la « Violence » sont encore perceptibles. Ce pays possède en effet la particularité d'avoir un des plus forts taux d'homicide du monde. Ce contexte entraîne diverses répercussions dont notamment une banalisation du mal et donc de la violence.

En deuxième lieu, nous avons mis en exergue les éléments qui, dans la situation socio-économique du pays, étaient susceptibles d'expliquer l'existence de ce phénomène. Nous avons, entre autres, mis l'accent sur le parallélisme entre le problème de la pauvreté et celui de la criminalité et de la délinquance dont les taux sont très importants en Colombie. Nous avons à cette occasion insisté sur le fait que la pauvreté n'est pas directement et mécaniquement source de conflit et de violence mais qu'en même temps, on ne peut nier les relations étroites qui unissent la misère et différentes formes de

violences, comme celles liées à la délinquance par exemple. Il faut d'ailleurs ajouter à cela, la corruption qui règne au sein des organismes de sécurité de l'État et qui participe, elle aussi, à l'extension de la violence. Dans un domaine proche, nous avons eu l'occasion d'évoquer, bien que brièvement, les problèmes de la justice et son manque d'efficacité. L'impunité généralisée qui en résulte peut ainsi être considérée comme responsable d'une partie des violences et notamment de celles relatives au « nettoyage social ».

D'autre part, nous nous sommes attachée à l'extrême importance qu'a eue l'apparition, dans les années 1970 et 1980, de phénomènes nouveaux dont le plus important est sans conteste le narcotrafic. Il constitue un élément-clé de la violence qui nous intéresse, par les bouleversements qu'il a imposés. L'essor des grands cartels a, en effet, entraîné une radicalisation du monde des marginaux et de celui de la délinquance et a contribué à l'explosion de la violence générale. L'essor du trafic de drogue a engendré le *sicariato* et a donné naissance à une nouvelle « culture » qui est venue aggraver la crise des modèles culturels traditionnels. Pour ce qui touche au « nettoyage social », le narcotrafic est un fait essentiel mais également complexe. Il a participé à l'augmentation de la violence, de la corruption ou encore de la délinquance mais, en même temps, il a aussi pris part au « nettoyage » de la société, notamment par l'intermédiaire du M.A.S.

D'autres éléments se sont ajoutés, comme la perception que les Colombiens ont de leur réalité et cela a aussi un poids important. Le sentiment d'insécurité et la peur ont donné lieu à des dérives, dont certaines, comme le « nettoyage social » sont extrêmes. Nous avons eu l'occasion d'aborder le thème de la ville en tant que « catalyseur » des violences et d'insister sur le poids des imaginaires sociaux urbains et de la récupération de l'espace public urbain.

Dans le domaine idéologique, nous avons tenté de mettre en évidence les aspects les plus importants. Le refus de la différence et l'intolérance dans son ensemble sont des points décisifs. Nous avons aussi

évoqué le manque de solidarité et surtout la légitimité que semble recevoir cette pratique parmi la population, même si les participants ne sont qu'une minorité. L'acceptation de cette violence et la tolérance qui l'accompagne méritent d'être soulignées. On peut, dans ce domaine, montrer du doigt en Colombie une certaine absence d'éthique sociale. En outre, notre travail à ce niveau a insisté sur l'importance pour les criminels à l'origine du « nettoyage social » de la conservation et éventuellement de la restauration de l'ordre public. Nous avons vu que cette vision est également liée au concept de la justice privée et du droit à en faire usage. De plus, les faits montrent que cette violence aspire à l'exemplarité, qui, elle aussi, est très lourde de conséquences. Au plan idéologique, le dernier élément, mais pas le moindre, est celui qui a trait à l'idéologie d'extrême-droite. Nous avons essayé de dégager les similitudes mais aussi les divergences qui peuvent exister entre le « nettoyage social » et ce genre d'idéologie.

Les dernières raisons à même d'expliquer l'existence de cette forme de criminalité concernent la crise institutionnelle de l'État colombien. Au cours de notre recherche, nous avons eu l'occasion à maintes reprises d'attirer l'attention sur les dysfonctionnements de l'État et sur leur incidence. Mais eu égard à l'importance des raisons institutionnelles, il nous faut insister davantage sur cet acteur primordial, l'État. Nous allons donc lui consacrer notre dernière partie.

Avant cela, nous souhaiterions conclure ici en disant que certaines des causes envisagées précédemment ne sont pas l'exclusivité de la Colombie. Les seules qui le soient vraiment sont l'ampleur de la violence généralisée et le narcotrafic, surtout tel qu'il se manifestait à l'époque mémorable des cartels de Cali et de Medellin. Si le « nettoyage social » sévit en Colombie sous une forme aussi développée et depuis aussi longtemps, c'est que c'est dans ce pays, et non dans un autre, que tous les éléments de ce mélange délétère sont réunis.

PARTIE III : L'ÉTAT COLOMBIEN

Jusqu'à maintenant nous avons présenté le phénomène du « nettoyage social » ainsi que les raisons pouvant l'expliquer, tant sur le plan dit contextuel que sur celui de l'idéologie. Cela nous a permis de mettre en évidence l'existence en Colombie de différents éléments qui viennent se greffer les uns aux autres et former ainsi ce que nous avons appelé un « cocktail explosif », qui est à l'origine du « nettoyage social ». Mais il manquait à ce mélange l'élément faisant figure de détonateur. Ce rôle fondamental est détenu, selon nous, par l'État colombien. C'est pourquoi il nous a semblé nécessaire de lui consacrer toute une partie, tant le sujet est important. L'État est composé d'une population, d'un territoire et d'un pouvoir politique. Nous allons avant tout nous intéresser à ce dernier point mais nous n'oublierons pas, pour autant, la dimension symbolique de l'État.

Nous allons avoir l'occasion d'utiliser à maintes reprises les notions de « Nation » et surtout d'« État ». La Nation est une communauté vivante (généralement reconnue et aimée sous le nom de patrie) qui peut être, parfois, partagée en plusieurs États. L'État, lui, représente une communauté juridique, c'est-à-dire un ensemble d'individus soumis à une même législation et à une même autorité politique. D'une façon très simplifiée, on peut dire que l'État correspond au gouvernement et à l'ensemble des structures par lesquelles il peut exprimer son pouvoir. Nous aurons l'opportunité notamment de revenir sur la notion d'État de droit et sur la manière dont elle est perçue dans cette région du globe. Nous verrons qu'elle est souvent ignorée. L'État y est considéré comme étant le lieu et l'instrument du pouvoir et le Droit représente un des outils dont dispose ce pouvoir et non pas « un vecteur possible de la

citoyenneté » ⁽⁸⁰²⁾. L'État qui apparaît en Amérique latine au XIX^e siècle n'a rien à voir avec la définition d'un État théorique ou abstrait ; au contraire, comme nous le verrons pour la Colombie, il défend toujours les intérêts d'un groupe particulier, contre ceux d'un ou plusieurs groupes. La légitimité de cet État n'est alors reconnue par la population que s'il satisfait ses besoins vitaux et ses nécessités secondaires ⁽⁸⁰³⁾. Nous serons amenée dans le cas colombien à nous demander si l'État répond à ces besoins et comment sa légitimité, ou son illégitimité, est perçue par les citoyens.

Si le « nettoyage social » existe en Colombie sous une forme extrêmement développée, par comparaison à d'autres pays voisins, c'est en raison des éléments déjà mentionnés mais aussi des spécificités de l'État colombien. Les ingrédients du « cocktail » peuvent expliquer le surgissement de cette violence mais seul l'État a permis son apparition, son développement et sa persistance. En effet, les raisons contextuelles et idéologiques que nous avons mises en avant peuvent expliquer en Colombie le désir de « nettoyer » la société, mais comment se fait-il que l'État n'ait pu empêcher l'extériorisation d'une telle pulsion collective ? Comment peut-on comprendre qu'il n'ait pas rempli son rôle et se soit montré incapable d'endiguer ce type de délinquance ? Depuis le début du « nettoyage social », c'est-à-dire à la fin des années 1970, et jusqu'à aujourd'hui, au début du XXI^e siècle, cette violence perdure en Colombie depuis plus de vingt ans.

Du point de vue historique, nous nous intéresserons à l'évolution de l'État colombien des origines jusqu'au tout début du XXI^e siècle. En ce qui concerne directement le « nettoyage social », la période est considérablement plus réduite puisqu'elle ne comprend pour l'instant qu'un peu plus de deux décennies. Nous évoquerons donc les années 1980 mais notre travail nous

⁸⁰²- COUFFIGNAL G., « Démocratisation et transformation des États en Amérique latine » in *L'Amérique latine : vers la démocratie ?*, Bruxelles : Éditions Complexe, 1993, p.36.

⁸⁰³- Ibid., p.37.

amènera à nous intéresser tout particulièrement à la période qui a débuté en 1991 lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution. En effet, ce texte fondamental nous offre une base idéale pour notre étude. Nous nous y référerons donc fréquemment.

Nous montrerons qu'en raison de ses spécificités, l'État colombien est responsable de la violence et tout particulièrement du « nettoyage social » mais qu'il l'est aussi à cause de l'implication dans cette pratique de certains de ses agents (policiers, militaires...) et également parce qu'il ne fait pratiquement rien pour y mettre fin. Nous insisterons avant tout sur la fragilité de cet État et sur ses dysfonctionnements. Mais pour comprendre cette situation de l'État colombien, il est nécessaire de remonter le temps afin de revenir à l'histoire lointaine du pays, notamment à la période coloniale et aux années qui ont suivi l'indépendance. Certes notre propos n'est pas de retracer l'histoire complète de la Colombie. Nous ferons seulement allusion à des fragments de ce passé, à ceux susceptibles d'expliquer les imperfections de cet État. Afin de le comprendre vraiment, il nous faudra également parler de son système politique car il a joué, et joue encore, un rôle considérable. Nous aurons ainsi l'occasion de nous arrêter sur un de ses aspects fondamentaux : le bipartisme. Cela nous permettra, par la suite, d'évoquer la fragilité de l'État colombien ainsi que son apparente précarité. Nous pourrons alors souligner combien en Colombie la réalité s'écarte de la théorie à partir de l'exemple, relativement récent, de la Constitution de 1991. Nous analyserons les différents dysfonctionnements de l'État, points qui ont déjà retenu notre attention car ils jouent un rôle souvent indirect mais considérable dans le « nettoyage social ». Une partie sera ensuite entièrement consacrée au problème du système judiciaire et de l'impunité en raison du caractère fondamental de ce thème dans la violence qui nous occupe. Avant de conclure, nous nous attacherons aux partenaires qui auraient pu et qui pourraient modifier cette situation. Nous

accorderons un intérêt tout particulier à la société civile ainsi qu'à l'Église colombienne.

1- Retour en arrière

Comme nous venons de le dire, seul un rappel historique est à même de nous éclairer sur la fragilité de l'État colombien, mais nous ne pouvons ici retracer tout le passé de ce pays. Nous avons donc choisi de mettre en avant les éléments pouvant expliquer cette situation, laissant volontairement dans l'ombre l'histoire plus événementielle. Ce retour en arrière nous amènera, en second lieu, à analyser le système politique colombien afin de souligner ses particularités essentielles. Au cours de cette étude, le « nettoyage social » restera en permanence à l'arrière-plan de notre réflexion.

1-1 Rappel historique

Avant d'entamer ce rappel historique, il est nécessaire de souligner quelques points annexes et tout d'abord certains éléments géographiques. Le territoire colombien, contrairement à de nombreux pays latino-américains, est particulièrement compartimenté. En effet, au nord de sa frontière avec l'Équateur, la cordillère des Andes se divise en trois branches presque parallèles, qui se présentent comme des barrières naturelles. Certaines régions, moins accidentées, ne furent pourtant pas plus favorables au peuplement, soit qu'elles aient présenté pendant longtemps une dense couverture végétale (Amazonie, côte pacifique...), soit qu'elles subissent un climat très aride (péninsule de la Guajira) ou, au contraire, de fréquentes inondations (« gouttière » du Bas Magdalena et du Bas Cauca) ⁽⁸⁰⁴⁾. Des chercheurs font remarquer que si ces contraintes géographiques existent, elles ne doivent pas

⁸⁰⁴- GOUËSET V., op. cit., p.171.

pour autant être surestimées et ne peuvent, à elles seules, justifier le caractère inachevé de la Nation colombienne ⁽⁸⁰⁵⁾.

En matière de peuplement, depuis la période précolombienne, ce pays est une sorte d'« archipel humain » constitué d'îlots de peuplement régionaux séparés les uns des autres par d'immenses vides. Cette caractéristique, particulièrement vraie jusqu'au début du XX^e siècle, peut découler en partie aussi de l'absence dans cette région d'un grand empire unificateur, comme celui des Incas ou des Aztèques, et également de l'importante chute démographique consécutive à la Conquête. L'exode rural du milieu du XX^e siècle ne modifia pas cet aspect. En effet, les flux de population ne se répartirent pas harmonieusement mais se concentrèrent dans des « bassins migratoires » clairement délimités. Le fait que ces populations furent polarisées par plusieurs villes est une caractéristique colombienne. De nos jours, les différents fronts de colonisation agraire ont partiellement pallié ce défaut. Néanmoins, la population colombienne reste fragmentée et d'immenses territoires sont encore quasiment inoccupés, notamment dans la partie est ⁽⁸⁰⁶⁾. Cette dispersion concerne aussi les activités économiques. Cette fragmentation régionale et l'existence de zones échappant à l'autorité de l'État sont avant tout le « produit des processus politiques de longue durée qui marquent l'histoire nationale » ⁽⁸⁰⁷⁾. L'histoire de ce pays a donc beaucoup à nous apprendre sur l'État colombien, c'est pourquoi un rappel historique s'impose maintenant.

Lorsque débuta le processus de colonisation au début du XVI^e siècle, les choix que firent les colons espagnols eurent des conséquences durables. Les représentants de la couronne espagnole laissèrent aux colons une liberté totale en matière d'occupation du territoire de la future Colombie. Les premières

⁸⁰⁵. PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.32.

⁸⁰⁶. GOUËSET V., op. cit., p.173 à 178.

⁸⁰⁷. PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.32.

régions de peuplement furent la côte atlantique, l'ouest et le centre-est du pays. Ces trois régions ainsi que leurs agglomérations devinrent très vite des « fiefs provinciaux s'affrontant violemment pour accroître leur domaine d'influence »⁽⁸⁰⁸⁾. Ce fut le cas notamment de Cartagena et de Popayan qui se disputaient alors le contrôle de la région de l'Antioquia. Lors de cette première période de colonisation, les différentes villes ne formaient pas un réseau urbain intégré, notamment en raison du peu d'échanges commerciaux et de circulation des personnes. Il s'agissait plutôt, pour reprendre les termes de Gonzalez et de Zambrano, d'un « ensemble éclaté »⁽⁸⁰⁹⁾.

Avec le temps, on vit s'accroître le nombre des centres urbains, ce qui permit de mieux contrôler le territoire de la Nouvelle-Grenade mais qui accentua également l'éclatement politique, économique et social en raison de la multiplication des territoires fondés par les *encomenderos*⁽⁸¹⁰⁾ et les propriétaires terriens. L'isolement des colons sur ce vaste territoire aux nombreuses zones encore vierges était considérable, faute de routes et de bons moyens de transports. Jusqu'au début du XX^e siècle, les transports intérieurs se développèrent très peu. Les raisons de ce retard furent multiples : obstacles géographiques, faibles ressources de l'État, rareté des produits d'exportation (avant le café), tradition fédéraliste, voire ostracisme de certaines régions...⁽⁸¹¹⁾ Cette période est généralement perçue comme la première phase d'un « processus de fragmentation du pouvoir », qui allait devenir un fait caractéristique de l'histoire politique de la Colombie passée et présente⁽⁸¹²⁾. Mais cet éclatement s'applique aussi au domaine économique. Les terres exploitées étaient en effet celles qui jouxtaient les villes, afin de permettre

⁸⁰⁸- GONZALEZ F., ZAMBRANO F., op. cit., p.18.

⁸⁰⁹- Ibid., p.17.

⁸¹⁰- L'*encomendero* était un Espagnol chargé de percevoir le tribut d'un groupe d'indiens ou de les soumettre à des travaux au profit de la couronne espagnole, ainsi que de les protéger et de les évangéliser.

⁸¹¹- GOUËSET V., op. cit., p.174.

⁸¹²- GONZALEZ F., ZAMBRANO F., op. cit., p.19.

l'auto-provisionnement et non l'échange au niveau national. Quelques exceptions existaient néanmoins, telles que les zones minières vers lesquelles certains produits étaient acheminés au départ d'autres régions.

Nous nous référerons ultérieurement au le thème des zones de colonisation mais on peut d'ores et déjà remarquer, dans une perspective historique, que l'État colonial eut très tôt des difficultés pour contrôler ces nouvelles zones de peuplement. Ainsi, dès le milieu du XVII^e siècle, la littérature de l'époque atteste des problèmes rencontrés par l'État et par l'Église face à des fronts pionniers qui vivaient en marge de leur contrôle dans des régions où l'État colonial et l'Église catholique avaient bien du mal à assurer une présence ⁽⁸¹³⁾.

Vers la fin de la période coloniale, la présence de l'État était très réduite, à l'exception des grands centres urbains où la Couronne espagnole avait réussi à affirmer une certaine autorité grâce à l'application de la justice, à l'exercice des fonctions publiques et au respect des hiérarchies sociales. Mais à l'extérieur des grandes villes, l'État avait confié le pouvoir aux maires et aux conseils municipaux. Ces derniers étaient élus par les notables locaux, c'est-à-dire avant tout par les grands propriétaires et les commerçants. Cette délégation de pouvoir était l'un des rares moyens dont disposait l'Espagne afin d'être présente sur ces territoires gouvernés par une « multitude de petits potentats » ⁽⁸¹⁴⁾. L'inconvénient majeur de cette pratique était qu'elle rendait confuse la limite entre secteur public et secteur privé, ce qui, à l'avenir, était appelé à peser sur le cours des choses. Il faut noter, néanmoins, que l'arrivée des Bourbons sur le trône d'Espagne au tout début du XVIII^e siècle marqua un important changement dans la politique coloniale. Dans les territoires d'outre-mer, les réactions face à leurs tentatives de réorganisation furent immédiates. La plus importante, la révolte des *Comuneros*, eut lieu en 1781. La période de

⁸¹³- Ibid., p.23-24.

⁸¹⁴- Ibid., p.26.

troubles qui commençait alors était une preuve évidente de la faiblesse de l'État dans les colonies américaines, notamment en matière de contrôle social. On peut dire que la société de cette époque annonçait déjà la société colombienne actuelle, avec « ses particularismes locaux et régionaux très prononcés, ses contrastes sociaux exacerbés, son extrême violence politique contrastant avec la faiblesse chronique de l'État, et cette étonnante palette de races et de communautés [...] » ⁽⁸¹⁵⁾.

Lorsque commença le XIX^e siècle, la position de l'État dans ces régions ne s'était guère améliorée. Le pouvoir colonial était incapable de gérer les différents conflits qui éclataient alors sur l'ensemble du sous-continent mais il connaissait également de grandes difficultés pour contrôler économiquement ces régions. L'Espagne se trouvait alors assez isolée sur le plan commercial et militaire car elle n'était que peu présente dans la navigation atlantique, contrairement aux Anglais par exemple, et son développement industriel était lui aussi assez faible ⁽⁸¹⁶⁾. Il faut également se souvenir que c'est à cette époque que les troupes de Napoléon Bonaparte envahirent la péninsule ibérique, ce qui bouleversa la situation en métropole mais aussi dans les colonies. Le processus d'indépendance se mit alors réellement en place. Dans les territoires de la Nouvelle-Grenade comme dans les autres régions, nombre de Créoles revendiquèrent leur droit de s'émanciper de l'Espagne afin d'assurer leur indépendance politique mais également le maintien de l'ordre social colonial, alors en danger. La Nouvelle-Grenade s'installa ainsi dans une guerre à la fois civile et d'indépendance, qui conduisit la société à se politiser et la politique à se militariser. Au niveau du pouvoir, un changement s'instaura à cette époque : la légitimité politique n'était plus le fait des notables locaux de la période coloniale mais des nouveaux notables issus de la guerre ⁽⁸¹⁷⁾.

⁸¹⁵. MINAUDIER J.P., op. cit., p.65.

⁸¹⁶. GONZALEZ F., ZAMBRANO F., op. cit., p.30.

⁸¹⁷- Ibid., p.34.

C'est suite à ce long processus que naquit entre 1819 et 1822 la Grande Colombie. Ce nouvel État, bâti par Bolivar, fut très vite soumis à la tourmente qui suivit l'indépendance et l'expérience se solda par un échec. En 1830, au bout de onze ans, dont seulement quelques mois de paix civile, la Grande Colombie fut dissoute. Durant le siècle qui suivit l'indépendance, la Colombie fut victime de plusieurs dislocations majeures. Il y eut bien sûr la sécession de l'Équateur et du Venezuela que nous venons de mentionner mais également plus tard celle du Panama, et celle du Cauca, qui, elle, échoua. Après l'échec en 1830 de la Grande Colombie, le pays éclata de façon clanique et se polarisa rapidement autour du clivage libéral-conservateur. Il faut bien comprendre que depuis l'indépendance, « toute construction politique s'est réalisée par la définition d'un "ennemi" » ⁽⁸¹⁸⁾. Cela se vérifia dans les constitutions successives : celle de 1863 consacrait la victoire des libéraux sur les conservateurs (« l'ennemi »), tandis que celle de 1886 marquait exactement l'inverse.

Dès l'indépendance, la fragilité de l'État-Nation ne fit aucun doute. L'une des principales explications de cette fragilité tient à la faiblesse de la légitimité du pouvoir central ⁽⁸¹⁹⁾. Dans les territoires qui allaient devenir l'actuelle Colombie, trois éléments majeurs s'opposaient en effet à l'instauration d'un pouvoir fort et centralisateur : le sentiment d'appartenance locale, l'éclatement des marchés et la concurrence qui existait alors entre les différentes élites ⁽⁸²⁰⁾. À cela, il fallait aussi ajouter l'absence d'une administration forte, liée au fait qu'aucune ville n'avait réussi à s'imposer en tant que capitale. Le contrôle social, que nous avons déjà évoqué, demeurait également très faible. Ces éléments furent à l'origine de la situation caractéristique de la Colombie,

⁸¹⁸- BLANQUER J.-M., « Les institutions à l'épreuve de la pratique » in *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris : I.H.E.A.L., 1996, p.88.

⁸¹⁹- Ibid.

⁸²⁰- GONZALEZ F., ZAMBRANO F., op. cit., p.35.

qui, contrairement à d'autres pays latino-américains, ne connut pas alors l'émergence de pouvoirs forts. Aucun groupe social ne sut s'imposer.

Le modèle républicain fut alors choisi, non pas par conviction idéologique réelle mais en l'absence d'autres alternatives valables pour ce pays ⁽⁸²¹⁾. Les notables locaux instaurèrent un système de rotation de la fonction présidentielle et le pouvoir ainsi mis en place fut conforté par des élections qui étaient censées apporter légitimité et reconnaissance. Mais ces élections étaient censitaires ⁽⁸²²⁾ et régulièrement entachées de fraudes et de violences. Le choix de la République posait de fait un problème considérable : il demandait d'être légitimé par le peuple. Or à cette époque-là il n'existait pas dans cette partie du monde, au sens actuel du mot, de peuple, ni d'ailleurs de Nation et d'État. Selon Gonzalez et Zambrano, le système républicain implique l'existence de « citoyens, c'est-à-dire d'acteurs individuels s'associant de façon volontaire » ⁽⁸²³⁾. Or cette condition n'était alors pas remplie. La Nouvelle-Grenade était en effet une société basée sur des acteurs collectifs et non individuels, figés dans le système de l'ancien régime, qui reposait sur une relation dominés-dominants. Le « peuple » ne représentait dans ce contexte qu'une infime partie de la population. La démocratie du système républicain affiché était donc purement fictive puisqu'il s'agissait d'une démocratie sans peuple. Cela eut par la suite de graves conséquences en terme de légitimité et de légalité du pouvoir. Une d'entre elles fut l'émergence d'une multitude de pouvoirs locaux ou régionaux, nuisant au pouvoir central. Tel fut le cas des *caciques*, des *gamonales* et des *caudillos* ⁽⁸²⁴⁾. Ces intermédiaires entre gouvernants et gouvernés représentaient un lien indispensable entre l'État, qui se voulait moderne, et la

⁸²¹- Ibid.

⁸²²- Les élections censitaires sont réservées aux citoyens qui remplissent un certain nombre de critères. Dans le cas présent, il fallait être de sexe masculin, adulte, alphabétisé et indépendant économiquement. Ce dernier critère permettait notamment l'exclusion des salariés.

⁸²³- GONZALEZ F., ZAMBRANO F., op. cit., p.35.

⁸²⁴- Les *caciques* sont des notables ayant une influence purement locale, celle des *gamonales* concerne plusieurs localités et celle des *caudillos* s'étend sur une région ou même sur tout un département.

société, fondée, elle, sur un modèle traditionnel. Ils sont à l'origine d'un système dont nous reparlerons, celui du clientélisme. Ce contraste entre un discours résolument moderne et une société traditionnelle peut être considéré comme un trait important de la vie politique colombienne depuis cette époque jusqu'à nos jours.

Après le démantèlement de la Grande Colombie en 1830, il fallut plus de 50 ans au jeune État pour trouver sa forme définitive. Entre temps, il vit se succéder quatre noms différents, six constitutions, trois coups d'État, neuf guerres civiles, des dizaines de conflits régionaux ou locaux et trois confrontations avec l'Équateur ⁽⁸²⁵⁾. Le sentiment d'appartenance non pas à une simple communauté locale mais à une Nation, à un même pays n'existait pas. L'unité nationale semblait une expression totalement vaine, et on ne pouvait parler de Nation pour ces territoires disparates rassemblés durant l'époque coloniale sous une même autorité. Au risque de simplifier grossièrement l'histoire, on peut dire que la deuxième moitié du XIX^e siècle se caractérise par un État faible, sans légitimité, qui s'enfonce dans la violence et l'anarchie. Cependant à y regarder de plus près, on s'aperçoit que dans certaines régions, comme dans l'Antioquia, la situation fut très différente. En effet, dans les zones où le progrès et le libéralisme furent bien acceptés et mis en pratique, le développement fut très positif. En revanche, dans les régions encore attachées au système colonial, les blocages ne firent qu'empirer. Le XIX^e siècle, dans la jeune Colombie, fut une période terrible dans le domaine politique mais il vit également l'établissement dans certaines régions des bases de l'économie de la Colombie moderne ⁽⁸²⁶⁾.

Un autre élément mérite notre attention car il comprend de nombreux aspects à l'origine, eux aussi, de la faiblesse chronique de l'État colombien. Il s'agit de la Constitution dite de Rionegro. En effet, en 1863, sous

⁸²⁵- MINAUDIER J.P., op. cit., p.131.

⁸²⁶- Ibid., p.132.

la présidence de Mosquera, une nouvelle constitution fut adoptée. Il fut décidé que la Colombie serait divisée en neuf États confédérés souverains qui disposaient chacun de leur constitution, de leurs lois, de leur justice, de leur monnaie, de leurs armées, etc., le pouvoir confédéral s'occupant, en théorie tout au moins, des relations internationales et des affaires liées à la guerre. Mais, en réalité, le président, élu pour seulement deux ans, ne pouvait déclarer la guerre sans l'accord des gouverneurs des États ni intervenir en cas de conflit entre deux États de la confédération. De plus, il ne disposait que d'une armée, quasiment fictive, de mille hommes ⁽⁸²⁷⁾. Il semble qu'à l'époque seul ce type de constitution, particulièrement décentralisatrice ou fédéraliste, pouvait maintenir l'unité nationale. Dans le domaine économique, la situation de l'État central n'était guère plus brillante. Ses seules ressources financières provenaient du revenu des douanes confédérales. Mais l'époque étant au libre-échange, les présidents successifs durent hypothéquer jusqu'au Capitole national, alors en construction. Le système libéral voulait en effet que l'État soit le plus faible possible afin que l'économie soit la plus libre possible ⁽⁸²⁸⁾. L'État central, affaibli, ne put donc mener à bien ses projets : l'éducation, la santé, les voies de communication ainsi que la défense de la souveraineté et de l'État de droit durent être laissées de côté ⁽⁸²⁹⁾. Pourtant, dans le domaine politique, ce fédéralisme radical possédait l'avantage d'empêcher le resurgissement au niveau national de grands *caudillos*, qui auraient pu être tentés par un pouvoir despotique, facteur de violence.

Le modèle politique institué par la Constitution de Rionegro avait déjà commencé à s'effondrer lorsque Rafael Nuñez accéda à la présidence de l'État confédéral en 1880. Ses désirs de réforme ne purent aboutir en raison des règles imposées par la constitution. En 1884, une guerre civile éclata. Les

⁸²⁷- Ibid., p.151.

⁸²⁸- Ibid., p.152.

⁸²⁹- BIDEgain A.M., « Un État dur, mais fragile » in *Vivant Univers*, n°437, septembre-octobre 1998, p.15.

radicaux capitulèrent au profit des conservateurs, et Rafael Nuñez, réélu grâce à ces derniers, affirma : « la constitution de 1863 a cessé d'exister » ⁽⁸³⁰⁾. Il proposa alors un programme dit de « régénération » du pays. Ce projet comprenait différents points dont la réforme de la constitution, la reconstruction d'un État centralisé fort, l'adoption de réformes économiques ainsi que la réconciliation avec l'Église ⁽⁸³¹⁾. Pour la première fois, le chef du parti au pouvoir n'était pas un *caudillo* régional mais un homme d'envergure nationale. Cette « Régénération » permit de restaurer la puissance de l'État mais elle fut aussi à l'origine de l'exclusion du parti libéral de la vie politique légale, fait qui par la suite s'avéra fondamental.

En août 1886, une nouvelle constitution fut ainsi promulguée et, malgré de nombreux amendements, elle resta en vigueur jusqu'en juillet 1991. Ce texte était sans conteste un retour au centralisme. Les neuf États furent abolis et remplacés par un découpage en départements. La nouvelle constitution donna au président de la République un pouvoir considérable, dont certains ne tardèrent pas à souligner les dangers. Quant aux nouvelles institutions, elles furent très longues à se mettre en place. En effet, il fallut attendre 1910 pour qu'elles fonctionnent effectivement. En ce qui concerne l'unification du pays, l'autorité de l'État s'imposa progressivement dans la société et fit ainsi diminuer le pouvoir des différents notables locaux. Les Colombiens prirent conscience qu'ils ne dépendaient plus uniquement d'individus mais aussi d'institutions. Le catholicisme fut reconnu religion officielle en 1887 par un concordat signé avec le Vatican ⁽⁸³²⁾. Les modalités de cet accord devaient permettre un certain renforcement de l'État colombien mais, en réalité, l'Église devint un pouvoir parallèle, nuisible à l'autorité de l'État. La Constitution de 1886 fut très critiquée, bien évidemment, par les

⁸³⁰- MINAUDIER J.P., op. cit., p.184.

⁸³¹- Ibid.

⁸³²- BIDEgain A.M., op. cit., p.17.

libéraux. Cette constitution était particulièrement réactionnaire, il est vrai, mais elle eut au moins le mérite de durer et de suivre l'évolution de la société.

Jusqu'au XX^e siècle, l'État colombien a donc évolué. Il est apparu parfois comme très affaibli, par exemple durant le système confédéral, puis, à d'autres moments, il semble avoir repris l'autorité qui lui était nécessaire. Pourtant, dans l'ensemble, on ne peut que constater la persistance de sa fragilité et de la précarité de son pouvoir.

Le XX^e siècle se définit, lui, par une lutte quasi permanente destinée à renforcer le pouvoir central au détriment des contre-pouvoirs, notamment locaux. La Constitution de 1886 avait déjà fortement insisté sur le centralisme du pouvoir mais les moyens réels dont disposait alors l'État rendaient cette politique malaisée. Au tout début du XX^e siècle, la faible présence de l'État se faisait particulièrement sentir au niveau des institutions fiscales et des services publics. Les différents liens qui auraient dû exister entre le local, le régional et le national semblaient alors inexistantes. L'unité nationale apparaissait donc encore comme bien déficiente. Cet aspect peut parfaitement être illustré par l'exemple des voies de communication : les routes étaient généralement établies suite à des initiatives locales et souvent privées. Les départements se révélaient tout aussi incapables d'apporter que d'imposer quoi que ce soit à leurs administrés ⁽⁸³³⁾. Quel que soit le niveau, local, régional ou national, la précarité de l'État ne faisait aucun doute. Les principaux éléments sur lesquels reposait cette fragilité étaient les suivants : la pauvreté endémique de l'État, la taille fort réduite de l'appareil d'État, la faible emprise politique du gouvernement sur la vie nationale, la tradition de non-interventionnisme économique (abandonnée progressivement à partir des années 1930 seulement), la division régionale et partisane des élites politiques et économiques et, enfin, l'absence de légitimité de l'État ⁽⁸³⁴⁾.

⁸³³- GONZALEZ F., ZAMBRANO F., op. cit., p.72.

⁸³⁴- GOUËSET V., op. cit., p.180.

Un changement se produisit cependant dès les années 1920 grâce à de nouvelles données économiques. En effet, à cette époque, les prix élevés du café et de la banane, les investissements pétroliers, les emprunts effectués à l'étranger et l'indemnisation de plusieurs millions de dollars perçus lors de la perte de Panama changèrent les relations entre la capitale et la province ⁽⁸³⁵⁾. Le pouvoir central vit ses ressources augmenter et les régions s'opposer afin de recevoir des aides publiques. Le local devint plus dépendant du régional et le régional se tourna vers le national. La dépendance face au pouvoir central se renforça donc nettement. Mais, dans la pratique, l'éclatement du pouvoir ne permit pas une bonne répartition de ces richesses. Les routes qui furent alors construites traduisirent ce problème. Elles auraient logiquement dû relier les zones à forte activité commerciale, comme celles de production et d'exportation. Au lieu de cela, nombre d'entre elles renforcèrent les échanges intra-régionaux et délaissèrent l'intérêt national au profit des intérêts particuliers et locaux. La gestion des ressources dans une perspective nationale était donc impossible. L'argent était certes réparti mais sans perception globale et la majeure partie des projets demandeurs de fonds ne voyaient jamais le jour. Tel fut le cas en 1923 lorsque le Congrès décida de distribuer le budget entre quatorze projets dont aucun ne fut mené à terme dans les délais annoncés ⁽⁸³⁶⁾.

En 1930, le libéral Olaya Herrera arriva au pouvoir, mettant fin à l'hégémonie des conservateurs. Un de ses premiers soucis fut de placer ses partisans dans les administrations publiques, évinçant ainsi les conservateurs. Mais la situation, enracinée depuis le XIX^e siècle, ne pouvait admettre de grands changements sans heurts. Si un calme relatif régnait dans le pays, quelques conflits éclatèrent néanmoins dans plusieurs régions dont le Boyaca et le Santander. Les différents acteurs des violences qui éclatèrent alors n'hésitèrent pas à recourir aux institutions locales et régionales afin de défendre

⁸³⁵- GONZALEZ F., ZAMBRANO F., op. cit., p.72.

⁸³⁶- Ibid., p.73.

leurs intérêts. Ces institutions perdirent ainsi leur impartialité et leur légitimité, en matière de règlement des conflits. L'impunité vint accroître cette situation, soulignant « l'inexistence d'un espace public de résolution des conflits » ⁽⁸³⁷⁾.

À cette époque, l'État était toujours très fragile et ses moyens réels étaient encore faibles. Dans le domaine économique, le local primait sur le national. Ainsi, il n'y avait pas de marché national mais seulement des réseaux locaux d'échanges. Cette dispersion économique se percevait également en politique. En effet, l'atomisation du pouvoir et la faiblesse des institutions publiques renforçaient le rôle des intermédiaires politiques. Les notables locaux exerçaient ainsi un véritable contrôle politique et également social sur la population. Nous aurons l'occasion d'évoquer plus tard cet aspect lorsqu'il sera question du système électoral. Cependant, dès les années 1930, l'État vit ses finances se renforcer grâce notamment aux premiers dividendes du café, phénomène qui allait se poursuivre et permettre de consolider le secteur public. Nous nous arrêterons un bref instant sur les producteurs de café car ils offrent un exemple particulièrement intéressant. Au début du XX^e siècle, leur fédération, qui se nommait Fedecafe, était déjà très puissante et surtout elle s'offrait le luxe d'agir en dehors de toute aide de l'État. Ainsi, en 1929-1930, lors de la crise, elle n'eut pas besoin de faire appel à l'État, ne lui laissant ainsi aucune possibilité d'intervention et réduisant encore son rôle et son poids dans la vie économique du pays. En effet, il ne fut pas nécessaire que la Colombie mît en place des mécanismes d'intervention de l'État pour atténuer la chute des prix du café, car le Brésil s'en chargeait.

Contrairement à d'autres pays, tels que le Mexique ou le Brésil, aucun groupe en Colombie ne sut profiter de cette période pour s'imposer comme la nouvelle classe dirigeante. En outre, l'expansion de la fonction publique aurait pu faire apparaître une classe moyenne liée à l'administration ; mais cela n'eut pas lieu et les fonctionnaires continuèrent

⁸³⁷- Ibid., p.84.

d'être recrutés suivant leur appartenance aux deux grands partis. On ne vit pas davantage apparaître une armée nationaliste participant à la vie politique, pas plus qu'une organisation populiste qui aurait bouleversé la répartition traditionnelle du pouvoir politique ⁽⁸³⁸⁾. Que ce soit après la crise de 1930 ou dans une période plus récente, l'État colombien se distingua d'autres États latino-américains par le fait qu'il n'occupa jamais une position dominante. Dans le domaine politique, on ne pouvait voir en lui un agent important de la formation de la Nation. Au contraire, il semblait déjà ballotté entre les diverses exigences de la société civile. Dans le secteur économique, l'État intervint davantage, mais de manière cependant assez mesurée et en se heurtant sans cesse aux réticences des classes dominantes. Il faut dire que dans ce difficile contexte mondial, ces dernières, guidées par leurs intérêts à court terme, avaient réussi à imposer une idéologie libérale qui limitait largement les possibilités d'intervention de l'État. Mais leur libéralisme économique était avant tout circonstanciel. Un certain modèle de développement s'installa et, avec lui, l'idée que les élites économiques colombiennes ne devaient rien à l'État ⁽⁸³⁹⁾. Le pouvoir que détenaient les classes dominantes et le modèle de développement qui s'était imposé rendaient impossible le surgissement dans ce pays d'un État fort. Une des conséquences de cette situation fut la désorganisation des secteurs populaires et le renforcement de l'autonomie du domaine politique ⁽⁸⁴⁰⁾. Nous reviendrons plus longuement sur ce point, mais on peut d'ores et déjà dire que la société de cette époque était une « société politique », pour reprendre l'expression de Daniel Pécaut. En effet, la division bipartite était déjà bien ancrée dans le pays. Cette particularité empêchait l'État d'être le garant de l'unité symbolique de la société et brisait les possibilités d'un

⁸³⁸- Ibid., p.93.

⁸³⁹- PÉCAUT D., *L'ordre et la violence, évolution socio-politique de la Colombie entre 1930 et 1953*, pp.18 et 19.

⁸⁴⁰- Ibid., p.390.

corps social uni ⁽⁸⁴¹⁾. Quant au gouvernement, malgré le changement politique, il n'impulsa pas les modernisations attendues. Les libéraux et leur « Révolution en marche » se montrèrent incapables de changer cette société sclérosée. L'État colombien connut différentes modifications durant cette décennie, et la Colombie ne put échapper totalement aux transformations sociales qui touchaient alors le sous-continent américain. Mais une fois encore, les élites économiques opposèrent leur veto. Il fallut attendre 1944 pour voir apparaître une législation sociale d'envergure ⁽⁸⁴²⁾. Cette politique en apparence moderne eut surtout pour effet de conforter la séparation traditionnelle de la société.

Dans les années 1940, l'État abandonna de plus en plus l'économie aux grands groupes, tels que les associations de producteurs (les *gremios*), comme celle des caféiculteurs. Cette démission eut de graves conséquences. C'est dans ce contexte qu'eut lieu, le 9 avril 1948, le *Bogotazo* ⁽⁸⁴³⁾. Nous ne nous étendons pas ici sur la période qui s'ensuivit et qu'on désigne généralement par la « Violence » car nous y avons fait référence à différentes reprises.

Politiquement, on peut dire que ce douloureux chapitre de l'histoire de la Colombie ne se conclut officiellement qu'avec le coup d'État du général Rojas Pinilla en juin 1953. Ce dernier fut écarté par ceux qui l'avait porté au pouvoir lorsqu'il tenta de créer une troisième force politique, le « Mouvement d'Action Nationale ». L'élément important pour nous ici est que cet épisode autoritaire laissa place à un système politique particulier appelé le Front national. En effet, en juillet 1956, les politiciens colombiens signèrent le Pacte de Benidorm qui donnait naissance à un « monstre politique d'un genre nouveau », à un « étrange parti unique du genre siamois, pourvu d'une seule tête, de deux visages distincts et de deux corps étroitement mêlés l'un à l'autre »

⁸⁴¹- Ibid., p.19.

⁸⁴²- Ibid., p.20.

⁸⁴³- Ce jour-là eurent lieu l'assassinat du leader populaire Jorge Eliécer Gaitan et les émeutes historiques du *Bogotazo* (« coup de Bogota ») qui marquent le début de l'épisode dit de la « Violence ».

(⁸⁴⁴). Les deux partis traditionnels s'engagèrent alors pendant seize ans à ne pas s'affronter mais à collaborer totalement, en se répartissant pour moitié les postes publics, qu'il s'agisse de simples emplois administratifs ou de portefeuilles ministériels. La fonction présidentielle était assurée par le système du *turno*, c'est-à-dire que chacun des deux partis assurait ce mandat à tour de rôle. Le Front national n'était pas un régime de parti unique puisqu'il était basé sur cette alternance de deux partis. En revanche, le système ne permettait pas l'accès aux processus électoraux des partis n'appartenant pas au Front national. À partir de 1957, seuls des candidats du parti *de turno* pouvaient se présenter aux élections. Or les différents éléments qui formaient le conglomerat des deux grands partis n'étaient pas toujours unanimes. Ainsi, lors d'élections importantes, il n'était pas rare de voir s'affronter plusieurs candidats du même parti. La définition de chacun des deux partis étant rendue difficile par leur hétérogénéité, des cas insolites se présentèrent. Aux élections présidentielles de 1960, les communistes purent ainsi se présenter en se définissant comme une faction du parti libéral, le parti qui était alors *de turno* (⁸⁴⁵). La « Violence », quant à elle, s'éteignit peu à peu. Restèrent les guérillas libérales et communistes peu désireuses de céder au pouvoir les zones qu'elles contrôlaient, souvent depuis plusieurs années. La vie politique dut donc composer avec ces nouveaux acteurs mais également avec les groupes d'autodéfense, créés en réponse par l'Armée.

Après la fin de la « Violence », l'État intervint davantage dans l'économie. Mais cette intervention restait très en deçà de celle des autres pays industrialisés voisins. Les différents gouvernements tentèrent de rattraper le retard en menant à bien de nombreux travaux d'infrastructure (construction de routes, d'aéroports...) mais aussi en s'engageant dans le domaine du logement. Au début des années 1960, une réforme du statut de la Banque de la

⁸⁴⁴- MINAUDIER J.P., op. cit., p.266.

⁸⁴⁵- Ibid., p.283.

République permit à l'État de contrôler totalement la gestion de la masse monétaire et du crédit ⁽⁸⁴⁶⁾. Néanmoins, cette intervention avait des limites : les planifications étaient difficiles car elles dépendaient grandement des cours mondiaux du café. Parmi les éléments plutôt nouveaux, on peut relever que les relations entre l'État et les associations de producteurs s'étaient intensifiées. Dans le domaine social, l'État sembla également désireux d'améliorer la situation. La protection sociale fut renforcée, grâce à une réforme du code du Travail en 1963. Les dépenses de santé et d'éducation augmentèrent mais les niveaux atteints étaient encore loin d'être satisfaisants.

L'État restait fragile. Le Front national toujours en vigueur ne recueillait plus aucun crédit. En 1966, les élections présidentielles ne mobilisèrent que 34% de la population ⁽⁸⁴⁷⁾. Dans les périodes de difficultés économiques qui survinrent dans les années 1970, l'État apparut, une fois encore ballotté, cette fois-ci entre les associations de producteurs et le F.M.I. Certaines mesures décidées alors montrèrent un désir de l'État de limiter ses interventions. Pourtant, sa participation à l'économie nationale ne faisait que s'accroître. Le début de cette nouvelle décennie s'annonçait difficile. Des conflits éclatèrent dans plusieurs villes, notamment dans les universités. En 1974, le premier scrutin présidentiel entièrement libre mit fin au Front national. La participation atteignit 60% ⁽⁸⁴⁸⁾. Mais la vie politique et le fonctionnement de l'État ne furent pas pour autant bouleversés. Le *turno* prit officiellement fin mais pas certaines pratiques telles que le clientélisme et la répartition des postes aux amis politiques. Vers la fin de cette décennie, l'État dut subir de nouvelles attaques. Les guérillas s'en prirent en effet directement aux institutions et à leurs représentants. En outre, on assista à l'essor déjà mentionné du narcotrafic et aux répercussions que cela allait avoir sur la situation générale

⁸⁴⁶- Ibid., p.271.

⁸⁴⁷- Ibid., p.283.

⁸⁴⁸- Ibid., p.285.

du pays. Ce trafic porta gravement atteinte à l'intégrité du système puisqu'il augmenta sans commune mesure la corruption mais il mit également à mal le système judiciaire et le pays dans son ensemble. Les *narcos* en vinrent à supplanter l'État au sein de la société, et tout particulièrement parmi les secteurs populaires, en matière de logement, d'aide à l'accès aux services, à l'éducation, etc. Lorsque le narcoterrorisme fut à son comble, les fondements de l'État furent ébranlés.

Si le président Turbay opta pour la répression comme mode de dialogue, son successeur, Belisario Betancur, choisit l'ouverture de négociations de paix. Mais ce processus déboucha sur un échec et l'État y perdit encore un peu de sa crédibilité. Néanmoins, les années 1980 connurent un événement important du point de vue institutionnel : les mesures de décentralisation adoptées alors, qui permirent une véritable redistribution des équilibres de pouvoirs sur la totalité du territoire colombien ⁽⁸⁴⁹⁾. Mais cette période fut également le théâtre d'un épisode sanglant. À l'automne 1985, le Palais de Justice, situé au coeur de Bogota, fut attaqué par des guérilleros du M-19. L'affaire finit par un bain de sang et un grave coup fut également porté à l'État. En effet, ignorant le cessez-le-feu, l'Armée attaqua le Palais. Dans l'incendie qui s'ensuivit les archives furent détruites. Elles renfermaient plus d'une centaines de dossiers sur des violations des Droits de l'homme commises par des militaires et les dossiers concernant le traité d'extradition vers les États-Unis des narcotrafiquants ⁽⁸⁵⁰⁾. Les Colombiens perdirent le peu d'estime qui leur restait pour cet État fragile.

Les années 1990 ne lui furent guère plus favorables. Cependant, certains faits jouèrent en sa faveur. Nous pensons à la Constitution de 1991, la disparition des cartels de Medellin et de Cali ou encore à la réforme de la Police nationale. En ce qui concerne les avancées théoriques proposées par la nouvelle

⁸⁴⁹- BLANQUER J.-M., « Les institutions à l'épreuve de la pratique », p.87.

⁸⁵⁰- BIDEGAIN A.M., op. cit., p.19.

constitution, nous aurons bientôt l'occasion d'en parler en détail. D'autres événements, en revanche, ont dans cette décennie porté atteinte à l'État colombien et ont renforcé ainsi sa précarité et ses dysfonctionnements. Ainsi, les accusations portées contre le président Ernesto Samper, élu en 1994 lors d'une campagne en partie financée par l'argent du cartel de Cali, furent un dur coup pour l'État, d'autant plus que, malgré la gravité des charges, Samper resta au pouvoir et fut même absous par le Congrès. La fonction présidentielle, celle du Congrès et l'État tout entier pâtirent de cet épisode.

D'autre part, les années 1990 furent également synonyme de perte de légitimité pour l'État en raison du développement que connurent alors les groupes paramilitaires mais également de leurs liens étroits avec l'Armée régulière. Non seulement certains membres éminents des Forces armées participèrent à des opérations criminelles mais, qui plus est, l'État se montra incapable de mettre un terme à ces organisations et à leurs exactions. En ce qui concerne les mouvements de guérilla, l'action de l'État dans les années 1990 ne fut guère plus brillante. Ces groupes perturbèrent grandement la vie de l'État colombien et de ses citoyens. Les négociations de paix entamées à la fin de cette décennie entre le président Pastrana et les F.A.R.C. auraient peut-être pu redorer un peu le terne blason de l'État, mais leur enlisement puis leur échec final ne firent qu'accroître sa piteuse image.

Ce panorama peut paraître bien noir, et il faut peut-être nuancer un peu notre constat. Si la globalité des faits présentés jusqu'ici est caractéristique de la Colombie, les faits eux-mêmes se retrouvent dans plusieurs pays et ne lui sont donc pas tous propres. On ne peut raisonnablement dire que la Colombie soit le seul État endémiquement fragile du monde. En outre, ce pays n'a pas toujours vécu dans la tourmente des guerres et de la violence. La période post-coloniale fut certes agitée mais cette agitation ne fut pas permanente. De 1910 à 1945, par exemple, son histoire a été plutôt calme, et malgré les conflits qui ont

ébranlé les régions du café de 1925 à 1935, on parvint même à éviter qu'ils ne dégénèrent ⁽⁸⁵¹⁾. On peut même dire qu'en Colombie le XX^e siècle fut exceptionnellement stable en ce qui concerne les institutions, l'économie et le domaine social ⁽⁸⁵²⁾. Ce qui n'empêche pas de constater que notre première affirmation, selon laquelle l'État colombien est fragile, est valable, bien que diversement suivant les époques, à la fois pour le passé et pour le présent.

1-2 Le système politique colombien

Après ce rapide rappel historique, il nous faut nous pencher plus précisément sur le système politique issu dans ce contexte. Car le processus historique de formation de l'État et de la Nation en Colombie ne peut suffire à lui seul à expliquer totalement la fragilité dont nous avons parlé. Il faut également tenir compte des caractéristiques acquises au fil du temps par le système politique colombien.

Le système politique de la Colombie, fondé sur le bipartisme, se signale par une représentation restreinte qui a pour conséquence d'empêcher l'État et la société d'assimiler de nouveaux acteurs, qu'ils soient politiques ou sociaux. Ce mécanisme entraîne une absence d'alternatives rénovatrices et est à l'origine de la création des principaux mouvements révolutionnaires d'extrême-gauche. Quant à la conception que l'État se fait des citoyens, elle n'a pas évolué depuis le XIX^e siècle et porte à légitimer la rébellion politique. Les deux grands partis colombiens sont nés vers le milieu du XIX^e siècle. On estime que leur création correspond à la publication de leurs premiers programmes : en 1848 pour le parti libéral et en 1849 pour le parti conservateur ⁽⁸⁵³⁾. Selon la légende, car l'histoire de ces partis comporte de nombreux récits dignes de la

⁸⁵¹- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.33.

⁸⁵²- PÉCAUT D., « Réflexions sur la violence en Colombie », p.225.

⁸⁵³- MINAUDIER J.P., op. cit., p.139.

Mythologie, leur opposition remonte à l'époque de la Grande Colombie et de la rivalité entre les deux grands hommes politiques d'alors. Les libéraux, les *cachiporros* (« matraques ») comme on les surnomme, seraient les descendants des amis de Santander, tandis que les conservateurs, les *godos* (« goths ») seraient ceux des partisans de Bolivar. Certains vont même plus loin dans le temps en faisant remonter leurs origines à la période coloniale et à l'opposition entre les Créoles (futurs libéraux) et les *chapetones* (ancêtres des conservateurs) ⁽⁸⁵⁴⁾. Mais il faut se méfier des légendes. Car depuis leur naissance, les différences idéologiques opposant les deux partis ne sont que minimales. Le seul point véritable sur lequel les deux partis ont quasiment toujours été en désaccord concerne la religion. Les conservateurs ont, en règle générale, bénéficié du soutien de l'Église alors que la doctrine politique libérale était, jusque dans les années 1960, contraire aux idées de l'Église et donc condamnée. En réalité, ces deux partis sont en fait de véritables sous-cultures qui ne se distinguent ni par l'adhésion de secteurs sociaux différents, ni par des projets économiques ou sociaux divergents ⁽⁸⁵⁵⁾. Ils ont même souvent eu en commun un certain nombre d'idées dont par exemple la peur des bouleversements sociaux. On peut donc dire que traditionnellement il n'existe pas en Colombie de partis au sens moderne du terme mais plutôt ce que certains appellent des *conglomérats* ⁽⁸⁵⁶⁾. Chaque parti est une sorte de grande « famille » politique, sans véritable organisation interne, à l'intérieur de laquelle coexistent différentes clientèles ainsi que des groupes de soutien électoral plus autonomes, avec un parlementaire à leur tête ⁽⁸⁵⁷⁾.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, en revanche, on ne peut nier que les libéraux se distinguèrent de leurs ennemis par un régime décentralisé,

⁸⁵⁴- Ibid.

⁸⁵⁵- PÉCAUT D., « Réflexions sur la violence en Colombie », p.229.

⁸⁵⁶- GARCIA DUARTE R., « Colombie : le bipartisme, entre fidélités traditionnelles et redéfinition de l'identité politique » in *Problèmes d'Amérique latine*, 1995, n°16, p.27.

⁸⁵⁷- Ibid., p.30.

alors qu'en 1886 les conservateurs affichèrent un fort centralisme. Pourtant, dans la pratique, il semblerait que quel que fût sa couleur politique, la faction au pouvoir faisait du centralisme son cheval de bataille alors que l'opposition défendait la décentralisation. De la même manière, les plus puissants partisans de chacun des partis (les *gamonales* par exemple) savaient manier la doctrine de leur parti avec beaucoup de subtilité, le seul principe immuable à leurs yeux étant leurs intérêts personnels.

On a pu croire que la différence existant entre les deux partis tenait surtout aux origines socio-économiques de leurs partisans. Pourtant, certains éléments semblent affaiblir considérablement cette thèse. Tout d'abord l'observation d'exemples concrets mais également des faits comme leurs mutuelles hésitations en matière de doctrine économique. En outre, on constate, quelle que soit la période étudiée, une grande hétérogénéité sociale des membres et sympathisants des deux partis. La division politique de la société colombienne n'a jamais rien eu à voir avec une quelconque lutte des classes. Les liens partisans ont toujours dépassé les relations dominés-dominants et la solidarité partisane l'a toujours emporté sur une éventuelle solidarité de classe. Ainsi, les conflits du XIX^e siècle par exemple ont souvent opposé les paysans libéraux aux paysans conservateurs, de même que le « peuple », libéraux et conservateurs confondus, ne s'est jamais confronté aux classes dirigeantes ⁽⁸⁵⁸⁾. En Colombie, en règle générale, on n'est pas libéral ou conservateur par choix personnel mais par héritage familial. En effet, l'allégeance à un parti, tout particulièrement dans les zones rurales, se fonde avant tout sur une mémoire familiale et locale héritée du XIX^e siècle qui, avec le temps, s'est géographiquement figée ⁽⁸⁵⁹⁾. Comme le souligne Jean-Pierre Minaudier, la vérité sur les origines et les différences entre les deux partis repose certainement sur une combinaison des deux théories qui distinguent

⁸⁵⁸- MINAUDIER J.P., op. cit., p.142.

⁸⁵⁹- PÉCAUT D., *L'ordre et la violence, évolution socio-politique de la Colombie entre 1930 et 1953*, p.19.

comme point de départ un système de clientèle politique, pour l'une, et une rivalité politique basée sur des intérêts matériels, pour l'autre ⁽⁸⁶⁰⁾.

Une fois au pouvoir, le parti contrôlait l'organisation des élections et le décompte des voix. Une des conséquences fondamentales de ce système fut que jusqu'aux années 1970, aucun parti ne perdit le pouvoir tant qu'il resta uni. Les seules alternances qui se produisirent eurent lieu lorsqu'il y eut division au sein du pouvoir et qu'une partie de ses composants passa à l'ennemi. Tel fut le cas en 1854, en 1886, en 1930 ou encore en 1946. Mais ce ne fut pas la seule conséquence. Il faut également mentionner ici l'absentéisme des Colombiens lors des élections, la violence politique malgré l'apparence démocratique du système ou encore les haines et les rancoeurs des exclus. C'est ainsi que peut s'expliquer en partie la faiblesse de la gauche en Colombie, prise dans un système monopolisé par deux partis où les revendications sociales n'ont pas leur place et où domine le maintien au pouvoir « des maîtres des grandes clientèles et de leurs descendants » ⁽⁸⁶¹⁾. La seule issue qu'elle entrevit fut la lutte armée qui ne résolut rien mais qui, au contraire, laissa aux deux grands partis le monopole de la légalité, renforçant ainsi davantage leur emprise sur la société. Au niveau de l'individu, ce système eut également pour conséquence de l'enserrer dans un lien pré-politique et politique et de garantir aux classes dominantes civiles une légitimité traditionnelle. De plus, ce bipartisme affecte considérablement l'État puisque s'il permet l'action du gouvernement, il entrave celle de l'État, l'empêchant de s'affirmer comme le garant de l'unité nationale, puisqu'il interdit toute image d'un corps social uni ⁽⁸⁶²⁾.

L'opposition entre les conservateurs et les libéraux n'est pas un phénomène propre à la Colombie. Parmi les pays latino-américains, nombreux sont ceux qui ont connu ce système durant le XIX^e siècle. En revanche, ce qui

⁸⁶⁰. MINAUDIER J.P., op. cit., p.143.

⁸⁶¹. Ibid., p.146.

⁸⁶². PÉCAUT D., *L'ordre et la violence, évolution socio-politique de la Colombie entre 1930 et 1953*, p.19.

fait la spécificité colombienne, c'est sa permanence durant le siècle suivant et le fait qu'elle ait pu empêcher l'émergence d'autres partis significatifs ⁽⁸⁶³⁾. Le bipartisme accompagne la Colombie depuis le milieu du XIX^e siècle et il est encore de règle de nos jours. Il lui fallut pour cela s'adapter parfois à la situation. En 1886 par exemple, la constitution marqua la domination du parti conservateur mais elle fixa également le clivage bipartisan, ancrant encore davantage le système. Cette opposition ami-ennemi fut d'ailleurs définitivement entérinée peu après, lors de la « guerre des mille jours ». Mais l'exemple qui semble le plus marquant reste le Front national et le système du *turno*, véritable institutionnalisation du bipartisme et de l'alternance restreinte.

Depuis le milieu des années 1990, la situation a évolué : on constate, en effet, un effondrement des anciens repères politiques qui a conduit les partis traditionnels vers une grave crise ⁽⁸⁶⁴⁾. La Constitution de 1991 semblait pouvoir leur redonner un certain souffle mais il n'en a rien été. Au contraire, on a constaté lors des élections de 1994 que le monopole détenu par les deux grands partis n'était qu'une illusion. Car si les candidats recueillaient la quasi-totalité des suffrages, l'abstention avait presque atteint les 80% et dans la réalité, les partis n'étaient plus que de fragiles assemblages. Depuis quelques années maintenant, les partis traditionnels sont usés et dominés avant tout par la recherche et la conservation du pouvoir. Le bipartisme s'est « effrité » au profit de forces nouvelles mais surtout en raison de l'hégémonie du parti libéral ⁽⁸⁶⁵⁾. Par le passé, les deux partis traditionnels ont joué un rôle important dans les processus d'intégration et de médiation entre l'État et la société. Mais avec le temps, l'écart entre les structures partisans et l'évolution socio-économique de

⁸⁶³. PÉCAUT D., « Réflexions sur la violence en Colombie », pp.228 et 229. Le seul parti qui a eu une durée de vie importante fut le Parti communiste, créé en 1930, qui mit cependant près de vingt ans pour conquérir son indépendance face au parti libéral et qui n'a jamais recueilli plus de 3% des voix. D'ailleurs, si Daniel Pécaut signale que d'autres formations sont parfois apparues, elles n'ont jamais été autre chose que des dissidences provisoires des deux grands partis.

⁸⁶⁴. PÉCAUT D., « Réflexions sur la violence en Colombie », p.268.

⁸⁶⁵. BLANQUER J.-M., « Les institutions à l'épreuve de la pratique », p.87.

la Colombie s'est accru et a rendu impossible la médiation de ces deux partis dans les conflits sociaux, les empêchant de canaliser ces conflits et de constituer un véritable mécanisme de mobilité sociale ⁽⁸⁶⁶⁾. Face aux forces issues de la modernisation de la société, ils ont perdu leur traditionnel rôle de médiateur mais ils ont également perdu de leur capacité représentative auprès de leurs clientèles traditionnelles.

Les dernières grandes réformes de l'État colombien, comme la Constitution de 1991 et la réforme électorale, ont enclenché un processus de changement qui, pour l'instant, n'a pas eu de résultat radical. En revanche, cela a permis d'engager un processus de passage du bipartisme strict, fondé sur les combinaisons électorales, à un bipartisme non exclusif, non monopolistique, qui, s'il triomphait, engagerait la Colombie sur une voie plus démocratique et plus ouverte à la compétition ⁽⁸⁶⁷⁾.

Aujourd'hui, le parti libéral et le parti conservateur semblent toujours détenteurs d'un quasi monopole de la vie politique mais, en même temps, ils sont victimes de leurs propres structures. Constitués non pas comme des groupes homogènes, notamment sur le plan idéologique, mais comme des conglomerats souvent très hétérogènes, 150 ans après leur constitution, ils ne ressemblent plus qu'à de fragiles assemblages et on se demande combien de temps encore cette précarité pourra durer, ce qui ne les empêche pas de préparer les toutes prochaines élections présidentielles et d'occuper une grande partie de la scène politique préélectorale.

Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises d'utiliser ici les termes de clientèle et de clientélisme. Il serait peut-être opportun de dire quelques mots sur ce phénomène lié au bipartisme et aux problèmes de l'État colombien. Tout d'abord, il faut préciser ce qu'on entend généralement par cette

⁸⁶⁶- ARRIETA C.G., ORJUELA L.J., SARMIENTO E., TOKATLIAN J.G., op. cit., p.212.

⁸⁶⁷- CEPEDA ESPINOSA M.J., « Colombie : la nouvelle Constitution, un bilan provisoire » in *Problèmes d'Amérique latine*, 1995, n°16, p.20.

expression : le clientélisme est un système socio-politique basé sur le contrôle d'une population soumise à l'autorité d'un notable local (tels que les *caciques*, les *gamonales*...) qui lui doit loyauté et qui bénéficie de sa protection ⁽⁸⁶⁸⁾. Ce système politique permet un contrôle étendu de la population, contrôle qui se fonde avant tout sur la contrainte et les transactions et non pas sur des imaginaires politiques ⁽⁸⁶⁹⁾.

Outre ses implications au niveau local, le clientélisme a surtout d'importantes conséquences dans le domaine électoral puisque le notable qui dispose d'une clientèle contrôle son activité électorale. Dans le passé, le clientélisme pouvait aller très loin. Ainsi, même après la mise en circulation de cartes électorales en 1929, il était courant que dans certains villages, ces cartes demeurent aux mains du notable. Ce dernier ne les rendait que le jour du vote et uniquement pour quelques heures, en l'accompagnant d'un seul bulletin de vote, le « bon », et d'un ticket pour un repas gratuit ⁽⁸⁷⁰⁾. Les notables distribuaient donc les cartes et bulletins de vote mais ils se chargeaient également de conduire les électeurs à leur bureau de vote. Cette relation entre le maître d'une clientèle et ses « clients » était en réalité une transposition politique d'une relation dominant-dominés qui existait dans les domaines social, économique et personnel ⁽⁸⁷¹⁾. Le clientélisme était donc lié à la domination des notables et des oligarchies régionales et faisait de ces notables locaux des intermédiaires de grande importance.

En 1958, avec l'instauration du Front national, le clientélisme se vit renforcé et un élément nouveau intervint : le notable demeura un intermédiaire, mais cette fois-ci privé, dans un processus de répartition de ressources publiques. Ce système se renforça encore en 1968 lorsque le gouvernement, en contrepartie du vote de la réforme constitutionnelle, mit en

⁸⁶⁸- GONZALEZ F., ZAMBRANO F., op. cit., p.42.

⁸⁶⁹- PÉCAUT D., « Réflexions sur la violence en Colombie », p.269.

⁸⁷⁰- MINAUDIER J.P., op. cit., p.235.

⁸⁷¹- GARCIA DUARTE R., op. cit., p.29.

place les « aides parlementaires », qui permettaient aux parlementaires de disposer d'un budget personnel dont ils pouvaient faire bénéficier la population au travers d'actions dites d'« utilité sociale » ⁽⁸⁷²⁾. Les partis représentés au Congrès purent ainsi utiliser des fonds publics afin de former des clientèles, privées ou partisans, au niveau local et régional. La Constitution de 1991, par l'article 136 numéro 4, mit officiellement fin à cette pratique qui permettait le développement et la conservation du clientélisme et de la corruption. Il fut également décidé par les membres de l'assemblée constituante d'instaurer de nouvelles pratiques électorales : l'isoloir fit son apparition, les bulletins de vote furent distribués par l'État et non plus par les partis, etc. Ces mesures devant normalement assurer l'anonymat du vote. La nouvelle constitution comportait des dispositions qui visaient à lutter contre le clientélisme mais il s'agissait, bien sûr, de considérations théoriques, car il est difficile d'imaginer qu'un système aussi ancien et donc aussi ancré dans la société puisse disparaître par la simple introduction de mesures constitutionnelles. Cela n'en constitua pas moins un premier pas. En effet, la nouvelle constitution ébranla le clientélisme, qui depuis plusieurs décennies était déjà soumis à des transformations. Depuis longtemps, les convictions et les traditions avaient laissé place aux intérêts et à la contrainte. Les réseaux traditionnels du parti libéral et du parti conservateur ont été soumis à la concurrence de nouveaux acteurs qui cherchent eux aussi à se constituer une clientèle. Il s'agit bien sûr des groupes armés, qu'ils soient paramilitaires ou guérilleros.

Nous avons fait quelques brèves allusions ici au problème de la fraude électorale et de la corruption. En effet, la validité des processus électoraux a régulièrement été mise à mal durant l'histoire de la Colombie. La fraude est un fait reconnu par tous, dont usait et abusait le parti au pouvoir. Pour cela, il disposait d'avantages considérables par rapport à ses opposants : il

⁸⁷²- Ibid., p.30.

contrôlait les élections et ne pouvait donc les perdre. Ainsi, depuis le XIX^e siècle, les processus électoraux traduisent avant tout des rapports de forces, incluant notamment la force physique. Le gouvernement disposait du contrôle des élections mais ses adversaires n'étaient pas complètement désarmés. Il leur restait un moyen simple mais efficace : empêcher leurs opposants de voter ⁽⁸⁷³⁾. Cependant, comme nous l'avons déjà noté, si le parti au pouvoir restait uni, il ne perdait jamais les élections. Il existait certes des instances chargées de surveiller le bon déroulement des élections, mais elles n'offraient en réalité aucune garantie car le parti au pouvoir contrôlait tout. Ces pratiques courantes et acceptées, peut-être bon gré mal gré au départ, comme une forme de culture politique commencèrent à être sérieusement remises en question à l'approche du milieu du XX^e siècle. Dans les années 1940, la validité des processus électoraux fut de plus en plus contestée ⁽⁸⁷⁴⁾, ce qui permit de critiquer, voire de refuser la légitimité des gouvernants. Ce refus fut pratiqué par le parti d'opposition, par rapport au parti au pouvoir, quelle que fût sa couleur politique. La falsification des résultats électoraux était donc une pratique fort courante tant au niveau local que régional ou même national. En 1970, Rojas Pinilla, le dictateur déchu, participa aux élections présidentielles avec son parti l'A.N.A.P.O. (l'Alliance nationale populaire). Au soir du scrutin, les premiers résultats semblèrent lui être favorables. Le gouvernement interdit alors toute nouvelle estimation jusqu'à ce qu'il rende lui même public le résultat officiel. Le conservateur Misael Pastrana l'emporta mais en ne totalisant que 60 000 voix de plus que Rojas Pinilla. Il semblerait qu'une fois encore, les chiffres « aient été arrangés après coup, notamment ceux des campagnes et des régions isolées » ⁽⁸⁷⁵⁾. Les conséquences les plus graves des fraudes électorales furent qu'avec le temps, l'abstention augmenta et le gouvernement fut victime de son propre

⁸⁷³- PÉCAUT D., *L'ordre et la violence, évolution socio-politique de la Colombie entre 1930 et 1953*, p.238.

⁸⁷⁴- Ibid.

⁸⁷⁵- MINAUDIER J.P., op. cit., p.284.

système : en truquant les élections, il perdit sa légitimité politique. Mais, fait plus grave encore, l'autre victime de ces pratiques fut l'État colombien dont le manque traditionnel de légitimité était déjà plus que préoccupant.

Quant à la corruption, elle n'est pas nouvelle, loin de là. Nous avons parlé du système des « aides parlementaires » instaurées par le gouvernement en 1968. Le budget qui fut alors mis à la disposition des parlementaires a souvent été utilisé à des fins troubles. Il faut ajouter à cela les voyages des élus et les diverses aides financières qui ont tant terni l'image des hommes politiques colombiens ⁽⁸⁷⁶⁾. Dans le pays, de nombreuses transactions régissent depuis fort longtemps le domaine politique mais aussi économique et social. Bien souvent se cache derrière elles la corruption. Les années 1990 ont particulièrement mis en évidence ce système et l'étendue de ses ravages, et les affaires de corruption ont été monnaie courante ⁽⁸⁷⁷⁾. La présidence d'Ernesto Samper a été extrêmement riche en rebondissements. Au début de l'année 1996, une centaine de parlementaires, le procureur général de la Nation, mais également différents ministres et le président, faisaient l'objet d'enquêtes. La corruption est dans certains cas évidente. Dans d'autres, elle n'est pas prouvée mais les charges et présomptions sont lourdes. À la fin de 1995, le Congrès fut sur le point de voter une loi destinée à supprimer toute enquête sur les causes d'enrichissement illicite. Au même moment, le gouvernement, le Congrès et le cartel de Cali faisaient tout leur possible pour remplacer le nouvel avocat général de la Nation qui ne respectait pas les règles du jeu ⁽⁸⁷⁸⁾. La corruption a donc gagné toute une partie de la classe politique et la décomposition morale des institutions en est une des plus graves conséquences. Les grands journaux colombiens évoquent au quotidien des affaires de malversations, de

⁸⁷⁶- BLANQUER J.-M., « Colombie : la nouvelle Constitution » in *Problèmes d'Amérique latine*, 1992, n°7, p.89.

⁸⁷⁷- *Le Monde diplomatique*, « Pêche miraculeuse dans les ports de Colombie », février 2000.

⁸⁷⁸- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.52.

détournements de l'argent public et de corruption. Mais aucun d'entre eux ne semble véritablement en guerre contre ce cancer qui ronge la société colombienne depuis des années. Rares sont ceux qui sont prêts à tout pour lutter contre ces fléaux. Ils risquent leur carrière mais également leur vie. Plusieurs personnes impliquées dans le fameux « procès 8 000 » qui dénonçait l'éventualité de liens entre Ernesto Samper et le cartel de Cali ont été assassinées. Tous les hommes politiques actuels ne sont pas pour autant corrompus. Mais la plupart d'entre eux, mis à part quelques politiciens marginaux (dont certains membres du M-19 transformé en un parti légal après l'abandon de la lutte armée) sont issus de l'ancestral système bipartite. Nombreux sont ceux dont la famille fait de la politique depuis des générations ou qui appartiennent à la catégorie supérieure d'une clientèle bien connue. Ils n'ont donc pas intérêt à remettre en question le système qui a participé à leur naissance et dont ils bénéficient chaque jour. Certains ne participent pas à ce mécanisme mais ce n'est pas pour autant qu'ils le dénoncent publiquement. Seule une infime minorité le fait ou l'a fait, mais souvent en y laissant la vie ou en se condamnant à l'exil.

Parmi ceux qui dénoncent à voix haute la corruption, on peut citer une sénatrice, Ingrid Betancourt (actuellement otage des F.A.R.C.), dont le livre *La rage au cœur* a été récemment publié en France. Cet ouvrage, mélange de biographie et de réquisitoire contre la classe politique traditionnelle colombienne, a été assez bien accueilli en France mais fait l'objet, comme son auteur, de vives polémiques en Colombie ⁽⁸⁷⁹⁾. L'ancien président Ernesto Samper a d'ailleurs attaqué en justice Ingrid Betancourt pour ses propos jugés diffamatoires. Il faut dire que cette sénatrice ne mâche pas ses mots. Elle fait partie de ceux qui accusent Samper d'avoir reçu de l'argent de la mafia mais dénonce également son entourage, en commençant par l'actuel candidat libéral à la Présidence, Horacio Serpa, ces deux hommes « dont la corruption a mis à

⁸⁷⁹- *Libération*, « L'héroïne », 14-03-2001.

genoux le pays » ⁽⁸⁸⁰⁾. Elle rappelle aussi que le clientélisme est toujours d'actualité : « Si je n'avais pas de quoi nourrir mes enfants, est-ce que je n'irais pas, moi aussi, [...] voter X ou Y en échange d'un petit boulot ou d'un repas gratuit pour toute la famille ? » ⁽⁸⁸¹⁾. Évoquant un autre candidat au poste de sénateur, elle ajoute au sujet de la corruption et du clientélisme quelques détails :

Lui prépare depuis des années son accession au Sénat, et je sais comment, il ne s'en cache même pas : en offrant des voyages aux quatre coins du monde, aux frais du Parlement, à tous les barons locaux en échange de 500 voix par voyage. Aux barons de trouver les petits cadeaux qui convaincront les électeurs de voter pour le seigneur... ⁽⁸⁸²⁾.

Lorsque dans son livre elle remémore l'époque où elle tentait d'accéder au poste de sénateur, Ingrid Betancourt affirme qu'elle totalisait lors des premiers résultats le meilleur score national. Mais, redoutant la fraude électorale, elle ne s'estima pas pour autant assurée du succès car, dit-elle, « ils contrôlent tout, ils tiennent la plupart des gens qui dépouillent, ils vont essayer de nous voler cette victoire » ⁽⁸⁸³⁾. Elle prétend même que ce jour-là son score a été falsifié en ce qui concerne la ville de Cali. Alors qu'elle arrivait en tête dans la capitale du Valle, une panne d'électricité (qu'elle conteste) aurait perturbé le dépouillement. Le courant revenu, elle n'engrangea plus une seule voix. Selon des confidences qu'on lui aurait faites plus tard, environ 40 000 voix lui auraient alors été volées, avec la complicité de certains fonctionnaires ; malgré « cette fraude » elle devint néanmoins sénatrice ⁽⁸⁸⁴⁾.

⁸⁸⁰- BETANCOURT I., *La rage au coeur*, Paris : X.O. Éditions, 2001, p.215.

⁸⁸¹- Ibid., p.221.

⁸⁸²- Ibid.

⁸⁸³- Ibid., p.223.

⁸⁸⁴- Ibid., p.225.

Si la Colombie n'est pas traditionnellement le pays le plus largement corrompu d'Amérique latine, il faut cependant reconnaître qu'avec l'essor du narcotrafic à la fin des années 1970, elle a rattrapé son retard en la matière, car l'essor de ce trafic et l'apparition des grands cartels a considérablement changé le panorama colombien. Les quantités d'argent mobilisées dans ce cadre sont devenues au fil du temps, et notamment dans les années 1980 et 1990, phénoménales. La corruption n'est pas, bien sûr, l'apanage des narcotrafiquants mais l'emprise qu'ils exercent depuis la fin du XX^e siècle sur la société est telle que la corruption ne peut plus être dissociée de ce commerce illicite. Grâce à l'argent qu'il a permis d'amasser, le narcotrafic a véritablement pourri les fondements de la société colombienne et fait pénétrer la corruption dans tous les milieux. Cela s'est notamment vu lors de l'affaire Samper. Une des conséquences de ce phénomène a été l'effondrement du système judiciaire, de son efficacité mais aussi de sa crédibilité. Certaines régions sont bien connues pour avoir une justice complètement corrompue au point que leurs magistrats sont « à vendre » aux plus offrants. Dans une perspective plus large, on peut dire que la corruption, liée au narcotrafic, a gangrené toutes les institutions colombiennes ⁽⁸⁸⁵⁾, affaiblissant encore l'État en ce qui concerne sa crédibilité et son intégrité. Et malgré l'adoption théorique de certaines mesures, le bipartisme, le clientélisme, la fraude politique et la corruption sont encore des éléments d'actualité, indissociables de la réalité colombienne.

2- Un État fragile

Nous venons donc de voir, par ce retour en arrière, les différents éléments qui, des origines de la Colombie à nos jours, font ressortir les aspects

⁸⁸⁵- MINAUDIER J.P., op. cit., p.302.

fondamentaux de l'État colombien dans la perspective qui nous occupe ici. Cette présentation succincte de la formation de l'État et de son système politique montre à quel point celui-ci est fragile. Or cette fragilité est pour nous essentielle puisqu'elle joue dans le « nettoyage social », dans son déclenchement et sa persistance, un rôle fondamental. Ce point étant crucial, nous allons maintenant nous arrêter plus longtemps sur la fragilité et l'impuissance de l'État colombien afin de donner les précisions nécessaires à une compréhension aussi large que possible du phénomène qui nous occupe. Dans un deuxième temps, nous examinerons l'écart qui existe dans ce pays entre ce que nous avons appelé la théorie et la réalité.

2-1 Fragilité et impuissance de l'État colombien

Dans notre rappel historique, nous avons tenté d'interpréter cette précarité endémique de l'État colombien. Mais il est nécessaire d'aller plus loin. La formation inachevée de l'État ne peut être attribuée aux seules difficultés géographiques ou simplement à la forme de peuplement. Même s'il est exact qu'il existe une fragmentation régionale très marquée et des régions non soumises à l'autorité de l'État, cela est avant tout le résultat de processus politiques de longue durée.

2-1-1 Les raisons profondes

Parmi les éléments qui sont réellement et directement à la source de cette précarité, il faut, tout d'abord, citer la partition du corps social ⁽⁸⁸⁶⁾. Cette division est liée à la séparation bipartite de la société et à l'emprise de deux partis et de leur sous-culture. Depuis le milieu du XIX^e siècle, la Colombie est scindée en deux en raison de la prééminence de deux factions opposées. Cette partition du corps social semble avoir été extrêmement forte puisqu'elle a fait barrage à l'émergence des mouvements nationalistes et populistes et à

⁸⁸⁶- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.32.

l'intervention des militaires, des intellectuels mais aussi des technocrates, contrairement aux Nations voisines. En effet, d'une part, ces groupes étaient trop soumis aux sous-cultures partisans et, d'autre part, l'influence de l'Église ne permettait pas le développement d'idéologies indépendantes ⁽⁸⁸⁷⁾. L'État a été avant tout un assemblage de factions et de sous-factions du parti libéral ou du parti conservateur, ce qui l'a empêché de forger la société et même de simplement revendiquer sur elle une autorité incontestée. Ainsi, ces clivages politiques ont favorisé la précarité de l'État et, quel que soit le régime (hégémonique ou d'alliance entre les deux partis), ils ont fait en sorte que ce dernier ne dispose traditionnellement que d'une « légitimité incertaine » ⁽⁸⁸⁸⁾.

Les acteurs sociaux ont aussi une part considérable de responsabilité dans cette fragilité, car ils ne se sont jamais organisés, comme leurs voisins, à partir de droits accordés par l'État. En effet, dans les pays latino-américains, la consolidation de l'État a souvent été possible grâce à l'élargissement de ses fonctions de régulation sociale. En Colombie, au contraire, les acteurs sociaux sont restés dans l'ombre des partis politiques durant des décennies. Les syndicats, par exemple, étaient peu nombreux dans les années 1930-1946 et ils étaient sous la tutelle des deux grands partis mais également de l'Église ⁽⁸⁸⁹⁾. Les acteurs sociaux en Colombie sont donc, à l'image de l'État, traditionnellement faibles. Dans ce contexte bipartisan, ils n'ont pu jouer le rôle qui leur était assigné, affaiblissant la société mais aussi l'État ⁽⁸⁹⁰⁾. L'un des aspects de cette précarité est la difficulté qui existe depuis des décennies dans ce pays pour créer des identités et des rôles sociaux différenciés. Un autre aspect, lié lui aussi à la société, explique cette précarité : le terme « public » ne

⁸⁸⁷- PÉCAUT D., « Réflexions sur la violence en Colombie », p.232.

⁸⁸⁸- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.32.

⁸⁸⁹- PÉCAUT D., « Réflexions sur la violence en Colombie », p.232.

⁸⁹⁰- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.33.

représente que peu de chose pour les Colombiens et pour les groupes sociaux ⁽⁸⁹¹⁾.

Cette précarité prend également sa source dans la gestion de l'économie. Dans les autres pays latino-américains, la légitimité et la force de l'État reposent en partie sur les liens unissant les économies nationales et l'économie internationale, sous le contrôle de l'État. Mais, comme nous l'avons vu au sujet des producteurs de café, cela ne s'applique pas à la Colombie. Les tout débuts de l'insertion de l'économie colombienne dans le marché mondial ne datent que de 1920. Même lors de la crise de 1929, l'État n'est pas intervenu puisque son homologue brésilien s'en chargeait. Ainsi, le secteur public a traditionnellement un rôle modéré dans la gestion de l'économie ⁽⁸⁹²⁾.

Ces différents éléments ont rendu impossible la nécessaire représentation symbolique de l'unité nationale et la perception de l'État comme étant son garant. La précarité de l'État colombien est donc à mettre directement en relation avec ses moyens d'action dans les domaines sociaux et économiques mais également dans l'importance et la persistance, dans ce pays, du bipartisme. Ce système a eu pour conséquence de soumettre la société à un clivage purement politique et a ballotté l'État dans la tourmente de ses rivalités et de ses intérêts. De plus, comme nous le verrons plus tard, l'État colombien a eu, et a encore, de considérables problèmes de contrôle de son territoire. Une partie de celui-ci, variable en taille et localisation suivant les époques, lui a toujours échappé et est restée aux mains d'autres acteurs, tels que les maîtres des clientèles, l'Église et plus tard les groupes armés. Un autre aspect de la précarité de l'État réside d'ailleurs dans la disparition ou l'inexistence de la référence nationale pour ces communautés, qui sont avant tout régionales et locales ⁽⁸⁹³⁾. Ainsi, l'État n'a pas su ou pas pu permettre l'émergence d'une

⁸⁹¹- GARCIA DUARTE R., op. cit., p.28.

⁸⁹²- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.32.

⁸⁹³- GARCIA DUARTE R., op. cit., p.28.

véritable citoyenneté. Celle-ci a été remplacée, très vite, par un système d'allégeance aux deux sous-cultures. L'État ne peut donc être perçu en Colombie comme le garant de l'unité nationale, ne serait-ce que symbolique ⁽⁸⁹⁴⁾.

Il est fort important pour notre propos, le « nettoyage social », de relever que cette situation a été particulièrement favorable à la violence, quelle qu'elle soit et quelle que soit l'époque. De nos jours, la précarité de l'État et des acteurs sociaux apparaît plus comme un résultat de la violence que comme son point de départ. Il n'en pas toujours été ainsi. La traditionnelle fragmentation de la vie politique colombienne a fait que la politique dans ce pays repose sur des transactions très peu institutionnalisées dans lesquelles les menaces de recours à la violence et la violence elle-même ont un poids considérable ⁽⁸⁹⁵⁾. L'absence d'autorité de l'État ne fait que compliquer ce problème, car l'État n'est pas perçu, comme il le devrait, comme une possibilité de médiation dans les conflits. Si les chiffres de la violence sont si élevés en Colombie, c'est que, l'État étant faible, certains acteurs trouvent là une justification à leurs actes, même violents. L'État étant incapable d'agir, ils le font à sa place. C'est, comme nous l'avons déjà dit, la base de la justice privée. Ainsi, en refusant à l'État et à ses représentants la responsabilité de réguler les conflits, la société nie leur autorité.

La précarité de l'État se manifeste également par la faiblesse de ses administrations et des services qu'elles proposent aux citoyens. Ainsi, il semblerait que la société ne fasse appel à lui que dans des cas bien précis. En règle générale, elle ne demande l'intervention des pouvoirs publics que lorsque les besoins, en services et infrastructures, deviennent extrêmes, et sans pour autant se faire beaucoup d'illusions sur la réponse réelle. Mais cette société refuse, en même temps, à l'État un rôle actif dans la régulation de la vie

⁸⁹⁴- PÉCAUT D., « Réflexions sur la violence en Colombie », p.233.

⁸⁹⁵- Ibid., p.230.

collective ou, comme nous l'avons vu, dans la vie économique. Cet aspect est plus marquant encore lorsqu'il s'agit de populations marginales. Ces dernières en effet ne peuvent s'identifier à un acteur de la vie nationale car elles n'ont pas le sentiment d'être partie prenante de l'État et elles ne bénéficient pas des services qu'il peut proposer ⁽⁸⁹⁶⁾. Pour les autres secteurs sociaux, la situation est certes différente mais elle aussi critique. Les pouvoirs publics sont perçus comme étant incapables de satisfaire pleinement leurs besoins vitaux et de défendre leurs droits et leurs biens. L'État n'est pas synonyme pour ces populations de « domaine public » au sens large mais de défenseur des intérêts d'une minorité aisée. Et cette minorité elle-même ne se prive pas de critiquer l'État. Certes, si elle a la possibilité de pourvoir elle-même à ses besoins non satisfaits par l'État, en raison des faiblesses de ce dernier, elle est également victime de la délinquance et de l'insécurité.

2-1-2 Responsabilité dans le narcotrafic

Si cette fragilité étatique joue un rôle considérable dans la violence, elle a également une lourde responsabilité en ce qui concerne le narcotrafic. On peut percevoir ce trafic comme étant à l'origine de la faiblesse actuelle de l'État colombien mais on peut également dire, en remontant plus loin dans le temps, que cette fragilité a, en partie, permis l'essor du narcotrafic. En effet, certaines régions de la Colombie pratiquent traditionnellement la contrebande grâce, à la fois, à une certaine permissivité de l'État et à sa faiblesse. Or cette tradition a été un des nombreux facteurs qui ont permis les débuts du trafic de drogue et son essor considérable. Au départ, dans les années 1970, les différents gouvernements ont tenté de lutter contre ce phénomène. Mais il n'y a pas eu de consensus pour mener une politique claire, cohérente et constante, à moyen et long terme ⁽⁸⁹⁷⁾. Le narcotrafic a profité des diverses incapacités de l'État, qui

⁸⁹⁶- GONZALEZ F., ZAMBRANO F., op. cit., p.15.

⁸⁹⁷- ARRIETA C.G., ORJUELA L.J., SARMIENTO E., TOKATLIAN J.G., op. cit., p.17.

lui a facilité la tâche grâce à sa faible présence sur le territoire national, à son incapacité à apporter soutien et protection à toute la population et à servir de médiateur dans les conflits sociaux. Le narcotrafic est ainsi devenu un catalyseur de la crise du régime politique et a contribué au développement des facteurs économiques, politiques et sociaux qui affaiblissaient déjà l'État ⁽⁸⁹⁸⁾. L'État a montré ses faiblesses en adoptant une attitude tour à tour tolérante ou répressive. Il a ainsi promulgué des mesures économiques qui ont eu pour effet de permettre le rapatriement ou le blanchiment d'argent directement lié au narcotrafic, comme cela fut le cas pour la *ventanilla siniestra* ⁽⁸⁹⁹⁾. À cela s'est ajouté le manque de coordination entre les différents services de Police ou de renseignements.

Le fait que ce trafic en provenance de la Colombie touche avant tout les États-Unis joue un rôle non négligeable en ce qui concerne la précarité de l'État colombien. En effet, l'existence de ce commerce illicite et ses répercussions chez son puissant voisin du nord ont instauré une relation de dépendance de la Colombie face à ce pays, relation qui limite considérablement son pouvoir de décision en ce qui concerne les narcotrafiquants mais aussi les guérillas, considérées par Washington comme l'un des acteurs principaux de ce trafic ⁽⁹⁰⁰⁾. Les décisions sont prises essentiellement depuis l'extérieur de la Colombie, montrant ainsi la soumission de l'État colombien face aux États-Unis, ce qui fragilise encore cet État aux yeux d'une population qui ressent traditionnellement un vif sentiment anti-yankee. Pour bien comprendre cet aspect essentiel de la vie colombienne, il nous faut maintenant évoquer le « Plan Colombie ».

⁸⁹⁸- Ibid., p.18.

⁸⁹⁹- KAPLAN M., « Economía criminal y lavado de dinero », in *Boletín mexicano de Derecho comparado*, 1996, n°85, p.22. La *ventanilla siniestra* est un procédé mis en place dans les années 1970 par la Banque de la République colombienne qui a permis le retour dans le système monétaire officiel de dollars dont la provenance n'était pas vérifiée et qui était souvent très douteuse.

⁹⁰⁰- ARRIETA C.G., ORJUELA L.J., SARMIENTO E., TOKATLIAN J.G., op. cit., p.18.

Selon la Constitution colombienne, chaque gouvernement doit établir un Plan national de développement, obligation à laquelle se soumit le gouvernement de Andrés Pastrana à la fin du mois de juillet 1999. Son plan intitulé « Changement pour construire la paix, 1999-2002 » fut approuvé comme il se doit par le Parlement. Mais le 21 septembre 1999, après un entretien avec le président nord-américain Clinton, M. Pastrana, sans l'avis du Congrès colombien, remplaça ce programme par un « Plan pour la paix, la prospérité et le renforcement de l'État » qui allait vite prendre le nom de « Plan Colombie » ⁽⁹⁰¹⁾. C'est par un article du journal *El Espectador* daté du 2 janvier 2000 que les Colombiens eurent connaissance de ce nouveau programme. Le Sénat et le Congrès nord-américains donnèrent leur accord pour allouer une aide de 1,3 million de dollars dans le cadre de ce « Plan Colombie ».

Le « Plan Colombie », rédigé sous l'influence directe du Département d'État américain, rejette l'idée de pourparlers de paix et ignore l'importance des causes socio-politiques du conflit colombien, et se concentre sur la guerre et ses techniques. Il s'oppose ainsi à toutes les initiatives du moment visant au rétablissement de la paix dans le pays, et cela, malgré les démarches du nouveau gouvernement dans ce sens. Son but est en effet de renforcer, d'équiper et d'entraîner les Forces armées colombiennes dans leur lutte contre les mouvements de guérilla ⁽⁹⁰²⁾. Officiellement, ce n'est pas la « subversion communiste » qui est visée mais le trafic de drogue. Mais le plan prévoit que plusieurs bataillons spécialisés, formés par les États-Unis, seront déployés sur le terrain dans le but de « combattre les groupes armés qui protègent les structures du narcotrafic » ⁽⁹⁰³⁾. Ce qui sous-entend essentiellement les mouvements de guérillas, c'est-à-dire les F.A.R.C. et l'E.L.N. Il faut savoir que ces deux groupes figurent sur la liste des organisations terroristes

901- *Le Monde diplomatique*, « Plan Colombie, passeport pour la guerre », août 2000.

902- Ibid.

903- Ibid.

internationales établie par les États-Unis, ce qui signifie, par définition, que ces groupes commettent « des actions qui menacent les intérêts nationaux des États-Unis » ⁽⁹⁰⁴⁾. Pour les observateurs, la cible principale du « Plan Colombie » est claire : la guérilla ⁽⁹⁰⁵⁾.

Ces mêmes observateurs font remarquer que les paramilitaires ont été pendant longtemps absents du panorama dressé par les nord-américains. Pourtant, il n'est pas nouveau que parmi les principaux ports colombiens exportateurs illégaux de la drogue se trouvent une petite dizaine de ports situés dans des zones sous contrôle paramilitaire et qui exporteraient à eux seuls près de 60% de la production ⁽⁹⁰⁶⁾. D'ailleurs, l'ancien chef des A.U.C., Carlos Castaño, n'a jamais caché qu'une partie importante du financement des groupes paramilitaires provenait d'un « impôt » imposé aux producteurs de coca.

Les opérations inscrites dans le « Plan Colombie », censées s'étaler sur six ans, doivent débiter dans le sud du pays, dans le Putumayo. Dans ce département, la fumigation des cultures illicites et le renforcement de la présence militaire ont des conséquences très lourdes sur les populations. Dès l'annonce de ce plan, les O.N.G. et les différents organismes gouvernementaux ont vivement réagi en soulignant que si le « Plan Colombie » était appliqué tel quel, il faudrait s'attendre dans le sud du pays à de graves problèmes de déplacements forcés de population ⁽⁹⁰⁷⁾. Mais d'autres conséquences sont à prévoir. On sait que la zone de production de la coca risque fort de s'étendre à d'autres régions et tout particulièrement à certaines zones contrôlées par les paramilitaires. En outre, pour bien comprendre le « Plan Colombie », il ne faut pas négliger le fait que la Colombie occupe une zone hautement stratégique dans le domaine géographique mais également économique, tout

904- Ibid.

905- Ibid.

906- Ibid.

907- *El Espectador*, « Desplazados, tragedia nacional ».

particulièrement en ce qui concerne le pétrole. La Colombie, productrice de pétrole et voisine de deux autres producteurs, le Venezuela et l'Équateur, est un pays important dans l'économie pétrolière de la région. À un niveau plus local, des projets d'exploitation sont à l'étude dans le Putumayo. C'est pourquoi à l'initiative de trois sénateurs nord-américains un amendement a été rajouté au plan initial afin que le gouvernement des États-Unis insiste auprès de son homologue colombien pour qu'il prenne les mesures nécessaires à l'ouverture complète de son économie aux investissements étrangers et au commerce extérieur, tout particulièrement en ce qui concerne le pétrole. Ce plan inclut également une présence militaire des États-Unis sur le terrain qui, normalement, devrait se limiter à 250 soldats et 100 civils mais qui sera sûrement complétée par le secteur privé nord-américain grâce à des firmes spécialisées dans le domaine militaro-policier ⁽⁹⁰⁸⁾.

Le « Plan Colombie » a fait l'objet de vives polémiques en Colombie mais également aux États-Unis et en Europe. Les différentes versions du plan communiquées par Washington avaient pourtant été adaptées à chaque lecteur. Celle qui fut présentée aux sénateurs américains axait son propos sur les risques que la Colombie représentait pour les États-Unis, tandis que la version destinée aux opinions publiques américaines et colombiennes était étrangement discrète sur l'aspect militaire du plan. Enfin, la version remise à l'Union européenne insistait sur les Droits de l'homme et leur défense mais était également très discrète sur la question militaire ⁽⁹⁰⁹⁾. L'Union européenne, alors présidée par la France, a fait connaître en octobre 2000 sa volonté de soutenir financièrement le processus de paix en Colombie sans pour autant s'associer au plan d'aide nord-américain « pour les trois-quarts militaire ». Les Américains, de leur côté, ne manquèrent pas de souligner les différents aspects de leur aide qui comprend des volets aussi divers que l'aide aux déplacés, l'amélioration de

908- *Le Monde diplomatique*, « Plan Colombie, passeport pour la guerre ».

909- Ibid.

la défense des Droits de l'homme et du système judiciaire colombien, l'appui au processus de paix.

Avec l'arrivée au pouvoir du président George W. Bush, l'aide au plan colombien fut légèrement modifiée mais fut également réitérée. Le nouveau président nord-américain a ainsi proposé une « Initiative régionale andine » d'un montant de 880 millions de dollars destinée à résoudre dans l'ensemble de la région les problèmes d'instabilité et de pauvreté et à empêcher que le narcotrafic colombien s'infilte chez ses voisins ⁽⁹¹⁰⁾. Mais les critiques se poursuivent. En France, des déclarations dénonçant ce plan ont été faites par les O.N.G. Un collectif réunissant entre autres le Secours catholique, Médecins du monde, Amnesty international ou encore Frères des hommes, s'est érigé contre le « Plan Colombie ». Les critiques concernaient avant tout les « conséquences sociales et écologiques [...] incalculables » des opérations de fumigation dans le Putumayo et les « risques de militarisation du processus de paix ». Ce collectif demandait à l'Union européenne d'éviter que ses aides ne soutiennent économiquement « des positions acquises par la force et la terreur » ⁽⁹¹¹⁾. Récemment encore, le journal espagnol *El País* dénonçait le possible rôle de militaires nord-américains dans le conflit colombien et les contacts accrus entre les États-Unis et l'Armée colombienne « inefficace et excessive » aux « liens étroits avec les milices paramilitaires » ⁽⁹¹²⁾.

Si l'arrivée à la Maison blanche d'un nouveau président n'a pas réellement changé les décisions américaines concernant le « Plan Colombie », les attentats terroristes du 11 septembre 2001 perpétrés sur le sol des États-Unis ont, eux, modifié les priorités américaines. La lutte internationale contre le terrorisme est en effet devenue le problème n°1 de Washington, ce qui a des

⁹¹⁰- DÉPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS, « Destacan apoyo de Estados Unidos al Plan Colombia », Washington : Programme d'information internationale du Département d'État, 2001, p.1.

⁹¹¹- A.C.A.T., A.F.A.L.-Lyon, AGIR ENSEMBLE, *et al.*, « Déclaration des O.N.G. françaises sur la situation en Colombie », 30-08-2000.

⁹¹²- *El País*, « Más allá del Plan Colombia », 21-05-2001.

incidences sur les relations avec la Colombie. Nous avons déjà vu que les F.A.R.C. et l'E.L.N. font partie de la liste des organisations terroristes internationales dressée par Washington. Mais il faut ajouter qu'un tiers des organisations en question est supposé opérer également en Amérique latine, dont Le Hamas, le Hezbollah, l'E.T.A. ou encore l'I.R.A.⁽⁹¹³⁾. Les États-Unis seraient donc en train de préparer une stratégie antiterroriste qui viendrait s'ajouter au « Plan Colombie » et à l'« Initiative régionale andine » afin de lutter contre le terrorisme dans tout l'hémisphère occidental. Ce nouveau projet comporterait un large volet destiné à la Colombie, en raison de la situation actuelle mais également des menaces des F.A.R.C. qui ont très récemment promis de s'attaquer aux intérêts américains⁽⁹¹⁴⁾.

Le « Plan Colombie » n'est pas, bien évidemment, le seul exemple de l'emprise qu'ont pu exercer les États-Unis sur la Colombie, mais c'est le plus récent et l'un des plus significatifs. D'autres cas sont survenus tout au long de l'histoire de la Colombie, qu'il s'agisse au début du XX^e siècle de la sécession du Panama ou, plus récemment, de l'extradition des narcotrafiquants vers les États-Unis, affaire qui a fait couler beaucoup d'encre mais surtout beaucoup de sang. Ces relations ont été souvent conflictuelles et donc fragilisantes pour l'État colombien et ont manifesté la domination des États-Unis sur la Colombie, affaiblissant encore cette dernière. C'est pourquoi il nous fallait évoquer le rôle des États-Unis et du « Plan Colombie », même de manière succincte.

2-1-3 Le problème de l'unité nationale

Nous avons montré que pour une étude approfondie de la fragilité endémique de l'État colombien, il était nécessaire d'exposer le problème de l'unité nationale. En effet, la précarité de l'État depuis plus d'un siècle et demi a pour conséquence une réelle incapacité à assurer une présence sur tout le

⁹¹³- *El Tiempo*, « Piden a Bush incluir en las prioridades la lucha contra terroristas de América latina », 18-10-2001.

⁹¹⁴- *El Tiempo*, « Estados Unidos prepara estrategia antiterrorista para Colombia », 18-10-2001.

territoire national et à en contrôler les différents éléments qui ont pour mission de le représenter. Il en résulte que, si unité il y a, il s'agit avant tout d'une unité fictive, présente dans les textes juridiques et politiques tels que la constitution, et non pas réelle. Les concepts d'État et de Nation qu'on rencontre dans ce genre de documents offrent bien une vision nationale et globalisante mais celle-ci semble s'effriter dès qu'on étudie la réalité régionale et locale du pays ⁽⁹¹⁵⁾. Un des exemples les plus significatifs est la présence nulle ou quasi nulle de l'État dans certaines zones marginales et de colonisation. Si on étudie ce pays sur le terrain, on ne peut qu'être surpris de l'extrême diversité qui y règne. Nous avons dit en ouverture de ce travail que la Colombie est une terre de contrastes et le thème de l'unité nationale illustre une fois encore cette affirmation. Chaque sujet, chaque époque, chaque domaine fourmille d'exemples qui montrent à quel point l'unité nationale est fragile, voire absente. Dans le domaine racial, dans celui de l'économie, de la politique ou de l'écosystème, ce pays se présente comme un puzzle dont l'ensemble apparaît mal harmonisé. La population plutôt blanche de l'Antioquia et de la zone du café contraste avec celle d'origine africaine du Choco par exemple ou d'origine indigène de la région de l'Amazonie. De la même manière, certaines régions, départements ou villes sont des centres importants de l'économie alors que dans d'autres, les activités de ce type sont quasiment nulles. Les centres de décisions, malgré la décentralisation, sont eux aussi concentrés dans des zones précises et limitées telles que Santafé de Bogota. Dans un pays aussi varié, c'est l'État qui doit être le garant, par sa force, sa volonté et son engagement, de l'unité. Mais, comme nous l'avons souligné à maintes reprises, cette mission n'a jamais été menée à bien par l'État colombien. Le pouvoir central est plus théorique que réel et l'unité n'est donc pas nationale mais relève plutôt du régional ou du local. Nous avons insisté en plusieurs occasions sur l'importance historique des réseaux en Colombie, réseaux qui traditionnellement assurent le

⁹¹⁵- ARRIETA C.G., ORJUELA L.J., SARMIENTO E., TOKATLIAN J.G., op. cit., p.211.

pouvoir au sein de ce pays. Or si chaque groupe, chaque zone possède sa propre unité, celle-ci ne vient pas s'imbriquer dans un schéma global, c'est-à-dire au niveau national. Des pays comme les États-Unis ou encore la Suisse fonctionnent sur le modèle fédéral mais cela n'empêche pas l'existence et l'action d'un pouvoir central qui permet de parler d'unité nationale. En Colombie, les *caciques* ou les *gamonales* et les différents intérêts locaux ou particuliers n'ont jamais permis cette unité.

D'autre part, si ce pays apparaît comme une mosaïque où l'État fragile n'a pas imposé une unité, on peut également remarquer l'existence, de tous temps, de zones qui semblent être, non pas des pièces variées de cette mosaïque mais plutôt des maillons manquants. Il s'agit essentiellement de zones marginales et de colonisation. Dans ces territoires, plus que l'existence effective de particularismes locaux, c'est surtout la quasi absence de présence étatique qui frappe les observateurs. Les zones de colonisation ont beaucoup à nous apprendre sur la Colombie et son État. Elles ont évolué dans le temps mais, de manière générale, on peut dire qu'elles ont toujours eu beaucoup de mal à s'incorporer à la dimension nationale, tout particulièrement dans le domaine économique. Or l'une de leurs caractéristiques est la violence. En effet, les zones « oubliées » par l'État colombien ont constamment présenté des niveaux de violence et de conflit social très élevés ⁽⁹¹⁶⁾. Ainsi, dans les années 1950, le Valle du Cauca, le Tolima et la zone de production du café présentèrent un taux considérable de violence. Nous avons d'ailleurs déjà évoqué ces régions au sujet de l'épicentre de la « Violence ». Elles sont maintenant pleinement insérées dans le développement national mais d'autres, encore mal insérées dans l'économie nationale, les ont remplacées.

Depuis 1950, on estime que 250 000 km² de terres vierges ont été colonisées tout autour du territoire colombien ⁽⁹¹⁷⁾. Cette avancée fait partie

⁹¹⁶- Ibid.

⁹¹⁷- MARTIN G., « Sociabilité, institutions et violences dans les frontières nouvelles en Colombie » in *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris : I.H.E.A.L., 1996, p.193.

d'un processus de modernisation qui s'est traduit ici par plusieurs éléments : développement des « frontières agricoles », exploration et exploitation de ressources minières, développement lié à l'agro-industrie ou au narcotrafic, etc. Parmi les zones marginales ou de colonisation, on peut actuellement citer la région de l'Amazonie, les Llanos orientaux, une partie du piémont de la Cordillère orientale, les régions de l'Uraba, du Magdalena medio et du Bajo Cauca, ainsi que les zones tropicales humides du Pacifique ⁽⁹¹⁸⁾. Les zones concernées évoluent avec le temps et disparaissent de ce registre lorsqu'elles s'intègrent dans l'économie et la vie nationale. Les communautés qui s'y installent sont souvent composées de migrants et de colons d'origines différentes, les liens qui les unissent sont donc faibles et la cohésion sociale est précaire, voire inexistante. Cette grande diversité rend difficile leur intégration dans un ensemble socio-politique qui, dans ces zones, est à construire. À cela s'ajoute la présence de groupes armés illégaux (paramilitaires et/ou guérilleros suivant les endroits) ⁽⁹¹⁹⁾. Dans les zones de colonisation les plus récentes, on constate une grande précarité institutionnelle qui concrètement se traduit par la quasi absence des institutions qui représentent généralement l'État sur le territoire national et des services publics. Ainsi, nombre de ces régions, plus proches du Far-west que du troisième millénaire, ne possèdent ni forces de l'ordre officielles, ni services administratifs (mairie, centre des impôts...), ni services publics classiques (hôpital, transports en commun, école...). Tous ces services que les Colombiens ont souvent du mal à obtenir (voir les problèmes des quartiers défavorisés des grandes villes) sont ici encore plus fréquemment absents.

Ce phénomène n'est pas nouveau. L'État colombien, fier de sa tradition libérale, n'a pas voulu ou su créer une législation efficace en matière de défrichage et de distribution des nouvelles terres. Cette législation est restée

⁹¹⁸- Ibid.

⁹¹⁹- ARRIETA C.G., ORJUELA L.J., SARMIENTO E., TOKATLIAN J.G., op. cit., p.212.

minimale et seule domine, une fois encore, la politique du laisser-faire. La colonisation des derniers territoires à exploiter n'a pas donné lieu à un programme organisé et géré par l'État et ses représentants mais, au contraire, a laissé place aux initiatives spontanées, venant se placer en marge de la vie de la Nation et donc de l'État ⁽⁹²⁰⁾. Une fois de plus, la situation échappe à l'État et ne lui permet pas d'assurer ses fonctions de régulateur social. Dans ces « nouvelles frontières », les terres, notamment les meilleures, et les différentes ressources sont attribuées par le biais des réseaux privés dont nous avons déjà parlé. Ces réseaux sont souvent liés à des contacts politiques, et donc privés, qui renvoient aux traditions colombiennes, et pas toujours aux plus glorieuses, comme le clientélisme. Et depuis quelques années, on remarque que bien souvent, dans ces zones-là comme dans d'autres régions colombiennes, les réseaux traditionnels basés sur les anciennes clientèles partisanses sont remplacés par ceux issus des acteurs armés ⁽⁹²¹⁾. Or ces réseaux, de forme traditionnelle ou nouvelle, jouent fréquemment le rôle de « contre-État ». Cette absence de l'État peut être complète ou partielle. Dans ce dernier cas, ce n'est pas forcément sous son meilleur jour qu'il se présente aux habitants de ces zones. Au début des années 1990, la commission nationale chargée de réfléchir à la violence en Colombie et aux solutions envisageables (la « Comisión de superación de la violencia ») a ainsi affirmé que dans « les zones de colonisation, l'État est absent ou présent de manière traumatique en tant que simple oppresseur ou comme un précaire percepteur d'impôts » ⁽⁹²²⁾.

Certes il ne faut pas généraliser. Historiquement, les institutions ne sont pas totalement absentes de ces zones. Les colons de la période de colonisation interne comprise entre 1850 et 1930 étaient par exemple désireux de voir l'État intervenir pour lutter contre les actions arbitraires des grands

⁹²⁰- MARTIN G., op. cit., p.198.

⁹²¹- PÉCAUT D., « Réflexions sur la violence en Colombie », p.269.

⁹²²- MARTIN G., op. cit., p.214.

propriétaires et des autorités locales. Ils étaient soucieux de leurs droits et tenaient à l'application de la législation sur les *baldíos* ⁽⁹²³⁾. De nos jours, la présence de certaines administrations se révèle indispensable lorsqu'il s'agit de l'octroi de titres de propriété, de crédits agraires ou encore d'assistances techniques. Ainsi, certaines institutions nationales sont présentes sur le terrain, comme la Caisse agraire, l'I.N.C.O.R.A. ou le « Fondo ganadero », et aussi des embryons de services publics (hôpital, école, électricité, service notarial, cadastre...). En outre, toute personne qui s'installe sur la frontière se trouve de fait à l'intérieur d'une juridiction municipale dont elle devient en théorie un citoyen disposant de droits, dont l'accès aux services publics.

Mais, dans les faits, la situation dans les zones de colonisation est difficile. La régulation et l'autorité que les administrations sont censées apporter sont restreintes. En effet, ces administrations sont souvent installées à plusieurs heures du lieu d'habitation de certains colons, les voies de communication y menant sont fréquemment en mauvais état, voire quasi inexistantes, et les transports pour y parvenir sont coûteux. De plus, les habitants de ces régions ne disposent pas souvent de téléphone facilitant l'accès à ces services. Quant aux pouvoirs publics, ils sont fréquemment débordés et manquent chroniquement de moyens. Ainsi, même si tout *corregimiento* a droit en théorie à un poste de Police, peu d'entre eux en sont réellement pourvus ⁽⁹²⁴⁾.

À cette situation déjà difficile, il faut ajouter les problèmes liés à la violence, très marquée dans ces zones. Il s'agit d'une part de délinquance commune, de conflits entre colons, de problèmes d'alcoolisme, de faible niveau d'éducation... et d'autre part des violences dont sont responsables les acteurs armés du conflit colombien (paramilitaires et guérillas) et le grand banditisme (essentiellement les narcotrafiquants). Les zones de forêts non défrichées

⁹²³- Ibid., p.201.

⁹²⁴- Ibid., p.202.

viennent s'ajouter à un isolement géographique déjà certain et à l'indigence du réseau routier. D'autre part, la densité démographique est faible, de même que la présence des forces publiques ⁽⁹²⁵⁾. Cette pénurie concourt à un accroissement de la violence car elle laisse les tâches de protection et de surveillance des biens et des personnes à la charge du secteur privé et des particuliers. Ainsi, les grands éleveurs de bétail ont souvent recours à leur propre milice ou aux services d'autodéfense afin de protéger leurs bêtes contre le vol (*l'abigeato*). Dans certains cas, ils rémunèrent également des groupes armés préexistants (paramilitaires et plus rarement guérillas) afin qu'ils prennent en charge ce travail.

En ce qui concerne le « nettoyage social » dans les zones de colonisation et dans les zones marginales du pays, nous pouvons reprendre les chiffres du C.I.N.E.P. concernant les cas répertoriés entre 1988 et 1993. On s'aperçoit alors que parmi ces zones figurent plusieurs départements n'ayant officiellement recensé aucun cas (Vaupés, Amazonas, Guainia, Guaviare, Casanare, Vichada...), ou très peu (Putumayo un cas, Arauca un, Choco trois, Caqueta cinq, Meta six...). La principale région qui fait exception à la règle est le Magdalena medio dont nous avons parlé à maintes reprises. Dans cette région, composée de sept départements (Cundinamarca, Boyaca, Antioquia, Caldas, Santander, Bolivar et Cesar), la violence fait rage depuis de nombreuses années, sous toutes ses formes.

⁹²⁵- Ibid., p.207.



De 1988 à 1993, le C.I.N.E.P. a ainsi comptabilisé dans cette vaste région du Magdalena medio près de 800 assassinats relevant du « nettoyage social » sur un total national de 1 926 victimes ⁽⁹²⁶⁾. Mais ce cas est particulier, en raison du fait que le Magdalena medio est une région vaste dont seules certaines parties constituent des zones marginales ou de colonisation, tout du moins récente. Il convient donc de mettre cette région à part.

Pour conclure sur la relation entre le « nettoyage social » et les zones marginales et de colonisation, il faut souligner que si, dans ces zones, les cas de

⁹²⁶- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.22.

« nettoyage social » semblent être, en règle générale, assez rares, malgré un taux de violence plutôt élevé, cela peut s'expliquer par plusieurs raisons. Tout d'abord, ces zones sont faiblement peuplées ce qui limite le nombre de victimes et d'agresseurs potentiels. D'autre part, en raison de la faible présence de l'État et de ses représentants les éventuels cas ne sont probablement pas dénoncés auprès des autorités. D'ailleurs, en général, ce sont plutôt les O.N.G. qui répertorient ce genre de violence et elles sont, elles aussi, peu présentes dans ces zones, tout du moins de façon permanente. Le C.I.N.E.P. et la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz » travaillent dans ces régions mais n'y ont généralement pas de locaux propres et permanents et, de plus, axent leur travail sur d'autres problèmes. Le C.I.N.E.P. par exemple est très attentif à la situation de l'Uraba et aux problèmes rencontrés par la population civile (et notamment les « Communautés de paix ») mais essentiellement dans le contexte du conflit opposant les paramilitaires à la guérilla. En outre, il est fort probable que le « nettoyage social » soit relativement rare dans ces zones parce que les raisons qui expliquent l'apparition et la permanence de ce phénomène n'y sont pas réunies, tout du moins dans leur totalité et avec l'intensité que l'on constate dans d'autres lieux plus touchés. Enfin, dans ces zones souvent abandonnées par l'État mais aussi parfois par la société, où les violences s'entrecroisent de manière peu distincte, il est possible que le « nettoyage social » passe davantage inaperçu parmi la population.

2-2 Théorie et réalité

La violence, et donc le « nettoyage social », trouve l'une de ses sources dans la faiblesse de l'État colombien. Or il y a un fossé qui sépare en Colombie ce que nous appelons « la théorie » (essentiellement les textes juridiques) de « la réalité », c'est-à-dire le quotidien de l'ensemble des Colombiens. Lorsque nous parlons ici de textes juridiques, il faut inclure les

différents textes fondamentaux sur le plan national (la constitution et ses amendements, les lois en vigueur, les conventions...) mais également les traités internationaux signés par la Colombie, qu'il s'agisse d'accords bilatéraux ou plus largement de documents ratifiés au sein de l'O.N.U. Nous avons choisi de nous intéresser à quelques exemples primordiaux, précis et récents. En ce qui concerne la théorie, nous nous concentrerons sur un élément qui répond parfaitement à ces critères : la Constitution de 1991. Pour ce qui est de la réalité, ou plutôt des réalités, la question fondamentale de la démocratie et des Droits de l'homme sera notre référence principale. La Constitution de 1991 insiste particulièrement sur les Droits de l'homme (84 de ses 380 articles leur sont consacrés) et il est intéressant de voir comment en Colombie la loi est appliquée sur le terrain.

L'opposition « perfection des textes, perversion des pratiques » ⁽⁹²⁷⁾ que l'on constate permet de saisir toute l'ambiguïté de la situation et de l'État en Colombie. Il faut savoir qu'en Colombie la croyance en l'efficacité symbolique du droit est considérable et le pointillisme juridique colombien bien connu. Cela peut paraître paradoxal dans un pays où justement le droit est constamment bafoué et où il est extrêmement difficile d'agir dans la légalité, surtout lorsqu'on ne dispose pas d'appui parmi les groupes dominants ⁽⁹²⁸⁾. Afin de comprendre ce paradoxe, qui à bien des égards définit la Colombie, il faut réfléchir à la complémentarité qui existe entre l'ordre et la violence et qui s'exprime par une combinaison entre « l'amour du juridique » et « le consentement à la violence » ⁽⁹²⁹⁾. On comprendra mieux ainsi comment la violence, et notamment le « nettoyage social », se nourrit des faiblesses de l'État.

⁹²⁷- BLANQUER J.-M., « Les institutions à l'épreuve de la pratique », p.87.

⁹²⁸- *Le Courrier de l'U.N.E.S.C.O.*, « Colombie : "le bien commun, une notion inconnue" », février 2001.

⁹²⁹- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.51.

2-2-1 La théorie : l'exemple de la Constitution de 1991

La précédente constitution était celle de 1886 qui faisait de la Colombie un pays ayant l'un des plus anciens textes constitutionnels encore en vigueur au monde. Différents amendements y avaient été ajoutés, principalement dans la première moitié du XX^e siècle, afin de s'adapter au développement de la vie nationale. Mais, plus récemment, les différentes tentatives de révision de la constitution s'étaient heurtées à l'inertie du Congrès. C'est au moment de l'assassinat du sénateur Luis Carlos Galan, en août 1989, que le débat fut relancé, principalement par le mouvement étudiantin ⁽⁹³⁰⁾. Lors des élections présidentielles suivantes, en 1990, on demanda aux électeurs d'exprimer leur désir ou non de voir intervenir un tel changement. Le oui l'emporta largement et le nouveau président, César Gaviria, proposa alors la tenue d'une assemblée constituante élue au suffrage universel. Ces élections eurent lieu en décembre 1990 mais furent marquées par une très forte abstention. Ce désintérêt peut s'expliquer par le côté trop abstrait de l'enjeu et par le fait que de nombreux « barons locaux » ne mobilisèrent pas leurs clientèles ⁽⁹³¹⁾. La nature des candidats ainsi désignés montrait les changements politiques de ces dernières années. Ainsi, le M-19 récemment rentré dans la vie civile arriva en tête des suffrages et obtint dix-neuf élus, puis vint le Mouvement du salut national d'Alvaro Gomez. Les sociaux-conservateurs qui s'étaient quant à eux dispersés obtinrent au total huit sièges. Les libéraux qui avaient, eux aussi, multiplié les listes, réussirent cependant à totaliser vingt-cinq élus. Quelques indigènes, évangélistes et communistes furent également élus ⁽⁹³²⁾. Aucun des partis n'obtint la majorité absolue. Les travaux, commencèrent au début de l'année 1991, dans un climat particulièrement violent mais au terme d'un processus pacifique qui peut faire date dans

⁹³⁰- BLANQUER J.-M., « Colombie : la nouvelle Constitution », p.84.

⁹³¹- Ibid., p.85.

⁹³²- Ibid., pp.85 et 86.

l'histoire du pays. Selon le président Gaviria, la constitution ainsi obtenue, qui entra en vigueur le 4 juillet 1991, peut se définir de la sorte :

Aussi large que démocratique. Détaillée, afin de refléter la diversité et d'offrir des garanties à tous les groupes politiques et sociaux. Rédigée à plusieurs mains, dans plusieurs styles, parce qu'elle a été conçue au cours d'un forum pluraliste, où toutes les couches de la société sont représentées. Généreuse au plan des droits ; large, participative et démocratique pour ce qui est du politique ; forte et solide en ce qui concerne la justice ; saine et responsable au niveau économique ; révolutionnaire en matière sociale » ⁽⁹³³⁾.

L'adoption de ce nouveau texte, qui ne révisé pas l'ancien mais le remplace, acquiert une valeur symbolique très importante. Il est censé représenter un large consensus et avoir été élaboré dans un climat participatif et pluraliste, symbole de la diversité colombienne reconnue. Mais cette nouvelle constitution a aussi une valeur politique considérable. Si la Constitution de 1886 était l'oeuvre des conservateurs et les amendements de 1936, 1945 et 1968 d'inspiration libérale, la Constitution de 1991 est, elle, sans étiquette politique. Les deux seules exceptions à cette participation vivement revendiquée sont le patronat, puisqu'il n'y avait chez les constituants aucune personnalité issue de ce groupe, et les mouvements révolutionnaires encore en activité, essentiellement les F.A.R.C. et l'E.L.N. ⁽⁹³⁴⁾. De plus, ce nouveau texte possède une valeur juridique essentielle car il rompt avec les conceptions des institutions antérieures.

Parmi les résultats obtenus en théorie, on peut souligner le pluralisme religieux, la redéfinition de l'identité nationale ainsi qu'une nouvelle

⁹³³- CEPEDA ESPINOSA M.J., op. cit., p.4.

⁹³⁴- Ibid., p.7.

approche du respect et de la protection de l'égalité et des droits ⁽⁹³⁵⁾. Ces derniers bénéficient maintenant d'une Charte qui comporte 85 articles, répartis en cinq chapitres : droits fondamentaux ; droits sociaux, économiques et culturels ; droits collectifs ; mécanismes de protection et d'application des droits ; droits et devoirs des citoyens. La charte est censée reprendre les textes les plus modernes du monde dans ce domaine. La constitution a prévu une réelle application de ces changements grâce à l'élaboration d'un certain nombre de mesures visant à rendre effectifs ces droits : action de tutelle, actions d'exécutions, actions populaires, règles relatives au vote et à l'approbation des projets de loi liés aux droits fondamentaux, création du poste de défenseur du peuple, création d'une Cour constitutionnelle, adoption de principes d'application et d'interprétation des droits, etc. ⁽⁹³⁶⁾.

Parmi ces mesures, l'action de tutelle est particulièrement remarquable. C'est en effet une procédure simple et surtout rapide qui permet à chaque Colombien, quelle que soit sa condition, de recourir à un juge afin de faire cesser la violation d'un de ses droits fondamentaux (civils et politiques). Cette mesure fut très vite populaire et durant les trois premières années, 50 000 décisions de tutelle furent ainsi prononcées ⁽⁹³⁷⁾. Pour les constituants, les citoyens devaient avant tout recourir à l'action de tutelle lorsqu'aucun autre recours judiciaire n'était possible. Mais les Colombiens interprétèrent différemment cette mesure et elle devint un moyen de défense de leurs droits dans des problèmes quotidiens très concrets ⁽⁹³⁸⁾ comme le montrent les sentences rendues : autorisation du port des cheveux longs chez les étudiants, interdiction de menacer son voisin, reconnaissance de la valeur économique du travail domestique des femmes, accès gratuit à la santé pour les détenus,

⁹³⁵- Ibid., p.8.

⁹³⁶- Ibid., p.9.

⁹³⁷- Ibid., p.10.

⁹³⁸- BLANQUER J.-M., « Colombie : la nouvelle Constitution », p.95.

interdiction de construction de routes sur les territoires indigènes... ⁽⁹³⁹⁾ La Constitution de 1991 met d'ailleurs l'accent sur les minorités, qu'elles soient ethniques, politiques ou encore religieuses, afin de permettre l'instauration du pluralisme et de la tolérance.

La création d'une Cour constitutionnelle représente également un pas important. Jusqu'à cette date, ce rôle était tenu par la Cour suprême de justice. Son but principal est le respect et la défense de la constitution. La Cour veut également être le moteur principal de l'application de la nouvelle constitution. Durant sa première année d'existence, elle a dû se consacrer à cette tâche par la voie de jurisprudence en raison de la nouveauté du mécanisme. Mais très vite, certaines affaires ont entraîné la Cour constitutionnelle dans la tourmente colombienne. Tel fut le cas lorsqu'elle autorisa la consommation personnelle de drogues ⁽⁹⁴⁰⁾. Nous aurons l'occasion, plus tard, de souligner également le rôle de la Cour constitutionnelle en ce qui concerne l'état d'exception, remplaçant de l'état de siège.

Parmi les autres innovations d'importance mises en place par la Constitution de 1991, il faut mentionner la création du Bureau de l'avocat général de la Nation ⁽⁹⁴¹⁾, chargé de mener des enquêtes sur des crimes et d'attaquer les délinquants devant la justice pénale mais sans pouvoir de sanctions. En tant que membre de l'appareil judiciaire, l'avocat général peut mener à bien la totalité des actions que comprend une enquête judiciaire, en toute indépendance, du moins en théorie. Il existe également un lien entre l'avocat général et le pouvoir exécutif : il est élu par la Cour suprême de justice à partir d'une liste proposée par le président de la République ⁽⁹⁴²⁾. D'ailleurs, en théorie, la coordination entre l'avocat général et le président devrait être

⁹³⁹- CEPEDA ESPINOSA M.J., op. cit., p.11.

⁹⁴⁰- Ibid., p.13.

⁹⁴¹- En Colombie, l'avocat général de la Nation est le *fiscal general* et son bureau est appelé *Fiscalía general de la Nación*.

⁹⁴²- BLANQUER J.-M., « Colombie : la nouvelle Constitution », p.93.

importante puisqu'elle représente l'indispensable lien entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif, lien nécessaire au travail de la justice. L'avocat général doit d'ailleurs informer la Présidence des crimes les plus graves. Cette création est considérable pour le système judiciaire colombien car elle sous-entend le passage d'un système inquisitoire à un système d'accusation et elle a suscité un grand espoir parmi les défenseurs des Droits de l'homme en Colombie. Le Bureau de l'avocat général a notamment le pouvoir de s'immiscer dans la justice militaire. Le premier des avocats généraux a ainsi mené des enquêtes sur Pablo Escobar mais aussi sur des hommes politiques, des fonctionnaires et des membres des Forces armées. Parmi la liste des priorités de l'avocat général de la Nation, la lutte contre la corruption et le narcotrafic a toujours été au premier plan, ce que regrettent une partie des Colombiens qui aimeraient que figure également sur cette liste la lutte contre la délinquance ordinaire ⁽⁹⁴³⁾.

Dès la mise en place de l'Assemblée constituante qui donna naissance à la Constitution de 1991, la plupart des constituants, à l'initiative de l'Alliance démocratique M-19, avaient insisté sur l'importance d'une réforme électorale. Nous avons déjà traité du système électoral qui domine traditionnellement la vie politique colombienne et signalé les problèmes qu'il pose. L'espoir d'un renouvellement total et immédiat de la classe politique colombienne dut être très vite abandonné. Néanmoins les modifications apportées au système électoral ont été de premier ordre. Mentionnons l'utilisation obligatoire du bulletin de vote, l'interdiction du cumul des mandats et des listes de suppléants, l'élection des gouverneurs au suffrage direct, l'autorisation pour les individus et les associations de présenter des candidats n'appartenant pas aux partis, etc. ⁽⁹⁴⁴⁾. À propos de la lutte contre la corruption et la transparence des opérations financières, la réforme du système électoral introduisit également

⁹⁴³- CEPEDA ESPINOSA M.J., op. cit., p.17.

⁹⁴⁴- Ibid.

des changements notables. Il fut ainsi interdit de verser des subsides aux membres du Congrès et une limitation des contributions privées et des dépenses de campagne fut imposée. La publication des comptes de campagnes fut d'ailleurs rendue obligatoire. La réforme mit également en place un financement public des partis et des campagnes électorales ⁽⁹⁴⁵⁾. Le système électoral devint ainsi, en théorie, plus démocratique et devait permettre une plus large ouverture aux alternatives politiques. Mais il n'en reste pas moins soumis à de vives critiques. Sur le papier, on constate clairement un désir de passage au multipartisme et d'abandon de certaines traditions, telles que le clientélisme. Mais dans la pratique, il en va autrement. Nous y reviendrons.

Un des éléments nouveaux de cette Constitution de 1991 est, comme nous l'avons mentionné, l'octroi de droits aux peuples indigènes. Il s'agit à la fois de la reconnaissance et de la protection de la diversité ethnique et culturelle (article 7) , de la participation de tous les citoyens à la vie politique du pays et de la reconnaissance également des erreurs et des injustices du passé ⁽⁹⁴⁶⁾. Parmi les droits constitutionnellement reconnus, on peut ainsi citer la reconnaissance linguistique, qui passe par l'obligation de l'enseignement bilingue et l'adoption d'un statut de co-officialité linguistique (article 10), ainsi que le droit de propriété collective sur les territoires indigènes. Grâce aux articles 286, 239 et 330 de la constitution, ces territoires bénéficient d'un statut spécial et deviennent des collectivités territoriales politiquement, administrativement et financièrement autonomes. Un droit leur est également reconnu en matière de décisions concernant l'exploitation des ressources naturelles situées sur leurs territoires et un pourcentage des *royalties* provenant de l'exploitation des ressources énergétiques leur est accordé. Les populations indigènes ont activement utilisé l'action de tutelle pour faire respecter ces droits

⁹⁴⁵- Ibid., p.18.

⁹⁴⁶- Ibid., p.20.

car si ceux-ci sont clairs dans les textes, leur application est difficile, lente et s'oppose parfois à des pratiques violentes ⁽⁹⁴⁷⁾.

Très tôt après l'entrée en vigueur de cette constitution, les analystes n'ont pas manqué d'en signaler les défauts et les carences. L'existence de dispositions transitoires destinées à accélérer l'application des mesures présentées dans la constitution rendait possibles ces études précoces. Les mesures prises auraient dû être immédiatement visibles sur le terrain. Parmi les principales critiques, on peut extraire, tout d'abord, celle qui concerne le Conseil supérieur de la Magistrature, nouvelle instance ayant pour mission la gestion des aspects administratifs, budgétaires, disciplinaires et professionnel de l'ordre judiciaire. Il semblerait en effet que ce conseil ait été très vite paralysé par des conflits internes qui ne lui ont pas permis de mener sa mission comme il l'aurait dû ⁽⁹⁴⁸⁾. Jean-Michel Blanquer, qui a étudié cette constitution, a pris soin de rappeler à ce sujet un fait essentiel : l'action politique est fragile lorsqu'elle n'est pas accompagnée « des nécessaires transformations structurelles de l'économie et de la société » ⁽⁹⁴⁹⁾.

En revanche, il faut saluer le fait que si cette « perfection des textes » peut prêter à sourire (un sourire ironique) au vu de la réalité colombienne, il n'est demeure pas moins qu'elle marque l'importance que ce pays accorde au droit. Quelques années après son entrée en vigueur, on ne peut cependant ignorer que la rénovation de la classe politique que paraissait promettre cette nouvelle charte n'a pas réellement eu lieu. Si quelques figures nouvelles sont apparues ces dernières années, la majorité étant généralement des dissidents

⁹⁴⁷- Dans notre sous-partie sur les déplacements forcés de population, nous avons ainsi rappelé le cas de la communauté Uwa traditionnellement implantée dans la Sierra Nevada del Cocuy, au nord-est de la Colombie. Dans ce site, classé réserve indienne, une filiale de la Occidental Petroleum Corporation réalise en effet une exploration, doublée d'une exploitation, des ressources pétrolières locales. Ces agissements, autorisés par le gouvernement colombien, violent l'autonomie et la culture des indiens Uwa ainsi que les Droits des populations indigènes pourtant garantis par la Constitution de 1991.

⁹⁴⁸- CEPEDA ESPINOSA M.J., op. cit., p.22.

⁹⁴⁹- BLANQUER J.-M., « Colombie : la nouvelle Constitution », p.97.

des deux grands partis et non pas des indépendants, l'essentiel de la scène politique reste occupé par le parti libéral et le parti conservateur. La vie politique nationale apparaît divisée : d'une part, on constate la permanence de procédés traditionnels (clientélisme, définition d'un ennemi, recours aux mesures exceptionnelles...) et d'un autre côté, on assiste à l'émergence de logiques nouvelles (dialogue social plus développé, meilleure intervention de la loi et de la justice dans les relations État-citoyen...). La Constitution de 1991 semble avoir permis une meilleure pénétration du droit dans la société, comme le montre par exemple l'action de tutelle. D'autre part, la décentralisation a été confirmée et même étendue, ce qui a profité aux acteurs locaux. Idéologiquement, un des points forts de ce texte est bien sûr son libéralisme. Ainsi, par exemple, la Banque de la République se voit confier l'entière responsabilité de l'émission de la monnaie, au détriment de l'État. Néanmoins, il faut noter que ce libéralisme est théoriquement limité par deux exigences nouvelles : la réduction des disparités sociales (l'État étant en théorie responsable de la redistribution des richesses) et la protection de la nature, fait nouveau en Colombie ⁽⁹⁵⁰⁾.

Quant au texte lui-même, il suscite quelques critiques. Certains lui reprochent sa longueur et sa précision excessives, sources d'éventuelles contradictions, et sa rédaction hâtive ⁽⁹⁵¹⁾. En revanche, on observe un large consensus en ce qui concerne son progressisme et la part belle qui y est faite aux Droits de l'homme. Mais ce texte permet également de mesurer le fossé qui sépare encore la théorie de la réalité. Selon l'article 125 de la constitution, les fonctionnaires non élus doivent être recrutés par concours. Mais l'application d'une telle mesure se voit mise en péril par les pratiques traditionnelles, comme le clientélisme, et par l'absence dans ce pays d'une institution semblable à

⁹⁵⁰- MINAUDIER J.P., op. cit., p.310.

⁹⁵¹- Ibid., p.308.

l'E.N.A. ⁽⁹⁵²⁾. Les dispositions prises par la Constitution de 1991 sont donc, en grande majorité, très louables mais leur application reste problématique. Ainsi, près de dix ans après son entrée en vigueur, la plupart des mesures concernant les Droits de l'homme restent lettre morte. Nous allons en reparler.

2-2-2 La réalité

Il est impossible dans le cadre de ce travail de revenir sur l'ensemble des éléments qui montrent l'écart existant entre la théorie et la réalité. L'exemple de l'application de la Constitution de 1991 constitue une démonstration qui a le mérite de correspondre à une phase de la violence qui nous occupe ici. Nous nous limiterons à une analyse fondée avant tout sur la dernière décennie et la Constitution de 1991.

Nous avons dit que l'État en Colombie peut être perçu comme le détonateur de la violence et notamment celle qui concerne le « nettoyage social ». Cela est vrai, mais si l'État colombien possède ce fâcheux pouvoir, ce n'est pas tant pour ce qu'il est sur le papier que pour ce qu'il est sur le terrain. Divers critères montrent que la Colombie est une démocratie « limitée », « restreinte » voire « fantôme », pour reprendre les termes des spécialistes. Il semble juste de parler à son égard de dualité. D'un côté, ce pays présente un premier visage, celui d'un État où le pointillisme juridique est souvent considéré comme une tradition. De l'autre côté, on constate que cette démocratie est en réalité limitée dans de nombreux domaines, que les droits universellement reconnus existent mais que la loi est constamment bafouée au point de n'avoir que peu de substance réelle. Cette réalité n'est pas nouvelle, mais elle est fondamentale.

Si la façade juridico-politique présentée par la Colombie est bien celle d'une démocratie, peut-on réellement parler de démocratie dans un pays où les élections ont pendant des années été accompagnées de l'État d'urgence, où le

⁹⁵²- Ibid., p.309.

peuple est traditionnellement encadré par les maîtres politiques locaux, où les membres des mouvements politiques alternatifs sont assassinés un à un et où dénoncer les violences de tous bords conduit inévitablement à la mort ? Sur le papier, la Colombie est un État démocratique mais dans la réalité, les choses sont bien différentes. Les pouvoirs publics ne remplissent pas leurs fonctions, les partis politiques existent mais sont limités en nombre et semblent ne pas avoir de réels programmes autre que l'accès et le maintien au pouvoir, les institutions ont perdu leur capacité d'adaptation à la réalité sociale, etc. Il existe certes des organisations indépendantes et les partis politiques sont censés être libres. Mais dans ce pays s'engager en politique n'est pas sans conséquences et peut même coûter la vie si on le fait en dehors des partis traditionnels et d'une manière novatrice. L'extermination de l'Union patriotique en est la meilleure preuve. Un des signes habituels de la démocratie réside dans l'organisation d'élections libres. Cette liberté, qui existe dans les textes, est pourtant entravée par de nombreux facteurs. Il a fallu, par exemple, attendre le début des années 1990 pour voter à l'aide d'un isoloir, mais plus grave encore, les élections se sont déroulées pendant des décennies sous l'état de siège.

Selon la précédente Constitution, celle de 1886, l'état de siège ne devait être décrété qu'en cas de guerre ou de troubles intérieurs. L'adoption d'une telle mesure permettait au pouvoir exécutif de déclarer une région ou le pays tout entier sous le coup de cette disposition et d'émettre alors des décrets suspendant temporairement les lois et les droits précédemment en vigueur ⁽⁹⁵³⁾. Durant ces périodes, les garanties constitutionnelles n'étaient donc plus respectées, les dirigeants gouvernaient par décrets et les forces de sécurité avaient quasiment carte blanche dans le domaine du maintien de l'ordre. Les droits constitutionnels n'étaient pas supprimés mais les libertés publiques essentielles étaient fortement limitées. Ce mécanisme n'est pas mauvais en soi et son application peut se révéler nécessaire, même dans des pays

⁹⁵³. GIRALDO GARCIA F., op. cit., p.28.

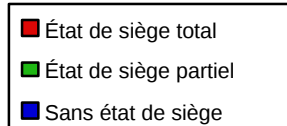
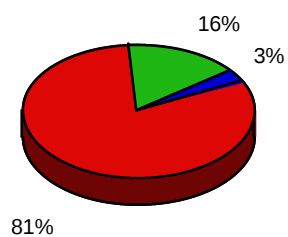
authentiquement démocratiques. En revanche, la manière dont il a été employé en Colombie est très critiquable et illustre clairement, à nos yeux, la dualité dont nous avons fait mention.

L'histoire montre, en effet, que l'état de siège a trop souvent été considéré par le gouvernement comme un outil ordinaire destiné à diriger le pays. Il a ainsi perdu son caractère exceptionnel, pourtant à la base de cette mesure, et a permis des violations des Droits de l'homme graves et répétées. Il faut savoir que l'état de siège permettait de réaliser des perquisitions massives, de perturber le fonctionnement des activités syndicales, de surveiller la vie privée de personnalités publiques, de militariser certaines zones, de maintenir au secret des prisonniers ou de faire juger des civils par des tribunaux militaires ⁽⁹⁵⁴⁾. Chaque fois que le fragile État colombien s'est senti menacé, il a opté pour l'état de siège malgré les violations des Droits des citoyens que cela supposait. Sous cet état de siège, des décrets politiques ont été pris et ont gardé force de loi après la fin de cette mesure. L'état de siège a donc transformé la situation non pas seulement lorsqu'il était en vigueur mais également dans les périodes de calme qui suivaient. Cette pratique a permis de restreindre les libertés et les droits de la population malgré l'apparente démocratie du système, et, d'autre part, elle a été utilisée non pas de manière exceptionnelle mais quasiment continue durant des décennies. Il semblerait que l'utilisation abusive de cette mesure remonte principalement au milieu du XX^e siècle et plus précisément à 1948, année de l'assassinat de Jorge Eliécer Gaitan et du début de la « Violence ». La présentation de l'application de l'état de siège à partir de l'année suivante et jusqu'en 1988 se passe de commentaires ⁽⁹⁵⁵⁾.

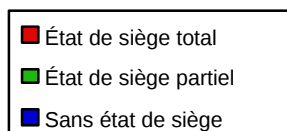
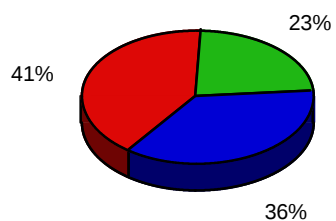
⁹⁵⁴- Ibid.

⁹⁵⁵- Ibid., pp. 29 à 32.

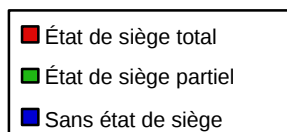
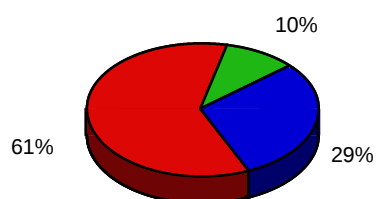
Application de l'état de siège,
en pourcentage, de 1949 à 1959



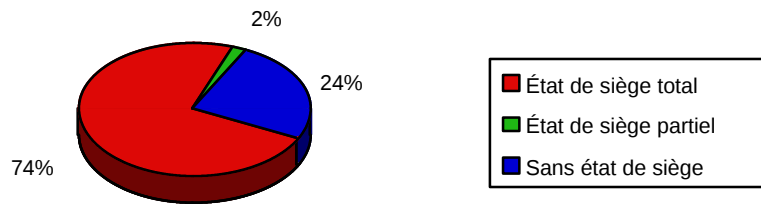
Application de l'état de siège,
en pourcentage, de 1960 à 1970



Application de l'état de siège,
en pourcentage, de 1971 à 1981



Application de l'état de siège,
en pourcentage, de 1982 à 1988



De manière générale, on peut dire qu'en ce qui a trait à la quasi totalité de la deuxième moitié du XXe siècle, la situation qui prédomina en Colombie fut l'état de siège total (c'est-à-dire sur tout le territoire national). Et si l'on additionne l'état de siège total et l'état de siège partiel (n'affectant qu'une partie du pays) on constate que cet état « d'exception » fut imposé presque les trois-quarts du temps. Durant les années 1950, la raison présentée par le gouvernement était bien sûr les différents troubles liés à la « Violence ». Cette raison fut encore valable au début de la décennie suivante mais durant les années 1960, la lutte contre la guérilla fut le prétexte invoqué. Les années 1970 furent une période plus calme en ce qui concerne les groupes révolutionnaires ; nous avons déjà évoqué les problèmes rencontrés par ces mouvements et le fait que la résurgence des guérillas ne s'opéra vraiment que vers 1978. Ainsi les années 1972 et 1973 par exemple furent totalement exemptées d'état de siège, alors que celui-ci fut de nouveau total entre 1977 et 1981 ; durant ces cinq années, l'état de siège fut appliqué à la totalité du territoire, de janvier à décembre, sans exception aucune ⁽⁹⁵⁶⁾. Durant les années 1980, la guérilla, le narcotrafic et le narcoterrorisme représentèrent de redoutables défis. Les années 1985, 1986, 1987 et 1988 furent ainsi totalement placées sous l'état de siège. C'est dans ce contexte qu'on en arriva à l'époque de

⁹⁵⁶- Ibid., p.31.

la Constituante puis de la Constitution de 1991. L'entrée en vigueur de cette dernière mit fin, du moins en théorie, à cette banalisation des pouvoirs exceptionnels en remplaçant l'état de siège par un système graduel de recours aux pouvoirs d'exception, notamment grâce à la création d'un « état de troubles intérieurs » et d'un « état de guerre extérieure ». De plus, la Constitution de 1991 limite le droit de l'exécutif à maintenir indéfiniment cette situation, grâce à l'obligation d'un contrôle politique et judiciaire pour toute reconduction de ces mesures exceptionnelles ⁽⁹⁵⁷⁾. L'état de troubles intérieurs ne peut en effet être proclamé pour plus de 90 jours, reconductibles une fois, et éventuellement une deuxième fois mais avec l'accord du Sénat ⁽⁹⁵⁸⁾. D'après la constitution, les droits et les libertés fondamentaux ne doivent pas être suspendus pendant cet état d'exception et les mesures prises doivent être proportionnelles aux problèmes rencontrés. Ce nouveau texte permet également au pouvoir exécutif de décréter l'état d'urgence lorsque l'ordre économique, social ou écologique est menacé.

Là encore, nous constatons le fossé qui sépare, dans ce pays, la théorie de la réalité. Car si la pratique de l'état de siège a été mise au rebut par la nouvelle constitution, des mesures exceptionnelles furent néanmoins très vite appliquées. Ainsi, dès 1992, l'état de troubles intérieurs a été proclamé à plusieurs reprises ⁽⁹⁵⁹⁾. Les raisons officielles données par le gouvernement étaient toutes liées au narcotrafic et/ou à la guérilla. En 1992, le recours à cette procédure avait ainsi permis pour des personnes soupçonnées de narcotrafic ou de « terrorisme », de suspendre temporairement l'*habeas corpus*, mesure qui ordonne la comparution immédiate d'un détenu devant une autorité judiciaire afin de juger du bien-fondé de la détention et de permettre une éventuelle remise en liberté ⁽⁹⁶⁰⁾. Cette démarche est fondamentale car elle constitue un

957- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.39.

958- CEPEDA ESPINOSA M.J., op. cit., p.15.

959- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.39.

960- Ibid., p.40.

outil essentiel dans la lutte contre les disparitions forcées. Face à cette situation, le Congrès a adopté en juin 1993 un texte législatif destiné à régir plus précisément les différents types d'état d'urgence. Si ce texte limite les états d'exception, il laisse néanmoins ouverte la porte aux violations des Droits de l'homme. En effet, il autorise par exemple les forces de sécurité à effectuer des arrestations et des interventions sans mandat judiciaire, à évacuer de force les populations civiles des zones où sont effectuées des opérations anti-insurrectionnelles et il permet également à l'exécutif d'instaurer en cas de besoin une censure de la presse, de limiter le droit de grève, de modifier les définitions des infractions etc. ⁽⁹⁶¹⁾. Les O.N.G. et certaines personnalités n'ont pas manqué de critiquer vivement le fossé qui sépare ici les droits et les libertés exprimés sur le papier et la réalité peu démocratique d'un certain nombre de mesures, comme l'état de troubles intérieurs. Jaime Cordoba Triviño, alors défenseur du peuple, affirma à cet égard :

Le gouvernement ne joue pas franc jeu avec le pays lorsque, pour commencer, il adopte certaines normes au nom du régime de l'état de troubles intérieurs, affirmant qu'il s'agit exclusivement de faire face à une crise avec des normes à vocation temporaire, et que, plus tard, il explique au Congrès de la République que ces normes se sont avérées si bonnes qu'il souhaite les rendre permanentes [...]. Cela revient à prolonger et à valider la situation d'anormalité juridique que connaît le pays ⁽⁹⁶²⁾.

Ainsi, en Colombie, les gouvernements qui se montrent toujours soucieux de clamer publiquement leur attachement à la défense des Droits de l'homme, ont cependant recours à des méthodes comme l'état d'urgence ou son substitut, l'état de troubles intérieurs, qui si elles sont légales sont pourtant à

⁹⁶¹- Ibid., pp.40 et 41.

⁹⁶²- Ibid., p.41.

l'origine de graves violations des Droits de l'homme. Dans le même esprit, le gouvernement colombien accepte presque toujours de fermer les yeux sur les atrocités commises par des membres de l'État, les militaires au premier chef. Il est donc normal que l'État colombien, malgré son apparence démocratique, soit sur ce point sujet aux plus vives critiques. Le droit international, au travers de différents traités ratifiés par la Colombie, oblige les États à garantir, même durant les périodes d'exception, les droits fondamentaux tels que le droit à la vie et à ne pas être soumis à la torture ⁽⁹⁶³⁾. L'application dans la pratique de ces textes théoriques est pour l'État une responsabilité fondamentale. Sous le gouvernement du président Gaviria (1990-1994), la Colombie a néanmoins fait un considérable pas en avant. D'une part, le gouvernement a reconnu l'ampleur des violations commises et, d'autre part, il a permis la mise en place de différents mécanismes de protection des Droits de l'homme, soit par des mesures gouvernementales, soit grâce à des initiatives découlant directement de la Constitution de 1991 . C'est le cas notamment du poste de défenseur du peuple mis en place par la Constitution de 1991. Ce dernier est chargé de veiller « à la promotion, à l'exercice et à la propagation des Droits de l'homme » ⁽⁹⁶⁴⁾. Il n'a certes pas la possibilité d'enquêter directement mais il a toutefois mis à la disposition des citoyens un certain nombre de structures d'accueil et de conseil où l'on peut déposer les plaintes relatives à des violations des Droits de l'homme. Le défenseur du peuple joue aussi un rôle important par sa présence dans le débat national et par ses nombreuses publications. En coopération avec le ministère public, il a aussi ouvert dans plusieurs villes fortement touchées par la violence des services d'urgence de défense des Droits de l'homme. La première de ces structures a ouvert à Medellin en 1991 et son travail a porté essentiellement sur des accusations contre la Police nationale et contre certaines unités spéciales. Selon Amnesty international, « il ne fait aucun doute que

⁹⁶³- Ibid., p.108.

⁹⁶⁴- Ibid., p.109.

l'intervention rapide du Bureau des Droits de l'homme de Medellin a permis d'empêcher que certaines arrestations arbitraires et certains mauvais traitements ne soient suivis de violations plus graves encore » ⁽⁹⁶⁵⁾.

Mais, là encore, la réalité diffère fréquemment des textes. En théorie, les procédures sont nombreuses et, aux dires des juristes, assez remarquables. En revanche, dans la réalité, leur fonctionnement est difficile soit pour des motifs internes, soit en raison d'un certain nombre de difficultés externes. À titre d'exemple, on peut citer le cas des médiateurs municipaux (les *Personeros municipales*). Leur tâche consiste à recevoir des plaintes et à recueillir les premiers éléments d'enquêtes relatives à des atteintes et des violations des Droits humains. Leurs pouvoirs ont été renforcés par une loi de 1990 mais ils sont confrontés à un manque de moyens et de coopération de la part des autorités militaires qui refusent de les laisser enquêter sur des cas incriminant des membres de leur institution. En outre, les médiateurs municipaux dépendent financièrement du Conseil municipal où ils exercent et sont donc soumis à de fortes pressions politiques ⁽⁹⁶⁶⁾. Ce type de problème se rencontre à tous les niveaux. Nous avons déjà mentionné la création, grâce à la nouvelle constitution, du Bureau de l'avocat général de la Nation et l'excellent travail qui y est fait. Mais il importe de savoir que l'unité nationale des Droits de l'homme de la *Fiscalía* instruit les plus importants cas de violations des Droits de l'homme avec un personnel très limité, victime très fréquemment de menaces et d'intimidations ⁽⁹⁶⁷⁾. Récemment des efforts ont été faits et le Bureau de l'avocat général a prévu la création de onze unités satellites qui devront aider l'unité nationale dans son travail. Il n'empêche que cette décision, certes nécessaire, ne

⁹⁶⁵- Ibid., p.110.

⁹⁶⁶- Ibid., p.109.

⁹⁶⁷- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1999*, p.6.

semble pas pouvoir à elle seule renforcer l'unité nationale si elle n'est pas accompagnée de mesures supplémentaires ⁽⁹⁶⁸⁾.

La protection des Droits de l'homme a beau être une priorité de l'État colombien, tout particulièrement depuis 1991, la majeure partie des mécanismes qui sont censés protéger ces droits n'existent que sur le papier et les violations des Droits de l'homme sont légion. Dans le cadre de cette étude consacrée à l'État colombien, nous recenserons seulement celles imputables à ses agents. Ce type de faits constitue une part importante du travail des organismes gouvernementaux chargés de ces questions mais aussi de celui des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les Nations Unies sont de même très vigilantes sur ce point. En 1996, un Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme a même été installé en Colombie, ce qui permet une présence permanente sur le terrain. Mais certaines O.N.G. fort actives comme Amnesty international ont dû fermer leurs locaux colombiens par suite de menaces accrues contre leur personnel. Ces menaces émanent généralement des acteurs armés illégaux mais aussi des Forces armées régulières qui considèrent souvent les O.N.G. comme proches de la « subversion communiste » et donc comme des « ennemis intérieurs ». En mai 1998, un mandat a ainsi permis à la XIII^e brigade d'effectuer une perquisition au siège de la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz », à Bogota, durant laquelle des fichiers informatiques ont été saisis. Des photos des personnes présentes ont été prises et certaines ont même fait l'objet d'un simulacre d'exécution. On a appris par la suite que les services de renseignements militaires avaient fourni à la justice des informations affirmant que dans ces locaux se trouvaient des personnes liées à l'E.L.N. L'avocat général de la Nation a reconnu l'erreur faite ce jour-là mais en a imputé la responsabilité à l'Armée qui, selon lui, a délibérément caché la vraie nature du

⁹⁶⁸. O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-2000*, Genève : O.N.U., 2001, p.19.

travail réalisé dans les bureaux de la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz » ⁽⁹⁶⁹⁾. Il faut savoir que cette organisation travaille en coopération avec le C.I.N.E.P. à la création d'une banque de données informatique, baptisée « Nunca más », recensant tous les cas de violations des Droits de l'homme y compris, bien sûr, celles commises par les Forces armées. Plus grave encore, de nombreux personnes engagées dans la défense des Droits de l'homme (avocats, membres d'O.N.G., universitaires, journalistes, membres du système judiciaire...) assassinées en Colombie ces dernières années l'ont probablement été par des personnes appartenant directement à l'État ou ayant des liens étroits avec certains de ses agents ⁽⁹⁷⁰⁾. Afin de lutter contre ces pratiques, il a été demandé au procureur général de la Nation de procéder à une révision des dossiers relatifs aux membres des O.N.G. dont disposent les services de renseignements militaires. Une fois encore, les suites réelles de cette décision laissent fort à désirer et ne permettent pas d'envisager une véritable amélioration de la situation dans un avenir proche ⁽⁹⁷¹⁾. Une directive présidentielle sur le respect des défenseurs des Droits de l'homme et de leur travail a été annoncée mais n'a pour le moment eu aucun effet concret.

D'ailleurs différentes commissions des Nations Unies dénoncent régulièrement les violations des Droits de l'homme commises par des agents de l'État (policiers, militaires, membres des services de sécurité...). Ces commissions ont également constaté que les recommandations faites par l'Assemblée générale des Nations Unies aux gouvernements colombiens successifs n'ont que très rarement des effets concrets. Ainsi, lors par exemple de la visite sur le terrain en 1994 du Rapporteur spécial de l'O.N.U. sur les exécutions et de celui sur la torture, il a été constaté que la plupart des recommandations faites en 1987, 1988 et 1989 n'avaient pas encore été

⁹⁶⁹. HUMAN RIGHTS WATCH, *The ties that bind : Colombia and military-paramilitary links*, p.16.

⁹⁷⁰. AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport annuel 1995*, Paris : A.I., 1996, p.118.

⁹⁷¹. O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-2000*, p.19.

appliquées par le gouvernement ⁽⁹⁷²⁾. Le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme publie chaque année un rapport, présenté devant la Commission des Droits de l'homme de l'O.N.U., qui met chaque fois en lumière un certain nombre d'éléments prouvant l'existence et l'importance de ce fossé. Dans le rapport présenté en 2000, on peut ainsi constater que les droits et les libertés proclamés dans les textes ne sont pas respectés, même dans le cadre légal. Si la constitution interdit les arrestations sans mandat (sauf pour les flagrants délits), il est en fait possible, grâce à un arrêt de la Cour constitutionnelle, d'interpeller sans mandat ni flagrant délit des individus dans le but de contrôler leur identité et leurs faits et gestes ⁽⁹⁷³⁾. Cette mesure est généralement appliquée contre des personnes appartenant aux catégories les plus défavorisées de la société. D'autres exemples mettent en évidence l'écart entre la volonté manifeste de se doter des textes juridiques à la pointe de la modernité et la persistance de procédés arbitraires. Le problème de la détention préventive mérite d'être cité à titre d'exemple. La Constitution de 1991 garantit le droit à la liberté individuelle mais le code pénal, lui, ne prend pas en compte le caractère exceptionnel que devrait avoir la détention préventive et il ne prend pas plus en considération le degré de gravité du délit ni l'absence de risques qu'une remise en liberté peut engendrer ⁽⁹⁷⁴⁾. La détention préventive est utilisée, de manière générale, de façon excessive. Depuis des années, les instances internationales et les O.N.G. demandent que des mesures juridiques soient définies en matière de disparition forcée, de génocide et de torture. En effet, ces crimes graves n'étaient pas prévus ou ne l'étaient que partiellement par le code pénal. Ainsi une personne responsable

⁹⁷²- O.N.U., *Informe conjunto del Relator especial encargado de la cuestión de la tortura, Sr. N.S. Rodley, y del Relator especial encargado de la cuestión de las ejecuciones extrajudiciales, sumarias o arbitrarias, Sr. B.W. Ndiaye/Visita de los Relatores especiales a la República de Colombia del 17 al 26 de octubre de 1994*, p.43.

⁹⁷³- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1999*, p.5.

⁹⁷⁴- Ibid.

d'une disparition forcée ne pouvait pas être condamnée proportionnellement à la gravité de ce crime mais pour des délits mineurs, par exemple, lorsque le responsable était un agent de l'État, pour « arrestation sans mandat judiciaire ». Un changement réel est intervenu puisque le 6 juillet 2000 est entrée en vigueur la loi n°589 qui définit ces crimes et rend les coupables passibles de lourdes peines. Cela n'empêche pas les O.N.G. et certaines instances des Nations Unies de critiquer encore certains aspects non conformes à la législation internationale ⁽⁹⁷⁵⁾.

Un autre exemple flagrant de décisions et déclarations restant lettre morte se rapporte aux paramilitaires, principaux agents de la violence en Colombie. Des décrets à leur sujet ont été annoncés, dont certains tout récemment, mais au début de l'année 2002, force est de constater que les avancées sont insignifiantes. La prétendue lutte du gouvernement contre ces individus n'est pas suivie d'effets, tout du moins pas de ceux escomptés. Le paramilitarisme, malgré quelques arrestations et la retraite anticipée de certains hauts dignitaires de l'Armée, continue son expansion ⁽⁹⁷⁶⁾. Cette non application des lois existantes se retrouve également dans un problème connexe : celui des déplacements forcés de population. De nombreuses mesures ont été adoptées depuis le début des années 1990 mais leurs effets se font toujours attendre sur le terrain. Là aussi, les efforts de l'État pour résoudre ce problème ont été insuffisants face à l'ampleur de l'enjeu ⁽⁹⁷⁷⁾.

Comme nous l'avions souligné dans l'introduction de cette sous-partie, la faiblesse de l'État s'explique en partie par le fossé qui sépare, dans ce pays, la théorie de la réalité. Les mesures adoptées ces dernières années par le gouvernement, de sa propre initiative ou à la suite de l'entrée en vigueur de la

⁹⁷⁵- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-2000*, p.18.

⁹⁷⁶- *El Tiempo*, « Intensa expansión paramilitar en 13 departamentos ».

⁹⁷⁷- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1999*, p.13.

nouvelle constitution, vont certes dans le bon sens. De l'avis d'Amnesty international, elles préparent la Colombie de demain, une Colombie où les Droits de l'homme seront réellement respectés. Mais cette organisation affirme aussi qu'« adopter des mesures et des garanties théoriques ne suffit pas pour assurer la défense de ces droits. Il faut que les réformes annoncées soient réellement mises en oeuvre. Or, en Colombie, le fossé qui sépare la loi de son application reste immense »⁽⁹⁷⁸⁾. Les O.N.G. ne sont pas les seules à dresser ce constat. Les déclarations des Nations Unies, et tout particulièrement celles de la Commission des Droits de l'homme, vont dans le même sens. Le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie publié en 2001 confirme, une fois encore, la dualité colombienne. D'un côté, le Haut-Commissaire se réjouit de la création de la « Commission intersectorielle permanente pour la coordination et le suivi de la politique nationale en matière de Droits de l'homme et de Droit international humanitaire » et de l'instauration du « Programme présidentiel de promotion, de respect et de garantie des Droits de l'homme et de l'application du Droit international humanitaire ». Mais il observe aussi que ces récentes créations n'ont été pratiquement que de la poudre aux yeux si l'on s'en tient à leurs résultats⁽⁹⁷⁹⁾.

Pour en finir sur ce point, nous pouvons reprendre la conclusion du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme sur la situation en l'an 2000. Selon lui, la protection des Droits de l'homme et le respect des recommandations internationales n'ont pas atteint l'importance, la constance et l'efficacité requises face à la gravité de la situation. Ce constat porte sur la manière dont le gouvernement applique les lois mais aussi sur le manque de moyens dont disposent les programmes et les institutions relatifs aux Droits de l'homme. Le Haut-Commissaire a également ajouté que « la majeure partie des recommandations internationales n'ont pas bénéficié d'un suivi nécessaire de la

⁹⁷⁸- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.113.

⁹⁷⁹- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-2000*, p.16.

part des autorités » et que dans le domaine des Droits de l'homme, le principal problème n'est pas le manque de textes juridiques, de programmes ou de mécanismes, mais l'absence de mise en pratique de ces derniers et de transformation en décisions, actions et résultats tangibles ⁽⁹⁸⁰⁾. À nos yeux, c'est cette dernière remarque qui traduit le mieux la réalité de la situation : un arsenal juridique impressionnant en nombre, d'une qualité très satisfaisante, malgré certaines erreurs et lacunes, et, de l'autre côté, une application très limitée voire inexistante dans certains domaines. « Perfection des textes, perversion des pratiques »...

En ce début du XXI^e siècle, il faut par ailleurs fixer son attention sur les priorités du gouvernement colombien. Chaque gouvernement arrête ses propres priorités, qui ne vont pas forcément de pair avec l'application des textes fondamentaux. Les pourparlers engagés entre le président Pastrana et les F.A.R.C. ont entraîné l'« abandon » à ces dernières d'une partie du pays, aussi grande que la Suisse, de laquelle l'État s'est retiré, la laissant officiellement entre les mains d'un groupe armé illégal depuis près de trente ans. L'échec de ces négociations, en février 2002, implique que l'État doit maintenant reprendre le contrôle de cette zone. Il est fréquent que l'« intérêt national » et certains événements majeurs donnent l'impression d'être au dessus des lois. Ainsi l'application des principes constitutionnels est entravée par certaines pressions de l'actualité. Comment, par exemple, le gouvernement peut-il mettre fin au problème du paramilitarisme alors qu'il ne souhaite visiblement pas s'opposer fermement et ouvertement aux Forces armées ? Pour mettre un terme à ce grave problème, il serait nécessaire d'épurer l'Armée des éléments, quel que soit leur grade, favorables au paramilitarisme, à la « guerre sale » contre la subversion et aux concepts qui font des populations civiles des « ennemis ». Ensuite seulement, les Forces armées nouvellement formées pourraient en finir

⁹⁸⁰- Ibid., p.21.

avec les A.U.C., qui seraient d'ailleurs considérablement affaiblies par l'absence de soutien des militaires réguliers. Mais, pour des raisons complexes, les différents gouvernements qui se sont succédé à la tête de la Colombie ne souhaitent pas entrer dans ce processus. Ils se contentent d'émettre des décrets et des lois supposés mettre fin au paramilitarisme, sans pour autant s'en donner réellement les moyens. Cela montre bien que ce problème n'est pas une véritable priorité du gouvernement.

En revanche, parmi les priorités figure la nécessité de faire bonne figure sur le plan international. La Colombie se doit d'avoir une bonne image non pas uniquement pour l'apparence mais aussi par nécessité politique et économique. Provoquer la colère de son puissant voisin du nord est risqué et peut entraîner des conséquences sérieuses. Malgré certaines crises, comme celle provoquée par l'extradition vers les États-Unis des narcotrafiquants, la Colombie tente généralement de conserver le soutien de l'Oncle Sam. On le constate surtout en ce qui concerne le problème de la drogue, l'exemple du « Plan Colombie » étant une référence en la matière. Chaque année, la Colombie espère obtenir le certificat de qualification que délivrent les États-Unis aux « bons élèves » et elle semble parfois mettre plus de zèle pour obtenir ce visa que pour réaliser de véritables avancées dans les domaines soumis à condition. Elle doit aussi préserver ses relations avec l'Union européenne pour des raisons économiques. D'importants débouchés en dépendent. Le respect des Droits de l'homme, tant mis en avant par les différents gouvernements colombiens, passe alors à l'arrière-plan. La fumigation des zones de production de la coca, par exemple, entraîne le déplacement forcé de nombre de Colombiens, ce qui est une violation flagrante de leurs droits, mais répond aux demandes des États-Unis. Tout comme les ressources pétrolières exploitées par des filières nord-américaines ou européennes, aux dépens souvent des habitants des régions concernées et notamment des populations indigènes. L'écart entre la théorie et la réalité est donc modulable. Il peut s'accroître parce

que l'État colombien ne s'investit pas réellement ou, au contraire, parce que cela répond, dans d'autres domaines, à ses intérêts. Ce fossé peut aussi se réduire grâce à la volonté de certains et quel que soit le but recherché. Dans un pays rongé par le clientélisme et la corruption, il est difficile d'apprécier exactement les initiatives du milieu politique. S'agit-il de sortir de la crise ou de répondre à des intérêts particuliers précis ? La réponse à cette question semble souvent malaisée. D'autant que des élections présidentielles vont avoir lieu en 2002 et que chacun s'y prépare. Comme souvent en Colombie, les enjeux sont la direction du pays mais aussi l'accès ou le maintien au pouvoir. Parmi les priorités de ces dernières années, on peut dire que les pourparlers de paix engagés par le président Pastrana avec la guérilla ont occupé une large part de la scène nationale. L'actuel président y a consacré une bonne partie de son mandat mais ces négociations n'ont pourtant abouti qu'à un échec total. Tout cela donne l'impression que les enjeux liés à la réduction de l'écart entre les textes et leur application sont fort éloignés de l'intérêt collectif.

3- Carences et dysfonctionnements

L'important fossé entre ce que nous avons appelé la théorie et la réalité met en évidence à la fois les faiblesses de l'État et ses carences et dysfonctionnements. Il est d'ailleurs souvent difficile de démêler la situation et de savoir si ces carences et ces dysfonctionnements sont une cause ou une conséquence de la faiblesse endémique dont nous avons déjà parlé. Dans la précédente sous-partie, nous avons eu l'occasion d'aborder ce problème mais en ciblant notre étude sur la théorie et la réalité des Droits de l'homme. Il nous faut maintenant élargir notre analyse et aborder d'autres domaines. Pour cela, nous allons, dans un premier temps, nous intéresser aux relations entre la violence et l'État. Nous laisserons volontairement de côté les autres acteurs qui

interviennent également sur ce terrain. Dans un second temps, nous aborderons le problème des autres obligations négligées par l'État, ce qui nous amènera à évoquer différents thèmes : agriculture, transports, santé, éducation, logement, etc. Nous mettrons ainsi en lumière les carences et les dysfonctionnement étatiques non encore étudiés dans le détail. Cette analyse permettra de montrer que l'État colombien ne remplit pas ses obligations et que cela, qu'il s'agisse d'une cause ou d'une conséquence de sa faiblesse, joue un rôle fondamental en ce qui concerne la violence qui sévit dans le pays depuis des décennies, ce qui permettra de mieux appréhender le problème du « nettoyage social ».

3-1 Force et violence

Parmi les carences et les dysfonctionnements de l'État colombien, nombreux sont les domaines à aborder. Pour commencer, nous avons choisi de parler d'un problème directement lié au « nettoyage social » : l'État se devrait de posséder le monopole de la force et de contrôler la violence. Il est en effet fondamental qu'il détienne le monopole de la contrainte physique légitime, tant sur le plan concret que sur le plan symbolique. Selon Max Weber, l'État contemporain doit être perçu comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé (la notion de territoire étant une de ses caractéristiques), réclame avec succès, pour son propre compte, le monopole de la violence physique légitime. À l'origine, les citoyens ont signé avec l'État un pacte qui implique que ceux-ci abandonnent totalement l'usage de la force à l'État ⁽⁹⁸¹⁾. C'est une des conditions nécessaires à l'établissement et au maintien de la paix et de la démocratie. Pourtant, en Colombie, on constate que cet abandon n'existe pas ou plus. La violence commune et la violence socio-politique que connaît ce pays montrent au contraire que l'usage illégal de la force et le recours à la violence sont des phénomènes généralisés qui

⁹⁸¹- GÓNZALEZ F., ZAMBRANO F., op. cit., p.14.

n'épargnent pas plus les acteurs armés que les citoyens ordinaires et l'État lui-même.

Il faut souligner que dans ce pays et à la différence de certains voisins, la violence, ou plutôt les violences, ne sont pas uniquement consécutives à un pouvoir violent omniprésent ou dictatorial. L'étude de ces dernières années montre qu'en Colombie, la situation est plus complexe. La violence ne procède pas d'un État que l'on pourrait presque qualifier d'« ouvertement assassin », comme ce fut le cas au Chili ou en Argentine sous la dictature militaire. Ces situations relèvent d'un schéma que l'on désigne de manière générale sous le terme de « terrorisme d'État », c'est-à-dire où la violence émane essentiellement d'un pouvoir basé sur la coercition et la terreur. Ce cas de figure ne correspond pas à la Colombie. En effet, l'État n'y est pas dictatorial pas plus qu'ouvertement terroriste. Il se veut au contraire démocratique et oeuvrant pour la paix. Pourtant, d'innombrables violations des Droits de l'homme sont commises dans ce pays, au point que la situation est considérée par les O.N.G. et les instances internationales comme très préoccupante. Bien que l'État colombien ne soit pas un État terroriste, il est responsable directement ou indirectement, par ses carences, d'un nombre très important de violations des Droits de l'homme. On constate en effet que ces violences se concentrent surtout dans les « interstices laissés vacants [...] par un État fragile » (982). De nombreux exemples pourraient illustrer ce propos. La plupart de ces cas ont été rapportés par les médias et surtout par les O.N.G. L'exemple que nous avons choisi ici provient d'un arrêté de la Commission interaméricaine des Droits de l'homme de l'O.E.A. Il concerne une plainte déposée en 1990 au sujet de l'arrestation puis de la disparition d'un avocat colombien, Alirio de Jesus Pedraza Becerra. Le 4 juillet 1990, à Bogota (secteur de Suba) celui-ci a été « arbitrairement arrêté » et obligé à monter dans une voiture par huit hommes armés. Deux policiers ont observé la scène sans

982- Ibid.

intervenir car deux des agresseurs s'étaient présentés à eux comme étant des membres des Services de sécurité en opération. Depuis cette date, il est porté disparu. Alirio de Jesus Pedraza Becerra était membre du Comité de solidarité avec les prisonniers politiques et était engagé en tant qu'avocat dans différents procès accusant l'État ou certains de ses membres de graves violations des Droits de l'homme. Il avait été l'objet de menaces de mort de la part d'un groupe paramilitaire mais aussi d'organismes militaires et de Sécurité de l'État. Selon la Commission interaméricaine des Droits de l'homme, cette disparition forcée fut sans aucun doute l'oeuvre d'agents de l'État colombien. Le juge colombien qui s'était chargé de la demande d'*habeas corpus* avait en effet découvert qu'un mandat de détention avait été émis par la 1^e brigade de l'Armée nationale contre Alirio de Jesus Pedraza Becerra. Ce qui est totalement illégal puisqu'il s'agissait d'un civil. La Police de son côté a refusé de communiquer l'identité des deux policiers présents ce jour-là. La Commission interaméricaine des Droits de l'homme a estimé suffisantes les preuves recueillies durant les différentes enquêtes et a déclaré que des membres des Forces de Police colombiennes étaient responsables de cette disparition forcée. En conclusion, elle a déclaré :

En ce qui concerne l'enlèvement et la disparition de M. Alirio de Jesus Pedraza Becerra, le gouvernement de Colombie a cessé d'assumer son obligation de respecter et de garantir les articles 4 (droit à la vie), 5 (droit à l'intégrité de la personne), 7 (droit à la liberté individuelle) et 25 (sur la protection juridique), en relation avec l'article 1.1, stipulés dans la Convention américaine sur les Droits de l'homme [convention ratifiée par la Colombie] ⁽⁹⁸³⁾.

⁹⁸³. COMISIÓN INTERAMERICANA DE DERECHOS HUMANOS, *Alirio de Jesús Pedraza v. Colombia, caso 10.581, informe N 33/92*, Washington : Comisión interamericana de Derechos humanos, 1992, pp. 1 à 5.

En conséquence, il a été demandé à l'État colombien d'indemniser la famille de la victime, de continuer et d'approfondir l'enquête, de protéger les témoins des faits et de publier ce rapport dans le Rapport annuel de l'Assemblée générale de l'O.E.A. On constate dans ce cas, et dans beaucoup d'autres, que des agents de l'État sont impliqués et que l'État est coupable de ne pas avoir protégé ses citoyens, de ne pas avoir fait en sorte que les enquêtes puissent être menées normalement et d'avoir permis que de telles violations tombent dans « l'oubli ». Face à de tels crimes, l'attitude de l'État colombien laisse terriblement à désirer. En effet, il adopte en général une stratégie basée sur une indifférence souvent jugée cynique ou sur une position plus extrême encore qui consiste à nier purement et simplement les faits, se rendant ainsi directement coupable de complicité.

Dans ce domaine, on constate que ces carences de l'État sont directement liées au « nettoyage social ». La capacité d'un État à exercer le pouvoir se mesure notamment à sa capacité à exercer efficacement le monopole de la force, de la loi et de la justice, symbole de l'État de droit. En étant incapable de monopoliser l'usage légal de la force et de contrôler la violence, l'État colombien manque à ses obligations. Lorsque nous parlons d'usage légal de la force, cela comprend bien sûr l'utilisation d'armes à feu. L'article 223 de la Constitution colombienne affirme que la production et l'importation d'armes, de munitions et d'explosifs sont du seul ressort du gouvernement et que personne ne peut en posséder ni en porter sans une autorisation des autorités. Mais l'État n'a jamais été capable de faire appliquer cette règle, ne serait-ce que partiellement. Certes, des programmes allant dans ce sens existent, au niveau national ou local. Nous avons déjà parlé du « pacte pour la paix », lancé à Cali en 1993 avec le soutien de la mairie et du Conseil pour le développement, la sécurité et la paix, dont le but était le désarmement et la réinsertion des bandes

de jeunes de Cali ⁽⁹⁸⁴⁾. Il existe aussi de nombreux autres programmes ou projets, comme le « Plan de désarmement » proposé par Antanas Mockus, maire de Bogota. Néanmoins, ces projets, dont peu aboutissent, notamment par manque de volonté politique ou de crédits, ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan de violence qui frappe la Colombie.

Cette absence de monopole a de graves conséquences pour la vie nationale. Elle rend impossible la cohabitation pacifique des citoyens en raison de la prolifération de la violence, des armes mais aussi du fait que l'État ne possède pas la capacité de s'interposer comme médiateur dans les conflits, notamment dans le domaine politique, comme ce fut le cas durant la « Violence ».

Mais la faiblesse de l'État et la perte de légitimité qui l'accompagne ne sont pas uniquement dues à son incapacité à monopoliser l'usage légal de la force et à contrôler la violence. Cette situation est due aussi à un usage excessif de la force et à un recours trop fréquent à la violence. Nous avons dit que l'État colombien ne peut être considéré comme un État terroriste, à la différence du Chili et de l'Argentine sous la dictature militaire. Cela ne signifie pas pour autant que l'État en Colombie ne pratique pas de nombreuses violences envers ses citoyens. En fait, les violations des Droits de l'homme dont sont responsables des acteurs étatiques sont très fréquentes d'où une perte de légitimité certaine. Chaque fois que l'État recourt à la violence et à l'instauration de lois ou de décrets d'exception, il perd une partie de la reconnaissance et de la confiance du peuple. Comme le rappelle Astrid Mireya Tellez Ardila, la légitimité de l'État est inversement proportionnelle à l'accroissement des mécanismes d'usage de la force et de la loi, qu'il s'agisse de mécanismes coercitifs ou répressifs. Certes, les gouvernements successifs de Colombie ont toujours fait preuve d'une grande adresse lorsqu'il s'est agi de dissimuler leurs

984. AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : la violence politique frappe aussi les enfants et les adolescents*, p.7.

responsabilités dans les violations des Droits de l'homme. Si la communauté internationale leur a généralement fait peu de critiques directes, c'est grâce à « un habile mélange d'initiatives politiques, de campagnes de relations publiques et grâce à l'appui de gouvernements étrangers », dont les États-Unis ⁽⁹⁸⁵⁾. Cela n'empêche pas qu'un certain nombre de critiques fusent de toutes parts depuis quelques années. Le grand voisin du nord, silencieux durant des décennies, a ainsi refusé récemment d'accorder à la Colombie son « certificat de qualification ». Mais les décisions du type de celles prises par les États-Unis ne correspondent pas toujours à un non-respect des Droits de l'homme mais plutôt à des intérêts particuliers, comme la lutte contre le narcotrafic. La « guerre sale » n'est pas réalisée clandestinement par les Forces armées régulières, comme au Chili ou en Argentine, mais par des groupes illégaux de militaires aidés de civils. Cette nuance, souvent subtile, permet aux gouvernements colombiens de sauver officiellement la face, même si aujourd'hui, cela ne trompe plus personne. D'ailleurs, les derniers présidents en date ont publiquement reconnu les liens qui existent entre les paramilitaires et les Forces armées ⁽⁹⁸⁶⁾. En 1992, le gouvernement avait permis la création d'une Commission de lutte contre la violence dont le rapport avait été un réquisitoire accablant pour les autorités. Il y était dit :

Les principaux facteurs permettant et favorisant les violations des Droits de l'homme existent toujours [...]. C'est notamment le cas de la criminalisation de la contestation sociale, des attributions abusives accordées aux autorités militaires et à la Police vis-à-vis des civils, de l'impunité liée à l'interprétation laxiste de la compétence de la justice militaire, des pratiques illégales poursuivies en coopération avec certains secteurs, notamment de la collaboration avec les paramilitaires et de la participation aux campagnes de "nettoyage social", et, enfin, de

⁹⁸⁵- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.16.

⁹⁸⁶- Ibid., p.19.

l'absence de réactions adéquates de la part de l'exécutif, qui ne demande pas de comptes sur le plan politique aux commandants [militaires] accusés de violations répétées⁽⁹⁸⁷⁾.

Assurément, on ne peut rejeter l'entière responsabilité des violences et de la violation des droits fondamentaux sur le gouvernement qui est actuellement en place. Il n'est pas à l'origine des initiatives politiques qui ont conduit à ces violations systématiques. Mais en ne prenant pas les mesures nécessaires et en tolérant ces comportements, l'État tout entier est devenu complice de ces actes et facteur de violences.

Nous venons de considérer que l'État perd de sa légitimité lorsqu'il ne remplit pas ses obligations : cela est également vrai lorsqu'il délègue l'usage de la force à des particuliers. Il génère dans ce cas une violence para-institutionnelle et incite le peuple à assumer sa propre défense par le biais de mécanismes para-sociaux⁽⁹⁸⁸⁾. Nous sommes ici au coeur du « nettoyage social » et d'un certain nombre d'autres pratiques violentes. Cette délégation peut se faire dans deux cadres différents. Tout d'abord, cette délégation peut être entérinée par la loi, ce fut le cas pour les mouvements d'autodéfense, puisqu'ils ont été considérés comme légaux de la fin des années 1960 à la fin des années 1980. La loi n°48 de 1968 avait légalisé la création de groupes paramilitaires d'autodéfense en permettant aux militaires d'armer des civils et d'organiser les paysans en patrouilles de défense⁽⁹⁸⁹⁾. Cette pratique a officiellement pris fin en 1989 lorsque le président Barco a promulgué des décrets qui ont suspendu les dispositions qui légalisaient les groupes d'autodéfense⁽⁹⁹⁰⁾. Cependant, le décret extraordinaire n°356 de 1994 a établi, nous serions tenté de dire « à leur place », les « Services spéciaux de

987- Ibid., p.21.

988- TELLEZ ARDILA A.M., op. cit., p.44.

989- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.60.

990- Ibid., p.64.

surveillance et de sécurité privée » plus connus sous le nom d'associations CONVIVIR ⁽⁹⁹¹⁾. Aux groupes d'autodéfense puis aux CONVIVIR, il faut ajouter une quantité impressionnante d'entreprises de sécurité privée autorisées, sans parler des illégales. Ces entreprises fournissent, aussi bien aux classes très aisées qu'aux petits commerçants, différents services dont ceux de nombreux vigiles. Il n'est pas rare d'entendre un membre du gouvernement ou de l'Armée se déclarer en faveur de ces pratiques et même parfois y inciter. En août 1992, par exemple, lors d'un colloque qui réunissait d'importants chefs d'entreprise colombiens, le ministre de la Défense suggéra la création de groupes armés de sécurité à l'intérieur de chaque entreprise, qu'elle soit urbaine ou rurale ⁽⁹⁹²⁾. Ainsi, qu'il s'agisse de citoyens rassemblés en groupes d'autodéfense ou d'entreprises et de personnes liés à la surveillance et à la sécurité privée, il est question dans tous les cas d'une délégation sans équivoque de pouvoirs inhérents à l'État. Il est vrai qu'on ne peut pas empêcher que certains particuliers renforcent à leur niveau la sécurité et la surveillance de leurs biens et de leur personne par des moyens privés. Même dans les pays où les autorités arrivent à maîtriser dans l'ensemble les délits et à garantir une sécurité assez sérieuse aux habitants, certains ont néanmoins recours aux services d'entreprises privées de surveillance. Dans le cas de la Colombie, où les taux de violence et de criminalité atteignent des records, ce recours est compréhensible. Par contre, il nous semble tout à fait anormal qu'un État délègue dans ce domaine une partie importante de ses obligations. Cela revient à avouer qu'il n'est pas capable d'assurer la protection des citoyens et que ceux-ci doivent le faire eux-mêmes ; mais cela signifie également que ses priorités sont ailleurs et qu'il ne tient pas compte des inévitables dérives de telles pratiques sécuritaires. Ce qui ne signifie rien d'autre qu'un échec et qu'un

⁹⁹¹- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1999*, p.11.

⁹⁹²- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, bulletin d'informations *Justicia y Paz*, juillet-septembre 1992, p.9.

renoncement à ses devoirs. Même lorsque la situation est aussi complexe et grave que celle de la Colombie, un État ne devrait en aucun cas renoncer à assurer ses obligations. Lorsqu'on juxtapose ce renoncement et les déclarations officielles des gouvernements, on ne peut que penser, une fois encore, au fossé qui sépare la théorie de la réalité mais aussi au cynisme dont peut faire preuve la classe politique colombienne.

Plus grave encore est le fait que l'État permet implicitement l'existence et les agissements de « substituts » illégaux comme les paramilitaires bien sûr, mais aussi comme les escadrons de « nettoyage social » ou encore les « Milices populaires ». Les deux premiers groupes sont fréquemment composés d'agents de l'État (militaires, policiers...) agissant hors la loi, tandis que le troisième est, lui, formé par des civils généralement sans liens directs avec l'État mais qui viennent combler certaines de ses carences.

Il en résulte une privatisation sociale de la force, dangereuse pour la société et pour l'État lui-même, car ces groupes se sont approprié la capacité à exercer la coercition, à manier leurs propres concepts de justice et de loi, éléments abandonnés par l'État. Ainsi se sont créés des micro-pouvoirs qui, à la manière de micro-États, cherchent une reconnaissance sociale et une légitimité, qu'il s'agisse, suivant l'époque, des groupes d'autodéfense ou de paramilitaires, de la guérilla, des « Milices populaires » ou encore des narcotrafiquants ⁽⁹⁹³⁾. Ces groupes acquièrent une reconnaissance sociale par le fait qu'ils obtiennent des résultats auxquels l'État n'arrivait pas, ne s'en donnant pas les moyens ou n'en ayant pas la volonté. Mais les procédés employés pour cela sont à l'origine de graves violations des Droits des citoyens et de l'homme en général. Leur reconnaissance sociale est généralement limitée à quelques secteurs sociaux. Lorsque la guérilla est la seule garante de l'ordre public et qu'elle impose sa loi, il y a toujours des opposants qui la rejettent en raison de son illégalité et des exactions commises mais aussi pour des raisons politiques. De même, lorsque

⁹⁹³. TELLEZ ARDILA A.M., op. cit., p.43.

ce sont les paramilitaires d'extrême-droite qui contrôlent un territoire et se substituent à l'État, cela ne fait pas l'unanimité pour des raisons évidentes. Ainsi, lorsque les carences étatiques, dans les domaines de la sécurité, de l'ordre public et du développement socio-économique et culturel de la communauté, sont trop importantes, d'autres acteurs viennent combler ses lacunes ⁽⁹⁹⁴⁾. Nous venons de mentionner les groupes de guérilla et les paramilitaires, mais un des exemples les plus marquants ici est sûrement celui des « Milices populaires » présentées dans une précédente partie. Nous avons vu comment celles-ci s'étaient constituées en marge de la loi et de l'État afin de remplir envers la communauté des obligations que celui-ci ne satisfaisait plus. Leur but principal était la protection des habitants des quartiers pauvres contre les agissements des bandes de délinquants mais également contre les excès des Forces de sécurité ⁽⁹⁹⁵⁾. Cela signifie que ces milices se substituaient à l'État afin de faire régner l'ordre et d'assurer la protection et la surveillance du quartier mais aussi qu'elles luttaienent contre les débordements et les violences dont étaient responsables des membres de cet État. De plus, les « Milices populaires » avaient souvent un rôle de médiateur dans les conflits, autre charge abandonnée elle-aussi par l'État. Il s'agissait donc d'une privatisation sociale de la force. Ces groupes étaient illégaux mais très peu d'initiatives furent prises par les gouvernements colombiens afin de lutter contre eux. Il fallut attendre plusieurs années avant que certaines municipalités s'engagent sur ce terrain et que le gouvernement décide finalement de les prendre en compte et de leur proposer des accords visant à leur démantèlement. Une fois encore, les priorités étaient ailleurs, et face à la situation générale, les gouvernants semblaient peu se préoccuper de groupes se chargeant de « nettoyer » les quartiers pauvres.

⁹⁹⁴- Ibid., p.44.

⁹⁹⁵- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.80.

En ce qui concerne l'usage de la force et la violence, et en guise de conclusion, nous pouvons dire qu'en Colombie, il ne fait aucun doute que l'État est loin de détenir le monopole de l'usage légal de la force et ne contrôle pas la violence. Le nombre et la puissance des acteurs illégaux sont significatifs de l'ampleur du problème : guérillas, paramilitaires, petite délinquance commune, narcotrafiquants et grands banditisme, simples citoyens... À la perte de ce monopole et de ce contrôle, il faut ajouter les débordements des agents de l'État et les excès violents auxquels ils se livrent fréquemment, qu'il s'agisse de membres des Forces armées, de la Police, des Services spéciaux ou d'autres fonctionnaires encore. Certains agissements ou le refus d'agir de nombre d'entre eux impliquent l'État d'une manière non équivoque, car s'il n'est pas directement coupable des agissements des acteurs illégaux et des membres de ses différentes institutions, il n'en est pas moins responsable. Il est théoriquement de sa responsabilité de détenir le monopole de la force et de contrôler la violence. Or en Colombie, il serait faux de dire que l'État fait tout son possible afin de préserver le respect du Droit. En ce qui concerne le « nettoyage social » à proprement parler, le Comité pour les Droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies s'est exprimé à plusieurs reprises et notamment dans son rapport sur la Colombie de 1995. Il y dénonçait la « timide action du gouvernement » face à la nécessité d'éradiquer cette pratique « odieuse » et lui conseillait de lutter plus vigoureusement contre cette violence mais aussi contre l'impunité qui l'accompagne ⁽⁹⁹⁶⁾.

3-2 Autres obligations non remplies

Notre étude sur l'usage de la force et de la violence a permis de présenter certaines carences de l'État colombien. Mais il en existe de

⁹⁹⁶- O.N.U., *Conclusiones finales E/C.12/1995/12 del Comité de Derechos económicos, sociales y culturales*, Genève : O.N.U., 1995, p.3.

nombreuses autres. L'État a des pouvoirs, mais il a également des obligations et des devoirs. Afin de rappeler les plus importants, nous reprendrons un document officiel des Nations Unies qui dresse la liste des principaux droits tels qu'ils sont énoncés et suivis par les O.N.G. et les organismes internationaux. On trouve tout d'abord les droits dits « civils et politiques » : le droit à la vie, le droit à l'intégrité de la personne, le droit à la liberté individuelle et à la sécurité de la personne, le droit à la liberté de circulation et le droit à une procédure régulière. Puis viennent les « droits économiques, sociaux et culturels » qui comprennent le droit au travail et aux libertés syndicales, le droit à l'éducation et une rubrique de droits divers dits « autres ». Les Nations Unies ajoutent à cela une rubrique « droit de l'enfant » et une consacrée aux « droits de la femme ». Cette institution prend aussi en considération, pour la Colombie, les infractions commises contre le Droit international humanitaire et celles-ci sont regroupées en différentes catégories : les homicides et les menaces, les attaques contre la population civile et les attentats aveugles, les actes de terrorisme, la torture et les mauvais traitements, la prise d'otages, les enfants victimes du conflit armé et de l'enrôlement, le déplacement forcé, les atteintes à la protection due aux missions médicales et les attaques contre des unités et des moyens de transport sanitaire ou contre des biens civils. Chaque rapport fait par le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme en Colombie fait le point sur les infractions à chacun de ces droits.

Lorsque nous avons soulevé les problèmes relatifs à l'usage de la force et au contrôle de la violence, il s'agissait avant tout des droits dits « civils et politiques » tels que le droit à la vie, le droit à l'intégrité de la personne et le droit à la liberté individuelle et à la sécurité de la personne. Nous avons dit à ce propos que l'État colombien ne garantissait pas ce type de droits et même qu'il les violait par l'intermédiaire de certains de ses agents (policiers, militaires, agents apparemment extérieurs comme les paramilitaires...) et également en raison de certaines de ses comportements (passivité, impunité...). Ainsi, en

Colombie, l'État et d'autres acteurs sociaux ne respectent ni le droit à la vie (voir le nombre annuel d'homicides...), ni le droit à l'intégrité de la personne (pratique courante de la torture et des mauvais traitements), ni la liberté individuelle et la sécurité de la personne (problème des disparitions forcées, des arrestations et des détentions illégales ou arbitraires...), pas plus que la libre circulation (voir l'ampleur des déplacements forcés) ou le droit à une procédure régulière. Nous évoquerons largement ce dernier point lors de notre étude du système judiciaire (civil et militaire) et du problème de l'impunité.

Nous allons maintenant aborder les principaux droits économiques, sociaux et culturels, mais avant cela, il nous semble important de présenter un bref panorama de l'actualité colombienne en la matière. Ce qui, pour l'année 2000, a le plus affecté les droits économiques, sociaux et culturels a été la crise économique, les politiques d'ajustement fiscal, la violence et le problème du déplacement forcé ⁽⁹⁹⁷⁾. Confronté aux violences dont a été victime durant cette année le mouvement syndical, le Bureau colombien du Haut-Commissaire des Nations Unies a choisi d'observer en priorité l'application du droit au travail et des droits économiques, sociaux et culturels des populations très vulnérables que sont les communautés indigènes et afro-colombiennes ainsi que les personnes déplacées. La situation économique de la Colombie à l'aube du troisième millénaire a été marquée par la récession de 1999, et le redressement de l'économie nationale ne semble se faire que très lentement. Les services du Haut-Commissaire ont d'ailleurs remarqué que les ressources économiques des foyers colombiens sont à la baisse. De son côté, l'indice de développement humain ⁽⁹⁹⁸⁾ a encore chuté et place ainsi la Colombie au soixante-huitième rang parmi les 174 pays étudiés. On constate notamment de fortes inégalités au

⁹⁹⁷- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-2000*, p.6.

⁹⁹⁸- L'indice de développement humain mesure les possibilités offertes à la population afin d'améliorer ses conditions de vie générales. Il observe notamment la possibilité d'avoir une vie longue, une bonne santé, de recevoir une éducation et d'accéder aux ressources nécessaires à un niveau de vie décent.

niveau départemental. Ainsi, les départements du Cauca, du Choco, du Nariño ou encore du Sucre ont un P.I.B. par habitant quatre fois inférieur à celui de Bogota D.C. ⁽⁹⁹⁹⁾. Une étude rendue publique par l'Institut national de planification montre que la pauvreté a augmenté de plus de 14% entre 1997 et 1999 et que près de 23 millions de personnes sont concernées. Cette tendance s'est encore vérifiée en l'an 2000 et le nombre d'indigents s'est à nouveau accru ⁽¹⁰⁰⁰⁾. Dans le domaine économique, social et culturel, les efforts entrepris par l'État sont très insuffisants.

Afin de comprendre le « nettoyage social » et les responsabilités de l'État, nous allons maintenant analyser de façon plus détaillée les principaux droits économiques, sociaux et culturels. Nous commencerons par étudier le droit à la santé. Avec l'entrée en vigueur en 1991 de la nouvelle constitution, les soins médicaux sont maintenant un droit reconnu par la constitution (article 49) et sont définis comme un service public à la charge de l'État. Le texte constitutionnel garantit à chaque habitant l'accès aux divers services médicaux et souligne le fait que la sécurité sociale est un droit inaliénable pour toute la population. Il revient à l'État d'organiser ce secteur et de veiller à la protection sociale des plus vulnérables (enfants, pauvres, femmes chefs de famille, personnes âgées...).

Dans ce domaine, trois points nous semblent fondamentaux : tout d'abord l'impulsion donnée au processus de décentralisation des dépenses sociales et la réorganisation du système de sécurité sociale, toutes deux contemporaines de la présidence de César Gaviria, puis le programme du Réseau de Solidarité qui faisait partie du fameux « Bond social » du président

⁹⁹⁹- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-2000*, p.7.

¹⁰⁰⁰- Ibid.

Samper ⁽¹⁰⁰¹⁾. La décentralisation, lancée au milieu des années 1980, a d'abord été un élément politique mais elle est, par la suite, devenue un aspect central du système social, économique et administratif. La loi n°60 de 1993 (« loi de compétences et ressources ») réglemente les articles 356 et 357 de la Constitution de 1991 en établissant quelles sont les compétences de la Nation, des départements, des districts et des municipalités en matière de santé mais également d'éducation, de logement, d'équipement en eau potable etc. Cette loi fixe aussi la part des revenus que l'État doit distribuer au nom de ladite décentralisation, les règles de répartition de ces ressources entre les entités territoriales et comment ces dernières doivent attribuer ces aides aux différents secteurs sociaux ⁽¹⁰⁰²⁾. Les municipalités se voient chargées essentiellement de l'organisation de l'accès aux services de base tels que la santé, l'éducation, le logement et l'hygiène publique. Les départements, eux, ont la responsabilité des services plus complexes, comme la santé de « deuxième et troisième niveau » et l'éducation secondaire et supérieure. Quant au financement de ces programmes, la majeure partie est censée être réalisée grâce aux transferts des revenus cédés par le gouvernement central aux structures locales, dans le cadre de la « loi de finances » et de la « participation des municipalités aux revenus courants de la Nation » ⁽¹⁰⁰³⁾. L'étude de ces différentes mesures montre un évident désir, tout du moins en théorie, de réduire les inégalités sur le territoire national. D'après les textes, le budget alloué devait augmenter au fil des ans et selon les estimations du gouvernement de Gaviria (1990-1994), atteindre une augmentation « de l'ordre de 125% [...] pour les dix prochaines années » ⁽¹⁰⁰⁴⁾. Mais très vite, il est apparu que ce processus était complexe et qu'il était gêné

1001- LANDABURU M. F., « La décentralisation, le nouveau système de sécurité sociale et le Réseau de Solidarité : les nouvelles formes d'orientations des dépenses sociales » in *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris : I.H.E.A.L., 1996, p.347.

1002- Ibid., p.349.

1003- Ibid.

1004- Ibid., p.352.

dans son application par le faible niveau de développement institutionnel de la plupart des départements et des municipalités.

La loi n°100 de décembre 1993, quant à elle, établit la nouvelle organisation de la sécurité sociale en matière de santé, de vieillesse, d'invalidité et de décès. Dans ce texte, jugé par tous d'une importance capitale, ressort parfaitement l'influence de l'idéologie néo-libérale du gouvernement sous laquelle elle a été adoptée. Au moment de son adoption, la situation était marquée par une faible couverture sociale de la population, une inefficacité et un désordre institutionnel important ainsi que par un système atomisé et peu solidaire ⁽¹⁰⁰⁵⁾. La constitution avait pourtant établi en 1991 que tous les Colombiens avaient le droit à la sécurité sociale selon les principes d'efficacité, d'universalité et de solidarité (article 48). Mais l'affiliation n'étant obligatoire que pour les salariés, seuls 15% des habitants étaient réellement couverts par la sécurité sociale et les plus démunis étaient donc exclus d'emblée. Jusque là, les institutions qui géraient la sécurité sociale étaient uniquement publiques et de nombreuses difficultés rongeaient le système. Les régimes et les conditions d'accès étaient très variées et la plupart des organismes présentaient une faible capacité technique et une viabilité financière fragile ⁽¹⁰⁰⁶⁾. La corruption et le clientélisme n'épargnaient pas, bien sûr, ce secteur. Ainsi, le droit à la sécurité sociale, et par lui à la santé, étaient fort malmenés. La Colombie était d'ailleurs en retard dans ce domaine par rapport aux autres pays latino-américains. Une réforme profonde était donc nécessaire. En matière de santé, le nouveau système de sécurité sociale instauré par la loi n°100 avait pour objectif d'offrir en 2005 à tous les habitants une couverture universelle après une période d'adaptation de dix ans. Les principales mesures furent la création de deux régimes d'affiliation et d'une nouvelle institution. Ainsi, tous les Colombiens doivent maintenant s'affilier à la sécurité sociale en ce qui concerne la santé. Le

¹⁰⁰⁵- Ibid., p.355.

¹⁰⁰⁶- Ibid.

système se caractérise par la liberté de choix offerte aux affiliés et la concurrence créée dorénavant entre les organismes ⁽¹⁰⁰⁷⁾. Les travailleurs salariés et les personnes jugées solvables doivent s'affilier au Régime contributif. Les individus non solvables peuvent, eux, s'affilier au Régime subventionné qui est assuré par chaque municipalité et par le « Fonds de solidarité et de garantie du système de sécurité sociale ». Le tout est dirigé par une nouvelle institution, le Conseil national de la sécurité sociale pour la santé (C.N.S.S.). La loi n°100 instaure également un système général de pensions obligatoire pour tous et qui se compose, lui aussi, de deux régimes : le Régime solidaire de prime moyenne avec prestation définie et le Régime d'épargne individuelle avec solidarité ⁽¹⁰⁰⁸⁾. Dans le premier cas, le système se base sur une solidarité entre les générations, les actifs contribuant aux pensions des inactifs ; dans le second, il s'agit de la solidarité de l'État qui s'engage à verser une pension minimale si l'affilié ne parvient pas « à constituer un capital suffisant pour lui garantir une rente minimale équivalente à un salaire minimum légal après avoir rempli les conditions d'âge et de durée de cotisation » ⁽¹⁰⁰⁹⁾.

Lorsque le président Ernesto Samper accéda à la présidence, il présenta dans son Plan de développement (le « Bond social ») le programme du Réseau de Solidarité qu'il comptait mettre en place afin d'assurer à toute la population, y compris les plus démunis, une protection sociale. Ce plan assura également les Colombiens du désir des nouveaux dirigeants de poursuivre les changements entamés lors du précédent mandat, de renforcer la décentralisation et de s'engager auprès des exclus. C'est sur ce dernier point que les efforts du Réseau de Solidarité devaient se concentrer afin de lutter contre l'exclusion et d'aider rapidement les plus pauvres à améliorer leurs

¹⁰⁰⁷- Ibid., p.356.

¹⁰⁰⁸- Ibid., p.359.

¹⁰⁰⁹- Ibid., pp. 359 et 360.

revenus et leurs conditions de vie ⁽¹⁰¹⁰⁾. Selon les estimations du gouvernement, les personnes concernées pour la période 1995-1998 représentaient plus de douze millions de Colombiens. Différentes institutions nationales et locales furent mobilisées ainsi que la communauté civile, le secteur privé et les O.N.G. Les ressources nécessaires étaient prélevées sur le budget national.

Les différentes mesures que nous venons de mentionner, ainsi que d'autres de moindre importance, font apparaître un changement important au sein de l'État colombien : on assiste en effet à l'apparition d'une nouvelle conception de l'intervention de l'État dans le domaine social, basée sur l'idée que si la lutte contre la pauvreté et l'exclusion passe par une nécessaire égalité d'accès aux services sociaux, les moyens mis en oeuvre par l'État, notamment par le financement de l'offre publique ne peuvent pas suffire. Il a donc été estimé que la modernisation de l'État devait passer par la réduction de ses compétences et donc par la perte du monopole étatique des prestations de santé et d'autres services sociaux. S'il veut améliorer la qualité des prestations, l'État doit se confronter à la concurrence avec le secteur privé (avec ou sans but lucratif). C'est du moins ce qui est apparu aux gouvernements néo-libéraux.

Depuis la Constitution de 1991 et les lois de 1993, l'organisation des services sociaux de base et de la protection sociale est donc sur une voie rénovatrice qui, sur le papier, est prometteuse. Mais il faut qu'entrent en jeu de nouveaux acteurs et que soient réorganisées les compétences des différentes entités territoriales publiques. Or dans la réalité, ces réformes se voient confrontées à de multiples problèmes. L'un d'entre eux réside dans la faible capacité des structures locales à utiliser les ressources qui doivent lui être confiées. Les municipalités et les départements ne sont pas égaux en la matière, et les plus faibles d'entre eux ne sont absolument pas en mesure d'assumer de telles responsabilités. Il faut se souvenir qu'en Colombie, il n'existe pas de

¹⁰¹⁰. Ibid., p.361.

carrière de fonctionnaire public comme en France et que la rotation des fonctionnaires est forte, ce qui nuit à l'expérience de ceux-ci et donc au système tout entier. Les mesures citées pourraient illustrer, une fois encore, le fossé entre la « perfection des textes » et la « perversion des pratiques ». Outre les difficultés que peuvent rencontrer les municipalités et les départements dans l'application des réformes, il faut ajouter que ces réformes risquent, une nouvelle fois, de bénéficier aux moins démunis et non pas aux plus exclus. On a du mal, en effet, à imaginer les « habitants de la rue » s'affiliant seuls à ces régimes complexes. Ils peuvent voir des difficultés à le faire mais également ne pas voir l'intérêt d'une telle démarche. D'ailleurs, l'une des critiques faites à ces nouveaux systèmes est leur extrême complexité, notamment au niveau des répartitions des ressources ⁽¹⁰¹¹⁾. De plus, depuis l'entrée en vigueur de ces lois, la Colombie s'est trouvée confrontée à une crise économique importante dont elle n'est pas encore sortie. Le gouvernement se montre réticent à effectuer les transferts de ressources vers les entités locales, rendant difficile, voire impossible l'application des lois. Les délais initialement prévus sont donc régulièrement rallongés et la mise en oeuvre de ces programmes reste un défi. La couverture sociale, qui devait bientôt être « universelle », n'a connu ces dernières années que des progrès très lents et très modestes. Selon les chiffres concernant l'année 2000, 22,5% environ de la population est affiliée au Régime subventionné et 34% au Régime contributif. Cela signifie que 43,5% des Colombiens n'appartiennent toujours pas au Système général de sécurité sociale pour la santé ⁽¹⁰¹²⁾. En outre, on constate d'énormes disparités entre les départements colombiens. Certains d'entre eux présentent en effet un taux de couverture faible, inférieur aux 56,5% de la moyenne nationale (Amazonas, Arauca, Atlantico, Guainia, Guaviare, Vichada...), tandis que d'autres dépassent

¹⁰¹¹- Ibid., p.364.

¹⁰¹²- ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD, ORGANIZACIÓN PANAMERICANA DE LA SALUD, MINISTERIO COLOMBIANO DE SALUD, *Situación de salud en Colombia, indicadores básicos 2001*, Bogota : O.M.S., O.P.S., Ministerio colombiano de Salud, 2001, p.7.

largement cette moyenne (Antioquia près de 63%, Bogota D.C. 71%, Santander 63%...) (¹⁰¹³). D'autre part, les salariés et les personnes solvables semblent être peu disposés à accentuer leurs efforts de solidarité envers le reste de la population. Une fois encore, seul un engagement concret de l'État dans ce domaine pourrait faire avancer réellement les choses.

Lorsqu'on étudie la réalité colombienne, on perçoit l'existence d'efforts faits par les pouvoirs publics mais également la situation réelle de la population, qui est loin d'être satisfaisante et homogène. L'engagement de l'État n'est pas suffisamment conséquent. En 1999, près de 8% du P.I.B. a été dédié au secteur de la santé mais en l'an 2000, ce chiffre est retombé à à peine 3,9% (¹⁰¹⁴). Dans ce domaine, on rencontre également en Colombie une très grande diversité dans les maladies touchant la population. On peut ainsi observer de nombreux cas de maladies tropicales (comme la malaria par exemple), des maladies disparues des pays développés, comme la lèpre (officiellement 719 cas en 2000), ainsi que des maladies plus courantes mais toutes aussi graves telles que l'hépatite B (1 292 cas en 2000) et le SIDA (officiellement 1 267 personnes porteuses du virus) (¹⁰¹⁵). De même, l'observation des chiffres relatifs à la mortalité dans le pays fait ressortir de fréquents cas de morts liés à des problèmes nutritionnels. Si la moyenne nationale est faible (le taux pour 100 000 habitants étant de 4,3), certains départements sont très touchés : le Vichada (9,1), l'Amazonas (13,5) et surtout le Choco (20,2) (¹⁰¹⁶).

La disparité constatée en ce qui concerne l'affiliation au Système général de sécurité sociale pour la santé est vérifiable dans d'autres secteurs. Nous venons d'évoquer le problème des décès dus à des carences nutritionnelles mais on pourrait en dire autant de la couverture vaccinale des

¹⁰¹³- Ibid., p.14.

¹⁰¹⁴- Ibid., p.4.

¹⁰¹⁵- Ibid., p.9. Il s'agit ici de statistiques officielles qui sont sûrement très inférieures à la réalité. D'ailleurs, pour ce qui est du SIDA, sur les 36 départements et territoires analysés, 17 n'ont pu fournir de chiffres.

¹⁰¹⁶- Ibid., p.11.

jeunes enfants. Certains départements affichent en la matière (vaccinations des enfants jusqu'à un an) des chiffres très satisfaisants. Ainsi, l'Atlantico, le Cordoba, l'Huila ou encore le Tolima présentent une couverture, pour les principaux vaccins, qui se situe entre les trois-quarts et la totalité de cette tranche d'âge. En revanche, dans d'autres départements, comme l'Amazonas, l'Arauca ou le Vaupés, les chiffres officiels sont très alarmants : généralement entre un tiers et la moitié des enfants de cet âge-là sont vaccinés ⁽¹⁰¹⁷⁾. Les disparités régionales en matière de santé sont donc très accusées. Ces inégalités traduisent le dynamisme, le bon fonctionnement, les ressources et les capacités de certaines régions et, par opposition, les problèmes auxquels se heurtent certaines autres (inertie, mauvaise gestion, voire malversations, pauvreté, incapacités diverses...). Face à cette diversité, l'État est le seul garant de l'égalité des Colombiens entre eux. S'il remplissait correctement son rôle, ces différences devraient s'estomper. Mais le système de santé en Colombie souffre de problèmes de répartition des ressources, de l'« évasion » de celles-ci, de corruption et de clientélisme, de retard dans les remboursements des sommes investies (par les particuliers mais aussi par les municipalités ou les institutions). Cette situation a amené ces dernières années plusieurs importants hôpitaux à fermer leurs portes et d'autres sont sur le point de le faire. Selon une déclaration de la *Fiscalía* faite en 1999, au moins un million de dollars destinés à la santé des plus démunis auraient été dilapidés par de hauts fonctionnaires locaux et nationaux et par certains directeurs de services administratifs de la santé ⁽¹⁰¹⁸⁾.

Actuellement, la situation de la santé en Colombie n'est donc pas satisfaisante. Les couches aisées de la population bénéficient de soins semblables à ceux des pays développés, tandis qu'une bonne partie de la population en est, sur ce plan, au stade du Tiers-monde. En outre, des

¹⁰¹⁷- Ibid., p.15.

¹⁰¹⁸- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1999*, p.7.

situations particulières viennent assombrir ce panorama. C'est le cas du problème du déplacement forcé car la santé des personnes déplacées est généralement mauvaise. Ces populations souffrent fréquemment de malnutrition et elles survivent dans des conditions générales de vie très déficientes. D'après une enquête réalisée entre 1996 et 1997 à Bogota, auprès de personnes déplacées qui avaient trouvé refuge dans la capitale, 91% des familles interrogées n'avaient pas d'accès aux services de santé. Au moment de l'enquête, 15% des familles affirmaient avoir un malade au moins (¹⁰¹⁹).

Il ne fait aucun doute que les problèmes de santé sont en relation avec le problème de la violence, quelle qu'elle soit, et cela indépendamment des diverses blessures directes qu'elle peut occasionner. Les déplacés n'ont pas forcément été blessés par les groupes armés responsables de leur exode mais leur santé s'en ressent néanmoins fortement, en raison principalement de leurs conditions de vie. Ainsi la santé de nombreux Colombiens (physique ou psychique) subit les conséquences des violences que connaît le pays. En ce qui concerne le droit à la santé, certaines situations méritent particulièrement d'être mentionnées. C'est le cas des attaques dont est victime le personnel de santé. Ces derniers mois, de nombreuses violences ont été commises à l'encontre des membres du Syndicat national des travailleurs de la santé en Colombie (A.N.T.H.O.C.). Ainsi, le 17 mai 2000, à Cartago (dans le nord du Valle), la présidente régionale de l'A.N.T.H.O.C., Carmen Emilia Rivas, a été assassinée à la porte du Service des urgences de l'un des hôpitaux de Cartago (¹⁰²⁰). Le Bureau colombien du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'homme concluait, pour l'année 2000, que si des progrès ont été réalisés dans l'application de la loi n°100 de 1993, la couverture de santé de la population colombienne est encore loin d'être universelle et l'accès à la santé reste un privilège des classes aisées. Six millions de personnes, parmi les plus pauvres

¹⁰¹⁹- ARQUIDIÓCESIS DE BOGOTÁ / C.O.D.H.E.S., op. cit., pp.56 et 57.

¹⁰²⁰- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-2000*, p.8.

du pays, sont toujours à l'écart du Régime subventionné de santé. Ce rapport insiste également sur les grandes disparités constatées dans ce domaine. S'appuyant sur un document publié par le Bureau du défenseur du peuple, il conclut qu'un des problèmes en la matière, outre les carences de l'État et de ses représentants légaux, réside dans la méconnaissance que les Colombiens ont de leurs droits ⁽¹⁰²¹⁾. Concluons que la situation de la santé en Colombie, marquée par de nombreux problèmes et inégalités, démontre que l'État n'assume pas pleinement ses responsabilités, malgré les promesses constitutionnelles.

Le domaine que nous allons aborder maintenant est celui de l'éducation. La Constitution de 1991 a officialisé le droit qu'avaient déjà les Colombiens de recevoir une éducation, et plusieurs articles lui sont consacrés. Dans l'article 67, il est notamment dit que « l'éducation est un droit de la personne et un service public ayant une fonction sociale ». Cette responsabilité, toujours selon la nouvelle constitution, incombe à l'État mais aussi à la société et à la famille. L'éducation est déclarée obligatoire entre 5 et 15 ans et gratuite pour tous. Elle doit notamment former les Colombiens au respect des Droits de l'homme, à la paix et à la démocratie. Il est également du devoir de l'État de veiller à la qualité de ce service, à son accès et aux garanties nécessaires à son bon fonctionnement. Les articles suivants (68, 69, 70) sont consacrés à l'enseignement supérieur et à la culture.

Dans la réalité, la situation est bien différente. Selon l'U.N.I.C.E.F., le taux d'inscription dans l'enseignement primaire entre 1990 et 1994 était de 118 pour les garçons et de 120 pour les filles, ce qui est en théorie très satisfaisant ⁽¹⁰²²⁾. Mais seuls 59% des enfants entrés en première année de primaire atteignent la cinquième année (contre 96% des enfants en France, par exemple).

¹⁰²¹- Ibid.

¹⁰²²- U.N.I.C.E.F., *The state of the world's children 1997*, p.95. Les chiffres donnés ici correspondent au taux brut d'inscription, c'est-à-dire au nombre total d'enfants inscrits qu'ils soient ou non en âge de fréquenter ce niveau d'études, exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants appartenant au groupe d'âge qui correspond normalement à ce niveau.

De plus, parmi ceux qui arriveront jusqu'à cette cinquième année, seule une minorité le fera sans jamais redoubler. Quant au taux d'inscription dans l'enseignement secondaire, toujours pour la même période, il n'était plus que de 57 pour les garçons contre 68 pour les filles, ce qui est faible. En général, ces taux sont légèrement supérieurs à 100 dans la plupart des pays développés. Finalement, le pourcentage d'enfants entrant en primaire et qui obtiendront l'équivalent du baccalauréat n'est que de 33%. Il s'agit de chiffres officiels et la réalité est moins satisfaisante. Il semblerait en effet que seuls les trois-quarts environ des enfants en âge d'aller à l'école primaire soient réellement scolarisés. Vers le milieu des années 1990, on estimait qu'en ce qui concernait l'enseignement secondaire, plus de 2 millions de jeunes entre 12 et 17 ans ne fréquentaient aucun établissement scolaire surtout dans les zones rurales et parmi les catégories socio-économiquement défavorisées ⁽¹⁰²³⁾. L'enseignement supérieur est essentiellement réservé aux jeunes issus des classes aisées ; moins de 5% des Colombiens fréquentent à un moment ou à un autre l'université.

À partir des années 1970, l'éducation a connu en Colombie une réelle amélioration. Mais vers le milieu de la décennie suivante, ce progrès a connu un ralentissement et la qualité des services s'est même détériorée. La situation ne s'est pas améliorée ces dernières années. D'après les chiffres officiels se rapportant à l'année 2000, la moyenne générale de scolarisation chez les Colombiens est actuellement d'à peine cinq ans. Selon une étude réalisée la même année, pour que la Colombie rattrape son retard en matière d'éducation, il faudrait que cette moyenne passe à onze années. Le taux de présence des enfants dans l'enseignement primaire pour 2000 était de 82,9% et de 61,9% dans l'enseignement secondaire ⁽¹⁰²⁴⁾. Les disparités régionales sont également fortes, comme pour le droit à la santé. Dans certains départements reculés et

¹⁰²³- O.N.U., « Reducción de la pobreza en Colombia : el impacto de las políticas publicas », p.43.

¹⁰²⁴- ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD, ORGANIZACIÓN PANAMERICANA DE LA SALUD, MINISTERIO COLOMBIANO DE SALUD, op. cit., p.4.

peu développés, comme l'Arauca ou le Casanare, le taux d'absentéisme scolaire est très supérieur à la moyenne nationale (environ le triple) alors que dans d'autres, Bogota D.C. ou le Valle par exemple, ce taux est inférieur (environ deux à quatre fois) à la moyenne nationale. Quant à la population analphabète, en 2000, elle représentait officiellement 8,5% de la population totale, mais atteignait dans les zones rurales 18,9%. Dans certains départements comme le Bolivar ou le Guainia, près d'un quart de la population rurale était considéré comme analphabète ⁽¹⁰²⁵⁾.

Déjà en 1995, le Comité pour les Droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies dénonçait les carences de la Colombie dans ce domaine. Il critiquait l'accès réduit des citoyens à l'éducation, le fait que l'enseignement primaire n'était toujours pas universel et que la qualité de l'enseignement secondaire se dégradait et il soulignait aussi la difficile situation du personnel enseignant ⁽¹⁰²⁶⁾. Quelques années plus tard, la situation restait toujours très problématique. Dans son rapport sur l'année 1999, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme affirmait en effet que l'État colombien ne luttait pas suffisamment contre les nombreux et graves problèmes que rencontraient les Colombiens dans le domaine de l'éducation. Dans ce document, il insistait sur les insuffisances de la lutte contre l'analphabétisme qui, selon lui, avait été interrompue beaucoup trop tôt, notamment dans les zones rurales. Il s'appuyait sur le taux d'analphabètes dans les différents départements, avec de fortes disparités entre les différentes régions, mais dénonçait également les inégalités sociales. L'accès à l'école maternelle et à l'enseignement supérieur demeure le privilège des familles aisées.

Des progrès ont été faits, dans l'enseignement primaire, mais dans son ensemble celui-ci ne couvre toujours pas la totalité de la classe d'âge

¹⁰²⁵- Ibid., p.14.

¹⁰²⁶- O.N.U., *Conclusiones finales E/C.12/1995/12 del Comité de Derechos económicos, sociales y culturales*, p.3.

concernée. Les dépenses publiques et privées dans ce secteur ont augmenté mais ne se sont pas traduites par des progrès significatifs. La répartition de ces aides, entre les régions par exemple, est souvent citée parmi les raisons de ce mauvais fonctionnement. Il semblerait que les aides soient surtout réservées aux classes moyennes, laissant ainsi les catégories les plus pauvres totalement exclues du monde de l'éducation ⁽¹⁰²⁷⁾. Le droit à l'éducation est garanti depuis une décennie environ par la Constitution colombienne mais les carences, les dysfonctionnements et les inégalités se font toujours sentir. Certains en viennent à se demander si l'État et les gouvernements qui se succèdent prennent réellement les mesures nécessaires afin de remplir ce devoir. Le président Pastrana dans son Plan national de développement promettait de réaliser diverses études destinées à analyser les résultats des élèves, de renforcer les organisations scolaires avec l'appui de la société civile, de maintenir la part du P.I.B. (4,1%) destinée à l'éducation, de revoir les ressources de l'État et de réformer la législation. Il avait ainsi promis de réviser la loi n°30 de 1992 qui organise l'enseignement supérieur et de modifier le loi n°60 de 1993 ⁽¹⁰²⁸⁾ afin que tous les enfants de moins de 15 ans aient « universellement » accès à l'éducation.

L'éducation devait devenir la priorité de l'État colombien ⁽¹⁰²⁹⁾. Mais le budget ne permet pas de réaliser ces ambitions. De plus, l'État ne dispose pas d'un contrôle suffisant sur les entités locales afin de les inciter à favoriser ce secteur et à améliorer les actions qu'elles réalisent dans ce domaine. D'autre part, le gouvernement de Pastrana n'a apparemment pas de stratégie claire en ce qui concerne la mobilisation des Colombiens autour de l'éducation. Afin de mettre en pratique ce plan, il est nécessaire auparavant d'obtenir le soutien des

¹⁰²⁷- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1999*, pp. 6 et 7.

¹⁰²⁸- Nous avons déjà évoqué cette loi relative à la décentralisation et à la participation des municipalités aux revenus courants de l'État.

¹⁰²⁹- *El Tiempo*, « ¿ Sí le está cumpliendo el Gobierno a la educación ? », 23-03-1999.

différents acteurs afin de disposer d'une base sociale qui comprendrait ceux qui sont censés investir de l'argent, du temps, un capital politique ou encore de l'enthousiasme dans ce projet ⁽¹⁰³⁰⁾. À l'heure actuelle, la plupart des éléments proposés par le président Pastrana restent purement théoriques. Les Nations Unies signalent que la fin du XX^e siècle a surtout été marquée par une diminution des progrès enregistrés dans le domaine de l'éducation, au niveau national et dans la majorité des départements. Si l'on compare la Colombie avec les pays les plus développés de la région, on constate qu'elle présente un des plus faibles taux d'alphabétisation en ce qui concerne les adultes ⁽¹⁰³¹⁾. Les disparités régionales sont toujours très préoccupantes, notamment dans les départements de l'est et du sud-est du pays mais également dans le Choco et le Cordoba. Les populations indigènes et afro-colombiennes sont particulièrement touchées par ces handicaps. De manière générale, le taux d'inscription à l'école, tous niveaux et départements confondus, est en baisse. À cela, il faut ajouter que l'État ne dispose pas de places en nombre suffisant dans tous les établissements. Ainsi, beaucoup sont exclus du système scolaire, malgré les garanties constitutionnelles. Les plus affectés sont bien sûr les enfants, généralement les cadets, des familles les plus démunies. Mais le droit à l'éducation est également affecté par la violence. Il peut s'agir de la violence qui sévit dans les établissements contre les élèves ou entre eux, de celle qui touche le personnel enseignant et de la violence généralisée. Les enseignants colombiens figurent parmi les catégories socio-professionnelles les plus affectées par les assassinats, les menaces et le déplacement forcé dû à la violence. De plus, ils sont souvent confrontés au problème du retard de paiement de leur salaire, à quoi s'ajoutent ces derniers temps les coupes budgétaires en application de la politique d'ajustement fiscal ⁽¹⁰³²⁾.

1030- *El Tiempo*, « ¿ Sí le está cumpliendo el Gobierno a la educación ? ».

1031- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-2000*, p.7.

1032- Ibid.

Dernièrement, les Nations Unies ont également dénoncé la non application d'articles de la Constitution de 1991 qui prévoyaient de faire une large place à l'enseignement des Droits de l'homme. Si certaines institutions gouvernementales ont bien mis en place différents enseignements à ce sujet, cela reste des initiatives isolées qui ne font en aucun cas partie d'une stratégie globale d'éducation.

Le droit au logement, quant à lui, n'est pas plus respecté. Il est théoriquement garanti par la Constitution de 1991 qui précise dans son article 51 que « tous les Colombiens ont le droit à un logement décent » et que « l'État fixera les conditions nécessaires pour rendre effectif ce droit et impulsera des programmes de logements à caractère social, des systèmes adéquats de financement à long terme et des formes associatives d'exécution de ces programmes ». Mais, une fois de plus, le fossé qui sépare ces promesses de la réalité est gigantesque. En ce qui se rapporte aux logements à caractère social, comme dans de très nombreux pays, la demande est énorme et les pouvoirs publics se montrent incapables d'y répondre. Devant cette carence, les Colombiens les plus démunis vont s'installer chez des amis ou de la famille, ce qui contribue à détériorer les conditions de vie de ceux-ci et à augmenter le taux de surpopulation du logement. Dans les campagnes, les regroupements familiaux sont ainsi fréquents, tout comme les logements de fortune. En zone urbaine, les plus démunis peuvent s'installer dans les quartiers pauvres du centre ville, c'est-à-dire dans des logements anciens et vétustes, ou de la périphérie comme c'est le cas dans les grandes métropoles. Dans le cas de Santafé de Bogota, nous avons vu qu'une partie des catégories les plus pauvres vit au coeur de la capitale (nous avons alors parlé des plus défavorisés et du quartier du « Cartucho ») et qu'une autre partie, plus importante en nombre, s'est établie autour de la capitale dans les districts périphériques comme Ciudad Bolivar. Nous avons alors précisé qu'à la fin des années 1990, plus de deux millions de personnes habitaient Ciudad Bolivar dont la grande majorité

dans des logements de fortune. Lorsque nous avons évoqué l'urbanisation de cette zone de Bogota, nous avons vu que dans la plupart des cas, il s'agissait d'urbanisation, et donc d'habitations, « clandestines », « pirates » ou encore issues d'invasions. Ciudad Bolivar est composée de collines presque entièrement recouvertes, quel que soit le degré de la pente, d'habitations faites par les habitants de matériaux divers (briques, tôles, plastiques, bois...). Le tout sans contrôle ni aide de l'État. Cela ne constitue en aucune manière le droit à un logement digne dont parle la Constitution colombienne. On ne peut dire cependant que les pouvoirs publics tolèrent complètement ces pratiques puisqu'ils envoient régulièrement les Forces de l'ordre démonter certaines habitations ou empêcher de nouvelles installations. Mais ils savent bien que cela est vain. À peine ont-ils démoli un logement et tourné le dos que plusieurs autres maisonnettes se montent en toute illégalité. De plus, ces actions sont limitées, en efficacité, mais aussi en nombre. Si nous avons choisi ici d'évoquer en priorité Bogota, cette situation peut s'observer dans bien d'autres villes colombiennes. C'est le cas notamment des *comunas* nord-orientales de Medellin qui, en matière de droit au logement, connaissent une situation semblable.

En 1995, selon le Comité pour les Droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, il manquait officiellement 3,7 millions de logements dans le pays, sans parler de ceux qui ne correspondaient pas à la dignité évoquée dans la constitution ⁽¹⁰³³⁾. Le Comité demandait donc à l'État colombien d'améliorer dans ce domaine l'offre, notamment en logements sociaux, et d'assigner des fonds supplémentaires. Depuis, la situation ne s'est pas améliorée. En l'an 2000, l'indicateur N.B.I. (Nécessités Basiques Insatisfaites) concernait officiellement 37,6% de la population. Parmi les nécessités non satisfaites, deux critères sont pris en compte : la surpopulation dans les logements et leur inadéquation. En ce qui concerne la surpopulation

¹⁰³³ O.N.U., *Conclusiones finales E/C.12/1995/12 del Comité de Derechos económicos, sociales y culturales*, p.3.

dite « critique », en 2000 elle touchait, en moyenne 11,3% de la population selon les chiffres officiels. Mais là aussi, les disparités régionales étaient considérables. Dans le département du Nariño, du Casanare ou encore de l'Arauca, ce problème affectait près d'un quart des habitants. En revanche, dans l'Huila, le Risaralda ou le Valle, la surpopulation critique ne touchait plus qu'environ 7% de la population du département ⁽¹⁰³⁴⁾. Pour ce qui est de l'inadéquation du logement, en 2000, 7,7% des Colombiens disposaient officiellement d'un logement non conforme aux normes et à la dignité déjà évoquée. Les départements les plus mal lotis étaient le Cordoba, l'Arauca et le Vichada (entre 27 et 33% environ de mal logés). Les mieux dotés étaient le Risaralda, le Caldas et le Quindio où seuls 0,6 à 1,6% des habitants étaient considérés comme ayant un logement inadéquat ⁽¹⁰³⁵⁾. À cette situation, il faut également ajouter les phénomènes ponctuels qui peuvent dégrader encore la situation du logement. Citons à la fin des années 1990 le tremblement de terre qui a fait de nombreuses victimes et détruit d'innombrables habitations dans la zone du café, et certaines affaires de crédit hypothécaire qui laissent en cas d'impayés des milliers de Colombiens sans logement, comme dans celle de l'U.P.A.C. où 60 000 personnes ont perdu leur habitation. Il existe aussi de nombreuses atteintes au droit au logement qui sont directement ou non liés à la violence. Il arrive souvent dans la campagne que des villages soient détruits entièrement ou partiellement par le conflit armé. D'autre part, le droit au logement peut également souffrir de la violence en raison des déplacements forcés de population. Ces Colombiens qui fuient leur zone de résidence se retrouvent sans logement et bien souvent démunis économiquement et donc incapables d'en acquérir un autre. En 1999, on estimait que 46% des personnes déplacées n'avaient plus de logement décent et s'entassaient dans des chambres ou des maisons précaires situées dans des zones d'invasion, souvent

¹⁰³⁴. ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD, ORGANIZACIÓN PANAMERICANA DE LA SALUD, MINISTERIO COLOMBIANO DE SALUD, op. cit., p.14.

¹⁰³⁵. Ibid.

dangereuses ⁽¹⁰³⁶⁾. Comme nombre d'autres pays, l'État colombien est incapable de permettre l'accès de tous les Colombiens à un logement décent et donc de remplir ses obligations générales en matière de logement. Cela sous-entend qu'un nombre important de personnes vit dans des conditions précaires et difficiles, qu'une autre partie de la population se retrouve même sans domicile fixe, voire totalement dans la rue. Si la situation du droit au logement s'est apparemment améliorée durant la deuxième moitié du XX^e siècle bien que les résultats obtenus soient encore insatisfaisants, les améliorations sont maintenant rares et très lentes. Depuis quelques années, les efforts de l'État et des gouvernements sont avant tout théoriques et peu de progrès réels sont enregistrés, au contraire.

L'article 25 de la constitution est censé garantir le droit au travail puisqu'il affirme que celui-ci est « un droit et une obligation sociale » tout particulièrement protégé par l'État. Il rappelle aussi que « toute personne a droit à un travail dans des conditions décentes et justes ». Qu'en est-il dans la réalité ? La Colombie ne peut garantir un travail, surtout décent, à tous ses habitants en âge de travailler. Certes elle ne constitue pas une exception au niveau international, bien au contraire. Quel pays connaît aujourd'hui un taux de chômage nul voire faible ? Aucun. En revanche, on peut attendre de l'État qu'il fasse tout son possible pour lutter contre cette situation génératrice d'un grand nombre d'autres problèmes qui affectent la santé, le logement, l'éducation, la famille, etc. L'État et les gouvernements sont dans l'obligation d'étudier et de proposer des solutions au problème du chômage et, le cas échéant, d'assurer une vie décente aux chômeurs dans l'attente de jours meilleurs. On le voit en France, par exemple, avec le versement d'allocations-chômage et du Revenu minimum d'insertion. Cela n'empêche pas l'existence

¹⁰³⁶ O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1999*, p.7.

d'exclus mais limite leur nombre et la gravité de leur situation. Actuellement, après plusieurs décennies de relative stabilité économique, la Colombie connaît dans ce domaine une crise sans précédent et cela, malgré les promesses électorales d'Andrés Pastrana. Selon la C.E.P.A.L., le pays présente le plus fort taux de chômage de toute la région et un des plus inquiétants au monde ⁽¹⁰³⁷⁾. En 1967, ce taux était de 15%, trente ans plus tard, en 1997, il avait légèrement baissé passant à un peu plus de 12% ⁽¹⁰³⁸⁾, puis il se mit à augmenter : à la fin de 1999, il était de 18% et à partir du premier trimestre 2000, il dépassa les 20% ⁽¹⁰³⁹⁾. Pour l'an 2000, le taux officiel était de 20,5% ⁽¹⁰⁴⁰⁾. Ces chiffres correspondent aux sept plus grandes villes et à leur zone dite « d'influence » et représentaient pour l'an 2000 près d'1,5 million de chômeurs, dont plus de la moitié étaient des jeunes de moins de 29 ans. Il semblerait que les villes les plus touchées soient Medellin et Cali ⁽¹⁰⁴¹⁾. D'ailleurs, une enquête révélée à la fin de l'an 2000 montrait qu'environ un quart des foyers de Cali, Medellin, Bogota et Barranquilla comportait au moins une personne au chômage depuis peu ⁽¹⁰⁴²⁾.

Ces chiffres alarmants ne révèlent, comme bien souvent, qu'une part de la réalité. En effet, de très nombreux Colombiens sont considérés comme des travailleurs même si leur activité ne leur garantit pas, en réalité, un niveau de vie décent. C'est le cas de nombreux travailleurs « informels » ou sous-employés. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner l'importance et la récurrence du travail « informel » et du sous-emploi. Des réglementations existent pourtant dans ce domaine mais les entorses à ces lois sont très fréquentes.

1037- *El País*, « La "tragedia nacional" de los desempleados colombianos ».

1038- GUERRERO SERRANO M., op. cit., p.28.

1039- *Semana*, « Editorial ».

1040- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-2000*, p.7.

1041- *Semana*, « El DANE revela cifras de desempleo del primer trimestre de 2000 ».

1042- *Semana*, « Editorial ».

Actuellement, en Colombie, le droit au travail est affecté par des raisons structurelles et économiques mais également par la violence, une fois encore. La violence institutionnelle, tout d'abord, puisqu'il est encore fréquent que des manifestations syndicales ou sociales soient interdites ou réprimées violemment, bien que ces droits soient reconnus par la constitution. À titre d'exemple, nous pouvons rappeler la journée de grève décidée par les centrales syndicales pour le 31 août 1999. À la suite de cette journée, le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme en Colombie a dénoncé l'arrestation de plus de trente personnes, dont des mineurs, l'usage excessif de la force ce jour-là, en particulier les mauvais traitements infligés dans les installations de la Police aux manifestants arrêtés. Le Haut-Commissaire a aussi été informé de la disparition de six personnes à Bogota et de la mort de trois autres à Medellin ⁽¹⁰⁴³⁾. De façon générale, l'exercice du syndicalisme est une activité très risquée en Colombie. Ainsi, pour l'année 1999, on recensa contre des syndicalistes dix-neuf assassinats, deux disparitions et un nombre incalculable de menaces de mort ⁽¹⁰⁴⁴⁾. Le gouvernement avait pourtant créé en 1997 une Commission interinstitutionnelle pour les droits des travailleurs afin de lutter notamment contre ce genre de pratiques. Mais durant l'année 1999 par exemple, cette commission ne s'est réunie qu'une seule fois et ses effets ont été quasiment nuls. Les défenseurs des Droits de l'homme, qu'ils soient Colombiens ou étrangers, sont unanimes pour condamner les violations répétées des droits des travailleurs à se syndiquer, à participer à des négociations salariales et à des mouvements de grève. Les lois colombiennes relatives au droit de grève sont d'ailleurs souvent montrées du doigt pour leur excessive rigueur. Enfin le droit au travail est également bafoué par la non application des mesures de santé et de sécurité nécessaires à un travail décent et sûr, fait notamment lié au nombre insuffisant d'inspecteurs du travail.

¹⁰⁴³. O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1999*, p.7.

¹⁰⁴⁴. Ibid.

En matière de droit au travail (et surtout à un travail décent), la Colombie a pourtant ratifié un certain nombre de conventions et d'accords internationaux qui ont pour but de lutter contre les dérives et les abus. Certains de ces documents n'ont été ratifiés que récemment comme la Convention 182 de l'O.I.T. sur les formes extrêmes du travail des enfants, signée par ce pays en 1999. Mais les organismes internationaux rappellent fréquemment à la Colombie qu'elle doit non seulement ratifier ces traités fondamentaux, notamment ceux de l'O.I.T., mais qu'elle doit surtout les appliquer concrètement, ce qui n'est pas souvent le cas ⁽¹⁰⁴⁵⁾. Le travail des enfants existe dans ce pays, en particulier pour des tâches difficiles et insalubres comme la fabrication préindustrielle de briques ou le travail dans les mines de charbon. Dans les zones rurales colombiennes, dans la catégorie des enfants de 6 à 9 ans, 25% travaillent, chiffre qui passe à 33% chez les 10-11 ans. En zone urbaine, on estime que 10% des enfants de 6 à 9 travaillent contre environ 17% des 10-11 ans ⁽¹⁰⁴⁶⁾. Le Comité pour les Droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies avait d'ailleurs dénoncé à plusieurs reprises « l'action insuffisante adoptée par le gouvernement afin de combattre cette pratique » ⁽¹⁰⁴⁷⁾.

Parmi les droits que nous passons en revue ici figurent également ceux relatifs aux services publics. Le chapitre cinq de la douzième partie de la Constitution de 1991 s'intitule d'ailleurs « De la finalité sociale de l'État et des services publics » et comprend six articles (articles 365 à 370) consacrés à ce sujet. Le premier de ces articles affirme que « les services publics sont inhérents à la finalité sociale de l'État » et qu'il est du devoir de celui-ci d'assurer des services efficaces à tous les habitants du territoire national. L'article suivant, le

¹⁰⁴⁵- Ibid.

¹⁰⁴⁶- U.N.I.C.E.F., *The state of the world's children 1997*, pp.47 et 48.

¹⁰⁴⁷- O.N.U., *Conclusiones finales E/C.12/1995/12 del Comité de Derechos económicos, sociales y culturales*, p.3.

366, définit à son tour comme du ressort de l'État le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie de la population. Parmi ce que nous désignons ici sous le terme général de services publics entrent en compte les divers équipements et infrastructures, tels que l'accès à l'eau potable et à l'électricité, l'assainissement, les transports publics, etc. Les résultats officiels publiés en 2001 donnent quelques repère en la matière. Pour ce qui est de l'eau courante, 96,5% des Colombiens vivant en ville en bénéficient ; en revanche, ils ne sont plus que 27,3% lorsqu'il s'agit de zones rurales ⁽¹⁰⁴⁸⁾. En l'an 2000, seules 29% des municipalités offraient à leurs habitants une eau propre à la consommation. Quant à la population disposant d'un logement avec accès aux égouts, elle représente 90,7% des habitants des villes et seulement 14,3% de ceux des campagnes. En matière d'électricité, l'écart est plus réduit puisque 99,4% des foyers urbains possèdent la lumière contre 83,8% des foyers ruraux. Cette liste est loin d'être exhaustive. Il faudrait évoquer également le ramassage des ordures ménagères (près de 16% des Colombiens vivant en zone urbaine n'en disposent pas), les transports en commun ou encore l'existence et l'état des infrastructures notamment routières. L'indicateur N.B.I. pour l'an 2000 annonçait qu'officiellement seuls 4,8% de la population voyaient leurs nécessités vitales affectées par l'inadéquation des services publics. Mais, une fois encore, il faut regarder ces chiffres localement. Si les départements du Valle, du Risaralda ou encore du Caldas affichaient un pourcentage inférieur à 0,5% de leur population, le département du Choco présentait, lui, un résultat dépassant légèrement 30% tandis que l'île de San Andrés voyait près de 20% de ses habitants dénués de services publics satisfaisants ⁽¹⁰⁴⁹⁾.

Pour ce qui est des transports en commun, il s'agit avant tout des différents types de bus, des taxis et des embarcations maritimes car le train est un moyen de locomotion très peu utilisé en Colombie et l'état actuel du réseau

¹⁰⁴⁸- ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD, ORGANIZACIÓN PANAMERICANA DE LA SALUD, MINISTERIO COLOMBIANO DE SALUD, op. cit., p.4.

¹⁰⁴⁹- Ibid., p.14.

est proche de l'abandon. Un des faits les plus marquants, mais qui n'est cependant pas propre à la Colombie, est l'anarchie qui règne dans le réseau des bus. D'ailleurs « réseau » paraît quelque peu déplacé dans la réalité. À Bogota, il n'y a pas vraiment d'arrêts de bus ni d'itinéraires fixes. Les usagers utilisent énormément ce moyen de transport et en connaissent donc les habitudes. Pour l'étranger, cela relève de l'exploit. Des efforts ont été faits par la municipalité d'Antanas Mockus mais les arrêts ainsi définis ne sont pas respectés par les usagers ni par les conducteurs de bus. De même, les taxis ont été soumis à un certain nombre de règles afin d'éviter les tarifs frauduleux et abusifs. Mais cela n'empêche pas les infractions. Dans les districts périphériques, comme Usme ou Ciudad Bolivar, les transports en commun assurent un service normal, mais les quartiers construits de façon anarchique sur les pentes des collines environnantes ne sont pas desservis. Les habitants de ces zones, victimes de leurs faibles ressources et de l'incurie de l'État en matière de logement, ne bénéficient d'aucun des services précédemment décrits. Les derniers arrivants de Ciudad Bolivar ne sont ainsi officiellement raccordés ni à l'eau potable, ni aux égouts ni à l'électricité. Cela n'empêche pas certains d'entre eux de bénéficier, souvent gratuitement, de ces services, grâce à d'habiles bricolages et détournements. Bien évidemment, leurs rues et ruelles ne sont pas pavées ni goudronnées, ce qui rend l'accès quasiment impossible en cas de fortes pluies. Il s'agit de zones de non-droit total : on n'y respecte pas l'État et l'État n'y respecte pas les habitants. Comme ils aiment à le répéter, la seule loi qui fonctionne dans ces quartiers, c'est la loi de la pesanteur.

Quant au réseau routier, celui de la capitale est célèbre pour ses fameux *huecos* ⁽¹⁰⁵⁰⁾. Le revêtement des routes, même au coeur de la capitale, est désastreux et certains n'hésitent pas à dire qu'ils sont le reflet direct de détournements d'argent public. Les voies dites « autoroutes » n'ont en commun avec leur homologues occidentaux que le fait d'être payantes. L'État ou les

¹⁰⁵⁰. Littéralement « creux », c'est-à-dire les trous qui déforment la chaussée.

entités locales bénéficient des péages mais ne remplissent pas pour autant leurs obligations de maintenance. Les accidents de la route sont ainsi nombreux et meurtriers, même en centre ville où la vitesse du trafic est plus réduite. La Colombie occupe la première place mondiale en ce qui concerne le taux (pour 100 000 automobilistes) de personnes décédées dans des accidents de la circulation. En 1997 par exemple, dans le district capital de Bogota, près de mille personnes ont perdu la vie dans un accident. Les victimes étaient majoritairement des piétons (67%) ⁽¹⁰⁵¹⁾.

De manière générale, on peut dire que les principaux services publics que les Colombiens sont en droit d'attendre de la part de l'État sont très déficients. Comme les droits précédemment évoqués, les services publics n'échappent pas aux disparités entre départements, en fonction de leurs ressources, de leur volonté d'action ou encore de leur problème de corruption et de détournement de fonds publics. Si l'accès aux principaux services est plus satisfaisant dans les villes, il est très déficient dans les campagnes. De plus, dans une même zone, on constate des écarts importants entre les différents quartiers ou districts. L'exemple de Bogota est très significatif. Les habitants des districts situés au nord bénéficient d'un niveau de services proche de celui des pays développés, alors que les districts du sud sont à l'image du Tiers-monde. À ces problèmes vient s'ajouter, comme pour les autres droits, celui de la violence. Les phénomènes violents sont en effet souvent responsables du dysfonctionnement des services publics ou, tout au moins, de l'aggravation de ces carences. À titre d'exemple, nous pouvons citer le cas survenu dans le département du Choco où près de 170 000 personnes sont restées, en novembre 2001, sans électricité et donc sans lumière, pendant plusieurs jours. Pour des raisons techniques, la ligne Quibdo-Bolombolo était hors service, incident qui ne nécessitait que quelques heures de travail de la part des techniciens de la

¹⁰⁵¹- MAIRIE DE SANTA FÉ DE BOGOTA, *Estadísticas de violencia y delincuencia en Santa Fé de Bogotá-consolidado 1997*, p.9.

Compagnie électrique du Choco. Mais dix d'entre eux ont été enlevés par des guérilleros de l'E.R.G. et de l'E.L.N. durant quelques heures alors qu'ils effectuaient la réparation. Ils ont été libérés rapidement mais leur matériel et leurs véhicules sont restés aux mains des guérilleros ⁽¹⁰⁵²⁾. Confrontée à une telle insécurité, la Compagnie a refusé d'envoyer de nouveaux techniciens et la ligne est donc restée plusieurs jours hors service. La violence et l'absence de contrôle de celle-ci par l'État a ainsi empêché un nombre important de Colombiens de profiter d'un service public, garanti par la constitution, et présenté par l'État comme une de ses obligations majeures.

Parmi les droits fondamentaux, il nous faut également aborder le droit à une vie décente, directement lié à la finalité sociale de l'État. Nombre d'articles de l'actuelle constitution mettent en avant ce droit. L'article 2, par exemple, affirme que la promotion de la prospérité générale constitue un des buts essentiels de l'État. Pourtant la pauvreté touche la Colombie depuis des décennies. Plus de la moitié de la population est actuellement considérée comme vivant en dessous du seuil de pauvreté. Des efforts ont été faits par les derniers gouvernements mais les résultats concrets de la plupart des programmes visant à lutter contre la pauvreté et à améliorer les conditions de vie des Colombiens sont très décevants. De plus, il est fréquent qu'une partie importante des budgets assignés aux dépenses sociales donne lieu à des détournements ⁽¹⁰⁵³⁾. La misère dans laquelle vivent et survivent de nombreuses personnes est d'ailleurs directement liée à un autre phénomène très inquiétant : l'existence et la persistance en Colombie d'un des taux de mortalité infantile les plus élevés d'Amérique du sud. Les récentes enquêtes réalisées autour du thème de la pauvreté ne font qu'accroître l'inquiétude. En effet, en 2000, une étude a montré qu'entre 1997 et 1999, la pauvreté avait augmenté en

¹⁰⁵²- *El Tiempo*, « Diálogo con la guerrilla devolvería la luz », 20-11-2001.

¹⁰⁵³- O.N.U., *Conclusiones finales E/C.12/1995/12 del Comité de Derechos económicos, sociales y culturales*, p.2.

Colombie de plus de 14%. Selon cette enquête, les personnes concernées en 1997 étaient au nombre de 19,7 millions. En 1999, elles atteignaient les 22,7 millions sur une population totale alors estimée à environ 36 millions, ce qui représentait près de 63% des habitants (¹⁰⁵⁴). Durant la période 1997-1999, le nombre des indigents a augmenté de 831 000 individus, tendance qui s'est confirmée l'année suivante.

Les observateurs et les travailleurs sociaux sont unanimes pour dire que la politique sociale a été l'un des grands absents des dernières administrations, ce qui s'est traduit par le peu de ressources destinées à l'investissement prioritairement social mais aussi par le flagrant manque de volonté politique dans ce domaine des régimes néolibéraux (¹⁰⁵⁵). La priorité est autre. Les effets les plus criants de cette réalité sont l'accentuation de la pauvreté et des inégalités mais aussi la désarticulation des institutions publiques chargées de créer et d'appliquer les programmes sociaux et la prédominance d'une politique essentiellement basée sur l'assistanat social. Les derniers gouvernements n'ont pas su ou pas voulu faire en sorte que les richesses soient mieux distribuées entre les Colombiens, la justice sociale n'étant pas leur préoccupation majeure. On voit mal comment l'actuel gouvernement du président Pastrana et celui qui va lui succéder très prochainement pourraient changer la donne puisque la Colombie traverse aujourd'hui une difficile crise économique. Les temps sont aux ajustements conformément aux recommandations du F.M.I., ce qui affecte, bien sûr, les dépenses sociales. La pauvreté risque donc de toucher encore de longues Colombiens et durant de nombreuses années.

À dire vrai, les mécanismes destinés à lutter contre ce phénomène et ses corollaires existent. Les textes et les institutions sont, encore une fois, multiples. Le problème tient au manque d'efficacité de leur application. Afin

¹⁰⁵⁴. O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-2000*, p.7.

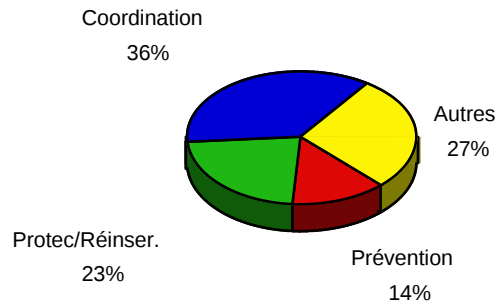
¹⁰⁵⁵. HERNÁNDEZ J.M., op. cit., p.166.

d'illustrer ce propos, nous avons choisi l'exemple du District capital où il existe, dans le secteur public, plus d'une quinzaine d'institutions et programmes destinés à aider directement ou indirectement les « habitants de la rue ». Cette structure se divise en trois niveaux. En 1997, on trouvait ainsi, au niveau local, le Conseil en affaires sociales du District, le Département administratif de bien-être social, le Fonds de santé mentale et d'assistance aux personnes âgées démunies du Secrétariat de la Santé, l'Institut du District pour l'enfance et la jeunesse, le Plan stratégique « Bogota 2000 », l'unité coordinatrice de prévention, l'unité primaire de soins et le Bureau de contrôle du District. Au niveau départemental, on comptait l'Assistance publique du Cundinamarca et sur le plan national, la Croix rouge colombienne, le Bureau du conseiller présidentiel pour Bogota, le Bureau du défenseur du peuple, l'Institut colombien de bien-être familial, la Police des mineurs, le Réseau de solidarité social (créé par Ernesto Samper) et la vice-présidence de la République. On peut également ajouter à cet ensemble certaines écoles qui se consacrent spécialement aux enfants les plus défavorisés, comme celle du « Voto nacional ».

Une étude réalisée en 1996 à Bogota, sur les vingt-deux institutions alors existantes, montre l'activité du secteur public dans ce domaine. Le graphique ci-dessous présente les différents programmes : prévention, protection et réinsertion, coordination et autres types de programmes (aide et information, plaintes et réclamations, éducation, etc.) ⁽¹⁰⁵⁶⁾.

¹⁰⁵⁶. CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTA, *Habitantes de la calle, un estudio sobre El Cartucho en Santa Fé de Bogotá*, p. 136.

Type de programmes offerts par le secteur public
à Bogota D.C. en 1996



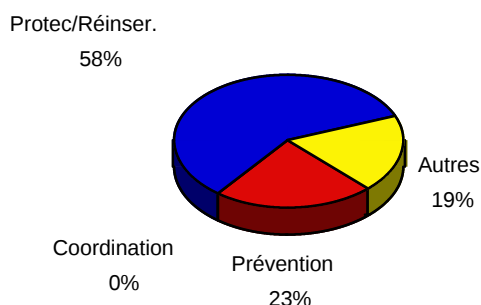
On comprend, à la vue de ce graphique, que la majorité des institutions et des organismes publics s'occupent de la coordination des programmes offerts aux « habitants de la rue » de Bogota. Ainsi, le travail, pourtant fondamental, de la prévention n'est l'affaire que d'une minorité. De plus, sur les huit institutions qui se consacrent à la coordination, la moitié n'a d'autres tâches que celle-ci. On peut se demander ce que coordonnent toutes ces institutions puisque seule une minorité travaille réellement ⁽¹⁰⁵⁷⁾. Quoi qu'il en soit, l'offre publique en la matière consiste avant tout à fournir aux plus démunis des services liés à la santé et à l'alimentation. L'éducation et la formation professionnelle sont quelque peu laissées de côté et l'aide à l'amélioration des ressources est complètement oubliée. D'autre part, les études réalisées sur ce sujet révèlent que l'attention des institutions publiques se concentre principalement sur les jeunes « habitants de la rue » et que les adultes sont souvent négligés, surtout ceux âgés de 35 à 60 ans.

Il est d'ailleurs intéressant, et particulièrement significatif, de comparer la répartition des programmes du secteur public avec celle du secteur privé. Pour la même époque (le milieu des années 1990) et la même zone

¹⁰⁵⁷ Ibid., p. 137.

géographique (le District capital de Bogota), les résultats sont en effet très différents comme le montre le graphique ci-dessous ⁽¹⁰⁵⁸⁾.

Type de programmes offerts par le secteur privé
à Bogota D.C. en 1996



Ce cas précis illustre une situation condamnée par toutes les O.N.G. et par certaines institutions publiques : les mécanismes et les lois nécessaires à l'État afin de lutter contre la pauvreté existent mais, dans la pratique, ils se montrent inefficaces. C'est au secteur privé que revient la lourde mission de faire face à cette obligation, qui, à l'origine, incombe pourtant à l'État. Certes, celui-ci n'est pas exempt de critiques. On constate par exemple dans le graphique présenté ci-dessus qu'aucune des organisations étudiées n'avait de programme de coordination, aspect qui semble pourtant indispensable. Chaque gouvernement qui arrive à la tête du pays propose un nouveau plan ou programme destiné à lutter contre la misère. Mais lorsqu'il quitte le pouvoir, la situation n'a pas connu d'amélioration. Au contraire, si certains indices de développement humain ont connu ces dernières décennies une croissance positive et encourageante, nombre d'indices continuent d'afficher des résultats déplorables. En outre, si la moyenne nationale n'est guère encourageante, les disparités régionales, comme pour les autres droits, soulignent des situations encore plus dramatiques. Les départements du Cordoba, du Casanare ou de

¹⁰⁵⁸ Ibid., p. 155.

l'Arauca présentent en effet un taux de « forte dépendance économique » ⁽¹⁰⁵⁹⁾ plus de deux fois supérieure à la moyenne, alors que, par exemple, Bogota D.C. recense un taux plus de quatre fois inférieur à la moyenne nationale ⁽¹⁰⁶⁰⁾.

Lorsqu'on se penche sur les carences et les dysfonctionnements de l'État colombien, la liste de droits fondamentaux éventuellement concernés est longue. Nous pouvons également mentionner l'incapacité de l'État à répartir équitablement la terre, l'absence de réforme agraire ou, pour être plus précis, l'échec des mesures prises dans ce domaine. Après les violences des années 1950, le gouvernement du Front national décida en 1961 de relancer la réforme agraire, bloquée depuis 1946. La répartition des terres en Colombie était totalement inégalitaire et on estimait que 1,4% des propriétaires possédait 45% des terres agricoles utiles ⁽¹⁰⁶¹⁾. Les mesures prises au début des années 1960 afin de tenter de remédier à la situation, basées essentiellement sur la remise de terres et des facilités de crédit, restaient prudentes. Un organisme paraétatique fut créé, l'I.N.C.O.R.A. (Institut colombien de la réforme agraire). Ce dernier devait redistribuer des terres aux paysans après les avoir réaménagées (irrigation, drainage...). Les terres provenaient soit de rachats, soit d'expropriation avec versement d'indemnités. L'I.N.C.O.R.A. devait également s'occuper des prêts destinés aux petits agriculteurs et de l'aide dont ceux-ci pourraient avoir besoin. Il était aussi chargé d'encourager la colonisation des terres vierges, bien qu'il n'y eut pas de programmes officiels de colonisation ⁽¹⁰⁶²⁾. Mais cette réforme fut un échec. En dix ans, elle ne bénéficia qu'à 65 000 familles principalement dans les zones de colonisation. Les grands propriétaires, fort bien représentés dans la classe politique, étaient évidemment

¹⁰⁵⁹- La forte dépendance économique est une des composantes utilisées pour déterminer l'indice N.B.I. (Nécessités basiques insatisfaites).

¹⁰⁶⁰- ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD, ORGANIZACIÓN PANAMERICANA DE LA SALUD, MINISTERIO COLOMBIANO DE SALUD, op. cit., p.14.

¹⁰⁶¹- MINAUDIER J.P., op. cit., p.276.

¹⁰⁶²- Ibid.

opposés à cette réforme. Ils étaient pourtant responsables, avec l'Armée qui les y avait aidés, de l'expulsion de leur parcelle d'un nombre considérable de petits paysans ⁽¹⁰⁶³⁾. En outre, l'État souhaitait favoriser également le développement d'une agriculture moderne et rentable basée sur les grands domaines, ce qui allait à l'encontre des pratiques des petits paysans. On se trouvait donc en présence de deux objectifs opposés, alors qu'un des buts recherchés après la « Violence » était d'apaiser, par cette réforme, les campagnes. Un certain nombre de paysans s'enhardirent même au point de lancer toute une vague d'invasions de terres appartenant à de grands domaines privés. Finalement, en 1972, la réforme agraire fut abandonnée ⁽¹⁰⁶⁴⁾. Depuis lors, de timides tentatives ont été plusieurs fois lancées mais elles n'ont jamais débouché sur des avancées significatives. On ne peut donc parler en Colombie, contrairement à d'autres pays latino-américains, de réforme agraire. La Colombie n'a jamais entrepris de grands mouvements symboliques se traduisant concrètement par une atténuation des inégalités. L'État avait la charge de ce problème, mais, une fois de plus, il s'est montré faible et inefficace.

Un dernier domaine où l'inefficacité de l'État et ses carences sont encore plus sensibles est la protection des populations vulnérables, en situation critique. Nous pensons ici, tout d'abord, aux minorités vivant en Colombie, qu'il s'agisse des communautés indigènes ou afro-colombiennes. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer leur sort et les problèmes qu'elles peuvent rencontrer, et nous avons vu que dans certains cas, l'État non seulement ne les protège pas, comme l'affirme pourtant la constitution en vigueur (article 331), mais il s'associe à des actes qui leur sont nuisibles ou qui violent leurs droits constitutionnels. C'est le cas notamment des forages et explorations pétrolières

¹⁰⁶³- GUERRERO SERRANO M., op. cit., p.22.

¹⁰⁶⁴- MINAUDIER J.P., op. cit., p.276.

qui se déroulent contre leur gré sur leur territoire avec l'autorisation de l'État, voir sa participation (¹⁰⁶⁵).

Parmi ces catégories vulnérables figurent aussi les enfants. Il serait du devoir de l'État de les protéger tout spécialement et de veiller au respect de leurs droits. L'article 44 de la constitution affirme que « la famille, la société et l'État ont l'obligation d'aider et de protéger l'enfant afin de lui garantir un développement harmonieux et complet et l'exercice total de ses droits » ; et il est même spécifié que « les droits des enfants prévalent sur les droits des autres personnes ». Or les droits des enfants colombiens sont constamment bafoués. L'accès à la santé, à l'éducation ou encore au logement ne va pas de soi dans ce pays et les plus jeunes habitants sont touchés de plein fouet. Les difficiles conditions de vie de millions de Colombiens affectent chaque jour les enfants issus de ces familles et cela dans différents domaines (alimentation, santé, violence familiale...). Un des plus graves problèmes est certainement celui des enfants abandonnés par la société à la violence, qu'il s'agisse des *sicarios* ou des *gamines*. Les enfants des quartiers défavorisés, des bidonvilles colombiens, naissent avec un potentiel déjà considérablement amputé. Leurs conditions de vie nous apparaissent comme une dénonciation flagrante de l'action de l'État et de ses insuffisances. Le sort des *gamines* est certainement un reflet de la société mais, avant tout, il révèle et souligne les faiblesses de l'État, qui est le responsable principal de la présence permanente dans la rue d'enfants mineurs, tant pour les raisons socio-économiques qui expliquent le phénomène du gaminisme que pour son actuelle non-assistance à ces enfants.

Les populations déplacées de force font également partie des catégories vulnérables de la société colombienne. Nous leur avons consacré une place assez importante dans notre travail car il s'agit d'un phénomène de première importance qui bouleverse la vie de centaines de milliers de

¹⁰⁶⁵- F.E.D.E.S., *El desplazamiento interno forzado de personas en Colombia*, Bogota : F.E.D.E.S., 1997, p.6.

personnes. Leurs droits économiques, sociaux et culturels sont bafoués. L'État pourrait empêcher leur déplacement forcé s'il contrôlait, comme il le devrait, la violence et le monopole des armes et de la force. Il est également impliqué dans la seconde phase de ce problème, c'est-à-dire lorsque les personnes ont été déplacées de force et qu'elles se retrouvent réfugiées dans leur propre pays. L'État devrait, au minimum, intervenir à ce moment afin de tenter d'améliorer leur situation de façon durable (retour dans leur lieu d'origine) ou transitoire (prise en charge immédiate). Il est donc directement ou indirectement responsable de leur situation de déplacés et de leurs actuelles conditions de vie.

Parmi les populations vulnérables, et notamment chez les personnes déplacées, l'État a d'importants devoirs en ce qui concerne la femme. Or si la constitution condamne toute forme de discrimination envers les femmes (article 43), les organisations et associations qui travaillent dans ce domaine dénoncent régulièrement leur déplorable situation et l'inaction de l'État. L'article 43 stipule que la femme enceinte et venant d'accoucher bénéficie d'une protection spéciale de la part de l'État, qui peut se traduire par une aide alimentaire en cas de chômage ou de grande difficulté. Mais ces assurances restent le plus souvent lettre morte. Cet article prétend aussi que « l'État appuiera de manière spéciale la femme chef de famille ». Nous avons vu que les familles monoparentales sont légion, notamment parmi les plus pauvres et les populations déplacées. Là encore, rien n'est fait. Le Comité pour les Droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a d'ailleurs critiqué dans son rapport de 1995 le manque de ressources allouées aux associations de mères qui tentent d'améliorer le sort des femmes et des enfants démunis ainsi que la discrimination dont sont victimes les femmes et l'inaction de l'État en la matière ⁽¹⁰⁶⁶⁾.

¹⁰⁶⁶ O.N.U., *Conclusiones finales E/C.12/1995/12 del Comité de Derechos económicos, sociales y culturales*, p.2.

Le phénomène du « nettoyage social » est directement lié à l'existence de nombreux indigents réduits à vivre dans la rue. Ils forment, eux-aussi, une catégorie vulnérable et mériteraient donc l'attention de l'État. Pourtant, nous avons souligné les violations constantes de leurs droits à la santé, au logement, à une vie décente mais aussi à la vie. Nous avons également illustré l'inaction de l'État dans ce domaine ainsi que l'inefficacité de ses programmes et la manière dont il se décharge sur les O.N.G.

Enfin il convient de tenir compte d'une population qui vit, elle aussi, une situation difficile et nécessiterait la protection de l'État : la population carcérale. Les conditions de vie dans les prisons colombiennes, comme dans bien d'autres pays, sont désastreuses. La surpopulation et les conditions générales de détention sont telles que la Commission des Droits de l'homme de l'O.E.A. a déclaré en décembre 1997, suite à sa visite de la Prison « Modelo » de Bogota, que ces conditions constituaient « un traitement cruel, inhumain et dégradant pour les détenus ». Selon le « Comité de solidarité avec les prisonniers politiques », 86% des installations carcérales sont vétustes et seulement 14% d'entre elles ont été construites durant les vingt dernières années ⁽¹⁰⁶⁷⁾. La situation ne s'est pas améliorée ces derniers temps. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme a ainsi affirmé en 2000 que l'augmentation du budget destiné aux prisons n'avait pas eu les effets escomptés et que le système carcéral était toujours caractérisé en Colombie par la surpopulation, l'insécurité et les mauvaises conditions de vie des détenus. Il ajoutait, en conclusion, que l'État n'avait pas affronté ces problèmes par une politique pénitentiaire conséquente ⁽¹⁰⁶⁸⁾. Notons aussi que les prisons constituent en Colombie une zone supplémentaire de non-droit et de non-

1067- MINOTTI D., « La situation carcérale en Colombie » in *Les Cahiers de l'I.L.C.E.*, 2000, n°2, p.62-63.

1068- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1999*, p.16.

contrôle de l'État. Ce sont en effet les membres incarcérés des différents groupes armés illégaux qui y font la loi.

Les différentes catégories de populations vulnérables en Colombie sont directement liées au sujet principal de ce travail, c'est-à-dire au « nettoyage social ». Il s'agit tout particulièrement des individus ayant effectué un ou plusieurs séjours en prison, des « habitants de la rue », des *gamins* et, de manière générale, de tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, peuvent être considérés comme des indigents et devenir donc des victimes du « nettoyage social ». Les populations vulnérables constituent d'ailleurs la priorité essentielle des O.N.G. et des organismes internationaux. Le Bureau colombien du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'homme, par exemple, donne actuellement la priorité en Colombie à l'observation des droits économiques, sociaux et culturels des personnes vulnérables et à leurs violations. Il a remarqué en 1999 que l'État n'avait toujours pas assumé de manière efficace son obligation constitutionnelle et conventionnelle d'adopter des mesures en faveur des groupes marginalisés ou victimes de discrimination ⁽¹⁰⁶⁹⁾.

À l'heure de conclure sur les carences et les dysfonctionnements de l'État colombien en matière de droits économiques, sociaux et culturels, nous pouvons reprendre l'opinion émise par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour l'année 1999. Selon ce dernier, aucune mesure ni aucun changement significatif permettant à la majorité des Colombiens de jouir de ces droits n'a été constaté dans ce pays récemment. Des mesures ont bien été prises et des modifications ont été enregistrées mais elles ne peuvent être considérées comme décisives et ne changent en aucun cas radicalement la situation de la plupart des habitants et surtout pas des plus défavorisés. De plus, la politique d'ajustement structurel et la crise économique

¹⁰⁶⁹ Ibid., p.17.

qui affectent actuellement le pays ont eu dans ce domaine des conséquences importantes, et représentent un lourd coût social ⁽¹⁰⁷⁰⁾.

En 2000, le bilan qui était fait sur la situation des droits économiques, sociaux et culturels en Colombie ne présentait pas d'amélioration. Au contraire, il était dit que ces droits n'avaient « pas reçu l'attention nécessaire de la part de l'État afin de progresser dans des domaines comme la diminution des inégalités, les mesures destinées à améliorer la situation des groupes les plus défavorisés » mais aussi dans des secteurs comme l'emploi, l'éducation (et l'enseignement des Droits de l'homme), l'accès des plus pauvres à la santé et d'autres droits essentiels ⁽¹⁰⁷¹⁾.

Depuis des années, les différents organismes et institutions qui composent les Nations Unies insistent auprès des gouvernements colombiens successifs afin qu'ils utilisent plus largement l'aide qui leur est offerte afin de promouvoir les Droits fondamentaux et économiques, sociaux et culturels, ainsi que leur protection. En 2000, le Bureau colombien du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme a ainsi regretté l'absence d'un dialogue efficace avec le gouvernement colombien et a affirmé que cette situation méritait une attention particulière de la part de la communauté internationale ⁽¹⁰⁷²⁾.

Si l'État se révèle incapable ou non désireux de garantir réellement les droits de ses citoyens, c'est aussi en raison d'une utilisation douteuse de l'argent public. Il est assez courant qu'une partie des fonds destinés à des dépenses sociales ne soit pas totalement mobilisée ou qu'elle le soit à d'autres fins. Par ailleurs, l'exercice des droits fondamentaux est vicié par la corruption et le clientélisme. Cela est flagrant dans le domaine des services publics où l'adjudication des marchés donne lieu à de courantes malversations. Les

¹⁰⁷⁰- Ibid., p.16.

¹⁰⁷¹- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-2000*, p.23.

¹⁰⁷²- Ibid.

scandales de corruption font depuis quelques années les gros titres de la presse colombienne, comme celui de Foncolpuertos ou encore de l'« Instituto de los Seguros sociales » (1073). Et les stratégies adoptées afin de lutter contre ces pratiques n'ont aucun effet notoire. Certains, comme la sénatrice Ingrid Betancourt, assurent que la corruption et les effets qu'elle entraîne sur les conditions de vie et les droits des Colombiens ne peuvent cesser sans un renouvellement quasi total de la classe politique colombienne (1074).

Nous insisterons pour finir sur l'écart extrême entre les plus pauvres et les plus riches des habitants de ce pays. Il est tel qu'il place la Colombie parmi les pays les plus inégalitaires du monde. Cela apparaît à l'étude des revenus des Colombiens (de zéro peso à des millions de dollars); un des exemples les plus significatifs est celui de la terre, où seule une poignée de propriétaires détiennent l'essentiel des surfaces agricoles utiles. En outre, nous avons souligné, à maintes reprises, les inégalités qui existent entre les différentes zones géographiques du pays. Ainsi, dans certains départements particulièrement défavorisés et abandonnés de l'État, le pourcentage de la population dont les besoins vitaux (définis ici par l'indice N.B.I.) ne sont pas satisfaits atteint 100%. C'est le cas du Guainia et du Vaupés. En revanche, d'autres départements affichent des chiffres bien différents : à Bogota D.C., il n'y a officiellement que 17,3% de la population dont les besoins vitaux sont insatisfaits, dans le Quindio, il s'agit de 23,9% des habitants et dans le Valle de 24,5% (1075). Il faut ajouter à cela que certains départements mal lotis comportent également des inégalités internes. C'est le cas de la région de l'Uraba, située à cheval sur le département du Choco (81,5% de N.B.I.) et celui de l'Antioquia (31,2% de N.B.I.). L'Uraba est avant tout connu pour l'extrême

1073- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1999*, p.6.

1074- BETANCOURT I., op. cit., pp. 215 et 216.

1075- ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD, ORGANIZACIÓN PANAMERICANA DE LA SALUD, MINISTERIO COLOMBIANO DE SALUD, op. cit., p.14.

violence qui y règne ces dernières années et qui a notamment pour conséquence des déplacements massifs de population. Déjà en 1995, le Comité pour les droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies dénonçait la situation de cette région, affirmant que l'état de droit n'y existait plus et que l'État colombien ne pouvait plus garantir à ses habitants les services sociaux fondamentaux comme l'éducation et la santé ⁽¹⁰⁷⁶⁾. Dans l'Uraba comme dans le reste du pays, l'État colombien a démissionné.

4- Problèmes du système judiciaire et de l'impunité

Un élément fondamental de tout État de droit est la Justice. Il nous appartient donc d'examiner la composition et le fonctionnement du système judiciaire colombien et de nous interroger sur son rôle dans la faiblesse chronique de l'État. Cela est d'autant plus important que la fragilité de ce dernier favorise, nous l'avons constaté, les violences et le « nettoyage social ». Il a déjà été fait allusion à certains problèmes du système judiciaire colombien, tels que son engorgement, son inefficacité, le problème de la récidive et de la réinsertion des délinquants ou de la prévention des délits. Nous avons alors souligné à quel point ces aspects étaient importants vis-à-vis du « nettoyage social ». C'est pour cette raison que, dans ce qui suit, nous nous attarderons sur l'un des problèmes principaux de ce système judiciaire : l'impunité, déterminante pour comprendre les mécanismes de la violence en Colombie, sa persistance et son développement mais aussi le discrédit de l'État et de ses institutions, notamment judiciaires.

4-1 Le système judiciaire colombien

¹⁰⁷⁶- O.N.U., *Conclusiones finales E/C.12/1995/12 del Comité de Derechos económicos, sociales y culturales*, p.3.

4-1-1 Les principaux mécanismes du système judiciaire colombien

Les organes juridiques les plus importants sont au nombre de trois. Pour le Droit constitutionnel, l'instance suprême est la Cour constitutionnelle, pour la justice ordinaire, c'est la Cour suprême de Justice, et pour le Droit public, c'est le Conseil d'État. La Cour constitutionnelle est une instance récente puisque créée par la Constitution de 1991. Elle intervient dans les problèmes d'inconstitutionnalité et de respect de la constitution. La Cour suprême de Justice, quant à elle, incarne le plus important tribunal de justice ordinaire (article 235 de la constitution). Elle fait notamment figure de Cour de cassation et est habilitée à juger, en cas de délits supposés, le président de la République et les très hauts fonctionnaires. Le Conseil d'État est le tribunal suprême en matière de contentieux administratifs, il statue sur les problèmes d'inconstitutionnalité ne relevant pas de la Cour constitutionnelle et la réforme de la constitution et de certains projets de loi relève aussi de sa compétence.

Il existe également deux organes de justice dits « spéciaux » : La *Fiscalía general de la Nación* et le *Consejo superior de la Judicatura*. Nous avons déjà présenté, lors de notre étude de la Constitution de 1991, ces deux instances mais il est, néanmoins, important de rappeler leurs attributions. La *Fiscalía general de la Nación*, c'est-à-dire le Bureau de l'avocat général de la Nation (le *fiscal general de la Nación*) est composée d'un avocat général, d'avocats délégués et d'autres fonctionnaires. Le Bureau de l'avocat général de la Nation fait partie de l'appareil judiciaire mais il est autonome administrativement et budgétairement (article 249 de la constitution). Il a la charge de diriger et de coordonner les différentes institutions de la Police judiciaire colombienne. Son rôle principal consiste à enquêter sur des délits et à accuser les auteurs présumés devant les tribunaux compétents. Il est également chargé de la protection des victimes, des témoins et des participants au procès. La création de cette institution est considérée comme fondamentale pour le système

judiciaire colombien actuel car elle symbolise le passage de l'ancien système inquisitoire au nouveau système accusatoire. Le Bureau de l'avocat général a le pouvoir de s'immiscer dans la justice militaire mais l'article 250 de la constitution excepte de sa compétence les délits commis par des membres de la Force publique « en service actif » et en relation avec ce service. Il ne peut donc poursuivre réellement ces personnes, qui ne relèvent pas de la justice civile mais militaire. La *Fiscalía* ne s'occupe pas non plus des délits commis par les membres du Congrès (du ressort de la Cour suprême de Justice) ou de ceux commis par des mineurs. Le *fiscal* est également doté de certaines fonctions spéciales lui permettant, par exemple, dans certains cas, d'enquêter et d'accuser de hauts fonctionnaires ou de participer à l'établissement de la politique de l'État en matière de criminalité.

Quant au *Consejo superior de la Judicatura* (le Conseil supérieur de la Magistrature), créé par la nouvelle constitution, il est avant tout chargé de la gestion des questions administratives, budgétaires, disciplinaires et professionnelles de l'ordre judiciaire. Il administre les carrières juridiques, établit les listes de candidats pour les postes liés à la justice (exceptée la justice militaire), sanctionne les fonctionnaires et les avocats, élabore le projet de budget de la justice ou encore règle les conflits internes (articles 254 à 257 de la constitution).

À ces principales instances, il faut ajouter une figure juridique fondamentale en matière de Droits de l'homme, le défenseur du peuple. Il fait partie du ministère public et exerce ses fonctions sous la direction du procureur général de la Nation. La constitution fait de lui le responsable de la promotion, du respect et de la diffusion des Droits de l'homme (article 282 de la constitution). Il est notamment chargé d'invoquer le droit d'*habeas corpus* et d'entreprendre les démarches relatives à l'action de tutelle. Il est avant tout censé guider les citoyens, prévenir et, le cas échéant, dénoncer publiquement les violations. Sa vocation première n'est donc pas d'enquêter mais il peut

cependant entreprendre certaines enquêtes préliminaires sur des cas qui lui sont rapportés, prendre les mesures nécessaires à la conservation des preuves et à la sécurité des témoins, avant de transmettre le dossier au procureur général ou à l'avocat général de la Nation ⁽¹⁰⁷⁷⁾. Depuis 1992, le défenseur du peuple a ouvert dans plusieurs grandes villes colombiennes des structures très actives en matière de défense des Droits de l'homme et de lutte contre ses violations ⁽¹⁰⁷⁸⁾. Son personnel et lui se manifestent activement par des publications et en participant à de nombreux colloques et réunions ayant trait aux Droits de l'homme.

En matière de justice, il faut en outre mentionner le ministère public, indépendant des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, car il est le principal organe administratif doté d'un rôle de surveillance et d'investigations, notamment en matière de Droits de l'homme. Il devrait ainsi jouer un rôle important dans la lutte contre le « nettoyage social » notamment puisqu'il est tenu d'enquêter chaque fois qu'un agent de l'État est accusé d'entorses à la loi. Le cas échéant, le ministère public peut engager une procédure disciplinaire et prendre les sanctions qui s'imposent (de la simple amende à la suspension temporaire). En revanche, il ne peut pas engager de poursuites pénales mais il est habilité à suivre les enquêtes et les procès, qu'il soit civils ou militaires ⁽¹⁰⁷⁹⁾.

À la tête de ce ministère se trouve le procureur général de la Nation et son Bureau, la *Procuraduría general de la Nación*. La tâche qui lui est réservée est lourde : il doit veiller à l'application et au respect de la constitution, des lois, des décisions juridiques et des actes administratifs, protéger les Droits de l'homme, défendre les intérêts de la société et les intérêts collectifs ou encore contrôler la conduite officielle des personnages publics (article 277 de la

¹⁰⁷⁷- O.N.U., *Informe conjunto del Relator especial encargado de la cuestión de la tortura, Sr. N.S. Rodley, y del Relator especial encargado de la cuestión de las ejecuciones extrajudiciales, sumarias o arbitrarias, Sr. B.W. Ndiaye/Visita de los Relatores especiales a la República de Colombia del 17 al 26 de octubre de 1994*, p.27.

¹⁰⁷⁸- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.109.

¹⁰⁷⁹- Ibid., p.89.

constitution). La *Procuraduría general de la Nación* joue, en effet, un rôle en matière de contrôle disciplinaire externe, indépendamment des institutions de l'État et donc des contrôles internes de chacune ⁽¹⁰⁸⁰⁾. De manière générale, les procureurs généraux qui se sont succédé ces dernières années ont été à l'origine d'importantes mesures et, malgré un manque évident de moyens, le nombre d'enquêtes ayant abouti a connu une augmentation, bien qu'elles restent minoritaires.

Les différents éléments du système judiciaire que nous venons de présenter correspondent à la période qui a débuté après l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, en 1991. Auparavant, le système colombien, tel le modèle français d'alors, reposait sur deux ordres : un ordre administratif, dont la plus haute instance était le Conseil d'État, et un ordre civil dominé par la Cour suprême de Justice. Il s'agissait ainsi de deux pouvoirs distincts mais qui, néanmoins, étaient interdépendants et qui possédaient le pouvoir d'intervenir, dans certains cas, en dehors de leurs compétences initiales. Ce système comportait déjà un ministère public, dirigé par un procureur général, et une *Contraloría general de la República*, équivalent de la Cour des comptes, dominée par un contrôleur général de la République ⁽¹⁰⁸¹⁾.

Avec l'adoption de la nouvelle constitution, ces institutions ont perduré mais le système judiciaire s'est aussi enrichi de nouveaux pouvoirs basés sur les modèles européens mais également américains. Les deux changements les plus importants sont, d'une part, l'accentuation de la séparation entre les différents pouvoirs du système judiciaire et, d'autre part, la « diffusion concrète et élargie de moyens d'action permettant au citoyen de

¹⁰⁸⁰- O.N.U., *Informe conjunto del Relator especial encargado de la cuestión de la tortura, Sr. N.S. Rodley, y del Relator especial encargado de la cuestión de las ejecuciones extrajudiciales, sumarias o arbitrarias, Sr. B.W. Ndiaye/Visita de los Relatores especiales a la República de Colombia del 17 al 26 de octubre de 1994*, p.27.

¹⁰⁸¹- BLANQUER J.-M., « Les institutions à l'épreuve de la pratique », p.99.

faire respecter ses droits » ⁽¹⁰⁸²⁾. Parmi les changements que connut alors le système judiciaire, et qui sont à l'origine du renouveau de la pratique judiciaire colombienne, il faut citer la création de la Cour constitutionnelle et la réorganisation du ministère public. Face aux problèmes posés par la délinquance et l'impunité, le système devint accusatoire. L'essentiel de cette modification repose sur la création de la *Fiscalía general de la Nación* et du poste de *fiscal general*. Un des premiers à assumer cette fonction fut Alfonso Valdivieso, nommé en 1994, dont un des premiers dossiers fut le « procès 8 000 » sur les liens supposés entre Ernesto Samper et le cartel de Cali dans le cadre de sa campagne électorale. Ce dossier a permis de montrer que, s'il le souhaitait, l'avocat général pouvait assumer d'importantes affaires, et cela de façon indépendante. L'avocat général est donc devenu un personnage important du système judiciaire colombien, une sorte de contre-pouvoir tant face à la Présidence qu'aux différentes institutions judiciaires ⁽¹⁰⁸³⁾. Des conflits sont d'ailleurs rapidement intervenus, notamment entre l'avocat général et le procureur général de la Nation.

Puisque nous évoquons ici les principaux mécanismes du système judiciaire colombien, il convient de préciser qu'un changement important a récemment eut lieu. En effet, en juillet 2001 sont entrés en vigueur le nouveau code pénal et le nouveau code de procédure pénale. Ce code pénal modifie considérablement le décret 100 de 1980 qui recensait jusque là la législation pénale. Il a fallu plusieurs tentatives infructueuses pour que finalement ces textes puissent voir le jour. Officiellement, le but principal de ces textes est de permettre de lutter efficacement contre des délits qui n'avaient pas été pris en compte dans les codes précédents ou qui n'existaient pas à cette époque, tels que le tourisme sexuel ou la pornographie sur Internet. Parmi les nouveaux délits ainsi recensés, certains sont fondamentaux pour la lutte contre les

¹⁰⁸² Ibid.

¹⁰⁸³ Ibid.

atteintes et les violations des Droits de l'homme. Il s'agit des délits de génocide, d'actes de barbarie, de traitements inhumains et dégradants, d'actes discriminatoires ou encore de déplacements forcés ⁽¹⁰⁸⁴⁾. D'autres délits ont également été ajoutés au code pénal comme les délits financiers, la contrebande ou le blanchiment d'argent. Malgré les avancées que représentent ces codes, les critiques n'ont pas manqué. On a ainsi fait remarquer que ces nouveaux textes dépénalisaient certains délits tels que la bigamie, le mariage illégal et le trafic d'influences commis par des particuliers. Mais surtout des voix se sont élevées afin de dénoncer la diminution des peines maximales et l'augmentation des peines minimales. Ainsi, les personnes reconnues coupables d'homicide n'encourent plus une peine maximale de 40 ans de réclusion mais de 25. Tandis que de leur côté, les responsables d'un vol qualifié voient leur peine minimale passer de 2 à 3 ans ⁽¹⁰⁸⁵⁾. Quant au nouveau code de procédure pénale, qui régit les procédures et les procédés utilisés afin d'appliquer le code pénal, il a lui aussi subi d'importantes modifications. Le but semble avoir été d'alléger les procès grâce, notamment, à des audiences dites « préparatoires » et à un certain nombre d'actes antérieurs au procès lui-même. On souhaite par là que le juge puisse résoudre les demandes des parties, allégeant ainsi le procès et évitant son enlisement dans des batailles juridiques et de longues procédures. C'est que, jusque là, les demandes des parties (de nouvelles preuves ou de liberté conditionnelle, par exemple) se faisaient par écrit durant le procès et pouvaient donc mettre six à huit mois avant d'être examinées, alors que maintenant, le juge ne dispose que de trente jours pour le faire. De même, le nouveau code de procédure pénale supprime les détentions préventives pour certains délits dont la peine n'excède pas quatre ans d'emprisonnement. Désormais, le juge a la possibilité de modifier la qualification du délit durant le procès. Auparavant, il lui fallait décréter celui-ci nul et renvoyer l'affaire à la *Fiscalía general* afin qu'elle

¹⁰⁸⁴. *El Tiempo*, « Colombia estrenará mañana códigos penales », 23-07-2001.

¹⁰⁸⁵. Ibid.

dicte une nouvelle accusation, ce qui pouvait prendre jusqu'à six mois. Mais le code de procédure pénale est lui aussi soumis à de vives critiques. Bien qu'il ait introduit des changements importants, il ne résoudra pas, selon certains, les graves problèmes du système judiciaire colombien car il maintient malgré tout la structure obsolète du système, basé notamment sur l'écrit et non pas l'oral⁽¹⁰⁸⁶⁾. D'autres juristes soutiennent également que ce texte a pour seule ambition de décongestionner les prisons, étant donné qu'il diminue considérablement les peines de sûreté et qu'au contraire il augmente les libertés provisoires et les amendes remplaçant des emprisonnements.

Avec l'instauration de ce nouveau code et à la lumière de critiques comme celles-ci, il serait intéressant de voir si le nombre des victimes du « nettoyage social » connaît ou non une augmentation à partir de l'été 2001. Nous avons en effet déjà évoqué ce genre de problèmes au sujet de la réforme du code pénal de 1980 et des décrets de remise en liberté souvent jugés « laxistes » comme le décret de décongestion de la justice de 1985 qui remet en liberté des détenus emprisonnés pour des délits mineurs⁽¹⁰⁸⁷⁾. Ces mesures peuvent avoir un lien direct avec le « nettoyage social » puisque, comme nous l'avons déjà expliqué, la réforme du code pénal de 1980 correspond à l'apparition du phénomène et que le décret de décongestion de 1985 coïncide avec le point culminant de cette violence.

4-1-2 Les problèmes du système judiciaire

En somme, les mécanismes juridiques fondamentaux existent sans conteste en Colombie et ce pays est très largement doté en la matière. Néanmoins, de nombreux problèmes font que le système judiciaire colombien se trouve, depuis plusieurs décennies, dans une situation de crise aiguë, qui n'est pas sans rapport avec le « nettoyage social », bien au contraire. Nous

¹⁰⁸⁶- Ibid.

¹⁰⁸⁷- Ibid., p. 58.

allons voir en effet comment cette forme de violence se nourrit, à plus d'un titre, des problèmes de la justice colombienne. Il faut aussi dire que le système judiciaire avait été négligé en Colombie durant de nombreuses années, comme le montre le budget qui lui était traditionnellement alloué, que certains considèrent d'ailleurs comme « misérable » ⁽¹⁰⁸⁸⁾. L'absence ou l'insuffisance des ressources humaines et matérielles consacrées à la justice a, en effet, été de règle durant toutes ces années ⁽¹⁰⁸⁹⁾. Il suffit de voir les moyens dérisoires dont disposent les juges et les tribunaux colombiens pour en être convaincus. L'ampleur des problèmes que connaît dans ce domaine la Colombie est sans commune mesure avec celle que connaissent les pays développés. Rappelons qu'actuellement, en ce qui concerne le délit le plus grave, l'homicide, plus de 30 000 cas sont recensés chaque année. Et la violence peut à tout moment se retourner contre la justice puisqu'elle est générale et touche donc tous les secteurs et toutes les catégories. La violence vient, de cette manière, compromettre l'indépendance et le travail du système judiciaire mais aussi affecter directement ses membres, fait dont nous reparlerons.

Cependant, on ne peut nier que des efforts ont été faits, tout particulièrement depuis l'entrée en vigueur de la Constitution de 1991. En effet des mesures favorables à la justice ont été prises : son budget a été quelque peu accru, de nouveaux dispositifs d'exception ont été mis en place, la *Fiscalía general de la Nación* a été créée et on a également adopté un système accusatoire, sur l'exemple du modèle nord-américain ⁽¹⁰⁹⁰⁾. Mais la situation de la justice reste néanmoins très problématique. Une des premières constatations qui s'imposent est son manque d'efficacité. Rappelons à ce propos qu'en 1992, 28 000 personnes sont décédées de mort violente en Colombie. Pourtant,

¹⁰⁸⁸- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.51.

¹⁰⁸⁹- O.N.U., *Informe conjunto del Relator especial encargado de la cuestión de la tortura, Sr. N.S. Rodley, y del Relator especial encargado de la cuestión de las ejecuciones extrajudiciales, sumarias o arbitrarias, Sr. B.W. Ndiaye/Visita de los Relatores especiales a la República de Colombia del 17 al 26 de octubre de 1994*, p.28.

¹⁰⁹⁰- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.51.

officiellement, la justice pénale n'a condamné les responsables que dans 2 717 affaires, soit dans à peine 10% des cas ⁽¹⁰⁹¹⁾. On peut alors imaginer le sort réservé aux affaires de moindre gravité comme par exemple les vols. D'autre part, le manque d'efficacité du système judiciaire se ressent dans son incapacité à remplir ses fonctions vis-à-vis des témoins et des victimes. Il est en effet de son devoir d'assurer leur protection. Pourtant, seuls les victimes et les témoins impliqués dans les affaires les plus importantes, celles qui concernent les grandes organisations terroristes, sont effectivement protégés par la justice, grâce au programme de protection des victimes et des témoins de la *Fiscalía general*. Les personnes impliquées dans des cas de violations des Droits de l'homme ne bénéficient que très rarement d'une protection et cela, pour des raisons d'ordre budgétaire. Elles vivent donc dans la peur des représailles et subissent des menaces directes, ce qui a pour conséquence fréquente de bloquer la justice, lorsque les victimes se rétractent ou que les témoins disparaissent volontairement ou non ⁽¹⁰⁹²⁾.

En décembre 1991, près de Cucuta (Norte de Santander), huit fosses communes furent découvertes. Elles contenaient dix-sept corps qui avaient visiblement été torturés puis mutilés afin d'empêcher leur identification. La Police locale a rapidement affirmé qu'il s'agissait d'une affaire liée au narcotrafic. Une des victimes put être rapidement identifiée. Il s'agissait de José de Jesus Olarte, témoin en novembre 1991 de l'arrestation par des membres du F-2 (le service de renseignements de la Police) d'un camionneur, Pedro Antonio Granados, porté disparu depuis son arrestation. Avant même d'être entendu par les enquêteurs, José de Jesus Olarte et deux autres témoins avaient disparu. Finalement, il fut établi par la justice que les dix-sept victimes de Cucuta

¹⁰⁹¹- O.N.U., *Informe conjunto del Relator especial encargado de la cuestión de la tortura, Sr. N.S. Rodley, y del Relator especial encargado de la cuestión de las ejecuciones extrajudiciales, sumarias o arbitrarias, Sr. B.W. Ndiaye/Visita de los Relatores especiales a la República de Colombia del 17 al 26 de octubre de 1994*, p.29.

¹⁰⁹²- Ibid., pp.29 et 38.

avaient été assassinées par des agents du F-2 et de l'unité nationale anti-enlèvement et extorsion ⁽¹⁰⁹³⁾.

S'il ne fait aucun doute que le système judiciaire colombien est victime d'un manque évident de moyens, on peut également constater que les moyens existants ne fonctionnent pas toujours de manière correcte. Cela peut s'expliquer par différentes raisons, allant de l'incompétence de certains à un désir réel d'entraver le cours de la justice. Un des problèmes que l'on constate, en matière de violations des Droits de l'homme, est celui de la justice civile face à la justice militaire. Cette dernière fait très souvent valoir sa compétence, ce qui gêne considérablement l'action du système judiciaire civil et de la justice en général, comme nous le verrons plus tard. Des dysfonctionnements peuvent également provenir de phénomènes tels que la corruption, le narcotrafic ou encore le clientélisme. Ils peuvent intervenir à tous les stades du système judiciaire, du simple fonctionnaire de base jusqu'aux plus hauts magistrats. Les années 1980 et 1990 regorgent d'exemples illustrant la dépendance de la justice face aux politiques ou aux trafiquants. Citons en particulier l'instrumentalisation de la justice dans la gestion du trafic de drogues ⁽¹⁰⁹⁴⁾. On sait, par exemple, que les codes de procédure pénale ont été aménagés dans certains cas à la demande des avocats des narcotrafiquants. Des remises de peine ont ainsi été concédées sans contre-partie et des peines dérisoires ont été décidées pour des individus accusés pourtant de narcotrafic, d'homicides et de massacres ⁽¹⁰⁹⁵⁾. Le scandale de Pablo Escobar et de sa prison de luxe où tout, ou presque, avait été décidé par ce trafiquant et dont il est sorti dès qu'il l'a voulu est bien connu. De même, les poursuites pour enrichissement illicite ont été gravement entravées par les politiques et cela à plusieurs reprises. En 1995, le Sénat colombien a tenté de voter un article qui stipulait qu'on ne pouvait être

¹⁰⁹³- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, pp.91 et 92.

¹⁰⁹⁴- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », pp.51 et 52.

¹⁰⁹⁵- Ibid., p.52.

poursuivi pour enrichissement illicite que si l'origine des fonds était prouvée. Ceci se fit dans un contexte bien particulier : le scandale entourant le financement de la campagne de Samper. Si ce texte avait été voté, il aurait permis de remettre en liberté un des responsables majeurs de cette affaire, c'est-à-dire l'ex-ministre Fernando Botero accusé d'enrichissement illicite, qui était susceptible d'apporter des preuves contre Samper ⁽¹⁰⁹⁶⁾. À la même époque, on a également vu le gouvernement, le Congrès et le cartel de Cali oeuvrer dans le même sens afin de faire remplacer l'avocat général de la Nation, Alfonso Valdivieso, car il ne respectait pas les « règles du jeu » ⁽¹⁰⁹⁷⁾. Les liens entre le système judiciaire et la politique sont nombreux et montrent les limites de l'indépendance du système judiciaire en Colombie. La corruption est un élément fondamental de ce processus, tout comme l'enrichissement illicite de personnages publics et les détournements d'argent public. Au début de l'année 1996, des enquêtes sur ce type d'affaires touchaient le procureur général, le président de la République, plusieurs ministres, le contrôleur général de la République ainsi qu'une centaine de parlementaires ⁽¹⁰⁹⁸⁾.

Actuellement, le manque de moyens humains et matériels et le nombre considérable des délits font que la justice colombienne traverse une crise profonde. Le système judiciaire semble aujourd'hui bloqué et se caractérise par un taux d'inefficacité et par un encombrement très forts. Nous avons déjà signalé que ces dernières années seul un faible pourcentage des affaires qui parvenaient à la justice était traité. Les instances officielles estiment l'efficacité de la justice à environ 10%, chiffre qui tombe à moins de 5% selon les O.N.G. et les observateurs indépendants. On entend ainsi dire que la justice est inefficace parce qu'il y a trop de dossiers à traiter mais aussi que les dossiers ne sont pas traités parce que la justice est inefficace... Très récemment, le Conseil

¹⁰⁹⁶- BETANCOURT I., op. cit., pp.158 et 159.

¹⁰⁹⁷- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.52.

¹⁰⁹⁸- Ibid.

supérieur de la Magistrature a décidé de convoquer les différentes cours, la *Fiscalía* et la *Procuraduría* afin de rechercher ensemble une solution à la « congestion judiciaire » ⁽¹⁰⁹⁹⁾. Selon le Conseil supérieur de la Magistrature, chaque juge doit actuellement se charger de 3 000 affaires par an alors qu'il n'arrive en général à en traiter que 600. Entre 1997 et 1999 les juges civils ont eu à s'occuper de plus d'un million et demi de procès. Le nombre des délits que connaît la Colombie est particulièrement important sans compter des problèmes annexes comme le non-paiement de pensions alimentaires, de dettes ou les infractions au code de la route. Le nouveau code pénal a dépénalisé un petit nombre de délits mais a surtout défini un grand nombre de nouveaux délits que les juges et les tribunaux colombiens vont devoir examiner à l'avenir. Le nombre des délits et des conflits dont est chargée la justice va donc en augmentant. Les instruments mis en place par la Constitution de 1991, comme le défenseur du peuple, ont également joué un rôle dans cet engorgement car ils ont permis un meilleur accès des citoyens à la justice et ont donc accru le nombre des affaires à traiter. Cela est évidemment positif pour la situation du Droit en Colombie mais nécessite un accroissement des moyens mis à la disposition du système judiciaire et de ses membres. Les magistrats colombiens dénoncent également des déficiences dans la formation des fonctionnaires qui leur sont assignés. Certains nouveaux employés, recrutés par concours, n'ont même pas le niveau du baccalauréat et n'accomplissent pas correctement leur travail ⁽¹¹⁰⁰⁾. Selon les magistrats, une des solutions pour désengorger le système judiciaire serait une réforme profonde et réelle des différents codes afin d'épurer le Droit civil, du travail et de la famille de normes obsolètes et rigides qui favorisent actuellement l'encombrement de la justice.

De manière générale, le système judiciaire colombien se définit avant tout par son inefficacité et par l'encombrement dont il est victime qui vont de

¹⁰⁹⁹- *El Tiempo*, « Congestión en justicia la tiene al borde del colapso », 30-11-2001.

¹¹⁰⁰- Ibid.

pair avec son manque de moyens humains et matériels et le grand nombre de délits et de dossiers à instruire. À cela s'ajoutent : la corruption, la dépendance de la justice vis-à-vis de la politique, le problème des empiétements de la justice militaire, le manque de considération à l'égard de la justice, le manque de volonté politique de réformer complètement ce domaine mais aussi le problème de la violence. Cette dernière n'épargne pas le système judiciaire et les magistrats, bien au contraire.

4-1-3 Justice et violence

La relation entre justice et violence ne peut être négligée tant pour l'ampleur du phénomène en Colombie qu'en raison de son incidence sur le « nettoyage social » en particulier. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'exposer certains aspects de cette relation dans ce travail. Le premier point qui retient l'attention est la nature de la relation justice-violence. Certains affirment qu'il s'agit d'une relation de cause à effet. Mais cette manière de voir est ambiguë. En effet, si l'inefficacité de la justice colombienne paraît souvent être une des causes de la violence qui affecte ce pays, on ne peut nier que la relation inverse mérite, elle aussi, d'être retenue ⁽¹¹⁰¹⁾. La justice n'étant pas efficace, elle participe au développement et à la permanence des phénomènes violents, mais la violence étant ce qu'elle est en Colombie, la justice en devient ou demeure inefficace. En fait, ces deux interprétations se complètent. À propos de la première, les problèmes et les dysfonctionnements du système judiciaire dans le processus du « nettoyage social » ne nous ont pas échappé. Les auteurs de cette violence justifient fréquemment leurs actes par l'inefficacité du système judiciaire : « Si la justice ne fait pas son travail, à nous de nous défendre ! ». Pour la deuxième, il est indéniable que les violences infligées au système judiciaire aggravent ses carences et ses dysfonctionnements. Dans un pays où plus de 30 000 personnes sont assassinées chaque année et où les indices de

¹¹⁰¹. PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.51.

criminalité sont très élevés et où le système judiciaire et son renforcement ne sont pas une priorité pour les pouvoirs publics, il est logique que l'efficacité de la justice laisse à désirer.

Ceci dit, on ne saurait occulter que, en cas de violation des Droits de l'homme, les mécanismes légaux en vue de les dénoncer sont, en Colombie, nombreux. Les institutions judiciaires pouvant intervenir sont essentiellement au nombre de trois : la justice pénale ordinaire, dans laquelle l'avocat général joue un rôle fondamental, la justice pénale militaire, exercée par des cours martiales et par le Tribunal pénal militaire, en cas de délits concernant des membres des Forces publiques « en service actif et en relation avec ce service », et la justice administrative et des contentieux, à la tête de laquelle se trouve le Conseil d'État, chargée d'intervenir dans les cas de dommages causés à des particuliers par des agents de l'État ⁽¹¹⁰²⁾. En dehors du système judiciaire, est également compétent en matière de violations et de défense des Droits de l'homme, le ministère public avec ses trois principaux éléments : le Bureau du procureur général de la Nation, le Bureau du défenseur du peuple (chargé tout particulièrement d'aider les citoyens) et les médiateurs municipaux.

Si la violence occupe une place de choix dans la justice colombienne, c'est aussi parce qu'elle affecte directement et chroniquement le système judiciaire et ses personnels. De ce vaste sujet d'étude, on ne retiendra ici que quelques aspects importants.

Il semble que le début de cette extrême violence remonte à la deuxième moitié du XX^e siècle. Ce fut avec l'émergence du narcotrafic et des grands cartels que la situation se radicalisa. Le trafic de drogue et tout

¹¹⁰²- O.N.U., *Informe conjunto del Relator especial encargado de la cuestión de la tortura, Sr. N.S. Rodley, y del Relator especial encargado de la cuestión de las ejecuciones extrajudiciales, sumarias o arbitrarias, Sr. B.W. Ndiaye/Visita de los Relatores especiales a la República de Colombia del 17 al 26 de octubre de 1994*, p.26.

particulièrement ce qu'on appela le « narcoterrorisme » portèrent grandement atteinte au système judiciaire, au travers d'attaques meurtrières contre ses plus hauts représentants. Mais l'action des mouvements de guérilla joua également un rôle dans ce processus. Dans ce domaine, un épisode s'impose avec force : la prise en 1985 du Palais de Justice de Bogota. La violence de cet événement est due à la guérilla mais tout autant, si ce n'est plus, à la réaction des Forces armées. Le 6 novembre 1985, un commando composé de guérilleros du M-19 prit d'assaut le Palais de Justice de Bogota. L'Armée décida de riposter et attaqua violemment le bâtiment. Le bilan humain fut très lourd : treize magistrats (dont plus de la moitié des membres de la Cour suprême de Justice) perdirent la vie ainsi qu'une centaine d'autres personnes. Il y eut également plusieurs personnes portées « disparues » depuis. Le bilan matériel fut également considérable puisque les archives furent détruites, y compris d'importants dossiers sur les narcotrafiquants qui étaient en cours d'instruction, et le bâtiment dut être entièrement reconstruit. Cet épisode fut un choc pour le pays tout entier et tout particulièrement pour les fonctionnaires du système judiciaire qui considérèrent que les hauts magistrats tués lors de cette attaque avaient été sacrifiés par les Forces armées et donc par l'État. Ce massacre, perpétré de propos délibéré par l'Armée, illustre le lourd tribut que la violence a fait subir aux juges. L'assaut des militaires mit un terme à la « politique de paix » de Betancur et ouvrit l'ère de la violence multiforme.

L'affaire du Palais de Justice n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres. Depuis cette date, les violences commises contre des magistrats ou contre des symboles de la justice se sont multipliées. On ne saurait ici en dresser une liste exhaustive. En revanche, il convient de rappeler certaines d'entre elles afin d'en montrer leurs procédés et leurs finalités. Depuis quelques décennies, il est fréquent d'utiliser la violence contre le système judiciaire et ses représentants surtout dans le cadre d'enquêtes et de procès pénaux. Il s'agit pour les responsables de ces actes de faire en sorte que les investigations

s'enlisent, que les dossiers soient transmis à de nombreux magistrats, retardant ainsi l'aboutissement de l'affaire et la compliquant, que les mandats d'arrêt ne puissent être appliqués ou encore que les responsabilités ne soient jamais démontrées. Certes, la violence n'empêche pas totalement la justice de parvenir à ses fins mais elle permet néanmoins de faire traîner les choses en longueur, de retarder les poursuites et éventuellement de dépasser les délais légaux et d'obtenir la prescription. Tous les fonctionnaires de justice peuvent être soumis à ces pressions, les plus exposés se situant au sommet de la hiérarchie. Les narcotrafiquants ont été les plus violents et durant la véritable guerre qu'ils livrèrent à l'État colombien, dans les années 1980 et au début des années 1990, les victimes furent nombreuses et prestigieuses. Les Nations Unies estimèrent qu'entre 1982 et 1994, quelque 270 membres du système judiciaire colombien furent assassinés ⁽¹¹⁰³⁾. Parmi les personnalités les plus importantes, on peut citer le ministre de la Justice Rodrigo Lara Bonilla assassiné à Bogota en 1984 par le cartel de Medellin, le procureur général de la Nation Carlos Mauro Hoyos enlevé puis exécuté en 1988 par le même cartel ou encore l'ex-ministre de la Justice Enrique Low Murtra, victime à Bogota en 1991 de *sicarios* à la solde du narcotrafic.

Mais la violence ne touche pas que les très hauts fonctionnaires. Les juges chargés des affaires liées au trafic de drogue et au paramilitarisme accomplissent leur devoir dans un climat de terreur et il n'est pas rare que l'exercice de leurs fonctions finisse par leur coûter la vie. Le 4 mars 1988, dans l'Uraba (Antioquia), des paramilitaires assassinèrent vingt personnes résidant dans les *fincas* Honduras et La Negra. Les victimes étaient toutes des travailleurs affiliés au Syndicat des travailleurs agricoles de l'Antioquia (S.I.N.T.A.G.R.O.). L'enquête judiciaire fut confiée au juge civil Martha Lucia Gonzalez qui conclut que des membres de l'Armée étaient impliqués dans ce massacre ainsi que d'importants chefs paramilitaires du Magdalena medio

¹¹⁰³. Ibid., p.28.

comme la famille Pérez et Fidel Castaño. Peu de temps après, la juge dut quitter le pays en raison des graves menaces de mort qui pesaient sur elle. Le 4 mai 1989, en guise de représailles, son père, Alvaro Gonzalez, fut assassiné. Le dossier du massacre des *fincas* Honduras et La Negra fut transmis à Maria Elena Diaz, juge civil de Medellin. Celle-ci poursuivit l'enquête et confirma le mandat de détention émis par sa consœur contre un lieutenant, et la détention d'un major et d'un caporal appartenant aux Forces armées colombiennes. Maria Elena Diaz, menacée de mort depuis le début de son instruction, fut assassinée le 26 juillet 1989 (¹¹⁰⁴).

Des cas similaires ne manquent pas. Les menaces de mort et les assassinats de magistrats sont monnaie courante et forment bien souvent le quotidien de la justice colombienne. Il suffit de lire la presse colombienne pour prendre conscience de la récurrence de ce type de violence. Si les cas isolés sont nombreux, les violences collectives le sont moins mais sont extrêmement symboliques du non-respect de la justice et du degré de violence que connaît le pays. Un des cas les plus connus : le massacre de La Rochela. En janvier 1989, dans le département du Santander, près de La Rochela, une commission judiciaire composée de deux juges et de dix enquêteurs fut sauvagement assassinée. Cette commission enquêtait ce jour-là dans ce secteur sur une série de meurtres impliquant des paramilitaires apparemment en liaison avec l'Armée régulière. Par la suite, un militaire fut condamné à 5 ans de prison pour ses liens avec cette affaire mais une cour suprême révoqua cette décision et l'homme s'échappa mystérieusement de sa prison militaire en 1990. Quatre ans plus tard, une cour civile du Santander rendit un jugement favorable à la famille d'un des juges assassinés et condamna l'État à verser à celle-ci une indemnité de mille grammes d'or pour les dommages causés. Cette cour affirma en effet que des membres des Forces publiques connaissaient l'activité

¹¹⁰⁴- COMISIÓN INTERAMERICANA DE DERECHOS HUMANOS, *Informe sobre la situación de los Derechos humanos en Colombia*, pp.93 à 96.

dans la région de groupes de guérilla et de paramilitaires mais que la commission judiciaire n'avait pourtant pas été protégée et qu'au contraire ces agents de l'État étaient à l'origine du massacre ⁽¹¹⁰⁵⁾.

Bien que cela soit rarement prouvé, l'État est impliqué dans bien des violences qui affectent le système judiciaire colombien et cela pour diverses raisons. Tout d'abord, il se montre incapable ou peu désireux de protéger efficacement le travail et l'intégrité des représentants de la justice. On sait par exemple qu'il est difficile d'obtenir un véhicule blindé ou une escorte. Certains, comme les défenseurs des Droits de l'homme, préfèrent d'ailleurs ne pas bénéficier de la protection de gardes du corps, régulièrement soupçonnés d'être de mèche avec les agresseurs. Mais l'État est également responsable de ces violences dans la mesure où elles impliquent fréquemment certains de ses agents, tels que des militaires. En outre, on peut aussi affirmer que la responsabilité de l'État est engagée puisqu'il est incapable de poursuivre les responsables de ces actes et de les punir réellement, surtout lorsqu'ils appartiennent aux Forces armées.

Il demande aux magistrats de faire leur travail mais ne les soutient pas comme il le devrait. L'ancienne juge Consuelo Sanchez Duran en est un exemple flagrant. En 1988, elle avait ordonné l'arrestation de Pablo Escobar pour l'assassinat de Guillermo Cano, le directeur du journal *El Espectador* et avait reçu de nombreuses menaces de mort suite à ses démarches. À tel point qu'elle avait dû abandonner son poste de juge et devenir consul aux États-Unis afin d'échapper aux menaces. En novembre 2000, le gouvernement de Andrés Pastrana annonça qu'un nouveau consul allait être nommé et que la protection spéciale dont bénéficiait Consuelo Sanchez Duran allait prendre fin malgré le fait qu'elle soit encore l'objet de menaces récentes. Human Rights Watch dénonça cette décision et affirma que Consuelo Sanchez Duran comme juge

¹¹⁰⁵. HUMAN RIGHTS WATCH, *Las redes de asesinos de Colombia*, New-York : H.R.W., 1996, p.11.

n'avait rien fait d'autre que d'accomplir sa mission et que l'État ne pouvait donc l'abandonner ⁽¹¹⁰⁶⁾.

Si le système judiciaire colombien subit des violences graves et répétées, il est également à l'origine d'un certain nombre de violences, qui sont des atteintes aux Droits de l'homme. Les mécanismes courants qu'utilise la justice colombienne sont, en général, internationalement reconnus. Mais la Colombie utilise depuis des décennies, de manière souvent abusive, des dispositions dites « d'exception », qui ont tendance à se perpétuer. Nous avons ainsi été amenée à rappeler la récurrence de l'état de siège en Colombie durant plusieurs décennies.

Nous pouvons de même illustrer ce propos par un exemple plus récent puisqu'il s'agit de la justice d'ordre public, créée en 1987 par le décret 1 631 et qui, à partir de 1991, fut appelée justice régionale. Elle était tout spécialement chargée des affaires de terrorisme et des crimes de sang liés au narcotrafic et à la violence politique ⁽¹¹⁰⁷⁾. En juillet 1992, les nouvelles instances ainsi créées devinrent des institutions permanentes du système judiciaire pénal. La principale caractéristique de ce système reposait sur l'anonymat qui était réservé aux fonctionnaires (juges et procureurs), aux victimes et aux témoins afin de garantir leur sécurité et de permettre à la justice d'affronter efficacement les grandes organisations criminelles. Mais cette justice spécialisée, connue également sous le nom de « justice sans visage », a très vite fait l'objet de vives critiques. En effet, il s'est avéré que la justice régionale affaiblissait la protection des Droits de l'homme et favorisait leurs violations. Les droits des défenseurs étaient restreints, par exemple pour accéder au dossier de leur client, et ceux des accusés l'étaient aussi. Il leur était notamment

¹¹⁰⁶- HUMAN RIGHTS WATCH, « Protección para un juez amenazado », 28-11-2000.

¹¹⁰⁷- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.41.

très difficile de contester la validité des preuves à charge ⁽¹¹⁰⁸⁾. D'ailleurs, avec l'adoption de la législation antiterroriste et des tribunaux régionaux, le nombre des prisonniers politiques recensés par les O.N.G. a considérablement augmenté ⁽¹¹⁰⁹⁾. C'est que la définition du terrorisme et des terroristes était ambiguë et sujette à des interprétations très larges. Cette justice a donc servi non seulement à poursuivre de grands délinquants mais aussi des membres d'organisations paysannes, communautaires ou syndicales, dans le cadre de revendications sociales, de manifestations d'opposition politique ou de conflits du monde du travail. Dans ces cas-là, les autorités désignent régulièrement ces personnes sous le terme de « terroristes », d'« éléments subversifs » ou encore de « guérilleros » ⁽¹¹¹⁰⁾.

En 1993, par exemple, seize employés de la compagnie nationale des télécommunications, Telecom, ont été inculpés suite à la grève de 1992, aux termes de la législation antiterroriste, pour avoir participé au sabotage présumé du système informatique de la compagnie. Le sabotage et la détérioration de biens appartenant à l'État existaient dans le code pénal civil mais l'avocat général de la Nation a néanmoins estimé que cette affaire était du ressort de la justice régionale. Une cour d'appel a rejeté finalement l'accusation de « terrorisme » et retenu celle de « perturbations des communications ». ce qui a quand même valu aux accusés de passer neuf mois en prison ⁽¹¹¹¹⁾. Dans un pays en proie à un conflit armé qui dure depuis presque un demi-siècle, le terme de « terroriste » donne lieu à des interprétations contestables et permet trop souvent de criminaliser la contestation sociale.

¹¹⁰⁸- Ibid., p.42.

¹¹⁰⁹- Ibid.

¹¹¹⁰- O.N.U., *Informe conjunto del Relator especial encargado de la cuestión de la tortura, Sr. N.S. Rodley, y del Relator especial encargado de la cuestión de las ejecuciones extrajudiciales, sumarias o arbitrarias, Sr. B.W. Ndiaye/Visita de los Relatores especiales a la República de Colombia del 17 al 26 de octubre de 1994*, p.30.

¹¹¹¹- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.43.

Les critiques adressées à la justice régionale visaient essentiellement trois points : les garanties d'indépendance, d'impartialité des fonctionnaires de Justice, les garanties d'une procédure régulière et les garanties de la Défense ⁽¹¹¹²⁾. Pour ce qui est de l'indépendance et de l'impartialité des fonctionnaires de Justice, la principale critique portait sur l'anonymat dont ceux-ci bénéficiaient qui empêchait de vérifier leur impartialité. Ainsi, la Défense ne pouvait pas récuser un juge « sans visage » pour son incompétence juridique ou pour son manque d'impartialité puisque son identité était inconnue. Quant au Droit à une procédure régulière, on peut estimer que la justice régionale le violait aussi puisqu'elle imposait une discrimination importante. En effet, les personnes jugées par cette justice devaient faire face à un certain nombre de restrictions qui portaient atteinte à leurs droits alors que celles qui étaient jugées par un tribunal ordinaire ne se heurtaient pas à ce type de problèmes. De plus, la détention provisoire était la seule peine de sûreté possible et elle était donc presque toujours appliquée. Ainsi, on se trouvait face à une justice à deux vitesses, ce qui instaurait une inégalité entre les différents accusés. La dernière critique avait trait aux garanties accordées à la Défense. Cette dernière était fréquemment entravée par toute une série de violations sur le Droit à disposer d'un avocat, le Droit de bénéficier de temps et de moyens adéquats afin de préparer la Défense, le Droit d'interroger et de faire interroger les témoins à charge et le droit des témoins de la Défense à être interrogés dans les mêmes conditions ⁽¹¹¹³⁾.

Devant les critiques et les pressions exercées de toutes parts, le gouvernement colombien a dû se résoudre après quelques années de fonctionnement à supprimer la justice régionale. Vers la fin des années 1990, un projet de loi a ainsi été préparé et présenté au Congrès afin de modifier

¹¹¹²- O.N.U., « La oficina en Colombia de la Alta comisionada de la Naciones Unidas para los Derechos humanos presenta sus observaciones sobre la abolición de la Justicia regional », 30-04-1999.

¹¹¹³- Ibid.

certaines dispositions du code de procédure pénale et de permettre la suppression de cette justice. La loi n°504 de 1999 visait ainsi à « démonter » la justice régionale et à organiser la transition avec sa remplaçante, la justice pénale spécialisée. En effet, cette loi supprima la justice régionale et créa en même temps les « Juges pénaux de circuits spécialisés ». La justice spécialisée devra ainsi à l'avenir se charger des affaires ayant trait à la torture, aux homicides aggravés, aux enlèvements, à la fabrication et au trafic de munitions et d'explosifs, au terrorisme ou encore au narcotrafic. Si l'avocat général de la Nation le juge bon, les témoins et les fonctionnaires de Justice pourront garder l'anonymat, comme cela était le cas avec la justice régionale. En revanche, seul le magistrat en charge de l'affaire lors de la période d'enquête préliminaire et d'instruction pourra rester anonyme. Le juge qui instruira les audiences publiques durant le procès, différent de celui désigné pour l'étape précédente, ne pourra en aucun cas être « sans visage ». Les témoins pourront demeurer anonymes afin d'assurer leur sécurité, mais aucune personne ne pourra être condamnée sur la base d'un ou de plusieurs témoignages si l'identité du témoin demeure secrète. L'entrée en vigueur de cette justice et la suppression de la justice régionale semblent prendre encore du temps. Par la suite, il sera utile d'étudier l'application de la justice spécialisée afin de s'assurer que le remplacement qu'elle opère est véritable et ne se limite pas à un changement de nom.

De manière générale, les instances internationales ont fréquemment recommandé à la Colombie de prendre des mesures afin que le système judiciaire ne soit plus la source ou le complice de violations des Droits de l'homme. En 1999, les Nations Unies ont ainsi rappelé à la Colombie que l'État doit assumer la responsabilité de garantir la vie et l'intégrité des magistrats, des avocats et des témoins qui interviennent dans des procès judiciaires sans que

cela affecte les Droits fondamentaux des personnes poursuivies ⁽¹¹¹⁴⁾. Il convient que l'État renforce le système judiciaire afin que celui-ci soit plus efficace et qu'ainsi les dispositions d'exception, comme l'était la « justice sans visage », ne soient plus nécessaires. Cela permettrait également de lutter directement contre les atteintes et les violations des Droits de l'homme, comme le « nettoyage social » notamment, en rendant enfin possible la lutte contre l'impunité, phénomène qui ronge le système judiciaire mais aussi la société colombienne dans son ensemble.

4-2 L'impunité en Colombie

Il est impossible d'évoquer le système judiciaire colombien et la notion même de justice dans ce pays sans prendre en compte l'impunité, un de ses aspects majeurs. L'impunité et ses conséquences sont des faits de première importance en ce qui concerne la compréhension de la vie nationale et des phénomènes violents. Ce problème, qui atteint en Colombie des niveaux records, nous intéresse d'autant plus qu'il est en rapport direct avec le « nettoyage social ».

En effet, les responsables de ces violences connaissent, comme tous les Colombiens, les sommets atteints par l'impunité et savent donc que les risques d'être sanctionnés sont très faibles et que ceux de l'être sévèrement sont inexistants. Cela joue un rôle essentiel lors du passage à l'acte : se sachant protégés par l'impunité régnante, les « escadrons » agissent plus facilement et plus souvent. Cet état de fait n'est, bien sûr, pas propre à la Colombie. Mais dans un pays si vivement touché à la fois par les différents types de violences et l'impunité, il se révèle capital.

De plus, la relation qui existe entre l'impunité et le « nettoyage social » revêt un autre aspect car si l'impunité bénéficie aux responsables, elle a

¹¹¹⁴. Ibid.

bénéficié antérieurement aux futures victimes du « nettoyage social » et est ainsi pour une part à l'origine de ce phénomène. Certaines de ces victimes ont d'abord été des délinquants et souvent des multirécidivistes. Ces individus sont rarement poursuivis et les peines qui leur sont infligées, le cas échéant, sont souvent jugées trop légères par les « escadrons » du « nettoyage social ». Ces derniers estiment donc que les délinquants bénéficient de l'impunité générale et ne sont pas correctement sanctionnés par la justice. En outre, au fait de l'impunité, les délinquants sont eux aussi plus enclins à passer à l'acte. Cela favorise le développement de la délinquance et de la récidive. À cela s'ajoute le problème de la réinsertion et de la perception de celle-ci par certains secteurs, comme ceux qui soutiennent le « nettoyage social ». Si les personnes qui enfreignent la loi étaient sérieusement poursuivies et condamnées et si elles purgeaient réellement leur peine, il est fort probable que le « nettoyage social » et les phénomènes analogues n'existeraient pratiquement pas. Les délinquants seraient punis et les actuels « escadrons », craignant d'être arrêtés et sanctionnés, n'existeraient peut-être pas.

L'impunité et ses diverses conséquences sont donc un élément-clé de la problématique du « nettoyage social ». C'est pourquoi il paraît opportun de lui consacrer une partie de ce chapitre. Nous présenterons tout d'abord le problème de l'impunité en Colombie, dans sa globalité, puis nous nous intéresserons à la justice militaire. Car si, comme nous allons le voir, l'impunité atteint des niveaux records dans ce pays et touche toutes les catégories sociales ainsi que tous les individus en marge de la loi (marginaux, délinquants, paramilitaires, guérilleros, militaires ou policiers abusant de leur pouvoir et de leur situation, etc.), un des problèmes majeurs de la Colombie réside dans les violations des Droits de l'homme dont sont responsables des agents de l'État. Bien entendu, l'impunité ne concerne pas uniquement cette catégorie d'individus, mais cet aspect de la question est extrêmement important et directement lié au « nettoyage social ». Quoi de plus grave qu'un État qui, par

le biais de certains de ses représentants, viole les Droits fondamentaux de ses citoyens et, qui plus est, assure leur impunité ? Si les violations des Droits de l'homme sont d'une fréquence et d'une gravité extrêmes, c'est, tout du moins en partie, en raison de l'existence mais surtout de la toute-puissance de la justice militaire. Nous insisterons donc sur cet aspect. En dernier lieu, nous concluons par quelques cas concrets, à titre d'illustration.

4-2-1 Situation générale

Au premier abord, ce qui frappe, c'est encore une fois l'opposition entre les principes affirmés et la réalité. La lecture des textes officiels et notamment juridiques, comme la Constitution de 1991, présente en effet un panorama assez idéal, à quelques exceptions près. La Colombie apparaît ainsi comme un État de droit, c'est-à-dire comme un État qui s'applique à respecter les personnes et à garantir les libertés individuelles. Selon Jean-Michel Blanquer, la Colombie des années 1990 représentait le passage d'un « droit sans société à une société de droit » ⁽¹¹¹⁵⁾. Les notions d'« État de droit » et de « société de droit » sont différentes et reposent avant tout, dans le premier cas, sur la perfection des mécanismes qui obligent l'État à respecter les Droits des citoyens et, dans le deuxième cas, sur l'imprégnation du droit dans la société et notamment sur son utilisation par les acteurs sociaux et donc sa transformation. Toujours selon Jean-Michel Blanquer, l'État de droit est l'idéal jamais atteint de l'ancien système et la société de droit constitue, quant à elle, la « réalité très imparfaite induite par le nouveau système » ⁽¹¹¹⁶⁾. La société colombienne s'imprègne de plus en plus du droit mais, en même temps, la violence multiforme ne cesse de déferler. Paradoxalement, les violations des

¹¹¹⁵- BLANQUER J.-M., « Les institutions à l'épreuve de la pratique », p.88.

¹¹¹⁶- Ibid

Droits fondamentaux les plus élémentaires coexistent avec la société de droit (1117).

On ne peut pour autant nier totalement les progrès qu'a récemment connus la Colombie dans le domaine du respect des Droits et de la lutte contre l'impunité, grâce aux réformes constitutionnelles et juridiques. La création du poste d'avocat général de la Nation est ainsi souvent considérée comme une « pièce maîtresse de la lutte contre l'impunité » (1118). Dès la nomination du premier avocat général, les Colombiens, ainsi que les observateurs étrangers, ont mis beaucoup d'espoir dans ce haut personnage et son équipe. Il a d'ailleurs rapidement montré son désir de lutter contre le crime et l'impunité et les premiers à avoir occupé ce poste se sont attelés à des affaires très délicates et souvent dangereuses comme celles concernant le cartel de Medellin et le narcotrafic. En général, les différents avocats généraux se sont surtout illustrés dans des dossiers de grande envergure et ont participé activement à la lutte contre l'impunité.

Mais l'impunité est omniprésente ; elle affecte aussi bien les grands dossiers que les affaires plus courantes. Elle est ainsi de mise pour les dossiers concernant les vols, les agressions, les infractions au code de la route ou les abus de pouvoir mineurs des agents de l'État mais également pour de nombreux cas d'homicides et notamment pour les massacres collectifs. On considère ainsi, malgré la gravité des faits, que seuls 3% des assassinats aboutissent à une décision de justice (1119). Les Nations Unies n'hésitent pas à affirmer qu'en Colombie l'impunité en matière de violations des Droits de l'homme est quasi totale (1120). Cette situation a de graves conséquences,

1117- Ibid., p.103.

1118- CEPEDA ESPINOSA M.J., op. cit., p.16.

1119- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.51.

1120- O.N.U., *Informe conjunto del Relator especial encargado de la cuestión de la tortura, Sr. N.S. Rodley, y del Relator especial encargado de la cuestión de las ejecuciones extrajudiciales, sumarias o arbitrarias, Sr. B.W. Ndiaye/Visita de los Relatores especiales a la República de Colombia del 17 al 26 de octubre de 1994*, p.42.

comme l'émergence d'une justice privée qui va de pair avec le « nettoyage social ». Sachant que la justice ne fera pas son travail, certains sont dominés par leur désir de vengeance et estiment nécessaire de se faire justice eux-même. L'impunité peut donc être perçue comme une conséquence de la violence mais c'en est également une cause. Il importe donc d'analyser les diverses raisons d'une impunité si généralisée.

Une première raison est que, face à des phénomènes violents, les témoins et les victimes sont peu enclins à avoir recours à la justice car ils connaissent la fréquence et la violence des représailles. Cela est d'autant plus vrai pour les victimes de grandes organisations criminelles comme celles des narcotrafiquants ou des paramilitaires. Le problème du déplacement forcé joue également un rôle puisque les victimes et les témoins sont souvent amenés à quitter leur lieu de résidence à la suite d'actes violents ou de menaces et peuvent donc difficilement avoir eux-mêmes recours à la justice. Bien que victimes, ils participent ainsi au processus de l'impunité et à la permanence de la violence. Mais l'impunité repose également sur le fait que les auteurs d'actes délictueux connaissent les rouages de celle-ci. L'absence d'enquêtes efficaces et de sanctions réelles leur donne la conviction qu'ils bénéficieront eux-aussi de l'impunité. C'est un encouragement au passage à l'acte.

Dans les affaires liées au « nettoyage social », les victimes et les témoins ne portent, en général, pas plainte auprès des autorités. Les responsables sont en effet souvent les mêmes individus que ceux qui sont censés recueillir leur plainte. S'ils veulent dénoncer, cependant, les faits, les victimes ou témoins s'adressent plutôt aux O.N.G. sous couvert de l'anonymat. De plus, l'identité sociale de ces personnes leur donne peu de poids, notamment lorsqu'il s'agit d'accuser d'homicide des agents de l'État et cela, malgré les améliorations juridiques dont ils peuvent bénéficier. Ils savent aussi que s'ils se manifestent, ils seront, à leur tour, victimes des mêmes pratiques. Ceux qui acceptent de témoigner sur des opérations de « nettoyage social »

sont donc très peu nombreux. Les seules exceptions sont, peut être, les mères de famille témoins d'actes de ce type dans leur quartier ou dont les enfants ont été victimes de cette violence. Elles semblent n'avoir que peu de réticences à s'ouvrir aux O.N.G. mais font, néanmoins, peu de démarches juridiques individuelles. Les raisons sont toujours les mêmes. En revanche, on a répertorié plusieurs cas où des mères de famille appuyées par une O.N.G. portaient plainte officiellement, en général contre des policiers. C'est un premier pas contre l'impunité mais, dans l'immense majorité de ces affaires, les enquêtes n'ont pas eu lieu ou n'ont jamais abouti. En effet, tout est fait pour paralyser les procédures. Il est extrêmement courant que, même si une plainte a été déposée ou si une instance judiciaire a demandé l'ouverture d'une enquête, celle-ci n'ait pas lieu. Si elle est ouverte, la règle générale veut qu'elle n'aboutisse jamais et qu'elle s'enlise dans les méandres de l'administration judiciaire aussi bien pour des raisons pratiques que pour des motifs comme la corruption. Il existe à notre connaissance de nombreux cas où des personnes impliquées dans le « nettoyage social » ont été identifiées ou arrêtées par les Forces de l'ordre mais où il s'est révélé impossible de connaître les suites qu'eurent ces affaires, ce qui laisse penser qu'un nombre important d'entre elles n'en eurent aucune. Nous avons déjà évoqué le cas de Miguel Angel Martinez, « habitant de la rue » assassiné à Bogota en septembre 1993 par deux membres de la Police nationale ⁽¹¹²¹⁾. Bien que le défenseur du peuple de Bogota ait alors annoncé l'ouverture d'une enquête, que les deux policiers soupçonnés aient été arrêtés et qu'Amnesty International ait lancé un appel urgent à ce sujet, il semblerait que cette affaire relève, une fois encore, de l'impunité. En ce qui concerne les très rares cas où une décision de justice finit par être rendue, elle est souvent sans commune mesure avec la gravité du délit, surtout lorsque les responsables sont des agents de l'État. Ainsi, en 1987, une centaine d'agents de la Police nationale furent « séparés du service actif » pour avoir participé à des « escadrons de la

¹¹²¹. AMNESTY INTERNATIONAL, *Appel pour Miguel Angel Martínez*, p.1.

mort » responsables d'actes violents, y compris d'homicides, contre des délinquants ⁽¹¹²²⁾.

Malgré les récentes avancées constitutionnelles et juridiques, la situation reste actuellement très préoccupante. Le problème prend des proportions particulièrement graves en matière de violations des Droits de l'homme et de Droit international humanitaire. Si l'impunité a acquis de telles proportions en Colombie, cela est certes lié aux problèmes que rencontre depuis de nombreuses années le système judiciaire, mais aussi à la dimension du conflit armé interne qui affecte le pays depuis des décennies ⁽¹¹²³⁾, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter le nombre d'affaires à résoudre, d'accroître les problèmes de sécurité et d'accès à la justice notamment dans les zones et les régions contrôlées par un des acteurs armés. Ainsi, il est difficile d'avoir accès à la justice dans les lieux où les autorités judiciaires et le ministère public sont représentés mais où leurs actions sont gênées et parfois rendues impossibles par le contrôle qu'exercent les groupes armés qui détiennent la zone. Le cas du Magdalena medio en est un exemple. Mais le problème est encore plus accusé dans les régions où l'État est totalement absent et où il est donc impossible de recourir à la justice ⁽¹¹²⁴⁾. Cela est valable dans les départements peu peuplés de l'extrême est et sud du pays et dans les territoires de colonisation récente. Il y a encore peu de temps, il existait un exemple extrême de ce cas de figure : la zone démilitarisée, abandonnée aux F.A.R.C. par le gouvernement Pastrana. Les instances judiciaires avaient été obligées de s'en aller et les habitants étaient donc, en théorie, contraints de se déplacer en dehors de cette zone s'ils avaient besoin de recourir à la justice. Dans la pratique, peu le faisaient et la grande majorité restait soumise à l'autorité des guérilleros. Selon les Nations Unies, durant l'année 2000, il a été constaté dans certaines régions que la présence et le

¹¹²²- AMNESTY INTERNATIONAL, *Una crisis de Derechos humanos*, p.19.

¹¹²³- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1999*, p.5.

¹¹²⁴- Ibid., pp. 5 et 6.

contrôle exercés par les acteurs armés s'étaient accrus et avaient ainsi limité les possibilités réelles d'action indépendante des fonctionnaires de Justice, souvent victimes de persécutions et de pressions ⁽¹¹²⁵⁾. De plus, malgré certains changements juridiques, la justice pénale militaire continue de s'octroyer et de revendiquer des cas qui devraient normalement être du ressort de la justice ordinaire, c'est-à-dire civile, ce qui a de graves conséquences en matière d'impunité ⁽¹¹²⁶⁾.

4-2-2 La justice militaire

La justice militaire constitue un des plus importants rouages de l'impunité et l'élément-clé de l'impunité en faveur des agents de l'État. L'impunité en Colombie touche essentiellement deux domaines : tout d'abord les délits relatifs au patrimoine (vols à l'arraché, agressions et enlèvements crapuleux, cambriolages, vols de véhicules, attaques de banques, extorsions...) et, d'autre part, les délits concernant plus directement encore les personnes (menaces et pressions, agressions et mauvais traitements, homicides individuels ou multiples...). Dans la première catégorie, des membres de l'État peuvent être impliqués, nous avons notamment déjà évoqué certains policiers mêlés à des affaires de vols ou d'extorsions. Mais, dans ce domaine, les civils n'ayant aucun lien direct avec l'État sont à l'origine de la plupart de ces délits. Il s'agit de la petite et moyenne délinquances et des grandes organisations criminelles comme l'ont été les cartels de Cali ou de Medellin et également les organisations de guérilleros. Cela représente un nombre considérable d'individus et de délits comme l'attestent les chiffres ne serait-ce qu'officiels. Ce domaine n'échappe pas à l'impunité et les Colombiens le savent bien. Dans ce pays comme dans bien d'autres, il est inutile, si l'on vous dérobe votre sac ou votre portefeuille, d'espérer que la Police vous le retrouvera. Et si l'on vous

¹¹²⁵- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie pour 2000*, p.16.

¹¹²⁶- Ibid., p.22.

vole votre voiture ou cambriole votre logement, il est peu probable que les coupables soient arrêtés et condamnés. Ils bénéficieront sans doute de l'impunité ambiante.

Pour ce qui est des délits concernant directement les personnes, les responsables sont souvent des civils appartenant au monde de la délinquance et de la guérilla mais de très nombreux agents de l'État sont également impliqués dans ces actes. Il peut s'agir de policiers, de militaires, de membres des services spéciaux ou d'autres fonctionnaires encore. Le nombre d'individus mêlés à ce genre d'affaires est plus important encore si l'on considère que les paramilitaires, auteurs de très nombreux crimes et délits, sont liés à l'État. Ces derniers jouent un rôle important puisqu'ils permettent aux Forces armées régulières de rejeter la responsabilité de ces actes sur des paramilitaires « fantômes » que l'Armée prétend ne pas pouvoir identifier ni localiser mais que l'on charge de la responsabilité totale des atrocités dans lesquelles sont, en réalité, impliqués des militaires. D'ailleurs, les médias et l'opinion publique ne manquent jamais d'accuser les paramilitaires d'utiliser des stratégies enseignées, employées et appuyées par l'Armée colombienne, bien qu'officiellement cette dernière n'approuve pas ces pratiques criminelles ⁽¹¹²⁷⁾.

Les motivations des agents de l'État sont très souvent d'ordre politique mais, pour autant, il ne faut pas oublier que seule une petite partie des homicides recensés chaque année en Colombie est d'origine politique. En général, ces délits bénéficient eux-aussi de l'impunité qui règne dans ce pays. Et cette impunité est plus grande encore s'il s'agit d'agents de l'État et surtout de membres des Forces de sécurité puisqu'ils relèvent des tribunaux militaires. C'est pour cette raison, et parce que les agents de l'État sont fréquemment impliqués dans le « nettoyage social », que nous allons maintenant nous intéresser à la justice militaire et à ses conséquences.

¹¹²⁷. HUMAN RIGHTS WATCH, *Las redes de asesinos de Colombia*, p.30.

Rappelons que l'existence d'une justice et de tribunaux militaires n'est pas propre à la Colombie. La plupart des pays disposent en effet de telles juridictions. Mais, en règle générale, dans les pays démocratiques, ces tribunaux se chargent avant tout de problèmes disciplinaires internes à l'Armée. Néanmoins, un certain nombre de pays ont recours à la justice militaire afin de juger des civils mais aussi des agents des forces de l'ordre coupables de délits qui sont du ressort de la justice ordinaire. On connaît notamment le cas des tribunaux militaires péruviens et des violations des Droits de l'homme commises dans ce pays dans le cadre de la lutte anti-insurrectionnelle et des mesures d'exceptions. Suivant le contexte, cela se fait soit dans le cadre d'une interprétation abusive des textes juridiques et constitutionnels, soit dans celui de textes abusifs mais légaux, soit encore dans le cadre d'une violation flagrante des Droits des citoyens si les textes ne prévoient pas ce cas de figure.

Pour ce qui est de la Colombie, plusieurs de ces cas de figure existent ou ont existé mais, actuellement, les tribunaux militaires se basent avant tout sur la Constitution de 1991 et, depuis peu, sur le nouveau code pénal militaire. Comme dans d'autres pays, existe le *fuero militar*, c'est-à-dire une juridiction privilégiée, proprement militaire. L'article 221 de l'actuelle constitution affirme ainsi que les délits commis par des militaires « en service actif et en relation avec ce même service » seront du ressort des Cours martiales ou des tribunaux militaires suivant les règles établies par le code pénal militaire. Cet article est fondamental puisqu'il est à l'origine de l'impunité dont bénéficient les membres des Forces armées et ceux de la Police nationale. Nous reviendrons sur ce point. Mais avant cela, un bref retour en arrière semble nécessaire.

Nous avons observé que l'impunité est étroitement liée au « nettoyage social » et cela dès l'apparition de ce dernier. Pour cette raison, nous nous sommes penchée sur les documents publiés par Amnesty international durant la première phase de cette forme de violence. Dans la

partie qu'elle consacrait à la Colombie dans son rapport concernant 1979 (année où serait officiellement apparu le « nettoyage social »), cette O.N.G. ne faisait à aucun moment usage du terme « impunité ». En revanche, elle rappelait les nombreuses violences commises durant cette année et notamment les fréquentes violations des Droits de l'homme auxquelles se livraient des agents de l'État colombien. Aucune enquête ou plainte concernant ce type de faits n'était évoquée. À cette époque, Amnesty international dénonçait très régulièrement l'état de siège et les mesures d'exception en vigueur, soulignant le lien qui les reliait aux violations dénoncées. Ces mesures avaient comme conséquence de permettre à des tribunaux militaires de juger des civils. Dans le rapport d'Amnesty international pour l'année 1980, différentes affaires de ce type étaient dénoncées, comme le cas de six paysans de l'Arauca arrêtés en novembre 1980, sous l'accusation d'avoir aidé des guérilleros, et qui devaient être présentés à un tribunal militaire malgré leur qualité de civils ⁽¹¹²⁸⁾. Dans le rapport relatif à l'année 1982, Amnesty international constatait que le président Turbay Ayala avait levé l'état de siège et que cela mettait « fin au pouvoir discrétionnaire dont jouissait l'Armée pour arrêter, interroger et traduire devant des tribunaux militaires des civils » ⁽¹¹²⁹⁾. Il était ajouté que, dans ce cadre, de nombreux prisonniers avaient été transférés à la justice ordinaire et remis en liberté, aucune charge n'ayant été retenue contre eux. Certains d'entre eux restèrent une voire plusieurs années en prison, pour des délits qualifiés par Amnesty international d'« opinion », avant que la justice civile ne les relâche. Durant cette période, les Forces armées bénéficiaient non seulement d'une impunité totale mais également de pouvoirs étendus grâce aux mesures d'exception qui étaient alors loin d'être si exceptionnelles : dans les années 1970 et 1980, seulement 24 à 29% de l'année n'était pas placée sous l'état de siège total ou partiel. Quant à l'impunité, elle semblait plus étendue encore que de nos

¹¹²⁸- AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport annuel 1980*, p.156.

¹¹²⁹- AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport annuel 1982*, p.152.

jours. La compétence des tribunaux militaires comprenait les violations des Droits de l'homme et, à quelques rares exceptions, les membres des Forces de l'ordre et leurs auxiliaires civils soupçonnés de torture, de « disparitions » ou d'assassinats jouissaient d'une impunité totale. Des procureurs civils accusèrent pourtant un certain nombre d'entre eux d'exactions liées à des affaires politiques mais cela n'eut, en général, aucune conséquence. Les militaires incriminés restèrent en fonction ou furent même promus. Lorsque des preuves étaient réunies et qu'une enquête était ouverte contre des militaires ou des policiers, les tribunaux militaires se saisissaient du dossier et, en règle générale, abandonnaient les poursuites ⁽¹¹³⁰⁾.

À la lecture des rapports annuels d'Amnesty international, on peut observer l'évolution de ce phénomène. En effet, si dans les documents ayant trait aux années 1970 et au début de la décennie suivante, il n'est pas question, ou quasiment pas, de plaintes ou de poursuites contre des agents de l'État, dès 1985, il est fait mention d'une liste de 242 affaires portant sur des mauvais traitements, liste qui fut remise au procureur général de la Police nationale. Sur l'ensemble de ces cas, neuf débouchèrent sur des sanctions disciplinaires, de la « réprimande » à des amendes représentant cinq jours de solde, et un cas aboutit à une suspension de trente jours ⁽¹¹³¹⁾. Quelle que soit la gravité des faits reprochés aux agents de l'État colombien, les sanctions les plus importantes se limitaient toujours à des amendes ou à des suspensions temporaires. Quelques rares peines de prison furent cependant dictées à cette époque par des tribunaux militaires. Mais il est impossible de savoir si elles ont réellement été effectuées ; tout porte à croire le contraire. Au début des années 1990, des changements se firent sentir mais ils restèrent toujours limités et très peu conformes à la gravité des faits dénoncés. Ainsi, dans son rapport sur

¹¹³⁰- AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport annuel 1986*, p.110.

¹¹³¹- Ibid., p.113.

l'année 1995, Amnesty international introduisait son compte rendu annuel sur la Colombie par ce constat :

Plusieurs militaires ont été destitués pour avoir commis des violations des Droits de l'homme, mais de nombreux autres membres des Forces armées n'avaient toujours pas eu à répondre des milliers de "disparitions" et d'exécutions extrajudiciaires recensées ces dernières années ⁽¹¹³²⁾.

La fin du XX^e siècle apporta quelques améliorations, dont il a déjà été fait mention. Une des principales avancées en la matière fut certainement l'entrée en vigueur en 1991 de la nouvelle constitution, sous l'impulsion du gouvernement du président Gaviria qui, en son temps, avait reconnu l'étendue des violations des Droits de l'homme dans le pays. Les gouvernements qui lui ont succédé ont, eux aussi, mis en place un certain nombre de mécanismes et d'organes destinés à lutter en faveur du respect des droits des Colombiens et contre l'impunité. Sans grand succès. Plus grave encore, si la constitution comporte un nombre impressionnant d'articles consacrés aux Droits de l'homme, elle entérine également des mesures et des dispositions, souvent antérieures à 1991, qui vont dans un sens opposé. La Constitution de 1991 réaffirme en effet la compétence de la justice militaire quant aux accusations portés contre des membres des Forces armées mais aussi de la Police. Nous avons déjà cité à ce propos l'article 221. Si l'on entend l'expression « violation des Droits de l'homme » dans un sens purement juridique, c'est-à-dire lié nécessairement à un ou plusieurs agents de l'État, alors, la justice ordinaire ne peut pas intervenir dans ces violations, elles sont du domaine de la justice militaire ⁽¹¹³³⁾. Cela signifie qu'un des plus grands et des plus graves problèmes de la Colombie est domaine réservé de l'Armée alors que c'est elle et ses

¹¹³²- AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport annuel 1995*, p.118.

¹¹³³- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.20.

auxiliaires civils qui sont les responsables de la plupart de ces délits. La justice civile tente pourtant de remplir sa mission. De nombreux avocats et O.N.G. ainsi que les représentants du système judiciaire et du ministère public ont mené de très nombreuses enquêtes et ont amassé des preuves sur les fréquentes et graves violations dont sont responsables des militaires et des policiers. Mais le gouvernement colombien ne se donne pas les moyens de poursuivre réellement les responsables et surtout de les traduire en justice, pas plus qu'il n'affiche un véritable désir de le faire (¹¹³⁴).

Quant aux rouages de l'impunité chez les agents de l'État, ils sont nombreux. En principe, lorsque des membres des Forces de sécurité sont impliqués dans un crime, plusieurs institutions interviennent : le Bureau du procureur général de la Nation, celui de l'avocat général de la Nation et les Forces de sécurité. Le procureur et ses services se concentrent sur les fonctionnaires tandis que l'avocat général peut, lui, enquêter sur toutes les personnes soupçonnées. Une fois que les services de l'avocat général émettent un mandat d'arrêt, un quatrième personnage entre en scène : le juge d'instruction. De nombreuses affaires sur des agents de l'État impliqués dans des violations des Droits de l'homme sont initialement traitées par la justice civile mais elles ne donnent lieu à aucun jugement ni à aucune sentence, notamment parce que la justice militaire réclame toujours le dossier. En revanche, le fait que la justice ordinaire puisse instruire, ne serait-ce que partiellement, un dossier de ce genre permet très souvent de mettre en lumière la responsabilité réelle des militaires et les liens qui les unissent aux groupes paramilitaires. Il faut savoir qu'un autre personnage est également habilité à intervenir, le procureur délégué pour les Forces armées. Jusqu'en 1987, cette personne était un militaire ; depuis, il a été fait en sorte que ce soit un civil qui occupe ce poste. Ce procureur est fréquemment soumis aux pressions des

¹¹³⁴- Ibid., p.21.

militaires et les enquêtes que mène la *Procuraduría delegada para las Fuerzas armadas* sont connues pour être longues et superficielles, et elles s'achèvent souvent par un non-lieu après que très peu d'efforts ont été déployés ⁽¹¹³⁵⁾.

Le premier rouage de l'impunité repose sur une technique simple : nier purement et simplement toute responsabilité. Afin de justifier les exécutions extrajudiciaires dont se rendent coupables des militaires ou des policiers, les victimes sont donc souvent présentées comme des guérilleros ou des délinquants morts au combat ou encore comme des civils pris dans des affrontements extérieurs. Une autre tactique est d'accuser de ces meurtres la guérilla ou le crime organisé. Nous avons dit précédemment que ces méthodes sont très courantes chez les Forces de l'ordre afin de nier l'existence du « nettoyage social » et surtout l'implication d'agents de l'État dans cette forme de criminalité. Si cela ne suffit pas, les autorités, notamment militaires, font alors obstruction et tentent d'empêcher la justice de fonctionner normalement ⁽¹¹³⁶⁾. Il est ainsi courant qu'elles refusent de coopérer avec les enquêteurs ou qu'elles soient à l'origine de graves pressions et menaces visant les victimes et leurs proches, les témoins mais aussi les fonctionnaires de Justice ainsi que nous l'avons déjà souligné. Les témoins et les proches des victimes, s'ils ne « disparaissent » pas, sont harcelés, agressés ou assassinés. Il en va de même pour les avocats et les défenseurs des Droits de l'homme engagés dans ces affaires. Si des preuves sont néanmoins rassemblées, elles peuvent aussi subir des falsifications, des destructions ou encore disparaître. Les faux rapports et les faux témoignages, même de la part de haut-gradés, sont monnaie courante ⁽¹¹³⁷⁾. Lorsque les autorités judiciaires civiles lancent des mandats d'arrêt contre des agents de l'État, il est également fréquent que, pour diverses raisons, ils ne soient pas exécutés. Afin de faire obstruction à ces mandats et aux poursuites

¹¹³⁵- HUMAN RIGHTS WATCH, *Las redes de asesinos de Colombia*, pp.31 et 32.

¹¹³⁶- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.95.

¹¹³⁷- Ibid.

générales, le commandement militaire ou policier a l'habitude de faire muter le ou les individus concernés dans d'autres régions (extérieures à la juridiction du tribunal en charge du dossier...), gardant secrète la nouvelle affectation. Pour les officiers de haut rang, il est aussi fréquent qu'on les envoie, fort judicieusement, en stage à l'étranger (dans les écoles militaires nord-américaines, par exemple) ou qu'ils soient même promus à un rang encore plus important. Grâce à ces mutations, qui peuvent se multiplier, les Forces armées parviennent à retarder de façon importante la procédure, à la faire suspendre, voire même à la faire tomber dans l'oubli ⁽¹¹³⁸⁾. Les militaires se retranchent également souvent derrière le principe, reconnu par la Constitution colombienne, du « devoir d'obéissance » ⁽¹¹³⁹⁾ qui leur permet de rejeter la responsabilité sur leurs supérieurs tandis que ces derniers profitent du fait que ce type d'ordre est généralement verbal et qu'il n'existe donc aucune preuve de l'ordre prétendument donné. L'esprit de corps s'ajoutant à cela, il est difficile de démêler la situation et cela joue bien sûr au détriment de l'enquête et de la justice. En outre, il ne faut pas oublier que l'Armée bénéficie d'une fonction de Police judiciaire qui lui permet de mener des enquêtes, et cela même dans des affaires impliquant ses propres membres. Cela fait dire à certains que les Forces armées enquêtent sur des affaires et jugent des cas dont elles sont responsables, ce qui ne peut conduire qu'à l'impunité.

Les militaires, quel que soit leur rang, savent ainsi que les violations des Droits de l'homme qu'ils commettent peuvent être considérées comme des « actes commis en service commandé » et qu'ils ne seront pas tenus coupables de tels actes. Jusqu'au tout début du XXI^e siècle, les disparitions forcées, crimes courants en Colombie comme dans d'autres pays peu respectueux des droits

¹¹³⁸- Ibid.

¹¹³⁹- Selon l'article 91 de la Constitution colombienne « En cas d'atteinte manifeste à un principe constitutionnel au détriment d'un tiers, le fait que l'ordre ait été donné par un supérieur n'exempte pas l'agent de l'État qui l'a exécuté de toute responsabilité. Cette disposition ne s'applique pas aux militaires en service. En ce qui les concerne, la responsabilité repose uniquement sur le supérieur qui a donné l'ordre ».

fondamentaux, ont ainsi été couvertes par la justice militaire et son habituelle impunité. Avant cette date, la plupart des cas de « disparitions » ont fini par être confiés à cette justice et, selon un des procureurs généraux, les tribunaux militaires accordaient l'impunité dans 100% des cas de « disparitions » imputables aux membres des Forces de sécurité ⁽¹¹⁴⁰⁾. Pourtant depuis de nombreuses années, les organismes internationaux, qu'ils soient gouvernementaux ou non, demandaient à la Colombie d'exclure ce type de crime, ainsi que d'autres, de la compétence de la justice militaire. L'Assemblée générale des Nations Unies a notamment mis sur pied une résolution (n°47/133 du 18 décembre 1992) destinée à protéger toutes les personnes contre les disparitions forcées. Cette déclaration stipule que les présumés auteurs d'actes de ce type doivent être jugés par les juridictions ordinaires compétentes, ce qui exclut de fait les juridictions spéciales et tout particulièrement militaires (paragraphe 2 de l'article 16) ⁽¹¹⁴¹⁾. Il a fallu attendre le début du XXI^e siècle pour voir la Colombie adopter cette disposition internationalement reconnue.

Depuis quelques années déjà, les actes directement imputables aux militaires ont considérablement diminué du fait de l'existence et de la puissance des groupes paramilitaires. Ces organisations, qu'il s'agisse de militaires agissant sous couvert des A.U.C. ou de civils travaillant en étroite collaboration avec les Forces armées régulières, peuvent être maintenant considérées comme responsables de la majorité des violations des Droits de l'homme de nature politique qui surviennent dans le pays. Cela prend en compte les « disparitions » mais également les autres types de crimes tels les actes de torture, les exécutions extrajudiciaires, les massacres collectifs ou

¹¹⁴⁰- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : rencontre du secrétaire général d'Amnesty international avec le président Samper*, Paris : A.I., 1994, p.2.

¹¹⁴¹- O.N.U., *Informe conjunto del Relator especial encargado de la cuestión de la tortura, Sr. N.S. Rodley, y del Relator especial encargado de la cuestión de las ejecuciones extrajudiciales, sumarias o arbitrarias, Sr. B.W. Ndiaye/Visita de los Relatores especiales a la República de Colombia del 17 al 26 de octubre de 1994*, p.38.

encore les déplacements forcés de population. Les paramilitaires sont donc étroitement liés au phénomène de l'impunité. Et là encore, l'ampleur du problème est immense. Les poursuites menées par la justice ordinaire contre les militaires et les policiers sont difficiles mais celles qui vont à l'encontre des paramilitaires le sont encore davantage. La localisation, par exemple, d'un membre de l'Armée n'est pas toujours aisée mais celle d'un paramilitaire l'est encore moins. Le problème de l'identité réelle de ces personnes se pose également puisqu'elles agissent souvent sous couvert d'un surnom ou d'une fausse identité. Bien sûr, pour certains d'entre eux, et notamment pour les dirigeants des A.U.C., ces problèmes ne sont pas, en réalité, si compliqués que cela. Les autorités, qu'elles soient ou non leurs complices, connaissent souvent l'emplacement des bases paramilitaires et il serait tout à fait possible de procéder à des arrestations. Mais presque rien n'est fait en ce sens. Les frères Castaño, par exemple, collectionnent les mandats d'arrêt : plus d'une trentaine ont en effet été dictés contre chacun d'eux. L'un des deux a aujourd'hui disparu mais l'autre, Carlos, est toujours en liberté sur le territoire colombien tandis que certains des magistrats qui ont lancé ces mandats ont été assassinés. Face aux pressions internationales et à la perspective des élections présidentielles de 2002, le gouvernement Pastrana a lancé une offensive contre les organisations paramilitaires. Les opérations militaires effectuées durant l'an 2000 ont ainsi permis la capture de 315 personnes et on estime qu'un peu plus de 800 d'entre eux sont en 2001 incarcérés dans les prisons colombiennes ⁽¹¹⁴²⁾. Mais, comme nous l'avons déjà précisé, le nombre de paramilitaires emprisonnés représente moins de 10% de leurs effectifs totaux. De la même manière que pour les militaires réguliers, les exactions commises par les paramilitaires, quels qu'ils soient, sont rarement punies. Actuellement, le paramilitarisme constitue ainsi un rouage essentiel de l'impunité.

¹¹⁴²- *Le Monde*, « Colombie : les paramilitaires mettent en danger le processus de paix ».

Comme nous l'avons souligné, des avancées théoriques existent. En 1997, par exemple, la Cour constitutionnelle a décidé que les cas impliquant des allégations de crimes « de lèse humanité » et de délits d'une gravité inhabituelle seraient du ressort de la justice ordinaire. Ainsi, les délits concernant la torture, le génocide et la disparition forcée ainsi que les violations telles que les exécutions extrajudiciaires devaient échapper à la compétence des tribunaux militaires ⁽¹¹⁴³⁾. La Cour constitutionnelle a également précisé qu'en cas de doute, la juridiction compétente serait toujours la justice civile. Malgré cela, le gouvernement colombien a continué de permettre aux tribunaux militaires de s'octroyer des affaires de violations des Droits de l'homme qui étaient clairement du ressort des tribunaux ordinaires. Ainsi, bien que cela ne soit pas de la compétence de la justice militaire, le ministère de la Défense a publié un rapport affirmant qu'en 1999, 207 membres des Forces publiques avaient été sanctionnés par le système judiciaire militaire pour des violations des Droits de l'homme ou des Droits fondamentaux ⁽¹¹⁴⁴⁾. Le ministère de la Défense, en évoquant ainsi ce genre de cas a reconnu indirectement que les tribunaux militaires ont continué de s'attribuer des affaires qui étaient du ressort de la justice ordinaire. Cela montre le peu de cas que les Forces armées font du Droit et de la justice. Amnesty international et Human Rights Watch, ont affirmé, dans une étude conjointe, que depuis 1997 l'Armée n'avait transféré aucun dossier concernant les droits de l'homme et impliquant un officier ayant le grade de colonel ou plus à la justice ordinaire, violant ainsi la résolution n°C-358/97 de la Cour constitutionnelle ⁽¹¹⁴⁵⁾. En cas de litige, le Conseil supérieur de la Magistrature est chargé de décider à qui revient la compétence judiciaire. Mais les O.N.G. déjà citées ont remarqué que ce Conseil est traditionnellement favorable à la justice militaire, défiant souvent ainsi la Cour constitutionnelle.

¹¹⁴³- HUMAN RIGHTS WATCH, *Segunda certificación de Derechos humanos*, p.4.

¹¹⁴⁴- Ibid., p.5.

¹¹⁴⁵- Ibid., p.6.

On peut d'ailleurs remarquer à ce propos que bien qu'elles nient quasiment toujours leur implication dans des affaires de violations des Droits de l'homme, les Forces armées et la Police recourent à la moindre accusation au Conseil supérieur de la Magistrature afin de faire attribuer le dossier à la justice militaire et non à la civile.

Le président Pastrana a signé en août 2001 la directive 01 destinée à satisfaire une des recommandations faites par les instances internationales à la Colombie : donner l'ordre par écrit que les membres des Forces armées soupçonnés de graves violations des Droits de l'homme soient présentés aux tribunaux civils, en conformité avec la résolution de la Cour constitutionnelle de 1997 sur la compétence de la justice civile dans les affaires concernant les Droits de l'homme. Mais cette directive ne répond pas pleinement aux exigences demandées. En effet, elle ne se fonde pas, comme on aurait pu le croire, sur la sentence de la Cour constitutionnelle, mais sur le nouveau code pénal militaire. La différence est importante puisque ce nouveau code n'exclut de la compétence des tribunaux militaires que le génocide, la torture et la disparition forcée ⁽¹¹⁴⁶⁾. Ainsi, par cette décision, le président Pastrana s'est contenté d'un geste symbolique n'humiliant pas les Forces armées et a permis que la justice ordinaire continue à être exclue des affaires relatives aux graves délits dont on soupçonne souvent les militaires, comme les exécutions extrajudiciaires, les viols, la complicité dans les atrocités commises par les paramilitaires. On ne peut donc dire que l'État colombien fait tout son possible pour lutter contre l'impunité et surtout contre l'impunité dont bénéficient ses agents.

Pourtant la justice ordinaire ne s'avoue pas vaincue et certains cas montrent qu'elle tente de contrecarrer la justice militaire et ses représentants. Ainsi, en novembre 2001, le journal *El Tiempo* annonçait que le dossier du général Jaime Humberto Uscategui allait être rouvert. Ce haut gradé avait en

¹¹⁴⁶ Ibid., p.8.

effet été condamné par ses pairs à 40 mois de prison pour n'avoir pas agi en 1997 lors du massacre de Mapiripan (Meta) alors qu'il avait à ce moment-là la responsabilité de protéger la population civile de cette zone. La Cour constitutionnelle dénonça ce verdict et surtout la compétence du tribunal militaire qui avait jugé le général et demanda que le dossier soit transmis à la justice civile ⁽¹¹⁴⁷⁾. Cette dernière avait déjà affirmé sa compétence dans ce dossier mais le Conseil supérieur de la Magistrature avait, en 1999, statué qu'il relevait de la justice militaire et avait fait transmettre le dossier. Ainsi, malgré l'existence de nombreux textes et de décisions de justice, l'interprétation de la compétence des deux justices qui s'affronte ici n'est pas toujours aisée. Elle contribue à ralentir la justice et ses décisions et permet souvent le triomphe de l'impunité.

Nous avons fait allusion à différentes reprises à l'instauration d'un nouveau code pénal militaire. Ce texte, adopté en 1999, n'a pu entrer en vigueur immédiatement pour des raisons juridiques. Il a fallu attendre l'été 2000. Ce nouveau code a permis l'adoption de certaines recommandations nationales et internationales mais d'une manière « insuffisante » d'après les Nations Unies ⁽¹¹⁴⁸⁾.

Pour ce qui est des délits commis « en relation avec le service », le nouveau texte introduit des changements mais ne reprend pas tous les éléments suggérés par la Cour constitutionnelle. De plus, il reste trop ambigu sur certains points et permet des interprétations opposées. Ainsi, il n'exclut du « privilège militaire » que le génocide, la disparition forcée et la torture, laissant de côté d'autres délits très graves. De même, le nouveau code pénal militaire n'est pas totalement clair lorsqu'il évoque la responsabilité des actes commis en

¹¹⁴⁷- *El Tiempo*, « Se reinicia caso del General Uscátegui por masacre de Mapiripán », 15-11-2001.

¹¹⁴⁸- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1999*, p.14.

relation avec le devoir d'obéissance puisqu'il ne dit pas explicitement que ces actes ne peuvent être exemptés de responsabilité comme le souhaitaient de nombreux défenseurs des Droits de l'homme. En revanche, ce texte introduit des éléments importants favorables à la défense des Droits de l'homme. Il permet notamment, chose nouvelle, que les fonctions de commandement et les fonctions judiciaires soient séparées. Cela signifie que les commandants ne peuvent plus siéger lors des procès et que, pour cette raison, sont créés des postes d'avocats généraux pénaux militaires. Ainsi, un commandant ne peut plus, en théorie tout au moins, juger un de ses subordonnés pour un ordre violant les Droits fondamentaux qu'il lui a lui-même donné. De plus, une partie civile est dorénavant présente dans les procédures, ce qui est nouveau, et le ministère public est supposé être lui aussi présent durant toutes les étapes d'un procès pénal militaire. Cependant, ces avancées ont des limites. Les hauts gradés font toujours partie des tribunaux militaires, les postes d'avocats généraux créés n'appartiennent pas au système judiciaire et la partie civile n'a pas accès aux documents des Forces publiques ⁽¹¹⁴⁹⁾. La justice militaire garde également la possibilité de mener des enquêtes et de participer activement à l'étape d'instruction, notamment dans des cas impliquant pourtant des militaires.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme a affirmé dans son rapport sur l'année 2000 que la réforme de la justice pénale militaire « n'avait pas eu comme conséquence un changement profond » notamment en ce qui concerne les décisions relatives à la compétence judiciaire ⁽¹¹⁵⁰⁾. Il est peu probable que dans les années à venir on assiste à des changements radicaux dans le comportement des militaires, de leurs auxiliaires civils et de la justice militaire.

¹¹⁴⁹- Ibid.

¹¹⁵⁰- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie pour 2000*, p.5.

Lorsque des agents de l'État sont soupçonnés d'avoir pris part à des violations des Droits de l'homme, comme par exemple lorsqu'on suspecte un policier d'avoir volontairement tué un « déchet social », certaines mesures devraient être prises par les autorités et ses supérieurs. Selon les recommandations internationales, tout agent de l'État suspect de graves violations des Droits de l'homme et / ou d'activité paramilitaire par la *Fiscalía* ou la *Procuraduría* devrait être suspendu dans l'attente des résultats de l'enquête et cette suspension devrait être appliquée immédiatement ⁽¹¹⁵¹⁾. Il est courant que l'Armée suspende certains de ses membres accusés de délits mais tant que ceux-ci ne relèvent pas des Droits de l'homme. Le système judiciaire militaire peut, en effet, être très rigoureux et efficace lorsqu'il s'agit de poursuivre et de sanctionner des délits relevant de problèmes de discipline ou de délinquance commune. Les Forces armées aiment d'ailleurs se féliciter de la fermeté et de l'efficacité de leurs tribunaux par opposition aux tribunaux civils. Mais les chiffres avancés par les militaires afin d'étayer cette affirmation révèlent une autre réalité. Ainsi, les décisions prises par le Tribunal suprême militaire entre janvier 1993 et août 1995 montrent que 52% des jugements aboutirent à une condamnation ; mais ces chiffres ne font pas de distinction entre les affaires d'atteintes au code militaire, comme l'insubordination, et celles concernant les violations des Droits de l'homme, comme l'assassinat ⁽¹¹⁵²⁾. Un militaire peut être facilement suspendu ou destitué pour avoir participé à un vol mais il est rare qu'il le soit pour avoir participé à un massacre. Dans la plupart des cas, les agents impliqués ne sont aucunement relevés de leurs fonctions durant les enquêtes les concernant. Ils continuent de recevoir leur solde, de bénéficier de promotion et du soutien de leur hiérarchie. Quant aux militaires et aux paramilitaires arrêtés par leurs pairs et officiellement détenus dans des locaux

¹¹⁵¹- HUMAN RIGHTS WATCH, *Segunda certificación de Derechos humanos*, p.10.

¹¹⁵²- HUMAN RIGHTS WATCH, *Las redes de asesinos de Colombia*, p.34.

appartenant à leur institution, il est extraordinaire de voir avec quelle facilité ils peuvent s'échapper.

Régulièrement, le gouvernement colombien et le commandement militaire réaffirment leur volonté de lutter contre les violations des Droits de l'homme et ce de façon croissante ces dernières années. Pourtant, dans la pratique, très rares sont les cas concrets qui illustrent cette volonté affichée officiellement. Le Bureau de l'avocat général de la Nation a ainsi instruit un lourd dossier sur les liens qui uniraient la III^e brigade, basée à Cali, et le groupe paramilitaire « Frente Calima » mais, pour l'instant, les autorités militaires n'ont, à notre connaissance, réalisé aucune démarche visant à sanctionner les officiers suspectés ou à les transférer devant la justice civile ⁽¹¹⁵³⁾. Le nombre d'affaires liées aux Droits de l'homme et visant des agents de l'État semble pourtant augmenter : au début de l'année 2001, 1 419 personnes étaient soumises à des enquêtes de la part de l'avocat général et 20% d'entre elles faisaient partie des Forces armées. Mais les suspensions et les destitutions restent rares. Selon les propres dires du gouvernement, la plupart des 388 individus destitués en octobre 2000 le furent pour des raisons n'ayant rien à voir avec les Droits de l'homme. De plus, aucun des hommes destitués n'a été arrêté et jugé. Pourtant l'avocat général et son unité des Droits de l'homme réalisent un travail considérable et participent pleinement à la lutte contre l'impunité. Mais malgré les affirmations de l'actuel gouvernement, cette lutte n'a connu que très peu d'avancées. Le ministère de la Défense a révélé récemment que 80% des mandats d'arrêt délivrés par le Bureau de l'avocat général à l'encontre de paramilitaires n'ont pas été exécutés, la plupart du temps à cause de l'inertie des Forces armées ⁽¹¹⁵⁴⁾. Comme souvent, le gouvernement prend des initiatives mais, dans la pratique, celles-ci ne sont pas suivies d'effet. Le gouvernement aime ainsi annoncer régulièrement la création

¹¹⁵³- HUMAN RIGHTS WATCH, *Segunda certificación de Derechos humanos*, p.11.

¹¹⁵⁴- Ibid., p.13.

d'unités spécialisées ou de nouveaux mécanismes destinés à améliorer la situation. En février 2000, a été créé à grand fracas le Centre de coordination pour la lutte contre les groupes d'autodéfense. Mais près d'un an plus tard, il ne s'était toujours pas réuni ⁽¹¹⁵⁵⁾. D'ailleurs, depuis l'entrée en vigueur en 1989 du décret qualifiant d'illégaux les groupes d'autodéfense, seule une poignée de cas de destitutions d'officiers et de condamnations est venue étayer l'apparente fermeté gouvernementale sur ce sujet. Le président Pastrana s'est également engagé à ce que les tribunaux militaires ne se chargent plus d'affaires sur les violations des Droits de l'homme mais nous avons vu qu'il n'a pas été obéi ⁽¹¹⁵⁶⁾. Les Nations Unies ont d'ailleurs stigmatisé l'attitude et le manque de fermeté politique de l'actuel gouvernement qui lui avait promis que le Bureau du procureur général allait procéder à un examen des archives des services de renseignements militaires consignant des informations sur les membres des organisations non gouvernementales ⁽¹¹⁵⁷⁾. D'après les O.N.G. et les instances internationales, ce type de pratiques a donné lieu à de graves violations visant des défenseurs des Droits de l'homme et notamment leur droit le plus sacré : celui à la vie.

Très récemment, les changements intervenus à la tête de la *Fiscalía general* ont été la source d'une vive polémique entre cette institution et les Nations Unies. La représentante spéciale du Secrétaire général de l'O.N.U. auprès des défenseurs des Droits de l'homme, l'avocate Hina Jilani, a en effet affirmé en novembre 2001 son inquiétude quant à l'accroissement du niveau d'impunité recensé depuis l'entrée en fonction de la nouvelle administration de Luis Camilo Osorio. Hina Jilani a déclaré qu'il existait une grande incertitude sur les possibilités de l'unité des Droits de l'homme de remplir dorénavant ses

¹¹⁵⁵- Ibid., p.15.

¹¹⁵⁶- HUMAN RIGHTS WATCH, « Tribunal militar continua encubrimiento de atrocidad por parte del Ejército », 13-02-2001.

¹¹⁵⁷- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie pour 2000*, p.19.

fonctions d'enquêtrice dans les affaires de violations des Droits de l'homme. La représentante des Nations Unies basait ses affirmations sur les déclarations que lui avaient faites des O.N.G. et sur les difficultés rencontrées par les différents avocats généraux soucieux de leur indépendance ⁽¹¹⁵⁸⁾. Les services de l'avocat général de la Nation n'ont pas tardé à répondre qu'ils jugeaient ces affirmations « irresponsables, graves et dangereuses ». Il a été ainsi rappelé aux Nations Unies le difficile travail auquel se livrent quotidiennement les membres de cette institution et le tribut qu'elle verse à la violence ⁽¹¹⁵⁹⁾.

Quoi qu'il en soit, il ne fait aucun doute que, depuis des années, la Colombie manque à son devoir vis-à-vis du Droit international qui lui impose d'enquêter de façon exhaustive et impartiale afin d'identifier les responsables de violations des Droits de l'homme, de les traduire devant la justice et de les sanctionner ⁽¹¹⁶⁰⁾. Mais l'État colombien manque aussi à ses devoirs vis-à-vis de ses citoyens. L'impunité est un problème extrêmement grave dans les faits mais également en théorie. Elle porte, en effet, atteinte à la confiance de la population qui ne peut plus, après des décennies d'impunité, croire en l'État de droit et en la justice. Ce problème n'est pas nouveau mais il s'est considérablement aggravé depuis le début des années 1990 et notamment depuis les affaires gravitant autour du « procès 8 000 ». Lorsque le plus haut représentant de l'État et de son autorité est affecté par un scandale qui fait dire à certains, comme Ingrid Betancourt, que l'impunité est arrivée officiellement au sommet de la Nation, si ce phénomène ne provoque pas d'explosion politique et sociale alors, c'est que l'impunité est passée dans les mœurs. La population dans son ensemble a assimilé l'idée que, dans son pays, les crimes et les délits restent impunis, et même que, dans certains cas, ils sont récompensés.

¹¹⁵⁸- *El Tiempo*, « O.N.U. teme impunidad en la Fiscalía », 1-11-2001.

¹¹⁵⁹- *El Tiempo*, « Fiscalía censura críticas de O.N.U. sobre Derechos humanos », 2-11-2001.

¹¹⁶⁰- O.N.U., *Informe conjunto del Relator especial encargado de la cuestión de la tortura, Sr. N.S. Rodley, y del Relator especial encargado de la cuestión de las ejecuciones extrajudiciales, sumarias o arbitrarias, Sr. B.W. Ndiaye/Visita de los Relatores especiales a la República de Colombia del 17 al 26 de octubre de 1994*, p.36.

Cette situation favorise l'escalade des violations des Droits de l'homme et l'explosion de la violence en général ⁽¹¹⁶¹⁾. Les derniers gouvernements à s'être succédé à la tête du pays ont tenté de justifier cette impunité en rappelant les lacunes et les dysfonctionnements du système judiciaire. Mais cette explication est discutable. L'État colombien devrait faire preuve d'une véritable volonté politique et il faudrait aussi qu'il fasse en sorte que ses agents soient responsables devant la loi et que les auteurs de violations des Droits de l'homme soient réellement traduits en justice et condamnés ⁽¹¹⁶²⁾. La société a également un rôle à jouer : elle devrait exiger que l'État applique la loi à ses propres serviteurs car un État indulgent vis-à-vis de lui-même, qui viole la loi ou qui se rend coupable de complicité dans des violations, perd sa crédibilité et le respect qui lui est dû. Il renonce également à un élément fondamental : son caractère démocratique. La situation est d'autant plus grave que l'État colombien est endémiquement faible. Si l'État se révèle incapable de remplir ces fonctions, il perd sa raison d'être, il détruit sa souveraineté et mine complètement sa légitimité. Lorsqu'elles violent la loi, les Forces de l'ordre cessent de garantir la paix et se convertissent en un nouvel acteur et un promoteur de la violence ⁽¹¹⁶³⁾.

Avec la violence, l'impunité est le cancer de la société colombienne. Elle déforme toutes les réalités et participe largement au climat de violence généralisée. Elle est présente au départ pour les délinquants puisqu'elle les encourage à commettre un délit ou un crime et à récidiver. Mais elle est aussi présente à la fin de la chaîne : elle est ce qui attend la plupart d'entre eux. Elle met un point final au processus avec la particularité que ce point final n'est en réalité qu'une suspension des choses : l'impunité n'est pas une conclusion mais une suspension. Lorsque le système et ses dysfonctionnements font qu'on ne

¹¹⁶¹- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.88.

¹¹⁶²- Ibid.

¹¹⁶³- RESTREPO L.A., « Los equívocos de los Derechos humanos en Colombia » in *Análisis político*, 1992, n°16, p.37.

punit pas un petit délinquant, et notamment un multirécidiviste, cela nous semble choquant. Mais il est encore plus choquant de voir qu'un policier ou un militaire qui tue un ou plusieurs citoyens (alors qu'il représente l'État et qu'il a pour fonction de protéger les habitants) n'est pas puni pour ce crime et qu'au contraire, il est protégé par ses supérieurs et par la justice militaire, c'est-à-dire par des représentants de l'État. On peut alors parler d'État criminel. Le gouvernement n'est pas le commanditaire direct de ces violations des Droits de l'homme, comme cela fut le cas au Chili ou en Argentine au temps des dictatures militaires, mais par son silence et son impuissance, il se fait le complice des criminels qui sont ses propres agents. Ce sujet est fondamental pour notre étude car sans l'impunité qui favorise la délinquance et les atteintes portées à la loi et qui encourage la justice privée et assure la tranquillité aux violeurs de ladite loi, le « nettoyage social » n'existerait pas, ou, tout du moins, pas à cette échelle.

4-2-3 L'impunité dans les faits

Nous en venons à présent à l'exposé de quelques cas concrets d'impunité. Il s'agit d'affaires de violations des Droits de l'homme commises par des paramilitaires liés aux Forces armées, de dossiers concernant des militaires qui illustrent bien cette pratique, quelques cas impliquant des membres de la Police nationale et, cela va de soi, des affaires relatives au « nettoyage social ».

Nous allons d'abord rappeler des affaires où se trouvaient mêlés des militaires et des paramilitaires sans que la justice n'ait été rendue. Ces cas sont extrêmement nombreux ; les cinq que nous avons sélectionnés l'ont été pour leur correspondance avec la période du « nettoyage social » et pour le retentissement qu'ils eurent en Colombie. Il s'agissait d'homicides collectifs.

Mais malgré la gravité des faits et l'abondance des preuves recueillies, ils n'ont néanmoins pas donné lieu à de véritables jugements et sanctions.

La première affaire date de 1988 et nous avons déjà eu l'occasion d'y faire allusion. Il s'agit du massacre des domaines de La Honduras et de La Negra situés dans l'Uraba (Antioquia). Le 4 mars 1988, un groupe composé d'une quinzaine d'hommes pénétra dans la *finca* La Honduras où il rechercha et assassina dix-sept travailleurs. Il se rendit ensuite à la *finca* voisine de La Negra où il fit trois autres victimes. Toutes les personnes ainsi exécutées étaient membres du S.I.N.T.A.G.R.O., un syndicat agraire local accusé par l'Armée et les grands propriétaires de la région d'être lié à l'E.P.L. Selon l'enquête menée par un juge civil, ce massacre avait été planifié et réalisé par des membres de l'A.C.D.E.G.A.M. ⁽¹¹⁶⁴⁾, des membres de la X^e brigade de l'Armée dont certains issus de son unité de renseignements dirigée par le major Luis Felipe Becerra Bohorquez, des militaires de la V^e, XI^e et XIV^e brigade et le lieutenant Pedro Vicente Bermudez Lozano du bataillon « Voltigeros ». Des preuves furent rapidement accumulées contre toutes ces personnes. Il fut ainsi prouvé que le major Becerra avait payé avec sa propre carte de crédit la note de l'hôtel de Medellin qu'avaient occupé des tueurs originaires de Puerto Boyaca ayant participé au massacre ⁽¹¹⁶⁵⁾. De plus, un témoin reconnut le Capitaine de la X^e brigade, Gustavo Parada Parra, et affirma que celui-ci avait été par deux fois présent sur la scène du crime : une première fois en tant que participant aux exécutions et une seconde, en tant que premier officier envoyé sur les lieux une fois le massacre officiellement connu des autorités. En septembre 1988, la juge civile Martha Lucia Gonzalez demanda l'arrestation du major Becerra, du lieutenant Bermudez, du chef paramilitaire Fidel Castaño et d'autres suspects. La juge ne parvint à interroger que des officiers d'un grade inférieur. Mais face

¹¹⁶⁴. Il s'agit de l'« Association paysanne des agriculteurs et des éleveurs de bétail du Magdalena medio » dont nous avons parlé dans la partie consacrée aux responsables du « nettoyage social », plus précisément dans celle concernant les groupes paramilitaires.

¹¹⁶⁵. HUMAN RIGHTS WATCH, *Las redes de asesinos de Colombia*, p.38.

aux menaces dont elle était l'objet, Martha Lucia Gonzalez dut abandonner ce dossier et quitter le pays. Cela n'empêcha pas ses ennemis d'assassiner l'année suivante, par vengeance, son père. La personne qui la remplaça fut la juge civile Maria Elena Diaz, assassinée à son tour le 26 juillet 1989 en compagnie de ses deux gardes du corps (¹¹⁶⁶).

Aucun des participants du massacre de La Honduras et de La Negra ne fut réellement puni pour le meurtre des vingt travailleurs. Malgré les nombreuses preuves contre le major Becerra, le procureur général finit par refermer le dossier et Becerra poursuivit sa carrière, comme si de rien n'était, et fut promu à diverses occasions par ses supérieurs. Quelques années plus tard, il participa de nouveau à un massacre, celui de Riofrio, et fut alors mis à la retraite, sans avoir été jugé et puni pour ses crimes. Le général Raul Rojas Cubillos, responsable de la XIV^e brigade au moment des faits, était à la fin des années 1990 Inspecteur général de l'Armée chargé d'enquêter sur les dénonciations relatives aux abus commis par des militaires (¹¹⁶⁷). Comme souvent, le seul à être poursuivi avec un peu plus de constance fut Fidel Castaño, condamné le 19 juin 1991, par contumace, à 20 ans de prison pour son implication dans l'affaire de La Honduras et de La Negra, peine qu'il n'a jamais purgée.

L'affaire suivante remonte également à 1988 et est connue sous le nom de « massacre de Segovia ». Le 11 novembre de cette année-là, une douzaine d'hommes armés firent irruption à Segovia, au nord-est de l'Antioquia, et capturèrent plusieurs personnes dont ils connaissaient apparemment les noms. Ils attaquèrent également un autocar public et exécutèrent leurs prisonniers. En une heure, ils firent 43 morts et 56 blessés parmi la population locale. Bien qu'ils fussent lourdement armés et qu'ils aient dû, par deux fois, passer devant le bataillon « Bomboná », ils ne furent

¹¹⁶⁶- COMISIÓN INTERAMERICANA DE DERECHOS HUMANOS, *Informe sobre la situación de los Derechos humanos en Colombia*, pp.93 à 96.

¹¹⁶⁷- HUMAN RIGHTS WATCH, *Las redes de asesinos de Colombia*, p.38.

aucunement interceptés par les Forces de l'ordre. Peu avant cette attaque, des habitants de Segovia et notamment des membres de l'Union patriotique avaient été victimes de menaces et certains avaient même été attaqués par des bombes. Le massacre du 11 novembre 1988 fut revendiqué par un groupe nommé « Muerte a revolucionarios del noroeste antioqueño » ⁽¹¹⁶⁸⁾.

Plusieurs enquêtes furent menées par les services du procureur général de la Nation et par des tribunaux civils. Elles permirent de mettre en cause trois officiers de l'Armée, deux officiers de Police et quatre civils considérés comme membres de groupes paramilitaires. Finalement, le 29 décembre 1994, une cour régionale de Bogota accusa le lieutenant-colonel Alejandro Londoño Tamayo, le lieutenant Edgardo Hernandez Navarro, le major Marco Baez Garzon et sept autres personnes de conspiration visant à commettre des actes terroristes, d'assassinat et d'attaque. Pourtant, deux ans après cette déclaration, la situation judiciaire des accusés était loin d'être claire. Selon le gouvernement colombien, ces individus étaient détenus dans une prison militaire, tandis que d'autres sources démentaient ces informations. L'organisation Human Rights Watch a interpellé à plusieurs reprises le gouvernement sur ce sujet mais aucune réponse ne lui a été faite ⁽¹¹⁶⁹⁾. Tout porte à croire que justice n'a pas été rendue aux victimes de Segovia et que les responsables de ce massacre n'ont pas été punis à la mesure de leurs fautes.

Le troisième cas que nous avons retenu est différent car il s'agit de violations des Droits de l'homme dont furent responsables des militaires associés à des paramilitaires mais ici sur une période assez longue. À l'intérieur et aux alentours de Trujillo (Valle), différentes attaques commises entre 1989 et 1991 contre la population firent officiellement 107 victimes. Les groupes ayant participé à ces exactions étaient apparemment composés de militaires réguliers appartenant notamment au bataillon d'artillerie n°3 « Palacé » dirigé par le

¹¹⁶⁸. Ibid., p.36.

¹¹⁶⁹. Ibid.

major Alirio Antonio Urueña Jaramillo, et de civils faisant partie d'organisations paramilitaires, comme par exemple Henry Loaiza, alias « El Alacrán », membre du cartel de Cali ⁽¹¹⁷⁰⁾. Les nombreux témoins de ces affaires furent victimes de pressions et de menaces afin qu'ils retirent leur déposition et refusent de collaborer avec la justice. Les responsables ne lésinèrent pas sur les moyens pouvant leur assurer une impunité totale et l'un des témoins-clé fut ainsi victime d'une disparition forcée. En 1994, une commission mixte, O.N.G. et gouvernement, fut convoquée afin de faire la lumière sur les événements survenus à Trujillo. Les résultats mirent en évidence la responsabilité des paramilitaires mais aussi des Forces armées régulières et insistèrent sur les carences des justices militaire et civile qui n'avaient pas su juger et punir les responsables. Le gouvernement colombien fut déclaré coupable de ces actes en raison de l'implication du major Urueña et de ses hommes. Le président Samper accepta les conclusions de la commission, promit d'agir immédiatement et ordonna la suspension d'Urueña, qui entre temps avait été promu colonel. Mais en 1996, le père Javier Giraldo, éminent défenseur des Droits de l'homme et représentant des victimes de Trujillo lors des négociations avec le gouvernement, dénonça le fait que deux ans après que Samper eut déclaré que tout serait fait afin d'honorer les recommandations contenues dans le rapport Trujillo, aucun agent de l'État n'avait été condamné pour sa participation à ces crimes. Au contraire, le père Giraldo affirmait : « l'impunité paraît s'être consolidée de plus en plus au fil des mois » ⁽¹¹⁷¹⁾. Une fois encore, malgré la gravité de cette affaire, malgré les preuves et les déclarations officielles, les assassins des habitants de Trujillo n'ont pas été punis.

Le quatrième exemple est celui du général Fernando Millan. Nous avons eu l'occasion de parler de ce personnage en raison des liens qui

¹¹⁷⁰- Ibid., p.39.

¹¹⁷¹- Ibid., p.40.

l'unissaient à des associations CONVIVIR responsables de meurtres dans le cadre du « nettoyage social ». En 1998, une enquête fut menée contre lui par l'avocat général de la Nation, alors que le général était commandant de la V^e brigade. Il fut prouvé que le général Millan s'était associé à des paramilitaires afin de créer (sans les autorisations nécessaires) à Lebrija (Santander) une association civile de surveillance nommée Colonies CONVIVIR et que cette dernière avait été l'auteur en 1996 de plusieurs assassinats ⁽¹¹⁷²⁾. Human Rights Watch affirma à ce propos que durant l'année suivante, en 1997, cette organisation avait été responsable d'une quinzaine d'assassinats supplémentaires visant soit des personnes jugées « subversives », soit des délinquants. Par la suite, le commandant de l'association CONVIVIR créée par le général Millan, un militaire à la retraite, fut arrêté en compagnie de ses hommes et jugé pour formation illégale de groupes paramilitaires ⁽¹¹⁷³⁾. Mais lorsque l'avocat général en charge du dossier demanda à interroger le général Millan, les autorités militaires s'y opposèrent et finirent par affirmer, comme elles le font toujours, que cette affaire était du ressort de la justice militaire puisque le général était en service actif et ne faisait que remplir ses obligations officielles. Le Conseil supérieur de la Magistrature trancha l'affaire et exigea que l'avocat général remette le dossier Millan à la justice militaire et cela, en dépit du fait que, depuis 1997, les graves violations des Droits de l'homme ne soient plus officiellement du ressort de la justice militaire. Le dossier fut néanmoins transmis en octobre 1998. Peu après, le général Millan bénéficia d'une promotion et accéda au poste de chef des services de renseignement de l'Armée ⁽¹¹⁷⁴⁾ avant qu'il ne prenne sa retraite. À l'heure actuelle, aucune sanction ne semble avoir été prise à son encontre et il jouit, en toute impunité, de sa retraite ⁽¹¹⁷⁵⁾.

¹¹⁷²- AMNESTY INTERNATIONAL, *Annual report 1998*, p.151.

¹¹⁷³- HUMAN RIGHTS WATCH, *Segunda certificación de Derechos humanos*, p.7.

¹¹⁷⁴- AMNESTY INTERNATIONAL, *Annual report 1998*, p.151.

¹¹⁷⁵- HUMAN RIGHTS WATCH, *Segunda certificación de Derechos humanos*, p.3.

La cinquième affaire que nous avons sélectionnée illustre encore une fois l'impunité dans les exactions commises par les associations militaires-paramilitaires. Le 15 juillet 1997, la ville de Mapiripan (Meta) fut littéralement prise d'assaut par environ 200 paramilitaires des A.C.C.U. ⁽¹¹⁷⁶⁾. Du 15 au 20 juillet, en toute tranquillité, les *paras* sélectionnèrent, torturèrent puis exécutèrent leurs victimes accusées d'être liées, d'une manière ou d'une autre, à la guérilla (le Meta est une base traditionnelle des F.A.R.C.). Certaines victimes furent décapitées vivantes, d'autres furent démembrées avant d'être jetées dans la rivière. Quelques jours après les faits, on estima que 12 personnes avaient été assassinées, toutes dans des conditions effroyables, et que deux habitants étaient également portés disparus ⁽¹¹⁷⁷⁾. Mais depuis, le bilan s'est alourdi et on dénombre actuellement une trentaine de victimes.

Les enquêtes civiles qui eurent lieu permirent de découvrir que des troupes aux ordres du général Jaime Uscategui avaient reçu les paramilitaires à leur arrivée à l'aéroport de San José del Guaviare, qu'ils les avaient aidés à charger leur matériel dans des camions et s'étaient assurés qu'aucune troupe locale ne viendrait gêner leur « nettoyage » de la zone ⁽¹¹⁷⁸⁾. Le général Uscategui avait ensuite ignoré les informations reçues entre le 15 et le 20 juillet 1997 sur le massacre et un subordonné affirma également que le général lui avait donné l'ordre de falsifier des documents afin d'occulter sa complicité.

Le 12 février 2001, un tribunal militaire condamna le général Uscategui à 40 mois de prison pour ses liens avec cette affaire mais en rejetant formellement les charges graves qui pesaient contre lui et en ne retenant que la « forfaiture par omission ». Quand on connaît le nombre des victimes et que l'on sait les traitements qu'elles ont subis avant d'être exécutées, on ne peut voir

¹¹⁷⁶- Les A.C.C.U. sont les « Autodefensas de Córdoba y Urabá » qui font maintenant partie des A.U.C.

¹¹⁷⁷- C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*, numéro 5, pp. 24 et 25.

¹¹⁷⁸- HUMAN RIGHTS WATCH, « Tribunal militar continua encubrimiento de atrocidad por parte del Ejército ».

dans ce jugement qu'une confirmation de l'impunité. Certes, le général Uscategui a été jugé et sanctionné, ce qui en soi est déjà rare, mais la gravité des faits survenus à Mapiripan exige davantage de la justice colombienne. Ce cas montre également que les tribunaux militaires, même lorsqu'ils sont dans l'obligation de juger leurs pairs, couvrent presque toujours les accusés, surtout si ceux-ci sont de hauts officiers. Malgré les promesses du président Pastrana, qui s'était engagé à lutter contre l'impunité dont est responsable le système judiciaire militaire, la situation reste, ces dernières années, inchangée. Fort heureusement, en novembre 2001, la Cour constitutionnelle statua sur le cas du général Uscategui et affirma qu'il relevait de la justice ordinaire et non pas militaire car « lorsque quelqu'un détient le commandement de la force publique et qu'il permet, facilite ou occasionne la violation des Droits de l'homme ou du Droit international humanitaire, on ne peut qualifier ses actes comme relevant du service ou en relation avec ce service » ⁽¹¹⁷⁹⁾. Cependant, la sentence de la Cour constitutionnelle ne signifiait pas la nullité du premier procès. Elle entamait un processus qui devrait, normalement, déboucher sur un nouveau jugement. La justice est lente en Colombie, elle est même parfois absente, mais certains dossiers donnent néanmoins l'espoir qu'elle ne le sera pas toujours.

Nous venons d'évoquer quelques cas qui montrent les différents mécanismes de l'impunité dans les affaires qui lient l'Armée colombienne et les groupes paramilitaires. Mais il existe également de nombreux cas où les militaires n'ont nullement eu besoin d'auxiliaires civils ou d'identités secrètes pour violer les Droits des citoyens de leur pays. Là encore, la liste est longue et il serait tout à fait hors de propos pour nous de présenter toutes les affaires de ce type. Mais comme les militaires sont impliqués dans la majeure partie des violences commises en Colombie et en particulier dans des affaires de « nettoyage social », nous ne pouvons omettre de mentionner quelques dossiers

¹¹⁷⁹- *El Tiempo*, « Se reinicia caso del General Uscátegui por masacre de Mapiripán ».

concernant l'impunité dont ils bénéficient. Afin d'illustrer ce point de manière brève mais éloquente, nous n'avons retenu ici qu'une affaire (tout au long de notre travail nous en avons présenté de nombreuses autres). C'est peut-être l'une des plus célèbres affaires de violations des Droits de l'homme directement commises ces dernières années par les Forces armées colombiennes et elle n'a pourtant abouti qu'à des sanctions légères des responsables : il s'agit de l'affaire du Palais de Justice de Bogota en 1985.

Nous avons déjà présenté les événements survenus à Bogota le 6 novembre 1985 lorsqu'un commando du M-19 prit d'assaut le Palais de Justice de Bogota. La réponse de l'Armée fut violente et sans égards pour les otages. Plusieurs personnes furent également portées « disparues » suite à l'attaque des guérilleros mais surtout à la contre-attaque de l'Armée. La Commission interaméricaine des Droits de l'homme de l'O.E.A a eu l'occasion d'enquêter sur cette affaire et sur le fait que, selon certains, les Forces armées avaient le lendemain de l'attaque arrêté puis fait disparaître huit membres du personnel de la cafétéria du Palais de Justice et trois autres personnes présentes à ce moment-là dans la cafétéria ⁽¹¹⁸⁰⁾. Les familles des disparus ont affirmé à plusieurs reprises, à la justice colombienne et à la Commission interaméricaine des Droits de l'homme, que leurs proches étaient sortis vivants des décombres du Palais de Justice, comme l'attestait un film vidéo montré à la télévision. Malgré les demandes effectuées par la Commission interaméricaine des Droits de l'homme, la Colombie a refusé de répondre aux questions concernant cette affaire et a rejeté en bloc toutes les accusations. Le procureur général de l'époque avait pourtant affirmé dans un rapport que la responsabilité des faits retombait sur les membres du M-19 mais aussi sur les agents de l'État intervenus ce jour-là ⁽¹¹⁸¹⁾. Le 2 novembre 2001, la justice remit à sa famille les restes de Ana Rosa Castiblanco, employée de la cafétéria du Palais de Justice,

¹¹⁸⁰- COMISIÓN INTERAMERICANA DE DERECHOS HUMANOS, *Informe sobre la situación de los Derechos humanos en Colombia*, p.97.

¹¹⁸¹- Ibid., p.99.

disparue le 7 novembre 1985 après l'intervention de l'Armée. Ses restes, découverts par le Bureau de l'avocat général, reposaient apparemment dans une fosse commune d'un cimetière du sud de Bogota ⁽¹¹⁸²⁾. Quant aux autres « disparus », leurs familles attendent depuis seize ans la fin de l'impunité, tout comme les proches des personnes décédées ces 6 et 7 novembre 1985. Selon des défenseurs des Droits de l'homme chargés de ce dossier, les « disparus » auraient été soupçonnés par l'Armée d'avoir des liens avec les guérilleros. D'autres affirment que le personnel de la cafétéria aurait été témoin de choses gênantes lors de la contre-attaque, ce qui aurait justifié aux yeux de l'Armée leur disparition. Quoi qu'il en soit, il semble bien qu'ils aient été arrêtés et aient ensuite « disparu » (c'est-à-dire qu'ils aient été assassinés) alors qu'ils étaient aux mains des Forces publiques.

La responsabilité des guérilleros mais également de l'Armée n'a jamais été mise en doute par les observateurs impartiaux et parmi eux le procureur général de l'époque, qui avait notamment demandé que des sanctions soient prises contre le président Belisario Betancur et contre le ministre de la Défense ⁽¹¹⁸³⁾. En 1990, le général Jesus Armando Arias Cabrales, qui en 1985 était commandant de la XIII^e brigade, unité chargée de reprendre le Palais de Justice aux guérilleros, fut ainsi destitué de son poste, ⁽¹¹⁸⁴⁾. Quelque temps après, tous les faits relatifs à l'affaire du Palais de Justice, sans exception, furent amnistiés. Par la suite, le Tribunal administratif du Cundinamarca dut annuler la destitution du général Arias Cabrales en raison d'un problème purement juridique et on ne sait pas, pour le moment, si une nouvelle procédure sera entreprise contre ce général ⁽¹¹⁸⁵⁾. Quant aux « disparus », leurs familles attendent depuis seize ans maintenant de connaître leur sort et que

1182- *El Colombiano*, « Familiares de desaparecidos del holocausto del Palacio de Justicia reclaman por 16 años de impunidad », 2-11-2001.

1183- COMISIÓN INTERAMERICANA DE DERECHOS HUMANOS, *Informe sobre la situación de los Derechos humanos en Colombia*, p.99.

1184- *El Tiempo*, « Anulan sanción a Arias Cabrales en caso del Palacio de Justicia », 15-09-2001.

1185- Ibid.

justice leur soit rendue. À l'heure actuelle, seuls les restes (supposés) de Ana Rosa Castiblanco ont été rendus à ses proches. Ainsi, une fois encore, malgré la gravité des faits et les preuves existant dans cette affaire, les personnes décédées suite à l'intervention brutale et inconsidérée de l'Armée et celles qui « furent disparues », comme on dit en espagnol, par ces mêmes militaires appartiennent à la longue liste des victimes colombiennes de la violence mais aussi de l'impunité. Le commandant de la brigade chargée de reprendre le Palais a été puni pour la façon dont lui et ses hommes ont agi mais un vice de forme a fait annuler cette condamnation et on ne sait pas s'il y en aura une autre. De plus, comme cela est souvent le cas, sa condamnation se réduisait à une simple destitution. C'est une sanction, il est vrai, mais elle est sans commune mesure avec les faits reprochés. Quant aux agents de l'État qui ont arrêté les personnes présentes dans la cafétéria du Palais de Justice puis qui les ont fait arbitrairement et en totale illégalité disparaître, ils n'ont pas été identifiés, jugés et condamnés, bien qu'il soit évident maintenant que les « disparus » ont été assassinés par des représentants de l'État en toute impunité. L'affaire du Palais de Justice de Bogota est un cas un peu à part, principalement parce qu'il a eu lieu au coeur de la capitale colombienne et à la vue de tous. C'est un parfait exemple des violations dont sont capables les Forces armées de ce pays. Il est choquant de voir que dans un pays qui se présente comme étant moderne et démocratique, ce genre de faits échappe à la justice et tombe dans les oubliettes de la mémoire.

Parmi les agents de l'État, les membres de l'Armée ne sont pas les seuls concernés par ce genre de pratiques. Des membres de la Police nationale sont souvent impliqués dans des affaires d'abus de pouvoir et de violations des Droits de l'homme sans que pour autant ils soient forcément sanctionnés pour ces actes. Les mauvais traitements des personnes arrêtées et détenues par la Police sont monnaie courante et peu de victimes rapportent aux autorités ces

faits. Il est fréquent qu'elles perçoivent cela comme étant naturel, surtout si elles sont responsables de délits, et, de plus, elles ne peuvent dénoncer ces actes pour la bonne raison qu'elles sont censées le faire auprès des policiers responsables de leurs mauvais traitements. Les membres de la Police nationale, en raison de leur implantation géographique et des tâches qui leur sont assignées, sont moins concernés que certains autres agents de l'État par les violences politiques. En revanche, et pour les mêmes motifs, ils sont plus impliqués dans les abus et les violences qui touchent les délinquants et les marginaux et représentent une part importante des responsables du « nettoyage social » (environ un tiers), surtout en milieu urbain. Il est donc fréquent que les dossiers d'impunité visant des policiers soient des affaires en relation avec le « nettoyage social ».

Les juridictions créées au début des années 1990, comme le poste de défenseur du peuple, ont permis davantage de dénonciations à l'encontre de la Police. Cependant, la force de l'habitude freine cette évolution. À propos du « nettoyage social », on sait par exemple qu'en 1994 de nombreux crimes de ce type eurent lieu dans la capitale colombienne. Pour le seul premier trimestre de cette année-là, le C.I.N.E.P. dénombra ainsi une dizaine d'assassinats. Pourtant, lors de sa visite en juin 1994 dans les Bureaux du Médiateur municipal de Bogota, Human Rights Watch ne put recenser aucune dénonciation récente en rapport avec le « nettoyage social » ⁽¹¹⁸⁶⁾. Lorsqu'un cas parvient à sortir de l'anonymat, ce sont généralement les O.N.G. qui le recensent et non les autorités colombiennes.

Quand un marginal est tué, il est rare que quelqu'un vienne réclamer son corps et porter plainte pour ce crime. Mais cela ne concerne pas uniquement les marginaux. Les proches de personnes maltraitées ou assassinées par des agents de l'État préfèrent garder le silence, pour des raisons évidentes de sécurité. Sans dépôt de plainte, il y a très peu de chances pour

¹¹⁸⁶. HUMAN RIGHTS WATCH, *Generation under fire : children and violence in Colombia*, p.23.

qu'une enquête soit ouverte, surtout si l'identité sociale de la victime la classe dans les catégories défavorisées. D'autre part, il est aussi très rare que l'enquête aboutisse, notamment si des policiers sont suspectés. Ainsi, même si une plainte est déposée et qu'une enquête est ouverte, la justice a peu de chance d'être réellement rendue. Ceci est surtout vrai dans le cas des « habitants de la rue ». Selon un communiqué officiel, aucun des 81 assassinats d'« habitants de la rue » à Bogota en 1993 n'a fait l'objet d'un procès et cela ne constitue pas une exception ⁽¹¹⁸⁷⁾. Dans les villes colombiennes, et notamment dans les mégalo- poles, l'impunité demeure la règle pour la plupart des infractions et des crimes commis par des policiers, qu'il s'agisse de vol, d'extorsion, ou même d'actes violents tels que les mauvais traitements, les agressions et bien sûr les homicides. Nous avons déjà eu l'occasion lors de ce travail d'évoquer des cas de policiers appartenant à des bandes de malfaiteurs ou rançonnant des commerçants ou des prostituées. Dans les cas les plus graves, cette impunité se vérifie encore.

Au début des années 1990, un journaliste d'*El Espectador* révéla d'importants éléments dans l'affaire des cinq officiers de Police et des onze policiers impliqués dans l'« escadron » nommé « Muerte a gamines » qui fit de nombreuses victimes à la fin des années 1980. Il découvrit que ces hommes n'avaient pas été suspendus mais simplement transférés, malgré la gravité des délits et la brutalité avec laquelle ils avaient été commis (un des *gamines* avait eu, avant d'être exécuté, les mains complètement détruites). Lorsque le procureur délégué pour les Forces de Police tenta d'enquêter sur ces faits, il apprit que les hommes soupçonnés avaient été transférés à des centaines de kilomètres de Bogota. Par la suite, la Direction du personnel de la Police nationale annonça que certains d'entre eux avaient été transférés de nouveau, ce qui retarda de plusieurs mois les investigations ⁽¹¹⁸⁸⁾. À plusieurs reprises la

¹¹⁸⁷- Ibid., p.24.

¹¹⁸⁸- Ibid., p.25.

Police donna de fausses informations au procureur, empêchant la localisation du policier accusé d'avoir mis sur pied l'« escadron de la mort ». Un des hommes soupçonnés, le lieutenant Cristian Kreklow Rojas, fut officiellement accusé par le Bureau du procureur mais l'affaire semble avoir été classée. La mort brutale des enfants assassinés par ces policiers resta impunie.

Selon Carlos Eduardo Rojas, entre l'apparition du « nettoyage social » et 1994, soit environ en quinze ans, il n'y a eu qu'un seul « escadron » démantelé par les autorités, celui appelé « Les Cobras », basé dans la ville de Cali. Ce démantèlement fut rendu possible grâce à la détermination, assez inhabituelle, d'une unité du F-2 et du témoignage d'une personne ayant survécu à une des exécutions des « Cobras » ⁽¹¹⁸⁹⁾. À plusieurs reprises la justice civile révéla le nom d'agents de Police soupçonnés d'avoir participé à des « escadrons » policiers de « nettoyage social ». Ainsi, en 1986, le procureur général de la Nation accusa expressément des policiers d'être responsables d'opérations de « nettoyage social » et il dénonça à cette occasion quatre agents en poste à Cali, Faustino Banguera, Jorge Olmedo Lopez Giraldo (alias « Maji »), José Albert Guzman et Alfredo Sanchez (alias « Kankil ») ⁽¹¹⁹⁰⁾. Faute de preuves irréfutables, leur institution démentit ces accusations. Une fois encore, la règle de l'impunité fut respectée.

Un autre exemple montrera à quel point les sanctions encourues sont surtout sans rapport avec la gravité des faits. Une des affaires qui bouleversèrent le plus le pays fut celle qui survint en 1991 à Pereira. Nous avons déjà brièvement présenté ce cas et nous contenterons donc d'un rapide rappel des faits. Dans cette ville, durant le mois de juillet 1991, plusieurs dizaines d'« habitants de la rue » furent éliminés par un mystérieux « escadron de la mort » ⁽¹¹⁹¹⁾. Devant la gravité des faits et grâce à l'intervention

¹¹⁸⁹- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, p.74.

¹¹⁹⁰- *El Tiempo*, « FF.AA. habrían dado de baja a sindicato por Procuraduría ».

¹¹⁹¹- *El Tiempo*, « Crimen de indigentes : destitución de 15 policías ».

d'éminents défenseurs des Droits de l'homme, une enquête fut rapidement ouverte. Elle permit de déterminer que des policiers étaient les auteurs de ces crimes et quinze policiers furent destitués pour avoir participé à cette campagne de « nettoyage social ». L'évêque de Pereira, Dario Castrillon Hoyos, intervint dans cette affaire, suscitant ainsi l'intérêt des médias, et un vaste mouvement de protestations vit le jour. Peu après, quatre autres policiers furent mis aux arrêts pendant huit jours pour avoir eux aussi été complices de ces crimes. Le 23 novembre 1991, les autorités annoncèrent que ce dossier allait être transféré à la justice civile (il relevait jusqu'alors de la justice militaire) puisque ces actes avaient été exécutés en dehors de leur service ⁽¹¹⁹²⁾. Néanmoins, les policiers incriminés ont échappé, comme c'est souvent le cas, à un procès.

Nous avons également mentionné des cas où la justice civile condamne des agents de l'État, ou plus exactement leur institution, à verser aux proches des victimes une indemnisation. En 1986, à Liborina (Antioquia), deux policiers assassinèrent Javier de Jesus Londoño Arango, un ancien repris de justice. Six ans plus tard, le Conseil d'État estima que les policiers avaient tué cette personne uniquement « parce qu'il s'agissait d'un individu notoirement indésirable et antisocial avec un casier judiciaire » ⁽¹¹⁹³⁾. Il exigea donc du ministère de la Défense qu'il verse à chacun des parents de Javier de Jesus Londoño Arango l'équivalent de 500 grammes d'or. Mais le ministère dénonça cette sentence et alla jusqu'à justifier implicitement le « nettoyage social » en affirmant que la victime était « un individu qui, loin d'être productif ou utile à la société ou à sa famille, était un vagabond dont personne [...] ne voulait » ⁽¹¹⁹⁴⁾.

¹¹⁹²- *El Tiempo*, « Termina "purga" en la policía de Risaralda ».

¹¹⁹³- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.33.

¹¹⁹⁴- Ibid., pp.33 et 34

Dans quelques rares cas, le paiement d'indemnisations fut accepté mais il est difficile de savoir si ces sommes ont été réellement versées aux proches des victimes. En 1992, cinq personnes qui « n'avaient pas d'occupation connue » disparurent de la localité de Fusagasuga (Cundinamarca) et leurs corps furent retrouvés dans différents endroits de la ville. Quatre ans plus tard, le journal *El Espectador* publia un article dans lequel il était dit que les auteurs de ces crimes étaient des « unités de la Police nationale » et que la « Nation devrait payer [...] une première indemnisation de 200 millions de pesos ». Il était également question d'une seconde demande d'un milliard de pesos, qui n'avait pas encore été examinée ⁽¹¹⁹⁵⁾. Mais une fois encore, nous n'avons pu savoir si ce montant avait bien été versé ou si ce dossier avait, lui aussi, disparu dans les oubliettes de l'impunité.

L'étude à laquelle nous nous sommes livrée durant plusieurs années nous incite à penser que les crimes relevant du « nettoyage social » donnent lieu au maximum d'impunité. Cela tient principalement à l'identité sociale des victimes. Si en Colombie le meurtre d'un ministre peut rester impuni, alors il y a peu de chances que celui d'un mendiant ou d'un petit délinquant connaisse un autre sort. En février 1983, par exemple, le procureur général dénonça la participation de 59 officiers des Forces armées, en service actif, au groupe paramilitaire « Muerte a los secuestradores », c'est-à-dire au M.A.S. créé par les narcotrafiquants. Ce groupe, avant d'élargir son champ d'action, était l'auteur de nombreux homicides liés au « nettoyage social » dont ceux de petits délinquants. La réponse du ministre de la Défense, qui était alors le général Landazabal, fut simple : il rejeta en bloc l'accusation. L'affaire, qui dépendait évidemment de la justice militaire, fut donc enterrée et aucune suite ne fut jamais donnée à ce dossier ⁽¹¹⁹⁶⁾.

¹¹⁹⁵- *El Espectador*, « Costosa "limpieza" ».

¹¹⁹⁶- COMISIÓN INTERNACIONAL DE JURISTAS/COMISIÓN ANDINA DE JURISTAS, *Violencia en Colombia*, p.99.

Même les cas de « nettoyage social » qui ont fait le plus de bruit ne débouchèrent pas sur un jugement et sur des sanctions pénales. Nous avons précédemment rapporté comment en novembre 1992, quelques heures après l'assassinat à Medellin de deux policiers, des hommes armés firent irruption à Villatina, un quartier défavorisé de la ville. Ils exécutèrent froidement neuf jeunes qui n'avaient pourtant rien à voir avec des délinquants (¹¹⁹⁷). Ce massacre fut dénoncé par la presse nationale et les O.N.G. firent tout leur possible pour qu'il ne tombe pas dans l'impunité totale. Avant de mourir, une des victimes avait eu le temps de dire à sa mère qu'elle avait reconnu un des agresseurs comme étant un membre du F-2, le service de renseignement de la Police. Le procureur général de la Nation accusa des membres du F-2 et du S.I.J.I.N. (la Police judiciaire) d'avoir commis ce massacre. Les hommes impliqués furent alors mutés par leur hiérarchie afin de retarder les poursuites. L'enquête détermina que l'officier qui avait donné l'ordre de ce massacre était le colonel Hernandez, responsable du F-2 de Medellin (¹¹⁹⁸). Malgré les nombreuses éléments prouvant que la Police avait pris l'initiative de ce massacre, aucune sanction pénale ne fut prise contre les assassins. Les familles des victimes ont déposé une plainte devant la Commission des Droits de l'homme de l'O.E.A. afin que celle-ci empêche la Colombie de refermer définitivement ce dossier.

La liste des affaires de ce type est interminable. Les instances internationales tentent de lutter contre l'impunité mais l'État colombien reste sourd à leurs appels. L'O.E.A a eu l'occasion à maintes reprises d'être saisie par des citoyens colombiens demandant que la justice soit rendue dans leur pays. C'est le cas notamment de l'affaire du Palais de Justice de Bogota ou de celle du massacre de Villatina. De puissantes O.N.G. sont également intervenues, telles

¹¹⁹⁷- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : la violence politique frappe aussi les enfants et les adolescents*, op.cit., p.8.

¹¹⁹⁸- HUMAN RIGHTS WATCH, *Generation under fire : children and violence in Colombia*, pp. 44 et 45.

que Human Rights Watch ou Amnesty international. Cette dernière a, par exemple, lancé une grande campagne au milieu des années 1990 afin que le meurtre d'un « habitant de la rue » de Bogota, Miguel Angel Martinez, assassiné par deux agents de Police, ne tombe pas dans l'oubli. Ses compagnons avaient défilé dans la ville lors de son enterrement en demandant la justice pour Miguel Angel mais aussi pour les autres victimes. La justice civile s'était emparée du dossier et avait promis des résultats. Cela se passait il y a plus de sept ans mais aucune suite n'a été donnée à ce dossier. Nous avons contacté Amnesty international afin de savoir si, comme il l'avait promis, le gouvernement colombien l'avait tenu au courant des suites données. Mais il nous fut répondu que la Colombie n'avait plus jamais fait état de cette affaire et que, malgré les demandes répétées de cette O.N.G., aucune information ne leur était parvenue depuis. L'affaire a donc été étouffée.

Nous avons insisté sur l'impunité qui frappe les affaires de violations des Droits de l'homme car le « nettoyage social » en est une et il est particulièrement choquant de voir l'impunité s'appliquer à des actes aussi graves que l'atteinte à la vie ou à l'intégrité des personnes. Nous avons par ailleurs choisi de mettre l'accent plus spécialement sur la justice militaire car, dans ce pays, elle joue un rôle essentiel dans le phénomène de l'impunité. Si les tribunaux militaires n'existaient pas ou s'ils n'avaient aucune compétence en cas de violations des Droits de l'homme, alors, l'impunité en Colombie serait bien moins importante. Nous avons constaté, en effet, que dans de nombreux dossiers impliquant des agents de l'État, la justice militaire a eu le dernier mot.

En ce qui concerne le « nettoyage social », l'impunité est en quelque sorte structurelle. Elle encourage les « escadrons » à passer à l'acte et à appliquer leur propre justice, surtout chez ceux qui relèvent de la justice militaire, toujours bienveillante à leur égard. D'autre part, elle accroît le nombre des délits commis dans le pays, notamment chez les petits délinquants, premières

victimes du « nettoyage social ». Quant à la responsabilité de l'État, elle est, en matière d'impunité, écrasante. Nous pensons l'avoir démontré. La balle est donc dans le camp de l'État.

5- Autres acteurs

Nous allons bientôt pouvoir conclure cette étude en revenant sur notre problématique initiale. Mais préalablement, dans la perspective qui est la nôtre, deux thèmes exigent d'être abordés : le rôle de la société civile et celui de l'Église catholique colombiennes. Face au « nettoyage social », l'une et l'autre ne jouent pas un rôle déterminant mais elles réagissent pourtant et devraient contribuer à la résolution du problème. Nous allons envisager ce qu'on serait en droit d'attendre d'elles alors que, à ce jour, elles sont peu engagées contre cette forme de violence. Nous nous intéresserons d'abord à la société civile puis à l'Église catholique colombienne et à ses réactions vis-à-vis de la violence.

5-1 La société civile

La société civile exprime un concept appliqué à l'ensemble de l'espace public, non étatique. Cette distinction d'avec l'État justifie l'adjectif « civile » mais ce dernier permet de différencier le concept en question du terme de « société », beaucoup plus vague. Le concept de « société civile » prend en compte une notion d'organisation, qu'elle soit ou non effective. En Colombie, la société civile n'est pas unitaire mais divisée. Le secteur public non étatique repose, en effet, dans ce pays, sur un corps social divisé par de nombreux conflits et luttes d'intérêts ⁽¹¹⁹⁹⁾. Comme nous l'avons déjà observé,

¹¹⁹⁹- GONZALEZ F., ZAMBRANO F., op. cit., p.15.

on ne saurait affirmer qu'un groupe particulier détient le monopole du pouvoir, de même qu'aucune région ni aucune ville ne domine clairement l'ensemble du pays. Il existe, depuis toujours, de nombreuses organisations corporatistes, syndicales, associatives ou encore politiques, mais elles ne fédèrent pas l'ensemble de la société civile ; au contraire, elles se consacrent principalement à la défense de leurs intérêts particuliers. Dans nos sociétés modernes, nombre d'individus sont tentés de se replier sur eux-mêmes et de se réfugier dans des espaces intimes où les dimensions publiques et la vie collective tendent à disparaître ⁽¹²⁰⁰⁾, ce qui ne fait qu'accentuer ce phénomène. Mais la Colombie connaît ce phénomène quasiment depuis sa création.

En effet, la société civile colombienne est confrontée depuis deux siècles à une difficulté majeure qui entrave sa cohésion et donc sa force : la soumission traditionnelle des acteurs sociaux à la tutelle des deux grands partis politiques. Les partis traditionnels ont dès le départ entrepris de former des réseaux puissants et étendus qui ont constitué un formidable rempart contre d'éventuelles formes d'action collective autonome ⁽¹²⁰¹⁾. En Colombie, les expressions collectives sont depuis longtemps interdites, avant tout par la contrainte. Avant que la violence ne se généralise dans le pays, le processus qui prévalait reposait fréquemment sur des traditions d'auto-organisation autour de leaders dits « civiques ». Nous avons précédemment souligné qu'en Colombie, à l'inverse de certains de ses proches voisins, les mouvements fondés sur le rassemblement du corps social ont toujours échoué, qu'il s'agisse de la tentative de Gaitan ou d'autres mouvements populistes. Par ailleurs, l'absence ou l'extrême fragilité des mouvements sociaux collectifs vont de pair avec la faiblesse chronique des acteurs sociaux.

¹²⁰⁰- Ibid.

¹²⁰¹- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.41.

Que ce soit dans les campagnes ou en zone urbaine, les acteurs sociaux ont toujours eu du mal à apparaître et lorsqu'ils y sont parvenus, ils ont vite disparu de la scène. Il faut dire à leur décharge que la tâche est ardue. Depuis des siècles, ils manquent en effet d'un interlocuteur étatique solide et doivent se débattre avec le bipartisme, ce qui rend leurs tentatives avant tout instables. En outre, ces mouvements étant traditionnellement perçus par les élites comme des menaces, cela complique et rend dangereuse l'action collective ⁽¹²⁰²⁾. La violence s'immisce souvent dans les grandes mobilisations sociales. À cause de la fragilité des acteurs sociaux, ces mobilisations peuvent vite dégénérer et, même si elles ne le font pas, les élites y voient un danger, un retour à la barbarie. De plus, le contexte colombien est favorable aux manifestations violentes puisqu'en raison de l'absence de régulation sociale institutionnelle, les acteurs sociaux colombiens doivent affronter directement leurs adversaires sans aucune médiation ni espace de régulation des conflits. Leur faiblesse est aussi due à leur « hyperpolitisation » car en Colombie, ils leur a toujours été difficile de se cantonner aux seules luttes sociales et de ne pas entrer sur le terrain politique, voire sur le terrain de la lutte politique armée. Ainsi, dans les années 1970, les clivages au sein du monde paysan et ouvrier s'établissaient en fonction de l'acceptation ou non de la lutte armée ⁽¹²⁰³⁾.

Quant à l'opinion publique, là aussi la situation est complexe. La vie politique colombienne n'a qu'à de très rares exceptions connu l'expression d'une réelle opinion publique. Celle-ci ne pouvait émerger librement car elle était prise en tenailles entre les partis politiques traditionnels et les médias soumis eux aussi aux pressions de ces derniers ⁽¹²⁰⁴⁾. Il n'empêche qu'il est parfois arrivé qu'une opinion publique discrète se manifeste et cela, avec une particularité. On constate, en effet, que lorsque l'opinion publique s'agite, ce

¹²⁰²- PÉCAUT D., « Réflexions sur la violence en Colombie », p.233.

¹²⁰³- Ibid., p.234.

¹²⁰⁴- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.46.

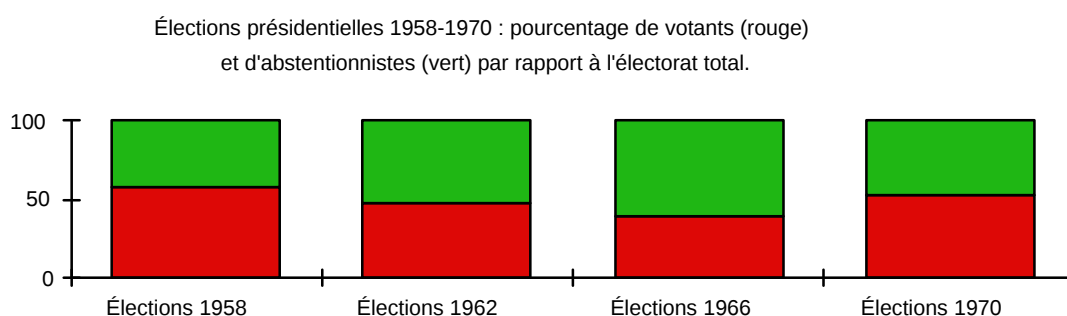
n'est pas pour rejeter en bloc la violence mais plutôt « pour refuser toute mesure qui tendrait à sa polarisation » (¹²⁰⁵). Lorsqu'un gouvernement a déclaré ouvertement la guerre à l'un des acteurs armés, narcotrafiquants ou guérilleros, l'opinion publique a violemment critiqué cette décision. Elle semble donc avant tout avoir peur des tentatives extrêmes et c'est ainsi qu'aucun candidat présidentiel extrémiste, comme le général Bedoya par exemple, n'a réussi à s'imposer dans la vie politique colombienne. Cela s'explique aussi par le fait que les Colombiens ont l'habitude que la gestion politique soit soumise avant tout aux transactions et qu'ils savent, par expérience, que les déclarations de guerre de certains gouvernements ne portent que très rarement leurs fruits. Le goût que semble montrer l'opinion publique colombienne pour la négociation vient également de son désarroi face à une situation de crise et de violences qui dure déjà depuis des décennies et qui la dépasse (¹²⁰⁶).

Mais si cette crise affecte tant l'opinion publique, au point que l'hypothèse de la dislocation de cette dernière soit souvent avancée, c'est aussi en raison de la violence généralisée qui perturbe ce pays. Nous avons constaté que la régularité et l'intensité des violences affectent la perception qu'en ont les Colombiens. Il y a quelques années un homicide pouvait faire la une des médias même s'il ne s'agissait pas d'une personnalité. De nos jours, pour figurer en première page de la presse nationale, par exemple, il doit s'agir soit d'un personnage public de premier plan, soit d'un homicide collectif et nous serions tenté de dire que plus le nombre de victimes est élevé et plus il aura de chances de paraître à la une. La banalisation de la violence est telle que l'opinion publique ne s'émeut plus, ou très peu, et si elle le fait, c'est avant tout au niveau des individus et non pas du groupe tout entier, si l'on excepte les O.N.G.

¹²⁰⁵_ Ibid.

¹²⁰⁶_ Ibid.

Les faiblesses de la société civile colombienne se perçoivent également lors des événements de la vie politique et notamment lors des élections. Depuis la fin officielle de la « Violence », la participation des citoyens aux différents votes, marquée par de graves problèmes tels que les fraudes, le clientélisme et l'hégémonie des deux partis, l'est aussi par une abstention massive ⁽¹²⁰⁷⁾. Le graphique ci-dessous présente, pour les élections présidentielles de 1958 à 1970, en rouge le pourcentage de personnes ayant voté et en vert le pourcentage de ceux qui se sont abstenus, par rapport à l'électorat total ⁽¹²⁰⁸⁾.



Durant les années 1970 et 1980, cette tendance s'est amplifiée au point que les abstentionnistes ont représenté la majorité des Colombiens à quasiment toutes les élections. Ainsi, depuis le début des années 1990, l'abstention est maintenant voisine des 80% ⁽¹²⁰⁹⁾. Cela va de pair avec les problèmes auxquels se heurte la société civile et la mobilisation sociale en général mais aussi avec les difficultés que connaît désormais le monde politique. Les deux grands partis existent toujours mais il s'agit avant tout d'une façade. Derrière celle-ci, on s'aperçoit que les grands leaders ont disparu aussi bien sur le plan national qu'au niveau des patrons des clientèles locales, chargés autrefois de mobiliser les électeurs.

¹²⁰⁷- GIRALDO GARCIA F., op. cit., p.38.

¹²⁰⁸- Ibid., p.39.

¹²⁰⁹- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.53.

Pour en revenir à la violence, elle touche les sentiments et les réactions de l'opinion publique et l'affaiblit, notamment par le biais de la banalisation du mal et des actes violents. De plus, la violence est souvent associée aux grandes mobilisations sociales. Dans ce pays si empreint de violence, il est courant que la contestation sociale, par exemple, soit responsable mais aussi victime de violence. Les membres de la société civile, pris individuellement, représentent la majorité des victimes mais la société civile est également victime à titre collectif. On peut étendre ce propos et dire qu'elle l'est en tant que société touchée dans son ensemble par les nombreuses actions violentes qu'on recense en Colombie.

On ne saurait ignorer aussi que la société civile est la victime collective d'un autre phénomène de grande ampleur : la criminalisation de la contestation sociale. Au cours de ce travail, on a mentionné les mesures exceptionnelles auxquelles ont eu fréquemment recours les gouvernements des dernières décennies. L'état d'urgence, par exemple, a été décrété aussi bien contre des groupes armés que contre la contestation sociale. Par suite des décisions prises au début des années 1990, les mesures d'exception sont censées avoir diminué mais la contestation sociale n'y a pas gagné pour autant. Les réformes économiques entreprises et les politiques libérales mises en place ont exacerbé les tensions et augmenté le mécontentement. Les dirigeants de la fin du XX^e et du début du XXI^e siècles ne disposent plus des mêmes pouvoirs que leurs prédécesseurs car, sur le papier, la Constitution de 1991 a mis fin à des mesures telles que l'état d'urgence. Mais ce texte constitutionnel a également instauré un système graduel de recours aux pouvoirs d'exception et a créé notamment un état de troubles intérieurs. De plus, l'État dispose d'une législation anti-terroriste assez puissante, applicable à l'origine aux narcotrafiquants et aux mouvements de guérilla mais dont l'usage s'est étendu aux simples contrevenants ⁽¹²¹⁰⁾. Certaines de ces mesures, comme la justice

¹²¹⁰. AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, p.20.

régionale dite aussi « sans visage », ont été très récemment modifiées, remplacées ou abolies. Il n'empêche que durant des années elles ont permis la criminalisation de la contestation sociale et sa répression, tandis que d'autres sont encore en vigueur et le permettent encore. Les auteurs de ces actes répressifs sont des agents de l'État, en fonction ou agissant clandestinement, mais également des auxiliaires civils de ceux-ci tels que les paramilitaires. L'un des meilleurs exemples en la matière est le génocide dont sont victimes depuis des années les syndicalistes. De nombreuses grandes figures du syndicalisme colombien ont été assassinées et d'autres vivent et militent dans la terreur. Mais les simples adhérents des syndicats ne sont pas à l'abri de cette forme de violence sociale. Nous avons, par exemple, eu l'occasion d'évoquer le massacre de La Honduras et de La Negra au cours duquel dix-sept membres du S.I.N.T.A.G.R.O., un syndicat agricole, furent assassinés par des paramilitaires en raison de leur appartenance à ce mouvement. Nous avons également rappelé le sort de seize employés de la compagnie nationale des télécommunications, Telecom, inculpés après la grève de 1992 en vertu de la législation anti-terroriste et qui ont passé plusieurs mois en prison avant d'être relâchés.

Ainsi, la contestation sociale en Colombie, malgré les apparences démocratiques de ce pays, ne va pas de soi et n'est pas sans danger, bien au contraire. Depuis longtemps déjà, l'État a criminalisé cette contestation, affaiblissant ainsi la société civile et les différents acteurs sociaux, et, plus grave encore, violant délibérément les Droits fondamentaux de ses citoyens. Mais en criminalisant la contestation sociale, l'État a fait une victime supplémentaire : il s'est lui-même criminalisé.

Dans le tableau extrêmement sombre que nous venons de brosser, il faut cependant noter que sont apparues de nouvelles formes d'actions collectives de la société civile. Lorsque la violence, quel qu'en soit le

responsable, atteint des niveaux particulièrement insupportables, il arrive que la société civile sorte de sa torpeur et réagisse vivement. Nous avons évoqué l'exemple des Communautés de paix qui, contre vents et marées, tentent d'exprimer et de vivre au quotidien leur projet collectif. Il est aussi arrivé que des maires, ceux qu'on a appelés « civiques », se retrouvent au coeur des protestations de la société civile et de ses désirs de paix. Mais les acteurs armés et l'État ne souhaitent pas l'intervention d'un « tiers » et ces personnes ont souvent payé de leur vie leur engagement ⁽¹²¹¹⁾. Les violences que subissent les secteurs sociaux qui tentent de s'organiser ont pour conséquence la poursuite de l'affaiblissement de la société civile. Pourtant depuis la fin du XX^e siècle, les tentatives d'organisation de sa part se sont faites plus nombreuses et plus efficaces. Nous ne pouvons ici citer la totalité de ces mouvements et nous nous limiterons à deux exemples marquants : l'Assemblée permanente de la société civile pour la paix et, d'autre part, les mouvements de résistance civile du tout début du XXI^e siècle.

À la fin des années 1990, une intéressante initiative fut lancée : près de 400 O.N.G. et organismes internationaux comme l'U.N.E.S.C.O. ou l'U.N.I.C.E.F., proposèrent aux Colombiens un bulletin de vote supplémentaire lors des élections départementales et municipales d'octobre 1997 afin de leur permettre d'affirmer leur désir de paix et leur refus de la violence. Cette démarche, issue de la société civile et indépendante face à l'État et aux groupes armés, prit le nom de « Mandat citoyen pour la paix, la vie et la liberté ». Près de 10 millions de Colombiens votèrent pour une résolution pacifique du conflit et une complète observance du Droit international humanitaire. Un nouveau processus de mobilisation de la société civile colombienne était en marche.

Des initiatives locales et isolées se coordonnèrent et donnèrent officiellement naissance en 1998 à l'Assemblée permanente de la société civile pour la paix, qui regroupe des milliers de Colombiens au sein de plus de mille

¹²¹¹. PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence », p.43.

O.N.G. et associations diverses. La première rencontre eut lieu durant l'été 1998 à Bogota et réunit plusieurs centaines de personnes venues des quatre coins de la Colombie (avocats, défenseurs des Droits de l'homme, écologistes, militants syndicaux ou simples citoyens) mais aussi du monde extérieur. Des personnalités nationales et internationales, comme Danièle Mitterand, apportèrent leur soutien à cette initiative et participèrent aux débats. Depuis, des assemblées régionales se sont mises en place et une réunion nationale a eu lieu chaque été. Grâce à l'Assemblée permanente pour la paix, la société civile colombienne s'impose en tant que protagoniste autonome et tente d'empêcher que les événements nationaux soient gérés sans sa participation. Puisque les F.A.R.C., mouvement violent et hors-la-loi, sont considérées par l'État colombien comme un interlocuteur capital, la société civile colombienne demande à bénéficier elle aussi d'un traitement en accord avec son importance.

L'Assemblée permanente de la société civile pour la paix se considère comme un organe de formation pour ceux qui souhaitent renforcer le mouvement social et les diverses expressions du pouvoir citoyen. Son objectif est de construire un véritable projet national pour la paix et la justice sociale. L'Assemblée se veut « participative, démocratique, pluraliste, ample, autonome, indépendante et en construction permanente » ⁽¹²¹²⁾. Sur le plan politique, elle souhaite rassembler des sensibilités diverses, et éviter toute politique de partis. Les axes autour desquels elle travaille sont en particulier : la formation dans les domaines de la culture et de l'enseignement pour développer une pédagogie de la paix et la construction, le développement et le renforcement du mouvement social pour la paix. L'Assemblée prône avant tout le respect de la vie et des Droits de l'homme, la solution politique négociée du conflit, une véritable justice sociale, le renforcement de la société civile et une politique permanente pour la paix. Pour atteindre ses buts, elle tente de

¹²¹²- ASAMBLEA PERMANENTE DE LA SOCIEDAD CIVIL POR LA PAZ (2000), ¿ Qué es la Asamblea permanente de la sociedad civil por la paz ?, [en ligne], adresse U.R.L. : <http://www.asambleaporlapaz.f2s.com/index.html>

participer aux dialogues qui se mettent en place avec les acteurs armés et elle soutient également l'idée qu'une intervention internationale est nécessaire si l'on souhaite régler durablement les problèmes de la Colombie. Pour l'instant, on ne peut pas dire encore que la situation nationale se soit améliorée grâce à l'existence de l'Assemblée permanente de la société civile pour la paix. En revanche, sa création et son existence sont les signes encourageants de la vitalité actuelle et des désirs d'actions collectives de la société civile colombienne et constituent donc une avancée importante à noter.

Mais cette démarche n'est pas isolée. Parmi les initiatives actuelles de la société civile, d'autres mériteraient notre attention. Comme on ne saurait ici procéder à une étude exhaustive de ces initiatives, on s'en tiendra à un second exemple, à la fois très récent et intéressant. Il s'agit des mouvements de résistance civile qui apparaissent presque spontanément dans certaines régions du pays, en réponse aux agressions intenses et répétées dont font l'objet les populations civiles. Ce sont des mouvements de résistance civile non armée. Ces démarches font partie des initiatives de la société civile et méritent donc qu'il en soit rendu compte. Cette tendance semble être apparue en l'an 2000 et elle s'est poursuivie l'année suivante. La lecture de la presse nationale et régionale met en lumière les différentes manifestations de ce mouvement spontané et montre qu'actuellement, la plupart d'entre elles prennent naissance dans le département du Cauca et principalement dans des zones à forte présence indigène. C'est ainsi que le 12 novembre 2001, la population indigène de la localité de Caldonio (Cauca) a réagi avec fermeté et sang-froid en criant aux guérilleros des F.A.R.C. qui attaquaient alors le village de les laisser en paix. Les attaquants cessèrent momentanément de tirer et les habitants en profitèrent pour utiliser des haut-parleurs afin de diffuser de la musique. Les F.A.R.C. suspendirent leur opération et quittèrent Caldonio (¹²¹³). Quelques jours plus tard, deux fronts et deux colonnes mobiles des F.A.R.C. menèrent

¹²¹³- *El Tiempo*, « Se abre paso una resistencia civil desarmada », 20-11-2001.

une autre opération dans le village de Bolivar (Cauca). Après quinze heures d'échange de tirs entre les nombreux guérilleros et les policiers locaux, quelques habitants s'emparèrent d'un porte-voix et d'une voiture et réunirent spontanément les autres habitants. Ils décidèrent de former un bouclier humain, mettant ainsi fin à l'attaque et sauvant les vingt-quatre policiers du village. Après ces faits, le maire de Bolivar souligna le courage et l'union dont avaient fait preuve ses administrés afin de se défendre mais de défendre également les Forces publiques assiégées. Le fait que la communauté civile se soulève de manière spontanée contre les acteurs armés, F.A.R.C., paramilitaires ou autres, montre bien la détermination de la population face aux agressions régulières dont elle est victime (¹²¹⁴). Selon certains, il n'est pas étonnant que cette actuelle initiative de la société civile naisse dans le Cauca car il y existerait une tradition de la population indigène, depuis les années 1980, d'exiger des groupes armés le respect de leur territoire, de leur culture et de leurs habitants.

Mais cette réaction, bien que particulièrement audacieuse, n'est pas propre au tout début du XXI^e siècle ni au sud-ouest du pays. Déjà, il y a quelques années, certaines communautés indigènes de la région de l'Uraba se sont déclarées « zones de paix » et ont entrepris des actions assez semblables. De même, à la fin des années 1980, face à l'intensification du conflit armé, des initiatives semblables se sont produites dans le Sarare, le Magdalena medio puis à Mogotes (Santander) et à Tarso (Antioquia). À chaque fois, la population s'est prise à espérer que les dirigeants des groupes armés respecteraient ses actions et changeraient leurs manières de faire. Mais l'expérience a surtout montré que ceux-ci n'ont eu cure des mouvements collectifs civils et leur ont répondu avec la seule arme qu'ils manient parfaitement : la violence.

D'ailleurs, la résistance civile actuelle a vite connu sa première victime. Dans les derniers jours de 2001, les F.A.R.C. firent irruption à Puracé, dans le Cauca, et tentèrent de s'emparer de la localité en s'affrontant aux Forces

¹²¹⁴. Ibid.

de l'ordre locales. La population se mit, spontanément une fois encore, à manifester son désaccord en criant « Nous voulons la paix ! ne détruisez pas le village ! » ⁽¹²¹⁵⁾. Mais l'un des premiers à être sorti dans la rue, un jeune étudiant de 21 ans, fut touché par une balle et devint la première victime de ces mouvements de résistance. Le lendemain, les habitants rédigèrent un communiqué pour affirmer leur position et dénoncer la mort du jeune étudiant mais également afin de critiquer l'attitude de l'État et de ses représentants. Les habitants de Puracé affirmèrent, en effet, qu'ils avaient averti les autorités de la présence de la guérilla mais que rien n'avait été fait pour les protéger. Les renforts n'arrivèrent dans le village que le lendemain de l'attaque alors que Puracé se trouve seulement à 36 kilomètres de Popayan, la capitale du Cauca. À la même période, des attaques furent également lancées sur deux villages, Belén de los Andaquies (Caqueta) et Berruecos (Nariño) mais là, les villageois munis de draps blancs et de drapeaux colombiens réussirent à repousser les assaillants sans qu'il y ait de victime ⁽¹²¹⁶⁾.

Les moyens utilisés sont dérisoires et n'ont que peu de poids face à la détermination des guérilleros ou des paramilitaires. Il n'empêche que ces actions isolées, qui ne sont pas organisées comme l'est l'Assemblée permanente de la société civile pour la paix, sont un signe d'espoir pour ceux qui souhaitent que la société civile devienne un acteur essentiel de l'évolution du pays.

Jesus Antonio Bejarano, universitaire et grand analyste du conflit armé, s'était justement félicité de cette croissante mobilisation sociale contre la violence qui depuis peu ne se limite plus à de simples appels ponctuels à la paix et à des propositions de négociations isolées. Selon lui, ces initiatives concrètes supposent une véritable transformation des objectifs de la société civile et permettent d'envisager, peut-être, la fin du conflit. Mais Jesus Antonio Bejarano a été assassiné en septembre 1999 à Bogota.

¹²¹⁵- *El Tiempo*, « Las F.A.R.C. arremeten contra la resistencia civil », 2-01-2002.

¹²¹⁶- Ibid.

Les problèmes de la société civile sont si profonds qu'ils ne pourront se résoudre en quelques mois ou même en quelques années. Elle a connu dernièrement des prises de position intéressantes, comme celles dont nous venons de parler, et ces dernières sont en train de la renforcer, pour le bien de tous. Néanmoins, il suffit de voir la manière dont les Colombiens négligent le code de la route et leurs devoirs électoraux, tolèrent la fraude fiscale et la contrebande ou encore supportent la corruption des agents de l'État pour se rendre compte qu'il existe traditionnellement dans ce pays un « manque de respect généralisé envers les règles de la vie en collectivité et envers l'espace public » ⁽¹²¹⁷⁾. La société civile a besoin de cohérence interne et d'autonomie, et l'État doit retrouver sa place dans l'organisation de la vie collective. Les acteurs sociaux doivent eux aussi prendre conscience de la nécessité de construire en Colombie un véritable espace public qui doit prendre le pas sur les intérêts particuliers. Pour cela, une prise de conscience de la participation et du rôle des individus est essentielle. Fernan Gonzalez et Fabio Zambrano écrivaient en 1995 que le renforcement de la société civile passait nécessairement par le renforcement de diverses organisations, dont le rôle est notamment de resserrer les liens de solidarité et de restaurer la cohésion sociale ⁽¹²¹⁸⁾. Ils insistaient sur l'urgence d'un consensus général sur la nécessité de la paix civile. Aujourd'hui, à la lumière des dernières initiatives de la société civile, il semble que ce processus est en cours. Pour l'instant, ses résultats sont minces mais l'essentiel n'est-il pas dans la mise en route des mécanismes qui pourront peut-être à l'avenir changer les choses ? Dans ce cadre, l'Assemblée permanente de la société civile pour la paix semble répondre, sur de nombreux points, à l'analyse et aux souhaits de Gonzalez et de Zambrano.

Nous avons enregistré que la violence ne se résorbe pas, comme le montrent les derniers chiffres en la matière, que peu d'espoir sont permis du

¹²¹⁷- GONZALEZ F., ZAMBRANO F., op. cit., p.16.

¹²¹⁸- Ibid., p.126.

côté des acteurs armés, qu'il s'agisse des groupes de guérilla ou de paramilitaires, et que les négociations de paix avec les F.A.R.C. ont échoué début 2002. En revanche, la société civile semble prendre conscience de ses capacités et s'organiser enfin. Mais y arrivera-t-elle seule ? L'aide internationale, et tout particulièrement celle de l'Union européenne qui valorise la défense des Droits de l'homme contrairement aux États-Unis qui proposent, eux, des solutions militaires, pourrait constituer un élément essentiel pour les prochaines années et contribuer à la résolution du conflit colombien.

En ce qui concerne le « nettoyage social », la société civile ne se mobilise guère. Elle se focalise avant tout sur la crise que traverse le pays, sur le conflit armé et la violence générale. Comme nombre d'institutions, d'organisations ou d'associations, la société civile pare au plus pressé, si l'on peut dire, et s'intéresse avant tout au rétablissement de la paix. L'assassinat, même massif, de marginaux n'entre dans ses préoccupations que dans la mesure où cette forme de violence fait partie du problème global. Les seuls membres de la société civile à être réellement impliqués dans la dénonciation et la lutte contre le « nettoyage social » sont les O.N.G. qui travaillent dans le vaste domaine des Droits de l'homme. Les Colombiens, confrontés à une violence généralisée, en sont arrivés à accorder une importance privilégiée d'abord aux acteurs armés, guérilla et paramilitaires, puis au grand banditisme, en particulier au narcotrafic, et enfin à la délinquance, source d'insécurité. Dans cet ordre préférentiel, la mort de marginaux, souvent considérés comme des « parasites sociaux » ou des « déchets de la société » semble ne pas émouvoir outre mesure l'opinion publique et la société civile en général. Tout au moins, pas suffisamment pour que cela devienne une priorité.

5-2 L'Église catholique colombienne

Comme convenu, il nous appartient maintenant de nous interroger sur l'Église catholique, un des principaux acteurs de la société colombienne.

L'empreinte du catholicisme est forte en Colombie où il a su s'adapter à l'identité nationale. Dans les zones du Pacifique ou du nord, les populations d'origine africaine ont mêlé la religion catholique à leurs croyances traditionnelles, tout comme certaines communautés indigènes du sud et du sud-est du pays. Plus tard, la Colombie a également été le terrain d'un syncrétisme assez surprenant : les narcotrafiquants et leurs hommes de main, les redoutables *sicarios*, ont plié la religion catholique à leurs intérêts particuliers. On a ainsi vu des narcos demander à Dieu ou à ses saints leur bénédiction lors d'un chargement important de cocaïne ou des *sicarios* implorer la bénédiction de la Vierge avant un assassinat risqué. La religion catholique en Colombie exerce également beaucoup d'influence en politique. Les libéraux sont aussi croyants et pratiquants que les conservateurs mais jusqu'aux années 1960, l'Église catholique a considéré le libéralisme comme contraire à sa doctrine. Les conservateurs, eux, ont toujours bénéficié du soutien de l'Église qui voyait dans leurs principes la possibilité d'instaurer un ordre social basé sur le catholicisme ⁽¹²¹⁹⁾. Certains conservateurs allèrent même jusqu'à justifier les atrocités commises durant la « Violence » en se fondant sur le fait que les libéraux avaient supprimé en 1936 du préambule de la Constitution colombienne la référence à Dieu comme unique source d'autorité ⁽¹²²⁰⁾. La religion catholique a donc joué un rôle important dans le contexte politique du bipartisme et de ses divisions. Il fallut attendre les années 1970 pour que la séparation entre la politique et la religion commence à s'opérer.

¹²¹⁹- PÉCAUT D., « Réflexions sur la violence en Colombie », pp.229 et 230.

¹²²⁰- Ibid., p.230.

Au sein de l'Église catholique de Colombie, on distingue deux grandes tendances opposées dont les éléments les plus antagonistes sont les ultra-conservateurs et les partisans de la « Théologie de la libération ». L'Église catholique colombienne a été tenue longtemps pour une des plus conservatrices au monde ⁽¹²²¹⁾. Il n'est donc pas surprenant que des conflits internes aient surgi lors de l'apparition de mouvements très engagés socialement, souvent même opposés à l'application de la « doctrine » définie par Rome.

Dans les années 1960, où eut lieu le Concile Vatican II, les autorités religieuses avaient ainsi vivement condamné le témoignage de « charité et amour efficaces » du prêtre Camilo Torres. C'est à cette époque qu'émergèrent la « Théologie de la libération » et un certain nombre de groupes et de collectifs comme *Golconda*, S.A.L. ou encore « Chrétiens pour le socialisme » et plus tard les « Communautés ecclésiales de base » (C.E.B.). Ces groupes n'étaient pas une spécificité colombienne. Dans le monde entier, les années 1960 et 1970 furent marquées pour les chrétiens de grandes remises en question et la « Théologie de la libération » s'est développée dans de nombreux pays latino-américains. En 1971, 1976, 1981 et 1986, la Conférence épiscopale colombienne dénonça ouvertement l'action des chrétiens engagés et notamment celle des C.E.B. Il s'agissait, selon elle, d'une « Église parallèle » et d'une « doctrine incorrecte » inspirée du marxisme qui étaient néfastes pour « l'unité ecclésiale » ⁽¹²²²⁾. Ces chrétiens, religieux ou laïques, étaient alors perçus comme des révolutionnaires. Le conflit qui marqua cette époque fut avant tout dirigé par Monseigneur Lopez Trujillo et les tensions au sein de l'Église catholique ne s'atténuèrent vraiment qu'au début des années 1990 lorsque celui-ci fut nommé à Rome. Avec Monseigneur Rubiano, son successeur, la Conférence épiscopale prit une nouvelle orientation, moins conservatrice, et choisit d'aborder la crise

¹²²¹ PEREIRA SOUZA A. M., « Église catholique 1992-1998 : une option active pour la paix » in *Vivant Univers*, n°437, septembre-octobre 1998, p.37.

¹²²² Ibid.

colombienne dans un nouvel esprit. L'Église s'ouvrit à une plus grande diversité, et son action évolua. Néanmoins, ces changements ne furent pas radicaux et un grand nombre d'orientations restèrent très traditionnelles, par exemple en ce qui concerne la question de l'avortement ou celles concernant l'éducation. L'évolution se ressent davantage dans les domaines de la violence et de la paix, de la crise économique et sociale ou encore dans celui des Droits de l'homme ⁽¹²²³⁾.

L'Église catholique colombienne offre un nouveau visage et surtout s'engage afin de participer à la solution du conflit. Cet engagement n'est plus l'oeuvre d'une minorité de chrétiens « révolutionnaires » proches du marxisme, comme l'affirmaient les autorités religieuses durant les décennies précédentes. C'est maintenant l'Église dans son ensemble qui s'implique dans la vie nationale et ses problèmes. À partir de 1992, la Conférence épiscopale proposa son intervention dans les conflits en tant qu'institution, tout en sachant que c'est l'État qui détient, en théorie, ce monopole. Des religieux se mirent à participer, localement ou nationalement, aux négociations ouvertes avec les différents acteurs armés, ce qui ne semblait pas du goût du gouvernement colombien. La Conférence épiscopale fit à cette époque plusieurs déclarations publiques sur sa définition du conflit et sur les solutions à envisager. Elle rejeta la violence et les réponses violentes à celle-ci et donna la priorité à la paix et à la négociation. Ainsi, vers le milieu des années 1990, l'épiscopat choisit de concentrer et de regrouper ses actions autour de trois thèmes : une issue négociée au conflit, la critique de la corruption du gouvernement en place, et la recherche de la vérité comme principe fondateur pour la paix ⁽¹²²⁴⁾. Ces orientations correspondent à celles de l'épiscopat latino-américain dans son ensemble. En Colombie, les transformations enregistrées ces dernières années

¹²²³- Ibid.

¹²²⁴- Ibid., p.38.

s'expliquent par un certain nombre d'éléments contextuels. Tout d'abord, le fait que l'Église propose sa médiation dans les conflits l'a rendue plus proche des Colombiens qui souffrent au quotidien de la violence et de la crise. De plus, on constate depuis quelques années que l'épiscopat colombien ne voit plus du même oeil les sciences sociales, qu'il accusait d'être « contaminées » par le marxisme ; il a maintenant compris l'utilité d'étudier la violence afin de l'éradiquer. D'ailleurs, en ce qui concerne la violence en général mais aussi les violations des Droits de l'homme ou le « nettoyage social », des organismes comme le C.I.N.E.P. ou comme la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz », O.N.G. constituées à l'origine par des religieux, font un travail remarquable. La troisième grande raison qui explique la nouvelle attitude de l'Église colombienne réside dans un changement de personnes. Une nouvelle génération ecclésiastique encadre désormais l'institution, très au fait des sciences sociales et sensibles aux difficultés des couches les plus modestes de la population ⁽¹²²⁵⁾.

Ainsi, les positions prises depuis le début des années 1990 sont très différentes de celles adoptées par le passé. L'Église catholique ne se prive plus de condamner les hommes politiques corrompus, notamment leurs liens avec le narcotrafic. Ses réactions ont été vives lors de l'affaire Samper. Monseigneur Rubiano déclencha une polémique en affirmant que le président Samper ne pouvait pas ne pas être au courant de la participation financière du cartel de Cali à sa campagne électorale. Afin d'illustrer son propos, il déclara : « il est impossible d'avoir un éléphant chez soi et de ne pas s'en rendre compte » ⁽¹²²⁶⁾. De manière générale, l'Église profita de cette affaire pour demander aux membres du Congrès soupçonnés de liens avec le narcotrafic de se maintenir en

¹²²⁵- Ibid., p.42.

¹²²⁶- Ibid., p.39.

dehors du jugement politique de Samper ⁽¹²²⁷⁾. Car une des priorités affichées par l'Église était justement la lutte contre la corruption et la dénonciation de ce fléau. Cela donna lieu à une remise en question par l'Église de son rôle auprès des élites car, comme elle l'expliquait, « la majorité des dirigeants politiques du pays, qui sont aussi les principaux protagonistes de la vague de cynisme, de corruption et de mensonges [...] », ont été formés dans des écoles et des institutions religieuses ⁽¹²²⁸⁾. Les journalistes profitèrent de cette déclaration pour montrer l'importance et la nouveauté de ces propos. Dans un communiqué antérieur, l'épiscopat colombien avait déjà évoqué la corruption des élites nationales en la désignant comme étant la « maladie morale du pays ». La nouveauté des déclarations sur la formation des dirigeants tenait surtout au fait que le coupable désigné par l'Église n'était plus uniquement le narcotrafic mais elle-même ⁽¹²²⁹⁾. De fait, l'Église n'était pas à l'abri de tout reproche. On avait mis en cause son rôle dans l'éducation des classes dirigeantes et on avait souvent dénoncé ses liens avec le trafic de drogue. Il a été affirmé que des églises, comme celles de Medellin, avaient bénéficié des largesses des narcotrafiquants et de leur immense fortune.

Ces nouvelles prises de position ne se limitèrent pas à la corruption du monde politique et de la société. L'Église proposa aux alentours de 1992 sa médiation dans les conflits et notamment dans le conflit armé. Cette proposition a permis de connaître la manière dont l'Église colombienne appréhendait ce thème. Elle met en avant la négociation et la nécessité d'une paix durable et propose diverses initiatives comme celle de « la médiation d'un groupe de pays amis » ⁽¹²³⁰⁾. Selon un de ses représentants, cette intervention internationale est un élément fondamental dont ne peut se passer la Colombie.

¹²²⁷- *El País*, « La Iglesia colombiana sospecha de los congresistas que juzgan a Samper », 17-02-1996.

¹²²⁸- *Le Monde*, « Mea culpa de l'Église colombienne sur la corruption des élites », 15-05-1996.

¹²²⁹- Ibid.

¹²³⁰- *El Espectador*, « Iglesia pide solidaridad internacional para la paz », 13-03-1998.

Dans cet esprit, l'épiscopat rejette massivement la solution militaire, prônée par le « Plan Colombie », et met en avant la nécessité d'une réconciliation nationale et la participation fondamentale de la société civile. D'après les autorités religieuses, la médiation internationale est d'autant plus nécessaire que le conflit armé colombien « a débordé les frontières et s'est converti en un problème mondial » comme on peut le constater en matière de trafic de drogue, d'écologie et de Droits de l'homme ⁽¹²³¹⁾. Ainsi le conflit armé permet à l'Église d'afficher ses grandes préoccupations. Elle insiste d'ailleurs chaque fois que c'est possible sur la nécessité d'une justice sociale, indispensable à la résolution de la crise colombienne dans son ensemble. En 1998, lorsque le gouvernement Samper demanda aux Forces armées « d'assumer leur responsabilité en passant à l'offensive » dans la zone du Caguan à forte présence des F.A.R.C., l'Église réitéra son refus d'une prétendue solution purement militaire ⁽¹²³²⁾. Une fois de plus, sa nouvelle attitude la fit entrer en conflit avec le gouvernement afin d'imposer le dialogue comme seule voie véritable vers la paix.

Les critiques que l'Église catholique adressa à l'État ou à ses représentants à partir des années 1990 concernaient aussi le domaine des Droits de l'homme. Nous avons dit que l'épiscopat avait revu ses positions dans ce domaine également et qu'il s'était considérablement impliqué dans la défense de ces droits. Au niveau des O.N.G. directement liées à l'Église, ce travail est quotidien. En ce qui concerne les autorités religieuses, leurs déclarations en la matière sont bien sûr plus rares et sont généralement liées à des affaires d'importance. Tel fut le cas en 1998 lorsque le siège de la « Comision Intercongregacional de Justicia y Paz » situé à Bogota fut violemment perquisitionné par des unités appartenant aux Forces armées. Ces locaux avaient en effet été placés par les autorités militaires sur une liste de sites susceptibles d'abriter des membres de la guérilla. Selon des témoins, les

¹²³¹- *El Mundo*, « La lucha armada se degradó », 13-03-1998.

¹²³²- *El Tiempo*, « Iglesia cuestionó aumento de tropas en el Caguán », 13-03-1998.

personnes présentes lors de la perquisition furent accusées par les militaires d'être de l'E.L.N. ⁽¹²³³⁾. Cet épisode a été évoqué et nous avons décrit la manière dont la perquisition fut menée et la façon dont furent traités les membres de la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz ». L'Église catholique réagit avec fermeté à cet événement, en condamnant les pratiques de l'Armée et en rendant responsable le président Samper des éventuelles conséquences que cette perquisition pourrait avoir. Car on sait quel peut être en Colombie le sort des membres d'O.N.G. soupçonnés par les Forces armées d'être liés à la guérilla. La liste des défenseurs des Droits de l'homme assassinés dans ce pays illustre ce propos.

Afin de conclure cette brève présentation de l'Église catholique colombienne, nous souhaiterions revenir sur quelques aspects qui sont, à nos yeux, fondamentaux. S'il est vrai que cette Église a par le passé fait preuve d'un traditionalisme très marqué et n'a que très peu contribué à l'amélioration de la vie nationale, les éléments dont nous avons parlé ci-dessus ont fait qu'à partir des années 1990, un véritable changement semble avoir été entrepris. Dès le début de cette décennie, l'épiscopat colombien est sorti de son isolement traditionnel et s'est engagé réellement dans la vie du pays et dans la gestion de ses problèmes sans tomber, pour autant, dans les excès des factions dissidentes des années 1960 et 1970. Cela lui a permis de s'impliquer dans les différents phénomènes violents qui agitent la Colombie depuis déjà si longtemps. L'Église s'est proposée comme médiateur des conflits, fait important, mais elle ne doit pas, pour autant, chercher à se substituer à l'État. On peut dorénavant la considérer comme un acteur réel de la vie nationale. En matière de lutte contre la violence, certains de ses membres assument un rôle essentiel. Il en va ainsi des religieux et des laïques proches de l'Église engagés dans la défense des

¹²³³- *El País*, « La Iglesia colombiana se enfrenta al Ejército por sus tácticas de combate a la insurgencia », 18-05-98.

Droits de l'homme, de l'environnement ou encore des minorités culturelles. Les O.N.G. qui fonctionnent avec un budget provenant uniquement ou partiellement de l'Église font un travail remarquable. Elles sont notamment très présentes auprès des catégories défavorisées et des « habitants de la rue » comme nous l'avons mis en exergue. Elles réalisent en effet différentes tâches auprès de ces populations afin d'améliorer leur quotidien mais aussi leurs perspectives d'avenir. Mais certaines de ces O.N.G. font également un travail titanesque afin de dénoncer les atteintes et les violations des Droits de l'homme et de lutter pour la vérité et contre l'impunité. C'est le cas des deux plus importantes d'entre elles, la « Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz » et le C.I.N.E.P., dont les différents travaux ont été fondamentaux pour notre étude du « nettoyage social » et des faits s'y rapportant. Depuis quelques années, cette lutte se traduit par la publication de nombreuses brochures et par la mise sur pied de leur banque de données conjointe mais également par un travail de réflexion interne ainsi qu'en coopération avec des organismes gouvernementaux et internationaux. Grâce à des organisations comme celles-ci, nous pouvons affirmer que l'Église catholique est maintenant profondément solidaire de la réalité colombienne et qu'elle participe pleinement à la résolution de nombre de ses problèmes fondamentaux. Des liens existent d'ailleurs entre l'Église catholique et la société civile, par exemple au travers de l'Assemblée permanente de la société civile pour la paix. Néanmoins, dans un souci d'objectivité, il convient de nuancer ce tableau. Si certains secteurs de l'Église sont à nos yeux des acteurs essentiels participant grandement à l'amélioration de la société colombienne, d'autres restent ancrés dans le passé et ses traditions. En effet, il existe toujours parmi l'épiscopat colombien et parmi ses fidèles, une branche que nous pourrions qualifier de « dure » qui campe sur des positions traditionalistes voire ultra-conservatrices et qui ne s'implique nullement dans la résolution de la crise et du conflit colombiens. Nous avons, dans une précédente partie, dénoncé les liens qui unissent certains groupes ultra-

catholiques aux organisations paramilitaires. Il serait d'ailleurs utile de consacrer une étude aux relations existant entre l'Église catholique et l'Armée colombienne. La nuance s'impose donc. Une partie de l'épiscopat colombien et des fidèles se montre favorable à une interprétation relativement moderne de l'Église dans ses rapports avec la société et ses défis. Une partie seulement.

Parvenue au terme de notre réflexion sur l'État colombien, quels enseignements en découlent ? En quoi le « nettoyage social » a-t-il à souffrir de cette forme d'État ?

Tout d'abord, nous avons fait un rappel historique du passé assez récent de la Colombie. Cela nous a permis de remonter à l'origine d'un certain nombre de maux qui affectent ce pays. Dans ce domaine, l'étude du système politique, bien que brève, nous est apparue comme révélatrice. Nous avons alors insisté sur certains problèmes fondamentaux comme celui du bipartisme et de l'état qu'il impose à la société colombienne. D'autres constantes désastreuses du monde politique traditionnel colombien ont été passées en revue : la corruption, la fraude électorale ou encore le clientélisme qui fausse le jeu politique et social.

Par la suite, nous nous sommes attachée à la fragilité de l'État qui résulte en grande partie des éléments précédemment mentionnés. Cette fragilité constitue une des causes essentielles du « nettoyage social ». Elle pose un problème complexe. C'est que la faiblesse de l'État est à l'origine de graves problèmes mais qu'elle est également la conséquence de bien d'autres difficultés. L'État se présente simultanément comme victime et comme responsable de cette fragilité. En dressant un parallèle entre ce que nous avons nommé la « théorie » et la « réalité », nous avons constaté le fossé qui les séparait et cela nous a permis de montrer que cet écart participait à la fragilité de l'État et à la permanence des conséquences que cela entraîne. Il est vrai que

dans tout pays, il existe un écart entre la théorie et la réalité : mais en Colombie, cette contradiction est si accusée qu'elle retient particulièrement l'attention. Elle nous a frappé d'autant plus qu'elle influe directement sur le « nettoyage social ». Les exemples illustratifs à ce sujet sont innombrables, aussi avons-nous dû nous limiter à quelques uns et notre choix s'est avant tout porté sur la Constitution de 1991 et son application. Ce texte est un document essentiel et nous avons attiré l'attention sur sa préoccupation vis-à-vis des Droits de l'homme. Nous lui avons ensuite opposé sa cruelle négation : la réalité du « nettoyage social » et de ses centaines d'agressions ou d'assassinats. L'exposé des principales carences et des principaux dysfonctionnements de l'État a mis en lumière l'abîme entre l'idéal des textes juridiques et le réel. Nous avons mis l'accent sur l'incapacité de l'État colombien à exercer le monopole de la force et son impuissance à contrôler la violence qui frappe les différentes catégories de la population victimes du « nettoyage social ».

Il est apparu que l'État colombien est particulièrement défaillant en matière de justice. Notre étude du système judiciaire colombien a cherché à en démontrer les faiblesses. Nous avons tenu également à souligner les relations, nombreuses et complexes, qui unissent la justice et la violence. Cela nous a permis d'aborder un point fondamental pour notre travail : l'impunité. Cette dernière favorise les actes délictueux et elle participe donc à l'existence en Colombie, en nombre important, de délinquants et de marginaux. Et à son tour cette existence est un élément-clé du « nettoyage social ». Mais l'impunité est également assurée à ceux qui s'érigent en défenseurs de l'ordre social et de la morale, c'est-à-dire à ceux qui « nettoient » la société de ses « déchets ». L'impunité est donc doublement importante dans cette forme de violence. Nous avons également tenu à souligner le rôle joué en Colombie par la justice militaire et par les militaires eux-même. L'existence et les pratiques de la justice militaire, son pouvoir abusif également, sont des faits fondamentaux qui participent à l'affaiblissement chronique de l'État, à sa tradition de laisser-faire

et de non-engagement et au non-respect de ses proclamations de principes. On ne compte plus les déclarations de bonnes intentions de l'État et de ses représentants en matière de lutte contre les violences, alors que les avancées véritables et durables sont minimales.

Nous avons souhaité conclure cette étude du « nettoyage social » en mentionnant deux acteurs qui ont, eux aussi, un rôle à jouer : la société civile et l'Église catholique colombiennes. L'approche de la société civile nous a permis de souligner la faiblesse de l'opinion publique et ses conséquences sur le « nettoyage social ». Pourtant, l'engagement actuel de la société civile et des forces modernistes de l'Église sont un motif d'espoir dans la lutte contre la violence en Colombie.

CONCLUSION

Au moment de conclure, nous sommes tentée de reprendre la citation qui a ouvert ce travail et qui définissait la Colombie comme étant « el país de los extremos y de la esquizofrenia, pero nunca el de los puntos medios » (¹²³⁴). Les faits présentés en introduction étayaient déjà ces dires mais la recherche accomplie depuis n'a fait que les confirmer.

Le « nettoyage social », thème de notre thèse, même s'il existe depuis vingt ans, reste un sujet d'actualité. Il n'est pas resté figé depuis le début de cette étude ; comme le contexte général dans lequel il s'inscrit, il a constamment évolué. Cette évolution laisse néanmoins peu de place à un sentiment d'optimisme. Certes, en 2001, il y a eu en Colombie 792 morts violentes de moins que l'année précédente mais l'année 2000 avait affiché des taux records (presque 38 000 victimes) (¹²³⁵). Le conflit armé n'a connu aucune décrue, bien au contraire. Les exactions des différents acteurs sont toujours aussi violentes et fréquentes, voire plus. Les espoirs placés par les Colombiens et la communauté internationale dans les pourparlers de paix engagés entre le gouvernement Pastrana et les guérilleros des F.A.R.C. viennent de s'effondrer : en février 2002, ces négociations ont été rompues et l'Armée tente maintenant de reprendre le contrôle de l'ancienne zone démilitarisée. La violence non politique, majoritaire, continue elle aussi de sévir. D'après les derniers chiffres rendus publics, rien ne permet dans ce domaine de parler de rémission et encore moins d'amélioration sensible.

Qu'est devenu le « nettoyage social » dans un tel contexte ? Il semblerait que les tendances que nous avons annoncées se soient confirmées.

¹²³⁴- *Cambio 16/Colombia*, « El "Colombian way of life" » ; « le pays des extrêmes et de la schizophrénie mais jamais celui des justes milieux ».

¹²³⁵- *El Tiempo*, « Hubo 792 muertos menos en 2001 en Colombia ».

Ainsi, il constitue toujours, à première vue, une violence « mineure ». Les médias, les O.N.G., les instances nationales et internationales continuent de le reléguer à l'arrière plan. Ces derniers mois, cette tendance s'est d'ailleurs accentuée à mesure que le climat politique se dégradait (rupture des négociations de paix) et que les élections du printemps 2002 approchaient. Pourtant, rien ne permet d'affirmer que le « nettoyage social » ait diminué et encore moins qu'il ait disparu. Dans un contexte toujours si soumis aux multiples violences et à l'inaction de l'État, le contraire eut été surprenant. En ce début de XXI^e siècle, le nombre exact des victimes imputable à cette forme de criminalité reste inconnu. Les causes qui expliquent son émergence et sa persistance (éléments que nous avons longuement présentés) n'ont rien perdu de leur acuité.

Des changements ont certes eu lieu depuis la fin des années 1970, mais le contexte général s'est néanmoins peu modifié. Les cartels de Cali et de Medellín, par exemple, surtout tels qu'ils existaient dans les années 1980 et 1990 ont disparu. Mais leur place n'est pas restée inoccupée longtemps : une nouvelle mafia, plus morcelée mais tout aussi dangereuse, s'est développée et se charge désormais du trafic de drogue. Aucun type de violence n'a vraiment disparu ou même diminué. Au contraire, la multiplicité de la violence reste d'actualité.

En ce qui concerne à proprement parler le « nettoyage social », notre travail a mis en avant de nombreux points dont la plupart sont fondamentaux pour la compréhension de ce type de violence.

Dans la première partie, nous nous sommes tout d'abord attachée à son apparition ainsi qu'à sa définition. Car si le terme de « nettoyage social » est connu et employé en Colombie, il est souvent inconnu ailleurs et, puisqu'il s'agit d'un phénomène clandestin, sa signification varie suivant les utilisateurs. Ainsi, définir précisément ce terme était une des tâches que nous nous étions

fixées. Nous rappelons donc ici la définition que nous proposons et sur laquelle est basée notre étude : le « nettoyage social » est une violation des droits de personnes appartenant aux catégories socio-économiques les plus défavorisées et/ou présentant une attitude jugée par les auteurs de cette violence comme déviante et donc inacceptable pour la société ⁽¹²³⁶⁾.

Quant à ses premières manifestations, nos investigations ainsi que celles des chercheurs ou des journalistes ayant travaillé sur ce sujet montrent que le « nettoyage social » a commencé à défrayer la chronique aux alentours de 1979, dans la ville de Pereira. Nous avons précisé que si des assassinats de ce type ont pu exister avant cette date, ils ne représentaient alors que des actes isolés et la forme embryonnaire de ce qui allait devenir une violence dite « en série » ou « de masse ». La presse de l'époque entérine cette possible naissance à Pereira ⁽¹²³⁷⁾ par le biais de plusieurs articles relatant des crimes qui, semble-t-il, relevaient déjà de ce qui allait être nommé le « nettoyage social ». Coïncidence significative, c'est également à cette date et dans cette ville qu'eut lieu l'opération « mains rouges » qui, si elle ne renvoie pas directement à cette forme de violence, s'intègre parfaitement à son environnement idéologique. Par la suite, de très nombreuses grandes villes furent rapidement touchées à leur tour. Bien sûr, des cas eurent certainement lieu hors des grandes agglomérations et notamment dans les zones rurales. Mais ceux-ci ne sont pas parvenus jusqu'aux médias et aux O.N.G. et sont donc tombés définitivement dans l'oubli. Quoi qu'il en soit, après 1979, le « nettoyage social » s'est étendu comme une traînée de poudre à tout le pays.

On peut alors se demander pourquoi ce fléau est apparu à cette époque et non pas avant, ni après. Les raisons sont bien sûr multiples. En premier lieu, nous avons souligné l'importance qu'a joué le gouvernement de l'époque (celui de Turbay) et le climat général qui régnait alors en Colombie. En

¹²³⁶- Voir dans la partie I, « Terme, *modus operandi* et définition ».

¹²³⁷- Voir par exemple l'extrait d'un article d'*El Tiempo*, « Los "cacos" con la "moral en cero" », reproduit dans la partie I « Pereira : un cas annonciateur ».

nous fondant notamment sur les rapports d'Amnesty international, nous avons montré que cette période fut marquée par un déferlement de violence et surtout de violations des Droits de l'homme. Le gouvernement de Turbay, d'une faible légitimité politique, devait d'autant plus s'assurer le soutien de l'Armée que la situation sociale était tendue. Les militaires eurent ainsi les mains libres. Ce climat fut certainement un déclencheur important pour le « nettoyage social ». Lors de notre travail, nous avons d'ailleurs répété qu'en Colombie le contexte de violence généralisée est favorable à l'apparition de nouveaux phénomènes violents, à leur développement ainsi qu'à leur persistance.

La situation économique du pays joua également un rôle majeur. À cette époque, la Colombie a en effet traversé une grave crise économique. Celle-ci a été relativement limitée mais elle a entraîné cependant une paupérisation des travailleurs et des secteurs populaires et paysans (¹²³⁸), ce qui a notamment eu pour conséquence d'augmenter le nombre de marginaux, déjà élevé. Nous avons considéré à plusieurs reprises que si la violence et la pauvreté ne vont pas forcément de pair, il ne fait guère de doute que l'extrême pauvreté peut devenir le terreau de la violence. Ainsi, il est certain que la crise économique traversée dans les années 1970 par la Colombie a eu des répercussions sur la violence sociale et sur son corollaire, le « nettoyage social ».

Nous avons de même observé que la délinquance et la criminalité ont constamment augmenté jusqu'à la fin des années 1970. Les chiffres de cette époque relatifs aux délits contre la vie et le patrimoine économique le confirment. Les Colombiens ont vu leurs conditions de vie se dégrader et l'insécurité augmenter. En répliquant à l'incapacité de la justice à faire face à la montée de la délinquance, certains secteurs sociaux ont eu recours à la justice privée. À la fin des années 1970, l'essor inouï du trafic de drogue a bouleversé

¹²³⁸- *Le Monde diplomatique*, « En Colombie, les civils règnent, les militaires gouvernent », op.cit.

la situation et a eu une incidence indubitable, quoique complexe, sur le « nettoyage social ».

Il est également nécessaire, bien que peu aisé, d'observer les zones géographiques où sont apparus les premières victimes de cette violence et leurs caractéristiques. Les particularismes régionaux sont en effet riches d'informations. Ainsi, les traditions issues de la contrebande ou de la « Violence » des années 1950 et certains traits des habitudes locales peuvent éclairer d'un jour nouveau l'apparition du « nettoyage social ».

En ce qui concerne les victimes (¹²³⁹), nous avons eu l'opportunité d'évoquer les raisons de leur marginalité. Nous avons mis en évidence un conditionnement socio-économique, familial ainsi que le contexte général ou politique, tel que le déplacement forcé par exemple. Notre démarche a permis de mettre au jour des concepts fondamentaux, d'identité, de marginalité et d'exclusion qui contribuent à rendre compte du « nettoyage social ».

Dans la deuxième partie, nous nous sommes attachée aux auteurs directs et indirects (assassins et commanditaires) du « nettoyage social ». Ces personnes étant très rarement interpellées par les autorités, il a été difficile de connaître avec précision et avec une exactitude totale leur identité et leurs motivations. Néanmoins, les informations collectées depuis plus de vingt ans, principalement par les O.N.G. et dans une moindre mesure par les médias, nous ont fourni de précieux renseignements. Nous avons pu ainsi classer les responsables en plusieurs groupes, sans négliger pour autant les possibilités d'éventuelles interférences. La Police et les Forces de sécurité ont constitué le premier groupe, puis notre intérêt s'est porté sur les Forces armées régulières, les paramilitaires et les associations CONVIVIR. Ensuite, nous avons abordé

¹²³⁹ Nous pouvons rappeler ici les six grandes catégories que nous avons définies précédemment : les délinquants, les toxicomanes et les petits narcotrafiquants pauvres, les « habitants de la rue » et les récupérateurs, les enfants des rues, les travailleurs sexuels et, en dernier lieu, les malades mentaux.

une troisième catégorie constituée par les mouvements de guérilla, avant d'évoquer le dernier groupe formé par les civils. Cette étude a montré que de manière générale la situation était complexe et en évolution constante. L'implication des acteurs armés dans le « nettoyage social » varie ainsi suivant leur présence et leur force sur l'échiquier colombien. En outre, cette forme de violence, comme nous l'avons constaté, ne relève pas uniquement de secteurs ou de groupes appartenant à l'extrême-droite comme certains ont tendance à l'affirmer. La gauche et l'extrême-gauche y participent aussi, à un degré moindre, toutefois.

C'est notamment pourquoi l'analyse consacrée aux raisons qui animent les auteurs de ce type de crimes nous a paru déterminante. Les travaux ou les ouvrages qui portent sur le « nettoyage social » s'intéressent en effet très rarement à cet aspect pourtant essentiel. Nous avons d'abord dégagé les raisons que nous avons nommées « contextuelles » ; elles sont nombreuses, nous ne les rappelons donc pas ici dans leur totalité. Néanmoins, parmi les éléments qui ont particulièrement retenu notre attention figurent la violence généralisée et l'importance de la criminalité. L'aspect urbain du « nettoyage social » a également été relevé. Nous n'oublions pas, pour autant, que ce type de violence existe en milieu rural, mais il semble que la ville lui fournisse un cadre qui lui est tout à fait favorable.

En dernier lieu, nous avons présenté les raisons à caractère idéologique parmi lesquelles ont été soulignées entre autres l'intolérance, la légitimation de cette violence, la préservation et le rétablissement de l'ordre public, le concept de justice privée comme palliatif de la justice institutionnelle ou encore la notion d'exemplarité. Un développement important a été consacré à l'idéologie d'extrême-droite puisque cela constituait l'une de nos principales interrogations de départ. Nos recherches nous ont permis, dans ce domaine, d'apporter des réponses claires à cette question et de montrer, une fois encore, la complexité de la violence qui nous occupe : si certains éléments relevant des

différentes idéologies d'extrême-droite se retrouvent indéniablement dans le « nettoyage social », d'autre montrent qu'au contraire, cette forme de violence s'en différencie par certains points. Ce qui est cohérent avec le fait, déjà mentionné, que les responsables et les commanditaires occupent tout l'échiquier politique de l'extrême-droite à l'extrême-gauche incluses.

Dans la troisième partie, nous nous sommes consacrée presque exclusivement à l'État colombien tant celui-ci nous semblait impliqué dans le « nettoyage social ». Cette responsabilité faisait partie de nos hypothèses de départ et l'étude que nous avons menée n'a pas démenti cette idée, bien au contraire. Nous nous sommes tout d'abord attachée au passé et à la formation historique de l'État afin de tenter de mieux comprendre la situation actuelle. Sa fragilité est apparue comme étant chronique et le gouffre qui sépare dans ce pays la théorie et la réalité a maintes fois été confirmé. C'est pour cette raison et pour son importance institutionnelle et juridique que la Constitution de 1991 nous a longuement occupée.

Il a été également capital d'observer que le monopole de la force n'est absolument pas détenu par l'État et ses représentants, et cela depuis des siècles. À l'inverse, l'usage de la violence par des agents de l'État est aussi un fait avéré et répété, le « nettoyage social » en est un exemple. L'analyse des prescriptions constitutionnelles nous a permis de constater que si l'État est directement responsable de certaines violences, il l'est également indirectement d'autres tout aussi importantes.

Dans la perspective du « nettoyage social » qui est la nôtre, nous avons accordé un intérêt tout particulier à la justice et dégagé les causes de la paralysie à laquelle elle est condamnée, paralysie symbolisée par l'omniprésence de l'impunité. Une impunité d'autant plus grave que, nous en avons fait la démonstration, elle débouche sur le triomphe de la justice privée, sur la criminalisation des exclus et sur le règne de l'intolérance. Bref, sur une

violation systématique des Droits de l'homme dont la responsabilité incombe à l'État, en dernier ressort.

Face à l'incurie de l'État, deux nouveaux acteurs se manifestent avec vigueur actuellement en faveur des Droits de l'homme : la société civile et l'Église catholique. Compte tenu de leur importance, nous nous sommes efforcée de définir la nature et la portée de leur engagement. Mais, que ce soit la société civile ou l'Église, elles sont avant tout préoccupées par le contexte général de leur pays et par le conflit armé. Le « nettoyage social » se situe, une fois encore, au second plan.

À l'issue de ce travail de recherche, nous sommes désormais à même de répondre aux questions soulevées dans notre l'introduction.

En premier lieu, nous nous demandions comment un pays pouvait en arriver à de telles pratiques, à l'élimination physique de centaines de marginaux, chaque année. La réponse, qui est apparue au fil de ce travail, tient en deux points principaux. Tout d'abord, la Colombie s'est montrée incapable au XX^e siècle de se doter d'une authentique démocratie. Le pouvoir politique a été confisqué par deux partis. Face à ce blocage politique permanent, l'opposition n'a eu d'autre recours pour se faire entendre que la violence. Celle-ci, devenue endémique, a gangrené l'ensemble du corps social et a banalisé la violation des Droits de l'homme. C'est dans un tel contexte qu'il convient d'appréhender cette monstruosité qu'est le « nettoyage social ».

D'autre part, la réponse à la question fondamentale que nous nous posions nous a conduite au fil des pages à mettre en cause la responsabilité majeure de l'État colombien. Ce dernier se singularise par trop d'impuissance, de laisser-aller et de dysfonctionnements. Il ne garantit en aucune manière la sécurité de ses citoyens ; il se montre incapable, ou non désireux, de réduire réellement la violence générale, la criminalité, le nombre des marginaux, etc. L'État n'apporte pas de réponses concrètes aux problèmes des citoyens, bien

que cela soit de son devoir. La liste de ces manquements est trop longue pour être de nouveau reproduite : problèmes sociaux (pauvreté, marginalisation...), familiaux ou personnels (drogue, alcoolisme, violence intrafamiliale...), etc.

Bref, la société se retrouve livrée à elle-même, ce qui ne fait qu'aggraver la situation des catégories sociales les plus défavorisées. À ces dernières, l'État, ni personne d'ailleurs, n'a de solution à apporter et il n'y a donc pas de résorption de leurs problèmes. Leur nombre et leurs difficultés ne diminuent pas et, au contraire, ont tendance à augmenter avec le temps. D'autre part, cette situation fait que les citoyens ne recourent pas à l'État lorsque le besoin s'en fait sentir. Ils renoncent ou agissent par eux mêmes, comme dans le cas de la justice privée. Certains secteurs radicaux en arrivent alors à proposer des « solutions » extrêmes, telles que le « nettoyage social ». Il va de soi que ce dernier est une pratique barbare et entièrement condamnable. En outre, il est tout à fait illusoire de croire ou de se persuader que l'assassinat chaque année de quelques centaines de marginaux peut constituer une solution à des problèmes complexes et de grande ampleur.

Dans la conjoncture actuelle que connaît la Colombie, il semble peu probable que l'empire de la violence disparaisse prochainement. Les négociations de paix avec les F.A.R.C. ont été rompues, leur reprise et la tenue de pourparlers avec l'E.L.N. semblent fort compromises. Les élections présidentielles qui vont avoir lieu en mai prochain vont désigner le successeur du président Pastrana. L'optimisme, là encore, n'est pas forcément de rigueur. En effet, ce dernier avait commencé son mandat avec la perspective d'un accord de paix et d'une éventuelle fin du conflit armé. Il y a officiellement consacré une bonne partie de son temps et de son énergie mais a totalement échoué. Les candidats qui sont susceptibles de remplacer Andrés Pastrana à la tête du pays ont peu de chance de réussir là où il a échoué. Actuellement, un certain nombre de sondages donne vainqueur Alvaro Uribe Vélez dont le maître-mot ne

semble pas être « paix » mais plutôt « guerre ». De plus, les États-Unis s'engagent chaque jour davantage en Colombie dans le cadre de leur « lutte mondiale contre le terrorisme » et le « Plan Colombie » en est l'illustration la plus préoccupante. Dans un tel contexte, qui se soucient du « nettoyage social » ? Les O.N.G., certes, mais leur pouvoir ne va guère au-delà de la dénonciation. Si l'État, sa justice et ses agents ne les soutiennent pas, elles sont impuissantes. La seule possibilité actuelle de voir le « nettoyage social » disparaître serait qu'il s'éteigne de lui même, déserté par les auteurs de tant de crimes... Mais cela est peu probable.

Nombre d'observateurs restent cependant confiants en l'avenir, même si l'embellie qu'ils espèrent reste lointaine. Nous ne voudrions donc pas achever ce travail sur une note trop sombre. Alors citons les paroles d'espérance d'une Colombienne, Ingrid Betancourt, en souhaitant que les F.A.R.C. la relâcheront, saine et sauve :

Nous, Colombiens, rêvons de paix, d'harmonie, de justice, et nous apprenons à nos enfants à vivre dans l'ingénuité pour ne pas perdre ce qui nous reste de paradis. Avec de tels trésors, il ne sera pas difficile de construire la Colombie dont je rêve, dont nous sommes nombreux à rêver. [...] Imaginez quel pays nous serions si nous investissions, dans le travail, dans la production, dans la création, dans le plaisir, dans la famille, l'énergie invraisemblable que nous consacrons à la mort... [...] Il faut inverser les forces, il faut que ce qui est noir devienne blanc ⁽¹²⁴⁰⁾.

¹²⁴⁰- BETANCOURT I., op. cit., pp.248 et 249.

Bibliographie

nombre de références bibliographiques : 261

OUVRAGES :

- ACEVEDO J., GIRALDO J., REYES A., *Reforma de la Justicia en Colombia*, Bogota : Instituto SER de Investigación, 1987.
- AGUDELO S.F., *Violencia, Ciudadanía y salud pública*, Bogota : Corporación « Salud y Desarrollo », 1995.
- AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport annuel 1980*, Paris : A.I., 1981.
- AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport annuel 1982*, Paris : A.I., 1983.
- AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport annuel 1986*, Paris : A.I., 1987.
- AMNESTY INTERNATIONAL, *Una crisis de Derechos humanos*, Genève : A.I., 1988.
- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : la violence politique frappe aussi les enfants et les adolescents*, Paris : A.I., 1994.
- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : le vrai visage de la terreur*, Paris : A.I., 1994.
- AMNESTY INTERNATIONAL, *Mexico, killings of gay men in Chiapas : the impunity continues*, Londres : A.I., 1994.
- AMNESTY INTERNATIONAL, *Venezuela, the law of vagrants and crooks : suppressing dissent and punishing the poor*, Londres : A.I., 1995.
- AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport annuel 1995*, Paris : A.I., 1996.
- AMNESTY INTERNATIONAL, « *Just what do we have to do to stay alive ?* », *Colombia's internally displaced : dispossessed and exiled in their own land*, Londres : A.I., 1997.
- AMNESTY INTERNATIONAL, *Annual report 1998*, Londres : A.I., 1999.
- ANTIOQUIA POR COLOMBIA, *La criminalidad en Colombia*, Medellin : Antioquia por Colombia, 2001.
- ARENDT H., *Eichmann à Jérusalem, rapport sur la banalité du mal*, Paris : Folio, 1966.
- ARQUIDIÓCESIS DE BOGOTÁ/C.O.D.H.E.S., *Desplazados por violencia y conflicto social en Bogotá*, Bogota : Arquidiócesis de Bogotá/C.O.D.H.E.S, 1997.
- ARRIETA C.G., ORJUELA L.J., SARMIENTO E., TOKATLIAN J.G., *Narcotráfico en Colombia : dimensiones políticas, económicas, jurídicas e internacionales*, Bogota : Ediciones Uniandes et TM Editores, 1995.

- ASAMBLEA PERMANENTE DE LA SOCIEDAD CIVIL POR LA PAZ (2000), « ¿ Qué es la Asamblea permanente de la sociedad civil por la paz ? », [en ligne], adresse U.R.L. : <http://www.asambleaporlapaz.f2s.com/index.html>
- BERSTEIN S., MILZA P., *Dictionnaire historique des fascismes et du nazisme*, Bruxelles : Éditions Complexe, 1992.
- BETANCOURT I., *La rage au coeur*, Paris : X.O. Éditions, 2001.
- BLANCPAIN J.P., *Migrations et mémoire germaniques en Amérique latine*, Strasbourg : Presse universitaire de Strasbourg, 1994.
- BLANQUER J.-M., « Les institutions à l'épreuve de la pratique » in *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris : I.H.E.A.L., 1996.
- BROUET O., *Drogues et relations internationales*, Bruxelles : Éditions Complexe, 1991.
- C.O.D.H.E.S., GRUPO TEMÁTICO DE DESPLAZAMIENTO, *Estado de situación del desplazamiento y retos para el año 2001*, Bogota : G.T.D., 2001.
- CAMACHO A., GUZMAN A., *Ciudad y violencia*, Bogota : Foro nacional, 1990.
- CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTA, *La prostitución en el sector de Chapinero de Santafé de Bogotá: censo de establecimientos y personas, análisis socioeconómico*, Bogota : Chambre de commerce de Bogota, 1991.
- CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTA, *La prostitución infantil en el centro de Bogotá*, Bogota : Chambre de commerce, 1993.
- CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTA, « Pirobos », *trabajadores sexuales en el centro de Santafé de Bogotá*, Bogota : Chambre de commerce de Bogota, 1995.
- CHAMBRE DE COMMERCE DE BOGOTA, *Habitantes de la calle, un estudio sobre El Cartucho en Santa Fé de Bogotá*, Bogota : Chambre de commerce de Bogota, 1997.
- CHEBEL D'APOLLONIA A., *L'extrême-droite en France, de Maurras à Le Pen*, Bruxelles : Éditions Complexe, 1988.
- CHEGWIN I., FONTALVO M., *Manifestaciones de violencia intrafamiliar en familias extensas de socioeconómico bajo de la ciudad de Barranquilla*, Barranquilla : Université « Jorge Otero », 1999.
- COLECTIVO DE ABOGADOS « JOSÉ ALVEAR RESTREPO », « COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ », C.I.N.E.P., D.N.I., « *A lo bien parece* » *violencia juvenil y patrones de agresión contra los jóvenes de sectores populares de Cali*, Bogota : Colectivo de abogados « José Alvear Restrepo » et al., 1996.
- COMISIÓN INTERAMERICANA DE DERECHOS HUMANOS, *Alirio de Jesús Pedraza v. Colombia, caso 10.581, informe N 33/92*, Washington : Comisión interamericana de Derechos humanos, 1992.
- COMISIÓN INTERAMERICANA DE DERECHOS HUMANOS, *Informe sobre la situación de los Derechos humanos en Colombia*, Washington : Comisión interamericana de Derechos humanos, 1994.

- COMISIÓN INTERAMERICANA DE DERECHOS HUMANOS, *Informe anual 1996*, Washington : Comisión interamericana de Derechos humanos, 1997.
- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Limpieza social : cuestión de intolerancia*, C.I.J.P. : Bogota, 1995.
- COMISIÓN INTERNACIONAL DE JURISTAS/COMISIÓN ANDINA DE JURISTAS, *Violencia en Colombia*, Lima : C.I.J. / C.A.J., 1990.
- COUFFIGNAL G., « Démocratisation et transformation des États en Amérique latine » in *L'Amérique latine : vers la démocratie ?*, Bruxelles : Éditions Complexe, 1993.
- D.A.N.E. (Département administratif national de statistiques), *Encuesta nacional de calidad de vida*, Bogota : D.A.N.E., 1997.
- DÉPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS, « Destacan apoyo de Estados Unidos al Plan Colombia », Washington : Programme d'information internationale du Département d'État, 2001.
- DIMENSTEIN G., *Brésil, la guerre des enfants*, Paris : Fayard, 1991.
- DONADIO A., GALVIS S., *Colombia nazi*, Bogota : Planeta, 1986.
- DURAND G., *Les structures anthropologiques de l'imaginaire : introduction à l'archétypologie générale*, Paris : P.U.F., 1963.
- DUREAU F., FLOREZ C.E., « Dynamiques démographiques colombiennes : du national au local » in *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris : I.H.E.A.L., 1996.
- ENDA-AMÉRIQUE LATINE, *Bogotá : una escuela para los recicladores*, Bogota : Enda, 1995.
- ESCOBAR MESA A., « El gamín y la generación del desarraigo : signos de la otra cultura colombiana », in *L'enfant et l'adolescent dans les pays andins*, Grenoble : C.E.R.P.A., 1984.
- FASSIN D., « Marginalidad et marginados. La construction de la pauvreté urbaine en Amérique latine » in *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris : Éditions la Découverte, 1996.
- F.E.D.E.S., *El desplazamiento interno forzado de personas en Colombia*, Bogota : F.E.D.E.S., 1997.
- FRÉTIGNÉ C., *Sociologie de l'exclusion*, Paris : L'Harmattan, 1999.
- FUNDACIÓN SOCIAL, *Asociación Nacional de « recicladores »*, Bogota : Fundación social, 1996.
- G.A.D., C.I.N.E.P., COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, I.L.S.A., et al., *CONVIVIR : El nuevo camuflaje del paramilitarismo*, Bogota : G.A.D., C.I.N.E.P., COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, I.L.S.A., et al., 1997.
- GARCIA MARQUEZ G., *Noticia de un secuestro*, Barcelone : Mondadori, 1996.
- GIRALDO GARCIA F., *Colombia 1982-1985 : De la violencia a la guerra*, Medellin : E.H.E.S.P., 1990.

- GONZALEZ F., ZAMBRANO F., *L'État inachevé, les racines de la violence en Colombie*, Paris : Fondation pour le Progrès de l'Homme, série « Dossiers pour un débat » n°42, 1995.
- GOUËSET V., « Un siècle de concentration urbaine en Colombie » in *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris : I.H.E.A.L., 1996.
- GROS J.B., LULLE T., « Secteur informel et précarité à Bogota : de l'ensemble du marché du travail au cas du secteur du bâtiment » in *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris : I.H.E.A.L., 1996.
- GUILLOU J., MOREAU DE BELLAING L., *Misère et pauvreté*, Paris : L'Harmattan, 1999.
- HAZ REBELDIA (2000), « Guestbook », [en ligne], adresse U.R.L. : <http://www.hazrebeldia.8m.com>
- HERNANDEZ J.M., « Dinámica social de los gamines en Santa Fé de Bogotá entre 1970 y 1996 », in *Gamines, instituciones y cultura de la calle*, Bogota : Corporación Extramuros, 1998.
- HISPANIA GOTHORUM/ NUEVORDEN (2001), « Colombia : Nacional-socialismo y judaismo », [en ligne], adresse U.R.L. : <http://www.nuevorden.org/Colombia1.htm>
- HUMAN RIGHTS WATCH, *Generation under fire : children and violence in Colombia*, New-York : H.R.W., 1994.
- HUMAN RIGHTS WATCH, *Las redes de asesinos de Colombia*, New-York : H.R.W., 1996.
- HUMAN RIGHTS WATCH, « *Social cleansing* » and street youths in Guatemala, New-York : H.R.W., 1998.
- HUMAN RIGHTS WATCH, *Guerra sin cuartel : Colombia y el derecho internacional humanitario*, New-York : H.R.W., 2000.
- HUMAN RIGHTS WATCH, *The Ties that bind : Colombia and Military-Paramilitary links*, New-York : H.R.W., 2000.
- HUMAN RIGHTS WATCH, *Segunda certificación de Derechos humanos*, New-York : H.R.W., 2001.
- INSTITUT COLOMBIEN D'ANTHROPOLOGIE, *Territorios del miedo en Santafé de Bogotá, imaginarios de los ciudadanos*, Bogota : TM Editores et l'Observatoire de culture urbaine, 1998.
- INSTITUTO POPULAR DE CAPACITACIÓN, *¿Hacia dónde va Colombia ? Una mirada desde Antioquia*, Medellin : I.P.C., 1997.
- KALMANOVITZ S., « L'impact macro-économique du narcotrafic en Colombie » in *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris : I.H.E.A.L., 1996.
- LABROUSSE A., *La drogue, l'argent et les armes*, Paris : Arthème-Fayard, 1991.
- LAMUS CANAVATE D., *¿Nuevas formas de paternidad y maternidad ?*, Bucaramanga : Institut d'Études politiques-Université de Bucaramanga, 2000.

- LANDABURU M. F., « La décentralisation, le nouveau système de sécurité sociale et le Réseau de Solidarité : les nouvelles formes d'orientations des dépenses sociales » in *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris : I.H.E.A.L., 1996.
- LAROUSSE, *Dictionnaire de la langue française*, Paris : Larousse, 1979.
- MAIRIE DE SANTA FE DE BOGOTA, *Indigentes en Bogotá*, Bogota : Mairie de Santa Fé de Bogota, 1997.
- MAIRIE DE SANTA FE DE BOGOTA, *Seguridad y convivencia, dos años y tres meses de desarrollo de una política integral*, Bogota : Mairie de Santa Fé de Bogota, 1997.
- MAIRIE DE SANTA FE DE BOGOTA, *Beneficio para un millón de personas*, Bogota : Mairie de Santa Fé de Bogota, 1998.
- MAIRIE DE SANTA FE DE BOGOTA, *Estadísticas de violencia y delincuencia en Santa Fé de Bogotá-consolidado 1997*, Bogota : Mairie de Santa Fé de Bogota, 1998.
- MARTIN G., « Sociabilité, institutions et violences dans les frontières nouvelles en Colombie » in *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris : I.H.E.A.L., 1996.
- MATEUS GUERRERO S., « Limpieza social », *la guerra contra la indigencia*, Bogota : Temas de Hoy, 1995.
- MAZEL O., *L'exclusion, le social à la dérive*, Paris : Le Monde-Éditions, 1996.
- MEDINA GALLEGU C., *Autodefensas, paramilitares y narcotráfico en Colombia*, Bogota : Editorial Documentos periodísticos, 1990.
- MEJIA M.R., PEREZ D., *De calles, parches, galladas y escuelas ; transformaciones en los procesos de socialización de los jóvenes de hoy*, Bogota : C.I.N.E.P., 1996.
- MEUNIER J., *Les gamins de Bogota*, Paris : J.C. Lattès, 1977.
- MEYER J., *Le Sinarquisme : un fascisme mexicain ? 1937-1947*, Paris : Hachette, 1977.
- MILZA P., *Les fascismes*, Paris : Imprimerie nationale "Notre siècle", 1985.
- MINAUDIER J.P., *Histoire de la Colombie, de la conquête à nos jours*, Paris : L'Harmattan, 1992.
- MINISTERIO DE LA DEFENSA, *Ley n°62*, Bogota : Ministerio de la Defensa, 1993.
- MUÑOZ C., PACHON X., *Gamines, testimonios*, Bogota : C. Valencia editores, 1980.
- N.C.O.S., S.A.G.O., TERRE DES HOMMES, *Tras los pasos perdidos de la guerra sucia, paramilitarismo y operaciones encubiertas en Colombia*, Bruxelles : Éditions N.C.O.S., 1995.
- O.N.U., *Conclusiones finales E/C.12/1995/12 del Comité de Derechos económicos, sociales y culturales*, Genève : O.N.U., 1995.
- O.N.U., *Informe del representante del Secretario General sobre la cuestión de los desplazados internos*, Genève : O.N.U., 1995.
- O.N.U., *Informe conjunto del Relator especial encargado de la cuestión de la tortura, Sr. N.S. Rodley, y del Relator especial encargado de la cuestión de las ejecuciones extrajudiciales, sumarias o arbitrarias, Sr. B.W. Ndiaye/Visita de los Relatores especiales a la República de Colombia del 17 al 26 de octubre de 1994*, Genève : O.N.U., 1995.

- O.N.U., « Reducción de la pobreza en Colombia : el impacto de las políticas públicas » in *Estrategias para reducir la pobreza en América latina y el Caribe*, New-York : O.N.U., 1997.
- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1997*, Genève : O.N.U., 1998.
- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-1999*, Genève : O.N.U., 2000.
- O.N.U., *Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme pour la Colombie-2000*, Genève : O.N.U., 2001.
- ORDOÑEZ J.P., *Ningún ser humano es desechable, "limpieza social", Derechos Humanos y orientación sexual en Colombia*, Madrid : SODEPAZ, 1996.
- ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD, ORGANIZACIÓN PANAMERICANA DE LA SALUD, MINISTERIO COLOMBIANO DE SALUD, *Situación de salud en Colombia, indicadores básicos 2001*, Bogota : O.M.S., O.P.S., Ministerio colombiano de Salud, 2001.
- ORGULLO CRIOLLO (2001), « El Nacional-socialismo », [en ligne], adresse U.R.L. : <http://www.libreopinion.com/nacionalista/nazi.html>
- ORTIZ SARMIENTO C.M., *La Violence en Colombie, racines historiques et sociales*, Paris : L'Harmattan, 1990.
- OSORIO PÉREZ F.E., *La violencia del silencio, desplazados del campo a la ciudad*, Bogota : C.O.D.H.E.S. et Université Javeriana, 1993.
- PÉCAUT D., *L'ordre et la violence, évolution socio-politique de la Colombie entre 1930 et 1953*, Paris : Editions de l'E.H.E.S.S., 1987.
- PÉCAUT D., « Présent, passé, futur de la violence » in *La Colombie à l'aube du troisième millénaire*, Paris : I.H.E.A.L., 1996.
- PÉCAUT D., « Réflexions sur la violence en Colombie » in *De la violence*, Paris : Éditions Odile Jacob, Collection « Opus », 1996.
- PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE, *Constitution de la Nation colombienne*, Bogota : Présidence de la République, 1991.
- REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Rapport 1999*, Paris : R.S.F., 2000.
- ROJAS C.E., *La violencia llamada limpieza social*, Bogota : C.I.N.E.P., 1994.
- ROJAS C.E., *Conflictos morales y Derechos Humanos en Colombia : una mirada desde la « limpieza social »*, mémoire de Magistère : Philosophie : Bogota : 1998.
- SALAZAR A., *No nacimos pa' semilla, la cultura de las bandas juveniles de Medellín*, Bogota : C.I.N.E.P., 1990.
- SEGOVIA MORA G., *Bogota hoy : democracia, convivencia y poblaciones vulnerables*, Bogota : Secrétariat aux Affaires Sociales et Mairie de Santa Fé de Bogota, 1993.
- SEGOVIA MORA G., *La violencia en Santafé de Bogotá*, Bogota : Consejería presidencial para la juventud, la mujer y la familia, 1994.

- TELLEZ ARDILA A.M., *Las milicias populares, otra expresión de la violencia social en Colombia*, Bogota : Rodríguez Quito editores, 1995.
- U.N.I.C.E.F., *The state of the world's children 1997*, New-York : U.N.I.C.E.F., 1998.
- URIBE M.V., VÁSQUEZ T., *Enterrar y callar, las masacres en Colombia 1980-1993*, Bogota : Comité Permanente por la Defensa de los Derechos Humanos, Fundación Terres des Hommes, 1995.

PÉRIODIQUES :

- BIDEGAIN A.M., « Un État dur, mais fragile » in *Vivant Univers*, septembre-octobre 1998, n°437.
- BLANQUER J.-M., « Colombie : la nouvelle Constitution » in *Problèmes d'Amérique latine*, 1992, n°7.
- C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*, 1996, número 2.
- C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*, 1997, número 3.
- C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*, 1997, número 4.
- C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*, 1997, número 5.
- C.I.N.E.P., JUSTICIA Y PAZ, *Noche y Niebla*, 1997, número 6.
- CAMACHO GUIZADO A., « La reforma de la Policía : realidades inmediatas y objetivos estratégicos » in *Análisis político*, 1993, n°19.
- CEPEDA ESPINOSA M.J., « Colombie : la nouvelle Constitution, un bilan provisoire » in *Problèmes d'Amérique latine*, 1995, n°16.
- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Bulletin d'informations Justicia y Paz*, juillet-septembre 1989.
- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Bulletin d'informations Justicia y Paz*, juillet-septembre 1991.
- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Bulletin d'informations Justicia y Paz*, juillet-septembre 1992.
- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Bulletin d'informations Justicia y Paz*, juillet-septembre 1995.
- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Bulletin d'informations Justicia y Paz*, janvier-mars 1996.
- COMISIÓN INTERCONGREGACIONAL DE JUSTICIA Y PAZ, *Bulletin d'informations Justicia y Paz*, avril-juin 1996.

- GARCIA DUARTE R., « Colombie : le bipartisme, entre fidélités traditionnelles et redéfinition de l'identité politique » in *Problèmes d'Amérique latine*, 1995, n°16.
- GUERRERO SERRANO M., « Une réalité très complexe » in *Vivant Univers*, septembre-octobre 1998, n°437.
- GUZMAN A., « Violencia urbana y seguridad Ciudadana en Cali » in *Revista Foro*, 1993, n°22.
- I.L.S.A., « "Limpieza social" en Colombia y Brasil : exterminio de los pobres » in *Reporte de Derechos humanos*, 1993, n°7.
- KAPLAN M., « Economía criminal y lavado de dinero », in *Boletín mexicano de Derecho comparado*, 1996, n°85.
- MINOTTI D., « La situation carcérale en Colombie » in *Les Cahiers de l'I.L.C.E.*, 2000, n°2.
- ORTEGA RICAURTE C., « Aspectos históricos y lingüísticos del gamín bogotano », in *Separata Revista*, 1972, n°10.
- PÉCAUT D., « Quelques réflexions sur le phénomène de "La Violence" dans les années 1945-1953 » in *Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien-Caravelle*, 1976, n°26.
- PÉCAUT D., « La Colombie dans la tempête » in *Problèmes d'Amérique latine*, 1990, n°98.
- PEREIRA SOUZA A. M., « Église catholique 1992-1998 : une option active pour la paix » in *Vivant Univers*, septembre-octobre 1998, n°437.
- POSTE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE BOGOTA, *Lettres de Bogota*, Bogota : Ambassade de France en Colombie, avril 1999.
- RESTREPO L.A., « Los equívocos de los Derechos humanos en Colombia » in *Análisis político*, 1992, n°16.
- SALAZAR A., « La criminalidad urbana : actores visibles e invisibles » in *Revista Foro*, 1993, n°22.

ARTICLES et COMMUNIQUÉS DIVERS :

- A.C.A.T., A.F.A.L.-Lyon, AGIR ENSEMBLE, *et al.*, « Déclaration des O.N.G. françaises sur la situation en Colombie », 30-08-2000.
- *Actualidad colombiana*, « Masacre en Soacha », 19-02-2001.
- AMNESTY INTERNATIONAL, *Appel pour Miguel Angel Martínez*, 1994.
- AMNESTY INTERNATIONAL, *Colombie : rencontre du secrétaire général d'Amnesty international avec le président Samper*, 1994.

- *Cambio 16 /Colombia*, « El "Colombian way of life" », 22-07-1996.
- *Cambio 16 /Colombia*, « La bolsa y la vida », 9-09-1996.
- *Courrier international*, « Pendant les Jeux, les sans-logis devront dégager », juillet 2000.
- *El Colombiano*, « No existen "escuadrones de la muerte" », 23-01-1981.
- *El Colombiano*, « Muerte de maleante anuncia el grupo "Defensa Popular" », 15-12-1982.
- *El Colombiano*, « Nuevo escuadrón de la muerte mató a un ladrón de vehículos », 12-08-1983.
- *El Colombiano*, « Hallan en San Antonio de Prado cadáver de vendedor de drogas », 24-04-1985.
- *El Colombiano*, « Familiares de desaparecidos del holocausto del Palacio de Justicia reclaman por 16 años de impunidad », 2-11-2001.
- *Le Courrier de l'U.N.E.S.C.O.*, « Colombie : "le bien commun, une notion inconnue" », février 2001.
- *El Espectador*, « Asesinados en Leticia tres menores voceadores de prensa », 26-12-1986.
- *El Espectador*, « Costosa "limpieza" », 31-08-1996.
- *El Espectador*, « Iglesia pide solidaridad internacional para la paz », 13-03-1998.
- *El Espectador*, « Masacrados a sangre fría seis jóvenes en Cali », 11-07-1998.
- *El Espectador*, « El misterioso Jairo Aparicio Lenis », 21-08-1998.
- *El Espectador*, « La miseria, abono para la delincuencia », 16-03-1999.
- *El Espectador*, « La intolerancia pudo más », 25-05-2000.
- *El Espectador*, « Desplazados, tragedia nacional », 4-06-2000.
- *El Espectador*, « Cargos a 26 de FF.AA. por DD.HH. », 21-12-2000.
- *El Espectador*, « Día internacional de la mujer », 8-03-2001.
- *El Espectador*, « Capturan a seis sospechosos en el caso Soacha », 17-05-2001.
- *Le Figaro*, « Colombie : les "patriotes" du Général Bedoya », 29-07-1997.
- *La Hora*, « La guerrilla inicia "limpieza social" », 9-03-2000.
- HUMAN RIGHTS WATCH, « Protección para un juez amenazado », 28-11-2000.
- HUMAN RIGHTS WATCH, « Tribunal militar continúa encubrimiento de atrocidad por parte del Ejército », 13-02-2001.
- *Inter Press Service (I.P.S.)*, « Colombia : pobreza y desigualdad aumentan en centros urbanos », 20-12-1999.
- *La Jornada*, « Buscando al IV Reich », 12-04-2000.
- *Libération*, « L'héroïne », 14-03-2001.
- *Le Monde*, « Brésil : misère et violence dans une banlieue de Rio », 12-06-1991.
- *Le Monde*, « Mea culpa de l'Église colombienne sur la corruption des élites », 15-05-1996.

- *Le Monde*, « Colombie, un désastre annoncé », 22-05-1999, (Pécaut D.).
- *Le Monde*, « Colombie : les paramilitaires mettent en danger le processus de paix », 17-05-2001.
- *Le Monde*, « Une coalition mondiale contre la pauvreté », 9-10-2001.
- *Le Monde diplomatique*, « En Colombie, les civils règnent, les militaires gouvernent », juin 1979.
- *Le Monde diplomatique*, « Pêche miraculeuse dans les ports de Colombie », février 2000.
- *Le Monde diplomatique*, « Plan Colombie, passeport pour la guerre », août 2000.
- *El Mundo*, « Misterioso cassette », 13-08-1987.
- *El Mundo*, « Ocho jóvenes fueron asesinados por la guerrilla en Medellín, la ciudad con mayor criminalidad del país », 16-02-1997.
- *El Mundo*, « Violencia, primera causa de muerte en Colombia », 20-11-1997.
- *El Mundo*, « La lucha armada se degradó », 13-03-1998.
- O.N.U., « La oficina en Colombia de la Alta comisionada de la Naciones Unidas para los Derechos humanos presenta sus observaciones sobre la abolición de la Justicia regional », 30-04-1999.
- *El País* (Colombie), « Aparece "escuadrón de la muerte" en Bogotá », 5-01-1981.
- *El País*, « Asesinan cuatro personas con antecedentes penales », 18-08-1983.
- *El País*, « Cuatro recolectores de papel fueron asesinados a balazos », 4-03-1986.
- *El País* (Espagne), « La rueda de la venganza en Colombia », 15-03-1991.
- *El País*, « La Iglesia colombiana sospecha de los congresistas que juzgan a Samper », 17-02-1996.
- *El País*, « Conmoción en México por la ola de linchamientos de delincuentes », 8-09-1996.
- *El País*, « Policías de élite de México se amotinan para impedir la detención de 14 agentes », 20-11-1997.
- *El País*, « La Iglesia colombiana se enfrenta al Ejército por sus tácticas de combate a la insurgencia », 18-05-98.
- *El País*, « Suprimida la gratificación económica que animaba a la policía de Brasil a matar delincuentes », 1-07-1998.
- *El País*, « Paramilitares de Honduras asesinan a 200 delincuentes », 21-09-1999.
- *El País*, « La violencia en Venezuela, fuera de control », 9-01-2001.
- *El País*, « La "tragedia nacional" de los desempleados colombianos », 28-02-2001.
- *El País*, « Más allá del Plan Colombia », 21-05-2001.
- *La República*, « Marquémoslos legalmente », 25-01-1980.
- *Revista Credencial historia*, « 50 años del fin de la Segunda guerra mundial », 1995.
- *Revista Credencial historia*, « Peripecias de los nazis criollos », 1995.
- *Semana*, « Crimen y castigo », 18-05-1998

- *Semana*, « Editorial », 23-12-2000.
- *Semana*, « El DANE revela cifras de desempleo del primer trimestre de 2000 », 23-12-2000.
- *La Tercera*, « Gobierno desarticula congreso nazi », 19-04-2000.
- *El Tiempo*, « Brigadas ciudadanas contra la inseguridad propondrá el gobierno », 8-10-1979.
- *El Tiempo*, « Los "cacos" con la "moral en cero" », 28-01-1980.
- *El Tiempo*, « Temen "escuadrón de la muerte" en Medellín », 14-07-1980.
- *El Tiempo*, « Medellín, "una pequeña Chicago" », 23-10-1980.
- *El Tiempo*, « Asesinados tres desconocidos en cerro de Guadalupe », 3-11-1980.
- *El Tiempo*, « Aparece otro cadáver en la vía a Guadalupe », 18-11-1980.
- *El Tiempo*, « Renace escuadrón de la muerte en Medellín », 24-05-1981.
- *El Tiempo*, « Iluminan calle para que no boten más cadáveres », 24-11-1981.
- *El Tiempo*, « 223 mafiosos aportan 446 millones de pesos para combatir el secuestro », 23-12-1981.
- *El Tiempo*, « Violencia en Medellín (I) : ¿ Cuándo comenzó todo ? », 18-01-1982.
- *El Tiempo*, « Violencia en Medellín (II) : ¡ Matan hasta los perros ! », 19-01-1982.
- *El Tiempo*, « El M.A.S. es una organización », 6-02-1983.
- *El Tiempo*, « Extraño grupo ha matado 20 homosexuales en dos meses », 8-09-1985.
- *El Tiempo*, « Preocupación en Cali por ola de terror », 4-03-1986.
- *El Tiempo*, « Escuadrones de la muerte han matado 300 personas este año », 22-04-1986.
- *El Tiempo*, « FF. AA. habrían dado de baja a sindicato por Procuraduría », 21-05-1986.
- *El Tiempo*, « Dos masacres en 48 horas en Medellín », 18-11-1991.
- *El Tiempo*, « Crimen de indigentes : destitución de 15 policías », 22-11-1991.
- *El Tiempo*, « Termina "purga" en la policía de Risaralda », 23-11-1991.
- *El Tiempo*, « D.A.S. y CONVIVIR harán inteligencia conjunta », 11-11-1997.
- *El Tiempo*, « Iglesia cuestionó aumento de tropas en el Caguán », 13-03-1998.
- *El Tiempo*, « Niñez », 18-11-1998.
- *El Tiempo*, « ¿ Sí le está cumpliendo el Gobierno a la educación ? », 23-03-1999.
- *El Tiempo*, « Jardín debe ser abierto », 3-06-2000.
- *El Tiempo*, « Bogotá, cómo vamos / Ciudadanos frente a seguridad, salud, transporte y otros temas », 19-07-2000.
- *El Tiempo*, « Para cortar abastecimiento a guerrilla : "paras" entran a Bogotá », 19-01-2001.
- *El Tiempo*, « Historia de una "vendetta" », 21-01-2001.
- *El Tiempo*, « Banda La Terraza lo tiene en la mira », 17-02-2001.
- *El Tiempo*, « Discriminada en todos los países », 8-03-2001.

- *El Tiempo*, « Yo soy un chivo expiatorio », 23-04-2001.
- *El Tiempo*, « Ley contra el espacio público », 15-06-2001.
- *El Tiempo*, « F.A.R.C. anuncian guerra urbana », 25-06-2001.
- *El Tiempo*, « Colombia estrenará mañana códigos penales », 23-07-2001.
- *El Tiempo*, « Anulan sanción a Arias Cabrales en caso del Palacio de Justicia », 15-09-2001.
- *El Tiempo*, « Estados Unidos prepara estrategia antiterrorista para Colombia », 18-10-2001.
- *El Tiempo*, « Piden a Bush incluir en las prioridades la lucha contra terroristas de América latina », 18-10-2001.
- *El Tiempo*, « Intensa expansión paramilitar en 13 departamentos », 27-10-2001.
- *El Tiempo*, « O.N.U. teme impunidad en la Fiscalía », 1-11-2001.
- *El Tiempo*, « Fiscalía censura críticas de O.N.U. sobre Derechos humanos », 2-11-2001.
- *El Tiempo*, « Se reinicia caso del General Uscátegui por masacre de Mapiripán », 15-11-2001.
- *El Tiempo*, « Se abre paso una resistencia civil desarmada », 20-11-2001.
- *El Tiempo*, « Diálogo con la guerrilla devolvería la luz », 20-11-2001.
- *El Tiempo*, « Congestión en justicia la tiene al borde del colapso », 30-11-2001.
- *El Tiempo*, « Las F.A.R.C. arremeten contra la resistencia civil », 2-01-2002.
- *El Tiempo*, « Hubo 792 muertos menos en 2001 en Colombia », 2-01-2002.
- TLAHUI, « El grupo paramilitar "La terraza" denuncia su participación en una serie de asesinatos y dice estar dispuesto a entregarse a la justicia a cambio de seguridad », 29-11-2000.
- *El Universal*, « Eliminar los santuarios de terroristas », 24-11-1998.
- *El Universal*, « F.A.R.C. y E.L.N., unidas en secuestro de feligreses », 4-06-1999.
- *Vanguardia liberal*, « Asesinados once abigeos por las F.A.R.C. », 11-02-1983.
- *Vanguardia liberal*, « Resurge "Terminator" », 13-12-1985.
- *Vanguardia liberal*, « Mataron un homosexual », 6-04-1986.
- *Vanguardia Liberal*, « La "Mano negra" atacó de nuevo », 17-04-1986.
- *Vanguardia liberal*, « ¡ Que paren la matanza ! », 26-06-1986.
- *Vanguardia liberal*, « Nuevo crimen », 22-10-1986.
- *Vanguardia liberal*, « Asesinados a tiros dos homosexuales », 4-12-1986.

ANNEXES

Annexe I :

CARTE DE LA COLOMBIE

Annexe II :

CARTE DES DÉPARTEMENTS COLOMBIENS

Annexe III :

CARTE DE SANTA FÉ DE BOGOTÁ
(par localités)

Échelle (approximative) : 1 : 175.000

Annexe IV :

El Colombiano (Medellin), 12-08-1983.

Nuevo escuadrón de la muerte mató a un ladrón de vehículos

Según nota que dejaron, se denominan « Los Macabros »

Nueva víctima de criminales anónimos hubo ayer en las afueras de Medellín. En inmediaciones al vecino municipio de Caldas, en la mañana de ayer fue encontrado el cadáver estrangulado, de un individuo que tenía aproximadamente 27 años de edad, 1,70 de estatura, sin más filiación.

NUEVO ESCUADRÓN

Al lado del cuerpo fue encontrado una nota que decía : « Oficio n° uno. Este individuo fue muerto por el "escuadrón" de "Los Macabros" y por ser jalador de carros y asesino a sueldo ». En esta forma pues, son ya cuatro los escuadrones de la muerte que tienen como centro de actividades a la capital antioqueña y que hasta ayer habían asesinado a 411 personas en este año que en su mayoría no pudieron ser identificadas. Estas organizaciones anónimas, por notas que envían a este periódico y llamadas telefónicas que hacen, manifiestan que su único propósito es el de limpiar a Medellín de delincuentes, aduciendo que actúan así en vista de que nada hacen las autoridades.

Annexe V :

El Tiempo (Bogotá), 8-09-1985.

Extraño grupo ha matado 20 homosexuales en dos meses

(Cali). Una escalada de crímenes azota al mundo de los homosexuales de esta capital. Veinte de ellos han sido asesinados durante los últimos dos meses, y siete en la última semana, a manos de un escuadrón dedicado « a limpiar la ciudad de estos indeseables », según se rumora entre gentes del bajo mundo.

Los asesinatos, todos ellos con las mismas características, se registran después de la medianoche contra reconocidos homosexuales y sus cadáveres son dejados en la vía pública con dos tiros en la cabeza. Anoche fue muerto en las mismas circunstancias el conocido travesti « Elvira », en el barrio Sucre, « zona caliente » de esta ciudad.

La extraña cruzada contra este tipo de personas se adelanta desde hace dos meses y en ese lapso se han contabilizado más de veinte asesinatos. El mayor número de víctimas se presenta en los fines de semana cuando las autoridades reportan levantamientos de cuatro ó cinco cadáveres de homosexuales, muertos en extrañas circunstancias. Sin embargo, entre los miembros de este grupo social sigue imperando la ley del silencio.

Annexe VI :

El País (Cali), 4-03-1986.

Cuatro recolectores de papel fueron asesinados a balazos

Cuatro recolectores y vendedores de papel y chatarra fueron asesinados en la madrugada de ayer en diferentes sitios de Cali, a manos de dos hombres que se movilizaban en una moto. Con el doble crimen de la madrugada del lunes, son cerca de diez personas que laboraban en este oficio, que han sido acribilladas a bala en menos de seis meses. Una fuente oficial indicó a este diario que las víctimas aún no habían sido identificadas, y señaló que los cuatro dormían en la calle cuando se presentó el atentado.

EN EL PARQUE SAN NICOLÁS

El primero de los atentados sucedió a las 2:24 de la madrugada en la calle 19 frente al número 5-14, en donde en un andén dormían dos hombres quienes se cobijaban con costales y mantas. Un desconocido que viajaba como parrillero de una motocicleta, se acercó a los vendedores de chatarra y los baleó a sangre fría, para luego emprender la huida hacia la carrera 6a. [...] Varias personas que fueron testigos del doble homicidio señalaron a las autoridades que los agresores actuaron en forma rápida, por lo que es muy difícil lograr su identificación.

Se conoció que uno de los hombres muertos era de aproximadamente 38 años de edad, de 1,70 de estatura, trigueño, vestía pantalón y camisa café y presentaba un tiro en el parietal izquierdo. El otro era de aproximadamente 65 años de edad, de pelo ensortijado, usaba un saco a cuadros café, camisa habana y pantalón azul. También presentaba un balazo en el parietal izquierdo.

OTRO DOBLE CRIMEN

Cincuenta minutos más tarde, al parecer la misma pareja, incursionó en la calle 16A con carrera 1a y 2a, en donde de nuevo atacó a otras dos personas que se hallaban durmiendo en una acera. Allí murieron dos hombres cuyas edades oscilaban entre los 26 y los 27 años y uno de ellos era conocido como «El Paisa». Los desconocidos recibieron tiros en el parietal izquierdo que les causaron su muerte en forma instantánea. El mismo juez de instrucción criminal llevó a cabo la diligencia de ley, en asocio de agentes secretos de la Policía metropolitana e inició una serie de investigaciones con el fin de dar con los agresores. Se señaló de parte de una fuente oficial que hasta el momento no hay pistas de los asesinos, quienes se cree son los mismos que han cometido cerca de diez homicidios con similares características.

Annexe VII :

El Espectador (Bogota), 19-02-1994.

Sacan del juego al parche del « Caravana »

Desbandada de los niños de la calle de la zona de Kennedy ante la acción de un tenebroso grupo de limpieza social, que dio muerte con sevicia a tres pequeños.

(Bogotá). « Asprilla », un niño de la calle de tan sólo 12 años, era un moreno pequeño de pelo quieto que le gustaba jugar al fútbol. [...] Pero la habilidad de esas piernas cortas, curtidas por el sol, el agua y el sucio de las calles de la ciudad, jamás volverá a gustar a nadie, pues tres hombres armados que se movilizaban en un vehículo Trooper por el sector de Kennedy así lo decidieron el domingo 13 de febrero cuando le propinaron sin justificación alguna un tiro en la cabeza.

AISLADO

Jairo Murcia, otro niño de la calle de 14 años, se habría salvado de la misma suerte, de no ser por un problema físico que lo agobiaba desde hacía varios años y que le impedía vivir en comunidad. Cuando era muy pequeño, fue violado por su padrastro. El acto le destrozó los esfínteres, a tal punto que no podía controlar las secreciones de su cuerpo. La vergüenza de sus deficiencias corporales le impidió vivir con otros de sus compañeros en la casa de los sacerdotes de San José, quienes desde hacía varios meses habían comenzado a ofrecer albergue a los niños desamparados.

Por esta razón, aunque le gustaba la comida y la limpieza que le ofrecía la congregación religiosa, Jairo volvía a las calles, seguro de que en ellas obtendría el anonimato de su pena. El domingo estaba con « Asprilla », a su lado, y como él recibió un disparo en el cráneo.

LA LIMPIEZA

A Javier Castaño, de 17 años de edad, le gustaba cepillarse los dientes, cuando las niñas de la Cruz roja le ofrecían la crema dental y el vaso de agua. Era el mayor del Parche del Caravana, amante acérrimo del pegante y líder indiscutible sobre « Asprilla » y Jairo. Tenía la gran labor de protegerlos o cascarlos, si era el caso, porque el territorio y el grupo le pertenecían.

Fue en varias oportunidades a la parroquia de San Leonardo Murialdo, ubicada en la diagonal 40 sur n° 69-50, con el fin de obtener comida, ropa y un « duchazo ». Se acercó al programa por aquella época en que los rumores sobre los grupos de limpieza social en Kennedy se agudizaron. Trató entonces de alejarse de la

calle, pero ante la condición impuesta por los sacerdotes de dejar el b6xer a un lado, su voluntad fue d6bil. Volvi6 por ello a las calle, pero sigui6 participando cumplidamente, todos los mi6rcoles, con el programa de aseo y salud ofrecido por la Cruz roja.

Se supo de 6l nuevamente el domingo, cuando apareci6 muerto, junto con sus dos amigos, luego que los desconocidos le propinaran un balazo en la boca.

REENCUENTRO

Los sacerdotes y varios seminaristas de la congregaci6n de San Jos6 [...] salieron a buscar a seis de sus pupilos el domingo por la noche. Un joven mayor de edad que hab6an reclutado en el albergue los inciti6 para que abandonaran la casa y volvieran a las calles. Los religiosos, conjuntamente con las autoridades, emprendieron una labor de b6squeda por los barrios aleda6os a la casa. Hacia las 11 de la noche, los patrulleros hallaron en una calle de Kennedy los cuerpos sin vida de los tres ni6os que hab6an pertenecido al programa.

El Instituto de Bienestar familiar corri6 con los gastos econ6micos del entierro, y los sacerdotes de San Jos6 oficiaron los actos religiosos a los que asistieron por lo menos 60 gamines de todos los lugares de Bogot6. Ahora las canchas improvisadas para jugar al f6tbol y los lugares utilizados com6nmente para dormir est6n abandonados. Los ni6os del sector de Kennedy huyeron a los parches m6s grandes del centro, en donde encuentran protecci6n, por parte de los gamines mayores [...].

Annexe VIII :

El Tiempo (Bogotá), 27-02-1995.

Asesinados cinco indigentes en el centro de Bogotá

« Todos sabíamos ya a qué venían esos tipos »

A tres cuadras del Comando de la Policía y a 200 metros de un puesto militar, varios hombres los asesinaron con sevicia. Hay un niño de 11 años entre las víctimas.

La orgía comenzó a la 1:10 de la mañana. El escenario fue la calle del Bronx, una de las más grandes y peligrosas « ollas » de venta de droga de todo el centro de Bogotá. Varios hombres comenzaron a recorrer la calle a bordo de dos vehículos. Los indigentes ya sospechaban lo que iba a ocurrir. Cuatro de ellos fueron asesinados. No sólo les dispararon. A la segunda víctima la apuñalaron 35 veces en el tórax. A la última, después de dispararle, le pasaron un carro por encima. A las dos de la mañana, cometieron el último asesinato dos cuadras más al norte. La última víctima fue « Memín », un indigente de apenas 11 años, que caminaba por la avenida Caracas con calle 12. Desde un vehículo le dispararon en la cabeza.

Poco después, el D.A.S. y la Policía capturaron a dos jóvenes de 27 y 20 años, que recorrían sin rumbo el sector a bordo de un vehículo y que, al parecer, en avanzado estado de embriaguez, decían estar buscando a un hombre negro que les había robado. La Policía los sindicó de ser los responsables de las muertes.

Todo ocurrió en la carrera 15 con calle 9, a tan sólo tres cuadras del Comando de la Policía metropolitana y de la Estación 24 y a una cuadra del Comando de la Dirección de reclutamiento del Ejército, en donde prestaba guardia una compañía de Policía militar. Sin embargo, solo 20 minutos después de la balacera llegaron los soldados y después una patrulla de la Policía.

Las versiones de los indigentes son diferentes. Lo único común es el miedo y la certeza de que cualquier día los muertos serán ellos. « Yo hoy estoy contando los muertos -dijo un indigente- pero de pronto mañana yo soy uno de ellos. Aquí uno no se salva de la muerte ». Y parece no importarles cómo ocurrieron las muertes. Tampoco quieren hablar de las víctimas. En lo que sí insisten es en que se trata de una acción de limpieza social. Según los habitantes de la calle del Bronx en la madrugada de ayer sonaron por lo menos 30 balazos.

« TODOS AL PISO »

Con un cigarrillo de marihuana aún sin terminar de armar en la mano derecha y con los restos de arroz en la boca, un antiguo habitante de la calle del Bronx narró cómo ocurrieron los asesinatos.

« Yo estaba aquí en la esquina [...] cuando vi que venían unos tipos. Primero le dieron a un ñero que iba distraído por la mitad de la calle. Ya todos sabíamos qué iba a pasar, entonces empezamos a tirarnos al piso [...]. Después le dieron en un brazo a otro reciclador y luego un tipo grandote, negro, lo cogió y le clavó el puñal muchas veces en el pecho. El tercero estaba tirado en la puerta de esta casa [...] cuando le dispararon. Le dieron tres « pepazos » en la cabeza. Después, yo ya no vi más ».

El cuarto asesinado fue un indigente, de aproximadamente 35 años, que recibió un disparo en la cara. En su cuerpo quedaron las huellas del vehículo que pasó por encima después de que cayó muerto. Pasaron unos minutos. Nadie sabe cuántos. Unos dicen que quince, otros que cinco. [...] Entonces arrastraron a uno de ellos por la calle 10 hasta la mitad de la cuadra, buscando llegar al Hospital San José, pero murió en el camino. Entonces, lo dejaron en el suelo, frente al portón de una casa. A los cinco minutos, otros tres indigentes fueron hasta allí y le quitaron las prendas y los zapatos, que aún podían ser utilizados por ellos.

« Después, ahí sí llegaron los soldados y los polis -narró un reciclador- Empezaron a « raquetiar » y no encontraron nada. Es que los asesinos no estaban adentro, entre nosotros. [...] Poco después, cuando el D.A.S. y la Policía practicaban los levantamientos de los cadáveres, fue ubicado un vehículo blanco de placas ARB 418, en el que estaban dos jóvenes que cuando fueron capturados dijeron estar buscando a un hombre negro que les había robado un betamax y un radio. Algunos indigentes dijeron reconocer a los dos jóvenes y aseguraron que ellos participaron de la masacre. La Policía los retuvo. Los detenidos se identificaron como Fabio Rátiva, de 20 años, estudiante, y Jorge Enrique Arciniegas de 27 años, quien dijo ser vendedor.

Ayer la Fiscalía 206, que asumió la investigación de los hechos, recibió la indagatoria de los detenidos y ordenó practicarles pruebas para determinar si habían disparado recientemente armas de fuego, aunque en el momento de la captura no estaban armados. Pero a pesar de ello, en la calle del Bronx, los indigentes saben que no va a pasar nada y que probablemente otros regresarán a matarlos.

Index

A.C.D.E.G.A.M.	232, 281, 584
Assemblée permanente pour la paix	608-609, 612-613, 622
<i>Betancourt, I.</i>	435-436, 532, 581, 635
<i>Betancur, B.</i>	213, 230, 423, 548, 592
<i>Castañó (F. et C.)</i>	49, 224, 235, 259, 263, 445, 549, 573, 584-585, 654
chômage.....	30, 49, 52-53, 57, 103, 109, 137, 145-146, 159, 170, 176, 189, 311, 334, 336, 349, 513, 528
civils.....	94, 195, 198, 202, 206, 214, 217-219, 225-227, 232-233, 252, 266, 268 , 272-274, 276, 280, 283, 285, 364, 378,
clientélisme.....	412, 422, 430-431, 436-437, 452, 463, 465, 482, 498, 503, 531, 543, 604, 623
Communautés de paix.....	456, 607
Constitution.....	81, 173-174, 328, 347, 379, 405, 411, 413-416, 429-430, 432, 443, 457, 458-467 , 471, 473, 477, 479, 4
CONVIVIR	217, 228, 244-252, 490, 587, 630
corruption.....	40, 43, 165, 190, 199, 279, 310, 383, 394, 400-401, 422, 432, 434-435, 437, 462, 482, 498, 503, 519, 531
délinquance.....	10, 12, 32, 54, 79, 104-105, 124, 141, 160, 199, 236, 246, 251, 255, 265-266, 272-273, 280, 283-284, 2
délinquants.....	13, 21-25, 35, 44, 47, 54-56, 60, 62, 64, 68, 72, 77-78, 92-94, 95, 98, 100, 102-107 , 181, 211, 214, 222,
déplacement forcé	54, 154-170 , 333, 375, 481, 494-495, 504, 509, 528, 560, 630
drogue.....	7, 13, 30, 37-43, 52-53, 66, 69, 78, 100, 102, 106, 108-110, 112, 114, 129, 193, 227, 237, 287, 298, 301, 306,
drogués	45-46, 77-78, 98, 100-101, 108, 111, 185, 193, 236, 273, 329 (voir aussi toxicomanes)
E.L.N.	218, 222, 228, 255-258, 260, 263, 265, 267, 283, 285, 378, 444-445, 448, 459, 475, 520, 620, 634
économie.....	7, 11, 29, 30-32, 38, 41, 53, 57, 115, 120, 129, 145, 147, 155, 159, 170, 190, 300, 317, 348, 352, 368, 413-
Église	236, 390, 406, 409, 415, 426, 439, 440, 601, 614-622 , 624, 633
enfants des rues	13, 61, 63, 68, 78, 91, 94, 97, 100-101, 111, 120-130 , 132, 185, 251, 329, 630
<i>Escobar, P.</i>	42, 45, 49, 109, 177, 206, 224, 462, 543, 551
espace public.....	327, 329, 331-333, 401, 418, 601, 613
Etats-Unis	38-39, 44, 153, 163, 187, 219, 243, 380, 382-384, 423, 443-450, 481, 488, 551, 613, 634
exclusion	19, 102, 104, 135, 145, 148, 180, 187-191 , 320, 327, 344, 352, 396, 412, 415, 499-500, 630
extrême-droite.....	19, 74, 90, 104, 258, 265, 271, 364, 366, 378-402 , 492, 631
F.A.R.C.....	46, 218, 228, 231-232, 255-258, 260-261, 263, 265-267, 285, 294, 315-316, 378, 424,
	435, 444-445, 448, 459, 480, 562, 589, 609-611, 613, 620, 626, 634-635
Forces armées.....	10, 40, 82, 88, 164, 193, 195-197, 216-225 , 226, 229-234, 238, 242, 244-246, 248,
	254, 256-260, 268, 271, 281, 344, 366, 390, 421, 423-424, 444, 447, 462, 475, 476, 478, 480-481,
	485, 488, 490, 493, 526, 548-551, 564, 593, 598, 620, 622, 626, 629-630
Front national.....	156, 256, 294, 351, 385, 420, 422, 429, 431, 525
<i>Gaitan, J.E.</i>	393, 420, 468, 602
<i>Galan, L.C.</i>	43, 458
<i>Gaviria, C.</i>	223, 226, 458, 473, 496, 568

Violence (période de la).....11-12, 18, 51-52, 55-56, 72-73, 90, 100, 155, 162, 198-199, 218, 228, 232, 244, 255-257, 293-295, 334, 351, 353, 369, 400, 420-421, 450, 468, 470, 487, 526, 604, 615, 630

Résumé :

En Colombie, depuis la fin des années 1970, plusieurs centaines de marginaux (délinquants, enfants des rues, travailleurs sexuels...) sont assassinés chaque année par de mystérieux « escadrons de la mort » désireux de « nettoyer » la société. C'est cette forme particulière de violence, appelée « nettoyage social », que nous avons choisi d'étudier. On peut ainsi se demander comment un pays peut en arriver à de telles pratiques et comment le « nettoyage social » peut constituer pour certains une réponse à des problèmes sociaux comme la pauvreté ou la criminalité. D'autre part, l'impunité qui entoure ces actes et leurs responsables suscite aussi des questions.

La première partie de notre étude est consacrée au phénomène en lui-même ainsi qu'à ses victimes ; la seconde s'intéresse aux responsables directs (policiers, militaires, paramilitaires, guérilleros et civils) tandis que la troisième porte sur les responsabilités de l'État colombien. Ce travail montre que si le « nettoyage social » existe, c'est parce que les problèmes qui affligent ce pays sont extrêmement nombreux alors que la réponse de l'État à ceux-ci est quasi inexistante et qu'il ne remplit pas ses obligations. La société se retrouve en partie livrée à elle-même, les populations défavorisées étant les premières victimes. Par conséquent, les citoyens doivent souvent agir par eux-mêmes, ce qui peut les conduire à des pratiques extrêmes. Une minorité s'est ainsi organisée croyant apporter une « solution » à certains problèmes sociaux et se livre au « nettoyage social ». Il faut dire que la généralisation de la violence a entraîné une banalisation du mal qui favorise l'existence de tels actes. L'État, lui, ne protège pas les potentielles victimes, pas plus qu'il ne punit les coupables. Ses carences et les problèmes du système judiciaire font que cette violence s'exerce dans l'impunité. Le « nettoyage social » souligne donc les dysfonctionnements de la société colombienne et par-dessus tout ceux de l'État.

Titre et résumé en anglais :

Marginality and Repression in Colombia: the case of ``Social Cleansing''

In Colombia, since the late 1970's, several hundreds of marginalized people (delinquents, street children, prostitutes...) are murdered every year by mysterious ``death squads'', wishing to ``clean'' society. This particular form of violence, called ``social cleansing'', is the subject of our study. One may wonder how a country can end up with such practices and in which way ``social cleansing'' can represent for some people an answer to social issues such as poverty or criminality. Moreover, questions also arise from the systematic impunity of these acts.

The first part of our study is concerned with the phenomena itself along with its victims; the second one deals with the perpetrators (police, military, paramilitary, guerilla and civilians), while the third one studies the responsibilities of the Colombian State. This work shows that ``social cleansing'' exists due to the fact that the country is being overtaken by extremely numerous problems whereas the State provides no answer to them and does not fulfill its duties. The society is partly abandoned to itself, and marginalized populations become the first victims. Therefore, citizens are left on their own, which can lead them to extreme actions. A minority of people has organised, providing an alleged ``solution'' to some social issues, and perpetrates ``social cleansing''. One has to say that the generalization of violence has given rise to a level of acceptance that encourages such practices. The State does not protect potential victims, nor does it punish the perpetrators. Its deficiencies and the troubles of the judicial system lead to impunity. ``Social cleansing'' thus stresses the bad functioning of the Colombian society and particularly of the State.

Mots-clés : XX^e siècle, Colombie, violence, marginalité, guérilla, paramilitaires, drogue